Collection
Gestion de l'information

Textes de
JACQUES GRIMARD

Recueillis par
Yvon Lemay et
Louise Gagnon-Arguin

Préface de
Jean-Michel Salaün

L'ARCHIVISTE
CONSTRUCTEUR, GARDIEN ET COMMUNICATEUR

Mélanges en hommage à Jacques Grimard
1947-2007

Presses
de l'Université
du Québec

L'ARCHIVISTE

CONSTRUCTEUR, GARDIEN ET COMMUNICATEUR

Mélanges en hommage à Jacques Grimard
1947-2007

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418-657-4399 • Télécopieur : 418-657-2096
Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone : 450-434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse

La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

L'ARCHIVISTE
CONSTRUCTEUR, GARDIEN ET COMMUNICATEUR

Mélanges en hommage à Jacques Grimard
1947-2007

Textes de
JACQUES GRIMARD

Recueillis par
Yvon Lemay et Louise Gagnon-Arguin

Préface de
Jean-Michel Salaün

2009

Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre:

L'archiviste : constructeur, gardien et communicateur : mélanges en hommage à Jacques Grimard

(Collection Gestion de l'information)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1604-5

1. Archivistique. 2. Documents d'archives - Conservation et restauration. 3. Archives - Gestion. 4. Grimard, Jacques. I. Lemay, Yvon, 1952- . II. Gagnon-Arguin, Louise. III. Grimard, Jacques. IV. Collection: Collection Gestion de l'information.

CD972.A72 2009 025.17'14 C2009-940055-3

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Intérieur
Mise en pages : INFO 1000 MOTS

Couverture
Conception : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2009 9 8 7 6 5 4 3 2 **1**

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2009 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2e trimestre 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada
Imprimé au Canada

Préface
aux mélanges en hommage à Jacques Grimard

Jean-Michel Salaün
Directeur de l'École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information

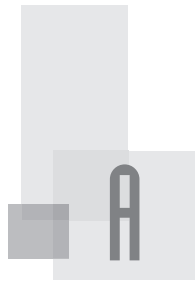

rrivé au Québec à l'automne 2005, je n'ai connu le professeur Jacques Grimard que dans les dernières années de son parcours professionnel. D'autres que moi rappellent dans cet ouvrage les principaux moments d'une carrière, longue, riche, passionnée et généreuse. Je voudrais souligner ici en quelques mots la place éminente que tenait le professeur, comme homme et comme professeur, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI).

Le professeur Jacques Grimard a marqué les cohortes d'étudiants auxquelles il a enseigné. Il avait une connaissance profonde, une expérience longue, un recul et une réflexion qui lui permettaient de présenter un tableau général, subtil et sans doute inégalable de sa discipline, l'archivistique, qu'il avait avec d'autres québécois contribué à façonner dans l'orientation originale et sans doute prémonitoire qu'elle a ici. Les professeurs qui disposent à la fois d'une telle réflexion et d'une telle expérience sur leur domaine sont rares. C'était un personnage impressionnant au sens premier du terme. Une stature, une voix profonde, un raisonnement fin, une curiosité toujours en éveil. Un Professeur a quitté l'École, c'est assurément une grande perte.

À mon arrivée au Québec, il fut l'un de ceux qui m'a accueilli chaleureusement et m'a fait comprendre dans des discussions passionnées et passionnantes les facettes contrastées de l'âme de ce pays qu'il chérissait, qu'il m'a fait aimer, dont l'histoire récente était mêlée à la sienne et pour lequel il était totalement dévoué. Bilingue, il défendait avec fermeté la place du français, soutenu dans cet objectif par le souvenir de son père, ouvrier francophone soumis à une hiérarchie anglophone.

Je crois que l'on peut simplement lui laisser la parole pour souligner le souvenir qu'il laissera à l'EBSI: quand il s'interroge, en archiviste, sur «la valeur de témoignage», il répond : «Laisser des traces significatives.» Le professeur Jacques Grimard fut un grand témoin de l'archivistique québécoise, cet ouvrage le signifie très bien.

Remerciements

Yvon Lemay et Louise Gagnon-Arguin

Cet hommage au professeur Jacques Grimard (1947-2007) ne se serait pas concrétisé sans la générosité et la participation de nombreuses personnes et organisations.

Nous aimerions, en premier lieu, remercier la famille de Jacques Grimard qui nous a permis de réaliser cet ouvrage. Tous nos remerciements aussi aux nombreux collaborateurs qui ont tenu à témoigner leur affection pour ce collègue, cet ami, ce professeur qu'ils ont perdu. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux différents éditeurs qui ont accordé la permission de reproduire les textes de Jacques Grimard, ainsi que les directeurs de la collection « Gestion de l'information » des Presses de l'Université du Québec, Marcel Lajeunesse et Carol Couture, pour avoir soutenu le projet depuis ses débuts.

D'autres personnes doivent aussi être remerciées pour leur contribution. À commencer par Lucie Carmel, responsable des laboratoires d'informatique documentaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, pour ses actions en vue de réunir les archives numériques de Jacques Grimard. Tout comme Claude Minotto, directeur de la Division des archives de l'Université de Montréal, et ami de longue date de Jacques Grimard, pour la mise en branle du processus de constitution d'un Fonds Jacques-Grimard dont l'inventaire a été effectué par Basma Makhlouf et Aïda Chebbi, deux étudiantes au doctorat sous la direction de Jacques Grimard. Leur travail nous aura permis de repérer plusieurs des textes qui ont été inclus dans cet ouvrage ainsi que d'élaborer la bibliographie. À propos de celle-ci, nous adressons nos remerciements à Michel Lalonde, directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), pour les articles

de Jacques Grimard qu'il nous a permis d'identifier, de même qu'à Aïda Chebbi et Michèle Boisvert dont l'aide nous aura été d'un précieux secours lors de l'étape de la mise en forme.

Enfin, il nous faut remercier Lucie Pagé et Marie-Pierre Boucher pour la traduction du texte publié en anglais dans la revue *Archival Science* ainsi que toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cet ouvrage à la mémoire d'un archiviste qui aura contribué tant au développement qu'au rayonnement d'une pratique intégrée de l'archivistique.

Avant-propos

Yvon Lemay
Professeur adjoint
EBSI, Université de Montréal

Louise Gagnon-Arguin
Professeure associée
EBSI, Université de Montréal

[… N]ous savons que **nous sommes constructeurs, gardiens et communicateurs**[1] d'information organique et consignée et qu'à ce titre nous collaborons à la gestion de la mémoire du monde. Nous savons aussi que nous n'avons pas toujours joué ce triple rôle et que nous y sommes venus graduellement. D'abord gardiens de documents anciens, nous sommes devenus gardiens et communicateurs avant de nous définir comme spécialistes de la structuration, de l'organisation et de la communication de la mémoire. En somme, nous voyons que notre mission a évolué ; qu'elle n'est pas statique ; qu'elle s'est adaptée à la faveur de la transformation des attentes de la société et du développement de nos propres pratiques et savoirs (Grimard, J. « Synthèse et commentaires sur les séances IV et V », dans *La mission de l'archiviste dans la société : Actes du 2e Symposium en archivistique* organisé par le GIRA, Université de Montréal, 8-9 avril 1994, p. 235).

1. Le caractère gras utilisé dans cette citation a été ajouté par les éditeurs intellectuels de cet ouvrage.

Ce sont les propres termes de Jacques Grimard que nous avons voulu retenir comme titre de cet ouvrage : « L'archiviste : constructeur, gardien et communicateur ». En l'occurrence, l'une de ses incomparables formules dont Jacques Grimard savait si bien émailler ses propos qui non seulement traduisait sa perception de la réalité archivistique et de son évolution mais qui nous trace en même temps les différents volets de la mission qui est la nôtre. L'archiviste comme un professionnel dont le rôle aujourd'hui consiste non seulement à assurer la préservation de la mémoire collective mais aussi à agir en amont, à intervenir dès la création des archives et à faire en sorte que cette mémoire devienne un bien collectif au bénéfice du plus grand nombre.

L'archivistique québécoise s'est développée à partir des travaux de grands archivistes. Jacques Grimard était de ceux-là. C'est pour que l'on se rappelle de lui, de sa pensée et de son rôle que nous avons cru bon lui offrir un hommage en compilant des textes parmi ceux qui étaient disponibles et qui nous apparaissaient les plus marquants de sa production écrite tant en regard de son cheminement professionnel que par rapport à la discipline archivistique et à son développement au Québec et au Canada. Du même coup, nous voulions assurer la pérennité de son œuvre et offrir au public, particulièrement aux archivistes et aux étudiants en archivistique, un accès plus direct aux écrits de ce professionnel dont la qualité de la plume se double de la richesse du contenu scientifique.

À cet effet, nous avons regroupé les textes selon différentes thématiques qui font état des nombreuses préoccupations ou engagements de Jacques Grimard au cours de sa carrière : le rayonnement international, l'archiviste et l'archivistique, les archives, notamment à l'ère du numérique,

la préservation, l'évaluation, la gestion et l'histoire, car, il est important de le souligner, avant d'entreprendre une carrière dans le domaine des archives, Jacques Grimard avait complété des études doctorales dans cette discipline. Une formation qui, nul doute, a contribué à l'enrichissement de son regard sur l'archivistique.

Chacun de ces thèmes est précédé d'une introduction situant le contexte dans lequel a été écrit l'un ou l'autre texte. C'est ainsi que le lecteur sera à même de constater la variété des tribunes devant lesquelles Jacques Grimard a été appelé à intervenir tant au plan national qu'international. Loin de nous, en proposant un tel parcours, l'idée de vouloir y contenir, y réduire de la sorte sa contribution au domaine archivistique. Bien au contraire, il s'agit plutôt dans notre esprit de points de repère afin de découvrir toute la richesse et la diversité de sa pensée.

Ce recueil est précédé d'hommages que des collègues qui l'ont bien connu ont accepté de lui rendre en signe d'amitié, mais aussi en reconnaissance pour ce qu'il a été. Nous avons laissé la parole à Carol Couture, Jean-Pierre Therrien et Christoph Graf afin qu'ils nous livrent une « image animée » de leur collègue, qu'ils nous permettent de mieux connaître l'homme, ses actions, ses motivations et sa vision des choses. En fin d'ouvrage, le lecteur trouvera une bibliographie des publications, communications et autres documents de Jacques Grimard ainsi qu'une bibliographie thématique correspondant aux différentes parties de la présente publication. On y dénombre plus d'une centaine de titres s'échelonnant sur une période de plus de 35 ans qui montre toute l'ampleur de sa contribution intellectuelle.

L'homme n'est plus là mais les traces qu'il nous a laissées de ses actions demeurent. À nous d'en assumer la mémoire et de les rendre signifiantes. Le devoir de la mémoire, n'est-ce pas là en effet ce qui caractérise l'expérience humaine ? Chose certaine, Jacques Grimard aura consacré toutes ses énergies en tant qu'archiviste à en montrer l'importance.

Table des matières

Préface VII
Jean-Michel Salaün

Remerciements. XI
Yvon Lemay et Louise Gagnon-Arguin

Avant-propos XV
Yvon Lemay et Louise Gagnon-Arguin

PARTIE 1
Parcours, témoignages et entretien 1

1 **Le parcours professionnel d'un archiviste aux multiples talents : Jacques Grimard, 1947-2007** 3
Carol Couture et Jean-Pierre Therrien

1967-1979 : La période des apprentissages. 6

1979-1988 : Le jeune archiviste gestionnaire animé par la passion 8
1979-1981 Conservateur-adjoint et directeur des centres d'archives de Montréal et de la Région ouest des Archives nationales du Québec 8
1982-1987 Conservateur-adjoint et directeur des centres d'archives de Québec et de la Région est des Archives nationales du Québec 9
1987-1988 Professeur invité à l'Université Laval (Québec) 10
1988-2001 : Le gestionnaire d'archives arrivé à maturité 11
1988-1991 Directeur de la Division des manuscrits aux Archives nationales du Canada à Ottawa 11
1991-1996 Directeur général de la préservation aux Archives nationales du Canada à Ottawa 12
1996-2000 Directeur général du développement et de la préservation aux Archives nationales du Canada 14
2000-2001 Directeur du projet Portail culturel canadien au ministère du Patrimoine canadien 15
2001-2007 : L'âge de l'enrichissement et de la transmission des connaissances 16
Décès le 27 octobre 2007 17
Annexe : Texte de l'hommage rendu à Jacques Grimard au moment de ses funérailles 18

2 **La valeur de la coopération archivistique internationale : la dimension internationale de la carrière de Jacques Grimard** 21
Christoph Graf

Projets de coopération internationale et souvenirs personnels 24
Promotion du *Records Management* 24
Préservation du patrimoine 25
Responsabilités au Conseil international des archives . . . 25
Congrès du Conseil international des archives 26
Association internationale des archives francophones (AIAF) 26
Conférence internationale de la Table ronde des archives (CITRA) 26
Portail international archivistique francophone 27
Enseignement 28
Publications internationales 29
Université catholique de Louvain 32
Autres activités 32

Valeurs de la coopération internationale 33
Engagement professionnel 33
Enrichissement disciplinaire 33
Exemple des bienfaits des relations Canada-Suisse 34
Formes de coopération archivistique internationale 34
En conclusion... 36

3 **Les défis de l'archiviste à titre de gestionnaire de la mémoire: entretien avec Jacques Grimard** 39
Propos « composés » par Yvon Lemay

Bibliographie 56

PARTIE 2
Rayonnement international 59

4 **Culture, archives et développement** 61
Jean-Pierre Wallot et Jacques Grimard

La culture, fondement des sociétés 64
Les archives: révélateur de la culture 65
Les archives: instrument de développement 67
Conclusion 68
Bibliographie 69

PARTIE 3
L'archiviste et l'archivistique 71

5 **La pratique archivistique a trouvé une identité: l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle** 73
Jacques Grimard

Les attentes de la société 75
Les défis professionnels 78
Le défi de la masse d'information 78
Le défi de la variété des supports et des véhicules 80
Le double défi de l'accessibilité et de l'accès 82
Le profil de l'archiviste 83
Conclusion 85

6 **L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la «Révolution» numérique à l'«âge» archivistique** 87
Jacques Grimard

Concepts et terminologie 91
Changement de paradigme ? 93
Âge de l'information… révolution numérique… changements professionnels : contexte chamboulé et perspectives nouvelles 96
Pratique archivistique : savoir, savoir-faire, savoir-être à l'âge numérique 101
Savoir 102
Savoir-faire 106
Savoir-être 111
En guise de conclusion 114
Bibliographie 116

PARTIE 4
Les archives 119

7 **Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec** 121
Jacques Boucher, Jacques Grimard et Jean-Claude Robert

La mise en chantier de la réflexion 125
L'expression des besoins du milieu 125
Une problématique complexe 126
Le comité : une approche de solution globale 127
Les résultats 129
Les choix de base 129
Le problème de l'accroissement de la masse 131
Le droit et l'archivistique 132
La notion de cour d'archives 132
La nature confidentielle des documents déposés aux archives 134
Modifications à la prescription trentenaire 135
La masse documentaire et la pratique du droit 136
Le comité et la recherche juridique 136
L'histoire 137
La notion de valeur historique 138
Les deux dimensions de la recherche historique 140
Les autres disciplines 141
La linguistique 141
De la sociologie au travail social 142

L'apport à l'archivistique 143
Conclusion 145
Bibliographie 146

8 **La valeur de témoignage: laisser des traces significatives** 147
Jacques Grimard

Partie I – La valeur de témoignage: théorie 149
Partie II – Témoignage aux Archives nationales du Canada 154
Conclusion 157

9 **Mémoire et archives: les choix des témoignages** 159
Jacques Grimard

Archives et objets mémoriels 161
Archives et témoignages 164
L'authenticité et la représentativité 167
L'unicité et la rareté du témoignage 168
L'accessibilité du témoignage 169
Le coût des archives 170
Le rapport de l'archive à la mission de l'institution gardienne 170
Conclusion 172

10 **Archives et démocratie à la canadienne** 173
Jacques Grimard

Un peu d'histoire 178
Le milieu institutionnel 180
Le milieu professionnel 186
Le cadre juridique 189
Conclusion 193

PARTIE 5
Les archives à l'ère du numérique 195

11 **Maintenir la qualité de la ressource informationnelle à travers le temps** 197
Jacques Grimard

L'université québécoise... en devenir 200
Les secrétaires généraux et la gestion de l'information 202
Les facteurs de risque associés à l'inaction 204

Les solutions envisageables... 207
Conclusion 211

12 **Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique** 213
Jacques Grimard

PARTIE 6
La préservation 219

13 **Le défi de l'audio-visuel : perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence** 221
Jacques Grimard

Agir par le biais d'une stratégie articulée 223
Agir parce que l'audio-visuel... 224
... est archive 224
... reflète les avancées technologiques du siècle 225
... révèle les cultures 225
... et évoque le cours... de la vie 226

14 **Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message : (*Prix annuel du meilleur article de la revue* Archives *1995-1996*)** 229
Jacques Grimard

De quoi parlons-nous ? 232
Archives électroniques 232
Préservation à long terme 233
Médium et message 234
La préservation du contenu 235
Opacité de l'information électronique 235
Multiplicité des formats 235
Mobilité et malléabilité de l'information électronique . . 236
Solutions possibles 237
La préservation du contenant 239
Fragilité du support 239
Durée de vie des technologies de soutien 240
Solutions possibles 241
Conclusion 244
Bibliographie 245

15 **De la gouvernance de la préservation : cadre légal, éthique et technologique de la gestion de la préservation** 247
Jacques Grimard

Prolégomènes 249
Le cadre normatif de la préservation 251
Le cadre éthique. 257
Cadre technologique 264
Conclusion 269

PARTIE 7
Évaluation et gestion de service d'archives 271

16 **Les archives québécoises : objet, planification, concertation** 273
Jacques Grimard

Le corpus documentaire 276
Les archives des communautés et institutions religieuses 276
Les archives de l'État 276
Les archives civiles, judiciaires et cadastrales. 277
Les archives de l'administration publique décentralisée 278
Les gardiens d'archives 278
Conclusion 280

17 **La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions** 281
Jacques Grimard

Terminologie : ambivalence et désarticulation 284
Intégration des approches aux Archives nationales du Canada 287
Gérer l'information ou prévoir son comportement et sa destinée 289
Conclusion 294

18 **Vers une évaluation de programme dans les services d'archives** 295
Jacques Grimard et Lucie Pagé

Que nous dit la littérature archivistique ? 299
Les ouvrages généraux d'archivistique 300
Les guides d'évaluation 303

Les revues scientifiques et professionnelles 306
Les articles d'intérêt général 306
L'évaluation par les normes 310
Les études d'utilisateurs et leur degré de satisfaction 311
L'évaluation des rapports coût-efficacité et coût-bénéfice 313
L'évaluation de programme : la pratique archivistique jusqu'à ce jour 315
Données de gestion dans le domaine de l'archivistique 320
Sondages périodiques et rapports 320
Les données fournies aux organisations externes 321
Les données fournies pour la régie interne. 322
Conclusion 324

PARTIE 8
Les archives et l'histoire 325

19 **Les *Port Books* anglais, sources d'histoire commerciale** 327
Jacques Grimard

Les *head ports* ou maîtres-ports anglais aux XVIe et XVIIe siècles 333
La date 336
Le nom du navire. 337
Le port d'attache 337
La jauge. 338
Le nom du maître. 338
La nationalité du maître 339
L'orientation du commerce 339
Le nom du marchand 340
La résidence et la nationalité des marchands 341
Les marchandises 342
La valeur des marchandises. 345
Les droits. 345
Les exemptions de droits 346

20 **L'Ontario français par l'image : témoignages photographiques** 355
Jacques Grimard

Avant-propos 357
Une terre à parcourir 359
Les voies d'eau 359

Les routes 360
Le chemin de fer 362
Un pays à habiter 363
Conclusion 364
Liste des photographies 365

Bibliographie : publications, communications et autres documents . . . 367
Yvon Lemay et Aïda Chebbi

Bibliographie par ordre alphabétique 371
Bibliographie par ordre thématique 378
Rayonnement international 378
Archiviste et archivistique 379
Archives 381
Archives à l'ère du numérique 383
Préservation 384
Évaluation et gestion de service d'archives 385
Histoire 387

Partie 1

Parcours, témoignages et entretien

De responsable des archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de 1974 à 1979 au poste de professeur en archivistique à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal de 2001 à 2007, Jacques Grimard a occupé différents postes ou fonctions dans le milieu des archives, comme il le précisait dans le site Web[1] qu'il était en train de développer lorsque la maladie l'a obligé à mettre fin à ses activités.

Afin de rappeler les différents volets de la carrière de Jacques Grimard, de rendre hommage à son esprit de recherche et d'innovation, de faire connaître l'homme d'engagement et le professionnel visionnaire, cet ouvrage débute par des textes inédits, rédigés par des collègues archivistes. Chacun d'entre eux a eu l'occasion de travailler avec lui dans diverses circonstances.

Dans leur texte intitulé « Le parcours professionnel d'un archiviste émérite aux multiples talents », Carol Couture et Jean-Pierre Therrien retracent le parcours de Jacques Grimard « au rythme archivistique de la théorie des trois âges ». À la suite de la période des apprentissages, et à ses débuts dans le domaine des archives au CRCCF, ils sont ainsi amenés à distinguer trois principales étapes dans la carrière de Jacques Grimard : l'âge de la passion (1979-1988), au cours duquel il occupe différents postes aux Archives nationales du Québec et participe « au développement des programmes de formation de premier et deuxième cycles en archivistique à l'Université Laval » ; l'âge de la maturité (1988-2001), qui correspond aux diverses responsabilités qu'il a assumées au sein des Archives nationales du Canada et du Patrimoine canadien et l'âge de la sagesse (2001-2007), qui marque une réorientation de carrière à titre de professeur-chercheur à l'EBSI. En somme, concluent Couture et Therrien, « Jacques Grimard a connu un parcours exceptionnel au cours duquel il a joué successivement, parfois en même temps, mais toujours avec brio, les rôles d'enseignant, de chercheur, de gestionnaire d'archives, d'auteur, de conférencier, de professeur-chercheur universitaire. » Le « Texte de l'hommage rendu à Jacques Grimard au moment de ses funérailles », par Carol Couture, est placé en annexe.

Christoph Graf, pour sa part, dans « La valeur de la coopération archivistique internationale : la dimension internationale de la carrière de Jacques Grimard », esquisse d'abord « sur un plan très personnel et concret, les nombreux rencontres et projets de coopération internationale archivistique que Jacques et [lui]-même ont vécu pendant plus de 20 ans ». Le bilan des plus élogieux qu'il établit nous permet ainsi de mesurer l'importance de la contribution et de l'engagement de Jacques Grimard sur la scène internationale à partir du milieu des années 1980. Puis, comme le titre de son texte l'indique, il cherche ensuite à réfléchir sur la valeur de cette coopération archivistique au plan international. Chose certaine, de conclure Graf après avoir passé en revue les différents types de coopération auxquels Jacques Grimard a pris une part active, l'un des plus importants aspects est assurément d'avoir contribué au « renforcement de ce rôle des archives et des archivistes comme piliers de la transparence et de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'État de droit. » Des valeurs, en effet, auxquelles Jacques Grimard était particulièrement attaché.

Cette partie est complétée par une entrevue « imaginée » par Yvon Lemay à partir des textes écrits par Jacques Grimard. Elle permet de dégager la pensée de ce dernier par rapport à différents thèmes reliés à la profession d'archiviste, à la discipline archivistique et aux archives elles-mêmes.

---

1. Voir « Hommage à Jacques Grimard (1947-2007) » à <www.ebsi.umontreal.ca/grimardj/>.

1

Le parcours professionnel d'un archiviste aux multiples talents

Jacques Grimard, 1947-2007

Carol Couture
Jean-Pierre Therrien
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Jacques Grimard est parti tellement vite et si tôt que son départ nous laisse avec une impression d'inachevé. Non pas que sa vie et sa carrière n'aient été bien remplies, bien au contraire, mais nous le savons tous, il avait encore de multiples projets en chantier et tellement à offrir. À l'aube de la soixantaine, il avait déjà consacré près de 40 ans de sa vie à la pratique et à l'enseignement de l'archivistique. Devenu archiviste en pratiquant le métier, Jacques a côtoyé les archivistes du monde. Il a aussi contribué à la formation d'une nouvelle génération d'archivistes qui ne manqueront pas de mettre en pratique ses enseignements pour ainsi perpétuer sa mémoire.

De sa formation scolaire à son travail d'enseignant-chercheur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Montréal, en passant par une longue carrière de gestionnaire d'archives, Jacques Grimard a accompli un parcours pédagogique et professionnel varié, mais avec toujours en filigrane l'histoire et l'archivistique, cette dernière discipline finissant très tôt par s'imposer sur la première. Dès lors, les archives sont devenues la trame de sa vie professionnelle et son engouement pour cet objet d'information et de mémoire l'amènera aux quatre coins du Québec et du Canada et dans plusieurs pays du monde.

Jacques Grimard a toujours été à la recherche de meilleures façons de faire, de nouvelles approches, de découvertes et d'innovations qui allaient lui permettre de participer activement et avec aplomb à l'avancement de la discipline. C'était un indomptable curieux pour qui la remise en question était un mode de vie. C'est ce qui explique son engouement pour la recherche, la publication, l'échange avec des collègues, la soif de participer à toute activité pouvant aboutir à l'évolution des choses

et des personnes. À chaque étape de sa carrière, il a su puiser des enseignements qui lui ont servi par la suite. Jamais il ne s'est complu dans la certitude, jamais il n'a eu peur de l'inconnu ni du changement. Dès que les personnes et les structures semblaient se fixer autour de lui, il repartait vers des ailleurs plus prometteurs.

Ce parcours si riche et si diversifié a fait de lui l'homme qu'il était : un archiviste épris de son métier et engagé, un gestionnaire avide d'efficacité et un professeur-chercheur passionné par la transmission des connaissances et la découverte.

1967-1979 : LA PÉRIODE DES APPRENTISSAGES

Jusqu'à la fin des années 1970, le préalable pour devenir archiviste ou gestionnaire de documents était le plus souvent un baccalauréat en histoire. À peu près tous les archivistes qui ont commencé leur carrière dans ces années-là sont issus de cette filière. Les archives étant perçues comme une « science auxiliaire » de l'histoire et l'archivistique n'étant pas encore une discipline inscrite dans les programmes d'étude et de formation, du moins au Québec, il était tout naturel d'engager des historiens pour travailler à la conservation et au traitement des matériaux utiles à l'histoire. L'engagement de « gestionnaires de documents » dans les ministères et organismes gouvernementaux à la fin des années 1970 suivait un peu le même raisonnement. Enterrés par une masse sans cesse croissante de documents, les ministères et organismes voulaient d'abord « faire le ménage » en détruisant les documents inutiles qui encombraient leurs bureaux. Dans ce contexte, qui mieux que des historiens pouvaient séparer l'ivraie du bon grain, choisir les documents importants pour l'histoire du Québec et éliminer les autres, soit la majorité.

Par la suite, les historiens qui persévéraient, ceux qui avaient la vocation, devenaient archivistes sur le tas (« cent fois sur le métier… »), avec au fil des années quelques cours de perfectionnement au gré du développement de l'archivistique québécoise. L'historien Jacques Grimard a suivi cette voie après avoir tâté l'enseignement, la recherche historique et l'archivistique.

Il détenait un baccalauréat ès arts (1967), une licence (1969) ainsi qu'une maîtrise en histoire (1971) de l'Université de Sherbrooke. Il a complété par la suite un doctorat de troisième cycle en histoire à l'Université Paris I (Sorbonne) en 1979. Dans ce contexte, Jacques s'est intéressé au commerce international en soutenant une thèse très fouillée (plus de 500 pages) intitulée : *Le commerce entre l'Angleterre et la Rochelle à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle*. Notons qu'il a mené ses recherches doctorales

sous la direction de l'éminent professeur Jean Delumeau, spécialiste de la Renaissance qui deviendra professeur au Collège de France et membre de l'Institut.

Comme cela se faisait souvent à l'époque, Jacques Grimard n'attend pas la fin de ses études pour amorcer une carrière dans l'enseignement. Dès 1967, âgé à peine de 20 ans, il commence à enseigner l'histoire, la géographie et la vie économique dans plusieurs établissements scolaires privés et publics de niveau secondaire et collégial. Ce fut le cas au Collège du Mont Sainte-Anne à Sherbrooke, au Collège des Frères du Sacré-Cœur à Bromptonville, à l'école secondaire Saint-Michel de Sherbrooke, à l'école Marie-de-la-Présentation de Drummondville, au Service de l'éducation aux adultes à Drummondville et à Trois-Rivières et au Collège Algonquin à Ottawa. À compter de 1969, il donne aussi des enseignements en histoire et en archivistique à l'Université du Québec à Trois-Rivières et dans les universités d'Ottawa et de Sherbrooke.

En 1974, il commence véritablement sa carrière d'archiviste en devenant responsable des archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa. Il travaille alors sous la direction du professeur Pierre Savard qui assume la responsabilité de ce centre et pour qui il a toujours eu une admiration sans bornes. À une époque où les normes en matière de traitement et de description d'archives étaient inexistantes, il effectue les recherches et les analyses nécessaires à l'établissement d'un cadre de classement du dépôt d'archives. Il élabore aussi des normes de description internes inspirées des pratiques en cours dans le milieu professionnel et les met en application dans des outils de recherche portant sur quelques fonds majeurs. Il organise enfin plusieurs expositions, dont une sur « L'Ontario français » qui a circulé à travers le Canada.

Ces années sont marquées par de nombreux écrits de Jacques Grimard, dont plusieurs sont liés à ses travaux de recherche au CRCCF. Il est aussi associé aux recherches et aux publications du Projet DOPELFO (Documents pédagogiques en langue française pour l'Ontario). Cette équipe multidisciplinaire de chercheurs rattachée à l'Université d'Ottawa s'engage rapidement dans la publication d'ouvrages pédagogiques destinés aux marchés collégial et scolaire franco-ontarien. Durant les années 1980, ce collectif de recherche a d'ailleurs publié des ouvrages fort intéressants.

Comme la plupart des archivistes et des gestionnaires de documents de sa génération, Jacques est donc venu aux archives par la filière de l'histoire. Cette période, au cours de laquelle l'historien frais émoulu des bancs d'école apprivoise l'enseignement, la recherche et l'archivistique tout en s'initiant aux rudiments de l'administration s'inscrit dans un pattern familier à cette époque. Son passage aux archives du CRCCF est néanmoins déterminant puisqu'il lui permet de confirmer son intérêt pour les archives et la gestion. Dès lors, son choix est fait, il fera carrière dans les archives.

Ces années d'apprentissage lui permettent aussi de développer les multiples facettes de ses talents en communication – écrite et orale – qui ne cesseront de croître au cours des années qui vont suivre et qui feront de lui un communicateur passionné, passionnant et fort apprécié. Des talents de communicateur, il en fallait et il en faut pour sensibiliser la population à l'importance du patrimoine archivistique, pour convaincre des administrateurs de la pertinence d'investir dans la gestion de leurs documents, pour faire connaître la richesse des archives au-delà des anecdotes, pour transmettre à des étudiants non seulement des connaissances, mais aussi la passion d'une profession encore trop souvent mésestimée.

Jacques possédait ces qualités et cette passion. Il fallait l'entendre faire la synthèse d'un colloque ou d'une activité scientifique ou professionnelle pour apprécier l'homme à sa juste valeur. Cela a d'ailleurs été souligné dans l'hommage qui lui a été rendu lors de ses funérailles le 3 novembre 2007 (voir l'annexe).

1979-1988 : LE JEUNE ARCHIVISTE GESTIONNAIRE ANIMÉ PAR LA PASSION

1979-1981 CONSERVATEUR-ADJOINT ET DIRECTEUR DES CENTRES D'ARCHIVES DE MONTRÉAL ET DE LA RÉGION OUEST DES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

En 1979, Jacques Grimard quitte le CRCCF pour prendre la direction des centres d'archives de Montréal et de la Région ouest (les centres de Sherbrooke, Hull et Rouyn-Noranda) des Archives nationales du Québec (ANQ). Ces dernières traversent alors une période charnière de leur histoire. Sous la direction de François Beaudin, et grâce à un contexte politique favorable, cette institution s'est résolument engagée dans la voie de la régionalisation de ses services avec l'ouverture de sept centres régionaux en dehors de Montréal et Québec entre 1975 et 1981. Elle inaugure aussi un tout nouvel édifice pour loger le Centre d'archives de Québec sur le campus de l'Université Laval. Un projet de loi sur les archives attendu depuis plusieurs décennies est à l'état d'élaboration. Jacques Grimard arrive donc aux ANQ à Montréal dans un contexte d'effervescence et il prendra part à la poursuite du développement de l'institution que constituent les ANQ.

Mais Jacques réalise très tôt que son expérience administrative au CRCCF est insuffisante pour lui permettre de gérer efficacement un centre d'archives de la taille de celui de Montréal en plus de trois autres centres d'archives répartis dans autant de régions de l'ouest du Québec (Sherbrooke, Hull et Rouyn-Noranda). Il n'hésite pas alors à retourner sur

les bancs d'école pour combler ses lacunes en gestion. Dès 1980, il s'inscrit au cours Management of Archives offert par le British Council et, en 1983, il suit le Programme de gestion pour cadres donné par l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Dès lors, il intègre dans son cheminement de carrière la notion de formation continue et s'en fait une obligation, convaincu que c'est la seule façon pour un gestionnaire et un archiviste de progresser et d'évoluer au rythme des changements de plus en plus rapides de la profession et de la société. Ainsi, en 1986, il suit à l'ENAP un cours sur les technologies nouvelles et la gestion et enchaîne par la suite tout au long de sa carrière des cours de perfectionnement dont, en 2001, une session de formation en gestion d'archives offerte par le British Council sur le thème *Libraries museums and archives : A collaborative venture in the digital age*. Évoluant avec son temps, parfois même anticipant les développements, on voit déjà apparaître chez Jacques Grimard l'intérêt pour toute la question de l'informatisation des archives et de leur gestion.

Pour lui, bien qu'il possédait des connaissances sans doute supérieures à la moyenne, la formation continue était incontournable et une obligation *sine qua non* pour toute personne qui voulait faire adéquatement son métier surtout dans un domaine comme la gestion de l'information et du savoir particulièrement marqué par des avancées technologiques extrêmement rapides.

1982-1987 CONSERVATEUR-ADJOINT ET DIRECTEUR DES CENTRES D'ARCHIVES DE QUÉBEC ET DE LA RÉGION EST DES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Animé par le désir de mieux connaître tous les méandres de la fonction publique québécoise et sans doute attiré par le charme irrésistible de la ville de Québec, Jacques s'installe à Québec en 1982 pour prendre la direction des centres d'archives de Québec et de la Région est (les centres de Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Rimouski et de Sept-Îles), succédant à ce poste à Robert Garon qui vient d'être nommé conservateur des ANQ en remplacement de François Beaudin, devenu sous-ministre adjoint au ministère des Affaires culturelles.

Il participe dès lors à une importante restructuration administrative des ANQ qui aboutit au regroupement de tous les centres régionaux en dehors de Montréal et Québec sous une nouvelle et unique direction des centres régionaux.

Durant cette période particulièrement bouillonnante, Jacques s'implique avec passion dans tous les dossiers majeurs des ANQ : adoption et mise en place de la Loi sur les archives (1983) et des politiques et règlements afférents, développement de normes et procédures archivistiques de l'institution, dossier des archives judiciaires, intégration aux

ANQ des services gouvernementaux de gestion des documents semi-actifs du ministère des Travaux publics et des archives du film du ministère des Communications. On le constate facilement, les ANQ sont en train de construire un réseau et de se doter d'outils qui favoriseront une modernisation de l'institution. Et Jacques Grimard participe au premier chef à cette construction.

Il représente aussi le Québec sur le premier groupe de travail canadien sur les normes de description en archivistique dont les travaux ont conduit à la publication du rapport *Les normes de description en archivistique : une nécessité* et à la mise en place d'une infrastructure de comités et de groupes de travail chargés de l'élaboration de normes de descriptions pour le système d'archives canadien (RDDA). Cette initiative est à l'origine d'un virage majeur dans la démarche de professionnalisation des archivistes et dans la pratique de leur profession.

Soulignons par ailleurs la part active qu'il a prise entre 1982 et 1990 aux travaux de l'équipe du *Dictionnaire de l'Amérique française*, dont la première édition, parue en 1988, compte 1 850 rubriques. On y trouve aussi des notices biographiques et toponymiques, des entrées relatives aux journaux, organismes et institutions et des articles sur des événements marquants de l'histoire des francophones d'Amérique. Le projet, financé par le gouvernement ontarien, était hébergé et soutenu par le CRCCF de l'Université d'Ottawa et les cinq auteurs du dictionnaire ont travaillé sous la direction du professeur Pierre Savard.

Enfin, Jacques Grimard représente le Québec à la première Conférence européenne des archives sur la création et l'organisation des documents contemporains qui a eu lieu à Budapest en 1985. Il y a présenté une étude de cas sur le système québécois d'archives. À notre connaissance, c'est une des premières incursions de Jacques sur la scène internationale de l'archivistique. Elle sera suivie de plusieurs autres interventions toujours plus marquantes. Cette présence grandissante sur la scène internationale reflète bien la conviction de Jacques que pour évoluer, l'archivistique québécoise devait se confronter aux pratiques archivistiques ailleurs dans le monde. Il profitait de toutes les occasions pour mettre en évidence l'archivistique québécoise, son développement et la compétence de ses praticiens. Jacques avait réalisé qu'à l'époque de la mondialisation, les jeunes archivistes du Québec devaient s'impliquer à l'échelle internationale.

1987-1988 PROFESSEUR INVITÉ À L'UNIVERSITÉ LAVAL (QUÉBEC)

Toujours attiré par l'enseignement, Jacques profite en 1987 d'un congé sans solde des ANQ pour se consacrer au développement des programmes de formation de premier et deuxième cycles en archivistique à l'Université Laval. Il travaille alors avec les professeurs Jean Hamelin et Jacques Mathieu à la préparation et à la démarche d'approbation du dossier de

programme de Maîtrise en archivistique. Il y offrira par la suite des enseignements à titre de chargé de cours et collaborera à la supervision de stages et à la direction de mémoires. En 1990, il agira à titre de membre du jury d'une des toutes premières thèses en archivistique soutenue au Québec, soit celle de Louise Gagnon-Arguin : *L'archivistique au Québec depuis 1960 : une profession et une discipline en émergence*. Il sera aussi membre du jury pour la thèse soutenue par Martine Cardin (1992) : *Archivistique. Information, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardins, 1900-1990.* Il codirigera par la suite la thèse de Robert Nahuet (1996) : *La vision minimaliste du principe de respect des fonds : le cas des archives de l'Université LavaI.*

1988-2001 : LE GESTIONNAIRE D'ARCHIVES ARRIVÉ À MATURITÉ

1988-1991 DIRECTEUR DE LA DIVISION DES MANUSCRITS AUX ARCHIVES NATIONALES DU CANADA À OTTAWA

En 1988, au terme de son congé sans solde, Jacques retourne à la gestion des archives, mais cette fois du côté des Archives nationales du Canada (ANC), à Ottawa, où il prend la direction de la Division des manuscrits. Son passage aux ANC sera caractérisé par une vaste restructuration de l'institution à laquelle il sera étroitement associé. En effet, dès son entrée en fonction, il s'attaque à la restructuration de la Division des manuscrits afin de mieux intégrer les fonctions d'acquisition et de traitement des archives et assurer ainsi une prestation de services plus efficace. Il met l'accent particulièrement sur le resserrement des activités d'acquisition d'archives coloniales, privées (artistiques, littéraires, sociales, économiques, scientifiques), judiciaires, politiques et ministérielles. Un comité d'acquisition et un processus de décision fondé sur une critériologie améliorée sont aussi mis en place et des recherches sont également amorcées sur le traitement des archives informatiques et sur l'outillage informatique requis pour soutenir les activités de description des fonds ou collections de grande envergure.

Par ailleurs, on lui confie la direction d'une équipe corporative chargée d'élaborer des recommandations dans le cadre du programme Fonction publique 2000 et de l'excellence dans la prestation de service. Soulignons que les 33 recommandations de ce groupe de travail ont été acceptées et mises en œuvre dans l'ensemble des ANC.

Fidèle à ses convictions, il en profite aussi pour parfaire sa formation en gestion en suivant des cours au Centre canadien de gestion, à l'ENAP et à l'Institut des professionnels de l'information du gouvernement.

Durant cette période, Jacques s'implique beaucoup au sein de l'Association des archivistes du Québec (AAQ). Il est membre du comité organisateur des congrès de 1988 et 1990. Il siège au comité d'orientation puis assume la responsabilité du comité des affaires professionnelles, à qui l'ont doit deux rapports sur les orientations stratégiques de l'Association et un projet de code d'éthique adopté par l'assemblée générale des membres de l'AAQ en 1993. Il fait aussi parti du comité spécial sur le fonctionnement de l'Association et il participe aux travaux du comité de certification. Il occupe en plus le poste de secrétaire général du Bureau canadien des archivistes et participe aux travaux du Conseil canadien des archives. Pour lui, il était essentiel que l'archiviste participe activement au fonctionnement et au développement de son association professionnelle ainsi qu'au développement de sa profession.

Parallèlement, il se fait plus présent sur la scène de l'archivistique internationale. Ainsi, entre 1989 et 1991, il participe aux travaux du Groupe de travail sur les archives littéraires et artistiques du Conseil international des archives (CIA) et contribue au lancement du projet de catalogue collectif international des archives littéraires et artistiques. Au cours des réunions de travail qui se sont tenues à Stuttgart, Édimbourg et Helsinki, les membres de ce groupe ont jeté les bases d'un projet international de relevé des archives littéraires et artistiques d'intérêt international et national. Dans le cadre de la rencontre d'Helsinki, il livre, devant des représentants des Archives nationales de Finlande et du Conseil international des musées (ICOM), une communication sur les résultats des premiers travaux canadiens sur la normalisation de la description des archives.

1991-1996 DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA PRÉSERVATION AUX ARCHIVES NATIONALES DU CANADA À OTTAWA

À partir de 1991, Jacques s'attaque à un nouveau défi, soit gérer l'intégration des ressources, des archives et des activités jusque-là logées dans treize emplacements différents au nouveau Centre de préservation de Gatineau. Il délègue l'autorité nécessaire aux employés pour qu'ils prennent charge de l'opérationnalisation du projet, soutient les redéploiements nécessaires de ressources et d'unités de travail et prête une attention particulière aux questions de gestion des ressources humaines. Toujours impliqué dans la restructuration des ANC, il dirige la révision du processus de planification et élabore les orientations stratégiques de la fonction de préservation pour assurer une meilleure capacité de gestion de la masse considérable d'archives conservées par les ANC.

Durant cette période, il agit aussi en qualité de secrétaire du Groupe de travail sur le patrimoine audiovisuel canadien mis sur pied par les ANC et en tant que responsable du groupe d'étude chargé de la recherche et

de l'analyse des problématiques liées à ce patrimoine. Il participe alors à l'élaboration d'une stratégie canadienne pour la préservation – et son accès à long terme – de l'héritage audiovisuel qui a conduit à la création du Fonds pour la préservation de l'audiovisuel. Cette expérience multidisciplinaire qui réunit des spécialistes de la création, de la production, du traitement, de la diffusion et de la distribution des œuvres radiophoniques, cinématographiques, télévisuelles et multimédia s'avère extrêmement stimulante et permet de sensibiliser ces divers milieux aux exigences de la préservation et de l'exploitation à long terme de l'information multimédia, d'en comprendre les principes et les pratiques et de concevoir une stratégie mettant l'accent sur des interventions stratégiques à multiples volets. Jacques était très sensibilisé au sort des archives audiovisuelles. Cela illustre bien sa conviction profonde à l'effet que l'archiviste doit s'impliquer activement dans la défense du patrimoine archivistique, non seulement dans le cadre restreint de son propre milieu de travail, mais aussi dans un cadre sociétal plus large. L'archiviste a un « devoir public » plus large qui, assumé avec conviction, ne peut que contribuer à la reconnaissance de la profession par l'ensemble de la société.

Après la tenue du Congrès international des archives à Montréal en 1992, Jacques accentue sa présence sur la scène nationale et internationale. En 1993, l'Association des archivistes du Québec le fait membre émérite. De 1992 à 1996, il assume la responsabilité de la Sous-commission sur les communications du CIA et dirige l'élaboration d'un plan stratégique pour les communications internes et externes destiné à assurer des communications optimales entre les pays et les organisations membres du CIA. Pendant son mandat, la sous-commission a également réalisé et fait adopter un nouveau logo du CIA et a produit un dépliant d'information générale sur le conseil. Il agit aussi comme membre du comité sur le membership du conseil et membre de la Commission de l'administration du programme, un organe du CIA chargé de l'évaluation et de la coordination du programme professionnel et technique du conseil et de ses diverses instances – comités, projets, conférences, colloques, etc. C'était clair pour Jacques : le développement, l'enrichissement, la reconnaissance de la profession ne peuvent se faire que par l'implication de chacun dans diverses instances aux niveaux local, régional, national et international.

En 1994, il donne une communication sur la gestion des documents administratifs dans le cadre d'un colloque tenu à Tunis, parrainé par l'ACCT, la BIEF, l'Unesco/PGI et l'AIAF et portant sur la Législation archivistique pour le développement du système national d'information. En 1995, il participe à la Conférence interrégionale sur le développement des archives à Tunis, où il présente un rapport sur l'état des archives canadiennes et anime la séance plénière. La même année, il participe au Colloque sur la gestion des archives courantes et intermédiaires : politiques et pratiques tenu à Dakar et prononce une des conférences inaugurales intitulée : *La planification de la gestion des archives courantes et intermédiaires aux Archives nationales du Canada*.

1996-2000 DIRECTEUR GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PRÉSERVATION AUX ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

Après s'être attaqué aux problèmes des archives audiovisuelles, il anticipe le besoin d'un cadre de gestion pour les archives électroniques. Il contribue ainsi à la mise en place de l'infrastructure nécessaire et dirige l'élaboration d'une politique et d'une stratégie à cet effet. Cette expérience lui a permis de se familiariser avec les défis posés par la gestion des archives électroniques au gouvernement fédéral : vision, principes, orientations, contraintes, actions stratégiques. Soulignons que le texte de la politique est toujours en vigueur et que la stratégie a fait l'objet d'une adoption de principe dans l'attente de plans d'action assortis d'indications quant aux ressources à investir.

Il participe par ailleurs à la révision de la stratégie pour le développement du système des fonds d'archives de manière à assurer l'intégration des systèmes d'information afférents. À ce titre, il préside également les travaux du comité institutionnel sur l'implantation des normes de description d'archives. Cette double expérience s'avère une remarquable école d'apprentissage en matière de normes de description d'archives et de gestion du virage majeur représenté par l'implantation de nouvelles pratiques dans une institution d'archives complexe.

Il a aussi dirigé le groupe de travail sur l'apprentissage continu dont le mandat était de soutenir le renouvellement et le développement de l'agence. Les activités de ce comité ont eu une incidence importante sur les modes de communication et de gestion aux ANC. Tout cela s'inscrit dans la restructuration qui, comme on l'a mentionné précédemment, marque profondément le passage de Jacques aux ANC.

À titre de responsable de la gestion des opérations archivistiques, il a atteint les objectifs stratégiques pour améliorer le traitement des archives et l'accès à l'information pour les Canadiens, ce qui a nécessité des changements majeurs au plan des attitudes et des habiletés du personnel. Il a dirigé l'amalgamation de deux directions en une seule, avec la participation des employés et l'appui de leurs représentants syndicaux. Ce processus impliquait l'élaboration d'une vision et d'un plan stratégique, la réorientation de l'équipe de direction et la reconfiguration des processus de travail. Cette restructuration a été menée à terme, les coûts d'encadrement ont été réduits et les processus de travail ont été simplifiés et intégrés. Il a lancé des travaux méthodologiques sur la gestion intégrée de la préservation et plus particulièrement sur les critères présidant aux choix des interventions et des technologies, l'intégration physique des services de préservation ayant rendu possible ce type de questionnement théorique méthodologique novateur.

Au plan international, il est de plus en plus actif. De 1996 à 2000, il est nommé secrétaire de la Conférence internationale de la Table ronde des archives (CITRA), un organe du CIA réunissant un fois l'an quelque

160 archivistes nationaux du monde entier. À ce titre, il révise avec succès les modes de préparation des conférences et de publication des Actes, il agit comme secrétaire du Bureau de la CITRA, il assume la responsabilité de l'élaboration du programme scientifique et professionnel et il dirige les comités des résolutions de ces conférences. Il anime aussi des ateliers de discussion et assume le secrétariat de l'Assemblée administrative.

En septembre 1996, il codirige la rédaction et la publication du *Bulletin/Newsletter* quotidien et trilingue du CIA au congrès international de Beijing. Il assume et coordonne alors la rédaction, l'édition et la traduction en français et en anglais de plusieurs comptes rendus d'activités et sommaires de communications. Dans le cadre de ce congrès international, il a également participé activement aux activités destinées aux archivistes francophones et y a coprésidé la réunion de l'Association internationale des archivistes francophones (AIAF). C'est au cours de cette même année 1996 qu'il publie dans la revue *Archives* de l'Association des archivistes du Québec un texte important intitulé *Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le medium et le message*. En 1997, Il se verra d'ailleurs attribuer le prix du meilleur article publié dans la revue *Archives* pour l'année 1996. Voilà une autre belle démonstration de ses talents de communicateur et de transmetteur de connaissances.

En 1999, il présente à Budapest une conférence inaugurale sur la gouvernance de la préservation qui a fait l'objet d'une publication dans les Actes de la CITRA. En plus des réunions préparatoires qui se sont tenues à Paris et à Berne entre 1996 et 2000, il a participé activement aux conférences et assemblées administratives qui se sont tenues à Mexico, Washington, Édimbourg, Stockholm, Budapest et Séville.

2000-2001 DIRECTEUR DU PROJET PORTAIL CULTUREL CANADIEN AU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

L'année 2000 sera une autre parenthèse dans la carrière de Jacques Grimard. En effet, le ministère du Patrimoine canadien lui confie la responsabilité du développement du Portail culturel canadien. Il élabore le concept, travaille au développement du prototype et de la première version opérationnelle, collabore à l'implantation de la stratégie du ministère du Patrimoine canadien sur le contenu culturel canadien numérisé et aux travaux de transformation des services dans le cadre de l'initiative gouvernementale du « Gouvernement en direct ». Cette expérience lui offre l'occasion d'explorer de nouvelles formes d'information électronique et les pratiques les plus à jour en matière de diffusion des archives. Elle lui permet également de comprendre et d'apprécier le processus de préparation d'un éventail d'instruments – site Web, passerelle, portail – devenus des outils quotidiens de travail au sein des services de gestion de l'information documentaire, y compris les archives.

2001-2007 : L'ÂGE DE L'ENRICHISSEMENT ET DE LA TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

En 2001, à nouveau séduit par l'enseignement universitaire, Jacques quitte les ANC et réoriente sa carrière comme professeur-chercheur. En effet, ses 20 ans d'expérience comme cadre supérieur dans la fonction publique québécoise et fédérale, ses expériences en milieu universitaire, d'abord comme archiviste professionnel puis comme chargé de cours et enseignant en histoire et en archivistique et sa présence active depuis 10 ans aux paliers national et international dans le domaine des archives en font le candidat tout désigné pour l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. De fait, la carrière d'enseignant-chercheur universitaire s'avère la voie idéale pour mettre à profit ses expériences et ses nombreux talents de communicateur et de pédagogue, de chercheur, d'auteur et de gestionnaire.

Mais tourner ainsi le dos à une carrière bien établie au sein de la fonction publique fédérale pour en embrasser une nouvelle comme universitaire, cela demande un courage, une ténacité et un aplomb qui révèlent bien la qualité du personnage et surtout l'humilité dont il a toujours fait preuve à un moment de sa carrière où Jacques aurait pu se contenter de récolter ce qu'il avait semé jusqu'alors. Toujours sur la brèche, à la recherche de renouveau, en questionnement constant, Jacques a trouvé dans son rôle de professeur-chercheur, la stimulation nécessaire pour faire ce grand saut vers de nouveaux horizons. Reconnaissons toutefois que cela n'était pas évident ni facile. Devant résider dans deux villes, Gatineau et Montréal, voyager chaque semaine, apprivoiser un monde universitaire complexe et très exigeant, Jacques a su faire face à la musique, garder le cap, relever ce nouveau défi avec brio. N'eût été de la Grande Faucheuse qui l'a surpris en pleine action, Jacques aurait assurément été appelé à jouer un rôle déterminant dans le développement de l'EBSI. Ses confrères avaient déjà reconnu en lui les compétences et le savoir-être pour ce faire.

Dès son engagement à l'EBSI en tant que professeur agrégé, il met à contribution ses connaissances et ses habiletés en gestion des archives, ses expériences d'enseignement et de recherche en archivistique et ses travaux sur la scène internationale pour en faire profiter la relève scientifique et professionnelle. Et bien sûr, toujours intéressé par l'innovation, il entreprendra des recherches qui ajouteront aux fondements conceptuels des sciences de l'information documentaire en général et de l'archivistique en particulier.

Il enseigne aux trois cycles d'études (certificat en archivistique, maîtrise et doctorat en sciences de l'information), tout en continuant ses recherches et ses publications en archivistique, et plus particulièrement en évaluation de programmes. Son expertise est d'ailleurs fortement sollicitée

par de multiples intervenants dont les ANC, les ANQ, l'Observatoire de la culture et des communications (OCC) et l'Association internationale des archivistes francophones (AIAF).

Ainsi, peu après la publication du rapport Arpin et à la demande des ANQ, il a procédé à une analyse et une évaluation de la mission des Archives nationales du Québec, volet archives publiques. De même, il a collaboré étroitement avec les ANQ et l'OCC et il a produit un *Répertoire électronique des centres et services d'archives du Québec* qui a permis à l'OCC de mener pour la première fois une enquête d'envergure auprès des services d'archives du Québec. Il a par la suite procédé à l'analyse des données recueillies par l'OCC et participé à la réalisation d'une publication, *État des lieux du patrimoine, des musées et des archives – le monde des archives au Québec*. Au moment de son décès, il travaillait sur une seconde publication dans la même série d'études de l'OCC.

Toujours quelques mois avant son décès, il a réalisé, à la demande de Bibliothèque et Archives Canada, une étude sur l'évolution des professions de bibliothécaires et d'archivistes qui a été bien reçue et à laquelle on se référera longtemps.

Au plan international, il a participé, dès 2001, au lancement du projet de Portail international archivistique francophone de l'Association internationale des archives francophones (AIAF). Il a démarré le volet « Enseignement et recherche » de ce projet de formation en ligne pour les archivistes de la Francophonie. Il a aussi agi comme directeur scientifique d'une recherche sur l'amélioration de la gestion et de l'archivage des dossiers judiciaires en République démocratique du Congo (2005-2006).

Enfin, il avait dans ses cartons un projet de *Dictionnaire encyclopédique de l'archivistique*.

À partir de 2000, sa production atteint un niveau impressionnant, et ce, autant en termes de conférences, de publications, d'activités de recherche et de consultant qu'en termes d'implication et d'interventions dans le milieu des archives. À l'évidence, il avait alors acquis une maturité professionnelle, une maîtrise disciplinaire et une expertise pratique reconnues par le milieu. Celui-ci d'ailleurs le sollicite de toutes parts et Jacques dit rarement non.

DÉCÈS LE 27 OCTOBRE 2007

Jacques Grimard a connu un parcours exceptionnel au cours duquel il a joué successivement, parfois en même temps, mais toujours avec brio, les rôles d'enseignant, de chercheur, de gestionnaire d'archives, d'auteur, de conférencier, de professeur-chercheur universitaire. Il a joué sur toutes

les scènes de l'archivistique au Québec, au Canada et partout dans le monde en français et en anglais. Chaque fois, il a su séduire son auditoire par sa rigueur, son esprit de synthèse incomparable et ses talents remarquables de communicateur. Autant de qualités qui en faisaient un conférencier et un consultant recherché et, plus que tout peut-être, un professeur et un mentor respecté et apprécié.

Individuellement, nous avons perdu un collègue émérite, certains un ami cher. Collectivement, la communauté archivistique québécoise et internationale a vu partir un ardent défenseur et un incomparable promoteur de la discipline à laquelle il avait choisi de consacrer sa vie professionnelle de même qu'un formateur émérite.

Jacques, au nom de la communauté archivistique, nous te remercions pour la remarquable contribution que fut la tienne et nous t'assurons que les traces qu'a laissées l'homme de mémoire que tu étais demeureront indélébiles.

ANNEXE

TEXTE DE L'HOMMAGE RENDU À JACQUES GRIMARD AU MOMENT DE SES FUNÉRAILLES

Comment rendre justice à un homme de la qualité de Jacques en une ou deux minutes ? Un bien grand défi que l'on m'a confié. J'ai choisi de profiter de ce témoignage pour faire ressortir une habileté qui me semble bien caractériser notre ami. Jacques était un champion de la synthèse et de la conclusion. Quel plaisir nous prenions à l'entendre, lors de colloques, congrès ou autres occasions, faire le bilan de nos échanges et tirer des conclusions souvent plus inspirantes, voire plus solides que les propos que nous avions échangés ! J'ai déjà personnellement été témoin d'une situation délicate, vous savez de ces moments où il faut que les choses tournent bien même si tout ne s'est pas déroulé comme on le souhaitait, de ces moments dis-je où l'issue d'une longue discussion pouvait faire perdre tout le temps qui avait été investi dans un dossier épineux. Je me souviens très bien être allé voir Jacques pendant une pause stratégique et lui avoir exprimé mon désarroi. Jacques m'avait jeté un œil entendu et m'avait dit : « Ne t'en fais pas, on devrait pouvoir s'en sortir. » Quelle belle surprise quand, en deux coups de cuillère à pot, comme disaient nos mères, Jacques a fait la synthèse de nos propos et a réussi à trouver le terrain d'entente que nous avions cherché à identifier tout au long de nos échanges ! Bref, comme il le faisait souvent, avec sagesse, doigté et aplomb, Jacques nous avait fait dire ce que nous aurions dû dire. Et croyez-moi : il était passé maître en cette matière.

Jacques, tu manques déjà énormément à ton milieu professionnel, à tes collègues de l'EBSI, à tous ces archivistes avec lesquels tu as travaillé, à tous ces étudiants qui ont eu le privilège de suivre tes enseignements, à toute cette communauté nationale et internationale qui constitue notre monde archivistique et pour laquelle tu t'es dévoué corps et âme. Tout au long de ta carrière, nous t'avons toujours connu comme un professionnel de grande classe, un archiviste de haut calibre, un gestionnaire chevronné, un professeur-chercheur apprécié, sollicité et écouté.

Jacques, tu as été un homme de mémoire, un humaniste profondément intéressé par la trace que laisse l'humain sur cette terre. Bien sûr, on te reconnaît bien d'autres qualités, mais pour nous, tes collègues archivistes et professeurs d'université, tu as laissé des traces indélébiles. Nous te sommes extrêmement redevables pour cette contribution notoire et exceptionnelle qu'est la tienne. Que les membres de ta famille et tes proches le sachent, par tes réalisations professionnelles, tes recherches, tes écrits et tout ce que tu as fait pour le développement de la discipline archivistique, tu seras toujours avec nous. Homme d'archives, homme de mémoire, homme de parole, tu demeureras dans notre mémoire et tu y occuperas une place de choix. La place des grands.

Merci, Jacques.

Carol Couture
Sherbrooke
Samedi 3 novembre 2007

2

La valeur de la coopération archivistique internationale

La dimension internationale de la carrière de Jacques Grimard

Christoph Graf
Professeur honoraire
Institut d'histoire de l'Université de Berne
Ancien directeur des Archives fédérales suisses

> Mettre à contribution ses connaissances et habilités en gestion des archives, ses expériences d'enseignement et de recherches en archivistique *et ses travaux sur la scène internationale dans le domaine des archives* pour mettre ces acquis, ces savoirs au service de la relève scientifique et professionnelle et pour effectuer des recherches susceptibles d'ajouter aux fondements conceptuels des sciences de l'information documentaire en général et de l'archivistique en particulier. (Grimard, 2001)

La citation[1] qui sert de mise en contexte à cette contribution est tirée de l'introduction du curriculum vitæ que Jacques Grimard a rédigé en 2001, au moment de la présentation de sa candidature au poste de professeur en archivistique à l'Université de Montréal. Ce propos, en tant qu'autotémoignage, nous semble être particulièrement bien approprié pour caractériser, d'une part, la compétence professionnelle et la dimension internationale de la carrière de Jacques Grimard, et pour affirmer, d'autre part, la valeur de la coopération archivistique internationale. Jacques Grimard a, d'un côté, effectivement démontré de grandes qualités comme gestionnaire des archives[2] et il a effectué de nombreux et importants « travaux sur la scène internationale dans le domaine des archives ». Il les a, d'un autre côté, mis à contribution et en valeur, « au service de la relève scientifique et professionnelle », au profit de la recherche et « des fondements conceptuels » de l'archivistique, et ce, en tant que professeur universitaire.

C'est dans ce sens que nous allons esquisser dans les prochaines pages, sur un plan très personnel et concret, les nombreux projets de coopération internationale archivistique auxquels Jacques et nous-même

1. Cette citation, ainsi que les données et les dates précises sur les activités internationales de Jacques Grimard qui sont mentionnées dans cet article, sont tirées du curriculum vitæ et de quelques autres textes biographiques que m'a gentiment fournis Yvon Lemay ou qui figurent sur le site Web de l'EBSI, ainsi que de mes propres documents personnels et de mon souvenir.
2. À titre d'exemple, il a dirigé un ouvrage sur le sujet en 2003. Voir Jacques Grimard et Louise Gagnon-Arguin (dir.), *La gestion d'un centre d'archives; mélanges en l'honneur de Robert Garon,* Québec, 2003.

avons participé pendant plus que 20 ans. Ensuite, sur un plan plus général, nous tirerons quelques conclusions et ferons quelques réflexions sur la valeur de la coopération archivistique internationale pour « les fondements conceptuels des sciences de l'information documentaire et de l'archivistique en particulier ». Ainsi, nous allons donc, d'une part, rendre hommage à Jacques Grimard par un témoignage amical et en patie d'après nos souvenirs personnels. D'autre part, également suivant le concept louable de cet ouvrage, nous voulons apporter une modeste contribution au développement de l'archivistique comme discipline scientifique, renforcer le lien entre la pratique de la gestion archivistique et la théorie, la recherche et l'enseignement scientifique dans ce domaine. Ce faisant, nous allons en même temps dresser un bilan de nos propres activités en tant que gestionnaire des archives sur le plan national et international et professeur en archivistique.

PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET SOUVENIRS PERSONNELS

PROMOTION DU *RECORDS MANAGEMENT*

La première rencontre personnelle entre Jacques Grimard et nous-même avait lieu lors de la Première Conférence européenne des Archives à Budapest en 1985. Cette conférence qui constituait le point de départ d'un véritable programme européen du Conseil international des archives (CIA) et qui se tenait dans une capitale au cœur de l'Europe qui était en pleine ouverture et libéralisation avait pour thème « La création et l'organisation de documents contemporains ». Nous étions tous les deux des jeunes archivistes en début de carrières, Jacques à titre de conservateur adjoint aux Archives nationales du Québec et moi-même en qualité de directeur suppléant des Archives fédérales Suisses, et déjà là, d'après les Actes de la Conférence, nous étions d'accord sur la nécessité d'un engagement fort et efficace des archives dans la gestion documentaire, le *Records Management*, en particulier dans la gestion informatisée des administrations productrices des documents contemporains. Cela n'était, à l'époque, pas encore évident pour tout le monde[3].

Cette ligne directrice a marqué toutes les activités professionnelles et beaucoup de publications de Jacques Grimard, tant au niveau international que national. Au tournant des années 1990, nous avons eu l'occa-

3. Actes de la Conférence européenne des archives sur la création et l'organisation des documents contemporains, Budapest, 23-26 avril 1985, par exemple, p. 119, 123 et 130.

sion de participer à des colloques internationaux respectifs, organisés par les Archives nationales du Canada, où Jacques Grimard présentait avec son ardeur et son talent didactique les impératifs du *Records Management*.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Une autre coïncidence d'intérêt et d'objectifs qui menait à des échanges bilatéraux et intenses entre Jacques et nous-même, depuis le début des années 1990, était l'archivage du patrimoine audiovisuel. Ces échanges internationaux visaient à l'élaboration de stratégies, de modèles et d'infrastructures nationales pour la préservation, le traitement et la communication des archives radiophoniques, cinématographiques, télévisuelles et multimédia, en particulier l'établissement de réseaux nationaux d'archivage audiovisuel des deux côtés de l'Atlantique.

Dans la même période, entre 1989 et 1992, Jacques s'engageait, dans son premier mandat pour le Conseil international des archives en tant que représentant d'Archives nationales du Canada, dans un groupe de travail sur les archives littéraires. Cet engagement, ainsi que celui relatif aux archives audiovisuelles, démontrait la vision globale des archives qu'il a défendue durant toute sa carrière de gestionnaire et professeur d'archivistique. Pour lui, les archives n'étaient pas seulement les archives étatiques et écrites, mais aussi bien les archives privées, littéraires et artistiques, mais également économiques, et ce, sur tous les supports.

RESPONSABILITÉS AU CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES

Pendant la législature 1992-1996, le Conseil international des archives a vécu à notre avis, sous la présidence de l'archiviste national du Canada, Jean-Pierre Wallot (sous l'égide duquel a travaillé Jacques Grimard), sa période la plus productive et innovatrice. Jean-Pierre Wallot a engagé quelques-uns de ses meilleurs collaborateurs à des postes importants dans cette organisation de la communauté archivistique internationale. En particulier, sur sa proposition, le comité exécutif nommait Jacques Grimard membre de la Commission pour l'administration du programme, organe clé de toute l'organisation, chargé de l'évaluation et de la coordination du programme professionnel et technique du conseil et de ses diverses instances – comités, projets, conférences, colloques, etc. Pendant la même période, Jacques a servi le conseil – et par là la communauté internationale – en tant que responsable de la sous-commission pour la Communication. Dans cette fonction, il a dirigé l'élaboration d'un plan stratégique pour les communications internes et externes du conseil ainsi que d'un nouveau logo et d'un nouveau dépliant de l'organisation, permettant ainsi de lui donner un nouveau visage.

Dans ces fonctions au sein du Conseil international des archives, auxquelles j'étais étroitement confronté et lié en tant que membre du comité exécutif, Jacques Grimard a fait preuve non seulement d'une grande capacité de travail, mais surtout d'un grand talent d'organisation et de gestion, de son extraordinaire force de coordination et de conviction.

CONGRÈS DU CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES

Les congrès mondiaux quadriennaux constituent le lieu le plus important – déjà au plan quantitatif – des échanges professionnels et personnels de la communauté internationale archivistique sur des thèmes généraux et actuels de première importance. Nous avons rencontré Jacques Grimard lors de tous les congrès entre 1992 à Montréal et 2004 à Vienne. Au congrès de 1992, il était certainement impliqué dans l'organisation par le pays hôte. Au congrès de 1996, à Beijing, nous avons collaboré à la rédaction du *Bulletin* quotidien et trilingue du congrès qui a considérablement contribué au succès de celui-ci, par son côté innovateur.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES FRANCOPHONES (AIAF)

Depuis 1996, nous avons collaboré également dans le cadre de l'Association internationale des archives francophones, où il a présidé des séances, coordonné des activités et lancé des projets avec son efficacité habituelle.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA TABLE RONDE DES ARCHIVES (CITRA)

À côté – et toujours dans les trois ans entre les congrès mondiaux – se tient la Conférence internationale de la Table ronde des archives (CITRA). Cette conférence regroupe les directeurs d'archives nationales et les présidents des sections, des commissions et des comités de la CIA. Elle constitue le « vaisseau amiral » du CIA. On y discute les grands thèmes de la communauté internationale au plus haut niveau qualitatif et hiérarchique. Quand nous avons été nommé président de la CITRA et vice-président du CIA pour la législature 1996-2000, nous ne pouvions que nous féliciter du fait que Jacques Grimard soit nommé secrétaire de la CITRA pour la même période.

Cette législature 1996-2000 et la CITRA constituaient la période et l'objet de notre collaboration la plus intense et fructueuse. Dans de multiples séances bilatérales et au sein du Bureau de la CITRA, ainsi que dans de longues conférences téléphoniques régulières, parfois hebdomadaires et dans des échanges écrits, nous avons élaboré et discuté, dirigé et coordonné le concept général et les programmes détaillés des trois

CITRA's de 1997 à 1999. Ces trois grandes conférences qui se tenaient successivement à Édimbourg, Stockholm et Budapest, étaient consacrées au thème général de l'accès à l'information, la première aux aspects légaux, la seconde aux défis technologiques et la troisième aux questions de préservation. Elles marquaient toutes les trois, par leurs contributions substantielles, par leurs débats vifs et fructueux et par la publication de leurs actes, des étapes importantes dans le débat archivistique international, en particulier dans le processus général de l'ouverture, de la libéralisation et de la modernisation des archives qui s'est accentué pendant cette période. Nous avons renouvelé et diversifié les formes des débats lors des conférences, en mettant au préalable les contributions des différents intervenants à la disposition des participants, et ce, par voie électronique et postale et nous avons unifié la structure des conférences[4].

En plus, Jacques Grimard a fait en sorte que non seulement les actes des trois conférences dont nous étions responsables soient publiés et distribués, sous forme normalisée un an après les conférences, mais que même les actes des quatre conférences précédentes, qui n'étaient pas encore parus, soient parallèlement publiés[5]. Tous ces travaux pour la CITRA et, par là, pour la communauté archivistique internationale, Jacques les a effectués avec une extraordinaire efficacité et délicatesse de conscience, il « n'a rien ménagé, ni efforts, ni dévouement, ni imagination pour assurer le succès » de ces tables rondes, comme nous l'avons déclaré à l'ouverture de celle de 1999[6].

PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE

Un projet innovateur de grande importance dans le domaine de la coopération archivistique et du développement était – et est toujours – le Portail international archivistique francophone (PIAF). Il s'agit là d'un système et d'un outil électronique performant pour la formation à distance et en ligne d'archivistes sans formation professionnelle, surtout dans des pays en voie de développement. Dans le cadre de ce projet, nous avons également collaboré étroitement. Dès 1999, comme un des pionniers de ce portail, Jacques a participé à toutes les initiatives et même à l'élaboration des premiers concepts. En tant que membre du comité directeur de ce

4. Conseil international des archives (dir.), « Accès à l'information, l'accès aux archives », Actes des XXXIIe, XXXIIIe et XXXIVe Conférences internationales de la Table ronde des srchives, Édimbourg/Paris, 1998, Stockholm, 1998 et Budapest, 1999.
5. Conseil international des archives (dir.), « L'interdépendance des archives », Actes des XXIXe et XXXIe Conférences internationales de la Table ronde des archives, Mexico, 1993, Thessaloniki, 1994, Washington, 1995, Dordrecht, 1998.
6. Actes de la XXXIVe Conférence internationale de la Table ronde des archives, Budapest, 1999, p. 17.

projet, nous pouvions à nouveau nous rendre compte personnellement de la grande compétence professionnelle d'archiviste et de gestionnaire, de l'unique loyauté, franchise et efficacité avec lesquelles Jacques prenait en charge les travaux préparatoires au volet « Enseignement et recherche », nommé plus tard « Se documenter » de ce portail fonctionnel depuis 2004 et accessible sur un site renouvelé en 2008[7].

Tant le PIAF que l'engagement de Jacques Grimard pour ce projet constituent un très bon exemple non seulement pour la haute valeur de la coopération internationale archivistique, en particulier pour le développement professionnel, mais aussi pour la manière dont Jacques mettait « à contribution ses connaissances et habilités en gestion des archives, ses expériences d'enseignement et de recherche en archivistique », et comment il mettait ses acquis et ses savoirs « au service de la relève scientifique et professionnelle », ainsi qu'il le disait dans son curriculum vitæ cité au début de cet article.

ENSEIGNEMENT

À partir de 2001, lorsque Jacques enseignait à l'Université de Montréal, et surtout à partir de 2004, quand nous-même avons quitté les Archives fédérales suisses pour augmenter notre charge d'enseignement à l'Université de Berne, c'était en premier lieu dans le cadre de l'enseignement et de la recherche en archivistique et en sciences de l'information que nous avons eu le plaisir de collaborer. Un des avantages de cette coopération était le fait que nous étions partis tous les deux d'une longue carrière et expérience administrative en tant que gestionnaires d'archives pour nous tourner vers l'enseignement et la recherche universitaire, c'est-à-dire que nous avons essayé tous les deux de mettre notre expérience en pratique administrative au profit de la théorie scientifique. D'autres avantages de notre coopération étaient – comme dans tous nos projets communs antérieurs – la confiance et la loyauté éprouvées mutuellement et le fait que le Canada et la Suisse partagent beaucoup de traits communs dans leur système politique et culturel. En particulier, dans les deux pays, la pratique et la théorie archivistiques sont largement influencées par la tradition et le caractère plurilingue et multiculturel de ceux-ci. En plus, nous pouvions – du côté suisse – toujours profiter en grande mesure de l'excellence connue du système ou du réseau canadien des archives, de la haute compétence professionnelle de la communauté archivistique canadienne, et pour nous qui étions surtout représentés par Jacques.

Ce dernier élément s'avérait particulièrement précieux et fructueux, quand nous avons engagé à trois reprises Jacques Grimard à titre d'enseignant dans un programme de formation continue en archivistique,

7. Voir <www.piaf-archives.org>.

en bibliothéconomie et en sciences de l'information que nous avions co-initié d'abord à l'Université de Lausanne et ensuite à celle de Berne. En effet, en 2002 et en 2004, Jacques a enseigné dans le cadre d'un certificat, et puis en 2006, dans le module introductif d'un Master of Advanced Studies des universités mentionnées. Outre ses contributions, il a installé une fructueuse coopération entre son institution, l'EBSI, et ce programme de formation continue suisse. Il enseignait les objets d'étude, les méthodes, les terminologies et les outils de travail de l'archivistique. Il présentait, d'une part, le paysage institutionnel international des services d'archives et des bibliothèques avec l'étude du Canada comme cas exemplaire et, d'autre part, les archives et les bibliothèques dans leurs contextes social et politique. Il se donnait même la peine de diriger un travail de certificat de 2e cycle de l'un de nos étudiants sur le sujet actuel, « Faut-il des cyberarchivistes ? Et lesquels ? »

Il faisait tout ça avec son ardeur et son talent pédagogique très marqué et avec un succès frappant. Aussi bien les étudiants que la Direction des études lui étaient très reconnaissants. L'évaluation par les étudiants le portait à la fine pointe parmi tous les enseignants de ce programme. Son enthousiasme et son feu sacré stimulaient manifestement les étudiants. Nous nous souvenons très bien d'un épisode paradigmatique dans une de ses leçons, où il questionnait avec un regard sceptique et un sourire ironique le rôle traditionnel des archives comme centres de compétence historique. Tout en reconnaissant – comme historien qu'il était lui-même – la valeur de ce rôle, il défendait avec toute sa force de conviction l'autre visage de Janus, c'est-à-dire le rôle prépondérant des archives pour le fonctionnement efficace et efficient de l'État, pour la gestion documentaire dans les administrations, pour la conservation du patrimoine documentaire, pour la transparence, la liberté de l'information et la démocratie.

PUBLICATIONS INTERNATIONALES

C'est exactement cet aspect politique et démocratique des archives que Jacques Grimard développait avec tout son esprit analytique et la qualité de sa rédaction dans un autre projet que nous avions le plaisir de partager en 2004. En effet, le volume 30 de la revue *Études et Sources* des Archives fédérales suisses, le dernier pour lequel nous étions responsables en qualité de directeur de cette institution, était consacré à « L'invention de la démocratie en Suisse ». Étaient traités dans ce volume des aspects historiques, politiques, culturels, économiques et sociaux de la démocratie en Suisse et ailleurs. Entre autres, quelques archivistes comme Jacques Grimard, l'ancienne archiviste nationale des États-Unis, Trudy Huskamp Peterson et nous-même avons présenté le rôle démocratique des archives, leur

signification dans l'État de droit, et de manière plus générale, divers aspects de la société de l'information, comme le disait dans son introduciton le rédacteur de la revue, Gérald Arléttaz[8].

L'article de Jacques dans ce volume portait le titre *Archives et démocratie… à la canadienne*. Il mettait « en lumière un élément du vaste et complexe ensemble de mécanismes et d'institutions dont s'est dotée la société canadienne pour garantir le libre exercice de ses droits : le secteur des archives que certains assimilent à un système ou à un réseau et que d'autres voient comme une constellation, voire une nébuleuse ». Il présentait, avec une précision exemplaire, l'histoire des archives canadiennes, les milieux institutionnel et professionnel, ainsi que le cadre légal de la pratique archivistique canadienne[9].

Il arrivait à la conclusion que « les archives canadiennes s'affichent comme une "toile" de services et d'expertises résolument engagés non seulement dans le maintien, mais aussi dans la mise à disposition, voire dans la communication, des documents analogiques ou numériques, multiformes, multitypes et multimédia que sont les archives. Ancrés dans leurs convictions démocratiques, à l'instar de leurs concitoyens, les archivistes du Canada ont au cours du dernier quart de siècle fait des efforts considérables pour partager et faciliter l'accès au massif mémoriel dont ils ont la garde[10]. »

Ainsi, dans toute sa modestie, Jacques ne démontrait pas seulement l'apport fondamental des archives canadiennes à la démocratie et à la société de l'information, mais aussi sa haute compétence comme gestionnaire d'archives responsable ainsi que son ouverture et sa conscience pour le rôle politique et social des archives.

Pendant ces dernières années, nous n'avions pas seulement le plaisir d'inviter et d'engager Jacques Grimard à des projets d'enseignement et de publication suisses et internationaux, mais nous avions aussi l'honneur de participer à des initiatives canadiennes et internationales de publication et d'enseignement, lancées ou dirigées par Jacques.

Au cours de la même année 2004, Jacques coordonnait et éditait, avec Carol Couture et Lucie Pagé, un numéro thématique spécial de la revue renommée *Archival Science* qui était consacré au *Program Evaluation in Archives*[11]. Ce volume réunissait un certain nombre de contributions qui étudiaient et discutaient le terme et l'objectif de l'évaluation de programmes, ainsi que l'application de l'évaluation dans les bibliothèques, les musées, la gestion documentaire et les archives. Tandis que nous-même

8. *Études et sources, Revue des archives fédérales*, n° 30, Berne, 2004, p. 15.
9. *Idem*, p. 273-294, citation p. 274.
10. *Ibidem*, p. 290.
11. *Archival Science, International Journal on Recorded Information*, vol. 4, n°s 1-2, 2004.

avions l'honneur et le plaisir de présenter un court essai sur un agenda de recherche concernant l'évaluation de programme dans les archives, Jacques faisait, avec Lucie Pagé une revue de la littérature, abondante en archivistique, en gestion documentaire et en gestion de l'information concernant l'évaluation de programme archivistique. Les auteurs ont tiré un bilan mitigé de leurs études, en constatant que quelques archivistes s'étaient bien intéressés à ce domaine scientifique important, et qu'ils avaient bien développé des expériences pratiques, mais qu'ils avaient besoin d'approfondir, de systématiser et de développer leurs connaissances en évaluation de programme pour pouvoir profiter de cet outil performant[12].

Une fois de plus, Jacques, avec sa collègue, faisait preuve dans cet article de son esprit critique, analytique et systématique, avec lequel il apportait à la communauté archivistique internationale des connaissances et des compétences importantes et innovatrices, et cela, dans un domaine qui était peu connu jusqu'à présent.

Une autre initiative, cette fois purement canadienne et même québécoise, à laquelle Jacques nous invitait à participer et à contribuer, était le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) dont il faisait partie intégrante et prenait une part active depuis longtemps. Pour le 5e symposium de ce groupe en 2006 au Centre d'archives de Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui était consacré aux archives comme ressources stratégiques, il nous invitait gentiment à prononcer le discours introductif sur la thématique, tandis que lui-même restait discrètement et modestement en réserve. Mais, manifestement, il était l'organisateur et le coordonnateur efficace et sage de ce symposium et il enrichissait largement les débats par ses contributions lucides et la belle synthèse qu'il a livrée à la fin du symposium.

Jacques Grimard nous invitait également, en 2006 et, déjà visiblement atteint par sa maladie, en 2007, à participer à ses enseignements à l'EBSI à Montréal. À ces occasions, nous avons eu le plaisir de présenter et de discuter avec ses étudiants aussi bien du programme de formation continue en archivistique, en bibliothéconomie et en sciences de l'information des universités de Berne et de Lausanne que de quelques expériences que nous avions faites en tant que responsable des Archives fédérales suisses, par exemple dans le domaine de l'évaluation. Lors de ces présentations et séminaires, nous pouvions nous rendre compte du haut dévouement et du talent pédagogique de Jacques, de son grand engagement personnel pour les étudiants et pour leurs travaux, ainsi que de la densité et de l'ouverture du climat didactique qui régnait dans ses classes.

12. *Ibidem*, p. 99-126.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Un dernier congrès international où nous aurions pu échanger des expériences et des connaissances à un haut niveau scientifique sur le sujet passionnant, « L'erreur archivistique », aurait été la 7e Journée des Archives, organisée par les Archives de l'Université catholique de Louvain au printemps 2007 sous la direction de notre collègue commun Paul Servais. Nous étions invités tous les deux à y apporter des contributions. Jacques a malheureusement dû se désister à cause de sa maladie.

Ainsi, une longue et riche carrière de coopération archivistique internationale prenait fin prématurément et de façon triste dans la même année 2007. Jacques Grimard aura servi la communauté archivistique internationale d'une façon extraordinaire par ses multiples contributions hautement qualifiées en enseignement et recherche, dans des projets de développement et dans l'organisation et la promotion de l'échange professionnel. Il a largement nourri le débat archivistique international. Il a contribué en grande mesure aux progrès de la théorie et de la pratique archivistique internationale, et il a mis « à contribution ses connaissances et habilités…, ses expériences… et ses travaux sur la scène internationale… pour mettre ses acquis, ses savoirs au service de la relève scientifique et professionnelle et pour effectuer des recherches susceptibles d'ajouter aux fondements conceptuels des sciences de l'information documentaire en général et de l'archivistique en particulier ». Ainsi, il atteignait son propre « objectif de carrière », cité au début de notre article, malgré son décès prématuré.

AUTRES ACTIVITÉS

À partir des années 1990, nous nous sommes rencontrés lors de différentes conférences internationales consacrées à des projets de coopération archivistique et au développement. Nous nous souvenons de divers colloques tenus à Tunis, sur invitation du directeur des Archives nationales de la Tunisie, Moncef Fakhfakh qui était également très actif dans ce domaine. Jacques a en plus agi et enseigné dans des projets de coopération au développement à Beyrouth (Liban), à Dakar (Sénégal) et au Congo. L'engagement pour la coopération au développement dans le domaine des archives correspondait à la conviction de Jacques – et de nous-même – qu'un système d'archives nationales fonctionnel peut contribuer à la démocratisation, à l'État de droit et à la bonne gouvernance dans des pays en voie de développement. Cela était également le cas dans le processus de démocratisation des pays communistes en Europe de l'Est, où nous nous sommes également engagés.

Outre ces projets de coopération internationale dans le cadre desquels nous avons eu le plaisir de collaborer, Jacques participait à beaucoup d'autres initiatives, conférences, enseignements et projets de publication, de recherche et de développement internationaux. Ainsi,

il s'engageait pour les contributions canadiennes, aux deux Sommets mondiaux sur la Société de l'information que l'ONU tenait à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, ainsi qu'à leurs conférences préparatoires. Il enseignait aussi, en 2006, à la Faculté de l'information et de la documentation de l'Université libanaise à Beyrouth sur l'évaluation des archives. Démontrant son intérêt pour le numérique, il participait activement, à titre de rapporteur et coprésentateur à un colloque conjoint entre l'EBSI et l'ENSSIB, le centre de compétences analogue à Lyon, ayant pour thème « Le numérique : impact sur le cycle de vie du document » en 2004.

VALEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il serait mal fondé de tirer des conclusions générales sur la valeur de la coopération internationale archivistique en nous basant uniquement sur l'expérience des activités internationales de Jacques Grimard et sur nos souvenirs personnels de notre collaboration avec lui. Toutefois, il est possible, en utilisant les uns et les autres de dégager quelques réflexions sur les bienfaits de cette coopération et exprimer notre conviction de sa valeur fondamentale. Cette conviction et ces réflexions correspondent, j'en suis sûr, largement à celles de Jacques Grimard.

ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Tout d'abord, il est à notre avis évident que la valeur de la coopération archivistique internationale dépend en grande mesure de l'engagement et du dévouement personnels de professionnels hautement qualifiés tels que ceux que possédait Jacques Grimard. Cet engagement ne se mesure ni en temps, ni en argent. Il n'est rendu ni en argent, ni en prestige. Il ne ressort ni de l'ambition, ni de l'envie de voyager. Ce dévouement est simplement le fruit de la solidarité internationale, de la conviction que l'échange international peut contribuer au progrès de la discipline et de la volonté de contribuer à ce progrès. L'engagement pour la coopération internationale est donc au fond un engagement bénévole et idéaliste.

ENRICHISSEMENT DISCIPLINAIRE

L'échange de connaissances et d'expériences au niveau international et surtout interculturel est en lui-même un enrichissement pour tous les partenaires d'une telle coopération. Cela est particulièrement valable dans un domaine comme celui des archives où les théories et les pratiques sont fortement influencées par des traditions nationales et culturelles

très diverses. L'échange international permet de confronter les traditions nationales, de les analyser d'une façon comparative et d'en tirer des conclusions, de réviser les théories et d'optimiser les pratiques nationales. L'échange international et interculturel dans le domaine des archives s'est avéré spécialement important pour l'élaboration de normes, de standards, de vocabulaires, etc., c'est-à-dire d'outils qui, eux, sont devenus complètement indispensables pour tout échange d'information et pour toute communication et accès aux informations archivistiques dans un monde informatisé et globalisé. L'établissement des standards de description archivistique ISAD(G) et ISAAR (CPF), le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, le code de déontologie et le modèle OAIS n'en sont que quelques exemples pour lesquels Jacques s'est également engagé.

EXEMPLE DES BIENFAITS DES RELATIONS CANADA-SUISSE

Parmi les échanges et les coopérations archivistiques internationales, il y en a qui se sont avérés particulièrement utiles et fructueux. Cela est typiquement le cas pour la coopération entre le Canada et la Suisse qui était très intense pendant des décennies, et cela, à différents niveaux, en particulier, mais pas seulement dans les multiples projets de collaboration entre les institutions nationales. Nous voyons trois raisons pour expliquer les bénéfices de la coopération archivistique canado-suisse. La première réside certainement dans des relations personnelles de confiance telles qu'elles existaient entre Jacques et nous-même, mais aussi entre d'autres collègues canadiens et suisses, ce qui nous renvoie à notre première réflexion sur l'importance des engagements personnels pour la coopération internationale. La deuxième raison pour la valeur spéciale de la coopération archivistique canado-suisse, nous la voyons dans le fait que les deux pays sont des pays multiculturels avec une langue commune, ce qui a comme effet une certaine parenté culturelle d'une part, et une ouverture vers d'autres cultures et traditions, d'autre part. La troisième raison pour l'utilité particulière de la collaboration archivistique entre le Canada et la Suisse, utilité surtout pour cette dernière, a déjà été mentionnée : c'est tout simplement le très haut niveau de la théorie et de la pratique archivistique du Canada, la densité et le professionnalisme de son réseau archivistique personnel et institutionnel ainsi que l'innovation technologique très avancée dans ce pays.

FORMES DE COOPÉRATION ARCHIVISTIQUE INTERNATIONALE

À partir des exemples de coopération archivistique internationale entre Jacques Grimard et nous-même déjà mentionnés, on peut ensuite se poser les questions suivantes : quel est le type de coopération la plus adapté et

fructueux pour le domaine des archives ? Est-ce la coopération plutôt multilatérale ou bilatérale qui correspond aux besoins archivistiques ? Les organisations plutôt gouvernementales ou non gouvernementales ont-elles les meilleures chances d'aboutir à des résultats positifs pour la communauté archivistique ? Est-ce plutôt la coopération permanente et transversale ou la collaboration temporaire et ponctuelle qui amène à des progrès concrets de la discipline ? Quels sont les champs et les thèmes où la coopération archivistique internationale s'avère particulièrement utile ?

On ne peut certainement pas dégager une réponse claire, ni des exemples de coopération mentionnés, ni d'autres expériences faites aux différents niveaux dans les dernières décennies. Néanmoins, il y a quelques tendances qui se dessinent, à notre point de vue, particulièrement – mais pas uniquement – à partir des exemples de coopération mentionnés.

Au niveau multilatéral ou bilatéral de la coopération, il faut, à notre avis, faire la distinction entre la coopération transversale et permanente et la collaboration temporaire et ponctuelle. Tandis que la coopération permanente et transversale a manifestement besoin d'une structure et d'une organisation multilatérales, tels que, dans notre cas, le CIA, l'Unesco et l'AIAF, nous aurions, pour la collaboration temporaire et ponctuelle, plutôt tendance au plan bilatéral ou peut-être « oligo-latéral », parce que des objectifs concrets et précis peuvent plus facilement être atteints entre deux ou quelques partenaires.

Le développement de la théorie et de la pratique archivistique, « des fondements conceptuels des sciences de l'information documentaire en général et de l'archivistique en particulier », comme disait Jacques Grimard dans son « objectif de carrière » en 2001, nécessite aussi bien la coopération permanente et transversale au plan multilatéral, c'est-à-dire d'une organisation professionnelle telle que le CIA que des projets de collaboration temporaire et ponctuelle, à situer de préférence au plan bilatéral ou « oligolatéral ».

En ce qui concerne le cadre gouvernemental ou non gouvernemental de la coopération archivistique internationale, il y a, à notre avis, une préférence claire et nette pour des structures non gouvernementales, telles que le CIA, l'AIAF, etc., dans lesquelles les activités internationales dans lesquelles Jacques Grimard et notre collaboration se sont déroulées en grande partie. Cela déjà pour la seule et simple raison que cette coopération a besoin d'indépendance et d'autonomie par rapport aux autorités politiques aux niveaux national et international. Le développement international de la discipline archivistique a bien profité de cette autonomie, la politisation de la coopération aurait bloqué ou retardé beaucoup de progrès, par exemple dans les questions de la restitution d'archives déplacées ou dans l'élaboration de normes et de standards. Néanmoins, il faut reconnaître que la coopération archivistique internationale a manifestement besoin de structures gouvernementales, surtout aux niveaux

nationaux, par exemple, pour son financement, mais aussi au niveau international, où l'Unesco et les Sommets mondiaux pour la société de l'information ont largement contribué au développement archivistique.

Quant aux champs et aux thèmes appropriés à la coopération archivistique internationale, il nous semble difficile de les définir d'une façon générale et de les attribuer aux types, niveaux, structures et cadres de coopération, que ce soit bilatéral ou multilatéral, gouvernemental ou non gouvernemental, permanent ou temporaire, transversal ou ponctuel. Toutefois, en conclusion, nous tenterons d'en dégager quelques-uns.

EN CONCLUSION...

À partir de quelques exemples d'activités internationales de Jacques Grimard et de notre longue coopération avec lui que nous avons mentionnés dans nos souvenirs personnels, nous voulons montrer en guise de conclusion quelques tendances ou préférences, de notre point de vue, quant aux champs et aux thèmes appropriés à la coopération archivistique internationale et quant au type de coopération auquel on peut les attribuer.

Les grands débats, les discussions de thèmes prioritaires d'ordre général, ainsi que l'élaboration de normes et de standards, la gestion administrative et la communication dans la communauté archivistique internationale – sujets pour lesquels Jacques Grimard s'est beaucoup engagé – ont leur place naturelle et adéquate au plan multilatéral et dans les structures non gouvernementales, transversales et permanentes comme le CIA, la CITRA et l'AIAF. Mais même dans ces champs de coopération, dû aux mécanismes et procédures parfois pas très efficaces de ces organisations internationales, il s'est souvent avéré utile de passer par des collaborations bilatérales ou « oligolatérales », voire régionales.

Il y a beaucoup de sujets de coopération sur lesquels Jacques Grimard, nous-même et beaucoup d'autres collègues archivistes avons travaillé à juste titre et avec le même succès aussi bien aux niveaux multilatéral et bilatéral, dans des cadres gouvernementaux ou non gouvernementaux et dans des structures permanentes ou temporaires. Tel est le cas, par exemple, du *Records Management*, de la conservation, du traitement et de la communication du patrimoine audiovisuel et ainsi que de la coopération au développement.

Un type particulier de coopération archivistique internationale nous semble être très bien représenté par le projet PIAF, pour lequel Jacques et nous-même avons travaillé avec beaucoup d'autres archivistes et qui est présidé actuellement par notre collègue français Gérard Ermisse. Il s'agit là d'un projet de haute valeur stratégique pour le développement

professionnel et de grande complexité, d'un projet qui a nécessité beaucoup de ressources humaines et financières. À notre avis, un tel projet n'a pu être réalisé que dans un cadre multilatéral et non gouvernemental, mais unilingue, francophone, à savoir l'AIAF. Mais en même temps ce projet avait évidemment besoin de ressources financières du secteur gouvernemental aussi bien aux niveaux national et international. Et finalement, ce projet doit son succès en grande partie au fait qu'il s'agissait d'une coopération entre un petit nombre de partenaires tels que la France, le Canada, l'INTIF (Intitut des technologies de l'information et de la formation de l'Organisation internationale de la francophonie) et la Suisse. Ce projet important et innovateur de coopération internationale archivistique est donc un exemple typique pour une collaboration non gouvernementale, mais soutenue par le secteur gouvernemental, au plan « oligolatéral ». En outre, son succès dépendait – et dépend toujours – d'un grand engagement personnel de ses acteurs, bien sûr, facteur que nous avons déjà mentionné comme première condition de toute coopération internationale archivistique couronnée de succès.

Une dernière catégorie de projets de coopération archivistique internationale dans lesquels Jacques Grimard – comme d'innombrables collègues – se sont engagés et s'engagent toujours, peut à notre avis être principalement attribuée au plan bilatéral, au cadre non gouvernemental et à des structures temporaires et ponctuelles. Il s'agit des multiples projets d'enseignement et de recherche, de publications et d'éditions, dont nous avons mentionné quelques exemples dans nos souvenirs personnels. Notre expérience et notre conviction personnelles concernant ce type et ces projets de coopération sont qu'ils apportent très souvent le plus grand profit aux niveaux intellectuel, scientifique et humain. Cette expérience se base en bonne partie sur notre longue et intense collaboration avec Jacques Grimard.

À ce titre de projets de coopération bilatérale, non gouvernementale, ponctuelle et personnelle, nous aimerions revenir sur un exemple de collaboration avec Jacques Grimard qui nous semble être paradigmatique aussi bien pour les activités internationales de Jacques Grimard que pour la valeur de la coopération archivistique internationale. Il s'agit de la contribution de Jacques au volume de la revue *Études et Sources* sur « L'invention de la démocratie en Suisse », dans lequel il a esquissé les apports multiples et importants du réseau archivistique canadien à la démocratie, à la liberté de l'information et à l'État de droit au Canada[13].

Cet article et cet ouvrage, cet exemple de coopération bilatérale nous amènent à une double conclusion. D'une part, les activités internationales jouent un rôle important par rapport à Jacques Grimard qui visait la responsabilité politique et sociale des archives et des archivistes dans leurs États et sociétés. D'autre part, la valeur de la coopération

13. Voir note de bas de page nº 6.

archivistique internationale consiste en dernier lieu justement dans le renforcement de ce rôle des archives et des archivistes comme piliers de la transparence et de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'État de droit. Jacques Grimard a donc contribué à l'essentiel de la valeur de la coopération archivistique internationale.

3

Les défis de l'archiviste à titre de gestionnaire de la mémoire

Entretien avec Jacques Grimard

Propos « composés » par Yvon Lemay
à partir des écrits de Jacques Grimard

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Yvon Lemay (2007-2008), « Entretiens avec Jacques Grimard », *Archives*, vol. 39, n° 2, p. 5-18. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de la revue *Archives*.

Dans le but de rendre hommage à un collègue avec qui, malheureusement, je n'aurai pas eu la chance de collaborer autant que je l'aurais souhaité, j'ai pensé me plonger dans ses écrits et me permettre ainsi d'établir un dialogue « fictif » mais néanmoins significatif avec lui. Histoire de me familiariser avec sa pensée, sa vision, ses préoccupations et ainsi pouvoir imaginer sa voix chaude et forte me raconter sa passion pour les archives tout comme pour ceux et celles qui s'en préoccupent et qui cherchent à en préserver les traces afin d'en faire profiter tant les générations actuelles que futures.

Ce dialogue, cet échange avec Jacques Grimard par l'intermédiaire de ses écrits, ne vise pas à refaire chronologiquement le parcours d'une vie consacrée à l'archivistique. D'autres mieux que moi seront en mesure de le faire. Il cherche plutôt, en recourant au plus grand nombre de textes qu'il a publiés en français pendant sa carrière, à faire état des différents thèmes ou préoccupations qui animeront sa pensée au cours des années. Toutefois, comme dans tout échange, même fictif, le questionneur et le questionné se laissent parfois prendre au jeu et en viennent à embrouiller le fil de leur propos. La curiosité de l'un est attirée par les connaissances de l'autre. Soyez donc indulgent pour l'itinéraire que suivront leurs échanges. En fait, c'est bien la preuve que le dialogue a eu lieu, que les intérêts de l'un et de l'autre ont réussi à se rencontrer.

YL – *Jacques Grimard, débutons si vous le voulez bien par une question faisant appel à votre vaste expérience comme archiviste, à l'acuité de votre regard « synthétique » sur l'univers des archives. Pourquoi les archives sont-elles si importantes « pour » et « dans » nos sociétés aujourd'hui ?*

JG – « [… L]es archives, éléments primordiaux de la mémoire du monde, constituent un instrument privilégié de contribution au développement durable. À la fois preuves, témoignages et sources de renseignements, elles documentent la vie des sociétés, rendent les organismes et les gouvernements transparents et responsables face à leurs commettants, donc servent la démocratie, prouvent les droits collectifs et individuels, s'avèrent ce « jardin » riche des espoirs, des réalisations et des diversités qui nourrissent la vision du monde et les projets d'avenir de nos contemporains. Source d'enseignements et de réflexions, les archives constituent un point d'ancrage pour l'accomplissement des sociétés en ce qu'elles rappellent toujours à leur mémoire leurs valeurs, leurs droits, leurs réalisations, les fondements de leur évolution et de leur développement » (Wallot et Grimard, 1996).

YL – *Et, par conséquent, qu'est-ce que cela implique selon vous pour l'archiviste ?*

JG – « L'impérative nécessité de rendre accessibles et de donner accès aux contenus des archives à une époque où les sociétés démocratiques exigent plus, beaucoup plus, de transparence de la part de leurs gouvernants et adoptent des politiques de gestion intégrée et ouverte de l'information après s'être donné des lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ; où les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent des possibilités illimitées en matière de circulation et d'exploitation des contenus informationnels et de valorisation des archives elles-mêmes et des services archivistiques ; où les clientèles des services et institutions d'archives se sont diversifiées et élargies pour inclure le grand public, les administrateurs ainsi que les chercheurs professionnels de tous horizons disciplinaires » (Grimard, 2002-2003).

YL – *Un défi important en effet, mais est-ce là le seul défi auquel les archivistes d'ici ou d'ailleurs doivent faire face aujourd'hui ?*

JG – « Qu'ils exercent leur profession à l'ouest, au centre, au nord, au sud de l'Europe ou encore au nord de l'Afrique, nos collègues sont confrontés essentiellement aux mêmes défis. Ce sont surtout :

1. Le sous-financement des archives […]
2. La difficulté à se doter d'infrastructures de préservation, y compris et surtout de bâtiments, appropriées et essentielles au maintien à long terme, à la communication à travers le temps, de l'authenticité et de la fiabilité des témoignages documentaires laissés par les générations précédentes et de ceux qu'entendent transmettre nos contemporains. […]

3. La complexe et coûteuse gestion des documents ou des archives électroniques et numériques qui commandent des interventions professionnelles dès leur conception et dont l'organisation intellectuelle et la communication exigent des approches, des procédés et des méthodes innovateurs, des expertises nouvelles et multiples ainsi que des infrastructures technologiques sophistiquées. […]
4. [Comme je le mentionnais,] L'impérative nécessité de rendre accessibles et de donner accès aux contenus des archives [… et]
5. Le développement et le renouvellement de la profession […] » (Grimard, 2002-2003).

YL – *Jacques Grimard, explorons si vous le voulez bien chacun des points que vous venez de mentionner. Vous souligniez le sous-financement des archives, est-ce si important par rapport aux autres secteurs culturels ?*

JG – « [Dans une Enquête auprès des établissements du patrimoine, réalisée en 2005,] Les établissements d'archives représentent 27,8 % de la population visée […] mais ne reçoivent que 7,1 % du total des revenus de fonctionnement ainsi que 0,7 % du total des subventions pour immobilisation allouées au domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. L'analyse des données sur les dépenses montre par ailleurs que les établissements d'archives génèrent environ 7 % du total des dépenses de fonctionnement et 2 % des dépenses en immobilisation. Le constat que nous pouvons tirer de ces résultats est sans équivoque. Le secteur des archives est sous-financé, très faiblement soutenu sur le plan pécuniaire par les institutions publiques, parapubliques et privées, comparativement aux autres composantes du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Ce constat est d'autant plus alarmant que nous savons que les établissements du secteur ont une très faible capacité d'autofinancement comparativement à ceux des deux autres secteurs » (Grimard, 2006a).

[Et, si vous me le permettez, Yvon, j'ajouterais d'autres données, tout aussi révélatrices de cet état de fait.] « Ainsi, en 1999-2000, l'Administration publique québécoise a alloué 13,7 millions de dollars au développement des archives. Or, ces 13,7 millions équivalaient à 8,5 % des dépenses consenties au secteur « Patrimoine » (160,1 M $) ; à 9,7 % des investissements dans les bibliothèques (140,5 M $) ; à 14 % des crédits affectés aux musées (91,0 M $). Au total, ces mêmes 13,7 M $ ne représentent que 1,8 % des dépenses internes et externes de l'État au titre de la culture (754,4 M $). Autre indicateur tout aussi éloquent : la part des ressources allouées aux dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses salariales et à l'ensemble du budget est particulièrement mince. Aux Archives nationales du Québec, pour l'exercice financier 2000-2001, les crédits de

fonctionnement représentent seulement 12 % de la masse salariale – contre 22 % dans les autres institutions fédérale, provinciales et territoriales – et seulement 4,5 % de l'ensemble du budget. C'est assez dire l'état précaire et difficile dans lequel se trouve ce secteur d'activités culturelles » (Couture et Grimard, 2003).

YL – *Le deuxième point avait rapport à la difficulté à se doter d'infrastructures de préservation. Pourriez-vous d'abord préciser ce que l'on entend par préservation ?*

JG – « [… L]a préservation n'est pas la simple addition d'actions ou d'interventions destinées à protéger l'objet archivistique. Elle constitue un ensemble d'activités hiérarchisées, planifiées et articulées de manière à assurer la durabilité de l'information. Elle recouvre tout aussi bien les interventions en matière de conditions environnementales de garde de l'information que les mesures prises en vue d'assurer la pérennité des systèmes informatiques ou encore que les actions plus pointues de réparation des documents endommagés. En somme, préserver des archives, ce n'est pas réagir ou agir après ou encore réparer les dommages ; c'est, ainsi que le suggère l'origine latine du terme *praeservare*, anticiper, mettre à l'abri ou épargner du danger de perte ou de détérioration » (Grimard, 1999).

YL – *Au Canada, l'on peut dire, n'est-ce pas, Jacques, que nous sommes choyés en matière d'infrastructure de préservation avec le Centre de préservation Bibliothèque et Archives Canada qui a ouvert ses portes à Gatineau en 1997 ?*

JG – [Tout à fait.] « Au cœur de ce gigantesque coffre, 48 chambres fortes de 350 mètres carrés chacune, surmontées de laboratoires à la fine pointe de la technologie, destinés à assurer l'entretien du contenu des chambres fortes. Le tout est entouré d'une coque de verre conçue pour assurer une protection contre les variations climatiques qui caractérisent notre pays de froidure » (Grimard, 1997). [Mais, ce n'est pas tout. Il n'y a pas que l'édifice, fort remarquable, qui est à souligner.] « Tous les laboratoires y ont été réunis en un concept architectural totalement ouvert. Nos spécialistes de la gestion de l'entreposage, de la restauration des livres anciens, du traitement des photographies y côtoient sur une base régulière leurs collègues experts en microfilm, en numérisation aussi bien que leurs confrères et consœurs chargés d'assurer la préservation des archives sonores, cinématographiques et télévisuelles. Après avoir travaillé pendant des années dans l'isolement, dispersés dans quatre ou cinq édifices éloignés les uns des autres, les voilà maintenant tous regroupés, échangeant les trucs de leurs métiers respectifs, des conseils et des solutions pratiques, redéfinissant au quotidien la pratique de la préservation, abordant cette pratique dans un esprit libéré des carcans professionnels étroits, plus ouvert aux démarches intégrées » (Grimard, 1999).

YL – *Dans une perspective immédiate et à plus long terme, quelles sont les possibilités qu'offre selon vous le Centre de préservation Bibliothèque et Archives Canada ?*

JG – « Dans une perspective immédiate, cette structure [rassemble] – enfin ! – les dizaines de milliers de mètres linéaires de documents écrits, les millions d'images, les milliers d'heures de visionnement et d'audition de documents audiovisuels et les millions de « bits » d'information que les Archives nationales du Canada, au nom des citoyens et citoyennes de ce pays, ont préservés jusqu'ici dans plus d'une dizaine d'édifices et dans des conditions souvent inadéquates. Tout cela aussi pour regrouper et tirer le maximum de profit [comme je le soulignais,] des interventions professionnelles, souvent uniques et hautement spécialisées, des dizaines d'experts [...] qui, jour après jour, s'assureront que les « trésors » documentaires des Archives nationales seront toujours là, et à très long terme, en condition optimale d'accessibilité et de préservation. Dans une perspective de plus longue durée, le Centre de préservation garantira la pérennité des Archives nationales du Canada en tant que lieu de mémoire collective. Car c'est bien d'un lieu physique qu'il s'agit, d'un endroit, d'un site voué à la mémoire. Un immense gisement de documents écrits, graphiques et audiovisuels provenant de l'État canadien et des régimes qui l'ont précédé, d'entreprises, d'organismes de toutes sortes et de particuliers qui ont marqué le développement de ce pays. Une masse d'informations destinées à former les perceptions et les connaissances des Canadiens et Canadiennes, à étayer leur savoir et à appuyer les regards qu'ils portent sur cette société complexe et riche à laquelle ils donnent vie quotidiennement » (Grimard, 1997).

YL – *Vous mentionniez, Jacques, les milliers d'heures de visionnement et d'audition des documents audiovisuels, pourquoi accordez-vous une importance particulière à ces documents ?*

JG – « On a pu argumenter dans le passé qu'à tout prendre, l'audiovisuel ajoutait peu d'information et de sens aux portraits ou aux descriptions textuelles, pour ne retenir que ces deux exemples. Pourtant, si l'on s'arrête à observer et à comparer, dans une démarche critique positive qui ne cherche en rien à minimiser ou à nier l'intérêt des documents plus conventionnels, la différence est là, dans toute sa visibilité et dans toute son audibilité. Car la particularité de l'enregistrement sonore, vidéo ou filmique réside dans la saisie et la reproduction des mouvements, des tons et des oscillations, dans la prolongation de l'instantanéité, dans la vie qu'elle donne en quelque sorte à l'information. En cela, les documents audiovisuels permettent d'appréhender la totalité des événements qui y sont enregistrés ; ils complètent les perceptions et les compréhensions des faits qui y sont consignés ; ils en rendent en quelque sorte

la plénitude. En animant l'information, ils révèlent l'humanité telle qu'en elle-même : grouillante, bruyante, agitée, vivante ; et ils ne sont pas sans modifier, sans influencer nos perceptions et nos compréhensions de son évolution et de devenir. C'est là un apport non négligeable que celui de consigner le mouvement et la « vie qui bat » et de permettre qu'ils reviennent à la mémoire avec toute leur puissance d'évocation initiale » (Grimard, 1995).

YL – *En effet, il s'agit là d'un trait fondamental et je présume que, dans votre esprit, les documents audiovisuels, tout comme d'ailleurs les documents plus conventionnels, doivent être largement accessibles. Aussi, j'aimerais savoir ce que vous pensez des efforts qui ont été faits jusqu'ici pour numériser le patrimoine documentaire ?*

JG – « [J]usqu'ici on a fait beaucoup dans la multiplicité tant par le nombre et la variété des organisations qui se sont investies dans la numérisation du patrimoine documentaire que par la diversité des documents numérisés. […] Le temps est venu de tirer les leçons utiles de ces multiples expériences : de pérenniser cet inventaire et de le mettre à jour régulièrement ; de se doter d'une politique ou d'une stratégie de numérisation qui établisse les principes et les critères de choix des projets et qui en détermine le cadre d'allocation des ressources ; d'adopter des pratiques qui garantissent la cohérence de l'action dans ce vaste chantier de conversion du patrimoine documentaire ; et, enfin, d'agir en concertation » (Grimard, 2006b).

YL – *Jacques, quel lien faites-vous entre la préservation et le troisième point dont vous faisiez mention, soit les archives électroniques et numériques ?*

JG – [D'emblée, je dirais ceci.] « Prenant en compte les pratiques courantes de gestion, de production et de dissémination de l'information, […] la gestion de la préservation s'applique à l'ensemble du cycle de vie et de gestion de l'information. Et ce me semble particulièrement vrai de l'information contenue dans les systèmes électroniques qui soutiennent les activités opérationnelles des organisations. La durée de vie des technologies de l'information est courte et commande des interventions de prévention, de maintien et de protection au moment même de la conception des systèmes. Elles exigent que nous pensions « préservation » dès l'origine du cycle de vie de l'information de manière à en garantir le maintien non seulement en prévision d'une éventuelle garde à très long terme, mais aussi et surtout en vue d'une utilisation efficace et efficiente à court et moyen terme » (Grimard, 1999). [Et cette approche en amont, dès la création de l'information, a des répercussions importantes sur le travail de l'archiviste.] « Dorénavant, l'archiviste n'agit plus que sur la mémoire passée dont il reçoit les bribes à conserver ; il est partie prenante de la définition de la mémoire présente, au bénéfice du présent et du futur » (Grimard, 1993).

YL – *Par conséquent, comment voyez-vous la préservation à long terme des archives électroniques ?*

JG – « [… N]ous sommes confrontés, à l'aube de la Révolution de l'information, aux défis de la préservation et de l'accès à long terme de ce que nos sociétés auront jugé bon de conserver pour mémoire. Tout comme eux, nous devons nous assurer que le médium et le message franchiront l'épreuve du temps et témoigneront pour les générations futures du devenir de notre époque. Or, le recours systématique et généralisé aux procédés automatisés de création, de consignation, de traitement et de circulation de l'information pose aujourd'hui des défis particuliers en matière de protection et d'accessibilité à long terme à cette information dite « électronique », nouvelle à la fois dans sa forme et dans sa configuration » (Grimard, 1996).

YL – *Défis qui vous inquiètent, qui vous laissent croire que la mémoire est à l'abandon ?*

JG – « [Je n'ai] pas l'impression que les archives de notre temps soient orphelines et que notre mémoire soit laissée à l'abandon. À preuve, les remarquables efforts investis par les États et autres institutions publiques pour s'assurer d'une gestion cohérente de la création, de l'organisation et de l'accès à leur information et du maintien de son authenticité et de sa fiabilité. Mais la partie n'est pas encore gagnée et il faudra s'assurer que les besoins des utilisateurs sont pris en compte dans l'élaboration et l'application des stratégies et faire en sorte que tous les partenaires mis à contribution assument leur responsabilité face aux ressources informationnelles dont ils sont les dépositaires. Car visiblement, aucune institution n'y arrivera seule. Ici, universitaires, praticiens et utilisateurs ont un rôle à jouer pour que jamais la mémoire documentaire des organisations n'ait à être confiée à quelque orphelinat que ce soit » (Grimard, 2002).

YL – *Le quatrième défi que vous souligniez était de rendre accessible et de donner accès aux archives. Qu'en est-il de ces aspects à l'heure d'Internet ?*

JG – « L'Internet a tout bouleversé en matière de communication des documents et de démocratisation de l'accès à l'information. D'autant plus que les technologies de l'information et de la communication – les TIC – permettent maintenant de développer des moteurs de recherche adaptés à différents profils d'utilisateurs, capables d'explorer les textes, les images et les sons et d'y donner un accès intégré » (Grimard, 2006b).

YL – *D'après vous, Jacques, quel est l'impact d'Internet sur les utilisateurs ?*

JG – « Les citoyens et citoyennes de nos sociétés développées habitent dorénavant l'Internet et sont familiers avec ces technologies qui ont pénétré leurs foyers il y a vingt ans et plus. Ils sont partie d'une

culture informationnelle différente ; leurs stratégies de recherche ne sont plus les mêmes ; leurs attentes sont plus exigeantes tant du point de vue de la rapidité d'accès que de celui de la qualité de l'information. Me vient ici à l'esprit ce souvenir d'un de mes maîtres parti trop tôt, devenu pour un temps mon patron et qui m'a honoré de son amitié : le professeur Pierre Savard de l'Université d'Ottawa. Lors de nos déjeuners annuels, une tradition qu'il avait établie, il m'interpellait sur le ton de l'humour : « Grimard, tonnait-il, tes instruments de recherche, je ne leur fais pas confiance. Tu m'y dis bien ce que tu choisis de me dire. Je veux voir les documents et me faire une idée moi-même ! » Je répondais toujours en lui fournissant des explications sur les extraordinaires progrès réalisés grâce à la normalisation des procédés de description… un sujet dont il n'avait sans doute que faire ! Pour l'utilisateur qu'il était et que sont les citoyens, les clients et les utilisateurs d'archives, toute cette instrumentation professionnelle n'a de sens que si et seulement si elle produit les résultats attendus, c'est-à-dire une information disponible, signifiante, pertinente, exploitable et, surtout, comportant une valeur ajoutée par rapport aux autres informations disponibles. [Et, chose importante à souligner dans ce contexte,] « Je crois donc que le rapport à l'archive a changé : on ne la voit plus avec un regard de collectionneur ; on ne la perçoit plus comme un objet de curiosité. On l'utilise parce qu'elle fonde une démarche autonome de construction mémorielle, d'apprentissage ou de fabrication du savoir » (Grimard, 2005-2006a).

YL – *Parmi les défis dont vous avez fait état un peu plus tôt, vous avez mentionné le développement et le renouvellement de la profession. Comment le voyez-vous au juste ?*

JG – « À mon sens, l'effort doit porter ici dans trois directions : [d]'abord les institutions d'enseignement auraient avantage à accorder une plus grande importance à la compréhension et à l'analyse de l'esprit et de la lettre des lois, politiques publiques et orientations stratégiques des États. […] Car comment pourrons-nous jamais comprendre le sens profond de telle ou telle pratique de gestion exigée par la législation, si nous ne pouvons pas saisir les assises philosophiques et sociologiques de ces mêmes lois ? […] Deuxièmement, les archivistes se doivent d'investir dans l'accroissement de leurs connaissances eu égard à la nature, au profil, aux attentes, voire au degré de satisfaction des clientèles utilisatrices des services et des produits archivistiques. Ici, on peut tirer des leçons des nombreuses études réalisées par les chercheurs en bibliothéconomie ou en muséologie, deux domaines relativement proches de l'archivistique disposant d'une solide tradition en matière d'études des clientèles. […] Troisième secteur à investir en matière de développement des connaissances : la gestion des services. […] Le temps est peut-être venu de pousser la recherche scientifique et de constituer des modules

d'enseignement particulièrement dédiés aux problématiques de gestion depuis l'administration des ressources et des opérations jusqu'à l'évaluation de la qualité des résultats et des impacts, en passant par la gestion stratégique des services d'archives ou de la fonction gestion de l'information au sein des organisations. » [Sans oublier, bien sûr, le fait que les archivistes doivent également relever le] « double défi de maintenir à jour leurs connaissances des supports conventionnels et analogiques de l'information et d'être à la fine pointe en matière d'information numérique. Ils doivent comprendre cet objet changeant pour pouvoir se l'approprier et jouer efficacement leur rôle. En un sens, voilà peut-être une réalité qui contribue à leur originalité professionnelle […] » (Grimard, 2005-2006a).

YL – *Intéressant, cet aspect d'« originalité professionnelle » que vous soulignez à propos des archivistes et de l'information numérique. Mais est-ce à dire que l'impact du numérique sur les archivistes est surtout d'ordre technique ?*

JG – « […] I]l me semble que jusqu'ici, les archivistes se sont beaucoup définis par rapport à leur objet, par rapport à eux-mêmes et à l'intérieur de leurs propres frontières professionnelles. Il faut sans doute partir de là. Mais, à mon sens, l'impact majeur de toute cette révolution numérique qui les affecte, comme d'autres corps professionnels d'ailleurs, réside principalement dans le fait qu'ils doivent se redéfinir par rapport et en relation à d'autres pourvoyeurs de services d'information et à d'autres objets informationnels et qu'ils doivent, dans cet exercice de redéfinition, prendre en compte l'utilisateur : son profil, ses besoins, ses attentes » (Grimard, 2005-2006a).

YL – *Alors, dans ce contexte, où est l'« originalité professionnelle » des archivistes pour reprendre votre expression ?*

JG – « […] I]l est deux fonctions qui, à mon sens, font l'originalité professionnelle des archivistes : l'évaluation de l'information […] et la protection à long terme de l'authenticité et de l'intégrité de cette information. Ce sont là des forces sur lesquelles les archivistes devraient fortement capitaliser pour prendre leur place dans le concert des professions liées à la gestion de l'information documentaire » (Grimard, 2005-2006a).

YL – *Pourriez-vous, Jacques, nous donner un exemple à propos de l'évaluation qui nous permettrait de mieux comprendre cette « originalité » de l'archiviste ?*

JG – [Oui, bien sûr. Prenons le cas des coûts de reproduction à des fins de conservation des documents audiovisuels qui, comme on le sait, sont des plus dispendieux.] « Ainsi, la copie d'un film peut varier entre 70 $ et 300 $ la minute selon que l'on traite du noir/blanc

16 mm ou encore du couleur 35 mm ; celle d'une vidéo varie entre 1,75 $ et 3$ la minute ; quant à la reproduction d'une bande sonore, elle revient à environ 1,25 $ la minute. Nous vous laissons à penser ce que peut coûter la production d'une copie maîtresse et d'une copie de référence de chacun des documents audiovisuels conservés par des institutions comme les Archives nationales du Canada ou comme les Archives nationales du Québec. En clair, dans l'état actuel des choses, une telle approche n'est absolument pas envisageable… et tant pour la restauration que pour la copie préventive de ces documents il faut développer des approches graduées qui soient fonction de la qualité et de l'importance de l'information. Si tous conçoivent aisément que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour préserver à long terme des images mouvantes documentant, par exemple, la grève de Winnipeg, en 1919, ou encore la crise d'octobre 1970 au Québec, plusieurs admettront que les mêmes efforts ne sont peut-être pas requis pour assurer la préservation de toutes les émissions d'affaires publiques présentées sur nos chaînes télévisuelles » (Grimard, 1993).

YL – *Je constate que vous portez une attention particulière depuis plusieurs années à l'évaluation de programme en milieu archivistique. À quand remonte cet intérêt ?*

JG – « Mon intérêt pour l'évaluation de programme en milieu archivistique remonte au temps où, travaillant dans des institutions publiques d'archives canadiennes, j'étais occasionnellement amené à participer à des études d'évaluation "formative" ou "sommative", soit à titre de membre de groupes de travail mandatés pour recevoir les résultats d'études évaluatives, soit à titre de fournisseur de renseignements ou soit encore à titre de gestionnaire responsable de secteurs ou d'opérations archivistiques. Par ailleurs, en dehors de ces activités proprement évaluatives, j'étais régulièrement appelé à collaborer à des exercices de planification stratégique ou opérationnelle au terme desquels il fallait arriver à déterminer les facteurs de succès des activités ou projets envisagés et à préciser des critères aussi bien que des instruments sur lesquels nous entendions prendre appui pour juger des résultats atteints » (Grimard, 2005-2006b).

YL – *C'est donc fort de cette expérience concrète que vous avez amorcé une réflexion sur la question ?*

JG – [Oui, en effet.] « C'est dans la foulée de ces observations tirées de l'expérience que j'ai choisie, en joignant l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, de pousser plus loin la réflexion sur l'évaluation de programme. Des recherches préliminaires dans la littérature scientifique et professionnelle m'ont fait voir que si cette discipline était bien connue

et pratiquée systématiquement par les bibliothécaires et les muséologues, elle l'était vraisemblablement moins chez les archivistes. Il m'est alors apparu que la communauté archivistique gagnerait à maîtriser les fondements théoriques et les méthodes d'évaluation de programme et à se doter de méthodes d'évaluation qui soient adaptées à ses besoins et à ses attentes. [… Mon] projet a donc pour objet les fondements théoriques et les méthodes d'évaluation de l'efficience (processus), de l'efficacité (résultats) et de l'impact (portée ou retombées) des activités, des produits et des services offerts aux clientèles, dans les organisations archivistiques. En fait, il s'agit de concevoir une approche d'évaluation de programme plurielle et modulaire 1) qui permette aux institutions et aux services d'archives d'apprécier l'efficience, l'efficacité et la portée de leurs activités et de leurs réalisations; et 2) qui tienne compte à la fois des objectifs de l'évaluation, des types d'organisations et de la nature de leurs activités et de leurs réalisations» (Grimard, 2005-2006b).

YL – *Et, à ce stade-ci de vos travaux, comment concevez-vous cette approche d'évaluation en regard du milieu archivistique?*

JG – «Il en ressort que l'approche unique et idéale n'existe pas et qu'il faut, au contraire, s'en remettre à des démarches souples et ouvertes aptes à apporter réponses aux questions évaluatives posées par le milieu concerné. […] La décision d'adopter un modèle plutôt qu'un autre doit prendre appui sur l'objet même de l'évaluation et sur l'usage qu'on veut en faire: les choix quant à l'approche, quant aux méthodes et quant à la nature de l'information à recueillir en dépendent. […] Enfin, et par-dessus tout, les archivistes doivent vouloir se questionner non seulement sur la qualité de leurs activités et des résultats en découlant, mais aussi sur leurs effets et leurs retombées. Est-ce que le programme visé fonctionne? Est-ce qu'il est porteur de changement? Améliore-t-il les choses? Qu'adviendrait-il si le programme n'existait pas? Voilà autant de questions, parmi d'autres, auxquelles l'évaluation de programme, dans le domaine des archives comme ailleurs, peut et doit apporter réponses» (Grimard 2005-2006b).

YL – *Le temps file et il y a encore tellement de sujets, d'aspects que j'aimerais que l'on aborde. Comment voyez-vous, Jacques, le rôle de l'archiviste?*

JG – «[… N]ous savons que nous sommes constructeurs, gardiens et communicateurs d'information organique et consignée et qu'à ce titre nous collaborons à la gestion de la mémoire du monde. Nous savons aussi que nous n'avons pas toujours joué ce triple rôle et que nous y sommes venus graduellement. D'abord gardiens de documents anciens, nous sommes devenus gardiens et communicateurs avant de nous définir comme spécialistes de la structuration, de

l'organisation et de la communication de la mémoire. En somme, nous voyons que notre mission a évolué ; qu'elle n'est pas statique ; qu'elle s'est adaptée à la faveur de la transformation des attentes de la société et du développement de nos propres pratiques et savoirs » (Grimard, 1994a).

YL – *Vous dites que la mission de l'archiviste a évolué, qu'elle s'est adaptée. De quelle manière voyez-vous l'évolution de la profession d'archiviste ?*

JG – « C'est devenu un lieu commun que d'affirmer que le métier d'archiviste a connu de singuliers changements au cours des deux ou trois dernières décennies. Il y a trente ans, l'objet de l'archiviste était essentiellement le document textuel témoin d'un passé éloigné ; sa formation aucunement orientée vers l'organisation et la mise en service des archives reposait sur un sujet de spécialisation ou encore sur une connaissance, parfois approfondie, du contenu des archives. Or, voilà que maintenant nous travaillons sur un objet immatériel – l'information – incarné en plusieurs formes – depuis la feuille de papier jusqu'à la disquette en passant par la pellicule filmique –, conservé de diverses manières – selon la nature des supports – et utilisé à des fins multiples allant de la recherche historique savante jusqu'à la prise de décision à visée opérationnelle immédiate. Voilà qu'à l'instar de nos collègues bibliothécaires, documentalistes et informaticiens nous nous percevons comme des professionnels de l'information dont le métier consiste essentiellement à rendre accessible cette information et à développer des méthodes de traitement utiles et propres à en faciliter le repérage et l'utilisation » (Grimard, 1990).

YL – *Parlant d'évolution, à quel moment au Québec vont se mettre en place les bases de l'univers archivistique actuel ?*

JG – « C'est […] au début du XXe siècle – notamment avec la création, en 1920, des Archives de la province de Québec – que commence à prendre forme l'univers archivistique tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec ses institutions, ses lois, son milieu professionnel et ses utilisateurs. À l'automne 1920, Pierre-Georges Roy, fondateur du *Bulletin des recherches historiques*, membre de la Société royale du Canada et directeur du Bureau des archives fédérales à Québec, prend charge du Bureau des archives de la province à titre d'« archiviste du gouvernement de la province de Québec ». Il y fera notamment sa marque grâce à la publication des *Rapports annuels de l'archiviste de la province*, véritables mines de renseignements sur les archives, dont la série d'inventaires se poursuivra jusqu'à la fin des années 1970, quand le Bureau des archives prendra le nom d'Archives nationales du Québec » (Bergeron, Dusseault-Letocha et Grimard, 2006).

YL – *Et, avant le XXe siècle, quelle était la situation des archives ? A-t-on entre autres une idée de la place des archives au début de la colonie ?*

JG – « La première mention de l'existence de pratiques archivistiques en Nouvelle-France fait état de l'incendie, en juin 1640, de la chapelle Notre-Dame-des-Anges et de la disparition du "Catalogue des baptisés à Québec depuis 1621 jusqu'à 1640". Un siècle plus tard, l'administration coloniale projette de copier "les pièces importantes conservées dans la colonie et [de produire] un inventaire complet des registres", puis d'aménager un local propre à la conservation des archives dans la résidence officielle de l'intendant. Mais, au moment du retrait de la France de la vallée du Saint-Laurent, une grande partie des archives réunies par les administrateurs coloniaux, officiers militaires et magistrats sera rapatriée en territoire métropolitain. À la fin du XVIIIe siècle, le gouverneur britannique, lord Dorchester, s'inquiétera du sort des archives françaises restées dans la colonie et commandera une étude sur la question. Cette analyse donnera lieu, en 1791, à la publication d'un rapport et à de nouvelles décisions quant à la garde de ces archives officielles, dont on peut douter qu'elles ont été effectivement appliquées. Entretemps, des archives sont créées, s'accumulent dans des conditions peu propices à la conservation à long terme ou disparaissent au gré des hasards de l'existence, comme ce fut le cas lors de l'incendie du Parlement de Montréal en 1849 » (Bergeron, Dusseault-Letocha et Grimard, 2006).

YL – *Quelle est donc la situation des archives au Québec au XIXe siècle ?*

JG – « [… A]u Québec, le Secrétaire et registraire provincial prend charge de la gestion des archives – notamment des archives héritées du régime colonial français – et, dès 1868, s'affaire à assurer le transfert d'archives depuis le nouvel État fédéral, conformément aux dispositions de l'article 143 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. À cette époque, les archives fédérales mettent également à contribution de nombreuses personnalités du Québec pour leur copie de documents à l'étranger. Par ailleurs, le Bureau du registraire de la province de Québec s'active à regrouper des archives officielles, à copier des documents en France, à publier des inventaires et à assurer la préservation adéquate des documents notariaux et d'état civil. Au tournant du XXe siècle, le terrain est prêt pour la mise en place d'une institution d'archives » (Bergeron, Dusseault-Letocha et Grimard, 2006).

YL – *Revenons à aujourd'hui, Jacques, si vous le voulez bien. Si vous aviez à définir, en quelques mots, la pratique archivistique, que diriez-vous ?*

JG – « D'abord, sans doute, que l'archivistique est un champ de pratique, un métier, une profession. Ensuite, qu'elle est un champ d'études, un champ de savoir appliqué qui s'est constitué à partir de

l'exercice d'un métier et qui prend sa source dans la polyvalence des pratiques, mais aussi, du point de vue de la connaissance, dans la multidisciplinarité des savoirs. Enfin, que si elle est une et que si son objet – l'information – est également un, l'archivistique ne comprend pas moins deux orientations, l'une axée sur la gestion de l'information courante et l'autre tournée vers l'administration de l'information passée » (Grimard, 1989).

YL – *Et, plus particulièrement la pratique archivistique québécoise, toujours en quelques mots il va sans dire?*

JG – [Tout comme mon collègue Carol Couture, je crois que] « La pratique archivistique québécoise a réussi l'intégration originale en une discipline de deux domaines d'activité complémentaires, mais se trouvant en situation de juxtaposition jusqu'à un passé encore relativement récent. On aura reconnu ici le records management, la gestion des archives courantes et intermédiaires portant une valeur primaire, et la gestion des archives définitives porteuses d'une valeur secondaire et destinées à une conservation permanente en raison, principalement, de leur intérêt patrimonial. Cette originalité québécoise tient à un nouvel équilibre entre ces deux pratiques complémentaires selon lequel les interventions des services d'archives en administration de l'information courante ne sont pas subordonnées aux finalités de la gestion des archives définitives, mais visent à la fois l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion de l'information aussi bien que la constitution de corpus d'archives définitives signifiants et révélateurs de l'évolution des organisations » (Couture et Grimard, 2003).

YL – *À la lumière de votre vaste expérience et de votre engagement au cours de toutes ces années au sein du milieu des archives, quelle est la place de l'archivistique à l'ère de l'information?*

JG – « Nous vivons dans un univers où l'information est devenue la "condition essentielle de la créativité, de la qualité et de l'innovation" et où l'informatique est devenue un mode de vie. Cet univers se caractérise aussi par une soif d'information que le savoir contemporain ne saurait à lui seul satisfaire. Cet univers n'est pas le fruit d'une génération spontanée : 100 milliards d'hommes y ont vécu ; d'innombrables alluvions documentaires s'y sont accumulées ; l'expression de la pensée humaine s'est transmise sur des centaines, voire des milliers de supports différents. Cet univers a soif de communication et de savoir. Il se trouve que nous pouvons contribuer à la satisfaction de ces besoins devenus vitaux pour le développement de l'humanité en gardant ce précieux héritage et en faisant en sorte qu'il puisse résonner jusqu'aux confins de la planète. Cependant, nous ne saurons le faire que si nous savons exploiter au maximum les technologies anciennes et nouvelles

mises à notre disposition et que si nous favorisons le regroupement des expertises, le partage des responsabilités et l'action concertée tant dans nos établissements qu'aux échelles internationale, nationale et régionale » (Grimard, 1999).

YL – *Quels sont les défis professionnels auxquels les archivistes sont ainsi confrontés ?*

JG – [Selon moi, ils sont de trois ordres.] « Confrontés au défi posé par la masse d'information, ils doivent pouvoir départager l'accessoire de l'essentiel et voir à ce que soient prises les mesures appropriées pour assurer une gestion rationnelle de l'un et de l'autre. Contraints de vivre avec des supports et des véhicules d'information de plus en plus sophistiqués, fragiles et éphémères, ils sont conduits à rechercher et à mettre au point des moyens techniques susceptibles d'accroître la durabilité de l'information. Enfin, à une époque où la disponibilité et l'accès rapide et personnalisé à l'information constituent des éléments majeurs des attentes de la société, l'archiviste ne peut plus se contenter des modes passifs d'accès » (Grimard, 1993).

YL – *Et sur le plan des qualités qui sont requises de la part des archivistes pour relever ces défis, pour exercer leur métier dans ce contexte, quelles sont-elles selon vous ?*

JG – « S'agissant d'énoncer à grands traits les qualités requises pour exercer ce métier, retenons les éléments suivants :

1. forte capacité d'analyse et de synthèse doublée d'une aptitude particulière à clarifier les situations complexes et à aller à l'essentiel ;
2. aptitudes à formuler clairement ses idées à l'écrit comme à l'oral ;
3. jugement sûr ;
4. aptitude à prendre des décisions sur des questions importantes liées à la constitution de la mémoire d'une société ;
5. ouverture aux technologies nouvelles doublée de bonnes connaissances sur les méthodes et modes de technologies de l'information ;
6. bon sens des communications joint à des aptitudes à négocier et à transiger avec des clients fort variés depuis le pourvoyeur de services technologiques jusqu'au savant en quête d'information en passant par l'administrateur sur le point de prendre une décision ou de lancer une opération » (Grimard, 1993).

YL – *En terminant, pourquoi l'archive, Jacques Grimard? Pourquoi tous ces efforts afin de la préserver, d'en garder la trace?*

JG – « Tout cela […] pour que puissent prendre forme les interprétations qui […] donnent un sens au devenir et marquent le cours des événements. [Car, comme le dit si justement Arlette Farge dans son ouvrage *Des lieux pour l'histoire* (1997),] "[…] l'important dans la société consiste sûrement plus en l'interprétation qu'en la chose […] seule l'interprétation est capable de donner du sens, de produire du consentement ou des rébellions, d'« axer » le cours des choses […] l'opinion établie autour et à partir d'elle […] produira d'autres interprétations, d'autres événements". » (Grimard, 1997)

« [Finalement] la fonction/valeur de témoignage constitue peut-être celle qui caractérise davantage les archives […] » (Grimard, 1994b).

YL – *En vous remerciant, Jacques Grimard, d'avoir partagé toutes ces réflexions avec moi. Je suis persuadé que vos propos sauront eux aussi, par l'interprétation dont ils feront l'objet, donner du sens à ceux et celles qui en prendront connaissance.*

BIBLIOGRAPHIE

BERGERON, Yves, Louise DUSSEAULT-LETOCHA et Jacques GRIMARD (2006). Chapitre 2 : « Regard historique sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives », *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives : cahier 1 : Premier regard*. Observatoire de la culture et des communications du Québec, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>. Consulté le 15 juin 2007.

COUTURE, Carol et Jacques GRIMARD (2003). « Aspects généraux et particuliers de l'administration d'un service d'archives », *La gestion d'un centre d'archives : mélanges en l'honneur de Robert Garon*. Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard (dir.). Coll. « Gestion de l'information ». Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec : 57-82.

GRIMARD, Jacques (1989). « Université Laval : les programmes de formation en archivistique ; philosophie et développement ». *Archives* 20, 3 : 11-18.

GRIMARD, Jacques (1990). « Pour l'enrichissement de l'archivistique », *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche*. 1er Symposium en archivistique organisé par le GIRA aux Archives nationales du Québec à Montréal, les 2 et 3 février 1990 : 231-245, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_1990.pdf>. Consulté le 25 juillet 2007.

GRIMARD, Jacques (1993). « La pratique archivistique a trouvé une identité : l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle ». *Archives* 24, 3 : 3-12.

GRIMARD, Jacques(1994a). Synthèse et commentaires sur les séances IV et V. *La mission de l'archiviste dans la société*. 2e Symposium en archivistique organisé par le GIRA à l'Université de Montréal, les 8 et 9 avril 1994 : 235-240, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_1994.pdf>. Consulté le 25 juillet 2007.

GRIMARD, Jacques (1994b). « La valeur de témoignage : Laisser des traces signifiantes », *Les valeurs archivistiques : Théorie et pratique*. Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, le 11 novembre 1993. Québec : Université Laval, 1993 : 77-86.

GRIMARD, Jacques (1995). Le défi de l'audiovisuel : perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence. *L'Archiviste* 110 : 2-4.

GRIMARD, Jacques (1996). « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », *Archives* 27, 4 : 21-34, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_4/27-4-Grimard.pdf>. Consulté le 24 août 2007.

GRIMARD, Jacques (1997). Le Centre de préservation à Gatineau : un lieu de mémoire. *L'Archiviste* 114 : 7-9.

GRIMARD, Jacques (1999). « De la gouvernance de la préservation : cadre légal, éthique et technologique de gestion de la préservation », *Actes de la Conférence internationale de la table ronde des archives, XXXIV*-CITRA, Budapest, <www.ica.org/citra/citra.budapest.1999/grimard.pdf>. Consulté le 20 août 2007.

GRIMARD, Jacques (2002). « Conclusion du symposium : sommaire des présentations et exposés », *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ?* Actes du 4e Symposium du GIRA tenu aux Archives nationales du Québec (Montréal), le 22 mars 2002 : 138-143, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_2002.pdf>. Consulté le 25 juillet 2007.

GRIMARD, Jacques (2002-2003). « Un regard sur le monde archivistique : particularismes et similitudes », *Archives* 34, 1-2 : 5-8, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol34_1-2/34-1&2-Grimard.pdf>. Consulté le 24 août 2007.

GRIMARD, Jacques (2005-2006a). « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique », *Archives* 37, 1 : 59-87.

GRIMARD, Jacques (2005-2006b). « L'évaluation de programme : modèles multiples et caractéristiques souhaitables pour une application en milieu archivistique », *Archives* 37, 2 : 73-98.

GRIMARD, Jacques *et al*. (2006a). Chapitre 6 : « Archives », *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives : cahier 1 : Premier regard*. Observatoire de la culture et des communications du Québec, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>. Consulté le 15 juin 2007.

GRIMARD, Jacques (2006b). « Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique », *À rayons ouverts* 68 : 8-10, <www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/a_rayons_ouverts/ARO_68.pdf>. Consulté le 4 septembre 2007.

WALLOT, Jean-Pierre et Jacques GRIMARD (1996). « Culture, archives et développement », *Archives* 27, 3 : 3-9, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_3/27-3-Wallot.pdf>. Consulté le 24 août 2007.

Partie 2

Rayonnement international

Comme l'indiquent de nombreux textes disponibles dans les autres chapitres de l'ouvrage[1], Jacques Grimard a exercé un rôle important sur la scène internationale au cours de sa carrière, notamment par son implication au sein du Conseil international des archives et de l'Association internationale des archivistes francophones.

Dans une notice nécrologique publiée sur le site du Conseil international des archives peu de temps après sa mort, l'on rappelait que « Jacques Grimard a été très actif au sein du Conseil international des archives où il a occupé les fonctions suivantes :

- Membre du Comité des Archives littéraires et artistiques de 1989 à 1992.
- Membre de la Commission de l'Administration du Programme en qualité de coordinateur pour la promotion professionnelle de 1992 à 1996.
- Coordonnateur de la Sous-commission pour la promotion professionnelle de 1994 à 1996, commission qui était chargée par le comité exécutif de trouver un logo. Ce logo, officiellement « lancé » en 1995, est toujours utilisé par l'ICA.
- Secrétaire de la Conférence internationale de la Table ronde des archives (CITRA) sous la présidence de Christoph Graf de 1996 à 2000[2]. »

Quant à l'Association internationale des archivistes francophones (AIAF), Jacques Grimard prendra une part active à la création du Portail international archivistique francophone (PIAF). « Jacques, écrivait Gérard Ermisse, le président de l'AIAF, a été un des pionniers de notre portail ; dès 1999-2000, nous nous réunissions à quelques-uns pour imaginer ce qui est devenu le PIAF : il a participé à toutes les premières initiatives. Ensuite, il a pris en charge les travaux préparatoires au volet Se documenter. Grâce à nos multiples rencontres professionnelles, nous avons tous, en l'approchant, pu apprécier sa franchise, sa loyauté, sa simplicité et sa grande compétence[3]. »

Pour rendre compte de cette facette importante de la carrière de Jacques Grimard, nous avons choisi un texte qu'il a cosigné avec Jean-Pierre Wallot, qui est alors président du Conseil international des archives et archiviste national du Canada. Il s'agit d'un mémoire présenté par le Conseil international des archives à la Commission mondiale de la culture et du développement en février 1995. Il constitue une pièce maîtresse sur le sens social et culturel des archives.

---

1. À cet effet, voir notamment les chapitres 10, 15, 17 et 18.
2. Conseil international des archives (2007). *In Memoriam : Jacques Grimard*, <www.ica.org/fr/2007/10/30/memoriam-jacques-grimard >.
3. Gérard Ermisse (2007). *Communiqué : décès de Jacques Grimard,* <www.piaf-archives.org/sections/ver/les_outils1351/babillard/documents/communique_du)presid/view>.

4

Culture, archives et développement*

Jean-Pierre Wallot
Président du Conseil international des archives
Archiviste national du Canada

Jacques Grimard
Coordonnateur de la Sous-commission
pour la promotion professionnelle du Conseil international des archives
et directeur général de la Direction de la préservation des archives
aux Archives nationales du Canada

* Mémoire présenté par le Conseil international des archives à la Commission mondiale de la culture et du développement en février 1995.

RÉSUMÉ

À partir d'un plaidoyer sur le rôle de la culture dans la vie des sociétés, les auteurs démontrent que les archives en constituent un témoignage privilégié. Elles collaborent au développement des peuples par les connaissances accumulées dans l'organisation de la vie des hommes, comme base des droits des peuples et des individus, et aident à se souvenir. Le mémoire conclut à la nécessité de l'Unesco d'inciter les gouvernements à « investir dans la mémoire ».

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Wallot, J.-P. et J. Grimard (1996). « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 27, nº 3, p. 3-9. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de la revue *Archives*. M. Wallot a accepté la publication de cet article dont il est le coauteur.

C'est la culture qui constitue la source
et la finalité du développement,
qui lui donne son élan, qualité, sens et durée,
et qui donne un visage aux promesses de demain.
Javier PÉREZ DE CUÉLLAR

ans un remarquable plaidoyer en faveur d'un développement de l'humanité qui prend d'abord appui sur la personne et qui dépasse la simple croissance des ressources matérielles, le président de la Commission mondiale de la culture et du développement, M. Javier Pérez de Cuéllar, écrivait : « Si la culture devient l'étoile qui guide le développement, si elle accède au premier rang des priorités de l'agenda national et international, alors nous aurons préservé le seul patrimoine encore intact de l'humanité : la terre vierge du futur » (Pérez de Cuéllar, 1994). Ce raccourci heureux arrime les notions de développement, de culture et de patrimoine en un continuum embrassant le passé, le présent et l'avenir.

Le Conseil international des archives souscrit entièrement à ces propos. La pratique archivistique, tout comme d'ailleurs l'histoire, aboutit au constat, fondé sur les témoignages que recèlent les archives, que le développement des sociétés résulte essentiellement d'un long processus de maturation de plusieurs facteurs identitaires : depuis les valeurs fondamentales jusqu'aux mythes et idéaux, en passant par les institutions formelles et informelles de nature politique, économique, sociale, culturelle et religieuse qui constituent autant de lieux de compromis entre idéaux collectifs (rarement uniques, parfois conflictuels) et les richesses matérielles (forcément limitées). On ne peut guider les sociétés sur la voie d'un développement durable sans une compréhension, sans une vue cohérente et articulée de ces composantes identitaires, elles-mêmes si prégnantes, en amont et en aval, de la culture qu'elles alimentent et qui les façonne en même temps. Ce n'est pas au hasard que les sociétés s'instituent différemment, d'un lieu à un autre, d'un temps à un autre. Et l'on ne saurait chercher à en infléchir les itinéraires sans en saisir le « dessein ».

À cet égard, les archives, éléments primordiaux de la mémoire du monde, constituent un instrument privilégié de contribution au développement durable. À la fois preuves, témoignages et sources de renseignements, elles documentent la vie des sociétés, rendent les organismes et les gouvernements transparents et responsables face à leurs commettants, donc servent la démocratie[1], prouvent les droits collectifs et individuels, s'avèrent ce « jardin » riche des espoirs, des réalisations et des diversités qui nourrissent la vision du monde et les projets d'avenir de nos contemporains. Source d'enseignements et de réflexions, les archives constituent un point d'ancrage pour l'accomplissement des sociétés en ce qu'elles rappellent toujours à leur mémoire leurs valeurs, leurs droits, leurs réalisations, les fondements de leur évolution et de leur développement.

LA CULTURE, FONDEMENT DES SOCIÉTÉS

Le terme « culture » réfère souvent au savoir acquis, à l'envergure intellectuelle des individus, aux assises de leur jugement, de leur sens critique et de leur goût. En ce qui a trait aux sociétés, ce mot englobe aujourd'hui plus que le bouquet des manifestations artistiques, linguistiques, religieuses, intellectuelles et morales ou encore la production et l'accumulation des connaissances. Il comprend l'ensemble des éléments, tangibles et intangibles, qui « instituent » une société. Selon le sociologue Guy Rocher, la culture est

> […] un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte (Rocher, 1969, p. 88).

L'Unesco a adopté une approche analogue lorsqu'elle inclut dans le mot « culture » :

> […] *the whole complex of distinctive, spiritual, material, intellectual and emotional features that characterize a society or a social group. It includes not only arts and letters, but also modes of life, the fundamental rights of the human being, value systems, traditions and belief* (Claxton, p. 8).

Vue sous cet angle, la culture s'assimile en quelque sorte à la notion anthropologique de civilisation. Elle comporte « *the totality of a people's framework of reference for living* » (Claxton, 1994, p. 8). Elle recouvre les forces d'intégration des sociétés, les fils qui en constituent la trame ou la

1. « […] le bouclier le plus efficace de la démocratie, ce sont des citoyens formés et responsables » (Javier Pérez de Cuéllar, 1994).

texture, les éléments qui en façonnent l'identité, les facteurs qui en déterminent les appartenances. Embrassant les systèmes de valeurs, les styles de vie aussi bien que les traditions et les croyances, la culture renvoie essentiellement aux assises de l'édifice social, aux fondements moteurs de sa dynamique, à « la vie qui [y] bat » et, par conséquent, aux sources d'énergie de son développement. On ne peut donc la réduire à une simple dimension de la réalité sociale, puisqu'elle s'impose comme le facteur fondamental à la source du développement, comme l'étalon servant à l'évaluation des autres facteurs. Or, on ne peut dissocier la culture du patrimoine, c'est-à-dire de ces éléments identitaires largement tributaires de la mémoire vivante, donc des archives.

LES ARCHIVES : RÉVÉLATEUR DE LA CULTURE

« Réponse […] aux questions que se posent les hommes livrés à l'angoisse […] », pour reprendre la belle formule du président François Mitterrand de France[2], la culture n'est pas pour autant désincarnée. Elle se profile partout et quotidiennement dans la réflexion et dans l'action des êtres humains. Elle est visible dans l'aménagement du territoire, dans l'organisation et dans l'architecture de la ville, dans les appareils juridiques et les coutumes qui assurent le fonctionnement et la reproduction des sociétés, dans les manifestations artistiques et folkloriques, dans le logement, le vêtement, les comportements et jusque dans les visions du monde. On en piste aussi des signes organisés et structurés dans les institutions qui ont pour mission de garder la mémoire, la trace, le témoignage des cultures en perpétuel devenir : dans les bibliothèques, les musées, les cinémathèques, les vidéothèques, les phonothèques… mais aussi et beaucoup dans les archives.

Quelle que soit l'acception du mot, les « archives » se définissent d'abord et avant tout comme lieux de mémoire et de compréhension. Entendues au sens de « documents », elles sont des

> [ensembles de] documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité, *documents* soit conservés pour leurs besoins propres, soit transmis à l'institution d'*archives* compétente… (ICA, 1984, p. 25).

2. Allocution du président François Mitterrand aux participants du XIe Congrès international des archives, Paris, 24 août 1988 (ICA, 1993, p. 35).

Le mot renvoie aussi aux organismes de garde des archives, c'est-à-dire aux institutions responsables de la « prise en charge, du *traitement*, de l'*inventaire*, de la *conservation* et de la *communication* des *archives* » ou encore aux « services d'archives » (ICA, 1984, p. 25). Il peut enfin désigner le dépôt, c'est-à-dire le bâtiment « où sont conservées et communiquées des archives » (ICA, 1984, p. 25). Ces définitions rappellent le fait que les archives, qu'elles soient des lieux physiques d'entreposage de documents, des fonds documentaires eux-mêmes ou encore des services de gestion d'archives, colligent les traces signifiantes et organisées de l'expérience humaine. À tous égards, elles s'avèrent des instruments de consignation et, partant, de mémoire immédiate ou à long terme. Sans archives, la mémoire s'estompe et disparaît ; sans mémoire, un peuple ignore ses racines, son identité, ses droits, l'écheveau de ses itinéraires passés et l'éventail des voies possibles qui s'offrent à lui. Il lui devient alors impossible de s'approprier son propre temps, de le comprendre et de tabler sur lui pour ébaucher l'avenir. C'est Janus sans rétrospective, donc sans perspective.

L'importance du rôle mémoriel des archives ressort de la triple fonction sociale qu'elles exercent. D'abord, les archives portent une valeur probatoire : elles attestent des traités entre les peuples, des codes juridiques ou des contrats passés, des droits individuels et collectifs. Puis, elles comportent une valeur d'information générale et, à ce titre, elles sont source inépuisable de renseignements de toutes sortes et de toutes formes[3] sur une infinité de sujets. Enfin, elles ont valeur de témoignage : elles documentent les gestes posés ; elles reflètent l'intensité et la complexité des débats et remises en question ; elles attestent des décisions prises ; par leur caractère organique aussi bien que par leur contenu, elles retracent l'évolution des organisations et le cheminement des individus et traduisent leurs valeurs fondamentales, leurs convictions et leurs croyances. Porteuses de preuves, d'informations et de témoignages, les archives agissent donc comme un révélateur de culture, c'est-à-dire de ce « supplément d'âme » qui donne un sens et une identité aux groupes humains. Ce qui faisait dire à Jean-Paul II, lors d'une audience au comité exécutif du Conseil international des archives : « Vous servez la continuité de la mémoire des peuples du monde. Sans une mémoire vivante et bien informée, les peuples perdraient beaucoup de leur culture… » (*L'Observatore Romano*, 1990).

3. Selon la Loi sur les Archives nationales du Canada (chap. 1, article 2), les documents qui constituent les archives sont « [tous] éléments d'information, quels que soient leur forme et leur support, notamment correspondance, note, livre, plan, carte, dessin, diagramme, illustration ou graphique, photographie, film, microforme, enregistrement sonore, magnétoscopique ou informatisé, ou toute reproduction de ces éléments d'information ».

LES ARCHIVES : INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT

Traces, mémoires et reflets d'organisation, de vie et de culture, les archives jouent aussi un rôle particulier dans le développement des peuples, particulièrement lorsqu'on décerne au mot « développement » le sens élargi proposé par M. Pérez de Cuéllar :

> Le développement, dans son ensemble, signifie déploiement, extension, essor, projection au-delà du cycle des travaux et des jours. Le développement, c'est le devenir à partir de l'être, c'est devenir ce que l'on est (Pérez de Cuéllar, 1994).

Dans cette perspective, le simple ajout de ressources matérielles ne peut assurer le développement durable. Ce dernier doit pouvoir s'arc-bouter sur la réunion et sur la convergence des facteurs d'accomplissement, d'actualisation du potentiel des groupes humains. En ce sens, les archives peuvent apporter une contribution formidable au « développement durable ».

D'abord, les archives accumulées dans les diverses institutions publiques et privées chargées d'en assurer la préservation et la diffusion, constituent un inépuisable réservoir de connaissances sur l'évolution des groupes humains. Les photos, les films, la correspondance, les rapports de toutes sortes – pour ne citer que quelques documents – sont des sources essentielles à la compréhension et à l'intelligence du devenir et des réalisations des sociétés. À ce titre, elles présentent un intérêt tout particulier pour les éducateurs et les communicateurs chargés de transmettre les valeurs et les connaissances ainsi que de soutenir la quête du savoir et l'incessante recherche d'identité. Elles ne sont pas moins riches d'enseignement pour les universitaires et autres académiciens qui ont pour mission d'observer la société et de pousser plus loin, par leurs recherches scientifiques, la connaissance des assises spirituelles, intellectuelles et matérielles des sociétés. Elles font ainsi échec à l'amnésie collective et à l'ignorance des richesses intrinsèques des groupes humains. Elles protègent aussi des éternels recommencements tout en dotant les sociétés d'une perspective plus juste sur leurs acquis. Connaissances, strates accumulées d'expériences passées, elles atteignent l'ensemble de la population, soit indirectement, à travers les médias et les œuvres tant populaires que savantes, que directement, grâce à un accès toujours plus démocratisé et à une meilleure diffusion.

Même en matière d'organisation de la vie matérielle des hommes en société, les archives occupent une place de premier plan. Mémoire de l'activité humaine, les registres cadastraux, par exemple, les plans et devis d'architecture, les dossiers d'aménagement des réseaux routiers ou des systèmes de communication, les dossiers nominatifs générés par les systèmes d'éducation et de santé, les traités territoriaux, pour ne citer que ces exemples, facilitent la compréhension des décisions et des actions

qui ont débouché sur la réalisation des projets d'aménagement et d'organisation de la vie humaine. Là encore, selon l'expression opportune du président François Mitterrand,

> Les archives de tous les pays, en gardant la trace des actes d'hier et leurs cheminements, éclairent mais aussi commandent le présent.
>
> Ceux qui exercent une responsabilité savent bien qu'on ne définit pas les orientations dans l'ignorance du passé (CIA, 1993, p. 32).

Outil d'accroissement des savoirs et d'intelligence des situations et des contextes, les archives documentent et donc fondent les droits des peuples et des individus. Instrument de consignation, les archives, celles qui constatent un acte juridique dûment signé, tiennent lieu de preuves. Elles servent la justice qui ne saurait s'exercer sans le recours aux preuves qu'elles contiennent (Delaney-Beausoleil, 1994). En même temps, telles un rempart ou un bouclier, elles protègent les individus comme les peuples contre toutes formes d'abus et d'exactions. Attestation du droit et de la jurisprudence, puis expression des ententes, conventions et contrats multiples qui garantissent les droits spécifiques, elles offrent une garantie au respect des droits des individus à la liberté et à l'exercice d'un gouvernement démocratique. Source d'enseignement sur le droit et sur ses assises législatives et jurisprudentielles, elles évoquent les valeurs des sociétés et traduisent l'être sur lequel se fonde le devenir.

Enfin, les archives jouent dans nos sociétés un rôle commémoratif essentiel à leur cheminement. Car il est nécessaire, pour tout groupement humain, de sélectionner ce qu'il juge digne de mémoire, de l'intégrer à son imaginaire et à son discours, de l'ajuster à son présent et de s'en servir pour la définition de son futur (Mathieu, 1994). À cet égard, les archives apparaissent donc comme un lieu privilégié de préservation des matériaux bruts nécessaires à la construction du souvenir et à toute projection dans l'avenir. C'est beaucoup à partir des alluvions documentaires qui s'y trouvent, que s'élaborent les visions du monde, que se façonnent les identités et que s'imaginent les solidarités, les continuités et les ruptures.

CONCLUSION

Preuves, témoignages et informations, les archives appuient la gestion de l'activité humaine, révèlent les cultures en devenir et s'imposent comme instrument de développement. Les stratégies de développement durable du XXIe siècle doivent donc en tenir compte et prévoir l'allocation de ressources suffisantes à la mise en place d'institutions archivistiques appropriées et dotées des systèmes les plus efficaces. Hélas, trop de pays encore n'ont guère de loi d'archives ni de dépôt convenables, encore moins de moyens d'exploiter la documentation. Dans ce contexte, les administrations elles-mêmes n'ont pas de mémoire « corporative » pour

éclairer leur route. Sans consentir à un effort d'investissement dans la mémoire, comment enraciner le développement durable dans les cultures des sociétés ? Sans instruments ni institutions pour accéder à la connaissance de leurs riches potentiels et de leurs réalisations, pour témoigner de leurs droits et pour maçonner leurs identités, les sociétés sont condamnées à l'amnésie, au sur-place, aux éternels recommencements, à une démocratie mort-née.

C'est précisément sur ce point que le Conseil international des archives, qui regroupe quelque 1400 institutions et professionnels provenant de plus de 150 pays, peut apporter un soutien considérable en facilitant la circulation et l'échange de l'expertise et de la connaissance indispensables à la mise en place d'infrastructures archivistiques viables. Des institutions des pays membres peuvent aussi apporter leur concours en favorisant le transfert des technologies archivistiques les mieux adaptées. Mais, par-dessus tout, les grands bailleurs de fonds internationaux et les pouvoirs politiques nationaux et régionaux doivent accepter d'allouer les ressources requises à la mise en place des structures archivistiques les plus appropriées. Voilà pourquoi le Conseil international des archives invite la Commission à sensibiliser les gouvernements à cette responsabilité et à leur recommander d'investir dans la mémoire, donc dans l'avenir de leurs peuples.

BIBLIOGRAPHIE

CLAXTON, Mervyn (1994). « Culture and development, a symbiotic relationship ». *Culture plus*, n°s 12-13.

DELANEY-BEAUSOLEIL, Kathleen (1994). « La valeur de preuve des documents d'archives – aspects théoriques », *Les valeurs archivistiques. Théorie et pratique*. Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les programmes d'archivistique de l'Université Laval, 11 novembre 1993, Québec, Université Laval, p. 25-34.

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES/CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES [ICA/CIA] (1984). *Dictionary of Archival Terminology/Dictionnaire de terminologie archivistique*. Éd. par Peter Walne *et al.*, Munich, New York, Londres, Paris, K.G. Saur, « ICA Handbook Series », vol. 3.

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES/CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES [ICA/CIA] (1993). *Proceedings of the XIth international Congress on Archives/Actes du XIe Congrès International des archives* (Paris, 22-26 août 1988), Munich, New York, Londres, Paris, K.G. Saur, « Archivum », vol. XXXV.

MATHIEU, Jacques (1994). « La langue de la commémoration ». Communication au colloque sur le patrimoine, Ottawa, novembre.

L'OBSERVATORE ROMANO, 31 mars 1990.

PÉREZ DE CUÉLLAR, Javier (1994). « La culture, clé du XXe siècle ». *Le Monde*. 25 février.

ROCHER, Guy (1969). *Introduction générale à la sociologie*. Vol. 1 : *Regards sur la réalité sociale*, Montréal, HMH.

Partie 3

L'archiviste et l'archivistique

Dès le début des années 1980, et tout au long de sa carrière, Jacques Grimard portera une attention particulière à l'archivistique « à la fois comme un champ du savoir et comme discipline professionnelle[1] ». Parmi les textes qui témoignent de sa vision en la matière, deux d'entre eux publiés à une douzaine d'années d'intervalle dans la revue *Archives* sont particulièrement significatifs[2].

En 1993, dans « La pratique archivistique a trouvé une identité », Jacques Grimard « parle de demande et d'offre de service archivistiques ». Il cherche à mettre en évidence « ce qu'on attend et ce qui attend ceux et celles qui ont choisi de faire métier d'archiviste » en cette fin de vingtième siècle. En 2005-2006, dans « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information », il poursuit sa « réflexion sur le développement de la profession ». Il cherche cette fois « moins à tracer un portrait ou à dresser un bilan qu'à cerner ce paradigme de la gestion de l'information et à suggérer des pistes de réflexion sur ces changements qui affectent le devenir même de la profession. » Il s'agit d'une version remaniée de la conférence d'ouverture du 33e Congrès de l'Association des archivistes du Québec, dans laquelle Jacques Grimard avait fait appel aux vues exprimées par une douzaine de collaborateurs entre janvier et mars 2004.

1. Boucher, J., J. Grimard et J.-C. Robert (1992). « Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec », dans C. Couture (dir.) avec la collaboration de F. Brochu, *La normalisation en archivistique: un pas de plus dans l'évolution d'une discipline: mélanges Jacques Ducharme*, Québec, Documentor et AAQ, p. 100.
2. Voir également les références dans la section « Archiviste et archivistique » de la bibliographie thématique.

5

La pratique archivistique a trouvé une identité*

L'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle

Jacques Grimard
Directeur à la Direction de la conservation
Archives nationales du Canada

* Version remaniée du texte d'un exposé présenté à Québec, le vendredi 25 octobre 1991, dans le cadre d'un atelier de discussion sur L'archivistique en mutation, lors du congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

RÉSUMÉ

L'auteur analyse l'information dans sa substance. Ainsi, bien que les attentes et les besoins de la société demeurent fondamentalement les mêmes qu'autrefois, il constate que l'information prolifère à une vitesse inouïe, qu'elle se présente maintenant sous plusieurs formes et sur des supports variés et qu'elle est aussi plus complexe et plus difficile d'accès. Tous ces éléments représentent des défis professionnels de taille pour l'archiviste qui doit procéder à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de l'information. L'auteur énumère les qualités requises tant par le professionnel que par le technicien pour y faire face et ainsi mieux s'adapter aux réalités de la gestion de l'information de cette fin de siècle.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1993). « La pratique archivistique a trouvé une identité : l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle », *Archives*, vol. 24, n° 3, p. 3-12. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de la revue *Archives*.

La présente réflexion, qui tient davantage de l'essai que de l'étude définitive, porte sur l'environnement dans lequel baigne, en cette fin du vingtième siècle, la pratique archivistique. Coiffée d'un titre évoquant et faisant à la fois écho à un article relativement récent sur la « crise » identitaire des milieux professionnels de l'archivistique[1], elle porte sur :

1) les attentes sociétales en matière de gestion de l'information,

2) les défis posés à l'archiviste en notre ère dite d'information,

3) le profil de l'archiviste contemporain.

En somme, le texte qui suit parle de demande et d'offre de services archivistiques ; il met en lumière ce qu'on attend et ce qui attend ceux et celles qui ont choisi de faire métier d'archiviste.

LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

Nos sociétés occidentales, entend-on et lit-on partout, en sont à « l'âge de l'information » après avoir connu les âges industriel et rural. La formule est fort à la mode chez les observateurs scientifiques et chez les littérateurs de tous genres. On peut se demander si cette étiquette rend justice à nos sociétés dites postindustrielles. Hugh A. Taylor a fort bien et opportunément soulevé la question lorsqu'il écrivait :

1. Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau, « L'archivistique a-t-elle trouvé son identité ? », *Argus,* juin 1988, vol. 17, nº 2, p. 51 et suiv.

There can be no society without information, for this is the stuff of living. Daniel Bell has described us as a post-industrial society, but we have seen that much still survives from the industrial era including the treatment of information as a commodity rather than a service[2].

En fait, l'information comme ressource essentielle au genre humain pour questionner son existence et son devenir, pour diriger sa cité et pour accomplir son quotidien n'est en rien un phénomène nouveau. Les historiens, qui interrogent régulièrement les témoignages laissés par l'humanité, savent mieux que d'autres que de tout temps l'être humain a vécu, en quelque sorte, de l'information tout comme de la terre ou de la machine. À telle enseigne d'ailleurs qu'il a senti le besoin de consigner cette information, d'en garder trace, pour construire sur les savoirs acquis. Cela était vrai des Mésopotamiens dans leurs transactions commerciales, des Égyptiens dans leur gestion du territoire et des Portugais dans leurs conquêtes des océans ; ce l'est encore chez nos décideurs politiques et économiques et chez nous tous dans l'exercice de nos quotidiens professionnels et privés.

Si l'objet n'est pas fondamentalement différent, il faut admettre qu'à certains égards il a pris un nouveau visage. Tout d'abord, l'information est beaucoup plus abondante qu'elle ne l'était dans le passé. Dans son ouvrage sur l'*Information Anxiety,* Richard Saul Wurman exprime de plusieurs façons cette réalité en des formules chocs qui donnent l'ampleur du phénomène. En exergue de son premier chapitre intitulé « The non-information explosion », il écrit :

A weekday edition of The New York Times contains more information than the average person was likely to come across in a lifetime in seventeenth-century England[3].

Point n'est besoin d'aller très loin dans le questionnement pour convenir que nous sommes envahis par des informations de toutes sortes, que l'information n'est plus une denrée rare – du moins dans nos sociétés avancées – et que nous vivons non seulement dans une *information society* mais aussi dans une *affluent information society.*

Plus abondante, l'information est également multiforme : elle est parole ; elle est texte ; mais elle est aussi image fixe ou en mouvement ; ou encore impulsion magnétique. En corollaire, elle nous parvient sur des supports fort variés dont l'existence était à peine soupçonnée, sinon imprévue, au début de ce siècle. Les hommes et les femmes nés dans le premier tiers du vingtième siècle, formés en leur enfance exclusivement par le livre/texte/papier, auront vu se populariser en leur jeunesse la photographie, le disque sonore, le film et la radio ; parvenus à l'âge mûr, ils auront été exposés à la télévision avant d'entrer, maintenant, de plain-pied

2. Hugh A. Taylor, « Transformation in the archives : Technological adjustment or paradigm shift », *Archivaria,* hiver 1987-1988, vol. 25, p. 15.
3. Richard Saul Wurman, *Information Anxiety*, New York, Doubleday, 1989, p. 32.

dans l'âge informatique. Pour accéder à cette information multiforme, ils auront dû s'adapter à des équipements de plus en plus variés et sophistiqués et rendus rapidement obsolètes par la venue de nouveaux formats et de nouveaux véhicules. Ces mêmes femmes et ces mêmes hommes voient maintenant leurs petits-enfants coupler informations sonores, visuelles, graphiques et textuelles, les moduler selon leurs besoins du moment, les modifier si nécessaire au moyen d'outils d'une étonnante souplesse.

Abondante, multiforme, portée sur des vecteurs de plus en plus souples et sophistiqués, l'information est aussi beaucoup plus complexe tant dans sa structure que dans son contenu. Elle reflète, en effet, le développement, la vie, l'activité d'organisations et de systèmes évoluant non plus d'une manière linéaire mais plutôt selon des modèles s'apparentant à des chorégraphies fort compliquées. « L'analyse d'établissements distincts ne permet pas vraiment de comprendre le fonctionnement des établissements en général de la société moderne », écrit Helen W. Samuels, archiviste responsable des fonds et collections d'archives et livres rares ainsi que du programme de gestion des documents au Massachusetts Institute of Technology. Et madame Samuels ajoute :

> Les personnes et établissements ne sont pas indépendants les uns des autres. Le gouvernement, l'industrie, et le monde universitaire [...] se rejoignent dans le cadre du financement et des règlements. Les documents reflètent la société qui les crée. [...] L'intégration des fonctions influe sur l'endroit où on crée les documents, sur la façon dont on les crée et sur le lieu où on les conserve[4].

Enfin, l'information est nettement plus accessible et son potentiel d'accessibilité est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était. La télévision, le téléphone, les modems maintenant intégrés aux micro-ordinateurs domestiques, les bibliothèques, les musées, les centres de documentation et les services d'archives constituent autant de moyens maintenant disponibles pour recevoir, échanger et prendre connaissance de l'information. Lors même que mon grand-père n'accédait à l'information et ne pouvait développer sa connaissance que par le biais de la lecture que lui faisaient ses enfants du journal régional, son petit-fils se retrouve, soixante ans plus tard, magicien et chef d'orchestre à la fois, assis devant une console qui lui donne accès, presque au claquement du doigt, à une panoplie d'outils d'accès à des données transformables en informations puis en connaissances.

Devant cette montée fulgurante de l'information, force nous est de reconnaître que notre âge de l'information diffère quelque peu des sociétés d'information précédentes. Si tant est que notre société soit en mesure de définir assez clairement ce qu'elle attend des archivistes dans un « âge d'information », nous croyons comprendre que ses attentes ne

4. Helen W. Samuels, « L'identité de l'archiviste nord-américain », *Actes de la 2e Conférence européenne des archives,* Ann Arbor, Michigan, 1990, p. 87.

diffèrent pas fondamentalement de celles des sociétés précédentes. Tout comme elle le fait à l'endroit des autres professionnels de l'information – bibliothécaires, documentalistes, etc. –, elle s'attend d'abord à ce que les archivistes gardent trace, assurent la garde de cette partie de la mémoire sociétale que constitue l'information organique et consignée. Mais la société ne veut certes pas d'une mémoire morte ou inerte et virtuellement inutilisable. Elle compte que l'archiviste saura intervenir pour faire en sorte que la mémoire immédiate et éloignée soit organisée et exploitable. Elle demande enfin que sa mémoire ne soit pas que données désarticulées mais qu'elle soit plutôt ensemble cohérent d'information propre au développement de la connaissance. Encore qu'ici il faille nuancer et reconnaître avec Liv Mykland qu'à notre époque de transmission automatique et instantanée de l'information, on recherche beaucoup les données et faits bruts sans égard au contexte qui les a vus naître[5].

LES DÉFIS PROFESSIONNELS

Les attentes ainsi posées, on peut apercevoir assez rapidement les défis qui attendent les archivistes. Confrontés au défi posé par la masse d'information, ils doivent pouvoir départager l'accessoire de l'essentiel et voir à ce que soient prises les mesures appropriées pour assurer une gestion rationnelle de l'un et de l'autre. Contraints de vivre avec des supports et des véhicules d'information de plus en plus sophistiqués, fragiles et éphémères, ils sont conduits à rechercher et à mettre au point des moyens techniques susceptibles d'accroître la durabilité de l'information. Enfin, à une époque où la disponibilité et l'accès rapide et personnalisé à l'information constituent des éléments majeurs des attentes de la société, l'archiviste ne peut plus se contenter des modes passifs d'accès. Reprenons chacun de ces points.

LE DÉFI DE LA MASSE D'INFORMATION

Dans son dernier exposé aux membres de la Société historique du Canada, l'Archiviste national du Canada, M. Jean-Pierre Wallot, rappelait quelques chiffres qui donnent bien la mesure du problème posé aujourd'hui par la masse d'information :

5. Liv Mykland, « Protection and 1ntegrity. The archivists's identity and professionalism », Paper prepared for the Montreal ICA Congress to be held in September 1992.

> […] *the RCMP creates more than 3.8 million case files a year, ranging from murder to minor traffic violations, in about 400 categories of records, over 200 of which have sorne archival value, and 3 associated electronic systems.* […]. *The Canada Employment and Immigration Commission, with over 27 000 employees and an estimated 60 000 business transactions daily, have prepared a submission for scheduling at most one third of their records : these comprise the hard-copy central registry and case files (about 100 000 linear feet and over 3 000 000 case files annually) as well as 23 related national and 108 regional electronic records systems and microfiches dealing with over 50 programmes* […]. *Moreover, some output of those records is being provided to 34 different agencies and departments, including Statistics Canada*[6].

Nous pourrions citer d'autres exemples comme celui des dossiers de l'appareil judiciaire québécois dont le comité interministériel sur les archives judiciaires avait évalué le taux annuel de croissance à 4 kilomètres. D'après l'archiviste responsable des archives judiciaires aux Archives nationales du Québec à Montréal, ce taux aurait été largement sous-estimé.

Sans entrer dans les détails, on peut aisément imaginer la complexité des systèmes qui doivent être mis en place pour gérer ces gigantesques corpus d'information de manière que l'individu citoyen soit satisfait ou obtienne le service auquel il a droit, de manière également que les personnes chargées de la prestation de services puissent disposer de toute l'information utile pour le faire et enfin de manière que les observateurs présents et à venir – dont les historiens – et les décideurs futurs aient la bonne information pour bien évaluer la situation ou l'état d'une question. C'est assez dire que l'archiviste ne peut plus se contenter du rôle passif de receveur et gardien isolé de l'information jugée d'intérêt permanent appelée fort inopportunément par les archivistes eux-mêmes : documents inactifs ou *non-current records*[7]. Il se doit dorénavant de travailler en collaboration avec les producteurs d'information, les pourvoyeurs de services informatiques, les chercheurs, les conseillers juridiques et les comptables. Il a aussi l'obligation d'influer sur la création de l'information et de son support pour éviter d'abord les redondances et duplications dans la constitution de l'information elle-même et pour bien évaluer, selon les délais d'utilisation de cette information et de son support, les moyens à mettre en œuvre pour les conserver et les rendre accessibles à court, moyen ou long terme. Il doit aussi travailler sur une hiérarchie de l'information qui permette de départager, pour l'immédiat comme pour le long terme, l'accessoire de l'essentiel, l'éphémère du durable. Défi de taille, s'il en est, car il touche la constitution même de la mémoire archivistique de la société

6. Jean-Pierre Wallot, *Building a Living Memory fort the History of Our Present : New Perspectives on Archival Appraisal,* texte d'un exposé présenté au congrès annuel de la Société historique du Canada, Kingston, 5 juin 1991, p. 6-7.
7. Voir à ce sujet l'article de David B. Gracy Il : « Archivists, you are what people think you keep », *American Archivist,* vol. 52, hiver 1989, p. 74.

et suppose l'établissement de critères qui permettront d'identifier des révélateurs éloquents et signifiants de ce que nous sommes. Dorénavant, l'archiviste n'agit plus que sur la mémoire passée dont il reçoit les bribes à conserver; il est partie prenante de la définition de la mémoire présente, au bénéfice du présent et du futur.

LE DÉFI DE LA VARIÉTÉ DES SUPPORTS ET DES VÉHICULES

Jusqu'à un passé encore récent, le document textuel sur support papier constituait le document « noble » sur lequel s'appuyaient la plupart des recherches. Les autres documents – photographies, cartes, plans, etc. – étaient plutôt perçus comme des accessoires propres à illustrer le propos d'abord fondé sur les textes. Depuis lors, le document textuel a pris la forme d'impulsions magnétiques ou a été produit directement sur des microsupports; en outre, il a perdu un peu de sa noblesse, les photos, films, cartes, plans, etc. étant appelés à témoigner au même titre que lui. Par ailleurs, en certains milieux, pensons ici aux médias électroniques, le texte présente moins d'intérêt et les documents visuels et sonores sont par ailleurs fort prisés.

Or, les défis posés par la conservation et la lecture de ces supports variés comptent parmi les plus complexes qu'il soit donné à l'archiviste d'assumer au plan de l'organisation matérielle de l'information. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la conservation du papier, et particulièrement de celui produit depuis 1850, fait problème, son taux d'acidité élevé compromettant sa résistance et sa durabilité. Depuis peu, des recherches ont été lancées, en collaboration avec l'industrie, en vue de prolonger la durée du papier et de le rendre plus résistant.

D'ici une année ou deux, l'on devrait connaître la formule chimique souhaitable. Restera à la faire accepter et à convaincre les producteurs d'information sur papier destinée à une conservation permanente – éditeurs tenus au dépôt légal et instances publiques créatrices d'information organique et consignée – d'utiliser ce papier permanent. Restera aussi à mettre en place les mesures pour rendre la chose faisable en essayant d'agir non seulement sur le remplacement du papier mais aussi sur l'amélioration des conditions d'entreposage à long terme. Puis, ayant ainsi solutionné les problèmes du présent et du futur, il faudra continuer de chercher pour protéger l'acquis; à ce jour, la désacidification de masse semble représenter une piste intéressante encore que son application n'aille pas nécessairement de soi pour les archives où la composition et l'adhérence des encres varient et qu'on en connaisse encore mal les effets à long terme sur l'imprimé.

Du côté de la photographie, nous vivons avec des taux de détérioration qui nous font craindre pour la conservation de l'essentiel. Les supports nitrate et acétate sont particulièrement vulnérables, en plus de

poser des dangers pour la santé des utilisateurs, et appellent à des transferts massifs sur des supports durables. Les systèmes de disque optique offrent ici des solutions intéressantes. On aura cependant compris qu'ils sont chers et qu'ils exigent des traitements d'indexation hautement coûteux en termes d'investissement de main-d'œuvre. Par ailleurs, la conservation de la couleur commande des conditions que les ingénieurs et architectes ont du mal à satisfaire, le maintien constant, dans nos climats à fortes variations, d'une température de –18 °C et d'un taux d'humidité relative de 25 % posant des défis d'ingénierie de taille.

Les difficultés ne sont pas moindres du côté de l'image mouvante. Elles nous sont familières en ce qui concerne la pellicule filmique qui résiste bien au temps et qui se conserve – du moins pour le noir et le blanc – dans des conditions environnementales faciles à satisfaire (18 °C/35 % HR). La conservation des vidéocassettes ne fait pas davantage problème et n'exige pas de conditions extraordinaires. Mais d'autres problèmes sérieux se posent. Pour un, les technologies de lecture des vidéocassettes – dont la production n'est absolument pas normalisée contrairement au film – vieillissent très vite… ce qui suppose des transferts à répétition sur des supports plus conviviaux ou encore l'entretien, à forts coûts, d'équipements obsolètes et difficiles à maintenir en état de marche. En outre, nous nous rendons compte que les matériaux entrant dans la fabrication des boîtiers de vidéocassettes ou de cassettes de production contribuent à l'accroissement de la détérioration de l'information ; les plastiques, colles de tout genre et coussins de caoutchouc mousse se dégradent vite et incrustent les pellicules au point de les rendre inutilisables à moins de procéder à des nettoyages encore une fois très coûteux. Mais par-dessus tout, il y a les coûts de reproduction à des fins de préservation ; ils sont simplement faramineux. Ainsi, la copie d'un film peut varier entre 70 $ et 300 $ la minute selon que l'on traite du noir/blanc 16 mm ou encore du couleur 35 mm ; celle d'une vidéo varie entre 1,75 $ et 3$ la minute ; quant à la reproduction d'une bande sonore, elle revient à environ 1,25 $ la minute. Nous vous laissons à penser ce que peut coûter la production d'une copie maîtresse et d'une copie de référence de chacun des documents audio-visuels conservés par des institutions comme les Archives nationales du Canada ou les Archives nationales du Québec. En clair, dans l'état actuel des choses, une telle approche n'est absolument pas envisageable… et tant pour la restauration que pour la copie préventive de ces documents, il faut développer des approches graduées qui soient fonction de la qualité et de l'importance de l'information. Si tous conçoivent aisément que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour préserver à très long terme des images mouvantes documentant, par exemple, la grève de Winnipeg en 1919, ou encore la crise d'octobre 1970 au Québec, plusieurs admettront que les mêmes efforts ne sont peut-être pas requis pour assurer la préservation de toutes les émissions d'affaires publiques présentées sur nos chaînes télévisuelles. Ce qui nous ramène au contenu et aux composantes de cette mémoire dont la constitution ne saurait se faire dans l'ignorance totale des impératifs de conservation.

LE DOUBLE DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'ACCÈS

Tous conviennent aisément que les archives n'ont de sens que dans la mesure où elles sont utilisables et exploitées au bénéfice de la connaissance de l'évolution de nos sociétés. Au départ, il convient de souligner que les archives québécoises et canadiennes ont marqué des progrès importants du point de vue des conditions matérielles d'accessibilité à l'information. En général, dans la communauté archivistique, l'esprit est à l'ouverture ; le chercheur est perçu comme un client, voire un client privilégié, et sa présence est associée à la raison d'être même des services d'archives.

Par ailleurs, il reste encore beaucoup de travail à faire pour rendre l'utilisation de l'information archivistique conviviale. La formule utilisée jusqu'ici de transfert des documents textuels et graphiques sur microformes a probablement atteint ses limites. Si elle est jugée commode par les clients, force est de reconnaître qu'elle n'a jamais soulevé l'enthousiasme. À cet égard, on mène dans certaines institutions d'intéressants projets pilotes où sont mises à l'essai les technologies de la micro-informatique et du disque optique. Ces formules sont coûteuses – tout comme le microfilm d'ailleurs dont nos collègues américains évaluent la production à 1 $ l'image/page – et pour qu'elles soient jugées un tant soit peu rentables, il faudra qu'elles puissent atteindre un public relativement nombreux et à une fréquence relativement élevée. Ces essais permettent toutefois de faire des progrès du côté de l'accessibilité à distance au contenu des instruments de recherche et des archives elles-mêmes – et particulièrement des documents ordinolingues – par le biais des réseaux de communication existants. Du point de vue technologique cependant, ce sont là des défis colossaux qu'il faudra approcher par étape.

Et nous n'avons encore rien dit du défi le plus important posé à l'archiviste à ce chapitre, soit celui de l'accès à une information de qualité. Au cours des dernières années, nombreux sont ceux qui ont mis le doigt sur des carences importantes à cet égard. Les archivistes eux-mêmes se sont inquiétés de la distance croissante que crée l'accumulation des instruments de recherche entre l'utilisateur et l'information. Les utilisateurs ont aussi pointé du doigt certaines faiblesses. Bon nombre au cours de leurs recherches ont déploré l'imprécision, voire la fantaisie, et l'absence de toute normalisation dans les outils de recherche consultés. À telle enseigne que certains outils, qui ont parfois nécessité des années de travail, s'avèrent plus ou moins utiles. D'autres utilisateurs ont mis en lumière la nécessité pour les archivistes de leur fournir de l'information cohérente à haute valeur documentaire, par opposition à des données éparses et désarticulées. On s'attend, à bon droit, à ce que les archivistes, par leur connaissance des contenus des archives, mettent à la disposition des chercheurs non seulement des masses de données mais aussi, et surtout, des dossiers éclairants sur tous les aspects d'une question, de manière à conduire à une prise de décision ou d'orientation de recherche qui tiennent compte de tous les éléments d'une problématique donnée. Ici, le très vaste chantier des normes de description ouvert par les archivistes, il y a maintenant

quelques années, devrait déboucher sur des solutions qui vont faciliter la tâche aux chercheurs et archivistes chargés de les aider à trouver l'ensemble de l'information disponible sur une question.

LE PROFIL DE L'ARCHIVISTE

Ces besoins de la société et de la profession étant posés, de quel type d'archiviste avons-nous et aurons-nous besoin dans un futur rapproché, en cette fin de siècle que nous nous plaisons à désigner comme étant un âge de l'information.

La relecture récente des « Reflections of an Archivist » de Sir Hilary Jenkinson nous indique qu'au fond le défi de l'archiviste n'a pas tellement changé au cours du dernier demi-siècle. En 1944, Jenkinson, après avoir évoqué les multiples connaissances techniques requises – depuis la paléographie jusqu'à l'architecture, en passant par la bibliothéconomie et la photographie – pour l'exercice du métier d'archiviste, ramenait le lecteur aux archives mêmes pour définir ce métier et écrivait :

> *The perfect Archive is* ex hypothesi *an evidence which cannot lie to us :* […] : *it just tells us. That is, it does so always provided that it has come to us in exactly the state in wbich its original creators left it. Here then, is the supreme and most difficult task of the Archivist – to hand on the documents as nearly as possible in the state in which he received them, without adding or taking away, physically or morally, anything : to preserve unviolated, without the possibility of a suspicion of violation, every element in them, every quality they possesed when they came to him, while at the same time permitting and facilitating handling and use*[8].

En fait, en admettant que le propos de Jenkinson sur la préservation de l'intégrité des documents ne signifie pas qu'on doive en conserver une interprétation figée dans le temps, il me semble que Helen Samuels partage une vision semblable lorsqu'elle plaide en faveur d'une pratique qui

- s'appuie sur une bonne connaissance des techniques archivistiques – entendons des méthodes de contrôle physique et intellectuel et des modes de gestion des services d'archives ;

8. Hilary Jenkinson, « Reflections of an archivist », dans Maygene F. Daniels et T. Walch (dir.), *A Modern Archives Reader : Basic Readings on Archival Theory and Practice*, Washington, D.C., National Archives and Records Service, 1984, p. 19-20.

- suppose une connaissance de la nature des archives, *i.e.* une compréhension de la création d'un ensemble cohérent d'information par un établissement, un organisme ou un individu – compréhension pour laquelle, « la connaissance des méthodes de recherche historique est encore plus utile que celle des faits historiques précis » ;
- porte sur la connaissance de la nature des établissements, organismes ou individus de manière à comprendre les fonctions qu'ils exercent, comment ils s'organisent et comment ils créent et utilisent l'information.

Et l'auteure ajoute :

> Puisque les archivistes ne peuvent prédire la recherche future, le mieux qu'ils puissent faire consiste à établir une documentation aussi précise que possible sur les établissements. L'existence de documents représentatifs sur la portée globale d'un établissement est le meilleur gage que les chercheurs futurs seront en mesure de répondre à diverses questions[9].

Pour sa part, l'archiviste norvégienne Liv Mykland, dans sa conférence devant les participants au Congrès international des archives de Montréal, exprime des idées semblables lorsqu'elle écrit :

> *In the information age, three tasks place particular demands on the archivist.*
>
> *First, due to technological development, it is our task to protect the integrity of the archives in a new way.* […]
>
> *Second, in times when archives are being produced in media which are mutable by nature, they are subject to change or obliteration. It will therefore become a special obligation to ensure that the citizens are guaranteed valid documents.* […]
>
> *Third, it is our task to keep and make available a documentary heritage for the society of today and tomorrow. This is specially demanding at a time when we are being flooded with information. Since it is impossible to take care of all documentation that is produced, we must make a selection, and, therefore society has given us a major part of the responsability of deciding what the documentary heritage should contain*[10].

Ces formulations de trois auteurs provenant de pays différents et écrivant à des moments différents nous conviennent tout à fait parce qu'elles mettent en lumière les fondements inaltérables de la pratique archivistique et ses apports majeurs à la société : soit la garde de la mémoire collective – dans sa dimension de documentation organique et consignée – depuis sa constitution jusqu'à son accessibilité en passant par la conservation de son intégrité.

9. Helen W. Samuels, *L'identité de l'archiviste…,* p. 88-89.
10. Liv Mykland, *Protection and Integrity,* p. 17-18.

CONCLUSION

Pour faire face aux exigences de ce mandat d'envergure – que lui imposent les attentes de la société et les réalités de la gestion de l'information – l'archiviste de la fin de ce millénaire doit posséder certaines qualités sans lesquelles il ne saurait accomplir ce qu'on attend de lui. S'agissant d'énoncer à grands traits les qualités requises pour exercer ce métier, retenons les éléments suivants :

- forte capacité d'analyse et de synthèse doublée d'une aptitude particulière à clarifier les situations complexes et à aller à l'essentiel ;
- aptitudes à formuler clairement ses idées à l'écrit comme à l'oral ;
- jugement sûr ;
- aptitude à prendre des décisions sur des questions importantes liées à la constitution de la mémoire d'une société ;
- ouverture aux technologies nouvelles doublée de bonnes connaissances sur les méthodes et modes de technologies de l'information ;
- bon sens des communications joint à des aptitudes à négocier et à transiger avec des clients fort variés depuis le pourvoyeur de services technologiques jusqu'au savant en quête d'information en passant par l'administrateur sur le point de prendre une décision ou de lancer une opération.

Certains prétendront qu'il s'agit là d'un énoncé de qualités irréaliste et y verront l'expression d'une recherche de l'archiviste idéal. Nous ne croyons pas. De tels hommes et de telles femmes sont déjà là et donnent corps à une profession « dont la mission essentielle [est] d'acquérir, de traiter et de donner accès à de l'information et qui [participe], de concert avec de multiples disciplines, au défi lancé par l'explosion documentaire[11] ». En ce sens, ces professionnels et techniciens façonnent déjà une certaine identité de l'archivistique. Une identité qui n'a rien de figé et de statique… mais qui comme tout phénomène identitaire s'adapte à la réalité, aux conditions de son temps.

11. Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau, *L'archivistique a-t-elle trouvé son identité?,* p. 58.

6

L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la « Révolution » numérique à l'« âge » archivistique*

Jacques Grimard
Professeur agrégé
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

* Ce texte constitue une version remaniée de la conférence d'ouverture du 33e Congrès de l'Association des archivistes du Québec – Sainte-Adèle, 27-29 mai 2004 – ayant pour thème : *Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire*. Ce titre m'est par ailleurs inspiré par mes lectures et échanges avec le milieu : le terme « révolution » numérique évoquant les transformations profondes qui ont marqué récemment le monde de l'information et des communications, et l'expression « âge » archivistique, renvoyant à la pérennité de l'archivistique.

RÉSUMÉ

La communauté archivistique vit, ces années-ci, des changements marquants qui l'amènent graduellement d'une archivistique centrée sur la préservation de l'héritage documentaire à une discipline et à une pratique davantage préoccupées par les questions de valeur, de qualité et d'utilisation de l'information archivistique. Au nombre de ces transformations, les diverses manifestations de l'« âge » de l'information, voire de la « Révolution » numérique, exercent une influence considérable sur le travail des archivistes. Certains vont même jusqu'à y voir un « changement de paradigme en gestion de l'information ». Est-ce vraiment le cas ? Les archivistes font-ils, dans les faits, face à un changement de paradigme qui affecte à la fois leur profession et leur discipline ? Le texte qui suit vise moins à tracer un portrait ou à dresser un bilan qu'à cerner ce « paradigme [de la] gestion de l'information » et à suggérer des pistes de réflexion sur ces transformations qui affectent le devenir même de la profession. Tenant davantage de la prise de position que du rapport de recherche scientifique, cet essai prend largement appui sur les points de vue exprimés par une douzaine de professionnels de haut niveau sur les changements de paradigme à prendre en considération dans une réflexion sur le développement de la profession.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (2005-2006). « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information… ou la "Révolution" numérique à "l'âge" archivistique », *Archives*, vol. 37, nº 1, p. 59-87. Texte et résumé reproduits avec l'aimable autorisation de la revue *Archives*.

Nul ne saurait nier qu'au cours du dernier demi-siècle l'archivistique – champ du savoir et pratique – a singulièrement évolué. Certains diront même qu'elle s'est transformée et qu'elle a connu une révolution, voire une mutation. Tout en reconnaissant que seules des études plus approfondies permettront d'en juger véritablement, force nous est d'admettre que la profession aussi bien que la discipline ont connu des changements notables et que les perspectives se sont élargies. Selon Eric Ketelaar, « [*t*]*raditionally, the object of archival science was the body of archives once they had crossed the threshold of the repository. The archivist used to be a mere custodian or keeper, at the receiving end, dependant upon what the administration had created and passed on* » (Ketelaar, 2004). Or, selon Theo Thomassen : « *Our scientific discipline is in the process if becoming an autonomous science indeed. While transforming a craft into a real profession, the archival community is developing what was merely an auxiliary science of history into a genuine and independent science* » (Thomassen, 1999). De fait, alors qu'hier encore les dictionnaires de sens commun s'en tenaient à une définition passéiste du terme « archivistique », aujourd'hui ils en fournissent[1] qui se rapprochent de l'esprit de celle que suggéraient, à la fin des années 1980, nos collègues Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau pour qui l'archivistique était devenue « La discipline

1. À titre d'exemple : en 1985, le *Grand Dictionnaire Robert* donnait la définition suivante du substantif « archivistique » : « Science des archives. Archivistique des manuscrits, tendant à la reconstitution des fonds de manuscrits dispersés ou à la conservation des fonds. » En 2005, *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française du Québec parle maintenant d'une « science relative à l'acquisition, à l'organisation, à la conservation et à la communication des archives », d'une « science relative à l'organisation, la gestion, la législation et la réglementation des

qui recouvre les principes et les méthodes régissant la création, le traitement, la conservation et l'utilisation des archives » (Couture, Ducharme et Rousseau, 1988, p. 56).

Or, la communauté archivistique vit au quotidien ces changements qui l'ont amenée graduellement d'une archivistique centrée exclusivement sur la préservation de l'héritage documentaire à une discipline et à une pratique davantage préoccupées par les questions de valeur et de qualité de l'information archivistique et par l'accès aux archives, ainsi qu'en témoignent assez éloquemment les sujets des articles parus ces dernières années dans les périodiques professionnels et académiques ou encore les thèmes discutés lors de colloques et autres conférences réunissant les archivistes. Au nombre de ces transformations, les diverses manifestations de l'« Âge » de l'information ou de la « Révolution » numérique ont remarquablement influencé le travail des archivistes et ont suscité de nombreux questionnements. Pour les organisateurs du dernier congrès de l'Association des archivistes du Québec, ces « nouvelles » réalités sont même de l'ordre du changement paradigmatique ainsi que le suggère, sans équivoque, la thématique de la rencontre : « Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire ». Or, qu'en est-il vraiment ? Les archivistes font-ils dans les faits face à un changement de paradigme qui affecte à la fois leur profession et leur discipline ?

Après quelques considérations méthodologiques et quelques observations sur la signification des termes, je m'emploierai, dans le texte qui suit, moins à tracer un portrait ou à dresser un bilan qu'à cerner ce « paradigme [de la] gestion de l'information » et à suggérer des pistes de réflexion sur ces changements qui affectent le devenir même de la profession. Le présent article, qui tient davantage de l'essai que du rapport de recherche scientifique, ne résulte cependant pas d'une enquête approfondie sur l'assise paradigmatique de la profession, un sujet d'envergure qui présenterait certainement un grand intérêt et ne serait pas sans aider la communauté à y voir plus clair sur son identité professionnelle. Il prend par ailleurs appui sur une revue de la littérature qui n'a pas donné de résultats très concluants, les textes retenus étant largement connus et ajoutant peu au débat. Fort heureusement, des collaborateurs ont accepté, entre janvier et mars 2004, de me livrer leurs propres vues sur un ou plusieurs changements de paradigme qui, selon eux, valent d'être pris en considération dans une réflexion sur le développement de la profession. Je remercie chaleureusement la douzaine de personnes[2] qui ont répondu

---

archives » et d'une « science de l'information appliquée à l'organisation, l'administration et au traitement des archives » (Office de la langue française du Québec, 2005).

2. Ce sont : Denys Chouinard, chef, Section des archives, Ville de Montréal ; Carol Couture, directeur, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal ; Nathalie Denis, archiviste, Division des archives, Université de Montréal ; Daniel Ducharme, archiviste, Archives nationales du Québec ; Hélène Fortier, étudiante, maîtrise en sciences de l'information, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal ; Didier Grange,

à mon appel et dont les propos n'ont pas peu contribué à la rédaction du texte. Je les ai d'ailleurs directement appelés à témoigner comme en font foi les nombreuses citations attribuées à mes « correspondants ». Je précise cependant que les idées émises ici n'engagent que moi.

CONCEPTS ET TERMINOLOGIE

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que la notion de « changement de paradigme » n'est pas nouvelle. Une recherche Internet sur ce terme et sur sa traduction anglaise *paradigm shift*, lancée le 16 avril 2004 via Google, a donné quelques 360 000 résultats ! Une requête à partir des équations : « changement + paradigme » et *paradigm + shift* en a produit plus du double, soit près de 750 000 ! On reste pantois devant une aide aussi précieuse ! Il est vrai par contre que si on formule l'équation de recherche : « changement de paradigme » + « gestion de l'information » et son pendant anglais, on se retrouve avec 8 500 résultats… seulement ! Bref, le concept a donné lieu à une surabondante littérature et, pour éviter la cacophonie, il ne m'apparaît pas inutile de poser les termes de la discussion.

D'abord, arrêtons-nous au mot « paradigme » lui-même qu'on associe à peu près à tout ce qui bouge, depuis le prix du pétrole jusqu'à l'histoire du salut, en passant par le terrorisme, voire par l'accès aux archives (Menne-Haritz, 2001), et auquel les dictionnaires de sens commun donnent pour synonymes des termes comme « exemple » ou « modèle ». Dans son article, paru dans l'*Encyclopédie philosophique universelle,* P. Dumouchel précise qu'« [a]u sens sociologique, le concept […] vise à capturer l'ensemble des procédures, des valeurs, des croyances et des réussites exemplaires qui donnent sa cohérence à une communauté [dont il] est le "mythe fondateur" […] ». Il ajoute : « Un paradigme inaugure une tradition […] et une communauté se définit par l'adhésion de ses membres à cette tradition » (Jacob, 1989, 1847-1848). Pour Michael Quinn Patton, connu pour ses travaux sur l'évaluation de programme et sur les méthodes de recherche qualitative,

archiviste, Ville de Genève ; Marc Lebel, chef, Section gestion des documents, Ville de Montréal ; Éric Leroux, professeur, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal ; Francis Leblond, archiviste, Fédération des caisses Desjardins du Québec ; Claude Minotto, directeur, Division des archives, Université de Montréal ; Robert Nahuet, archiviste, Bibliothèque et Archives Canada ; Simon Richard, gestionnaire principal, Division risques et sécurité informatiques, Service des technologies de l'information, Société de transport de Montréal.

> *A paradigm is a world view – a way of thinking about and making sense of the complexities of the real world. As such* [poursuit-il]*, paradigms are deeply embedded in the socialization of adherents and practitioners. Paradigms tell us what is important, legitimate and reasonable. Paradigms are also normative, telling the practitioner what to do without the necessity of long existential or epistemological consideration.* (Patton, 2002, p. 69)

Ces deux définitions, tout comme celle qui m'est suggérée par un de mes correspondants : « un ensemble de notions, de conceptions, de valeurs, de croyances qui servent en quelque sorte de grille d'analyse de la réalité » (Nahuet, 2004) me confirment que nous n'en sommes pas ici à la surface des choses. Je conçois que nous en sommes plutôt au fondement des réalités qui identifient un corps professionnel et que, par rapport à la « surface », nous nous situons au niveau du lit rocheux, voire, à celui des dispositions génétiques.

Ce qui nous amène à la notion de « changement de paradigme » que le journal *Les Échos* définit comme « un changement radical dans la manière de penser les perspectives des entreprises et de l'économie, suite à un bouleversement intellectuel ou technologique. » (*Les Échos*, 2004) Pour sa part, le père même du concept, Thomas Kuhn, nous invite à penser au changement de paradigme comme à un glissement d'un mode de pensée à un autre, voire une révolution au cours de laquelle une représentation du monde est remplacée par une autre. (Kuhn, 1970, p. 10, 23)

Autre terme sur lequel il vaut de s'arrêter : la « gestion de l'information » que Thomas Davenport et Laurence Prusak définissent comme « *a structured set of work activities that comprise the way in which companies* [*or organizations*] *capture, distribute, and use information and knowledge* » (Davenport et Prusak, 1997, p. 134). Malgré qu'elle soit inclusive et qu'elle convienne sans doute aux professionnels de l'information que sont les archivistes, cette définition appelle quelques clarifications. D'autant plus que ces mêmes archivistes parlent généralement moins d'information que d'« archives » ou de « documents » et qu'ils abordent ces objets du point de vue des fonctions archivistiques ou encore sous l'angle de la forme, du format ou du type d'archives. Pour reprendre une formule empruntée à une page publicitaire d'une grande corporation américaine, vieille déjà de quelques années, ils sont d'abord et avant tout « gens de documents » ! Ils tirent d'ailleurs une part de leur identité professionnelle de cette préoccupation constante pour le maintien de la qualité, de l'authenticité et de la fiabilité des « traces informationnelles » que génère et utilise une société, une organisation ou un individu dans le cours quotidien de ses activités. Sans me laisser enfermer dans une définition trop centrée sur l'objet « archives » et sans récuser la portée plus large du concept « gestion de l'information », je tiendrai néanmoins compte de la couleur particulière que donnent les archivistes à cette dernière notion.

Par ailleurs, si changement de paradigme il y a effectivement eu en matière de gestion de l'information, quels en ont été les effets ? Ou dit autrement : quel en est l'impact, quelles en sont les conséquences ou les

retombées… sur l'archivistique ? La réponse à une question de cette nature exige une démarche analytique complexe parce que l'objet de la réflexion tient de l'intangible et qu'il est souvent difficile d'en établir les critères d'appréciation et les instruments de mesure ou de mettre le doigt sur des indicateurs signifiants. Ici, il faut aller au-delà du bilan des activités.

Enfin, considérer un « changement de paradigme » du point de vue de ses effets sur le développement d'une discipline et d'une profession suppose qu'on s'arrête à plus d'une dimension de la problématique : aux façons de faire ou au savoir-faire qu'il est ici difficile de dissocier du « savoir » et, surtout, du « savoir-être »[3]. Je postule en effet que si nous parlons de « changement paradigmatique » au sens de mutation des assises mêmes d'une profession ou d'une discipline scientifique, il est permis de penser qu'outre les pratiques professionnelles, les connaissances qui sous-tendent ces pratiques, aussi bien que le comportement ou la manière d'être des agents qui les exécutent, en sont affectés.

CHANGEMENT DE PARADIGME ?

Ces prémisses posées, revenons à notre question de départ et demandons-nous si effectivement nous assistons à un véritable changement de paradigme en archivistique. À l'instar d'un de mes correspondants, voyons « qu'est-ce qui a changé dans nos pratiques qui mérite que l'AAQ fasse du changement de paradigme le thème du 33e congrès ? » (Ducharme, 2004) Formulée autrement, la question pourrait être : y a-t-il – ou y a-t-il eu – dans leur environnement professionnel un changement d'ordre paradigmatique qui aurait – ou qui aurait eu – pour conséquence de transformer ce que savent les archivistes, ce qu'ils font et ce qu'ils sont professionnellement ?

Là-dessus ma douzaine de correspondants parlent d'une seule voix. Tous sans exception évoquent les manifestations de l'« âge numérique[4] » comme étant au cœur des changements qui affectent la profession. Pour

3. Le « savoir » fait référence à l'« ensemble des connaissances acquises qui ont été approfondies par une activité mentale suivie ». Quant au « savoir-faire », il évoque la « mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté alliée à l'expérience dans l'exercice d'un champ d'activité professionnelle ». Enfin, le « savoir-être » renvoie à la « capacité de conduite personnelle appropriée à l'emploi considéré […] » (Office de la langue française du Québec, 2005).

4. J'emprunte l'expression à Hervé Fisher qui formule ce qui suit : « l'hypothèse que nous vivons bien plus qu'un changement de civilisation : il s'agit radicalement d'un changement d'*âge* de l'humanité […] un événement aussi important que l'avènement de l'âge du feu, du fer ou de la roue : un macroévénement de l'histoire de l'humanité » (Fisher, 2002, p. 11).

les uns, c'est l'objet « archives » lui-même qui se trouve modifié dans sa forme, dans sa structure et dans son langage. Pour d'autres, c'est la définition, l'identité même de la profession qui s'en trouve affectée. Pour quelques-uns, ces technologies de l'information et des communications – auxquelles on attribuait jusqu'à récemment encore le qualificatif « nouvelles[5] » – appellent à des questionnements sur les principes mêmes de la discipline et sur la formation de la relève et des praticiens. Pour plusieurs, ce sont les pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de création, de traitement, de communication ou d'exploitation de l'archive, qui ont connu les changements – généralement jugés positifs – les plus manifestes. Leur propos n'est pas bien différent d'ailleurs de ceux exprimés à l'occasion de la rencontre annuelle de la Society of American Archivists (SAA), tenue à Montréal en 1992 et dont le thème était « Vision 2020 ». Introduisant la publication des textes des communications livrées à cette occasion, Margaret Hedstrom écrivait : « *Technological change is the most pervasive theme of 2020 Vision;* […]. *A clear picture emerges of the overall trends – technology is becoming less expensive and more portable, more flexible to use, more interactive, and more integrated* » (Hedstrom, 1994, p. 12). Devant une telle unanimité exprimée par des professionnels de tous âges, provenant de milieux divers et exerçant des spécialités différentes, difficile de ne pas convenir que d'une manière ou d'une autre ces fameuses TIC, technologies informatiques de la communication, exercent une influence sur la pratique professionnelle[6].

Faut-il pour autant parler de « changement de paradigme » et appliquer la formule à tous les changements majeurs qui affectent vos vies professionnelles ? Faut-il qualifier de changement de paradigme les révisions d'orientations stratégiques, les initiatives de restructuration, de modernisation ou de réingénierie pratiquées par les organisations ? J'arguerais que, pour importants qu'ils soient, ces virages, voire ces « révolutions » comme on les appelle parfois, ne sont pas, *stricto sensu,* de l'ordre de la révision du paradigme. Que ces bouleversements comptent parmi les manifestations du changement de paradigme, soit. Mais de là à prétendre qu'ils soient eux-mêmes « paradigmes », il y a une marge ! Qu'en est-il alors de ces TIC qui affectent tant vos vies ? Constituent-elles un nouveau « paradigme » ? Et si nous n'avions affaire qu'aux manifestations d'une réalité beaucoup plus profonde ?

---

5. On oublie que l'informatique n'est pas nécessairement nouvelle et que c'est en 1939 qu'« Alain Turing énonce les principes des ordinateurs et [que] l'Américain John Atanasoff construit le premier ordinateur utilisant le système binaire ». Voir ici le rappel chronologique apparaissant au bas de l'article de Marie-Ève Cousineau, « Mémoire collective, propriété privée », *Trente*, vol. 7, nº 10, novembre 2003, p. 16-19. On se rappellera également que la recherche en matière d'intelligence artificielle remonte aux années 1950. Voir ici l'article de Esma Aïmeur, « L'intelligence artificielle : quel avenir ? », *L'Autre Forum,* vol. 8, nº 2, février 2004, p. 9-14.
6. Dans le texte original, l'auteur réfère à l'annexe 1 : Sujets abordés par les correspondants.

Dans son ouvrage récent *L'empire cybernétique*, la sociologue Céline Lafontaine livre des réflexions qui valent qu'on s'arrête sur ce qu'elle appelle le « continent cybernétique » et sur le « paradigme cybernétique ou informationnel », le terme paradigme renvoyant à ses yeux « à une représentation globale du monde, un modèle d'interprétation à partir duquel on pense et on se pense nous-mêmes comme agissant dans le monde. » (Lafontaine, 2004, p. 16) Le fait est que nous ne sommes pas le fruit d'une génération spontanée, pas plus d'ailleurs que les notions d'« efficacité », d'« information », de « communication » et de « cyberespace » qui émaillent en surabondance le discours professionnel.

> Qu'il soit question du sujet virtuel des réseaux, du cyborg et de ses dispositifs bioinformatiques, ou encore des promesses d'immortalité portées par l'imaginaire du posthumain, c'est toujours la figure polymorphe du sujet informationnel conceptualisé au sortir de la Seconde Guerre mondiale qui se profile (Lafontaine, 2004, p. 14).

Notre « révolution » numérique, notre « âge de l'information », plongent leur racine dans les tentatives des chercheurs américains, durant le second conflit mondial, de comprendre le fonctionnement, de mesurer la probabilité et de prévoir les mouvements de l'ennemi. Initiatives qui se sont d'ailleurs poursuivies durant la longue « guerre froide », au cours de laquelle soldats et machines de guerre, véritable « figure du cyborg à travers le développement de dispositifs informationnels complexes intégrant humain et machine » (Lafontaine, 2004, p. 50), sont devenus le prolongement et le complément l'un de l'autre dans une recherche toujours plus poussée de l'efficacité, elle-même définie comme finalité de la cybernétique[7]. C'est dans ce creuset que se sont imposées les recherches de Norbert Wiener sur la cybernétique aussi bien que celles de Claude Shannon sur la communication, qui, toutes deux, ont influencé par la suite le développement des sciences sociales, voire notre vision de l'être humain au seuil du troisième millénaire. Dès les années 1950, pour Wiener, la vie elle-même est subordonnée au principe informationnel et ce que nous appellerions la valeur ajoutée de l'être humain réside dans sa capacité à traiter de l'information complexe (Lafontaine, 2004, p. 43), la « pensée asservie » – ou les tâches répétitives et nécessitant un minimum d'énergie intellectuelle – étant prise en charge par la machine. (Aurel, 1965, p. 36-43) « Être vivant [ajoute Wiener à la même époque], c'est participer à un courant continu d'influences venant du monde extérieur, courant dans lequel nous ne sommes qu'un stade intermédiaire » (Lafontaine, 2004, p. 47). Autonomie et subjectivité enrichissantes de l'être humain ? Disons que ces notions ne semblaient pas compter parmi les préoccupations majeures de ces scientifiques animés d'un « pétulant optimisme technoscientifique » (Lafontaine, 2004, p. 48) et obsédés par le quantitatif et l'efficacité.

7. En 1963, Louis Couffignal écrit : « La cybernétique est l'art de rendre l'action efficace » (Aurel, 1965, p. 35).

> Transposés au niveau sociétal, les concepts cybernétiques induisent […] une représentation purement communicationnelle de la société. Devenue un immense système de communication, cette dernière n'existe qu'à travers les échanges informationnels entre ses membres (Lafontaine, 2004, p. 47)[8].

Au-delà du langage cybernétique, dont certains éléments ont franchi l'épreuve du temps[9] et nous ont rejoints, ce vocabulaire et cette vision du monde ne sont-ils pas devenus familiers ? N'avons-nous pas récemment tous lu des textes comportant des réflexions du même ordre dans nos journaux ou nos magazines préférés ? Le discours et la praxis de gestion de l'information, de gestion ou de cartographie de la connaissance, de diffusion et de communication de l'information ne prennent-ils pas appui sur ce « paradigme informationnel » tel que défini au début de la guerre froide ? Personnellement, je réponds à cette question par l'affirmative et j'en retiens que l'émergence des TIC n'est peut-être pas de l'ordre du changement de paradigme mais que ces dernières proviennent de l'« horizon paradigmatique » du modèle informationnel des cybernéticiens et en sont devenues les manifestations les plus marquantes. J'ajoute cependant que ces TIC, par les bouleversements qu'elles ont provoqués dans la vie des sociétés, des organisations et des individus, ont probablement entraîné un changement paradigmatique en ce qu'elles nous ont tous amenés à revoir nos façons de voir et d'anticiper le développement des communautés humaines, des organisations et des personnes.

ÂGE DE L'INFORMATION… RÉVOLUTION NUMÉRIQUE… CHANGEMENTS PROFESSIONNELS : CONTEXTE CHAMBOULÉ ET PERSPECTIVES NOUVELLES

Nul besoin d'être grand clerc pour voir et comprendre que les organisations et la société – que les archivistes ont pour mission de servir – ont singulièrement évolué depuis un demi-siècle. Au nombre des caractéristiques les plus fréquemment évoquées dans la littérature scientifique aussi bien que dans la production journalistique, retenons que :

8. On lira aussi avec intérêt les propos de l'auteure sur « L'émergence du sujet informationnel », p. 68-75.
9. Céline Lafontaine rappelle, pour exemples, les termes « cyberespace » et « cyborg » désignant respectivement « l'univers médiatique instauré par l'Internet et les nouvelles technologies de l'information » et « ces êtres mi-humain, mi-machine, qu'on tente de façonner par le biais du génie génétique et des biotechnologies » (Lafontaine, 2004, p. 22).

- La haute croissance de l'économie occidentale des années 1945 à 1975 – les Trente Glorieuses pour Jean Fourastié…, le chant du cygne de l'âge industriel triomphant pour d'autres – a été suivie, depuis lors, de trois décennies de décroissance au cours desquelles 1) les entreprises ont dû procéder à des restructurations et à des rajustements majeurs ; 2) l'intervention des pouvoirs publics a dû être revue ; et 3) le secteur de l'« économie sociale » a dû reprendre du service.
- Au plan politique, nul doute que la fin des blocs, tels que nous les avons connus au cours de la « guerre froide » – et dont l'effondrement a été dramatiquement symbolisé par la chute du mur de Berlin –, compte parmi les évènements historiques du XXe siècle, en ce qu'elle a, entre autres, ouvert définitivement la voie, voire levé toute entrave, au débat planétaire sur la mondialisation des économies et sur la globalisation des marchés.
- Au plan social, les grands débats sur les droits collectifs ont pavé la voie à la défense et à l'affirmation des droits des individus. La société dans laquelle nous vivons est franchement multiethnique ; elle est mieux formée qu'elle ne l'était à l'époque de nos pères qui ont eu la sagesse et l'intelligence d'investir dans les infrastructures d'un système d'éducation qui allait permettre à leurs fils et à leurs filles de rejoindre le monde. Surtout, cette société place très haut dans l'échelle de ses valeurs le respect des droits de la personne : de sa liberté de choix d'abord ; mais aussi de son droit à disposer de l'information publique ou privée pour l'exercice de ses choix, depuis ceux du citoyen jusqu'à ceux du consommateur, en passant par ceux qui marquent la vie personnelle.
- Les organisations dans lesquelles ces individus exercent leur profession et leur métier ou encore celles auxquelles ils apportent bénévolement leur collaboration au bénéfice du développement de la société civile n'ont plus également le même visage. Elles ont visiblement besoin et se sont donné un capital humain mieux formé et disposant d'un large éventail d'expertises variées et pointues. Leurs structures se veulent moins hiérarchiques et les pouvoirs décisionnels y sont distribués de manière plus diffuse, ce qui ne veut pas dire que la notion de « chaîne de commandement » ait disparu… imputabilité obligeant ! Elles sont aussi plus ouvertes et font souvent partie d'alliances, de regroupements ou de réseaux avec qui elles échangent continuellement. Surtout, l'information leur est devenue une ressource essentielle au même titre que l'expertise de leur capital humain – les deux se nourrissant d'ailleurs mutuellement – et elle irrigue les moindres replis de leur système de production. Qui plus est, cette information en est arrivée à compter au nombre des points d'appui de la nouvelle économie du « savoir » annoncée pour le début de ce siècle et reposant sur « les valeurs intangibles telles que l'information et la compétence plutôt que sur le capital et le travail » (Gagné et Lefebvre, 1995, p. 26).

Pour mémoire, voici ce qu'écrivaient les membres du Groupe de Lisbonne en 1995 dans leur rapport sur les Limites à la compétitivité. Certains de leurs propos résument l'univers dans lequel nous nous trouvons. Parlant des tendances de l'économie, ils entrevoyaient que « [l]e processus de mondialisation de la recherche, de la technologie et de l'économie ira s'intensifiant. Le commerce international se fera de plus en plus en fonction de la triadisation de la planète (Amérique, Asie, Europe). Les accords de coopération se multiplieront entre les blocs, mais aussi les guerres industrielles. » Réfléchissant sur les « tendances organisationnelles », ils ajoutaient au sujet des multinationales – mais il me semble que leurs propos valent pour tout type d'organisation à quelle qu'échelle que ce soit – qu'elles se « métamorpho[seront] peu à peu en réseaux d'entités de production autonomes, interdépendantes, spécialisées et souples » et que « [s]ur le plan de la gestion, elles opteront pour une structure de plus en plus virtuelle imbriquée dans un maillage de secteurs et de pays, où les décisions seront prises en fonction des grands domaines d'activités et dans des réseaux de réseaux » (Gagné et Lefebvre, 1995, p. 153, 155).

Or, ces chamboulements, on l'aura compris, n'ont pas pu ne pas affecter les principes et les modes de gestion de cette information – et des technologies afférentes – devenue carburant de la nouvelle économie. Sans tomber ici dans le rappel historique détaillé, on admettra qu'en ce domaine des progrès considérables ont été accomplis depuis l'entrée dans les grandes organisations des premiers ordinateurs *main frame*, dans les années 1960, ou mieux depuis l'arrivée des premiers appareils à traitement de texte ou des premiers logiciels de base de données simples au tournant des années 1980. Depuis, des changements profonds ont marqué le domaine. Bouleversements entrevus et anticipés d'ailleurs par nombre d'observateurs dès le début des années 1990. Ainsi, évoquant un nouveau paradigme dans les technologies de l'information, Don Tapscott et Art Caston, observaient, en 1993, que :

> *Just as the organizational structures, business environments, and old world order are being dramatically altered by ongoing global changes, the first era of information technology is experiencing a similar fate.* […]. *We are entering a* second era of information technology [mis en evidence dans le texte] *in which the business applications of computers, the nature of the technology itself, and the leadership for use of technology are all going through profound change* (Tapscott et Caston, 1993, p. 13).

Puis, présentant les trois changements majeurs – « *critical shifts* » – en matière d'application des technologies de l'information, Tapscott et son collègue évoquaient le potentiel qu'offrent ces dernières pour le développement du travail en équipe – « From Personal to WorkGroup Computing » –, pour l'intégration des systèmes organisationnels – « From Systems Islands to Integrated Systems » – et pour l'interaction avec l'extérieur – « From Internal to Interentreprise Computing. » (Tapscott et Caston, 1993, p. 14-18)

Quelques années plus tôt, Alvin Toffler livrait une réflexion de même nature – dont les termes pourront nous apparaître aujourd'hui prémonitoires. En 1990, il écrivait : « *The electronic infrastructure of the advanced economies will have six distinct features* […] : *interactivity, mobility, convertibility, connectivity, ubiquity, and globalization.* » Puis il ajoutait : « *When combined, these six principles point to a total transformation, not merely in the way we send messages to one another, but in the way we think, how we see ourselves in the world, and, therefore, where we stand in relationship to our various governments* » (Toffler, 1990, p. 351-352). Là encore, cette terminologie, évocatrice de connectivité, d'interactivité et autres mobilités, nous est devenue familière. Au-delà de l'agitation créée par le passage à l'an 2000 – le fameux « Y2K » dont l'Archiviste du Canada avait à l'époque noté, mi-sérieux, mi-badin, qu'il s'agissait probablement du seul événement à résultat neutre à susciter tant d'allégresse par toute la planète ! –, il suffit de voir les politiques, les lois, les orientations stratégiques en matière de gestion des contenus et des technologies de l'information que se sont données les gouvernements pour affronter les défis de la société de l'information, pour mesurer l'ampleur et la force d'impact de ces technologies de production, de traitement et de communication de l'information[10].

Enfin, puisque les archivistes travaillent sur la longue durée et qu'ils sont préoccupés par la gestion de l'information organique et consignée à tous les stades de sa vie utile, y compris la protection de son intégrité et de son authenticité dans la permanence, il est important de voir aussi ce qui se passe du côté culturel et plus spécifiquement du point de vue du rapport de nos sociétés dites modernes à leur patrimoine. L'un de mes correspondants s'en est d'ailleurs inquiété et s'est interrogé sur l'avenir de la « valeur secondaire », telle que définie par Schellenberg, et de la conservation à long terme des documents « pour leur valeur patrimoniale ». Évoquant un « malaise », il constate que « le discours patrimonial passe de plus en plus mal [et] bat de l'aile ». Poussant plus loin sa réflexion, il se demande si nous vivons « plus mal aujourd'hui parce que nous n'avons que peu de documents de la période romaine, médiévale ou provenant de certaines populations qui privilégient la tradition orale ? ». Répondant par

10. Pour mémoire et pour information, on consultera avec intérêt la riche documentation disponible à ce propos sur les sites du Dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <www.tbs-sct.gc.ca/cio-dpi> et de l'Autoroute de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec, <www.autoroute.gouv.qc.ca>. Pour fins de comparaison, on pourra explorer les initiatives en cours du côté de la France sur le site du « Premier ministre – Service d'information du gouvernement », <www.internet.gouv.fr> ; on y trouvera une abondante information sur « L'action de l'État pour le développement de la société de l'information ». On lira aussi avec intérêt sur l'approche états-unienne en la matière en parcourant notamment l'agenda présidentiel en matière d'*E-Government Strategy* rendu public en février 2002 et accessible sur le site de la Maison-Blanche, <whitehouse.gov/omb/inforeg/egovstrategy.pdf>.

la négative à sa question, il ajoute que notre connaissance du passé lointain « n'est plus qu'un sujet de curiosité, de culture ou un sujet d'études destiné à un petit nombre de spécialistes ». Puis, il constate que

> les valeurs légales et administratives ont le vent en poupe au détriment de la valeur patrimoniale [et que] notre discours vise à démontrer que nous sommes utiles dans les processus d'amélioration de la gestion de l'information et de la gestion administrative. Comme si pour promouvoir notre action auprès de nos autorités [...] le *trend* favorable était lié aux valeurs primaires mais plus du tout à la valeur secondaire. [...] nous agissons comme si nous devions avancer cachés derrière [les valeurs primaires] pour obtenir les moyens nécessaires pour constituer, traiter, conserver et mettre à la disposition les fonds ! (Grange, 2004)

Bien que je ne puisse en faire la démonstration statistique, m'est avis que mon correspondant n'est pas le seul à aborder la question sous cet angle. Il ne s'étonnera probablement pas que, si je juge son questionnement très pertinent – parce qu'au plan professionnel il pose une question existentielle –, je fais cependant une lecture différente du rapport de notre société au patrimoine en général et à l'archive en particulier.

Dans leur « proposition pour une politique du patrimoine culturel », les auteurs du rapport Arpin ont laissé d'utiles réflexions sur l'évolution du concept même de patrimoine. Évoquant l'évolution de la notion au Québec, ils écrivent :

> Globalement, entre 1922 et 1963, il est présenté comme un *trésor*, c'est-à-dire un objet précieux et rare. La période qui s'étend de 1963 à 1985 permet de dépasser ce stade d'objet exceptionnel : l'objet patrimonial devient *objet témoin*. C'est une période marquée par une approche disciplinaire qui va contribuer à subdiviser le patrimoine en champs spécialisés, alors que les objets sont dits ethnographiques, artistiques et archéologiques. Enfin, depuis quinze ans, il se dessine un consensus pour reconnaître des *ensembles patrimoniaux*. On ne considère plus simplement l'objet patrimonial, mais aussi son environnement, son paysage. Dès lors, on peut parler d'une « approche écologique du patrimoine » (Groupe conseil sur la politique du Patrimoine culturel du Québec, 2000).

D'objet de curiosité, le patrimoine serait devenu révélateur d'une société avant de se transformer en élément contextuel. C'est que la vision du patrimoine évolue avec les « sensibilités culturelles » d'une communauté. Le professeur Jacques Mathieu, titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord à l'Université Laval, avance que « le patrimoine n'a d'existence que dans la mesure où il est connu, reconnu et mis en évidence par une adéquate mise en contexte », mise en contexte qu'il associe à une « mise en scène du passé dans le présent [devant] aboutir à une réinsertion culturelle [laquelle] traduit une adhésion, une participation [et] est signe d'appartenance culturelle » (Mathieu, 1997, p. 212).

Parlant d'une « définition du patrimoine [...] en perpétuelle évolution », Marie-Claude Rocher rappelle qu'aujourd'hui ce sont d'abord et avant tout « des milieux de vie qu'on veut préserver » (Rocher, 2002, p. 10) Le patrimoine, dont l'archive constitue un des éléments, n'est donc plus perçu ou vu comme un objet statique aperçu au passage. Il n'a de sens qu'inscrit dans une démarche de fabrication du sens. On l'a peut-être un peu trop facilement confondu avec la « mémoire » dont il alimente certes le processus de construction sans pour autant être lui-même mémoire. Il est vrai que l'objet archives n'a probablement plus d'intérêt en lui-même que pour un petit nombre d'experts disposant des outils pour en apprécier les qualités intrinsèques et extrinsèques. Mais le contenu archives me semble de plus en plus présent. Il faut voir l'intérêt – qui me semble croissant – porté au cinéma historique, à la littérature biographique, au roman historique, aux sites patrimoniaux. Il faut prendre acte du nombre de personnes qui pratiquent des loisirs scientifiques et culturels fondés sur l'exploitation des archives : généalogie, histoire de famille, histoire locale ou régionale. Or, dans tous ces cas de figure, l'archive ne présente d'intérêt que dans la mesure où elle contribue à la démarche de construction du savoir ou de fabrication du sens. Je crois donc que le rapport à l'archive a changé : on ne la voit plus avec un regard de collectionneur ; on ne la perçoit plus comme un objet de curiosité. On l'utilise parce qu'elle fonde une démarche autonome de construction mémorielle, d'apprentissage ou de fabrication du savoir.

PRATIQUE ARCHIVISTIQUE : SAVOIR, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE À L'ÂGE NUMÉRIQUE

S'agissant de cerner de plus près l'impact de tout cela sur ce que savent les archivistes, sur ce qu'ils font et sur ce qu'ils sont, il est probablement utile de rappeler une évidence : les archivistes ne sont pas les seuls à être affectés par l'explosion des TIC ainsi que me l'a opportunément rappelé un de mes correspondants qui notait prosaïquement que :

> Les gestionnaires des documents et les archivistes ne sont pas les seuls à vivre des changements majeurs en raison de l'avancée des TIC. Que penser des comptables et des contrôleurs financiers, dont la matière même du travail, les documents, a complètement changé ? Et des médecins qui opèrent maintenant à distance ? Les pilotes d'avion ? Les professionnels des médias écrits ? Les imprimeurs ? Les avocats ? Tous ces milieux ont eu à composer autant sinon plus que les archivistes et les gestionnaires de documents au changement de paradigme amené par l'informatique et les TI en général. Ils en ont fait un outil, en apprenant par des succès et des erreurs. Ils en ont le plus souvent tiré de larges bénéfices. (Richard, 2004)

Les archivistes qui interviennent dans le processus de gestion de l'information produite, reçue, traitée, utilisée et communiquée sont bien positionnés pour apprécier ces changements de l'ordre du formel et sont sans doute en mesure d'ajouter d'autres exemples à cette liste. Pour ma part, je pense aux architectes ou encore aux chimistes œuvrant dans les laboratoires de l'industrie pharmaceutique dont les façons de faire en matière de production de plans et devis ou de consignation des expériences ont singulièrement évolué depuis que l'ordinateur a pris place dans leurs milieux de travail. Cela n'enlève évidemment rien au fait que les archivistes sont affectés par les phénomènes qui caractérisent l'« âge numérique » ; mais, ils ne sont pas seuls.

SAVOIR

Ils ne sont pas seuls à devoir acquérir de nouvelles connaissances pour mieux maîtriser ces TIC, autant pour comprendre les modes de création de l'information que pour l'introduire dans les systèmes d'information, en assurer un traitement intellectuel et matériel adéquat ou en garantir une circulation efficace. D'abord, et plusieurs de mes correspondants l'ont noté, l'objet « archives » lui-même – le document ou le *record* – a changé en ce qu'il a adopté de nouvelles formes et en ce que, en corollaire, il exige de nouveaux modes de lecture. « Le concept d'archives [écrit un correspondant] qui fut toujours lié au réel, glisse vers le virtuel. […] Ce qui ne signifie pas [ajoute-t-il] que le document réel disparaît. Mais on constate que la place du virtuel s'accroît et s'impose à toutes les étapes de vie du document » (Chouinard, 2004). Une autre réfléchit sur ce qu'elle appelle la « dimension dynamique » de l'information et précise que « ce qui distingue l'information organique consignée au début du XXIe siècle est indubitablement la dimension dynamique de l'information. Quoi de plus signifiant [précise-t-elle] que les bases de données et les sites Web en matière de collecte, d'organisation, de diffusion et de gestion de l'information ? » (Denis, 2004). Un troisième parle de l'« information dématérialisée » et rappelle d'ailleurs que « [l]'information numérique émerge de nos organisations depuis 40 ans (de façon plus marquée depuis 20 ans) ». Il écrit :

> Avant l'arrivée du document numérique, la gestion d'un document était déterminée par son support. […] L'information numérique est produite et conservée sur des supports que nous savons éphémères. […] La représentation de l'information est également variable […]. Nous gérons de l'information ; le support et ses représentations deviennent éphémères (Lebel, 2004).

L'archive adopte donc des formes familières (papiers, film, ruban magnétique et disque de vinyle étant après tout toujours là et certains – je pense aux diverses catégories de papier – faisant toujours l'objet d'une utilisation massive) ; mais elles épousent de nouveaux contours d'autant

plus difficiles à fixer et à reconnaître qu'ils ne se laissent entrevoir qu'à travers un *apparatus* technologique, au premier abord compliqué, sinon complexe.

Les archivistes sont donc confrontés au double défi de maintenir à jour leurs connaissances des supports conventionnels et analogiques de l'information et d'être à la fine pointe en matière d'information numérique. Ils doivent comprendre cet objet changeant pour pouvoir se l'approprier et jouer efficacement leur rôle. En un sens, voilà peut-être une réalité qui contribue à leur originalité professionnelle : car on n'exige pas du comptable qu'il garde à l'esprit les modes et méthodes de production du « grand livre » tels qu'ils se pratiquaient dans le passé et qu'il maîtrise parfaitement les logiciels de tenue de livres adaptés aux pratiques contemporaines ; pas plus d'ailleurs qu'on n'exige du mécano qu'il soit également ferré dans l'entretien des mécaniques anciennes et dans celui des systèmes assistés par ordinateurs qui assurent aujourd'hui le fonctionnement de nos automobiles. Or, maintenir à travers le temps et à travers l'espace la qualité de l'information exige précisément une égale maîtrise des diverses technologies de production du document ou de l'archive.

Il est donc impératif pour l'archiviste de bien connaître les multiples visages de l'objet de son travail et de se doter des connaissances pour ce faire. Mais il faut plus que cela pour pouvoir traiter et communiquer adéquatement cette information. Un de mes correspondants aborde la question par le biais du rapport entre théorie et pratique :

> Dans certains champs disciplinaires [écrit-il], la théorie devance momentanément la pratique, mais dans le cas de la gestion des documents numériques, la pratique semble avoir les coudées franches. Si la quasi-totalité des documents créés de nos jours sont le fruit d'instruments informatiques [...], nous n'en sommes encore qu'à l'évocation du problème et au « bricolage » d'analyses et d'avenues de solutions un tant soit peu sérieuses du côté de la formation universitaire, à quelques exceptions près ; les vendeurs de systèmes sont perçus comme les grands prêtres de cette « religion » encore trop peu assimilée et contrôlée par les archivistes (Nahuet, 2004).

Les propos de mon interlocuteur peuvent sembler un peu sévères. Je dois reconnaître cependant qu'il n'a pas entièrement tort et que, de fait, nous, universitaires, n'avons peut-être pas assez réfléchi, occupés que nous étions à maîtriser l'instrumentation, aux fondements théoriques de cette nouvelle réalité en regard des pratiques de la discipline.

Ce qui m'amène à poser que les archivistes doivent aller au-delà des connaissances à acquérir sur les TIC et leur utilisation et qu'il leur faut explorer du côté du nouvel environnement et des nouvelles conditions qu'imposent ces mêmes technologies à la création, au traitement et à l'exploitation de l'information et à la gestion des services chargés de soutenir par leur expertise ces diverses fonctions. À mon sens, l'effort doit porter ici dans trois directions :

- D'abord, les institutions d'enseignement auraient avantage à accorder une plus grande importance à la compréhension et à l'analyse de l'esprit et de la lettre des lois, politiques publiques et orientations stratégiques des États. J'observe qu'on y fait allusion de manière ponctuelle dans certains enseignements… pour comprendre, par exemple, les exigences imposées à la pratique par telle ou telle loi. Pourtant, comme le soulignait le professeur Pierre Trudel, en matière d'information, on assiste à l'émergence d'un nouveau droit révélateur des nouvelles perceptions de l'information en notre âge numérique et des valeurs nouvelles sur lesquelles s'appuient nos sociétés de l'information. (Trudel, 2002, p. 63-90) Car comment pourrons-nous jamais comprendre le sens profond de telle ou telle pratique de gestion exigée par la législation, si nous ne pouvons pas saisir les assises philosophiques et sociologiques de ces mêmes lois ? Il y a ici place pour des projets de recherche multidisciplinaire et des enseignements spécialisés sur ces questions. Pour les praticiens, il y a obligation de se former en ces matières.
- Deuxièmement, les archivistes se doivent d'investir dans l'accroissement de leurs connaissances eu égard à la nature, au profil, aux attentes, voire au degré de satisfaction des clientèles utilisatrices des services et des produits archivistiques. Ici, on peut tirer des leçons des nombreuses études réalisées par les chercheurs en bibliothéconomie ou en muséologie, deux domaines relativement proches de l'archivistique disposant d'une solide tradition en matière d'études des clientèles[11]. En archivistique même, Louise Gagnon-Arguin, Wendy Duff et Barbara Craig ont livré des premiers résultats de recherche[12] qui permettent de mieux comprendre les attentes des utilisateurs d'archives. Il faut poursuivre la réflexion et la recherche en ce sens, investiguer d'autres facettes de la problématique et en suivre l'évolution par le biais d'enquêtes scientifiquement fondées. Autre volet d'exploration : l'identification même de ces utilisateurs

11. Voir à ce sujet et à titre indicatif : Pagé, Lucie. « Évaluer pour évoluer. Méthodes et techniques d'évaluation des centres d'archives : des pistes à explorer », dans Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003. p. 135-166 ; et Samson, Denis. « La notion d'évaluation dans le champ muséal », Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage.* Actes du 3e Symposium en archivistique, Montréal, 27 mars 1998. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, 1998, p. 47-77.

12. Parmi leurs contributions plus récentes, mentionnons : Craig, B.L. « Old myths in new clothes : Expectations of archives users ». *Archivaria,* vol. 45, 1998, p. 118-125 ; Duff, W.M. et C.A. Johnson. « A virtual expression of need : An analysis of e-mail reference questions ». *The American Archivist*, vol. 64, printemps/été 2001, p. 43-60 ; Gagnon-Arguin, Louise. « Les questions de recherche comme matériau d'études des usagers en vue du traitement des archives », *Archivaria*, n° 46, automne 1998, p. 86-102.

qu'on a tendance à camper dans des catégories occupationnelles : gestionnaires, généalogistes, historiens, journalistes, professionnels, puis, à défaut de pouvoir raffiner davantage, chercheurs et grand public. Que savons-nous de ces types de chercheurs, de leurs besoins, de leurs comportements informationnels, de leurs stratégies de recherche et utilisation de l'information contenue dans les archives, quel qu'en soit le stade de vie ? Cette catégorisation occupationnelle permet-elle d'appréhender vraiment l'univers des utilisateurs d'archives ? Je n'ai pas de réponses claires à toutes ces questions. Je soupçonne cependant que d'autres regards, basés sur la reconnaissance de profils – information, savoir, action/décision – sont peut être également porteurs de compréhensions renouvelées.

- Troisième secteur à investir en matière de développement des connaissances : la gestion des services. Je lisais, au cours de l'été dernier, un rapport dans lequel l'auteur soulignait qu'au gouvernement fédéral les corps d'emploi dans lesquels sont regroupés les bibliothécaires et autres spécialistes de l'information ne comptaient pas au nombre des bassins de recrutement pour les postes de direction des services de gestion de l'information. Par ailleurs, je me suis intéressé à la gestion comme champ d'intérêt dans la littérature archivistique et j'ai été forcé d'admettre que le domaine n'a pas suscité jusqu'ici beaucoup d'études (Gagnon-Arguin et Grimard, 2003, p. 114-120), ni en langue anglaise, ni en langue française. Je n'en suis pas surpris si tant est que l'archivistique est une jeune discipline d'enseignement et de recherche et qu'il lui fallait d'abord définir son objet, donner des assises conceptuelles et théoriques à ses principes et à ses pratiques et comprendre sa finalité, avant d'aborder toute autre question. Le temps est peut-être venu de pousser la recherche scientifique et de constituer des modules d'enseignement spécifiquement dédiés aux problématiques de gestion depuis l'administration des ressources et des opérations jusqu'à l'évaluation de la qualité des résultats et des impacts, en passant par la gestion stratégique des services d'archives ou de la fonction gestion de l'information au sein des organisations. Et pourquoi les archivistes doivent-ils investir ici ? Ce me semble particulièrement important en ces temps où ils doivent gérer des ressources limitées, où ils font face aux multiples défis des convergences technologiques et où ils sont confrontés à une féroce compétition entre institutions culturelles et entre services de gestion de l'information. Sans compter que les attentes sont de plus en plus élevées en matière d'accessibilité et d'accès à une information authentique et fiable et qu'ils sont de plus en plus tenus responsables de leurs interventions professionnelles devant la société et devant leurs organisations. Il me semble que s'ils se donnent les connaissances et les moyens pour évaluer la qualité et l'impact de ce qu'ils font, ils seront

moins vulnérables lorsque, dans le cadre d'exercices génériques d'évaluation ou de revue de programme, il s'agira de montrer la valeur ajoutée de leur contribution.

Maîtriser les TIC, connaître le droit, conforter les savoirs d'ordre méthodologique en matière de mise en marché de leurs produits et services et élargir leur compréhension des principes et pratiques de gestion des services et programmes, voilà, penseront certains, une invitation à l'éparpillement. Ce n'est pourtant pas là l'essence de mon message. À cet égard, je partage tout à fait les propos d'un de mes correspondants pour qui : « chercher à tout savoir et à tout connaître dans le domaine de la gestion de l'information est certainement utopique » et selon qui « [o]n ne peut se spécialiser dans tout » (Leblond, 2004). J'en suis et davantage ! D'autant plus que mon propos s'adresse à la collectivité professionnelle davantage qu'à l'individu. Ma réflexion vise plutôt à faire entrevoir que le temps est peut-être venu de repenser les programmes de formation en fonction de cet élargissement du champ professionnel, d'imaginer des spécialisations, d'offrir des options qui ouvrent sur la prise en charge de volets plus pointus de la pratique archivistique. Qui plus est, le domaine étant de plus en plus multidisciplinaire, je souscris aux termes de la réflexion suivante : « La complexité de l'informatique et du numérique est telle que l'archivistique doit davantage développer des liens de collaboration avec d'autres spécialistes pour remplir son mandat et pour bien positionner les archives parmi les autres produits et services de l'information » (Minotto, 2004).

SAVOIR-FAIRE

L'arrivée dans les bureaux, à la fin des années 1970, des premiers appareils à traitement de texte, le développement du « World Wide Web », l'accessibilité à la fonction « courriel » ou « e-mail » et le passage des systèmes au troisième millénaire – Y2K – ont beaucoup plus fait pour nous sensibiliser aux exigences de l'âge de l'information que n'importe quel traité sur le sujet, fût-il écrit par les esprits les plus prestigieux de notre temps ! Cette approche éminemment pratique transpire d'ailleurs des propos de mes correspondants qui s'articulent autour de quatre idées maîtresses :

- La première met en lumière l'impérative nécessité pour les archivistes d'intervenir en amont des processus de traitement et communication de l'information organique et consignée. Il est impératif, se font fort de me souligner mes correspondants, que l'archiviste intervienne « dès la création, voire dès la conception des documents et des systèmes qui les gèrent » (Ducharme, 2004) et particulièrement dans « un environnement marqué par l'omniprésence des technologies de l'information et des communications. » (Couture,

2004)[13]. L'un parle de « la pertinence d'une intervention en amont des archivistes » (Nahuet, 2004). Un autre va plus loin, parle d'une « nécessité vitale, car c'est le seul moyen de préserver l'authenticité et la fiabilité des archives, autrement dit leur valeur de témoignage » et porte un jugement sans appel : « L'archiviste qui se contente d'attendre des « versements » est un archiviste en voie de trahir sa mission fondamentale : la constitution du patrimoine documentaire de la nation » (Ducharme, 2004). Un troisième entrevoit que « si l'archiviste n'est pas présent au moment de la création de l'information pour participer à fixer les paramètres de sa conservation, il ne pourra jamais rattraper la réalité pour garantir et assurer la préservation de cette information » (Couture, 2004). Plusieurs ont sans doute vécu des expériences qui illustrent à souhait ces propos. Récemment, on me faisait part du cas récent d'une grande entreprise de services publics où des concepteurs de systèmes avaient imaginé une solution fort simple pour éviter l'encombrement, la surcharge d'un système de gestion automatisée de l'information : l'éjection automatique de l'information deux ans après sa date de création. Sauf que l'exploitation des équipements, dont ce système de gestion de l'information était sensé soutenir le développement et l'entretien, allait s'étaler sur un siècle au moins ! Heureusement que des archivistes ont pu ramener tout ce beau monde à la réalité et agir de manière à assurer une certaine pérennité à ce système et à son contenu. Donc premier impact important, et non des moindres, sur les savoir-faire archivistiques : l'abandon de pratiques réactives, qui ont longtemps caractérisé le rôle de gardien des archives, au profit d'une démarche proactive et « collaborative » visant à prévoir le maintien à long terme de la qualité de l'information organique et consignée, autrement dit des documents, des *records* ou des archives/*archives*. Nous sommes ici dans l'ordre des transformations qui affectent le sens même de la profession.

- Encore qu'il y ait peut-être davantage de continuité qu'il n'y paraît. C'est que la deuxième idée maîtresse exprimée par mes correspondants évoque une préoccupation qui leur est exclusive et qui fait, aux yeux de vos contemporains, l'originalité des archivistes. J'ai nommé : la préservation. L'une de mes correspondantes en fait d'ailleurs le thème de sa réflexion. Déplorant le fait que les programmes de formation n'offrent que trop peu en cette matière, elle parle d'abord de la double nécessité « d'apporter des solutions à la gestion et au maintien de la valeur probante des archives courantes et intermédiaires » et de « se pencher sur la valeur secondaire des archives numériques et sur les solutions qui existent pour en assurer leur

13. L'expression m'est suggérée par Carol Couture. Le titre attribué par l'auteur à sa note, « L'évaluation en archivistique : un changement majeur de paradigme. De la conservation passive et aléatoire à la conservation proactive et planifiée », évoque à lui seul cette obligation faite à l'archiviste d'intervenir au tout premier stade de la vie du document.

conservation». Puis, notant que «ce qui distingue l'information organique et consignée au début du XXIe siècle est indubitablement la dimension dynamique de l'information», elle pose la question suivante: «Dans cinq cents ans, aurons-nous assuré la préservation du dynamisme de ces ressources informationnelles ou seront-elles uniquement consignées sur des documents imprimés, microfilmés ou numérisés qui n'en seront [que] de pâles échos?» (Denis, 2004). Un autre intervenant, rappelant la thématique du dernier colloque du GIRA: «Une mémoire orpheline ou en mutation?», prend pour exemple les contenus Web des enseignements universitaires et se demande si, «faute de conservation des archives sur support numérique», ils connaîtront le même sort que ceux «purement [oraux] de Socrate, dont on a rien [...], sauf ce qu'en [a] dit Platon et médit Aristophane [...]». Pour lui, il s'agit visiblement d'un dossier majeur. «La gestion des archives [écrit-il] doit trouver les moyens d'éviter ce problème d'évanescence qui s'étend d'ailleurs à bien des secteurs et qui aura pour effet de trouer et d'atrophier la mémoire des institutions» (Minotto, 2004). Ce type de questionnement, lié à l'existence même de l'objet «archives», est présentement au cœur de la réflexion sur la signification et sur les modalités de la pratique archivistique, comme en témoignent les recherches en cours dans le cadre du projet international InterPares, ou certaines initiatives du vaste chantier d'ingénierie documentaire du gouvernement du Québec, ou encore les stratégies faisant l'objet de discussions au niveau des instances décisionnelles des universités[14].

- La diffusion, la promotion ou la communication constituent la troisième idée forte formulée par mes correspondants à propos de l'impact des TIC sur les façons de faire archivistiques. Ici, cependant, on s'interroge moins sur le «comment» et on prend plutôt acte des changements qui se sont produits en matière d'utilisation des archives et du potentiel des TIC eu égard à la diffusion des contenus, voire à la promotion de la profession. Non, toutefois, sans en laisser entrevoir certaines conséquences moins heureuses si nous n'y prenons garde. L'un note, avec justesse à mon point de vue, que «La révolution technologique de l'information, avec sa vitesse de recherche, sa capacité de stockage et de classification, sa puissance de réorganisation des données, son accessibilité, fait

14. Voir le site du projet InterPARES (International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems), <www.interpares.org>. Voir aussi, dans la liste des vingt documents publiés par le Chantier en ingénierie documentaire du gouvernement du Québec, ceux traitant de conservation ou de protection des documents électroniques et accessibles sur le site de l'Autoroute de l'information, <www.autoroute.gouv.qc.ca/dossiers/ingenierie.htm>. Voir enfin Groupe de travail sur la gestion des documents numériques. *La gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec: état de situation et planification stratégique,* <www.crepuq.qc.ca/documents/arch/Rapport-GGDN.pdf>, Montréal, CREPUQ, février 2004, 50 p.

en sorte que chaque citoyen accède dorénavant avec une facilité déconcertante au patrimoine » (Chouinard, 2004). Un chercheur chevronné en histoire culturelle du Québec fait référence, quant à lui, à la quantité croissante de travaux et de documents historiques dorénavant accessible sur le Net – dont la remarquable base de données *Nouvelle France – horizons nouveaux* et la bibliothèque virtuelle *Notre mémoire en ligne*. À ses yeux, ces initiatives de numérisation des archives historiques sont de l'ordre d'« un nouveau paradigme pour une plus grande démocratisation de l'information » (Leroux, 2004). Une responsable de service d'archives fait ressortir le potentiel remarquable offert par l'Internet au plan de la communication des archives.

> En matière de diffusion et de promotion [écrit-elle], l'utilisation du Web doit devenir une pratique courante parmi les méthodes de travail des archivistes. Ce médium offre aux services d'archives un moyen incomparable de se faire connaître et de communiquer à un grand nombre les ressources dont ils disposent. Aussi [ajoute-t-elle], cette pratique peut contribuer efficacement à la mise en valeur de la profession (Fortier, 2004).

Je souscris tout à fait à ce propos et à ceux qui précèdent. Mais, à l'instar d'un autre observateur et acteur de la scène archivistique, je suis porté à penser qu'il faut aller plus loin et s'assurer de la convivialité de l'instrumentation destinée aux utilisateurs… sans quoi, note à juste titre ce correspondant, « il en résulte une forme de paralysie ou d'inefficacité au moins proportionnellement plus grande encore qu'avec le papier ». Parlant plus spécifiquement du soutien que doivent apporter les archivistes à la gestion des archives courantes, il évoque l'obligation qui leur est faite « d'apporter aux unités clientes un *soutien applicatif*, c'est-à-dire toute l'aide nécessaire dans l'utilisation des logiciels de gestion des documents ». D'où, pour lui, dans « cet univers changeant des technologies de l'information », la « nécessité absolue » d'assurer une « veille technologique » rigoureuse, « une exigence sans commune mesure avec le type de vigilance auparavant requise pour assurer la préservation de l'information » (Minotto, 2004).

- Quatrième champ d'impact : les principes mêmes qui régissent les pratiques. Doivent-ils être revus ou abandonnés dans ce nouvel environnement technologique où la création de l'information aussi bien que son traitement et sa communication se trouvent complètement modifiés ? Le « débat est loin d'être clos », pour reprendre la formulation d'un de mes correspondants, pour qui le principe de provenance « semble être en mesure de garantir l'authenticité et la fiabilité des documents sous forme électronique » (Ducharme, 2004). Je veux bien. Mais je ne puis m'empêcher de me demander si ce principe – qui fait figure de pierre d'assise de la discipline et dont la formulation remonte au XIXe siècle, c'est-à-dire à une époque

où les organisations étaient clairement délimitées et construites sur un modèle hiérarchique – s'applique de la même manière au traitement des documents dématérialisés de l'âge numérique, provenant de multiples auteurs œuvrant dans autant d'organisations disparates et conçus pour circuler largement en dehors de leur frontière d'origine. Cette provenance, visiblement plus floue, n'influence-t-elle pas la reconnaissance des contextes si utiles à la compréhension de l'archive ? Il y a lieu d'en débattre. Comme il y a tout lieu de s'interroger sur la notion de cycle de vie dont la représentation intellectuelle la plus commode demeure toujours la « théorie des trois âges ». Formulée à une époque où il s'agissait de gérer efficacement des masses physiques de documents et à mon sens toujours utile à l'âge du numérique pour éviter à terme l'encombrement et la paralysie des systèmes, cette représentation n'en demeure pas moins centrée sur la gestion du traitement et du maintien de l'objet document. Elle me semble faire moins de place à la dimension « utilisation » du document. À cet égard, l'approche *Records Continuum* articulée selon des perspectives différentes – allant de la création des documents jusqu'à leur communication, en passant par leur saisie et leur organisation (Sheperd et Yeo, 2003, p. 9-10, 280) – semble offrir plus de possibilités. Son application ne semble toutefois pas aller de soi pour des gens habitués à des pratiques appuyées sur l'âge physique du document. Pour autant, le débat ne devrait pas être évacué ; il y a peut-être là une piste intéressante à explorer. D'autant plus qu'en cet univers numérique les notions d'« actif », « semi-actif » et « définitif » ont montré leur limite, comme le soulignait Kenneth Thibodeau à l'occasion du 3e Symposium du GIRA. Citant le *Guide pour la gestion des documents électroniques* préparé par le Conseil international des archives, il présentait trois stades qui sont maintenant connus : la conception, la création et le maintien. Davantage qu'un changement de vocabulaire, ces termes renvoient à des concepts et réalités différentes, le premier faisant référence à l'analyse des besoins d'information et le choix des technologies et le dernier évoquant l'entretien des documents à tous les stades de vie tels que définis par la représentation des trois âges et soulignant « l'importance de la continuité dans la conservation des documents électroniques » (Thibodeau, 1998, p. 92).

Enfin, je ne saurais traiter de l'impact des TIC sur les savoir-faire sans parler des avantages que pourraient tirer les archivistes de la réflexion, des travaux et des avancées en matière d'indexation, de condensation et de traduction assistées par ordinateur. Je ne suis pas un expert en ces domaines très pointus, mais je crois comprendre à discuter avec des collègues que les TIC offrent beaucoup plus que ce n'était le cas il y a dix ans. Devant l'ampleur de la tâche à accomplir pour rendre saisissable et viable sur les réseaux de la toile mondiale le massif d'information

archivistique, devant le défi que pose l'accessibilité rapide à une information pertinente au sein des organisations, les archivistes ont intérêt à suivre ces travaux et à s'intéresser activement à ce qui s'y fait. Ces technologies ne sont peut-être pas encore mûres, mais elles le deviendront et alors ils se réjouiront d'en comprendre les tenants et les aboutissants.

SAVOIR-ÊTRE

Si la révolution numérique et son cortège d'innovations technologiques ont affecté les savoir-faire archivistiques, qu'en est-il des savoir-être ? Les archivistes se voient-ils de la même manière qu'ils le faisaient il y a vingt ou trente ans ? Ont-ils, par ailleurs, l'impression qu'on les voit et qu'on les perçoit de la même manière ? Pour l'un de mes correspondants, qui me dit travailler maintenant dans le secteur des TI (technologies de l'information) davantage qu'en GI/IM (gestion de l'information/*Information Management*), la cause semble être entendue.

> [I]l me semble que depuis trop longtemps déjà [écrit-il] la question des TI angoisse nombre d'archivistes et de gestionnaires de documents. Certes, les moyens changent et les conditions également. Mais l'essence demeure : organiser, sélectionner, classifier, conserver, préserver, diffuser les documents et les archives (Richard, 2004).

« Focaliser sur sa mission intrinsèque […] [pour reprendre les termes de ce correspondant] plutôt que [de] constamment se questionner sur l'environnement et les moyens de réaliser sa mission » (Richard, 2004), voilà certainement un excellent moyen d'éviter l'angoisse existentielle ! Si je suis assez d'accord avec cette approche volontariste et révélatrice d'une certaine confiance en ses moyens, je n'en note pas moins que d'autres s'interrogent. Ainsi, après s'être questionné sur l'intérêt de nos sociétés pour la chose patrimoniale, un de vos collègues, homme d'expérience et gestionnaire d'un service d'archives, termine sa réflexion par ces mots indicateurs de son malaise : « Et demain ? Quel poids et quelle place aurons-nous dans l'avenir, nous les archivistes ? Et l'angoisse de monter ! » (Grange, 2004). Une autre, qui fait partie de la génération montante, plaide vigoureusement pour une intervention proactive des archivistes dans la protection des archives numériques et conclut qu'« il importe d'agir à partir de maintenant afin d'éviter de laisser à d'autres disciplines le soin de conserver le patrimoine informationnel et de nous confiner dans un rôle de gardien du passé à l'intervention rétroactive » (Denis, 2004). Ces points de vue inquiets sont partagés par plusieurs et ne peuvent être ignorés.

Alors, la question vaut d'être posée : que sont les archivistes devenus à l'aube, dans une société où l'information compte parmi les ressources essentielles et s'avère d'une fragilité de plus en plus marquée ? La question se pose d'autant plus que certaines différences laissent perplexes. Ainsi, le *Code de déontologie* de l'AAQ définit les membres archivistes comme des personnes œuvrant dans le domaine de la gestion de l'information

organique et consignée, soit dans « la création et l'acquisition, l'évaluation, l'organisation et le traitement, la conservation et l'élimination ainsi que l'accès et la diffusion de cette information, à quelque stade de vie qu'elle soit ». Leur mission sociale y est de « contribuer au maintien et au développement de la démocratie en s'assurant que les droits des citoyens et citoyennes soient protégés ; contribuer à la constitution de la mémoire collective ; s'assurer que cette mémoire collective devienne partie intégrante de la culture de la société » (AAQ, 2003). Or, dans leur *Code of Ethics,* les membres de l'Association of Canadian Archivists se définissent différemment : « *Archivists appraise, select, acquire, preserve and make available for use archival records, ensuring their intellectual integrity and promoting responsible physical custodianship of these records, for the benefit of present users and future generations* » (ACA, 1999). Autre signe qui soulève des questions : je prends acte ces années-ci, tout comme vous, des décisions prises par les pouvoirs politiques – qui représentent, faut-il le rappeler, la plus haute instance décisionnelle dans une société de droit fondée sur des principes démocratiques – à l'effet de réunir les institutions d'archives à d'autres institutions culturelles jugées de même nature. Ce fut le cas, en 2003, en Colombie-Britannique où les Archives et le Musée de la province ont été intégrés, avec d'autres institutions, en une nouvelle entité à caractère muséal. Cette année, les Archives nationales du Canada et les Archives nationales du Québec ont été respectivement amalgamées aux Bibliothèques nationales du Canada et du Québec. Je comprends par ailleurs qu'à Saint-Jean de Terre-Neuve des discussions ont cours qui devraient aboutir à une réunion des Archives et du Musée. On a aussi vu plusieurs grandes organisations publiques ou privées réunir en une même entité leurs différents services documentaires – centre de documentation ou bibliothèque, gestion de documents, service des archives spécialisées, services informatiques ou gestion des systèmes d'information et de communication. À l'Université de Toronto aussi bien qu'à Dalhousie et à Moncton, on a regroupé les programmes de formation et de recherche en bibliothéconomie, archivistique, *records management*, informatique et gestion des systèmes, en des entités académiques unifiées, généralement des Faculty of Information Studies. Ces réunions ou amalgamations constituent vraisemblablement une tendance lourde révélatrice de la compréhension et de la perception des citoyens utilisateurs quant au rôle et à la place des services d'information documentaire dans la société et dans les organisations. Sont aussi révélateurs, à cet égard, les efforts faits par les gouvernements pour soutenir la mise en place des infrastructures technologiques qui vont permettre à tous les citoyens et citoyennes d'avoir un accès *individualisé, intégré, décloisonné* et *efficace*, c'est-à-dire *rapide* et *pertinent*, à l'information : information dont ils ont besoin pour garantir leurs droits, pour exercer leurs responsabilités de citoyens, pour assurer leur croissance économique et, partant, l'amélioration de leurs conditions matérielles de vie puis pour soutenir leur développement intellectuel et leurs activités d'apprentissage et de construction autonome des savoirs.

Les citoyens et citoyennes de nos sociétés développées habitent dorénavant l'Internet et sont familiers avec ces technologies qui ont pénétré leurs foyers il y a vingt ans et plus. Ils sont partie d'une culture informationnelle différente ; leurs stratégies de recherche ne sont plus les mêmes ; leurs attentes sont plus exigeantes tant du point de vue de la rapidité d'accès que de celui de la qualité de l'information. Me vient ici à l'esprit ce souvenir d'un de mes maîtres parti trop tôt, devenu pour un temps mon patron et qui m'a honoré de son amitié : le professeur Pierre Savard de l'Université d'Ottawa. Lors de nos déjeuners annuels, une tradition qu'il avait établie, il m'interpellait sur le ton de l'humour : « Grimard, tonnait-il, tes instruments de recherche, je ne leur fais pas confiance. Tu m'y dis bien ce que tu choisis de me dire. Je veux voir les documents et me faire une idée moi-même ! » Je répondais toujours en lui fournissant des explications sur les extraordinaires progrès réalisés grâce à la normalisation des procédés de description… un sujet dont il n'avait sans doute que faire ! Pour l'utilisateur qu'il était et que sont les citoyens, les clients et les utilisateurs d'archives, toute cette instrumentation professionnelle n'a de sens que si et seulement si elle produit les résultats attendus, c'est-à-dire une *information disponible, signifiante, pertinente, exploitable et, surtout, comportant une valeur ajoutée par rapport aux autres informations disponibles*.

Or, il me semble que jusqu'ici, les archivistes se sont beaucoup définis par rapport à leur objet, par rapport à eux-mêmes et à l'intérieur de leurs propres frontières professionnelles. Il faut sans doute partir de là. Mais, à mon sens, l'impact majeur de toute cette révolution numérique qui les affecte, comme d'autres corps professionnels d'ailleurs, réside principalement dans le fait qu'ils doivent se redéfinir par rapport et en relation à d'autres pourvoyeurs de services d'information et à d'autres objets informationnels et qu'ils doivent, dans cet exercice de redéfinition, prendre en compte l'utilisateur : son profil, ses besoins, ses attentes. Évoquant le cheminement parcouru depuis la notion de *gestion de documents* ou de *gestion d'archives* à celle de *gestion de l'information,* cheminement qu'il qualifie de « passage de l'aquarium à l'océan », un de mes correspondants écrit ceci qui vaut d'être médité :

> Il y a certainement plus de nourriture dans l'océan que dans l'aquarium mais il y a aussi davantage de poissons avec qui il faut partager cette nourriture. De même, il n'y a plus de chasses gardées, de zones protégées. Pour survivre dans cet océan, il faut bonifier ses connaissances et adopter une approche qui favorise la collaboration avec les autres spécialistes œuvrant dans le domaine de la gestion de l'information. Et il ne faut surtout pas croire qu'une place nous est réservée d'office. Tout dépend de ce que l'on peut apporter comme valeur ajoutée à cette activité dans nos organisations respectives. Au fond, ce sont les frontières de notre profession qu'il faut remettre en question (Leblond, 2004).

Je partage cette lecture de la réalité que mon correspondant a eu le bonheur d'assortir de la jolie analogie suivante :

> Les conducteurs de calèche avaient beau connaître par cœur toutes les routes à emprunter, les auberges où loger et les bonnes tables de chaque localité, en plus des soins à apporter aux chevaux, cela ne leur donnait pas pour autant la capacité de conduire une automobile pour faire les mêmes trajets. Sans savoir comment « dompter l'engin », les conducteurs de calèche ne pouvaient espérer passer des chevaux conventionnels aux chevaux-vapeur. Par contre, en apprenant comment fonctionne une automobile ainsi que quelques rudiments mécaniques pour les réparations de base, les anciens conducteurs de calèche pouvaient devenir des candidats de premier plan pour faire du transport de personnes en véhicule motorisé. La combinaison de leur expertise passée et de leurs connaissances récentes devenait alors un atout significatif. Il fallait toutefois qu'à la base, les conducteurs de calèche prennent conscience de la situation, de l'évolution en train de se produire et qu'ils se donnent les moyens pour demeurer des joueurs incontournables. Il fallait accepter de repenser les limites de la profession, quitte même à changer son appellation (Leblond, 2004).

EN GUISE DE CONCLUSION

Que conclure au terme de ce texte, conçu et produit sur le ton de l'essai et destiné à faire réfléchir sur les effets du paradigme informationnel et communicationnel sur la pratique archivistique ?

D'abord qu'effectivement les archivistes ne sont pas seuls à disposer d'un objet informationnel d'intérêt. D'ailleurs l'ont-ils vraiment déjà été ? Clairement : la réponse est non. Qui plus est, ils disposent d'un objet qui, pour peu qu'il soit accessible et pertinent, n'y perd pas dans la comparaison avec les autres objets informationnels auxquels ont accès un nombre toujours croissant d'utilisateurs. En témoignent les efforts en cours dans plusieurs organisations en vue de donner un accès intégré à ces ressources différentes et complémentaires.

En second lieu, les archivistes disposent d'une expertise unique qu'ils ont tout intérêt à promouvoir auprès de leurs collègues des autres professions et de leurs utilisateurs. Les muséologues ont une longue tradition de mise en valeur des artefacts ou autres objets dont ils ont la garde. Les bibliothécaires ont une solide expertise en matière de traitement intellectuel de l'information ; les archivistes leur ont d'ailleurs emprunté des méthodes et procédés de description et d'indexation qui les servent très bien. Les spécialistes de la gestion ont beaucoup produit sur les méthodes et stratégies de gestion des ressources, du développement

et des activités. Mais, il est deux fonctions qui, à mon sens, font l'originalité professionnelle des archivistes : l'évaluation de l'information, dont l'un de mes correspondants affirme qu'elle est devenue une spécificité marquante de la discipline archivistique (Couture, 2004), et la protection à long terme de l'authenticité et de l'intégrité de cette information. Ce sont là des forces sur lesquelles les archivistes devraient fortement capitaliser pour prendre leur place dans le concert des professions liées à la gestion de l'information documentaire. Enfin, si les façons de faire sont importantes – et elles le sont parce qu'elles révèlent et sont garantes de la qualité des interventions professionnelles – les façons d'être ne sont pas moins signifiantes. Au cours des deux dernières décennies, les archivistes ont pris place dans la Cité par leurs représentations dans les grands débats de société – pensons ici aux discussions sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, sur le droit d'auteur ou encore sur la politique du patrimoine. Il leur faut poursuivre en ce sens pour faire valoir ce qu'ils sont : des gens de documents, au sens archivistique du terme, détenteurs d'une expertise unique pour assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de l'information à travers le temps, soucieux de la rendre accessible à travers l'espace le plus large possible et tout disposés à travailler de concert avec tous ceux et celles qui ont à cœur le soutien efficace à la construction des connaissances, à l'enrichissement du capital humain et au développement des organisations et des sociétés.

Car de fait les archivistes, lors même qu'ils sont dans l'œil de la « Révolution » numérique, incarnent la permanence de l'*« âge » archivistique*.

BIBLIOGRAPHIE

AÏMEUR, Esma (2004). « L'intelligence artificielle : quel avenir ? », *L'Autre Forum* 8, 2.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ) (2003). Code de déontologie, Site de l'Association des archivistes du Québec, <archivistes.qc.ca/fonctionnement/docs/deontologie.html>. Consulté le 25 avril 2004.

ASSOCIATION OF CANADIAN ARCHIVISTS (ACA) (1999). Code of Ethics, Site de l'Association of Canadian Archivists, <archivists.ca/about/ethics.aspx>. Consulté le 10 novembre 2003.

AUREL, David (1965). *La cybernétique et l'humain*. Collection Idées NRF. Sciences, nº 67. Paris, Gallimard.

CHOUINARD, Denys (2004). *Changement de paradigme en gestion de l'information*. Note à Jacques Grimard, 22 janvier 2004.

COUSINEAU, Marie-Ève (2003). « Mémoire collective, propriété privée ». *Trente* 7, 10.

COUTURE, Carol, Jacques DUCHARME et Jean-Yves ROUSSEAU (1988). « L'archivistique a-t-elle une identité ? », *Argus* 17, 2 : 56.

COUTURE, Carol (2004). *L'évaluation en archivistique : un changement majeur de paradigme. De la conservation passive et aléatoire à la conservation proactive et planifiée*. Note à Jacques Grimard, 25 mars 2004.

CRAIG, B.L (1998). « Old myths in new clothes : Expectations of archives users », *Archivaria* 45.

DAVENPORT, Thomas et Laurence PRUSAK (1997). *Information Ecology. Mastering the Information and Knowledge Environment*. New York, Oxford : Oxford University Press.

DENIS, Nathalie (2004). *Réflexion sur la profession d'archiviste et la dimension dynamique de l'information : vers une conservation rétroactive ou proactive des archives numériques*. Note à Jacques Grimard, 2 avril 2004.

DUCHARME, Daniel (2004). *Congrès de l'AAQ – juin 2004. Changement de paradigme en archivistique*. Note à Jacques Grimard, 12 mars 2004.

DUFF, W.M. et C.A. JOHNSON (2001). « A virtual expression of need : An analysis of e-mail reference questions », *The American Archivist* 64.

EXECUTIVE OFFICE OF THE PRESIDENT. OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET (2002). « E-Government Strategy », *Site de la Maison-Blanche*, <www.whitehouse.gov/omb/inforeg/egovstrategy.pdf>. Consulté le 3 mai 2004.

FISCHER, Hervé (2002). *Le romantisme numérique*. Montréal, Fides.

FORTIER, Hélène (2004). *Changements de paradigme en gestion de l'information : impacts sur nos façons de faire. Nouvelle possibilité en matière de diffusion*. Note à Jacques Grimard, 5 avril 2004.

GAGNÉ, Pierrette et Michel LEFEBVRE (1995). *Le futur du présent. L'individu et l'organisation dans la nouvelle économie*. Montréal, Public-Relais.

GAGNON-ARGUIN, Louise (1998). « Les questions de recherche comme matériau d'études des usagers en vue du traitement des archives », *Archivaria* 46.

GRANGE, Didier (2004). *Contribution à la préparation de l'allocution de M. Jacques Grimard lors de l'ouverture du congrès de l'AAQ. Mai 2004*. Note à Jacques Grimard, 11 février 2004.

GRIMARD, Jacques (2003). « La gestion des ressources : le défi de l'équilibre », Gagnon-Arguin, Louise et Jacques Grimard (dir). *La gestion d'un service d'archives*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

GROUPE CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC (2000). *Notre patrimoine, un présent du passé*. Québec, Ministère de la Culture et des Communications, novembre 2000, <www.politique-patrimoine.org>. Consulté le 3 mai 2004.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES (2004). « La gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec : état de situation et planification stratégique », *Site de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec*, <www.crepuq.qc.ca/documents/arch/Rapport-GGDN.pdf>

HEDSTROM, Margaret (1994). « Introduction to 2020 vision », *The American Archivist* 57, Winter. *Site de l'Association des archivistes du Québec*, <www. archivistes.qc.ca/fonctionnement/docs/deontologie.html>. Consulté le 25 avril 2004.

JACOB, André (dir) (1989). *Encyclopédie philosophique universelle. II. Les notions philosophiques. Dictionnaire. Tome 2. Philosophie occidentale : M-Z. Pensées asiatiques. Conceptualisation des sociétés traditionnelles. Tables analytiques*. Sylvain Auroux (dir.) : Paris, Presses universitaires de France.

KETELAAR, E (2004). « What is archivistics or archival science ? », *Site de l'Université d'Amsterdam*, <www.hum.uva.nl/bai/home/eketelaar/information.html>. Consulté le 14 janvier 2005.

KUHN, Thomas (1970). *The Structure of Scientific Revolutions*. 2nd ed. Chicago, University of Chicago Press.

LAFONTAINE, Céline (2004). *L'empire cybernétique. Des machines à penser à la pensée machine*. Paris, Éditions du Seuil.

LEBEL, Marc (2004). *Les paradigmes… L'information « dématérialisée »*. Note à Jacques Grimard, 23 mars 2004.

LEBLOND, Francis (2004). *De l'aquarium à l'océan ! Un paradigme à repenser : les frontières de notre profession*. Note à Jacques Grimard, 22 avril 2004.

LEROUX, Éric (2004). *La numérisation des archives historiques : un nouveau paradigme pour une plus grande démocratisation de l'information*. Note à Jacques Grimard, 24 mars 2004.

LES ÉCHOS (2004). « L'art du management de l'information. Glossaire », *Site du journal Les Échos*, <www.lesechos.fr/formations/manag_info/articles/>. Consulté le 16 avril 2004).

MATHIEU, Jacques (1997). « L'institution patrimoniale », Rocher, Marie-Claude ; André Ségal (dir). *Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité. Actes du colloque Mons-Québec : 1996*. Québec, Musée de la civilisation.

MENNE-HARITZ, Angelika (2001). « Access – The reformulation of an archival paradigm », *Archival Science* 1, 1 : 57-82.

MINOTTO, Claude (2004). *Commentaires à Jacques Grimard aux fins de sa conférence d'ouverture du congrès 2004 de l'AAQ sur le thème du « Changement de paradigme en gestion de l'information : impacts sur nos façons de faire »*. Note à Jacques Grimard, 8 mars 2004.

NAHUET, Robert (2004). *Contribution/Réflexion. Congrès AAQ 2004. Conférence d'ouverture*. Note à Jacques Grimard, 29 mars 2004.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC (2005). *Le grand dictionnaire terminologique*, <w3.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp>. Consulté le 14 janvier 2005.

PAGÉ, Lucie (2003). « Évaluer pour évoluer. Méthodes et techniques d'évaluation des centres d'archives : des pistes à explorer », Gagnon-Arguin, Louise ; Grimard, Jacques (dir). *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

PATTON, Michael Quinn (2002). *Qualitative Research & Evaluation Methods.* 3rd ed. Thousand Oaks, Londres, New Delhi, Sage Publications.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Site du Premier ministre – Service d'information du gouvernement français. <www.internet.gouv.fr>. Consulté le 3 mai 2004.

RICHARD, Simon (2004). *Changement de paradigme en gestion de l'information : impacts sur nos façons de faire.* Note à Jacques Grimard, 4 mars 2004.

ROCHER, Marie-Claude (2002). « Présentation de la problématique », Rocher, Marie-Claude (dir). *La pertinence sociale du patrimoine dans la cité contemporaine. Actes de la table ronde sur le patrimoine urbain à l'occasion de l'inauguration de l'Institut sur le patrimoine culturel et de la Chaire Unesco en patrimoine culturel.* Québec, Institut sur le patrimoine culturel.

SAMSON, Denis (1998). « La notion d'évaluation dans le champ muséal », Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage.* Actes du 3e Symposium en archivistique, Montréal, 27 mars 1998. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. Site de la Direction du Dirigeant principal de l'information, <www.tbs-sct.gc.ca/cio-dpi>. Consulté le 3 mai 2004.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC. Site de l'Autoroute de l'information, <www.autoroute.gouv.qc.ca>. Consulté le 3 mai 2004.

SHEPERD, Elizabeth et Geoffrey YEO (2003). *Managing Records. A Handbook of Principles and Practice.* Londres, Facet Publishing.

TAPSCOTT, Don et Art CASTON (1993). *Paradigm Shift. The New Promise of Information Technology.* New York, McGraw-Hill.

THIBODEAU, Kenneth (1998). « L'impact des archives électroniques sur la fonction évaluation », *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage.* Actes du 3e Symposium en archivistique, Montréal, 27 mars 1998. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique.

THOMASSEN, Theo (1999). « The development of archival science and its European dimension », *Site du Netherlands Institute for Archival Education and Research,* <www.archiefschool.nl/docs/thomdeve.pdf >. Consulté le 14 janvier 2005.

TOFFLER, Alvin (1990). *Power Shift. Knowledge, Wealth and Violence at the edge of the 21st Century.* New York, Bantam Books.

TRUDEL, Pierre (2002). « Le droit à l'information : un rôle en évolution », *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ?* Actes du 4e Symposium en archivistique, Montréal, 22 mars 2002. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique.

Partie 4

Les archives

Regard historique sur les archives, calendrier de conservation, normes de description, valeur de témoignage, archives et démocratie, etc., Jacques Grimard a traité de nombreux aspects du domaine des archives dans ses écrits[1]. Pour en rendre compte, nous avons retenu quatre de ses textes.

« Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec », rédigé en collaboration avec Jacques Boucher et Jean-Claude Robert, s'avérait un article incontournable. Tout en rendant hommage à l'archiviste Jacques Ducharme, décédé en 1989, les auteurs rappellent les travaux du Comité interministériel sur les archives judiciaires, dont Jacques Grimard sera membre, et soulignent le fait qu'ils s'inscrivent dans un processus de normalisation visant « à rationaliser, à systématiser des modes de gestion des archives de manière à en assurer un traitement plus efficace au bénéfice des utilisateurs. »

Les deux textes suivants partagent un même sujet : les archives comme « éléments de la mémoire d'une société ». Le premier, qui date de 1993, « porte sur la valeur de témoignage en archivistique : sur ce qu'elle est, sur sa signification, sur les limites et l'aire de rayonnement du concept ». Il comprend également des éléments de réflexion sur l'application de cette valeur dans le contexte des Archives nationales du Canada. Le second, publié l'année suivante, distingue les archives « de l'objet muséologique, contemporain ou ancien » et montre comment les archivistes travaillent « à partir d'une instrumentation à trois volets. Ils questionnent d'abord la *valeur* des archives soumises à leur jugement. Puis ils en apprécient les *fonctions*. Enfin, ils s'appuient sur une batterie de critères, variables dans le temps, dans l'espace ou selon les champs d'activités. »

Enfin, dans « Archives et démocratie à la canadienne », paru en 2004 dans la *Revue des archives fédérales suisses*, Jacques Grimard vise à « mettre en lumière un élément du vaste et complexe ensemble de mécanismes et d'institutions dont s'est dotée la société canadienne pour garantir le libre exercice de ses droits : le secteur des archives […] ». L'atteinte de cet objectif, le conduit donc à dresser un bilan des principaux aspects (histoire, institutions, associations, formation, lois) du développement d'un réseau des archives au Canada et au Québec. En effet, concluait Jacques Grimard, « à défaut de constituer aujourd'hui une structure aux composantes totalement articulées et intégrées, les archives canadiennes s'affichent comme une "toile" de services et d'expertises résolument engagés non seulement dans le maintien mais aussi dans la mise à disposition, voire dans la communication, des documents analogiques ou numériques, multiformes, multitypes et multimédia que sont les archives. »

1. À ce sujet, voir la section « Archives » dans la bibliographie thématique.

7

Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec[1]

Jacques Boucher
Doyen
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal

Jacques Grimard
Directeur
Direction de la conservation
Archives nationales du Canada

Jean-Claude Robert
Professeur
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Synthèse du rapport préparé par le Comité interministériel sur les archives judiciaires du Québec, rapport déposé en 1989.

1. Nous sommes redevables à madame Suzanne Gauthier, de la Direction des documents gouvernementaux des Archives nationales du Canada, d'avoir accepté de relire notre texte. Nous avons profité largement de ses recommandations et de ses suggestions.

RÉSUMÉ

Ce texte rend compte des questionnements du comité, de ses méthodes de travail et des conclusions auxquelles il est arrivé par rapport aux archives détenues par les tribunaux, les juges, les greffiers et les Archives nationales du Québec. Les recommandations du comité visent à ce que les archives judiciaires concernées répondent dorénavant et le mieux possible aux besoins de la justice et de la recherche, entre autres, la recherche historique et sociologique. Le texte souligne aussi les avancées pour l'archivistique, de l'expérience d'évaluation qui a été menée en visant comme objectif la conservation sélective par critères qualitatifs et quantitatifs des dossiers.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Boucher, J., J. Grimard et J.-C. Robert (1992). « Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec », dans C. Couture (dir.) avec la collaboration de F. Brochu, *La normalisation en archivistique : un pas de plus dans l'évolution d'une discipline : mélanges Jacques Ducharme*, Québec, Documentor et AAQ, p. 77-103. Publié avec l'autorisation de l'Association des archivistes du Québec, détenteur des droits d'auteur sur cette publication. Jacques Boucher et Jean-Claude Robert ont aussi aimablement accepté que soit reproduit ce texte dans le présent ouvrage.

Le 10 mai 1989, le Comité interministériel sur les archives judiciaires, créé deux ans plus tôt par les sous-ministres québécois de la Justice et des Affaires culturelles du Québec, remettait son rapport. Résultat de quatre années de travaux, dont deux consacrées aux démarches préliminaires pour la création du comité et deux autres à la recherche, aux échanges et aux discussions sur la problématique des archives judiciaires au Québec, le document représentait plus que la somme des apports riches et diversifiés de ceux et celles qui y avaient contribué.

D'une part, les membres éprouvaient une satisfaction certaine à l'idée d'avoir répondu aux exigences de leur mandat et d'avoir trouvé des solutions à la fois originales, réalistes, et respectueuses des besoins et des droits du public au problème vieux de deux siècles posé par l'accumulation des archives des tribunaux québécois. D'autre part, tous cachaient mal leur inquiétude devant l'absence du rédacteur du rapport et secrétaire du comité, retenu à l'hôpital depuis le dépôt du manuscrit définitif. Jacques Ducharme, cheville ouvrière de ce comité multidisciplinaire et archiviste responsable des archives judiciaires aux Archives nationales du Québec à Montréal, se savait irrémédiablement atteint d'un cancer au cerveau qui devait l'emporter aux premières heures de l'été[2].

2. Incidemment, outre Jacques Ducharme, deux autres membres du Comité interministériel sur les archives judiciaires sont décédés avant l'aboutissement des travaux du comité. Le juge Raymond Boily de la Commission de police du Québec, connu aussi pour son intérêt pour l'histoire locale et la numismatique, est décédé à l'hiver 1988. Monsieur Lucien Saulnier, largement connu pour sa participation à la vie publique montréalaise, devait également – triste coïncidence – nous quitter le matin même du décès de notre collègue Jacques Ducharme. Monsieur Saulnier

Replacé dans la perspective du développement de sa carrière professionnelle, le rapport, largement inspiré et rédigé par Jacques Ducharme, nous apparaît aujourd'hui très révélateur des convictions de ce remarquable professionnel de l'archivistique, de sa foi profonde en la nécessité d'appuyer toute démarche sur un questionnement scientifique et méthodique rigoureux, sur des principes sûrs et communément acceptés, ainsi que sur des règles de pratique aptes à fournir un cadre souple et uniforme. En cela, Jacques Ducharme est resté fidèle à lui-même. Ses écrits du milieu des années 1970 sur le statut juridique des fonds privés, sa collaboration, au début de la décennie suivante, aux travaux de reconnaissance et de représentation organique de l'univers des instruments de recherche, son engagement dans le dossier du développement des normes de pratique aux Archives nationales du Québec, dont il a élaboré le plan d'action et coordonné les premiers chantiers de réflexion, constituent autant d'illustrations de son « préjugé favorable », voire de son soutien indéfectible, à l'endroit du développement d'assises conceptuelles solides et de la normalisation des pratiques archivistiques.

En se consacrant pleinement, en 1986, au dossier des archives judiciaires québécoises, Jacques Ducharme a fait montre des mêmes convictions. Il y a recherché inlassablement des solutions globales, fondées sur un questionnement rigoureux et conduisant à la mise en place de normes et de règles de pratique durables et adaptées. C'est cette démarche de Jacques Ducharme et de ses collègues, membres du Comité interministériel des archives judiciaires que nous voulons rappeler dans cet article pour témoigner de l'apport des archives judiciaires au développement de la normalisation de la pratique archivistique, particulièrement dans le secteur crucial de la constitution même du corpus mémoriel.

Nous poserons les grands éléments de la problématique des archives judiciaires au Québec telle qu'ont eu à l'étudier les membres du comité. Après avoir présenté le mandat du groupe de travail ainsi que les résultats de ses réflexions, nous nous arrêterons à l'apport du droit, de l'histoire, de l'archivistique et d'autres disciplines au questionnement mené par les membres du comité ainsi qu'aux effets de leurs travaux sur ces divers champs du savoir. Nous procéderons enfin à une évaluation de l'expérience en nous intéressant, entre autres, à l'intérêt de la méthode adoptée et à son potentiel d'application à d'autres corpus documentaires.

---

avait initialement présidé aux travaux du comité et dut abandonner pour des raisons de santé ; il avait cependant accepté de continuer de participer aux travaux du comité et de nous faire profiter de son jugement sûr et de sa riche expérience de l'administration publique. Jacques Boucher a pris la relève à la présidence du comité.

LA MISE EN CHANTIER DE LA RÉFLEXION

L'EXPRESSION DES BESOINS DU MILIEU

Sans nécessairement en comprendre l'organisation matérielle interne, la plupart des citoyens et citoyennes reconnaissent l'importance juridique des documents reçus et produits par les tribunaux judiciaires et en voient l'utilité tant pour l'exercice et l'application de la justice que pour l'évolution du droit et de la jurisprudence. À l'instar du milieu judiciaire, mais pour des raisons différentes, les historiens ont aussi reconnu la double valeur d'information et de témoignage de ces archives constituées au fil des ans par les instances judiciaires. Dans de fort belles pages, empreintes d'une certaine poésie, Arlette Farge, parlant à la fois d'archives de police et de justice, en a fait ressortir tout l'intérêt pour prendre la ville « en flagrant délit », pour mettre en lumière « le peuple et ses multiples visages », pour apprécier « la singulière et efficace connivence établie entre la femme et son milieu de vie », pour appréhender le conflit humain et en faire ainsi le moteur d'une réflexion historique (Farge, 1989).

Les historiens québécois ont soulevé, au cours des années 1970, la question de l'accès à des fins scientifiques et culturelles aux archives judiciaires. Jusque-là, ils avaient pu utiliser, sans trop de difficulté, des documents judiciaires du Régime français ; mais l'accès systématique aux dossiers constitués aux XIXe et XXe siècles leur était demeuré virtuellement fermé. Au début des années 1980, un collectif d'historiens montréalais entreprenait une première démarche et s'adressait aux Archives nationales du Québec pour qu'elles fassent en sorte que les tonnes de « paperasse », gisant alors dans les sous-sols de l'actuel édifice Ernest-Cormier, puissent être exploitées par les professionnels de l'histoire. Quelques années plus tard, l'Institut d'histoire de l'Amérique française faisait un second pas et reprenait pour le compte de la communauté historienne québécoise la même demande tout en manifestant certaines réserves quant aux premières approches effectuées par les Archives nationales du Québec en vue de cerner la problématique des archives judiciaires[3].

3. Dans un rapport interne des Archives nationales du Québec préparé par Claude Poirier, daté de mai 1985 et intitulé *Le traitement des archives judiciaires au Centre d'archives de Québec,* l'auteur rappelait d'abord une étude menée au Massachusetts où avaient été mis en place des modes et mécanismes d'échantillonnage et de sélection des archives de la Cour supérieure, et présentait un certain nombre d'hypothèses de travail sur le traitement des archives judiciaires conservées au centre de Québec.

UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

Après avoir pris connaissance des besoins exprimés, les instances chargées de la gestion des archives judiciaires décidaient d'agir. Mais ce *corpus* documentaire, dont plusieurs faisaient valoir le riche potentiel, posait plusieurs problèmes. Problème de masse d'abord, mais aussi problème de qualité, de droit et d'administration.

Du point de vue quantitatif, les archives judiciaires représentent probablement la plus grosse masse d'information homogène au Québec. Au milieu des années 1980, on estimait à 90 kilomètres linéaires la quantité d'archives conservées dans les centres régionaux des Archives nationales du Québec, dans les palais de justice ou dans les entrepôts de préarchivage du ministère de la Justice. On évaluait par ailleurs à près de quatre kilomètres linéaires l'accroissement annuel des dossiers et registres.

Au problème de quantité s'ajoutait également celui de la qualité. La croissance quotidienne de la masse et le traitement documentaire forcément minimal accordé aux dossiers judiciaires en étaient venus à compromettre à la fois l'accès à une information de qualité et la connaissance même du potentiel d'information des archives judiciaires.

Par ailleurs, se posaient aussi des problèmes d'ordre juridique. À la base, l'interprétation de la notion de *cour d'archives* avait conduit à la garde intégrale de toutes les pièces documentaires déposées devant les tribunaux. En second lieu, l'accès aux archives judiciaires semblait devoir être régi par des dispositions juridiques différentes dans leur esprit et dans leur application. Du point de vue administratif, plusieurs intervenants étaient habilités à agir en matière de garde des archives judiciaires. Magistrats et juristes produisaient, créaient et utilisaient l'information judiciaire dans le cours quotidien de leurs activités. La Direction générale des services judiciaires du ministère de la Justice assumait la responsabilité de gérer cette information en phases active et semi-active. Par ailleurs, les Archives nationales du Québec, en vertu de la loi québécoise sur les archives, étaient légalement responsables de la garde de cette information à partir du moment où elle n'était plus jugée nécessaire à l'exercice de la justice. Le public – par ses divers groupes d'intérêts – était indéniablement partie prenante au dossier[4].

Tout compte fait, bien que les archives judiciaires représentent une partie importante de l'héritage documentaire québécois, elles semblaient régies par des dispositions juridiques et administratives inadaptées aux besoins réels et n'étaient que partiellement accessibles et exploitées. Pour redresser la situation, il fallait « rationaliser la conservation et l'accessibilité des archives historiques des tribunaux judiciaires » et « domestiquer dès leur création, la croissance de ces masses documentaires » (Archives

4. On lira avec intérêt la présentation-synthèse de cette problématique dans le Rapport sur la progression des travaux du Comité interministériel sur les archives judiciaires, 15 février 1988, p. 1-4. Pour plus de détails, on pourra lire le chapitre II du rapport final portant sur la problématique, p. 7-19.

nationales du Québec, 1986, p. 2). Défi de taille tant par l'importance quantitative et qualitative de son objet que par l'ampleur et la complexité des moyens à mettre en œuvre pour le relever.

LE COMITÉ : UNE APPROCHE DE SOLUTION GLOBALE

Dès le départ, la recherche sectorielle de solutions a été écartée et très tôt, dans la réflexion, s'est imposé le choix de l'action concertée des producteurs, des gardiens et des utilisateurs dans l'établissement des critères et normes de conservation et d'accessibilité des archives judiciaires. À première vue plus coûteuse et plus longue dans l'immédiat, cette démarche offrait par ailleurs le double avantage d'élargir, voire d'enrichir l'expertise mise à contribution pour l'analyse des problèmes et de faciliter l'adhésion aux décisions et l'application des solutions retenues (Archives nationales du Québec, 1986, p. 4).

Les instances gouvernementales chargées de la gestion des archives judiciaires – soit la Direction générale des services judiciaires du ministère de la Justice du Québec et les Archives nationales du Québec – ont dès lors fait accepter l'idée et travaillé à la mise sur pied d'un groupe de travail multidisciplinaire composé de représentants de tous les milieux touchés par le dossier et chargé d'analyser la problématique et d'identifier les solutions appropriées. Après quelques mois de discussion et après avoir été constituées en un Comité interministériel sur les archives judiciaires, une douzaine de personnes représentant la Magistrature, le Barreau, la Chambre des notaires, le ministère de la Justice, les Archives nationales du Québec, les milieux scientifiques et culturels ainsi que le public s'asseyaient à une même table[5]. Répondant de son action devant les sous-ministres de la Justice et des Affaires culturelles, le comité se voyait confier le mandat suivant (Comité interministériel sur les archives judiciaires, 1986) :

1) poser [...] la problématique de conservation et d'accessibilité des archives judiciaires [...] ;
2) élaborer les principes et critères de conservation des archives judiciaires [...] ;
3) proposer des moyens propres à infléchir la progression des coûts de conservation et d'accessibilité des documents des tribunaux judiciaires ;
4) établir un plan et un calendrier de mise en œuvre des moyens proposés [...] ;

5. Au total une quinzaine de personnes ont participé aux sessions de travail du comité. Ce sont : le président, M. Jacques Boucher ; le secrétaire, M. Jacques Ducharme ; les membres : messieurs Raymond Boily, Raymond Boucher, André-Gaétan Corneau, Rolland Durand, Pierre Gauthier, Normand Gouger, Jacques Grimard, Jacques Lemieux, René Marcoux, Jean-Claude Robert, Lucien Saulnier ; ainsi que, à titre de personnes-ressources, messieurs Serge Doyon et Michel Laferrière.

5) évaluer les coûts […] occasionnés par la mise en œuvre des moyens proposés […];

6) recommander des normes d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des moyens.

Les membres du comité s'entendaient sur quelques objectifs de contenu. Dans leur esprit, les solutions à trouver à la problématique qui leur était soumise devaient être respectueuses des droits des citoyens et citoyennes, pratiques et réalistes, et garantes de la conservation de l'information essentielle à l'exercice de la justice et au développement des connaissances. Par ailleurs, les membres du comité se donnaient aussi quelques principes et règles de fonctionnement. Représentant des groupes d'intérêt différents, ils convenaient de s'en tenir à des discussions franches et ouvertes et de travailler à dégager des consensus. De plus, fort conscients de l'absolue nécessité de soumettre un rapport et des recommandations crédibles et acceptables aux milieux visés, ils s'imposaient une démarche rigoureuse fondée sur des données sûres, scientifiques et résultant de recherches complètes et approfondies.

Ainsi qu'en témoignent éloquemment les comptes rendus de leurs quatorze réunions tenues entre le 13 mai 1987 et le 30 mars 1989, les membres du comité ont reçu plus d'une centaine de documents d'information et de recherche. Préparées ou réunies par des experts agissant individuellement ou collectivement[6], ces pièces prennent généralement la forme d'avis juridiques ou scientifiques, de rapports d'analyse ou de recherche ou de comptes rendus d'expertises. Elles examinent des questions d'ordre général sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire ou encore sur les quantités d'archives produites et conservées. Elles informent sur des expériences et des pratiques extérieures vécues et appliquées dans d'autres provinces canadiennes, aux États-Unis et dans d'autres pays occidentaux. Elles rendent compte d'analyses spécifiques de questions d'importance particulière comme la notion de cour d'archives, l'échantillonnage statistique et l'épuration des dossiers actifs.

Tout au long de leurs travaux, les membres ont également été appelés à effectuer de nombreuses consultations. Ainsi, nombreux sont ceux et celles parmi leurs collègues ou d'autres personnes consultées qui n'ont pas hésité à partager avec eux leur expertise, que ce soit en fournissant un simple avis, en complétant une information ou encore en contribuant à enrichir une réflexion.

Le comité a pu compter sur la disponibilité d'une douzaine de personnes-ressources des deux ministères chargés de la garde des archives judiciaires; ces fonctionnaires ont donné suite à de nombreuses demandes ponctuelles de recherche de la part du comité et ont préparé, à la lumière des critères et normes établis par ce dernier, le calendrier de conservation

6. On trouvera, à l'intérieur de la page couverture arrière du rapport final, la liste des experts et groupes de travail dont les travaux ont alimenté la réflexion et l'analyse des membres du comité.

des tribunaux. C'est beaucoup grâce au travail rigoureux, si discret ait-il été, et à la collaboration soutenue de ces employés de l'État que le Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires a pu être déposé à temps auprès des autorités des ministères responsables.

LES RÉSULTATS

Le comité est arrivé à ses conclusions par un processus graduel, au cours duquel toutes les opinions des participants et participantes ont été prises en considération et de nombreuses pistes de recherche examinées. Les membres se sont entendus très rapidement sur deux prémisses qui ont orienté leurs réflexions et leurs décisions. La première, les besoins de la justice, impliquait la nécessité de protéger la mémoire de la cour et le respect des droits des justiciables ; la seconde, la nécessité de la recherche, signifiait que le comité partageait l'idée que la recherche en général était une fonction essentielle et, par le fait même, devait être assurée et facilitée dans les domaines couverts par la documentation judiciaire. De cette seconde prémisse découlaient deux obligations : conserver les documents indispensables pour les besoins de la connaissance et en assurer l'accès au moyen d'un traitement et d'un classement minimal et de là, assurer la préparation d'instruments de recherche nécessaires et de lieux de conservation et de consultation adéquats. De toutes ces considérations ressortait une notion centrale, celle de « valeur historique du document », qui appelle un jugement difficile et problématique ; nous y reviendrons plus loin.

LES CHOIX DE BASE

Dès le début, le comité est arrivé à un consensus sur les trois principes suivants : la nécessité de mettre fin à la tradition de conservation intégrale de toute la documentation produite dans le déroulement du processus judiciaire, le rejet de l'hypothèse du transfert systématique de la totalité de la documentation existante sur des supports miniaturisés ainsi que l'adoption d'une approche souple et ouverte des modalités de la conservation. Dans ce dernier cas, le comité est rapidement venu à la conclusion que la solution la plus intéressante et réaliste dans le cadre de son mandat était de choisir une approche composite qui combinerait, selon les séries, la conservation intégrale, la conservation sélective, effectuée selon des critères qualitatifs et quantitatifs, et la conservation de spécimens, prélevés de diverses façons.

La conservation intégrale de certaines séries allait presque de soi. Par exemple, les index, plumitifs et registres de jugements forment un trio indispensable à la connaissance du fonctionnement du système judiciaire

et à l'accès à la documentation. Rappelons que le premier inscrit les noms de tous les justiciables ayant utilisé le système à un moment ou un autre ; le second énumère, cause par cause, les procédures entreprises ; le troisième consigne le jugement prononcé. Dans certains cas, les jugements font l'historique de la cause en reprenant les plaidoiries et en discutant les faits allégués de part et d'autre. Ils sont bien souvent plus clairs que les dossiers eux-mêmes. Par ailleurs, et compte tenu du faible volume des documents antérieurs à 1849, le comité a décidé de les conserver intégralement. Cette année-là, une réforme est venue modifier l'organisation des cours, ce qui permet une balise commode. Le comité a recommandé la conservation intégrale des dossiers subséquents à cette date jusqu'en 1920, ce qui équivaut quasiment à la conservation intégrale. Entre 1849 et 1920, les seuls documents non conservés dans leur totalité sont des pièces relatives à la perception des droits (timbres de loi) qui sont, de toute manière, incomplètes, ce domaine étant sous le contrôle privé du protonotaire.

Le comité a recommandé la conservation intégrale des documents des cours d'appel, et ce pour deux raisons. La première, parce que les témoignages enregistrés par le sténographe durant les débats sont alors transcrits et versés au dossier ; la seconde, parce qu'il a semblé au comité que les causes importantes s'y retrouveraient presque systématiquement. Dans certains cas, l'appel était automatique, comme dans le passé lorsqu'il y avait condamnation à mort. La conservation sélective peut être de plusieurs ordres, la sélection pouvant s'effectuer soit arbitrairement, par l'emploi de critères qualitatifs, soit de façon systématique, par l'emploi de critères quantitatifs, vérifiables et mesurables. Le comité a opté pour les deux approches. Dans un premier temps, le comité a retenu le principe de l'échantillonnage statistique pour traiter la plus grande masse documentaire des archives judiciaires : les dossiers. Cette technique permet de recréer, à partir d'un ensemble de dossiers présentant un certain nombre de caractères, un sous-ensemble présentant les mêmes caractères, bref un microcosme qui permettrait d'avoir pour chacun des districts judiciaires du Québec une image du monde judiciaire. À tout moment, le chercheur, grâce aux éléments conservés intégralement (index, plumitifs, jugements et causes en appel), peut compléter son analyse à un autre niveau. Le comité a voulu un échantillonnage qui soit fiable et valide scientifiquement. De plus, il l'a voulu souple, c'est-à-dire s'adaptant à la taille de chacun des districts judiciaires[7].

Outre cette première sélection, le comité en a retenu trois autres. D'abord, à cause de l'intérêt pour l'étude de la langue parlée que présentent les enregistrements mécaniques des débats qui se déroulent dans les

7. Pour une présentation détaillée de la méthodologie et une discussion de ses mérites, voir le Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires, en particulier l'annexe 2 ; voir également l'article de Michel Degrand'Maison dans la revue *Archives,* vol. 22, nº 4 (printemps 1991).

palais de justice, il a été décidé de procéder à une sélection de quelques heures d'enregistrement par année dans chacun des districts en vue de créer un corpus suffisant à l'analyse linguistique. Dans ce cas, les critères de sélection ont été d'avoir des enregistrements de causes criminelles et de causes civiles. Ensuite, le comité a recommandé de prélever et de conserver systématiquement des spécimens de tous les documents devant être détruits, de manière à en conserver une trace. Enfin, dernier élément de sélection, dans chacun des districts judiciaires, le greffier pourra, à l'intérieur de certaines balises quantitatives strictes, ajouter des dossiers judiciaires non inclus dans l'échantillonnage statistique et choisis pour leur valeur historique régionale ou locale.

Voilà donc, dans leurs grandes lignes, les critères de rétention des archives appliqués par le comité. Il faut ajouter à ces critères deux autres éléments qui témoignent de la volonté de transparence de tout le processus. D'abord, la publication systématique d'avis de destruction devra se faire dans un délai raisonnable avant de procéder à l'échantillonnage au terme de la vie semi-active des documents (actuellement cette durée est de trente ans); ainsi, toute personne pourra réagir et le cas échéant consulter, copier ou faire une demande de sélection additionnelle pour un dossier quelconque. Ensuite, l'adoption des calendriers de conservation, dans la foulée des travaux du comité, permettra aux intéressés de connaître avec précision la nature des documents produits et conservés, et leur durée de vie active et semi-active ainsi que les indications relatives à leur disposition finale.

LE PROBLÈME DE L'ACCROISSEMENT DE LA MASSE

Le comité s'est aussi intéressé, comme son mandat l'exigeait, au problème de l'augmentation de la masse documentaire contemporaine. À ce chapitre, il a fait deux propositions. La première recommande l'implantation d'une fonction archivistique au ministère de la Justice qui permettrait de doter le ministère d'une expertise interne propre à servir de conseiller non seulement à la Direction des services judiciaires mais aussi, éventuellement, à la magistrature. De cette façon, on pourrait procéder à l'examen des conditions de production des documents et tenter d'apporter des solutions à long terme au problème que pose leur accroissement constant. La seconde recommandation du comité propose à tous les intervenants (Magistrature, Barreau, Chambre des notaires, responsables de la tenue des dossiers dans les palais de justice) de réduire le dépôt inutile ou répété des pièces et de trouver le moyen de contraindre à leur retrait des dossiers une fois la cause terminée. Compte tenu des principes d'organisation de la justice, ces propositions doivent être reprises par chacun des groupes intéressés si on désire que les solutions s'avèrent efficaces.

Les recommandations du comité ont également abouti à des propositions d'amendements législatifs. Ceux-ci visent deux objectifs : assurer l'accessibilité des documents et combler certaines lacunes de la Loi sur la protection de la jeunesse, comme nous le verrons plus loin.

On ne peut conclure ce survol des réalisations du comité sans évoquer l'importance de sa réflexion sur l'utilisation des techniques d'échantillonnage. En présence d'une masse documentaire énorme dotée de caractères contrôlables et mesurables, cette technique permet une très grande souplesse dans sa mise en œuvre et assure des résultats qui seront utiles à la recherche. Dans ce cas, le caractère de masse a aidé à la solution : si la documentation avait été fragmentée, l'échantillonnage aurait été moins indiqué. Il s'agit sûrement d'une avenue intéressante pour certains types de documents. Cependant, malgré son utilité, il ne faudrait pas pour autant en faire la panacée à l'accumulation pléthorique des archives contemporaines. Chaque cas doit être examiné au mérite.

LE DROIT ET L'ARCHIVISTIQUE

Lors de la création du Comité interministériel, deux principes formaient le cadre juridique autour duquel s'était jusque-là articulée la politique de gestion des archives judiciaires au Québec, et cela, depuis les débuts du régime britannique : d'abord, la conservation intégrale – en vertu de la notion juridique de cour d'archives – de tous les documents générés par notre système judiciaire ; ensuite, l'accessibilité quasi absolue de tous ces documents à quiconque désire les consulter – remise en cause par le caractère confidentiel de certains documents déposés aux Archives nationales.

LA NOTION DE COUR D'ARCHIVES

C'est la notion de cour d'archives que l'on a invoquée au Québec pour justifier la conservation intégrale des archives judiciaires. De cette notion, dont le contenu remonte très loin dans l'histoire du droit anglais et n'a jamais été clarifié, les juges, avocats, ministres de la Justice, greffiers et protonotaires en étaient venus à conclure, en l'absence de toute disposition spécifique à cet égard, que les archives judiciaires des cours d'archives étaient en principe et en pratique intouchables. Si cette interprétation de la tradition juridique s'était avérée correcte et qu'on avait eu raison d'interdire toute destruction de documents émanant d'une cour d'archives, le Comité n'avait qu'à plier bagage et à reconnaître d'entrée de jeu qu'il lui était impossible de réaliser un calendrier de conservation dans le

cadre de la Loi sur les archives. Or, transférer intégralement cette masse documentaire aux Archives nationales du Québec était aussi impensable que de la laisser proliférer dans les palais de justice.

Dans l'Angleterre médiévale, la cour d'archives était à l'origine celle qui siégeait en présence du roi, celle aussi qui devenait dépositaire de ses propres jugements formant l'essence même de la loi du royaume, la *Common Law ;* on consacrait ainsi l'indépendance des tribunaux devant les pouvoirs législatif et exécutif. Ces jugements faisant office de précédent, il était normal qu'on les conserve et qu'on ne puisse les détruire. Il n'est pas clair cependant si l'obligation de conservation s'appliquait à l'ensemble du dossier de chacune des causes ou au seul jugement. Les fonds d'archives judiciaires en Angleterre, malgré la négligence, les incendies et les guerres, se sont remarquablement conservés à travers les siècles.

Transposée au Canada avec le régime britannique, la notion de cour d'archives s'est considérablement élargie pour couvrir en fait tout tribunal qui conserve effectivement les registres des causes entendues. En pratique, la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix, le Tribunal de la jeunesse et leurs prédécesseurs ont le statut de cour d'archives. Les règles de pratique de chacun de ces tribunaux énonçaient les règles de conservation des documents juridiques, mais ne prévoyaient aucune disposition pour les dossiers dont les délais d'appel étaient expirés ou même que les délais de prescription trentenaire avaient rendus caducs. Le défi du comité consistait précisément à trouver un mécanisme pour faire un tri dans cette masse énorme de documents dont on avait depuis longtemps perdu le contrôle, qui atteignait déjà environ cent kilomètres de rayonnage dans les palais de justice et qui devait doubler son volume dans les vingt prochaines années.

Le comité devait donc poser la question suivante : dans le contexte juridique actuel, en tenant compte de la Loi constitutionnelle de 1867 et de ses amendements, de la Loi des tribunaux judiciaires, de la Charte canadienne des droits et libertés et du principe fondamental de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la Loi sur les archives du Québec peut-elle imposer aux tribunaux, aux juges, aux greffiers, aux juges en chef, l'approbation d'un calendrier de conservation des archives judiciaires qui prévoit l'élagage de ces documents et leur transfert aux Archives nationales du Québec ?

Dès ses premières réunions, le comité a demandé une opinion aux conseillers juridiques du ministère de la Justice. Cette opinion, qui fut transmise dès janvier 1988, concluait :

> « […] qu'ultimement, la responsabilité de développer ou d'approuver un plan de conservation des dossiers judiciaires inactifs, revient au juge en chef de chaque cour à titre de responsable d'organismes publics au sens de la Loi sur les archives. La même responsabilité lui incombait déjà sur un plan constitutionnel à titre de superviseur d'une cour d'archives. Cependant, dans ce dernier cas, le fondement de sa compétence à l'endroit des dossiers inactifs où la cour était devenue *functus officio* ne

pouvait reposer que sur le concept de la mémoire des cours, c'est-à-dire sur la prérogative des cours de pouvoir référer à leur jugement antérieur ainsi qu'aux pièces intimement liées à ces jugements».

Inutile de dire que cette opinion simplifiait considérablement la tâche du comité et la suite des événements! Que serait-il advenu des travaux, par exemple, si l'on avait dû conclure que les archives judiciaires étaient sous la garde du greffier de chaque palais de justice et de chaque tribunal du district judiciaire? On ose à peine songer à ce qui se serait passé si l'on avait conclu que chaque juge était «propriétaire» et gardien de ses propres jugements! L'opinion ajoutait:

> «nous croyons que cet objectif (la confection d'un calendrier de conservation) ne porte nullement atteinte à la notion d'indépendance des tribunaux car la loi confie au juge en chef de chaque cour la responsabilité d'établir le calendrier de conservation des archives judiciaires, c'est-à-dire plus particulièrement de déterminer à quel moment la conservation des dossiers judiciaires, en tout ou en partie, n'est plus nécessaire pour les fins de l'accomplissement des fonctions judiciaires».

Il restait à proposer aux juges en chef un calendrier de conservation qui respecte intégralement «l'accomplissement des fonctions judiciaires» et à obtenir leur approbation.

LA NATURE CONFIDENTIELLE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES

Le problème de la nature confidentielle des documents déposés aux archives n'était pas simple. Le comité a dû conclure à la nécessité d'amender la loi, notamment l'article 2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chap. A-2.1).

Les dossiers judiciaires sont en principe publics. Malgré les inconvénients que cela peut comporter pour certaines personnes, les tribunaux canadiens sont très réticents à enfreindre la règle de l'accessibilité des dossiers, considérée comme une garantie contre les justices secrètes, souvent partiales et despotiques. Or, nous savons que nos dossiers judiciaires surabondent de renseignements souvent fort embarrassants sur les personnes: on pense notamment aux dossiers criminels, y compris ceux qui concluent à l'innocence de l'accusé, aux affaires de famille, aux causes de divorce, aux secrets de fortune. La quasi-totalité de ces dossiers sont publics sauf ceux qui concernent les mineurs ou les dossiers d'adoption qui échappent en règle générale à la consultation publique.

Mais la Loi sur l'accès [...] a précisément pour but de protéger ces renseignements personnels des consultations non désirées. Une première opinion juridique concluait qu'en passant sous la juridiction des Archives

nationales du Québec, les archives judiciaires tombaient sous le coup de la protection de la Loi sur l'accès [...] et que le caractère public de ces documents ne pourrait être acquis qu'après des délais de trente, cent ou même cent cinquante ans (articles 19 et 26 de la loi) !

Inutile de dire que la recherche n'aurait pas gagné au change si les archives judiciaires s'étaient trouvées sous le coup d'un interdit séculaire en passant aux Archives nationales du Québec. Il semblait au contraire qu'il était essentiel que les mêmes règles d'accessibilité (et de la nature confidentielle exceptionnelle) qui régissaient les archives judiciaires déposées dans les palais de justice devaient s'appliquer à ces documents lorsqu'ils seraient déposés aux Archives nationales du Québec.

Plusieurs opinions juridiques furent fournies pour cerner cette question difficile. Quatre recommandations du comité (24 à 27) proposent des amendements à la loi et cherchent à assurer la continuité des règles régissant les archives judiciaires sans égard à leur passage de l'empire du ministère de la Justice à celui des Affaires culturelles.

Il fallait en effet s'assurer que le transfert aux Archives nationales du Québec ne convertisse pas « un dossier public en un dossier nominatif ». Il fallait également prévoir la levée des restrictions à la divulgation éventuellement décrétée par les tribunaux au terme d'un délai dont la durée serait suffisamment étendue pour assurer une réelle protection aux individus concernés : le comité – fort prudent, on en conviendra – propose un délai de cent cinquante ans après la date de leur création et de leur mise au secret par le tribunal.

Deux recommandations cherchent à corriger les hésitations et les incohérences de la Loi sur la protection de la jeunesse (LRQ, chap. P-34.l). Il s'agit d'empêcher la destruction absolue de certaines catégories de dossiers imposées par la loi afin de tenir compte de l'évaluation nécessaire des politiques sociales et de préserver la possibilité de faire des recherches et des études statistiques tout en maintenant le respect de la vie privée des personnes concernées.

MODIFICATIONS À LA PRESCRIPTION TRENTENAIRE

Selon l'article 2265 du Code civil, la prescription d'extinction concernant l'exécution des jugements est de trente ans. Cela veut dire que, dans l'état actuel des choses, il ne peut être question de disposer des dossiers des tribunaux civils avant une période fort longue qui enlève toute ambiguïté et tout risque à l'opération que nous proposons d'effectuer. Par contre, en cours de travaux, l'avant-projet de modification du Code civil sur la prescription proposait de réduire de trente à dix ans le délai d'exécution des jugements. Cette modification n'est pas encore adoptée. On peut se douter qu'elle recevra un accueil mitigé chez certains praticiens du droit qui ont tendance à considérer la prescription trentenaire comme un des piliers de notre droit civil. Si toutefois la modification devait être adoptée,

il n'y aurait plus de raison de maintenir comme actifs ou semi-actifs pendant trente ans des dossiers dont la valeur juridique aurait pris fin dix ans après le prononcé du jugement. Le rapport du comité propose de modifier le calendrier de conservation en conséquence en supposant que la conservation permanente du plumitif, de l'index et de l'original des jugements suffiront pour prévoir toute difficulté. Cependant, compte tenu du nouveau délai de dix ans, relativement bref en somme, peut-être faudrait-il par prudence se garder une marge de manœuvre avant de faire l'élagage des dossiers ?

LA MASSE DOCUMENTAIRE ET LA PRATIQUE DU DROIT

La masse documentaire générée par nos tribunaux augmente beaucoup plus vite que ne le justifie l'accroissement de la population. Les développements technologiques – on pense ici à la photocopie – les pratiques ou les habitudes des avocats, des juges, des greffiers, des sténographes et des dactylos jouent un grand rôle dans l'augmentation du montant et du volume des dossiers. Certes, les jugements-fleuves sont moins fréquents qu'auparavant. Mais les exemplaires multiples des pièces de procédure et rapports d'expertise, la jurisprudence et la doctrine, citées et largement reproduites grâce aux photocopies, sont des facteurs importants d'accroissement de la taille des dossiers, sans parler du style juridique, de la grosseur des caractères du texte écrit, de l'importance des marges dans les documents juridiques et d'autres façons de faire du même genre.

Un de ces jours, l'esprit d'économie du papier finira sans doute par rejoindre aussi nos tribunaux. D'ici là, de façon modeste mais non moins significative, le comité a proposé quelques mesures pour réduire à sa source l'ampleur du phénomène. À titre d'exemple, si les greffiers, les audienciers et les secrétaires des juges expurgeaient périodiquement des dossiers, ou à tout le moins sur réception de la décision, les copies excédentaires, les notes, les autorités et la jurisprudence qui n'ont plus leur raison d'être, on aurait déjà réduit considérablement la masse qu'il faut conserver à grands frais. Cette opération qui bouscule des habitudes de travail ne peut porter fruit qu'à moyen terme. Elle vaut cependant la peine que les différents intervenants l'appuient fermement. Le comité invite le ministère de la Justice, les juges, le Barreau et la Chambre des notaires à entreprendre une action dans ce sens. Espérons que l'appel sera entendu.

LE COMITÉ ET LA RECHERCHE JURIDIQUE

Les retombées des travaux du Comité interministériel sur les archives judiciaires sur la recherche juridique devraient être considérables. La centralisation des documents judiciaires dans les dépôts des Archives nationales

devrait grandement faciliter la recherche. Cela permettra de remédier à l'éparpillement des documents dans les districts judiciaires et d'assurer des conditions de conservation et d'accessibilité accrues.

Le travail du comité a provoqué un immense remue-ménage dans les palais de justice où l'on a procédé à un inventaire exhaustif des dépôts d'archives judiciaires. Ces inventaires qui ont donné lieu à des surprises et des « découvertes » ont permis une meilleure connaissance des documents disponibles qui seront progressivement transférés aux Archives nationales.

La recherche juridique s'est toujours butée à la masse documentaire et au manque d'outils de repérage : index, fichiers, inventaires. La mise au point d'un calendrier de conservation d'après les méthodes décrites dans cet article, le transfert des documents aux Archives nationales et la mise en place d'outils de consultation vont progressivement donner accès à cette masse documentaire jusque-là quasi inaccessible.

La mise sur pied d'une fonction archivistique judiciaire permanente au sein du ministère de la Justice (recommandation 20) et l'adoption d'une politique d'accessibilité des documents financée à même les économies réalisées à long terme dans cette opération (recommandation 22) devraient fournir aux chercheurs des outils de recherche et permettre de faire un grand bond en avant dans la connaissance de nos institutions juridiques et de leur histoire.

L'HISTOIRE

Le rapport entre l'histoire et les archives judiciaires est double ; d'un côté, elle apparaît comme la principale utilisatrice ; de l'autre, elle peut contribuer à résoudre certaines questions relatives à leur conservation. Dans un premier temps, ces archives représentent une richesse documentaire irremplaçable pour la connaissance du passé ; nous y reviendrons. Mais, pour les travaux du comité, la réflexion historique a été utile à un autre niveau, celui de la détermination de la valeur historique de la documentation.

Dans ce domaine, les historiens hésitent entre le laisser-faire et l'intervention. Ils sont habitués à travailler avec des archives constituées, organisées. Ils sont en contact avec un produit fini, dont la conservation ne pose que rarement problème. Traditionnellement, une fois dans un dépôt d'archives, l'existence d'un fonds n'est pas remise en question. Par ailleurs, la spécialisation du travail s'opérant sur une base chronologique, relativement peu d'historiens œuvrent, de façon professionnelle, sur l'histoire très contemporaine ; spécialistes de périodes plus anciennes, leurs besoins documentaires sont habituellement dans un passé plus éloigné. Ils

sont peu entraînés à participer à l'élaboration des archives de l'avenir. Ils ont souvent développé une attitude de passivité, espérant que la conservation intégrale en résulterait toujours à cause de l'inertie des systèmes. Ils sont donc largement absents du processus de sélection et d'élagage, courant en archivistique. Par exemple, bien peu d'historiens connaissent les conséquences pratiques de l'élagage des documents gouvernementaux dont l'application aboutit à la conservation d'une proportion de 5 % à 15 % de leur masse. Toutefois, devant le problème de l'augmentation du volume des archives, comme dans le cas des archives judiciaires, l'historien ne peut rester neutre. Il devra de plus en plus participer à ce genre d'opération. Son rôle sera évidemment de chercher à clarifier et à rendre opérationnelle la notion de valeur historique.

LA NOTION DE VALEUR HISTORIQUE

Il n'y a pas de recette magique pour établir la valeur historique d'un document. Cela tient au caractère même de la discipline historique et à sa position comme élément d'actualisation de la mémoire d'une société. De fait, si on examine l'évolution de l'histoire, on se rend vite compte que les questions posées par l'historien au passé changent d'une génération à l'autre, traduisant les interrogations du présent. Bien entendu, il y a toujours des éléments du passé qui demeurent presque intangibles, comme la Constitution de 1791, la Confédération de 1867 ou encore les grands points d'inflexion de l'histoire du droit au Québec et au Canada, par exemple la loi des tribunaux de 1849 ou la réforme du Code civil de la seconde moitié du XIXe siècle. Néanmoins, au-delà d'un consensus autour des « grands événements », l'intérêt des historiens, qui reflète exactement par là ceux de leur société, se porte sur des objets nouveaux. Pour ne prendre que deux exemples récents, songeons au développement de l'histoire des femmes qui est en train de renouveler de grands pans de notre connaissance de l'histoire de la société ou encore l'émergence de l'histoire ouvrière, qui a permis de donner un visage à un grand nombre de nos ancêtres.

L'histoire procède donc toujours par un renouvellement de son questionnement, lequel porte souvent sur les mêmes sources ou, au contraire, permet d'utiliser une source négligée jusqu'alors[8]. Le fond du problème, c'est que nul historien ne peut prétendre être capable de prédire les besoins de l'avenir en matière de connaissance historique et partant, de pouvoir décider de conserver ou non tel ou tel type de document.

8. La démographie historique illustre ce dernier phénomène. Jusqu'aux travaux pionniers de Jean Meuvret en France, les historiens n'utilisaient guère les registres paroissiaux ; seuls s'en servaient les généalogistes. Pourtant, l'interrogation nouvelle posée par Meuvret et nécessitant une meilleure connaissance des populations de l'époque préstatistique a donné le coup d'envoi d'une nouvelle discipline, qui a utilisé fort différemment les registres (Jean Meuvret, *Les crises de subsistance et la démographie de la France d'Ancien Régime,* 1946).

Cependant, la difficulté peut être en partie contournée ; l'attention se porte alors sur deux autres aspects du travail historique : la réflexion sur le rapport entre les sources et la connaissance historique et la construction de l'objet historique. Pas d'histoire sans source, lit-on souvent. Et c'est vrai dans une large mesure. Par ailleurs, si la carence des sources rend la connaissance impossible, à l'inverse quel peut être l'effet de la surabondance sur la connaissance ? Devrait-on sauter à la conclusion que plus il y a de sources, meilleure sera la connaissance ? Peu d'historiens seraient d'accord avec les implications épistémologiques de cette position car cela reviendrait à croire que le passé tout entier est réductible à la documentation. De fait, toute documentation est l'aboutissement d'un processus de sélection volontaire ou involontaire et qui souvent s'est étalé sur plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. On parle d'ailleurs à ce propos de « chaîne documentaire » et un aspect important du travail de la critique historique consiste à retracer les conditions de production des documents.

L'histoire est habituée à construire son objet. Le passé n'existe pas de façon intangible devant l'observateur ; à l'encontre du géographe qui se penche sur un territoire ou un paysage, l'historien n'a pas accès à la matérialité de son objet. De plus, dès qu'on réfléchit au passé, on en arrive à la conclusion que le passé peut avoir autant de formes qu'il y a eu d'êtres humains. Par ailleurs, la connaissance du passé n'est possible qu'à travers la médiation des sources, ce qui constitue en soi un filtre susceptible d'influer sur la connaissance. Mais l'obligation de construire son objet libère jusqu'à un certain point l'historien d'une trop grande dépendance des sources et lui permet de projeter des relations, des rapports entre les phénomènes qu'il peut postuler et établir ainsi le cheminement de sa démonstration.

Dans ce contexte, la notion de valeur historique prend une autre dimension. Au-delà de la constatation que tout peut avoir une valeur historique, il demeure que le besoin principal des historiens est de pouvoir disposer d'un corpus de sources bien balisé, dont ils peuvent saisir l'opération de constitution. De plus, l'assignation d'une certaine valeur à une documentation à un certain moment de l'histoire, que ce soit par un acte délibéré ou par un choix de conserver, n'est pas en soi un handicap, mais une indication qui, en elle-même, sera fort utile aux historiens de l'avenir. Le simple fait de tenter un effort d'objectivation de l'organisation d'un corpus représente donc un avantage pour l'historien de l'avenir. Comparons la situation avec celle du chercheur contemporain. Si on revient un peu sur les archives existantes, on se trouve devant un corpus documentaire qui a été produit, en son temps, pour un ensemble de raisons. Ce corpus a été ensuite conservé pour d'autres raisons et constitué par un processus évolutif, encore pour des raisons différentes ; à cela s'ajoute l'effet du hasard. Dans ces circonstances, l'utilisateur de ce corpus doit répondre à toute une série de questions avant de pouvoir faire usage des documents. Dans le cas des archives judiciaires, ce travail est largement

fait : dans l'avenir, les usagers de ces documents pourront suivre pas à pas la constitution du corpus. La préparation des corpus par un tel procédé nous semble de nature à favoriser la connaissance plutôt qu'à lui nuire.

LES DEUX DIMENSIONS DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

Il faut tenir compte de deux autres dimensions : l'existence d'autres corpus documentaires contenant des renseignements similaires et les habitudes de recherche. Au XXe siècle, les sources permettant de connaître des individus sont abondantes et, partant de cette constatation, on peut mieux arriver à faire des choix dans la documentation à conserver. Par exemple, au XXe siècle, certaines séries documentaires sont plus pertinentes que les archives judiciaires pour répondre à certaines questions ; ce n'était pas le cas antérieurement à cause de la relative rareté de ce type de sources. S'il existe d'autres moyens pour connaître une population donnée, on va utiliser les plus complets, les plus riches. Il faut aussi remettre en question certaines habitudes de recherche traditionnelles qui remontent à une époque où les archives étaient peu abondantes et où l'histoire s'intéressait à un très petit nombre d'individus. Dans ce contexte, les historiens ont pris l'habitude de toujours travailler de façon exhaustive, c'est-à-dire en voulant, dans leurs études, analyser le plus de cas possible. Cette attitude est en outre ancrée dans les pratiques de l'érudition historique[9]. Dans un contexte où la population augmente, comme augmente la population susceptible de faire l'objet d'études historiques, l'approche exhaustive devrait laisser place à des études de cas choisies de façon systématique. Dans ce nouveau contexte, la recherche arriverait à trouver très facilement les sources dont elle a besoin.

Voilà donc en gros l'apport de l'histoire au problème de sélection des archives judiciaires. Comme on peut le constater, cet apport repose sur une réflexion, sur les pratiques historiques qui peuvent permettre d'isoler les meilleures façons de faire la sélection sans nécessairement condamner les historiens de l'avenir à une connaissance irrémédiablement tronquée du passé.

Dans un autre ordre d'idées, les archives judiciaires sont de nature à stimuler grandement l'histoire. On a évoqué la richesse intrinsèque de la documentation. Elle va de soi et il est inutile d'insister. Cependant, il y a beaucoup d'autres domaines de la connaissance historique qui risquent d'être transformés. Par exemple, la présence de ce corpus permet de nouvelles questions relatives à la société, en particulier tout le rapport entre la société et l'utilisation de la justice, l'évolution de l'institution judiciaire et son rôle. Les archives judiciaires représentent donc une voie d'exploration très riche et très prometteuse d'innovations pour l'histoire.

9. Sur cette question, voir Jean-Claude Robert, « L'histoire et ses méthodes : à propos des archives judiciaires », *Archives,* vol. 22, n° 4 (printemps 1991).

LES AUTRES DISCIPLINES

Le droit et l'histoire ne sont pas les seules disciplines à s'intéresser aux archives judiciaires; presque toutes sont concernées, de l'économie aux sciences administratives et de l'analyse littéraire à la psychiatrie. Deux exemples – la conservation des bandes d'enregistrement des débats – et la question des dossiers relevant de la Loi sur la protection de la jeunesse nous permettront d'illustrer les liens avec la linguistique, la criminologie, la sociologie et la psychologie.

LA LINGUISTIQUE

L'évolution de la langue parlée est un aspect important du développement de la linguistique comme discipline; c'est d'ailleurs en élaborant cette analyse que la discipline a pu progresser si rapidement depuis le début du siècle. La connaissance de l'évolution de la langue parlée constitue une dimension importante de la vie sociale. Dans ce contexte, les procédures judiciaires mettent les gens dans une situation de dialogue, où ils s'expriment de façon assez naturelle. Bien entendu, il faut tenir compte des facteurs intimidants comme le rituel de la cour, les formalités d'usage et autres. Toutefois, on peut penser que dans le feu de l'action, les gens retrouvent leur parler normal.

Dans ce domaine, les corpus anciens sont habituellement assez rares. D'abord pour une raison technologique. Avant l'invention des enregistrements mécaniques, la seule source était des transcriptions de la langue parlée. Dans certains cas, il est très difficile d'évaluer la justesse de la transcription, mais ce problème apparaît relativement mineur aux chercheurs tant les corpus sont rares. Or, voici que les dossiers judiciaires, dans la mesure où ils contiennent des transcriptions de témoignages, se trouvent à constituer un corpus remarquable tant par sa durée que par sa relative constance. Atout supplémentaire, le caractère territorial de l'administration judiciaire donne un corpus modulé par les variations régionales de la langue parlée. C'est donc dire l'importance de ces documents pour ce genre d'analyse. Les dossiers des causes en appel étant conservés intégralement, on y trouvera systématiquement la transcription des échanges lors des procédures de première instance.

Depuis une vingtaine d'années environ, selon les points de service, les débats sont enregistrés mécaniquement, avec une très grande fidélité; non seulement on fait alors face à la langue parlée sans médiation, mais on a aussi l'intonation, les hésitations, bref tous les éléments de la spontanéité d'un dialogue. Toutefois, on se trouve ici devant un problème de taille: la quantité des enregistrements. Dans les palais de justice de grande envergure, il y a plusieurs niveaux d'enregistrement, donc plusieurs bandes. Le

problème de conservation est aussi compliqué. Pour conserver des bandes magnétiques, il faut, à intervalles réguliers, les faire défiler et les rembobiner pour éviter des transferts d'impulsions magnétiques d'un segment de bande à un autre, ou alors, depuis peu, utiliser les nouvelles techniques de la digitalisation. Il s'agit d'un type de document coûteux à conserver. Heureusement, l'analyse linguistique de la langue parlée n'a pas besoin de la totalité des enregistrements, la constitution systématique d'un corpus de quelques heures par année, par division territoriale, suffit. Pour tenter de saisir toutes les nuances de la langue parlée, on choisira toujours des débats dans les procès civils et dans les procès criminels. Cependant, pour faire bonne mesure, le comité a aussi recommandé que chaque année soit conservé l'enregistrement intégral d'un procès de première instance. Ainsi, grâce aux archives judiciaires, les linguistes pourront entreprendre une analyse systématique et en coupe temporelle de la langue au Québec. En raison du caractère parfaitement aléatoire de l'inscription de causes auprès du greffier, on retrouvera dans ce corpus des éléments pour étudier tant le français que l'anglais. En principe, la répartition de l'échantillon ne devrait pas être trop éloignée de la représentation proportionnelle dans les dossiers judiciaires.

DE LA SOCIOLOGIE AU TRAVAIL SOCIAL

La question des dossiers relevant de la Loi sur la protection de la jeunesse est plus complexe. D'abord, elle implique plusieurs disciplines, en particulier la sociologie, la psychologie, la criminologie et le travail social ; ensuite, la relation avec des documents est légèrement différente de celle établie dans le cas de l'histoire. La nature du problème aussi diffère : la loi exige en effet qu'une certaine catégorie de dossiers relatifs à des jeunes contrevenants soient détruits ainsi que tous les dossiers des jeunes confiés à la protection de la jeunesse. Le Comité a demandé que l'on modifie la loi pour qu'à l'avenir ces dossiers ne soient pas détruits. Les deux raisons principales tiennent au besoin de la recherche et au droit des jeunes eux-mêmes à pouvoir intervenir ultérieurement s'ils estiment avoir été lésés dans le processus.

Les besoins de la recherche sont évidents dans le domaine de la protection de la jeunesse. Lors de son adoption, la loi en cette matière prévoyait une fonction recherche importante exercée par la direction régionale du service, qui avait la main haute sur la gestion des dossiers. Cependant, avec le temps et les coupures budgétaires, le personnel affecté à la recherche a fondu comme neige au soleil, si bien qu'à l'heure actuelle, il s'en fait peu. Or, les besoins sont très grands et leur importance, primordiale. De l'avis de divers praticiens, l'analyse scientifique des dossiers est nécessaire pour permettre l'évaluation correcte des diverses thérapies proposées et utilisées. On raconte, par exemple, que ce n'est qu'après une étude dans le temps que l'on s'est rendu compte qu'un certain

type d'approche utilisée dans les cas d'abus sexuels était en fait contre-indiqué. Cette recherche avait permis de toucher du doigt les problèmes et d'apporter les correctifs appropriés.

Dans un autre ordre d'idées, il importe de préserver le droit des jeunes à pouvoir demander des comptes quant au traitement qu'ils ont reçu, dans le cadre des délais de prescription existants (actuellement de trente ans). La destruction hâtive des dossiers, telle que prescrite par la loi, entraîne la destruction de preuves documentaires de ce traitement dans tous les cas. Rappelons simplement le cas célèbre des ex-patients du Allan Memorial Institute de Montréal qui ont pu obtenir justice à propos des traitements reliés à un programme d'expérimentation financé par la Central Intelligence Agency (CIA) américaine et dont ils avaient été victimes. Si les dossiers de ces patients avaient été détruits avant l'expiration du délai de prescription, jamais ils n'auraient pu obtenir un redressement (Laberge, 1987-1988). Par ailleurs, il y a un autre problème relatif à la tenue des dossiers : à l'heure actuelle, certains dossiers de protection de la jeunesse ne consignent pas nécessairement les raisons véritables pour lesquelles un placement est demandé. Par exemple, dans le cas de victimes d'abus sexuel de la part de membres de la famille, sous la pression de l'avocat d'une des parties, on convient quelquefois d'inscrire au dossier que la personne est placée parce qu'elle est rebelle et réfractaire alors qu'en réalité il n'en est rien. Pour l'ensemble de ces raisons, il nous a semblé préférable de faire amender la loi pour faire disparaître l'obligation de destruction. Toutefois, les membres du comité n'entendent pas pour autant laisser ces dossiers librement accessibles. Compte tenu des objectifs de la loi, ces dossiers doivent demeurer confidentiels et n'être communiqués qu'à des fins scientifiques, après autorisation de la Cour. De plus, au terme de leur période de semi-activité, le comité recommande la conservation sélective ou l'échantillonnage de ces dossiers. Ces deux exemples montrent la complexité et l'intérêt des rapports entre la documentation judiciaire et les différentes disciplines des sciences humaines. On pourrait multiplier les exemples, mais ces deux-là demeurent représentatifs.

L'APPORT À L'ARCHIVISTIQUE

L'expérience multidisciplinaire du Comité interministériel sur les archives judiciaires aura donc, à plus d'un titre, contribué à l'avancement du savoir, voire au raffinement des pratiques, en histoire, en droit, mais aussi dans d'autres disciplines. Il est à prévoir que les travaux et recommandations du comité auront aussi des effets positifs sur le développement de l'archivistique à la fois comme champ du savoir et comme discipline professionnelle.

Au nombre des retombées significatives que l'on peut déjà apercevoir, il faut mentionner, au premier chef, l'accroissement de la connaissance diachronique de l'appareil judiciaire québécois et de son système d'information. L'étude approfondie de la structure même des archives des tribunaux judiciaires et de leur mode de création, de traitement et d'accès aura contribué à démystifier bien des choses et à lever le doute sur certaines perceptions non fondées quant à la nature et à la qualité même de l'information. Qui plus est, pour la première fois depuis deux siècles, archivistes et historiens disposent d'un état général articulé et complet de l'ensemble des archives judiciaires conservées soit aux Archives nationales du Québec, soit dans les centres de pré-archivage du ministère de la Justice, soit encore dans les palais de Justice. Ils peuvent également prétendre à une connaissance plus complète de l'appareil judiciaire lui-même et de son évolution ainsi qu'en témoigne le beau texte synthèse de Jacques Ducharme porté en annexe du Rapport et intitulé *Aperçu de l'organisation judiciaire de 1760 à nos jours* (ministère des Affaires culturelles, ministère de la Justice, 1989b). Outre une meilleure connaissance du contenu, les travaux du comité auront donné aux praticiens de l'archivistique l'outil essentiel de gestion des archives judiciaires : le calendrier de conservation des tribunaux judiciaires (ministère des Affaires culturelles, ministère de la Justice, 1989a).

Désormais, les juges en chef des cours ayant accepté le document et en ayant demandé l'approbation à la ministre des Affaires culturelles, secrétaires, commis aux écritures, gestionnaires de dossiers, administrateurs et archivistes responsables de la garde des archives permanentes disposent de directives claires et communément acceptées pour gérer les documents judiciaires aux divers stades de leur vie. Ces directives ou règles pourront être d'autant plus facilement appliquées que le comité a également recommandé que soit établie en permanence au ministère de la Justice une fonction archivistique chargée de coordonner les opérations de gestion des documents dans l'ensemble du système. Si l'on donne suite à cette proposition, c'est sur une administration dynamique, rigoureuse et ordonnée des dossiers des tribunaux judiciaires que pourront dorénavant compter les citoyennes et citoyens québécois.

Mais au-delà de ces retombées positives immédiates, il s'en trouve trois qui marqueront probablement, à long terme, le développement de l'archivistique québécoise. D'une part, l'expérience du Comité interministériel sur les archives judiciaires aura confirmé la justesse de l'approche multidisciplinaire dans le développement de formules de gestion de l'information organique et consignée. L'idée de recourir ainsi à l'expertise conjointe des créateurs, gardiens et utilisateurs d'information n'était pas nouvelle ; elle avait été appliquée avec bonheur dans le développement des calendriers-types de conservation des documents des organismes publics visés par la loi québécoise sur les archives. Le recours à l'approche concertée dans le dossier des tribunaux judiciaires s'est également avéré une formule porteuse de succès. La conjugaison des expertises et des

opinions diverses a permis d'établir des conclusions solides, nuancées et réalistes. Par ailleurs, les travaux rigoureux menés par les divers groupes experts rattachés au sous-comité sur l'échantillonnage et la sélection des archives judiciaires constitueront un apport de taille du point de vue de la méthodologie archivistique. La formule d'échantillonnage et ses applications, présentées en annexe au rapport (ministère des Affaires culturelles, ministre de la Justice, 1989b, p. 33-100), se distingue non seulement par son caractère de nouveauté et par son originalité, mais aussi par sa garantie de représentativité renforcée davantage par cette formule de sélection additionnelle mise de l'avant par le sous-comité. Il y a là des leçons pour l'avenir applicables à d'autres ensembles documentaires volumineux et sériels et il est à souhaiter qu'on n'hésite pas à s'en inspirer. Il y va de la qualité même de l'accès à l'information.

CONCLUSION

Tous ces travaux du Comité interministériel sur les archives judiciaires et tous les efforts de ceux et celles qui ont alimenté la réflexion de ses membres vont dans une même direction. Ils marquent autant d'étapes dans le long et lent processus de la normalisation des pratiques archivistiques. Ils visent à rationaliser, à systématiser des modes de gestion des archives de manière à en assurer un traitement plus efficace au bénéfice des utilisateurs. En cela, ils portent indéniablement la marque de Jacques Ducharme pour qui la normalisation – dans son principe plus que dans sa dimension technique – représentait l'objectif à atteindre en matière de pratique archivistique.

L'apport principal du Comité interministériel sur les archives judiciaires est de proposer des solutions pour l'intégration de la gestion de la conservation des archives judiciaires. Elles supposent une collaboration de tous ceux et celles qui créent l'information judiciaire, de ceux et celles qui l'utilisent à des fins juridiques, scientifiques ou culturelles et également de ceux et celles qui en administrent la garde. Elles les engagent tous, dans une démarche synergique, à partager la responsabilité de préserver une mémoire institutionnelle jugée essentielle dans toute société de droit digne de ce nom.

BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales du Québec (1986). *Mémoire relatif à la gestion des archives judiciaires anciennes et contemporaines.* – Québec, *Les Archives*, mai.

Comité interministériel sur les archives judiciaires (1986). *Mandat du Comité interministériel sur les archives judiciaires.* Québec, Le Comité, mai.

Farge, A. (1989). *Le goût de l'archive.* Paris : Éditions du Seuil, p. 33-60. Coll. « La librairie du XXe siècle ».

Laberge, D. (1987-1988). « Information, knowledge and rights : The preservation of archives as a political and social issue ». *Archivaria,* n° 25, hiver, p. 44-50.

Ministère des Affaires culturelles et ministère de la Justice (1989a). *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires. Annexe* 1. *Calendrier de conservation des tribunaux judiciaires.* Montréal : Les Ministères, avril.

Ministère des Affaires culturelles et ministère de la Justice (1989b). *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires. Annexe* 2. *Documents complémentaires.* Montréal : Les Ministères, avril, p. 9-33b.

8

La valeur de témoignage
Laisser des traces significatives*

Jacques Grimard
Directeur
Direction de la conservation
Archives nationales du Canada

* Conférence prononcée à l'Université Laval (Québec) en 1993 à l'occasion d'un colloque sur les valeurs archivistiques.

RÉSUMÉ

Après avoir discuté du sens de la notion de « valeur sous-jacente » aux appellations de valeur primaire et de valeur secondaire, de valeurs de preuves, d'information et de témoignage et à celles plus récemment énoncées basées sur les « macrovaleurs », et ce, à partir de la littérature, l'auteur évalue le cas du fonds des Archives nationales du Canada afin de mesurer sa capacité à rendre compte des activités de cette institution en regard du « témoignage, de la preuve et de l'information » qu'on devrait y trouver.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1994). « La valeur de témoignage : laisser des traces significatives », dans *Les valeurs archivistiques : théorie et pratique*, Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, Québec, 11 novembre 1993, Québec, Université Laval, p. 77-86. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de l'Université Laval.

Le présent exposé porte sur la valeur de témoignage en archivistique : sur ce qu'elle est, sur sa signification, sur les limites et l'aire de rayonnement du concept. Il comporte aussi des éléments de réflexion sur l'application de la valeur de témoignage aux Archives nationales du Canada ou sur le sens des traces laissées par cette institution dans l'accomplissement de sa mission.

PARTIE I – LA VALEUR DE TÉMOIGNAGE : THÉORIE

Dans sa conférence inaugurale, Mme Martine Cardin nous rappelle la définition classique de la valeur de témoignage telle que l'a formulée T.R. Schellenberg au milieu des années 1950. Après avoir opportunément indiqué que cette *evidential value* ou valeur de témoignage constitue l'un des deux axes de la valeur secondaire ou de recherche des documents, elle précise que cette valeur de témoignage « permet de renseigner sur le producteur des documents, de témoigner de son existence, de son fonctionnement et de ses réalisations… ». En cela, la définition suggérée par Mme Cardin me semble bien refléter ce que Schellenberg lui-même énonçait notamment dans le Bulletin nº 8 des Archives nationales américaines paru en octobre 1956 et portant sur *The appraisal of modern public records*. Définissant la valeur secondaire des documents – selon laquelle « *records are preserved in an archival institution because they have values that will exist long after they cease to be of current use, and because their values will*

be for others than the current users» – Schellenberg appuyait son concept d'«*evidence*» sur le sens donné au mot «records» dans le *Records Disposal Act of the United States Government* du 7 juillet 1943.

> *In this Act,* [écrivait-il,] *the word «records» is defined to include, first, all materials containing evidence of the «organization, functions, policies, decisions, procedures, operations, or other activities of the Government». Here the emphasis is on the essential records of an agency's origin, development, and accomplishment – the «evidential» records, which contain the evidence of the agency's existence and achievement.* […] *For purposes of discussion, the values that attach to records because of the evidence they contain of organization and function will be called «evidential values»*[1].

En 1971, Jay Atherton ne disait pas différemment lorsqu'il écrivait de manière très pratique: «*Evidential values relate to how the agency which created the records functioned, how it was organized, how it was related to other government and outside agencies.* […] *It is, therefore, absolutely essential that enough of the right kind of records be kept so that the functions, activities, and organization of the agency can be reconstructed*[2].»

Au premier regard et à s'en tenir à ces textes et à quelques autres qui s'en inspirent – dont ceux de Maynard J. Brichford[3] sur les *Evidential Characteristics* ou de Frank Boles sur les *Functional Characteristics*[4] – le concept ne pose pas de difficultés de compréhension particulières. En termes simples, il renvoie essentiellement aux traces documentaires qu'entend laisser une organisation ou même un individu pour illustrer, rendre compte ou témoigner de ce qu'il est et de ce qu'il fait… sans égard, en principe, à leur qualité informative ou à leur signification légale ou administrative.

Cependant, à y regarder de plus près, la compréhension du concept soulève quelques questions, les unes d'ordre terminologique et les autres d'ordre pratique, touchant à la fois l'évolution et les limites de l'application même du concept.

Voyons d'abord du côté de la terminologie.

Sans qu'il pose fondamentalement problème, le mot «valeur» paraît ici curieusement utilisé et son double emploi, tant pour désigner «valeurs» primaires et secondaires et «valeurs» de preuve, de témoignage et d'information, ne clarifie pas nécessairement les choses. En effet, la

1. T.R. Schellenberg, «The appraisal of modern public records», dans *Bulletin of the National Archives,* nº 8, octobre 1956, p. 6-7.
2. Jay Atherton, The *Appraisal of Government Records,* version révisée de notes préparées en vue d'une présentation dans le cadre du cours d'archivistique offert par les Archives publiques du Canada, 1973, p. 3.
3. Maynard J. Brichford, *Archives* & *Manuscripts: Appraisal* & *Accessionning,* Chicago, Society of American Archivists, 1977, p. 5. «Basic Manual Series».
4. Frank Boles, en collaboration avec Julia Marks Young, *Archival Appraisal,* New York, Neal-Schuman Publishers, p. 31-32.

définition communément acceptée du mot « valeur » porte davantage sur la finalité et le sens même des choses. Vu sous cet angle, le terme semble proprement employé lorsqu'il désigne les valeurs – sens ou finalités – primaire et secondaire de l'information. Cependant, on est justifié de s'interroger sur sa pertinence lorsqu'on évoque la preuve, le témoignage ou l'information qui renvoient beaucoup plus aux fonctions des archives – aux rôles qu'elles peuvent être appelées à jouer – qu'à leur signification ou finalité. Cela dit, le débat n'est pas majeur si tant est que, d'une part, la ligne n'est pas toujours claire entre « valeur » et « fonction » et que, d'autre part, les archivistes se sont fort bien accommodés jusqu'ici de ce double emploi du mot « valeur » sans que leur pratique archivistique n'ait été réellement bouleversée !

Par ailleurs, l'absence de la notion de « valeur de témoignage » dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique* du Conseil international des archives (édition de 1988) laisse davantage perplexe. On y définit la « valeur probatoire/*evidential value* » et la « valeur d'information/*information value* » ; on n'y définit pas la « valeur de témoignage »… qu'on ne traduit pas davantage ! II n'est pas inintéressant de noter qu'en fait, on y cerne la valeur de témoignage sans vraiment la pointer du doigt. D'une part, l'*evidential value* y est décrite comme étant :

> *The value of records/archives of an institution or organization in providing evidence of its origins, structure, functions, procedures and significant transactions as distinct from informational value.*

Après avoir renvoyé le lecteur aux notions d'*administrative value*, *fiscal value*, *legal value* et *primary value*, on y traduit le concept d'*evidential value* par :

> *VALEUR PROBATOIRE. Valeur intrinsèque des documents d'archives qui leur permet de servir de preuve.*
>
> [Valeur institutionnelle]. *Valeur inhérente à un fonds d'archives qui permet d'établir l'origine, la structure, la compétence et le fonctionnement caractérisant l'institution créatrice. S'oppose à VALEUR D'INFORMATION.*

Pour sa part, le concept d'« *informational value*/valeur d'information » porte les définitions anglaise et française suivantes :

> *The value of records/archives for reference and research deriving from the information they contain as distinct from their evidential value.*
>
> Valeur d'information des documents utilisés à des fins de référence ou recherche, indépendamment de leur valeur de témoignage sur l'histoire de l'institution productrice. S'oppose à *VALEUR PROBATOIRE.*

Donc de valeur de témoignage, point !… sauf par une déduction nous amenant à voir que la définition anglaise d'*evidential value* et de son sens français second de « valeur institutionnelle » correspondent à ce que Martine Cardin nous présente au titre de « valeur de témoignage » ; sauf aussi par une référence rapide dans la distinction faite – dans la

définition de « *informational value*/valeur d'information » – entre valeur d'information et *evidential value* ou « valeur de témoignage sur l'histoire de l'institution productrice »[5].

Ce manque de clarté dans la présentation des termes n'a probablement pas de quoi trop étonner si on s'arrête à l'application qui en est faite dans la pratique. En effet, dans la réalité, les documents d'une organisation ne tiennent pas qu'un seul rôle, n'exercent pas qu'une seule fonction. D'une part, tous semblent disposer d'un potentiel d'information générale, sans égard à la preuve et au témoignage qu'ils portent. D'autre part, la plupart des archives d'une organisation, sinon toutes, témoignent aussi de son évolution, de ce qu'elle est ou a été et de ce qu'elle fait ou a fait. Enfin, seul un nombre relativement restreint de documents sont porteurs de preuve au sens juridique du terme. Les exemples habituels qui viennent à l'esprit touchent les documents constitutifs d'une organisation, ceux confirmant ses avoirs ou encore ceux régissant légalement sa gestion des ressources et opérations – pensons ici aux conventions de travail ou aux ententes sur les droits d'utilisation de procédés dans la production d'un bien ou d'un service. Encore là, cette fonction probatoire n'est pas exclusive, ces documents témoignant aussi du devenir d'une organisation et comportant également un potentiel de « référence ou de recherche indépendamment de leur valeur de témoignage sur l'histoire de l'institution productrice[6] ». En somme, la « valeur » d'un document ne vient jamais seule ; elle est souvent double, voire triple.

Par ailleurs, et bien qu'il ne vaille pas nécessairement qu'on s'y arrête très longtemps, la pratique ne semble pas avoir retenu la catégorisation de Schellenberg qui rattachait les *evidential and informational values* à la seule valeur secondaire des documents[7]. À vrai dire, le problème ne se posait pas, tant que l'archiviste restait cantonné au traitement des documents destinés à une conservation permanente. À partir du moment, cependant, où il a commencé à envisager l'ensemble du corpus documentaire des organisations, le rattachement effectué par Schellenberg ne satisfaisait plus. Il est devenu sans doute évident que même en son sens premier, en sa « valeur primaire », – dont Jay Atherton cerne bien le sens en écrivant : « *The immediate and specific purpose for which a record* [*is*] *created* [...][8]. » – un document tient diverses fonctions : en plus de documenter une décision, une transaction, voire une opération à des fins d'opérationnalisation ou d'action immédiate, il peut servir de preuve légale ; il témoigne indéniablement d'un geste posé, d'une décision prise ; et il comporte indéniablement un potentiel d'information générale ainsi

5. *Dictionary of Archival Terminology/Dictionnaire de terminologie archivistique,* 2e édition révisée, Peter Walne (dir.), Munich, Saur, 1988.
6. *Ibid.,* no 232.
7. T.R. Schellenberg, *loc. cit.,* p. 6/[238].
8. Jay Atherton, *op. cit.,* p. 7.

qu'en témoigne l'usage qu'en font journalistes, scientifiques et autres analystes. Autrement et simplement dit, un document tient, dès sa naissance, plusieurs rôles… qu'il joue – pas nécessairement simultanément, faut-il le préciser – tant et aussi longtemps qu'on lui prête vie.

Enfin, du point de vue de la pratique, il est permis de s'interroger sur l'utilité même du concept. À cet égard, le récent article de Terry Cook, paru dans les *Essays in Honour of Hugh* A. *Taylor,* suggère quelques intéressantes réflexions. Cook rappelle d'abord que l'évaluation en vue de déterminer la valeur archivistique des documents, c'est-à-dire celle justifiant « la conservation permanente des documents[9] », reste traditionnellement centrée sur le document, l'archiviste s'en tenant essentiellement à considérer les documents en regard des trois valeurs ou fonctions de preuve, d'information ou de témoignage et à rejeter ceux qui ne répondent pas à ces critères de rétention. Puis, inspiré par les réflexions de F. Gerald Ham sur *The ArchivaI Edge,* l'auteur montre les limites de la sélection sur la base des valeurs/fonctions et propose un modèle contextuel au sujet duquel il écrit :

> *The goal of such an appraisal model* […] *would not be to search for research value per se, but rather the articulations of the most important social structures, functions, records creators, and records-creating processes, and their interaction, which together form a comprehensive reflection of human experience.* […]. *This assumes that values are not found in records – except in rare intrinsic cases – but rather in theories of value of societal significance which archivists bring to the records*[10].

En somme, l'utilisation des paramètres soi-disant objectifs de la preuve, de l'information et du témoignage ne représenterait plus un outil valable ; d'autant plus que la masse considérable et la variété des documents à évaluer ne permettent plus d'approcher ainsi la constitution du patrimoine archivistique sans risquer des distorsions lourdes de sens. Il faut, selon Cook, partir du haut, s'intéresser aux valeurs sociales, dont l'archiviste est indéniablement porteur, et mesurer la valeur archivistique de l'information à l'aune de ces macrovaleurs – Cook parle de *macro-level* – plus susceptibles de faire ressortir les documents réfléchissant vraiment l'expérience humaine. Il y a ici une invitation à un retour, à une approche plus empirique qui ne va pas elle-même sans poser quelques difficultés d'application quand ça ne serait que pour bien reconnaître ces macrovaleurs sociales. À tout le moins, la réflexion de Terry Cook nous mène sur une piste intéressante qui permettra peut-être de dépasser la grille dite objective développée par Schellenberg.

---

9. Peter Walne Ed., *op. cit.,* n° 30.
10. Terry Cook, « Mind over matters : Towards a new theory of archival appraisal », dans Barbara L. Craig (dir.), *The Archival Imagination. Essays in Honour of Hugh* A. *Taylor,* Ottawa, Association of Canadian Archivists, 1992, p. 41.

En cela, les idées de Cook rejoignent celles énoncées par Helen Samuels dans ses écrits récents, selon lesquels la tâche première de l'archiviste consiste à documenter l'évolution d'une organisation de manière que tous les témoignages préservés permettent de bien comprendre l'expérience humaine qui s'est vécue à travers telle ou telle organisation. Critique à l'endroit d'une approche évaluative fondée sur les besoins de la recherche, elle écrit :

> […] *a broader functional understanding of institutions provides a more useful guide to what should be documented than some of the traditional values archivists have used such as the consideration of research needs.* […]
>
> *Rather than relying on subjective guesses about potential research, appraisal decisions must be guided by clearer documentary objectives based on a thorough understanding of the phenomenon or institution to be documented.* […]. *A representative record of the full breadth of an institution is the best insurance that future researchers will be able to answer the questions they choose to ask. Functional analysis makes it possible to select such a record*[11].

Puis, s'agissant d'appliquer l'approche qu'elle propose, elle identifie les fonctions de l'université dans la société et suggère qu'elles tiennent lieu de critères de base pour la constitution de la mémoire institutionnelle. Les fonctions – « *confer credentials ; convey knowledge ; foster socialization ; conduct research ; sustain institution ; provide public service ; promote culture*[12] » – offrent probablement plus que les trois valeurs/fonctions traditionnelles de preuve, de témoignage et d'information en termes d'outillage intellectuel ; elles sont susceptibles de permettre la constitution d'une mémoire plus articulée et plus signifiante.

Au fond, par leur approche, Cook aussi bien que Samuels ne font pas autre chose que de recentrer l'évaluation sur la valeur de témoignage… mais d'un témoignage qui dépasse la signification immédiate du document pour traduire son sens plus large d'expression d'un contexte, voire d'un phénomène.

PARTIE II – TÉMOIGNAGE AUX ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

Qu'en est-il, du point de vue de la valeur de témoignage, des traces laissées par les Archives nationales du Canada… une institution, dans le réseau des services d'archives canadien, dont la mission consiste précisément à :

11. Helen Willa Samuels, *Varsity Letters. Documenting Modern Colleges and Universities,* The Society of American Archivist, Metuchen, N.J. et Londres, The Scarecrow Press Inc., 1992, p. 7-8.
12. *Ibid.,* p. 22.

> Préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadien, collaborer à la protection des droits et contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale : [...][13].

C'est-à-dire et autrement dit : témoigner, faire la preuve et, en un sens, informer ! Noble mission, dont on dit un peu trop facilement, que les Archives, à l'instar du cordonnier mal chaussé, ont du mal à remplir lorsqu'il s'agit d'elles-mêmes.

En fait, un premier regard, peut-être trop rapide et superficiel, sur les instruments de recherche du fonds des Archives nationales – portant la cote RG37 – suggère que la mémoire que s'est donnée cette institution n'a rien d'erratique et d'incohérent. Si l'on sait mettre de côté la critique technicienne – portant essentiellement sur les faiblesses des technologies de l'organisation de cette mémoire (classement, classification, etc.) – pour s'arrêter un peu à un contenu, cette mémoire semble correspondre à l'identité assumée et vécue par l'institution.

La lecture de l'Inventaire général du fonds des Archives nationales du Canada et le dépouillement, même rapide, des 25 instruments de recherche afférents tendent à montrer que :

1) les activités relatives aux acquisitions d'archives, aux éléments constitutifs de cette mémoire collective évoquée plus haut, sont abondamment documentées ;
2) les multiples opérations de diffusion, et particulièrement celles portant sur la demande de recherches et renseignements dans et sur le contenu des archives, sont également bien reflétées dans la documentation ;
3) au fur et à mesure que l'institution grandit et se bureaucratise, sa mémoire tend à témoigner de ses multiples activités de gestion… depuis l'énoncé des politiques jusqu'à la production des procédures, en passant par l'élaboration des processus, tant pour la gestion des ressources que pour celle des activités découlant de la mission et du mandat ;
4) les activités de relations extérieures menées au cours des dernières années, particulièrement avec la communauté archivistique nationale et internationale, sont aussi relativement bien représentées ;
5) par ailleurs, les activités liées au traitement intellectuel et physique des archives – qui font le quotidien d'un grand nombre d'employés – semblent moins bien représentées ; encore que

13. Archives nationales du Canada, *Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada,* 1993-1997, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1993, p. 5.

les documents laissés par les nombreux comités opérationnels de toutes sortes conduiraient peut-être à nuancer cette observation.

En fait, il semble, au premier regard, que la fonction « acquisition » soit en quelque sorte surreprésentée. Est-ce vraiment le cas ? Seule une analyse approfondie du contenu permettrait d'y voir clair. Cependant, il y a un lien à établir entre cette possible surreprésentation et la très haute estime dans laquelle on porte la fonction « acquisition » aux Archives nationales et particulièrement chez les professionnels archivistes de l'institution. L'acquisition étant la pierre angulaire de la constitution de la mémoire collective, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les experts des services de gestion de documents des Archives nationales, qui ne sont jamais des êtres objectifs et désincarnés, aient traduit cette survalorisation dans l'organisation et la description même de la mémoire de l'institution.

L'étonnement est d'autant moins de mise ici que la récente publication des Trésors des Archives nationales du Canada, dont les auteurs ont voulu qu'il soit le plus puissant témoignage de la contribution des Archives nationales du Canada à l'expérience canadienne, exprime, page après page, la très haute considération accordée aux archives elles-mêmes… et partant aux activités liées à la constitution de ce corpus, de ce « trésor de la nation ». À cet égard, les dernières lignes de la présentation de l'archiviste national adjoint, Michael Swift, disent, en des termes non équivoques, les traces que veulent laisser ceux et celles qui font quotidiennement les Archives nationales du Canada :

> Sir Arthur Doughty, archiviste fédéral de 1904 à 1935, disait autrefois que les archives sont « le don d'une génération à une autre », une expression qui rend bien l'idée que les archives sont un legs sacré. Les documents sont transmis d'une génération à l'autre car ils constituent la mémoire collective d'un peuple et, à ce titre doivent être préservées avec autant de soin que la nation en est capable. […] Nous sommes la génération actuelle des Archives nationales du Canada, et nous sommes fiers de la mission qui nous a été confiée et qui consiste à maintenir intacte la mémoire de la nation et à transmettre ce précieux legs à la génération suivante[14].

14. *Trésors des Archives nationales du Canada,* Sillery, Les éditions du Septentrion, 1992, p. 14.

CONCLUSION

Que conclure de tout cela ? Deux choses, essentiellement.

D'abord, que la fonction/valeur de témoignage constitue peut-être celle qui caractérise davantage les archives… qui n'ont en fait d'autres raisons d'être que celle de rendre compte ou de faire ressortir à l'évidence, que ce soit pour établir une preuve juridique ou scientifique, pour faciliter la compréhension d'une situation ou pour ajouter à nos connaissances générales d'une problématique. Mais encore faut-il préciser qu'un témoignage isolé, mis au jour sans contexte qui l'enrichisse, lui donne un sens, lui donne sa pleine puissance en termes de développement du savoir, un tel témoignage n'est pas autre chose qu'une donnée en attente de statut d'information.

Deuxième point. Ainsi que le rappelait l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliot Trudeau, à l'occasion du lancement de ses *Mémoires politiques,* l'être humain constitue probablement la seule espèce vivante consciente de son évolution, de son passé et soucieuse de consigner son devenir… pour éventuellement bien se situer dans le présent. À cet égard, les Archives nationales du Canada ne font pas exception. Elles comptent laisser des traces. Comme toute autre institution humaine, leur démarche mémorielle n'est pas passive, réactive ou indifférente. Ici, toute l'approche est au contraire très consciente et vise précisément à transmettre la mémoire et à bien documenter ce qui se fait pour témoigner justement de cette expérience humaine.

9

Mémoire et archives
Les choix des témoignages*

Jacques Grimard
Directeur général
Direction de la préservation des archives
Archives nationales du Canada

* Conférence prononcée au Musée de la Civilisation (Québec) en 1994 à l'occasion d'un séminaire sur l'objet contemporain.

RÉSUMÉ

L'auteur rapproche l'objet muséal des documents d'archives pour ensuite les distinguer par le biais de la notion de fonds qui s'applique aux archives et dont l'interprétation est liée au contexte de création dans lequel il prend son sens. Il rappelle ensuite les critères de base de l'évaluation archivistique : la notion de valeur primaire et secondaire, les fonctions probatoires de témoignage et d'information auxquelles s'ajoutent les valeurs sociales. De plus, il présente quelques critères sur lesquels s'appuie l'évaluation telles l'authenticité, l'unicité, l'accessibilité et la rareté du témoignage, la représentativité de la fonction d'une organisation ou d'un milieu.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1994). « Mémoire et archives : les choix des témoignages », dans *Actes du séminaire : L'Objet contemporain*, Québec, 14-15 mars, Québec, Musée de la civilisation, p. 59-70. Texte reproduit avec l'aimable autorisation du Musée de la civilisation.

Le présent article porte sur les archives, éléments de la mémoire d'une société. Il vise à faire voir, sans prétendre couvrir le sujet en profondeur, en quoi elles constituent des témoignages éloquents et représentatifs du devenir d'une société. On y lira donc fort peu de choses sur les processus de constitution des corpus d'archives. On devrait par contre y trouver davantage sur les assises théoriques et sur les fondements des choix archivistiques des professionnels de l'information et de leurs clients.

La première partie traite des archives : de ce qu'elles sont et de ce qui les apparente et les différencie de l'objet muséologique, contemporain ou ancien. La deuxième partie porte sur la construction de la mémoire archivistique et comporte quelques exemples d'applications pratiques dans des institutions d'archives.

ARCHIVES ET OBJETS MÉMORIELS

Avant d'en venir aux fondements de la pratique en matière de constitution de la mémoire archivistique, il n'est probablement pas inutile de définir ce que sont les archives et de tenter de voir en quoi elles diffèrent de l'objet muséologique. D'entrée de jeu, établissons que le terme « archives » ne sera pas utilisé ici au sens d'entité administrative ou juridique chargée de la gestion des archives ; il ne fera pas davantage référence au bâtiment ou au

dépôt d'archives, soit à l'acception physique du terme. En fait, nous nous en tiendrons au sens premier que confère au mot « archives » le *Dictionnaire de terminologie archivistique* du Conseil international des Archives :

> Ensemble des *documents* quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service et organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité, *documents* soit conservés par leur créateur ou leurs successeurs pour leurs besoins propres, soit transmis à l'institution d'archives compétente en raison de leur *valeur archivistique*[1].

Cette définition est reprise, pour l'essentiel, en une formulation plus succincte, dans la loi québécoise sur les archives, qui donne au mot « archives » le sens suivant :

> l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale[2].

Bien qu'elles se ressemblent, ces deux définitions ne sont pas tout à fait exprimées dans les mêmes termes. Ainsi, il y a une distinction à faire entre la « nature » des documents, leur « forme » et leur « support matériel ». En outre, « valeur archivistique » et « valeur d'information générale » ne sont pas des expressions synonymes, la première comprenant la seconde et recouvrant aussi les valeurs juridique, probatoire et testimoniale. Mais, vues globalement, les deux formulations sont indéniablement apparentées. Qu'est-ce à dire ?

D'abord, ainsi que l'exprime Terry Eastwood, de l'University of British Columbia, les archives sont un ensemble d'éléments qui tirent leur signification de leur contenu propre mais aussi de leur rapport aux autres composantes de l'ensemble[3]. Exprimée en termes de pratique professionnelle, c'est la « provenance » et l'« organicité » des archives et leur corollaire, la notion de « fonds d'archives ».

Par ailleurs, ces ensembles et leurs éléments sont fort disparates dans leur nature et dans leur forme ; un fonds d'archives comporte des séries de correspondances, des rapports de toutes sortes, des études, des représentations graphiques, des éléments d'œuvres de création… tous portés sur des supports fort variables et aux formes multiples.

---

1. International Council on Archives/Conseil international des archives. *Dictionary of Archival Terminology. Dictionnaire de terminologie archivistique,* English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian, Peter Walne (dir.), compilé par Frank B. Evans, François J. Himly et Perer Walne, New York, Londres, Paris, K.G. Saur, 1984, p. 25. « ICA Handbooks Series », vol. 3.
2. Loi sur les archives, L.R.Q., chapitre A-21.1, chapitre 1, article 2.
3. Terry Eastwood, « Towards a social theory of appraisal », dans *The Archival Imagination. Essays in Honour of Hugh A Taylor,* éd. par Barbara L. Craig, Ottawa, Association of Canadian Archivists, 1992, p. 72.

De plus, les archives résultent du travail et des activités d'individus ou encore d'organisations ; elles sont constituées dans le cours d'activités quotidiennes, à des fins opérationnelles précises – depuis la consignation d'une transaction jusqu'à l'actualisation de l'expression d'une idée créatrice –, et ce, tant par des individus que par des organisations publiques, privées, associatives, corporatives, etc.

Enfin, ces archives – parties et ensemble confondus – sont retenues pour l'accomplissement d'activités courantes. Mais elles sont aussi préservées pour garder trace et (ou) preuve, parce qu'elles sont porteuses de témoignages et parce qu'elles constituent des sources d'information utile au développement de nouveaux savoirs.

Ainsi comprises, les « archives » semblent nettement apparentées aux « objets », voire aux « objets contemporains », de musée. Les deux ont été créés à différents moments de l'évolution de l'humanité ; il s'en crée présentement, qui sont chronologiquement tout proches de nous ; d'autres datent d'époques révolues. Mais, en un sens, tous nous sont contemporains par les réflexions et questions – elles-mêmes révélatrices des préoccupations de notre temps qu'ils suscitent. Autres points de convergence entre « objet contemporain » et « archives » : ils prennent différentes formes, dont certaines sont conservées à la fois dans les musées et dans les services d'archives – pensons ici aux pièces d'art documentaire –; ils sont créés à la fois par des individus et par des personnes morales ; enfin, dans certains cas, les mêmes raisons motivent leur conservation.

Cela dit, « objets » muséologiques et « archives » gardent des caractéristiques particulières, qui appellent des interventions professionnelles différentes et qui supposent des démarches de compréhension et d'interprétation particulières. Ainsi, s'il y a recoupements au niveau formel, la pratique veut que les objets tridimensionnels soient plutôt gérés par les musées et que les supports documentaires bidimensionnels soient le lot des institutions et (ou) services d'archives. Mais c'est là une bien mince spécificité… si c'en est une ! D'autant plus que les technologies informatiques nous amènent déjà à faire circuler en des véhicules communs des représentations très éloquentes des divers objets patrimoniaux.

Mais il est une spécificité propre aux archives sur laquelle il vaut de s'arrêter : les archives sont à la fois objet et ensemble et elles ne prennent leur sens que dans cette double personnalité. Ainsi, les archives sont « objets » en ce qu'elles sont documents, lesquels sont définis dans la Loi sur les Archives nationales du Canada comme étant :

> Tous éléments d'information, quels que soient leur forme et leur support, notamment correspondance, note, livre, plan, carte, dessin, diagramme, illustration ou graphique, photographie, film, microforme, enregistrement sonore, magnétoscopique ou informatisé, ou toute reproduction de ces éléments d'information[4].

4. C.1, 35-36 Elizabeth II, Loi sur les Archives nationales du Canada, article 2.

Nul ne saurait nier qu'en eux-mêmes ces « éléments d'information » sont porteurs d'information. La représentation photographique d'un bâtiment, le relevé de notes scolaires d'un individu et la lettre d'intention d'un décideur comportent indéniablement des renseignements sur ce bâtiment, sur cet individu ou sur les idées du décideur sur un sujet donné. Cependant, un fait demeure : à eux seuls, ces documents ne révèlent qu'une partie de la réalité, et c'est dans leur rapport organique avec les autres éléments de l'ensemble, du fonds, qu'ils constituent, qu'ils prennent leur pleine signification. Ou, comme l'explique en des termes plus savants le professeur Eastwood :

> *An archives consists of a complex whole the parts of which are interdependent, no one document having its full meaning if it is abstracted from its relationships with other documents established by the facts of creation*[5].

Ainsi en va-t-il des notes de l'architecte, lesquelles ne sauraient être dissociées de ses dessins et plans ni de ses contrats de sous-traitance, ou de la production audiovisuelle d'une station de télévision, dont on ne saurait comprendre la signification sans consulter les scénarios, dossiers de production ou dossiers de gestion des droits afférents.

Les muséologues tiennent aussi compte et prennent d'ailleurs grand soin du « contexte » dans la description des pièces qui leur sont confiées. Les musées, comme l'écrit fort justement Peter Cannon-Brookes dans « The Nature of Museum Collections », ont pour rôle fondamental d'assembler des objets et de les maintenir à l'intérieur d'un environnement intellectuel spécifique[6]. Soit ! Mais le contexte dont il est ici question est extérieur à l'objet ; il est recréé pour faciliter la compréhension de l'objet dans son unicité autonome et entière. Alors que « l'ensemble » dont il est question pour les archives n'est pas extérieur au document ; il en est partie intégrante et en définit d'ailleurs l'unicité. C'est précisément cette singularité des archives qui commande des pratiques professionnelles particulières, notamment en matière de structuration du corpus patrimonial d'une société.

ARCHIVES ET TÉMOIGNAGES

Arrêtons-nous donc aux assises conceptuelles de ces pratiques, et particulièrement à celles touchant le choix des archives qu'une société décide de garder. En gardant à l'esprit qu'un tel choix est basé sur un jugement

5. Terry Eastwood, *op. cit.*, p. 72.
6. Peter Cannon-Brookes. « The nature of museum collections », dans *Manual of Curatorship. A Guide to Museum Practice,* 2e édition, Oxford, Toronto, Butterworth/Heinernann, 1992, p. 501.

forcément subjectif et révélateur des valeurs et perceptions de ceux et celles qui le posent. En posant aussi comme point de départ à la réflexion qu'un tel choix équivaut à une démarche consciente et délibérée de structuration. En reconnaissant enfin que ces choix sont inévitables, et ce, pas seulement pour des raisons inhérentes à la limitation des ressources.

Cela dit, les archivistes travaillent ici à partir d'une instrumentation intellectuelle à trois volets. Ils questionnent d'abord la *valeur* des archives soumises à leur jugement. Puis ils en apprécient les *fonctions*. Enfin, ils s'appuient sur une batterie de *critères,* variables dans le temps, dans l'espace ou selon les champs d'activité.

Theodor R. Schellenberg, des Archives nationales américaines, a bien défini la notion de « valeur » dans son article, devenu un classique de la littérature archivistique, *The Appraisal of Modern Public Records*. Il y parle de valeur primaire et de valeur secondaire : la première fait référence aux archives d'une organisation ou d'un individu alors qu'elles sont toujours utilisées par les créateurs et (ou) leurs clients et interlocuteurs, dans la réalisation des activités découlant de leur mission ; la seconde renvoie, quant à elle, à un deuxième niveau d'utilisation des archives, à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été initialement créées[7].

Traditionnellement, archivistes et muséologues ont surtout travaillé sur des objets ou des ensembles ayant atteint cette valeur seconde. Depuis un certain temps, cependant, les archivistes se sont intéressés plus activement aux archives courantes, ou encore porteuses de leur valeur première, les uns envahissant systématiquement le champ jusqu'ici réservé à la gestion des documents (*Records Management*), les autres n'intervenant qu'au terme de la vie semi-active des documents, soit au moment où des décisions doivent être prises sur leur sort final. Sans prendre parti pour l'une ou l'autre de ces écoles, force nous est cependant de reconnaître que, si l'on veut faire les bons choix de préservation à long terme du consigné, on doit nécessairement comprendre ses significations et finalités premières… sans quoi, ce qui est préservé risque de devenir tout à fait insignifiant, dans tous les sens du mot.

De fait, aujourd'hui, cette répartition des valeurs s'avère moins importante du point de vue de la constitution du corpus mémoriel. Pour Schellenberg, elle prenait son sens dans le fait que la valeur secondaire était aussi porteuse de valeurs additionnelles : l'*evidential value*, ou valeur probatoire et de témoignage, et l'*information value*, ou valeur d'information générale[8]. Or, les archives ne sont pas moins preuves ou témoignages et elles ne sont pas moins sources d'information parce qu'elles sont porteuses d'une valeur primaire.

7. T.R. Schellenberg. « The appraisal of modern public records », dans *Bulletin of the National Archives,* nº 8, octobre 1956, p. 6.
8. *Ibidem*.

Ces notions de preuve, de témoignage et d'information sont fort utiles aux archivistes dans la détermination de leurs choix. Davantage fonctions que valeurs – la fonction renvoyant au rôle et la valeur à la finalité des choses – elles sont déterminantes dans la décision de préserver ou d'éliminer. Ainsi, un document ou un ensemble de documents qui marque l'existence légale d'un organisme, qui atteste d'un droit ou qui tient lieu de preuve juridique d'une transaction, doit être préservé.

La fonction de témoignage constitue aussi un paramètre à prendre en compte; elle fait référence à cette propriété qu'ont les archives de témoigner de l'origine, du fonctionnement, des structures et des activités du ou des créateurs. Elle correspond aux notions d'*evidential value* et de « valeur institutionnelle », telles que définies et couramment comprises par les archivistes[9].

Enfin, la fonction d'information est également prise en compte; elle touche l'information générale contenue dans les archives, sans égard aux liens établis entre elles, et porte sur l'usage des documents « à des fins de référence ou recherche, indépendamment de leur valeur de témoignage sur l'histoire de l'institution productrice[10] ».

Or, l'évaluation de l'intérêt patrimonial des archives à partir de leur fonction ou de leur rôle, porte en elle-même certaines limites et fait l'objet de questionnements chez les archivistes. Ainsi, pour Terry Cook, des Archives nationales du Canada, la sélection sur la base des fonctions est en quelque sorte dépassée par un modèle contextuel plus prometteur, à propos duquel il écrit:

> *The goal of such an appraisal model* […] *would not be to search for research value per se, but rather the articulations of the most important social structures, functions, records creators, and records – creating processes, and their interaction, which together form a comprehensive reflection of human experience.* […]. *This assumes that values are not found in records – except in rare intrinsic cases – but rather in theories of value of societal significance which archivists bring to the records*[11].

Bref, selon Cook, il faut aller au-delà de la preuve, du témoignage et de l'information. Il faut partir du haut et s'intéresser aux valeurs sociales – dont l'archiviste est indéniablement porteur – plus susceptibles de faire ressortir les archives qui réfléchissent l'expérience humaine. En un sens, cette approche évaluative rejoint les thèses d'Helen Samuels, du Massachusetts Institute of Technology, pour qui la responsabilité première

9. Voir les définitions d'*evidential value* et de « valeur probatoire » dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique, op. cit.,* édition de 1988, n° 161.

10. *Ibidem,* n° 232.

11. Terry Cook, « Mind over matters: Towards a new theory of archival appraisal », dans *The Archival Imagination. Essays in Honour of Hugh A. Taylor,* dans Barbara L. Craig (dir.), Ottawa, Association of Canadian Archivists, 1992, p. 41.

de l'archiviste consiste à documenter l'évolution d'une organisation, de manière que les témoignages préservés permettent de comprendre sa contribution à l'expérience humaine. Aussi écrit-elle que :

> [...] *a broader functional understanding of institutions provides a more useful guide to what should be documented than some of the traditional values archivists have used such as the consideration of research needs*[12].

Puis, passant à l'application de son modèle théorique d'analyse fonctionnelle, elle identifie les fonctions sociales de l'université – « *confer credentials; convey knowledge; foster socialization; conduct research; sustain institution; provide public service; promote culture*[13] » et suggère qu'elles tiennent lieu de paramètres dans les choix de rétention des archives… de manière à très bien documenter, non seulement les activités, mais aussi et surtout le rôle social de l'organisation, et à mettre à la disposition des éventuels utilisateurs une mémoire cohérente et crédible.

Les valeurs comprises, les fonctions reconnues, reste le niveau des critères ponctuels, qui se doivent d'être souples, adaptables et réalistes. Sans prétendre les passer tous et systématiquement en revue, il vaut peut-être de s'arrêter à quelques-uns d'entre eux, notamment à ceux – pour reprendre, en l'adaptant, une formulation empruntée à Frank Boles et Julia Marks Young dans *Archival Appraisal*[14] – qui permettent de faire comprendre les assises méthodologiques de la sélection des archives et qui comportent un potentiel d'application dans les autres disciplines mémorielles. Arrêtons-nous à quelques catégories de critères.

L'AUTHENTICITÉ ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Les archives soumises à l'évaluation sont-elles vraies ? Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas tant de savoir si leur contenu correspond à la vérité – les utilisateurs l'établiront en procédant aux analyses utiles – que de déterminer si elles témoignent vraiment de ce dont elles prétendent témoigner. En d'autres termes, sommes-nous en face de faux ? L'affaire, au printemps de 1983, des documents attribués à Hitler[15] montre que les documents apocryphes ne sont pas que le seul lot du Moyen Âge.

---

12. Helen Willa Samuels, *Varsity Letters. Documenting Modern Colleges and Universities,* The Society of American Archivist, Metuchen, N.J. et Londres, The Scarecrow Press Inc., 1992, p. 7.
13. *Idem,* p. 22.
14. Frank Boles, *Archival Appraisal,* écrit en collaboration avec Julia Marks Young, New York, Neal-Schuman Publishers Inc., 1991, p. vii. Voir aussi le compte rendu qu'en a fait Hélène Bernier, du programme d'Archivistique de l'Université Laval, dans le numéro d'automne 1993 de la revue *Archives,* vol. 25, n° 2, p. 75-77.
15. En avril et mai 1983, la presse internationale a fait abondamment état de l'affaire des carnets intimes d'Adolf Hitler. Pour en savoir plus, on consultera les grands journaux et magazines de l'époque ou encore : Joseph Henke, « Revealing the forged Hitler Diaries », *Archivaria,* 1984-1985, vol. 19, p. 21-27.

Autre question fondamentale, qui touche à la raison d'être des archives elles-mêmes : témoignent-elles pleinement de la portion de l'expérience humaine dont elles constituent la trace documentaire ? Question d'autant plus essentielle, que la constitution de traces signifiantes n'exige pas la préservation complète des ensembles. En fait, la masse même des archives fait écran et brouille le sens même du témoignage. D'où, pour les archivistes, cette nécessité de garder des corpus structurés de telle façon qu'ils soient représentatifs. La rétention de spécimens – illustrant un procédé ou une manière de faire – et le choix de pièces, dossiers ou séries « prestigieux » – montrant l'importance d'une activité – comptent au nombre des méthodes familières aux archivistes.

L'échantillonnage statistique constitue aussi un outil particulièrement efficace, ainsi que l'ont montré les analyses du Comité interministériel sur les archives judiciaires dont le rapport a été rendu public il y a quelques années. Pour l'essentiel, les archivistes et autres professionnels de l'information des ministères de la Justice du Québec et des Archives nationales du Québec, les historiens, juristes, magistrats et autres auteurs de ce rapport ont proposé que les volumineuses séries de dossiers judiciaires constitués depuis 1920 soient échantillonnées sur la base de calculs statistiques qui garantissent la représentativité des ensembles retenus[16].

Ils ont cependant recommandé que les jugements et plumitifs – ou registres des causes et procédures afférentes – soient conservés en entier, en raison, dans le premier cas, de leur caractère jurisprudentiel et, dans le second, de leurs fonctions de témoignage et d'information. Il leur est apparu que les textes des jugements témoignaient non seulement de la nature des décisions judiciaires mais aussi et surtout des valeurs à l'appui de ces décisions. Ils ont par ailleurs considéré que les plumitifs comportaient des informations factuelles et nominatives essentielles à la compréhension du fonctionnement de l'appareil judiciaire et à la connaissance des justiciables. Ils ont enfin jugé que la préservation de tous les dossiers n'était pas absolument nécessaire à la documentation de l'expérience judiciaire et de ses pratiques.

L'UNICITÉ ET LA RARETÉ DU TÉMOIGNAGE

L'unicité formelle de l'archive, particulièrement de l'archive contemporaine, ne compte plus vraiment parmi les préoccupations premières de l'archiviste. Les multiples procédés de reproduction disponibles, aussi bien que les technologies numériques de création de l'information textuelle, graphique et audiovisuelle rendent quelque peu caduque le

16. On lira ici avec profit le *Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires* (Montréal, 15 avril 1989, 3 vol.) et plus particulièrement dans l'annexe 2, le « Document complémentaire nº 3 » et ses cinq appendices portant spécifiquement sur la « méthodologie d'échantillonnage des dossiers judiciaires ».

questionnement sur l'originalité formelle de l'archive. Encore que, dans certains cas, par exemple, les archives photographiques, la distinction entre original et copie prenne une importance certaine, non seulement du point de vue de la valeur monétaire, mais du point de vue de la qualité, de l'intelligibilité, voire de l'authenticité de l'information.

Par contre, l'unicité ou l'originalité qualitative, du point de vue du contenu, constitue toujours un critère majeur en archivistique. Or, cette originalité, les archives la tirent non seulement de la spécificité de l'information qu'elles contiennent et de leur rapport à l'ensemble qu'elles constituent, mais aussi de la rareté de leur contenu par rapport à d'autres sources d'information existantes.

La détermination de cette originalité, de cette rareté suppose une analyse plus large du patrimoine documentaire d'une société. Ainsi, les auteurs du Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires ont tenu à garder, à toutes fins utiles, toutes les traces laissées par l'appareil judiciaire québécois avant 1920, parce qu'à leurs yeux elles constituaient l'unique témoignage d'un phénomène relativement peu documenté dans la presse ou dans la littérature scientifique et professionnelle de l'époque. Alors que, pour la période postérieure à cette date, ils ont plutôt considéré que l'expérience judiciaire québécoise était plus abondamment documentée à l'extérieur des archives judiciaires proprement dites[17] et qu'une conservation intégrale conduisait à une certaine redondance intellectuelle[18].

L'ACCESSIBILITÉ DU TÉMOIGNAGE

Les conditions physiques et intellectuelles d'accès, d'exploitation de cette portion de la mémoire collective que constituent les archives sont aussi devenues des critères de première importance, une mémoire inutilisable constituant un embarras davantage qu'un facteur de richesse collective. Or, s'il faut ici respecter une certaine éthique et garantir les droits à la protection des renseignements personnels, à l'intimité, voire à l'oubli, pour reprendre l'expression du professeur Jean Goulet de la Faculté de droit de l'Université Laval[19], il est impérieux, par ailleurs, de ne pas donner dans la collecte de l'inintelligible ou dans l'accès privilégié.

17. *Ibidem,* p. 47.
18. L'expression est empruntée à Frank Boles et Julia Marks Young dans *Archival Appraisal, op. cit.,* p. 47-48.
19. Jean Goulet, « La législation sur la protection de la vie privée : les principes fondamentaux des lois de première génération », dans *Les archives non textuelles : réflexions théoriques et expériences pratiques.* Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et le Programme d'archivistique de l'Université Laval, 20 novembre 1991, Québec, Université Laval, 1992, p. 113.

On n'a malheureusement pas toujours accordé l'attention requise aux conditions physiques et intellectuelles d'accès à la mémoire archivistique, plusieurs fois relayées au second plan et assujetties aux impératifs de l'acquisition… ou plutôt de la négociation en vue d'une acquisition ou d'un transfert. À quoi sert-il d'acquérir, si c'est pour stocker ou entreposer l'inaccessible ? Pourquoi investir énergies et deniers dans la garde d'une mémoire virtuellement morte ? Poser la question, c'est y répondre… tant il est vrai que les archives, comme toute autre forme de témoignage, n'ont de sens que si elles sont accessibles.

LE COÛT DES ARCHIVES

L'information est une ressource ; en fait, elle est la deuxième ressource de nos sociétés postindustrielles. Sans parler de sa création, l'acquisition ou le transfert de l'information à des fins de conservation permanente coûte quelque chose, que ce soit sous forme de paiement direct ou encore de dépenses fiscales. Mais l'acquisition n'est pas, et de loin, le seul coût à considérer. Les coûts de traitement intellectuel, de préservation physique et de mise à la disposition des clientèles dépassent toujours, très largement, les coûts initiaux. À elles seules, ces activités mobilisent facilement 75 % et plus des budgets des institutions d'archives.

On sait les semaines de travaux à expertise extrêmement pointue que commandent, par exemple, la restauration, le renforcement et le nettoyage d'une carte géographique, d'un dessin, d'une peinture. On connaît les coûts de transfert des images sur pellicules filmiques. On dispose aussi de chiffres sur les prix des systèmes d'entreposage de plus en plus sophistiqués que nécessite la garde à long terme de supports de plus en plus fragiles. On connaît bien, également, les problèmes d'obsolescence et de maintien des équipements de lecture des documents lisibles par machines. On sait enfin les coûts faramineux des systèmes experts nécessaires au traitement intellectuel des archives – description, indexation – et à leur communication et circulation sur les nouvelles autoroutes électroniques. Tous ces facteurs forcent au jugement sûr, une société ne pouvant se permettre d'investir pour l'éternité dans la préservation de témoignages insignifiants.

LE RAPPORT DE L'ARCHIVE À LA MISSION DE L'INSTITUTION GARDIENNE

L'idée de ne recueillir, dans une institution d'archives, que les documents qui collent à sa raison d'être et au mandat qui en découle peut sembler aller de soi et n'appeler aucune discussion. Pourtant, les choses ne sont pas si simples. Aux Archives nationales du Canada, l'« importance nationale »

constitue le critère premier dans l'acquisition d'un fonds d'archives. Et la politique institutionnelle d'acquisition définit de la manière suivante cette notion :

> Les documents qui ont une importance nationale sont ceux qui renseignent sur la vie des Canadiens. Ils relatent les efforts et les expériences de particuliers, de groupes, d'établissements, de corps constitués et d'autres organismes qui sont reconnus à l'échelle nationale et internationale. Ils renferment également de l'information sur le milieu physique canadien de même que sur les événements et les tendances (d'ordre culturel, politique, économique, social, démographique, scientifique et religieux) ayant une large portée nationale. Ils peuvent aussi renseigner de façon remarquable sur des expériences typiquement canadiennes. Les documents d'importance nationale comprennent ceux qui, à cause de leur rareté ou de leur importance, sont considérés comme des trésors nationaux[20].

Au Centre de recherche Lionel-Groulx, pour ne citer qu'un autre exemple, les acquisitions sont centrées sur Groulx, son œuvre et son action sociale, et sur le nationalisme québécois et canadien-français dans leurs dimensions politique, religieuse, sociale, culturelle et économique.

Documenter l'expérience canadienne sous de multiples formes, garder des trésors, retrouver les traces de l'œuvre historique et sociale d'un individu et témoigner de courants de pensée dans leurs multiples dimensions… toutes activités qui font appel au jugement, qui suscitent la discussion, par leur complexité, voire leur ambiguïté, et qui, au fond, s'appuient sur la compréhension que chacun a pu développer des politiques d'une institution. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a là matière à subjectivité !

On aura compris que les critères présentés ici, d'ailleurs davantage regroupés en catégories que présentés dans leur individualité, ne constituent qu'un aperçu des divers paramètres, des divers prismes à travers lesquels l'archiviste doit tenter d'appréhender son objet, d'en apprécier le sens et d'en déterminer le sort.

---

20. National Archives of Canada/Archives nationales du Canada, *Acquisition Policy/ Politique d'acquisition,* Approved by the National Archivist/Approuvé par l'Archiviste national, 8 mars, 1988, p. 4-5.

CONCLUSION

Que conclure ? D'abord qu'à titre d'éléments du patrimoine, « archives » et « objets » de musée s'apparentent à plusieurs égards. Qu'ils comportent également leur spécificité propre, les premières tirant leur sens de leur contenu et de leur rapport à l'ensemble, aux fonds auxquels elles appartiennent, les seconds portant témoignage par leur contenu et par l'environnement intellectuel dans lequel ils sont situés. Puis que ces similitudes et caractéristiques propres appellent des pratiques professionnelles qui ne semblent pas très éloignées les unes des autres, les professionnels impliqués étant appelés, dans un cas comme dans l'autre, à faire des choix et à les appuyer sur des valeurs, des fonctions et des critères probablement apparentés. Enfin, que muséologues et archivistes ont probablement intérêt à échanger sur leurs principes et méthodes, non seulement pour s'entraider professionnellement mais aussi, et surtout, pour s'assurer de la cohérence du corpus mémoriel social. Car s'il y a cloisonnement professionnel, il ne saurait y avoir fractionnement et incohérence de la mémoire du corps social.

Muséologues, archivistes, bibliothécaires et autres documentalistes ont le devoir de travailler ensemble, de mettre en commun, si nécessaire, leurs pratiques pour assurer la création et la transmission d'un corpus testimonial vivant, signifiant et qui soit reflet de la démarche évolutive et cohérente de l'expérience humaine.

10

Archives et démocratie à la canadienne*

Jacques Grimard
Professeur agrégé
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

* Article publié dans la Revue des archives fédérales suisses.

RÉSUMÉ

Présentation des archives dans le contexte du pays démocratique qu'est le Canada tout en distinguant l'approche plus englobante des archives telle que pratiquée au Québec de celle utilisée au Canada anglais. Après un bref historique des archives à partir des débuts de la colonie, l'auteur présente les différents centres d'archives selon leurs mandats dont, entre autres, les Archives nationales du Canada, les archives provinciales, celles des municipalités, des universités, des églises, des sociétés historiques ainsi que les particularités du Conseil canadien des archives. Il souligne aussi la présence des associations professionnelles et décrit sommairement les programmes de formation qui sont dispensés dans les universités canadiennes et la recherche qui s'y effectue. L'auteur présente le cadre légal qui régit les archives et les pratiques archivistiques et conclut en soulignant la tendance des archivistes canadiens à travailler ensemble pour assurer le développement de la gestion de l'information.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (2004). « Archives et démocratie à la canadienne », *Revue des archives fédérales suisses*, série « Études et sources », vol. 30, p. 273-296. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

Mis à part les tenants de la pensée libertaire et les radicaux, la majorité des Canadiens affichent une satisfaction certaine à voir leur pays compter parmi les grandes démocraties du monde. Leur loi constitutionnelle affirme le principe de la primauté du droit et des dispositions de leur Charte des droits et libertés et elle reconnaît à chacun les libertés de conscience et de religion, de pensée et d'expression, de réunion et d'association, de circulation et d'établissement. Elle confirme en outre leur droit de voter et de se présenter à des élections fédérales ou provinciales et affirme le droit de chacun « à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne » et à l'égalité devant la loi. Elle fait enfin du français et de l'anglais les deux langues officielles du pays et reconnaît les droits ancestraux ou issus des traités des peuples autochtones[1]. Tout comme les Suisses, les Canadiens prétendent compter – et, de fait, en tirent fierté – parmi les inventeurs de la démocratie telle que pratiquée à l'aube du XXIe siècle. Rappelant, en 1998, devant un auditoire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, le 150e anniversaire du gouvernement responsable au Canada, le politologue Stéphane Dion, alors ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, citait l'historien écossais Ged Martin pour qui « *In*

1. Voir les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés et la Loi constitutionnelle de 1982 sur les sites suivants consultés le 29 janvier 2004 : Ministère canadien de la Justice, <lois.justice.gc.ca/fr/const/annex_f.html#1>, et Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse, <www.cdpdj.qc.ca/htmfr/htm/4_4.htm>. On trouvera une version de la « Loi constitutionnelle de 1982 » dans Zylberberg, Jacques et Claude Émeri (dir.), *La Démocratie dans tous ses États : Argentine, Canada, France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 529-541.

the crucial combination of mass participation, human rights and self-government, Canada's history is second to none in the world » et concluait : « *I can think of no achievement of which a country could be more proud* ». Poursuivant, le ministre-professeur affirmait :

> *A pioneer of democracy is an apt description of our country. It is true that elected assemblies were established in Virginia in 1619 and in Massachusetts in 1634, but we followed with Nova Scotia in 1758, Prince Edward Island in 1773, New Brunswick in 1785 and Lower and Upper Canada in 1792. It is an exceptional and admirable fact that, since 1792, our country has almost always been governed by a political regime comprising an elected assembly*[2].

Les 31 000 000 de Canadiens et Canadiennes qui vivent aujourd'hui dans ce pays, réputé pour l'immensité de ses espaces[3], accordent, dans l'échelle de leurs valeurs, une très haute importance au caractère démocratique de leurs institutions politiques et à la primauté du droit. Ils placent également très haut dans cette même échelle la liberté d'expression, l'accès à une information juste et libre et à la protection des renseignements personnels détenus tant par l'État que par l'entreprise. Ils se sont donnés, à cet égard, des lois, des institutions et des services destinés à encadrer et à soutenir le libre exercice de leurs droits de citoyens.

Dans cet article, nous entendons mettre en lumière un élément du vaste et complexe ensemble de mécanismes et d'institutions dont s'est dotée la société canadienne pour garantir le libre exercice de ses droits : le secteur des archives que certains assimilent à un système ou à un réseau et que d'autres voient comme une constellation, voire une nébuleuse. Après avoir jeté un regard rapide sur l'histoire des archives canadiennes, nous nous arrêterons aux milieux institutionnel et professionnel avant de nous intéresser au cadre légal à l'intérieur duquel s'exerce la pratique archivistique canadienne à l'aube du troisième millénaire.

D'entrée de jeu, il importe cependant de clarifier les termes. Au Canada, le mot « archives » ne renvoie pas nécessairement aux mêmes réalités, selon que l'on soit francophone ou anglophone ou selon que l'on exerce sa profession au Québec ou ailleurs dans le pays. La loi québécoise afférente définit les archives comme étant : « l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés

2. Voir la version anglaise du texte de cette allocution intitulée : « 150 years of Canadian democracy » tirée de *Canadian Speeches,* vol. 12, n° 2, mai 1998, p. 13-18, <www.law.mcgill.ca/coursenotes/scott/cdnspeech/article8.htm>. Consulté le 20 janvier 2004.
3. Voir à ce sujet *L'Atlas du Canada* accessible sur le site du ministère des Ressources naturelles du Canada, <atlas.gc.ca/site/francais/facts/surfareas.html>. Consulté le 29 janvier 2004.

pour leur valeur d'information générale[4] ». Reprenant essentiellement l'esprit de la définition française du mot « archives » du Dictionnaire du Conseil international des archives[5], cette formulation est révélatrice de la conception holistique de leur rôle qu'ont les archivistes pratiquant au Québec. Pour les membres de l'Association des archivistes du Québec (ci-après AAQ), l'« archiviste » désigne : « toute personne qui œuvre dans le domaine de la gestion de l'information organique et consignée », laquelle porte sur « la création et l'acquisition, l'évaluation, l'organisation et le traitement, la conservation et l'élimination ainsi que l'accès et la diffusion de cette information, à quelque stade de vie qu'elle soit »[6]. De fait, l'archivistique à la québécoise intègre largement les pratiques propres au records management à l'américaine et le « membership » de l'AAQ est ouvert aux archivistes chargés de la gestion des archives définitives, à ceux dont la responsabilité porte sur l'administration des archives courantes – documents actifs ou *current records* – et intermédiaires – documents semi-actifs – des organisations et aux autres dont l'action professionnelle touche l'ensemble du cycle de vie des archives. Du côté du Canada anglais, le mot « archives » renvoie aux *non-current records* c'est-à-dire aux « archives ayant perdu leur utilité administrative courante »[7] – aux documents destinés à une conservation permanente ou archives définitives ou patrimoniales. Les termes du *Code of Ethics* de l'*Association of Canadian Archivists* (ci-après ACA) mettent d'ailleurs l'accent sur la fonction de gardien de l'héritage documentaire assumée par les archivistes qui « *appraise, select, acquire, preserve, and make available for use archival records, ensuring their intellectual integrity and promoting responsible physical custodianship of these records, for the benefit of present users and future generations* » et qui « *encourage and promote the greatest possible use of the records in their care, giving due attention to personal privacy and confidentiality, and the preservation of records* »[8]. Dans les lignes qui suivent, il sera forcément tenu compte de cette distinction qui, dans la représentation aussi bien que dans la réalité, évolue et connaît des applications variées, selon qu'on se retrouve, par exemple, en Colombie canadienne ou en Nouvelle-Écosse. C'est aussi dans son sens le plus large que le terme « archives » sera, de préférence et à moins

4. Voir la version disponible et à jour au 1er décembre 2003 sur le site de Publications Québec, <publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#>. Consulté le 28 janvier 2004.
5. Walne, Peter (dir.), *Dictionary of Archival Terminology. Dictionnaire de terminologie archivistique. English and French With Equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish,* compilé par Frank B. Evans, François-J. Himly et Peter Walne, München, New York, Londres, Paris, K.G Saur, 1984, p. 25.
6. Association des archivistes du Québec, *Code de déontologie,* rubrique « Définitions », site Web de l'Association des archivistes du Québec : <www.archivistes.qc.ca>. Consulté le 30 janvier 2004.
7. Walne, P. (note no 5).
8. Association of Canadian Archivists, *Code of Ethics*, « Principles » nos 1 et 3 : <archivists.ca/about/ethics.aspx>. Consulté le 30 janvier 2004.

d'indications contraires, utilisé ici et les expressions « institutions d'archives », « services d'archives » ou « centres d'archives » feront référence aux organisations ou unités administratives ayant pour mandat de fournir des services et d'assurer une gestion efficace et efficiente de la totalité ou d'une ou plusieurs étapes du cycle de vie de l'information organique et consignée.

UN PEU D'HISTOIRE

Les travaux récents ou en cours des archéologues permettent de penser que la présence humaine sur le territoire actuellement occupé par le Canada remonte à plus de 10 000 ans[9]. Or, ces peuples qui ont parcouru, tout au cours de ces millénaires, les vastes espaces de l'Amérique du nord actuelle n'ont pas laissé de témoignages archivistiques, au sens contemporain de l'expression. Il faut attendre la venue des Européens sur ce continent pour trouver de telles traces d'une présence humaine. Des fouilles archivistiques dans les archives portugaises, espagnoles et françaises ont révélé l'activité des pêcheurs portugais et basques dans le Golfe du Saint-Laurent, au XVIe siècle. Par ailleurs, les historiens ont pu s'appuyer sur les archives britanniques et françaises pour documenter les voyages d'exploration du tournant du XVIe siècle et les premières et « vaines tentatives » de la France en terre d'Amérique.

Les premiers signes d'activité archivistique proprement dite remontent au XVIIe siècle alors que la France s'installe en permanence, d'abord dans la Baie de Fundy – entre les territoires actuels du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse – puis, le long de la vallée du Saint-Laurent. Si l'histoire des archives et de l'archivistique canadiennes reste à écrire, nous disposons toutefois de notices, d'articles et autres travaux publiés ou non qui permettent d'en apercevoir des moments marquants, voire d'en reconnaître certaines grandes étapes[10]. La première mention de l'existence de pratiques archivistiques en Nouvelle-France fait état

9. « Découverte des plus anciens vestiges archéologiques du Québec », *Forum*, 22 septembre 2003, p. 1.

10. Voir à ce sujet et à titre indicatif l'utile bibliographie parue dans Lacasse, Danielle et Antonio Lechasseur, *Les Archives nationales du Canada, 1872-1997,* Ottawa, Société historique du Canada, 1997, p. 33-36, « Brochure historique », n° 58. Voir aussi la rubrique « Histoire des archives/*Archives History* » dans *Archives. Bibliographie rétrospective. 1990-1995,* Association des archivistes du Québec, vol. 31, 1999-2000, n°s 1 et 2, p. 51-56 ; ainsi que la liste des notices bibliographiques réunies sous la rubrique « Histoire », p. 137 à 139, volume 31, n° 4 de la même revue, intitulé « Archives. Bibliographie rétrospective. 1994-1999 ». Voir enfin le *Bulletin des recherches historiques,* paru entre 1895 et 1968, qui comporte plusieurs notices intéressant l'histoire des archives.

de l'incendie, en juin 1640, de la chapelle Notre-Dame-des-Anges et de la disparition du « Catalogue des baptisés à Québec depuis 1621 jusqu'à 1640 », soit, probablement, du premier registre d'état civil de la région. La demande, au début du XVIIIe siècle, de la part de l'administration coloniale, à l'effet que « l'on copie les pièces importantes conservées dans la colonie et que l'on produise un inventaire complet des registres » puis l'aménagement d'un local propre à la conservation des archives dans la résidence officielle de l'intendant en 1733 témoignent également de préoccupations archivistiques. Mais au moment du retrait de la France de la Vallée du Saint-Laurent, au terme de la guerre de Sept Ans, une grande partie des archives produites, reçues et réunies par ses administrateurs coloniaux, ses officiers militaires et ses magistrats seront rapatriés en territoire métropolitain. À la fin du XVIIIe siècle, le gouverneur britannique, Guy Carleton, Lord Dorchester, s'inquiétera du sort des archives françaises restées dans la colonie et commandera une étude sur la question qui donnera lieu, en 1791, à la publication d'un rapport et à de nouvelles décisions quant à la garde de ces archives officielles… dont on peut douter qu'elles furent effectivement appliquées[11]. Entre-temps, des archives sont créées, s'accumulent dans des conditions peu propices à la conservation à long terme[12] ou disparaissent au gré des hasards de l'existence, comme ce fut le cas lors de l'incendie du Parlement de Montréal en 1849.

Mais paradoxalement, au même moment, les archives suscitent de l'intérêt. Elles font l'objet de publications de documents – traités, édits et ordonnances royaux, titres anciens, etc.[13] – qui tiennent encore lieu d'ouvrages de référence. Puis, dès les années 1830, la jeune Quebec Literary and Historical Society s'intéresse à la localisation des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire du Canada et fait mener par ses membres des missions de reconnaissance à Londres, Paris et New York. À la même époque, l'Assemblée législative du Bas-Canada puis du Canada-Uni fait localiser, répertorier puis copier des archives anciennes en France et en Angleterre, mais aussi aux États-Unis[14]. Ce n'est cependant qu'à compter du dernier tiers du XIXe siècle que commence à prendre forme

11. Héon, Gilles, « Les Archives nationales du Québec : la mémoire de la nation », *Archives*, Association des archivistes du Québec, vol. 27, 1995, n° 2, p. 5.
12. Les archives judiciaires constituent ici un bel exemple, ainsi que l'ont montré les travaux du Comité interministériel sur les archives judiciaires mis sur pied par les ministères québécois des Affaires culturelles et de la Justice à la fin des années 1980. Voir ministère des Affaires culturelles et ministère de la Justice, *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires,* Montréal, 15 avril 1989, x-95 p.; et ministère des Affaires culturelles et ministère de la Justice, *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires. Annexe 2. Documents complémentaires,* Montréal, 15 avril 1989, 109 p.
13. Héon, G., note 11, p. 7.
14. Lacasse, D. et A. Lechasseur, note n° 10, p. 2-3.

l'univers archivistique canadien tel que nous le connaissons aujourd'hui avec ses institutions, ses lois, son milieu professionnel et ses clientèles utilisatrices.

LE MILIEU INSTITUTIONNEL

La plus récente édition (1999) du *Répertoire des centres d'archives* du Conseil canadien des archives[15] compte 775 entrées comportant des indications sur autant de « *repositories* » ou « centres » détenteurs d'archives de provenance publique, parapublique ou privée. Ces dépôts ou centres d'archives sont rattachés à des gouvernements – fédéral, provinciaux, territoriaux ou municipaux –, à des institutions religieuses – églises et ordres religieux –, à des établissements d'enseignement ou de recherche – universités, collèges, commissions ou conseils scolaires, voire écoles elles-mêmes, à des établissements hospitaliers et de services sociaux, toutes catégories confondues, à des entreprises d'affaires et à des organisations constituant la société civile – associations, sociétés historiques, etc. Ces institutions ou services d'archives ont en commun la responsabilité de la garde et de la gestion d'archives définitives provenant soit de leurs organisations de tutelle respectives, soit encore du milieu, local ou régional dans lequel ils œuvrent. S'il faut en croire les responsables du site Web du Conseil, ces quelque 800 inscriptions témoignent d'un accroissement considérable du nombre de centres d'archives qui aurait quintuplé depuis vingt ans[16].

Difficile de dire si ces chiffres correspondent bien à la réalité. Une récente recherche, effectuée en 2003 pour le compte de l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec et des Archives nationales du Québec, nous a permis d'identifier 391 centres ou services d'archives. De ce nombre, 317 répondants se sont dits impliqués dans la gestion des archives définitives ou historiques, dont 135 détenant un mandat de gestion des archives courantes, intermédiaires et définitives, 173 s'occupant uniquement d'archives historiques et neuf

15. Canadian Council of Archives/Conseil canadien des archives, *Directory of Archives. Répertoire des centres d'archives,* Ottawa, 1999, IX-643 p. Le Répertoire est maintenant en ligne sur le site du Conseil canadien des archives, <www.cdncouncilarchives.ca>. Consulté le 27 février 2004.

16. Conseil canadien des archives, *A propos du CCA. Le système archivistique canadien. Les archives… aujourd'hui,* <www.cdncouncilarchives.ca>. Consulté le 27 février 2004.

assumant la gestion d'archives intermédiaires et patrimoniales[17]. Or, le Répertoire canadien ne faisait état que de 130 centres d'archives définitives pour le Québec. Qu'est-ce à dire ? Essentiellement qu'il est probable que les renseignements chiffrés tirés du Répertoire canadien soient plutôt conservateurs et ne rendent pas rigoureusement compte de la population des services d'archives canadiens. Seule une enquête statistique rigoureuse, menée à l'échelle canadienne et appuyée sur une méthodologie permettant de catégoriser plus finement le milieu – selon, par exemple, l'étendue des mandats, les ressources disponibles, les types de clientèles servies ou la capacité organisationnelle – permettrait d'atteindre à plus de rigueur arithmétique et d'obtenir un portrait plus nuancé de la réalité.

Cela dit, il est cependant possible de tracer un portrait de cette réalité institutionnelle, par le biais de trois regards, dont un premier sur les institutions, fédérale, provinciales et territoriales d'archives, dont la plus ancienne, les Archives nationales du Canada, remonte à 1872 et la plus récente à 1996, au moment de la création d'un nouveau territoire nordique : le Nunavut. Il est intéressant de noter qu'à l'exception de la Saskatchewan (1945), ce sont les provinces plus jeunes et situées à l'ouest de la rivière des Outaouais – sur les rives de laquelle se trouve notamment la capitale fédérale : Ottawa – qui se sont dotées des premières institutions provinciales d'archives : Manitoba (1884), Ontario (1903), Alberta et Colombie-Britannique (1908). Viendront, dans l'est du pays, le Québec (1920), la Nouvelle-Écosse (1929), Terre-Neuve et Labrador (1959), l'Île-du-Prince-Édouard (1964), le Nouveau-Brunswick (1967) puis, au nord, le Yukon (1971) et les Territoires du Nord-Ouest (1988).

Davantage que leur ancienneté, la mission et le mandat de ces institutions sont révélateurs des rôles qu'elles jouent auprès de leurs gouvernements et populations. Ainsi, en vertu de leur loi constitutive, les Archives nationales du Canada, qui seront bientôt partie d'un ensemble réunissant les Bibliothèque et Archives nationales du pays[18],

> conservent les documents privés et publics d'importance nationale et en favorisent l'accès. Elles sont le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels. Elles facilitent la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels et appuient les milieux d'archives.

17. <*Rés@q*> *2003. Registre électronique des services d'archives du Québec*, Base de données établie par Jacques Grimard *et al.* et produite pour le compte de l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec et des Archives nationales du Québec, Montréal, Université de Montréal, mai 2003.

18. En 2002, la Chambre des communes a entrepris l'étude d'un projet de loi créant un nouvel organisme : Bibliothèque et Archives du Canada. Le projet de loi a été adopté par la Chambre le 11 février 2004. Voir le texte de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* sur le site de la Chambre des communes, sous la rubrique « Projets de loi », <www.parl.gc.ca>. Consulté le 27 février 2004.

Les Archives nationales du Canada ont, en effet, une longue tradition dite d'« archives totales » en vertu de laquelle elles acquièrent des fonds d'archives coloniales, gouvernementales, ministérielles et privées propres à documenter les phénomènes de portée nationale marquant l'évolution du pays. En outre, elles sont venues tardivement – à partir de 1903 – et difficilement à la gestion des archives gouvernementales[19]. Aujourd'hui, elles offrent, depuis le milieu des années 1950, aux ministères et agences fédéraux des services d'entreposage des documents semi-actifs, elles recueillent leurs archives historiques par le biais d'interventions sur la « disposition » des documents et appuient financièrement et professionnellement le milieu archivistique canadien. Dans certaines provinces, l'intervention des Archives provinciales dans le processus de gestion des documents gouvernementaux est plus prononcée qu'au niveau fédéral. Ainsi, à Terre-Neuve, les Provincial Archives of Newfoundland and Labrador (PANL) s'occupent des archives patrimoniales de gouvernement, acquièrent des archives de provenance privée et sont responsables du programme de gestion des documents gouvernementaux. Il en va de même au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec où les institutions provinciales d'archives assument des mandats comparables et interviennent dans la préparation et l'approbation des calendriers de conservation des documents gouvernementaux, fournissent des services d'entreposage des archives semi-actives ou définissent les normes et règles de pratique en matière de *records management*[20]. À l'autre bout du pays, en Colombie-Britannique, la situation est différente. Là, les Archives vivent un processus d'intégration au Musée provincial et la gestion des documents gouvernementaux relève maintenant du ministère responsable des services de gestion (Ministry of Management Services) aux constituantes du gouvernement de la province[21].

Ces institutions comptent parmi les mieux dotées du pays financièrement et professionnellement et sont des leaders dans leurs zones d'influence respectives. Elles ne sont toutefois pas seules à assurer la gestion du patrimoine archivistique canadien. Plusieurs centaines d'autres services d'archives s'y emploient, comme l'indique le tableau suivant.

---

19. Lacasse, D. et Lechasseur, A., note 10, p. 11-14.

20. Voir les sites de Nova Scotia Archives and Records Management : <www.gov.ns.ca/nsarm>, des Provincial Archives of New Brunswick : <www.archives.gnb.ca>, des Provincial Archives of Newfoundland and Labrador : <www.gov.nf.ca/panl> et des Archives nationales du Québec : <www.anq.gouv.qc.ca>. Consultés le 28 février 2004.

21. Voir à la rubrique *About the BC Archives,* sur le site de l'institution, <www.bcarchives.gov.bc.ca>, et le texte du *Museum Act* adopté en 2003 par la législature britanno-colombienne, <www.leg.bc.ca>. Consultés le 28 février 2004.

Tableau 1

LES «*REPOSITORIES*» OU «CENTRES» D'ARCHIVES SELON LE RÉPERTOIRE DES CENTRES D'ARCHIVES DU CCA[22]: SYNTHÈSE QUANTITATIVE

Type de dépôt/d'organisme parrain	Nombre	%
Association professionnelle	11	1,5
Bibliothèque	43	5,5
Entreprise	16	2,1
Établissement militaire	3	0,3
Gouvernement – National	10	1,3
Gouvernement – Provincial/Territorial	30	3,9
Gouvernement – Régional/Local	84	10,8
Musée	130	16,8
Organisme autochtone	7	0,9
Organisme de santé	23	2,9
Organisme de service social	5	0,6
Organisme du domaine de l'éducation (autre qu'une université ou un collège)	59	7,7
Organisme ethnique	17	2,1
Organisme religieux	112	14,4
Site historique	25	3,2
Société historique	99	12,7
Université et collège	61	7,9
Divers	40	5,2
Total	**775**	**100,0**

Ce deuxième regard sur l'univers archivistique canadien laisse entrevoir une grande diversité d'intervenants depuis les municipalités jusqu'aux sociétés historiques, en passant par les universités, églises ou ordres religieux et les sociétés historiques, pour ne mentionner que ces exemples. Tous, cependant, ne disposent pas des mêmes ressources et la palette des produits et services qu'ils offrent est extrêmement large. À côté des grandes villes comme Toronto, Montréal ou Vancouver, dont les services de gestion de l'information, y compris des archives, offrent sur une base régulière des services archivistiques complets, d'autres municipalités

22. Canadian Council of Archives/Conseil canadien des archives (note 15).

ne vont pas au-delà des services de base auxquels ont droit les citoyens et n'investissent pas véritablement dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine archivistique[23].

Quant aux églises de toutes dénominations et aux ordres religieux, ils jouissent d'une excellente réputation en matière de préservation des archives historiques. Administrateurs de diocèses, synodes ou paroisses, missionnaires évangélisateurs, propriétaires et gestionnaires d'hôpitaux, d'universités, de collèges ou d'écoles, ces prêtres, pasteurs, religieux et religieuses rattachés à des centaines de congrégations diverses ont été étroitement associés aux premiers établissements du pays et ont été parties prenantes à son développement économique, social et culturel. Leurs archives, généralement bien conservées, sont souvent les seuls témoignages sur lesquels peuvent s'appuyer les historiens pour comprendre les premières étapes de l'évolution de la société canadienne[24]. Ainsi, l'histoire du Grand Nord, ne saurait s'écrire sans les archives des diocèses catholiques et anglicans de l'Ouest canadien ou encore sans celles des pères Oblats ou des Sœurs Grises[25].

Par ailleurs, les services d'archives universitaires comptent parmi les joueurs importants du monde archivistique canadien. Règle générale, ils ont le mandat d'assurer la gestion des archives institutionnelles, *records* inclus. Mais ils font plus, plusieurs ayant mis sur pied des programmes d'acquisition d'archives associées – professeurs, administrateurs et autres acteurs de la scène universitaire – et autres archives de provenance privée propres à soutenir les activités de recherche des professeurs et étudiants gradués. Puis, il y a des bibliothèques, des musées et des sociétés historiques ou autres organismes culturels qui recueillent des archives, les

23. Au Québec, pour ne prendre qu'un exemple, les municipalités sont tenues, en vertu de la Loi sur les archives (Lois du Québec, A-21.1, <publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fr/cgi/>. Consulté le 8 août 2002) de produire un calendrier de conservation, de le faire approuver par les Archives nationales du Québec et d'assumer la gestion de leurs archives à tous les stades de leur cycle de vie. Les quelque 1 300 municipalités du Québec se sont sans doute conformées à la loi, ce qui ne signifie pas qu'elles se soient nécessairement dotées de services d'archives proprement dits. En fait, au printemps de 2003, 30 services d'archives municipaux ont été identifiés dans le cadre de la préparation du Registre électronique des services d'archives du Québec (voir *<Rés@q> 2003…,* note 17).

24. Toujours à titre d'exemple, mentionnons les archives des Ursulines de Québec arrivées dans la ville en 1639 et dont les archives, précieusement conservées jusqu'à ce jour, constituent une inépuisable ressource documentaire – et souvent la seule d'ailleurs – pour qui veut connaître les débuts de la Nouvelle-France (voir sur le site des Ursulines : <www.ursulines-uc.com> la rubrique « Les Archives ». Consulté le 29 février 2004).

25. On pourra mesurer l'ampleur des archives oblates en consultant le site du Réseau canadien d'information archivistique et en y effectuant une recherche à partir des mots « oblats » + « archives » : <www.cain-rcia..ca>. Une recherche sur le même site, à partir de l'équation de recherche : « sœurs grises » + « archives », permet également de retracer les archives de ces religieuses montréalaises, enseignantes et hospitalières, débarquées à Saint-Boniface au Manitoba, à l'été 1844.

mettent en ordre et y donnent accès, selon la disponibilité de leurs ressources. Ces sociétés historiques, pour ne mentionner qu'elles, jouent, malgré leur capacité organisationnelle souvent minimale, un rôle non négligeable dans la protection des patrimoines archivistiques locaux et régionaux. À cet égard, le cas des « centres d'archives agréés » vaut qu'on s'y arrête[26]. Lancée au tournant des années 1990, cette initiative québécoise était destinée à soutenir financièrement le développement d'un réseau de centres d'archives répondant à certains critères et normes matériels et opérationnels et aptes à offrir des services de gestion du patrimoine archivistique aux municipalités et autres organismes publics aussi bien qu'aux entreprises et autres associations du secteur privé. Initialement, il s'agissait de favoriser l'émergence de pôles régionaux de développement archivistique et d'associer les milieux visés à leur financement et à leur développement. Aujourd'hui, on compte sur le territoire de la province 27 de ces centres, dont l'établissement et le fonctionnement ont été et sont très largement financés par l'État. Il y a peut-être là un modèle de développement intéressant pour l'avenir.

Par ailleurs, pour apprécier à sa pleine mesure l'univers archivistique canadien, il faut pouvoir l'observer par le biais d'un troisième angle : celui du Conseil canadien des archives (CCA). Créé à la suite du dépôt du rapport sur *Les archives canadiennes*[27] en 1980, le CCA est composé de l'Archiviste national du Canada, de représentants de chacun des associations ou conseils provinciaux ou territoriaux[28] et du Bureau canadien des archivistes, puis d'observateurs du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, de l'Institut canadien de conservation, de la Bibliothèque nationale du Canada ou d'autres institutions partenaires. Il a essentiellement pour mandat de coordonner le développement des archives canadiennes et, à cette fin, il identifie les priorités nationales, met en place et gère les mécanismes et moyens susceptibles de soutenir la croissance du système et favorise la communication et l'interaction entre ses diverses composantes. Ainsi, dès le milieu des années 1980, ont été créés les comités pancanadiens de préservation et de description archivistique qui ont tous deux joué des rôles moteurs dans l'élaboration de normes de pratique, dans la circulation des expertises et dans le renforcement de la cohésion des approches. Le Conseil gère aussi cinq programmes d'aide financière et un projet, représentant un investissement de l'ordre de trois millions de dollars canadiens par année : traite-

26. Pour plus d'information, voir le texte du *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* et les adresses des centres agréés à ce jour sur le site des Archives nationales du Québec, <www.anq.gouv.qc.ca>, aux pages « Conseil et soutien aux organismes privés », rubriques « Lois et règlements » et « Partenaires ».

27. *Les archives canadiennes*, Rapport au conseil de recherches en sciences humaines du Canada par le Groupe consultatif sur les archives canadiennes, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1980, 139 p.

28. On en trouvera la liste, avec liens à la clé, sur le site Web du CCA (note 16) sous *À propos du CCA/Associations et conseils provinciaux et territoriaux*.

ment des fonds et collections d'archives, formation et perfectionnement professionnels, gestion de la préservation des archives, projets spéciaux, formation et information en matière de préservation des archives et Réseau canadien d'information archivistique. Après bientôt vingt ans d'existence, le Conseil continue de jouer un rôle majeur dans l'évolution du système archivistique canadien. Ses dirigeants font les représentations utiles pour assurer la stabilité du soutien financier et travaillent en étroite relation avec les milieux institutionnels et professionnels à la définition des grandes orientations et priorités et à la coordination stratégique des activités des multiples intervenants[29].

LE MILIEU PROFESSIONNEL

Bien qu'il soit activement et étroitement associé au milieu institutionnel, celui de la profession s'en différencie par son *membership* et par ses objectifs. Le Canada compte deux associations professionnelles pancanadiennes : l'Association of Canadian Archivists (ACA) et l'Association des archivistes du Québec (AAQ), qui se sont donné une instance de représentation et d'intervention sur la scène archivistique et auprès des pouvoirs publics et des organismes subventionnaires : le Bureau of Canadian Archivists/ Bureau canadien des archivistes (BCA).

La création de l'ACA remonte à 1975. Comme l'indiquent les termes de son énoncé de vision, elle entend assurer la préservation et l'accessibilité des ressources informationnelles du Canada et de son patrimoine documentaire. Elle veille également à l'appréciation par le public de ces ressources et de cet héritage afin de permettre à la communauté archivistique de jouer son rôle en matière de préservation et d'accès. L'ACA compte y parvenir en agissant à la fois sur la formation des archivistes, sur la sensibilisation du public, sur la promotion des archives et sur la normalisation des pratiques[30]. Elle agit par le biais de multiples comités et groupes d'intérêt et de sa revue, *Archivaria*, créée en 1975 et dont le contenu, d'abord orienté vers la promotion des contenus archivistiques, touche maintenant toutes les grandes questions archivistiques de l'heure[31].

29. Voir le site Web du CCA, note 16.

30. Voir le site de l'ACA, <archivists.ca>, à la page « About us », la rubrique « Our vision ». Consulté le 1er mars 2004.

31. On trouvera sur le même site (note 30) consulté à la même date, aux pages « Committees », « Special Interest sections » et « Publications », la liste et les liens à ces comités, groupes d'intérêt et publications.

L'AAQ regroupe, depuis 1967, les archivistes francophones du pays. En 2004, elle se donne pour mission de regrouper les personnes qui offrent des services de gestion de l'information organique et consignée, d'offrir des services en français pour le développement de la profession et de la discipline, de favoriser l'échange des idées et de la connaissance et de soutenir le développement professionnel. Ses quelque 600 membres sont répartis en cinq sections régionales et plusieurs d'entre eux s'investissent dans la dizaine de comités qui assurent son fonctionnement. L'AAQ publie, depuis 1969, la revue *Archives*, qui a pour objectifs de « contribuer au développement de la gestion de l'information tant du point de vue de la théorie que de la pratique » et qui accueille dans ses pages études scientifiques et bilans d'expériences[32].

Créé en 1976, le BCA entend favoriser la coopération et la communication entre l'ACA et l'AAQ qu'il représente auprès des organismes canadiens et internationaux œuvrant aux plans archivistique, patrimonial et culturel. Il vise à assurer le développement professionnel des membres des deux associations. Il a joué un rôle clé dans le développement des normes de description des archives, réunissant les professionnels experts en divers groupes dont les travaux ont conduit à l'adoption des Règles de description des archives (RDDA) et parrainant plusieurs publications en la matière. Il a aussi assuré la représentation de la profession dans le débat entourant la révision de la loi canadienne sur le droit d'auteur[33].

Enfin, dernier module du volet professionnel : la recherche et l'enseignement. Au Canada, l'archivistique est une discipline scientifique jeune qui ne fait l'objet de programmes universitaires d'enseignement et de recherche que depuis une vingtaine d'années. Elle se situe, aux plans des principes et des méthodes, au confluent des sciences de l'information, y compris le *records management,* des sciences de la gestion et des organisations, des sciences historiques et des disciplines mémorielles. Alors qu'il y a vingt-cinq ans, le milieu professionnel ne pouvait compter que sur des enseignements ponctuels et fragmentaires, aujourd'hui une dizaine d'universités offrent des programmes complets d'enseignement de l'archivistique.

32. Voir le site de l'AAQ (note 6), aux pages « Fonctionnement » et « Revue Archives ». On notera que l'AAQ procède présentement à la numérisation des articles parus dans des numéros antérieurs. Le lecteur peut à ce jour consulter des textes ou résumés d'articles parus depuis 1994-1995. Site consulté le 1er mars 2004.

33. Voir le site Web du BCA : <bca.archives.ca>. On y trouvera entre autres des informations sur l'« Historique », le « Mandat et Objectif », la liste des « Publications » et les documents de réflexion et rapports produits par le « Comité du droit d'auteur » en 2001 et 2003. Consulté le 1er mars 2004.

Tableau 2

Les programmes d'enseignement de l'archivistique au Canada[34]

Institutions	Programmes
School of Library, Archival and Information Studies, University of British Columbia	• Master in Archival Studies • Ph. D. in Library, Archival and Information Studies
Faculty of Information Studies, University of Toronto	• Master of Information Studies, Archival Studies • Ph. D. Information Studies
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal	• Certificat en archivistique (1er cycle) • Maîtrise en sciences de l'information, option archivistique • Ph. D. en sciences de l'information
Département d'histoire, Université Laval (Québec)	• Certificat en archivistique (1er cycle) • Maîtrise en histoire, option archivistique • Ph. D. en histoire
School of Library and Information Studies, Dalhousie University	• Master of Library and Information Studies, Archives/Records Management • Ph. D. Library and Information Studies
Department of History, University of Manitoba	• M.A. Program, Archival Studies
Département d'histoire, Université du Québec à Montréal	• Certificat en archivistique (1er cycle) • Maîtrise ès arts, histoire appliquée
Université de Moncton, campus de Shippagan	• Baccalauréat en gestion de l'information

Les étudiants ont ainsi accès à des formations universitaires de premier, deuxième ou troisième cycles, dans les Départements d'histoire des universités Laval (Québec), du Manitoba (Winnipeg) ou du Québec à Montréal ou encore dans les unités de sciences de l'information comme à la Faculty of Information Studies de l'Université de Toronto, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal ou à la School of Library, Archival and Information Studies de l'Université de Colombie-Britannique, à Vancouver. Selon qu'ils

34. Une grande partie de l'information réunie dans ce tableau a été tirée d'un rapport préparé par Félix Guénette, *Éléments pour le développement d'une méthodologie pour l'évaluation continue du programme de MSI à l'EBSI,* Montréal, janvier 2004, p. 21-50.

poursuivent leur apprentissage aux deuxième et troisième cycles dans des programmes inscrits dans l'une ou l'autre de ces deux disciplines, leur formation se trouvera davantage influencée par l'histoire ou les disciplines mémorielles comme la muséologie, l'ethnologie ou le patrimoine ou par les sciences de l'information comme la bibliothéconomie et les autres spécialités en gestion de la documentation.

Depuis une quinzaine d'années, il s'est mené dans ces institutions des recherches théoriques qui influencent déjà le devenir de la discipline. Pensons au projet InterPARES – pour International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems[35] –, aux travaux sur la diplomatique et la typologie des documents, aux études sur l'indexation et la normalisation de la description des archives, aux recherches sur les besoins et attentes des clientèles et sur les comportements informationnels des utilisateurs[36]. À l'aube de la « Révolution » numérique, les programmes de doctorat, notamment ceux lancés récemment dans les instituts de sciences de l'information, et les thèses en cours constituent autant de vecteurs potentiels d'idées neuves et susceptibles de renouveler la profession et la discipline.

LE CADRE JURIDIQUE

Ce tour d'horizon de l'univers archivistique canadien ne saurait être complet sans qu'on s'arrête au cadre légal qui en régit le devenir et les pratiques. Qui dit loi, en parlant d'archives, pense d'abord aux lois établissant les institutions d'archives ou en définissant directement les pratiques. Ces lois d'archives, y compris celles ayant pour objet le *records management*, ne sont pourtant pas seules à tracer les limites du cadre juridique dans lequel opèrent les institutions et services d'archives. Il y aussi les lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, la loi canadienne sur le droit d'auteur et plusieurs autres comportant des dispositions relatives à la gestion des écritures ou à la constitution et traitement des dossiers ou documents, dont une, adoptée en juin 2001 par l'Assemblée nationale du Québec et évocatrice des nouvelles réalités de notre « âge numérique » : la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information. Définissant la « valeur juridique » des documents, cette loi modifie la notion même de documents, telle que définie dans

35. Pour plus d'information sur ce projet d'envergure internationale, voir le site Web du projet, <www.interpares.org>. Consulté le 2 mars 2004.

36. Une lecture, même rapide, des listes de publications et de projets de recherche affichées sur les pages Web des professeurs des établissements mentionnés au tableau 2 fournit un bon aperçu des orientations de la recherche et de la réflexion archivistiques en cours dans les universités canadiennes.

la Loi sur les archives[37] pour y inclure toute « information […] délimitée et structurée, de façon tangible ou logique selon le support qui la porte, […] intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images [et] rendue au moyen de tout mode d'écriture […] ». Elle assimile en outre au concept de document celui de banque de données et identifie puis définit les « documents sur des supports faisant appel aux technologies de l'information » comme étant des « documents technologiques »[38].

En règle générale, que ce soit au niveau fédéral ou à l'échelle des provinces ou des territoires, les lois d'archives sanctionnent l'existence d'une entité administrative ou d'une institution chargée de gérer les archives de l'appareil gouvernemental, en fixent les termes et la portée de la mission ou du mandat et énoncent les pouvoirs de son dirigeant. Ici encore, en cette terre de diversité que constitue le Canada, le modèle n'est pas unique. Ainsi, au niveau du gouvernement central, la Loi sur les Archives nationales du Canada constitue « un secteur de l'administration publique fédérale appelé les Archives nationales du Canada » et donne à l'archiviste national l'autorité exclusive de disposer des documents gouvernementaux soit par autorisation d'élimination soit par transfert aux Archives[39]. Dans certaines provinces, les lois sont plus explicites en matière de gestion des documents publics. À Terre-neuve et au Labrador, l'*Archives Act* comporte des dispositions précises sur la gestion des documents gouvernementaux et sur les responsabilités de l'unité administrative responsable au sein des Archives provinciales[40]. Autre exemple : au Manitoba, la Loi sur les archives et la tenue des dossiers, sanctionnée en 2001, prévoit des obligations spécifiques qui lient l'archiviste provincial en matière de documents gouvernementaux et qui le chargent, entre autres, d'établir « des lignes directrices et des normes pour la tenue des dossiers, notamment pour la création, la désignation, le maintien, l'élimination, la garde et la protection des documents[41] ». En Nouvelle-Écosse, le *Public Archives Ac*t et le *Government Records Act* fixent les balises et déterminent les fonctions et rôles des archives provinciales en matière de gestion du

37. Loi sur les archives, L.R.Q., chapitre A-21.1, article 2. Nous avons consulté, le 23 mars 2004, la version à jour au 1er mars précédent disponible sur le site de Publications du Québec : <www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>.

38. Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, articles 3 et 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2001, p. 6.

39. Loi sur les Archives nationales du Canada, L.R. (1985), ch. 1, articles 3 et 5. Nous avons consulté, le 23 mars 2004, la version à jour au 31 août 2003, disponible sur le site du ministère de la Justice du Canada : <lois.justice.gc.ca/fr/N-2.5/>.

40. *An Act Respecting the Provincial Archives and the Management of Public Records,* article 5 RSN 1990, chapter A-16. Nous avons consulté, le 23 mars 2004, la version portant les derniers amendements et disponible sur le site du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador : <www.gov.nf.ca/panl/pdf/archivesact.pdf>.

41. Loi sur les archives et la tenue des dossiers, L.M. 2001, c. 35, article 8. Nous avons consulté, le 23 mars 2004, le texte disponible sur le site du gouvernement manitobain à l'adresse <Web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2001/c03501f.php>.

cycle de vie des documents gouvernementaux[42]. Au Québec, la loi ne crée ni ne sanctionne l'existence d'une institution ou d'une entité administrative responsable de la gestion des archives. La loi québécoise a pour objet premier les archives elles-mêmes, y compris les archives courantes et intermédiaires, prescrit l'utilisation d'outils de gestion à l'ensemble des organismes publics et précise les responsabilités du conservateur des archives[43].

Vu sous l'angle des préoccupations démocratiques, il est intéressant de noter que les lois d'archives canadiennes comportent des dispositions sur l'accessibilité et sur l'accès aux archives qui comptent, entre autres, parmi les conditions propres à faciliter l'exercice du droit des citoyens à une information authentique, fiable et libre. Ainsi, au Yukon, la loi territoriale met l'accent sur le mandat de « garde » de l'« archiviste » et sur ses activités de « cueillette » et de conservation, elle n'en comporte pas moins des dispositions qui témoignent de l'intérêt du législateur pour la diffusion et la circulation de l'information archivistique[44]. Il en va de même, second exemple, pour l'Ontario où la Loi sur les Archives publiques ne comporte pas davantage de dispositions en matière d'accès ou de communication ou de valorisation[45]. Il faut cependant se référer à la *Charte du service à la clientèle* de l'institution qui marque la volonté des Archives d'« appuyer la transparence gouvernementale », de « faciliter [la] consultation [du] patrimoine documentaire de l'Ontario » et de donner « accès aux collections[46] ». Au Manitoba, troisième exemple, la loi est explicite : l'archiviste est chargé, en vertu de ses attributions, « de faciliter l'accès aux archives conformément aux droits d'accès prévus en droit, par des dispositions législatives ou par les conditions d'un accord[47] ».

Le rapport des institutions d'archives aux législations relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels traduit également la haute importance qu'accorde la communauté archivistique canadienne à l'ouverture des archives. Ainsi, il est révélateur de noter que l'actuelle loi québécoise sur les archives a été adoptée, en 1983, dans la foulée des débats qui avaient conduit, un an auparavant, à l'adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la

---

42. *Government Records Act*, 1995-96, c. 7, s. 1, consulté le 23 mars 2004 sur le site du gouvernement néo-écossais, <www.gov.ns.ca/legi/legc/statutes/govtrec.htm>. *Public Archives Act,* 1998, c. 24, consulté le 23 mars 2004, sur le site de la législature néo-écossaise, <www.gov.ns.ca/legi/legc/bills/57th_1st/3rd_read/b043.htm>.
43. Loi sur les archives (note 23).
44. Loi sur les archives, Loi révisée du Yukon, chapitre 9, 2002, article 5 K.
45. Loi sur les Archives publiques, L.R.O. 1990, c. A.27. Nous avons consulté, le 25 mars 2004, le texte sur le site des Archives de l'Ontario, <www.archives.gov.on.ca>.
46. *Archives publiques de l'Ontario : charte du service à la clientèle*. Voir les énoncés de mission et d'engagement sur le site des Archives de l'Ontario, consulté le 25 mars 2004 (note 45).
47. Loi sur les archives et la tenue des dossiers (note 41), article 7 b.

protection des renseignements personnels[48]. À l'époque on avait vu dans la Loi sur les archives un instrument approprié pour l'application de l'esprit et de la lettre de la législation relative à l'accès. Au Manitoba, les Archives de la province sont directement impliquées dans l'administration de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les services responsables relèvent en effet du Bureau des documents du gouvernement des Archives du Manitoba[49]. Au Yukon, « *the Archives assumed responsibility for the Access to Information Act* » depuis 1983[50].

Ces lois adoptées par la plupart des gouvernements de la fédération dans les années 1980 traduisaient et traduisent toujours l'attachement des Canadiens à la liberté d'accès aux documents publics, à la transparence des pouvoirs publics et à la protection des renseignements relatifs aux citoyens. Elles ont considérablement transformé la pratique archivistique en matière de communication des documents. Vingt ans plus tard, l'ouverture, l'accessibilité, la communication des archives comptent au nombre des responsabilités premières de l'archiviste, à l'égal de la préservation ou de la conservation des héritages documentaires. En témoigne, parmi beaucoup d'autres textes fondamentaux, la Politique sur la gestion de l'information gouvernementale adoptée en mai 2003 par le gouvernement canadien qui exige de ses ministères, agences et autres constituantes – dans un esprit tout archivistique – de « gérer l'information gouvernementale tout au long de son cycle de vie » et d'« augmenter la confiance du public », entre autres, en « [garantissant] la qualité, la cohérence et la disponibilité de l'information [dans le respect des moyens privilégiés par les Canadiens] pour accéder à l'information et de communiquer avec leur gouvernement »[51].

48. L.R.Q., c. A-2.1. Texte accessible via le site de la Commission d'accès à l'information du Québec, <www.cai.gouv.qc.ca>. Consulté le 26 mars 2004

49. Voir sur le site des Archives du Manitoba, la page du « Bureau des documents du gouvernement », <www.gov.mb.ca/chc/archives>. Consulté le 26 mars 2004.

50. Voir le Polar Web : <arktinen.urova.fi/polarWeb/polar/Ibcdykar.htm>. Consulté le 20 mars 2004.

51. Gouvernement du Canada, *Politique sur la gestion de l'information gouvernementale,* mai 2003, « Exigences de la politique », paragraphe 1a. Site du Dirigeant principal de l'information du gouvernement du Canada, <www.cio-dpi.gc.ca/ip-pi>. Consulté le 26 mars 2004.

CONCLUSION

Il est sans doute prématuré de définir l'univers archivistique canadien comme un système, au sens d'« un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but[52] ». Les institutions et services d'archives canadiens, les établissements de formation et les milieux professionnels n'en sont pas là. Il est probablement plus juste par contre de parler ici d'un réseau, c'est-à-dire d'un « ensemble de personnes, d'organismes, de compagnies, etc. travaillant en liaison les uns avec les autres afin de parvenir à la réalisation d'un but commun[53] ».

De fait, à défaut de constituer aujourd'hui une structure aux composantes totalement articulées et intégrées, les archives canadiennes s'affichent comme une « toile » de services et d'expertises résolument engagés non seulement dans le maintien mais aussi dans la mise à disposition, voire dans la communication, des documents analogiques ou numériques, multiformes, multitypes et multimédia que sont les archives. Ancrés dans leurs convictions démocratiques, à l'instar de leurs concitoyens, les archivistes du Canada ont au cours du dernier quart de siècle fait des efforts considérables pour partager et faciliter l'accès au massif mémoriel dont ils ont la garde. En témoigne leur Réseau canadien d'information archivistique[54] qui donne à quiconque un accès – inimaginable hier encore – aux contenus archivistiques dispersés dans le millier de points de services qui constituent leur univers. En témoigne également leur présence accrue dans la gestion de l'information, des documents et du savoir au sein des organisations publiques et privées où s'imposent des pratiques de gestion de l'information respectueuses de lois, efficaces, efficientes et propres à soutenir leur développement. En témoigne surtout leur propension à travailler ensemble, à travers leurs institutions ou leurs associations professionnelles, pour relever les défis de plus en plus complexes que pose la gestion des témoins ou des traces documentaires que se donnent et que laissent derrière elles les organisations humaines dans le cours quotidien de leur évolution.

52. Joël de Rosnay, *Le macroscope,* Paris, Seuil, 1975, p. 91. Coll. « Points », nº 80.
53. Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*. Nous utilisons ici le mot « réseau » dans le sens « Économie politique et sociale » que lui donne ce dictionnaire consulté sur le site de l'Office le 29 mars 2004, <www.dictionnaire.com/officequebec/>.
54. Voir le site d'Archives Canada, <www.archivescanada.ca>.

Partie 5

Les archives à l'ère du numérique

Parallèlement aux travaux qu'il mène de manière plus intensive sur l'évaluation et la gestion des services d'archives à partir de son entrée en fonction à l'EBSI en 2001, Jacques Grimard fera preuve également à partir de cette date d'un intérêt soutenu pour la question du numérique et de son impact sur les archives[1]. Ces préoccupations, il aura l'occasion de les exprimer dans de nombreux colloques, congrès et journées d'études tant au Québec qu'à l'étranger. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) lui confiera d'ailleurs la tâche de rendre compte de la Journée de réflexion et d'échange sur les défis de la numérisation au Québec, à laquelle prenait part plus d'une centaine de participants, le 26 janvier 2006.

Outre la synthèse qu'il a produite à la suite de cette journée de réflexion et d'échange organisée par la BAnQ sur la numérisation, nous avons sélectionné le texte d'une conférence d'ouverture présentée par Jacques Grimard lors d'une autre journée d'étude qui, en octobre 2003, réunissait des représentants de l'Association des secrétaires généraux d'établissements universitaires (ASGEU) et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) autour du thème de la gestion des documents numériques. Intitulée « Maintenir la qualité de la ressource informationnelle à travers le temps », la conférence de Jacques Grimard traite « le sujet dans une perspective large et en le considérant du point de vue des défis stratégiques [qui sont posés par] la gestion de l'actif informationnel des universités ».

Il est à souligner que d'autres textes du présent ouvrage, comme « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message » dans la section sur la préservation, ou encore « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique » dans la section sur l'archiviste et l'archivistique, témoignent eux aussi des préoccupations de Jacques Grimard pour les questions suscitées par les archives à l'ère du numérique. D'ailleurs, comme nous le faisions remarquer, l'article « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », publié en 1996 dans la revue *Archives*, indique que ces préoccupations, il les avait depuis plusieurs années déjà.

1. Pour d'autres textes en rapport avec cette thématique, voir la section « Archives à l'ère du numérique » dans la bibliographie thématique.

11

Maintenir la qualité de la ressource informationnelle à travers le temps*

Jacques Grimard
Professeur agrégé
EBSI, Université de Montréal

* Conférence prononcée dans le cadre d'une journée d'études réunissant les secrétaires généraux des universités du Québec, 2003.

RÉSUMÉ

S'adressant aux secrétaires généraux des universités québécoises et en s'appuyant sur des statistiques prouvant le développement récent des universités, l'auteur rappelle d'abord le rôle des secrétaires généraux dans ces institutions relativement à la gestion de l'information. Il souligne les facteurs de risque associés à l'inaction que sont, entre autres, la perte d'information, l'inaccessibilité des documents, l'encombrement des systèmes, etc. Il fournit aussi des références pouvant servir à l'élaboration de solutions à la gestion de l'information numérique tels les politiques d'information des gouvernements, les recherches canadiennes, américaines et australiennes sur le sujet de même que les actions gouvernementales dans le domaine.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (2003). « Maintenir la qualité de la ressource informationnelle à travers le temps », texte de la conférence d'ouverture, Journée d'études ASGEU – CREPUQ, Rimouski, 3 octobre. Texte inédit reproduit grâce à l'aimable autorisation de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

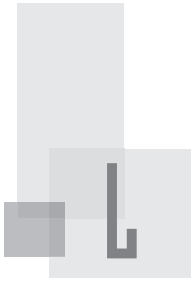

orsque j'ai pris connaissance du thème et du programme de votre session de travail de ce matin, je me suis demandé sous quel angle j'allais aborder cette question fort complexe de la « Gestion des documents numériques ». D'autant plus que la brochette d'experts qui s'adressera à vous dans les heures qui suivent me semblait fort bien couvrir la question. Après un moment de réflexion, il m'est apparu que je pouvais peut-être apporter quelque chose en approchant le sujet dans une perspective large et en le considérant du point de vue des défis stratégiques que vous pose la gestion de l'« actif informationnel » des universités.

Je ne vous entretiendrai donc pas d'administration quotidienne des systèmes de gestion des documents numériques que la littérature scientifique présente – en les nommant parfois documents électroniques – comme étant des documents dont le contenu est codé en format binaire et dont l'utilisation requiert un ordinateur et un logiciel[1]. J'ajoute que la littérature archivistique rappelle toujours à juste titre que l'information consignée sous formats « nouvelle technologie » ne constitue qu'un volet de la documentation administrative nécessaire à la gestion de vos organisations et que les documents dits « analogiques » – papier, microformes ou autres – comptent encore pour une bonne part dans l'ensemble de vos ressources informationnelles. Ce qui ne va pas sans ajouter à la complexité des exigences de gestion de l'information, devenue, après les

1. Je remercie mon collègue James Turner de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal pour les informations qu'il a généreusement mis à ma disposition sur ce sujet.

ressources humaines, « LA » ressource essentielle au développement de toute organisation – qu'il s'agisse d'une université, d'un gouvernement ou d'une entreprise.

Je vous parlerai donc ce matin, des changements qui ont affecté la gestion de l'information dans les universités au cours des dernières années et de ce que cela implique pour vous en termes d'imputabilité. Je tenterai également de mettre en lumière les éléments majeurs de la problématique de gestion des documents numériques, de faire ressortir les facteurs de risque associés aux retards dans l'action et de faire valoir les acquis de divers ordres, y compris les avantages technologiques, sur lesquels vous pouvez compter dans vos prises de décision et dans l'exercice de vos responsabilités.

L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE… EN DEVENIR

Bien que je ne prétende pas compter parmi les observateurs autorisés du monde universitaire, je ne crois pas qu'il faille être grand clerc pour reconnaître que l'université québécoise a connu de singulières transformations au cours des dernières années. Pour mémoire et en évitant de reprendre un discours que vous avez certainement entendu à maintes reprises, j'en rappelle quelques-unes, dont certaines me sont suggérées par la lecture des *Réflexions sur la mission actuelle de l'université* de Frederic Lesemann[2].

- D'abord, d'un point de vue purement démographique, la population de la communauté universitaire québécoise a augmenté au cours du dernier quart de siècle : en 1980, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités québécoises à temps partiel et à temps complet s'élevait à près de 190 000 ; en 2002, on en comptait près de 248 500. Une croissance de l'ordre de 30 % sur deux décennies. En 2001, le nombre d'enseignants, exprimé en ETC (équivalent temps complet), s'établissait à 8 231 comparativement à un peu moins de 7000 en 1975[3]. Encore là, croissance moindre, mais

2. Lesemann, Frédéric (2001). « Réflexions sur la mission actuelle de l'université », *Argument*, vol. 3, n° 2, p. 60-73.

3. Je remercie M. Yvon-Albert Laurendeau et ses collaborateurs qui ont eu l'amabilité de mettre à ma disposition ces informations de gestion extraites des documents suivants : « Inscriptions selon le cycle et le régime d'études, trimestre d'automne, ensemble des établissements universitaires du Québec, 1980 à 1998 » et « Masse salariale du personnel enseignant du fonds de fonctionnement sans restriction, ensemble des établissements universitaires du Québec, 1994-1995 à 1996-1997 » dans Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (1999). *Quelques données et indicateurs significatifs sur le système universitaire québécois*, janvier 1999, 79 p. ; Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. *Gestion des données de l'effectif universitaire. Effectif étudiant des universités (en nombre absolu)*.

croissance tout de même de l'ordre de 18 %. De plus et malgré que les données ne soient pas claires ou disponibles, je ne crois pas faire erreur en affirmant que le nombre de charges de cours a également augmenté et que l'effectif non enseignant – gestion, soutien, etc. – a aussi connu une certaine augmentation au cours des dernières décennies.

- Plus important peut-être du point de vue de l'organisation du système universitaire : alors qu'il n'y a pas quarante ans, on comptait une demi-douzaine d'universités autonomes, aujourd'hui on en compte trois fois plus qui travaillent en réseau ainsi qu'en témoigne l'existence même de votre Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.
- Autre réalité révélatrice de la complexification du fonctionnement de l'université : les programmes d'enseignement et les projets de recherche se sont multipliés à la faveur de l'évolution des disciplines et de la disponibilité des crédits. Au point qu'aujourd'hui certains questionnent la longue tradition de liberté académique et d'autonomie disciplinaire de l'université, s'interrogent sur ce qu'ils appellent sa « pertinence sociale », la veulent davantage « partenaire engagée » et intégrée à la cité, par ses recherches et ses enseignements, elle qui par tradition a jusqu'ici défini son devenir à partir des seules exigences de la science. Et dans les faits, les structures traditionnelles universitaires craquent : à l'intérieur même de l'université – facultaire, départementale et disciplinaire – émerge et s'affirme l'université réseau de type constellaire faite de laboratoires, de centres de recherche, de projets multidisciplinaires et d'initiatives multipartenarielles impliquant l'entreprise, l'État et la société civile[4].

Vus sous l'angle de notre propos de ce matin, non seulement ces indicateurs témoignent des changements que vit l'université, mais laissent entrevoir l'ampleur des pressions qu'ont pu imposer ces transformations, voire ces mutations, sur ses programmes, activités et processus de gestion en général et de gestion de l'information en particulier. Et, en cette matière, bouleversements il y a eu depuis le virage bureautique jusqu'à la « révolution » numérique[5], sans oublier le non-événement du passage à l'an 2000, le célèbre « Y2K ». S'agissant d'illustrer les contours de l'université nouvelle et plus particulièrement de ses systèmes d'information, me vient à l'esprit l'image de l'univers en expansion ou du « chaos organisé »

Version des données : 17 juillet 2003 ; Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. « Enquête sur le personnel enseignant ». Version des données : 20 août 2003.

4. Voir Lesemann, Frédéric (2001), Article cité, *passim*.
5. Voir à ce sujet Hervé Fischer (2002). *Le romantisme numérique*. Montréal, Fides, Québec, Musée de la civilisation, 59 p. Coll. « Les grandes conférences ».

évoquée par les astrophysiciens. Il y a vingt ans, j'aurais probablement fait appel à la notion de « structure hiérarchique », une représentation de type linéaire nettement moins complexe.

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ET LA GESTION DE L'INFORMATION

Or, il se trouve qu'en vertu même de vos fonctions de secrétaires généraux, vous êtes aux premières loges en matière de gestion de l'information. En effet, si j'en juge par les énoncés de responsabilités et les descriptions de tâches que vous avez eu l'amabilité de mettre à ma disposition[6], c'est à vous qu'on s'en remet

- pour fournir les services de secrétariat aux instances décisionnelles stratégiques de vos institutions ;
- pour diriger les services juridiques des universités ;
- pour assurer la communication de l'information « officielle » à l'interne et à l'externe ;
- pour gérer, comme l'indique la description de responsabilités de l'un d'entre vous, l'« actif informationnel » de vos organisations.

Pour reprendre les termes du président de l'Université du Québec, M. Pierre Lucier, dans son allocution à l'occasion du XIIIe Colloque du Groupement international des secrétaires généraux des universités francophones, en juin 2001 :

> […] vous êtes par fonction et par mission, parmi les gardiens de nos institutions. C'est à vous que l'on recourt spontanément pour connaître les antécédents institutionnels des problèmes et des décisions, les lois et les règles qui nous gouvernent, les risques juridiques et organisationnels qui nous guettent. […]. Vous faites dans la stabilité, la transmission et la pérennité[7].

En vous rappelant que « vous faites dans la stabilité, la transmission et la pérennité » le président Lucier reprenait, sinon les termes, à tout le moins l'esprit de la norme internationale de gestion des documents

6. Je remercie M. Yvon-Albert Laurendeau de la CREPUQ, M. Pierre Lesage de l'École des Hautes études commerciales, Mme Christiane Huot de l'Université du Québec à Montréal, Mme Micheline Senne de l'Université de Montréal, M. Gilles Kirouac de l'Université Laval, Mme Josée Guillemette de l'École des technologies supérieures et Mme Louise Jolicœur de l'École polytechnique pour les descriptions de tâches et de responsabilités qu'ils m'ont fait parvenir.
7. Lucier, Pierre (2001). *Stabilité et changement : la gestion d'un paradoxe.* Notes pour une allocution prononcée à la séance d'ouverture du XIIIe Colloque du Groupement international des secrétaires généraux des universités francophones (GISGUF), à Québec, le 18 juin 2001. Version consultée sur le site de l'Université du Québec le 26 juin 2003.

adoptée par l'ISO en 2001. Permettez-moi ici de vous citer Elizabeth Sheperd et Geoffrey Yeo, rattachés au programme de Maîtrise en Archives and Records Management de l'University College of London, dans leur ouvrage paru au début de cette année sur *Managing Records. A Handbook of Principles and Practice*:

> *According to the international records management standards (ISO 15489-1:2001. Clause 7.2), records should have qualities of authenticity, integrity, usability and reliability. The authenticity and integrity of records need to be guaranteed over time, so that users can be confident that records are genuine and trustworthy and that no illicit alterations have been made to them. Records need to be usable: they must be accessible to authorized users and provide sufficient evidence of the context of their creation to support users' understanding of their significance. Records created within an organization should also be reliable and accurate in their content*[8].

Or, à l'aube du troisième millénaire, assurer l'authenticité et l'intégrité de l'information organique et consignée et garantir sa fiabilité et son exploitabilité en tous lieux autorisés et en tout temps vous posent des défis considérables. D'autant plus que la complexification du milieu universitaire jointe à la venue de technologies « révolutionnaires » en matière de création, de production, de traitement, de communication et de maintien de l'information ont singulièrement changé la donne.

- D'abord, l'augmentation du nombre de créateurs, de producteurs, de spécialistes du traitement et de la communication de l'information jointe à l'impact des nouvelles technologies sur les procédés et processus de travail a provoqué une augmentation, que certains qualifient d'exponentielle, des masses d'information à traiter, à communiquer et à maintenir en état d'exploitabilité.
- Ensuite, ces masses d'information se sont transformées. Elles ne se présentent plus sous la forme de blocs compacts nécessairement rattachés à un ou plusieurs centres de responsabilité. Elles sont diffuses. Elles sont en perpétuel mouvement dans les réseaux de communication et elles se retrouvent éparpillées dans les classeurs, dans les serveurs, sur les tables de travail, sur les disques durs, disquettes, CD et autres supports technologiques en usage dans les multiples instances impliquées dans les processus de prise de décision et d'opérationnalisation des programmes et activités.
- Par ailleurs, les sources d'alimentation et les besoins d'accès à ces masses d'information se sont multipliés. Les chercheurs, administrateurs et professionnels des universités travaillent au quotidien à l'échelle de la planète. Citoyens de l'« inter- », de l'« intra- » et de l'« extranet », ils y trouvent données et informations nécessaires à leurs travaux; ils y reçoivent et y expédient rapports, courriers

8. Sheperd, Elizabeth et Yeo, Geoffrey (2003). *Managing Records. A Handbook of Principles and Practice.* Londres, Facet Publishing, 2003, p. 11.

et ententes; ils y sont partie d'« espaces collaboratifs » où se construisent les savoirs et où se partagent quasi instantanément quantité de renseignements qu'il leur tarde d'échanger à nouveau et dont ils ont besoin de garder trace, à court, moyen ou long terme, pour établir la preuve de leurs avancées.

- Autre considération et non des moindres : les documents qui composent ces masses d'information sont multiformes. L'information qu'ils contiennent est consignée sur de multiples supports. En outre, elle est produite sous de multiples formats et en une variété de langages qui exigent des systèmes de gestion, de traitement, d'exploitation et de pérennisation toujours plus sophistiqués. Dans cet univers hybride où le document numérique côtoie le document « papier », les ressources informationnelles générées par les TIC sont devenues immatérielles. À l'état brut, elles ne sont que magma informe, désarticulé et carrément inutilisable. Pour activer le contenu, le contexte et la structure des documents qui les composent, il faut mettre en marche des systèmes qui, rapaillant des milliers d'éléments épars, permettent de restaurer la structure initiale et le sens de l'information recherchée. Pour en assurer l'accessibilité et l'exploitabilité en toute sécurité, dans la courte comme dans la longue durée, nous dépendons maintenant d'équipements et de logiciels aménagés en réseaux qu'on souhaite de plus en plus robustes et performants.

« Masse en croissance constante », « masse diffuse » – j'aime le terme anglais « *pervasive* » qui me semble exprimer avec plus de force cette réalité d'une masse logée ou stockée dans les moindres recoins de l'organisation –, « masse multiforme » et « immatérielle », aux composantes de base totalement déstructurées et dont l'activation, l'organisation, l'exploitation, le maintien et la sécurisation tiennent essentiellement à la disponibilité d'infrastructures et d'outils technologiques et de systèmes de gestion toujours plus sophistiqués, robustes, sécuritaires et pleinement opérationnels au quotidien, en tous lieux autorisés et en tout temps. Voilà, me semble-t-il, l'essentiel de la problématique de gestion des documents numériques.

LES FACTEURS DE RISQUE ASSOCIÉS À L'INACTION

Or, vous l'aurez compris, cette situation ne va pas sans risques. Dit autrement ou plus spécifiquement : les hésitations prolongées, voire les retards dans les prises de décision, dans les investissements et les mises en opération des infrastructures, systèmes et processus appropriés affaiblissent les « actifs informationnels » des organisations et les rendent vulnérables.

- Premier danger : la perte d'information. Il se produit dans vos universités des quantités considérables d'information sous format numérique. Les documents qui en résultent sont des courriels, des études, des rapports d'analyse, des bases de données, des ententes, des comptes rendus, des procès-verbaux, des notes de service, des pièces de correspondance et que sais-je encore. Or, nous savons que malgré l'existence de systèmes de sauvegarde automatique, des pertes d'information importantes se produisent[9]. J'ai en tête, par exemple, la disparition d'une entente formelle entre deux départements universitaires qui a eu pour conséquence de reporter d'une année le lancement d'un programme de formation jugé essentiel ! Or, s'assurer que l'information est disponible dans toute son intégrité et dans toute son authenticité, n'est-ce pas, d'abord et avant tout, garantir qu'elle soit là et qu'elle existe !
- Seconde zone de vulnérabilité : l'accessibilité. Tous ces documents désarticulés et « lovés » dans les systèmes et sous-systèmes de gestion de l'information n'ont de valeur que dans la mesure ou ils sont identifiables et repérables. Il y a deux manières de satisfaire ces exigences fondamentales : d'une part, l'information doit être organisée intellectuellement selon une structure de classification adaptée aux fonctions, structures ou besoins de l'organisation ; d'autre part, elle doit être décrite et indexée dans des termes familiers et évocateurs des façons de faire, de dire et d'être propres aux organisations. En somme, les documents numériques, comme leurs pendants analogiques, requièrent des systèmes de classification et de description et indexation qui rendent leur contexte, leur contenu et leur structure, en un mot : leur « sens », aisément identifiables et repérables. Ces instrumentations existent. Reste à en intégrer les modes d'application dans les systèmes informatisés de gestion de l'information.
- Troisième facteur de risque, corollaire au précédent : l'encombrement des systèmes. Vos archivistes ont mis à jour récemment le *Recueil des règles de conservation des documents des établissements universitaires québécois*. Cet outil essentiel à la gestion du cycle de vie ou du continuum des documents, tous formats confondus, leur a d'ailleurs valu une reconnaissance de leurs pairs de l'Association des archivistes du Québec. Il suscite aussi grand intérêt dans la communauté universitaire canadienne qui disposera bientôt, grâce au financement de l'AUCC, d'une version anglaise. Je crois comprendre que la communauté universitaire internationale s'y intéresse également. Chapeau ! donc à vos collaborateurs qui mettent ainsi à la disposition des personnels des universités un

9. Les cas de perte sont souvent perçus comme étant anecdotiques parce que, dans la plupart des cas, mal documentés. Pourtant, il y a là un problème dont on aurait tort de minimiser les effets.

instrument qui aide à désengorger les systèmes de l'information et des documents inutiles qui s'y accumulent et de retenir les documents nécessaires ou essentiels. Reste maintenant à intégrer cet outil à vos calendriers de conservation respectifs, à l'intégrer à vos systèmes automatisés de gestion de l'information, puis à former et responsabiliser les détenteurs de ces documents qui alimentent vos communications officielles, soutiennent vos stratégies de développement et de protection des intérêts de vos universités et supportent vos programmes et activités. Parce que la gestion rigoureuse et bien soutenue informatiquement du cycle ou du continuum de vie des documents facilite en bout de ligne la protection et l'accessibilité de l'information par le contrôle qu'elle permet d'exercer sur la masse.

- Quatrième facteur de risque : la malléabilité du document numérique qui, malgré les remarquables opportunités qu'offre cette qualité en matière de création et exploitation de l'information, présente un certain nombre de dangers quant au maintien de l'authenticité et de la fiabilité de l'information. Il ne s'agit pas ici de verser dans la paranoïa. D'autant plus que la question de la sécurité de l'information a donné lieu à de nombreuses recherches et que les experts ont mis au point des mécanismes – infrastructures à clés, signatures électroniques, murs de protection, etc. – qui, sans être parfaits, offrent un certain nombre de garanties. Mais, il reste que les documents numériques sont aisément modifiables et que l'utilisateur moyen n'est pas nécessairement équipé pour détecter ces modifications. Ici, je ne peux aller plus loin que de poser le problème sous forme d'une question d'ordre général : avons-nous la certitude que les ententes, rapports, études, pièces de correspondance qui circulent dans nos systèmes sont entièrement protégés des tentatives possibles de corruption ou des interventions non souhaitables faites de bonne foi ?
- Cinquième facteur de vulnérabilité : la pérennité de l'information. On a fait et on fait encore beaucoup de progrès en matière de création et de communication des documents numériques. Mais je suis toujours frappé par l'attention moindre qu'on semble accorder à la nécessité de maintenir la qualité de l'information numérique à travers le temps. Récemment encore, on portait à mon attention le cas d'une grande corporation publique qui s'est portée acquéreur d'un système très sophistiqué et coûteux de gestion des documents pour soutenir les activités des ingénieurs et techniciens chargés de réaliser un projet d'expansion d'un réseau de transport. Le système répondait à toutes les attentes opérationnelles et manégérielles… à ceci près qu'au bout de deux ans, les documents étaient éjectés du système. Procédé qui le mettait sans doute à l'abri d'éventuels problèmes d'engorgement… mais qui compliquait singulièrement la vie de ceux et celles qui allaient avoir charge, au cours du

prochain siècle, de l'entretien du réseau ! Heureusement, on est intervenu à temps et à grand renfort de coûts supplémentaires pour corriger cette lacune. Le défi de la « pérennité » n'est pas simple, mais il peut et doit être relevé. C'est que les documents numériques sont produits en des formats et langages variés et exigent des équipements d'activation et de lecture également variés. Le développement de musées de systèmes ne peut constituer une solution viable. Il faut des systèmes « dénominateurs communs » qui ramassent ces multiples « espèces » de documents et qui soient ouverts à d'éventuelles intégrations des solutions technologiques à venir !

LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES…

Problématique complexe et défi de taille, me direz-vous. J'en suis. Mais je ne crois pas qu'il soit insurmontable. D'ailleurs, au vu et au su des facteurs de risque énoncés plus haut, avez-vous vraiment le choix de ne rien faire ? J'en doute. En 1994, vos conseillers en matière de gestion des archives ont proposé, comme solution transitoire et pour certains corpus documentaires, le microfilmage des données et information sous formats analogiques[10]. Compte tenu des garanties relativement faibles qu'offraient les technologies de l'époque quant à la protection à long terme de l'information, il s'agissait de la meilleure approche dans les circonstances. Dix ans plus tard, alors que le numérique est partout, vos besoins se sont singulièrement complexifiés et les TIC offrent des solutions plus adaptées. D'autant plus qu'à travers le monde, la mobilisation des gouvernements, de la grande entreprise et de la communauté scientifique a conduit à des résultats, tant au plan conceptuel qu'à celui des applications, qui constituent un cadre facilitant à partir duquel, comme d'autres, vous pouvez construire.

- Je mentionnerai d'abord les nombreuses politiques d'information ou « Information Policies » adoptées par les gouvernements au tournant du millénaire. Je pense ici à la France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, à l'Australie, et plus près de nous, au Canada et au Québec. Riches d'enseignement quant aux valeurs qui portent nos sociétés en matière d'information et quant aux orientations stratégiques des États, ces politiques présentent pour nous davantage d'intérêt pour les résultats concrets auxquels elles ont conduit dans des organismes de taille variable.

10. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (1994). *La gestion des archives informatiques,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, XVI-163 p. coll. « Gestion de l'information ».

Ainsi au Québec, le législateur a adopté en 2001 la Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information qui reconnaît au citoyen le droit d'utiliser la technologie et le support de son choix, accorde pleine valeur juridique tant au document technologique qu'au document papier, édicte des règles visant à assurer le maintien de l'intégrité des documents et établit les responsabilités des prestataires de services. Si la loi n'est pas parfaite, elle offre au moins l'avantage de combler un vide – qui à terme eut pu devenir ingérable – et d'établir un seul régime juridique pour la gestion des multiples formats documentaires, pour peu qu'on puisse en garantir l'authenticité et l'intégrité.

Autres retombées de l'adoption de ces politiques, des initiatives gouvernementales telles, tout près de nous : « Un Canada branché » et le « Gouvernement en direct/Government on line » lancées par Ottawa à l'orée du millénaire et l'« Inforoute gouvernementale » du gouvernement québécois. Ces chantiers majeurs ont donné lieu à une myriade de programmes, projets, activités et études qui représentent autant de sources possibles d'inspiration pour relever le défi qui vous attend à l'échelle du réseau universitaire québécois. Il suffit de consulter les sites de la Dirigeante principale de l'information (CIO) du gouvernement fédéral[11] et du sous-secrétariat à l'Inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles du gouvernement du Québec[12] – incidemment, ces organisations sont toutes deux rattachées aux Secrétariats des Conseils du trésor – pour vérifier l'abondance d'information disponible sur les politiques-cadres, les stratégies, les normes en vigueur, les pratiques exemplaires, les guides d'application, les lignes directrices et autres outils de gestion et d'implantation de systèmes intégrés de gestion de l'information. Vous avez, me semble-t-il, tout avantage à exploiter au maximum les savoirs et les savoir-faire qui se sont développés au cours de toutes ces expériences ; d'autant plus que les gouvernements ont mis à contribution des universitaires de vos propres institutions, ce qui devrait faciliter l'établissement des contacts avec les centres et réseaux d'expertise gouvernementaux.

Plusieurs de ces chantiers sont présentement en cours. En parcourant les rapports d'étapes, documents de travail et autres publications mis en circulation, il est possible d'apercevoir les difficultés et les réalisations accomplies. S'il faut en juger par le dernier *Rapport du Groupe conseil sur le gouvernement en direct,* soumis à la présidente du Conseil du trésor fédéral en décembre 2002[13], il est important de mettre en place de bonnes structures de gouvernance assorties de

11. Voir le site <www.cio-dpi.gc.ca>. Consulté le 7 septembre 2003.
12. Voir le site <www.tresor.gouv.qc.ca/inforoute>. Consulté le 3 septembre 2003.
13. Voir le texte de ce rapport sur le site du « Gouvernement en direct » : <www.gol-ged.gc.ca/pnl-grp/reports/second>. Consulté le 7 septembre 2003.

mécanismes de coordination, d'évaluation continue et d'énoncés de responsabilités clairs de manière à ce que tous concourent à l'atteinte des objectifs visés. Je note que le groupe conseil parle aussi de concertation avec les autres ordres de gouvernement, le secteur privé et la société civile ; qu'il insiste sur la nécessité d'intégrer les approches et sur l'importance de former les ressources humaines. Ce sont là des facteurs que vous avez intérêt à ne pas négliger dans la définition de vos stratégies de développement, de financement et d'implantation.

Il faut voir le nombre d'initiatives ministérielles mises en chantier au cours des dernières années sur lesquelles des informations sont disponibles sous forme de comptes rendus de « pratiques exemplaires », d'énoncés de normes de pratique, de guides de toutes sortes pour l'établissement de structures de classification, de thésaurus ou encore de métadonnées. Comme je l'ai dit plus haut, outre le fait que ces documents sont riches d'enseignements de toutes sortes, ils indiquent que la gestion de l'information numérique procède des mêmes principes et s'appuie sur les mêmes exigences fondamentales que celles établies pour l'administration des documents analogiques. On a peut-être eu tort de croire que les TI portaient en elles-mêmes les solutions novatrices nécessaires et que les assises conceptuelles aussi bien que les fondements de la pratique et les outils développés antérieurement ne convenaient plus. Cycle ou continuum de vie, calendriers de conservation, plans de classification, documents essentiels, thésaurus, indexation, métadonnées : autant de notions qui renvoient à des réalités et à des instruments qui valent autant pour le numérique que pour l'analogique. Toute stratégie qui n'en tiendrait pas compte serait vouée à l'échec.

Côté québécois, on a aussi lancé le « Chantier en Ingénierie documentaire » qui s'insère dans le plan d'action de l'Inforoute gouvernementale et qui vise à « développer un ensemble de ressources et de services pour soutenir les processus de travail inhérents à la gestion de l'information gouvernementale [...] et la mise en œuvre des procédures administratives requises dans le cycle de vie des documents électroniques depuis leur création ou réception, jusqu'à leur élimination ou versement [...][14] ». Ici encore, le projet, auquel est étroitement associé mon collègue Yves Marcoux de l'EBSI, est en voie de réalisation. Le chantier a donné lieu à la diffusion de travaux d'un intérêt indéniable. Je pense, entre autres, au « Cadre de référence gouvernemental en gestion intégrée des documents » et plus spécifiquement au « Cadre de gestion des ressources informationnelles en soutien à la modernisation

14. Gestion des ressources informationnelles. Ingénierie documentaire. <www.autoroute.gouv.qc.ca/dossiers/ingenierie.htm>. Consulté le 8 septembre 2003.

de l'administration publique »[15], publié en janvier 2002, qui, à l'instar de la *Politique sur la gestion de l'information gouvernementale* adoptée à Ottawa en mai dernier[16], définit les principes directeurs, les exigences et les responsabilités en matière de gestion de l'information de l'État. Je pense aussi, parmi d'autres, aux lignes directrices pour la description aux fins de conservation d'un message de courrier électronique, d'un document de référence ou d'un document de transaction enregistrés, aux études sur la classification des documents gouvernementaux ou encore aux travaux sur la modélisation XML des profils de métadonnées gouvernementales[17]. Il me semble qu'ici on touche d'encore plus près vos préoccupations. Je ne suggère pas qu'il faille importer tout bêtement ces produits. Je pense cependant qu'adaptés à votre contexte, ils devraient vous éviter de partir à zéro. Vos spécialistes sont d'ailleurs au fait de ces réalisations, comme le montreront leurs présentations de ce matin.

- Tandis que les gouvernements étaient et sont toujours à pied d'œuvre pour mettre en place des systèmes de gestion de l'information qui conviennent à leurs besoins opérationnels, des universités réalisaient, souvent en étroite association avec les pouvoirs publics, de nombreux projets de recherche en gestion et archivage électronique des documents. Me viennent à l'esprit deux contributions majeures du monde universitaire : le Pittsburg Project ou Functional Requirements for Evidence Recordkeeping mené par l'École des Sciences de l'information de l'Université de Pittsburg entre 1992 et 1996[18] et le projet InterPARES ou International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems de l'Université de la Colombie-Britannique lancé en 1999[19]. Le premier visait l'élaboration d'un modèle de référence pour la conception et l'évaluation des systèmes de gestion des documents, a conduit à la reconnaissance de près d'une centaine d'exigences fonctionnelles et a donné lieu à plusieurs projets dérivés dans d'autres universités

15. Voir le texte sur le site <autoroute.gouv.qc.ca/dossiers/cadre_de_gestion_ct197638.pdf>. Consulté le 25 août 2003.
16. Voir le texte sur le site du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : <www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/TB_GIH/mgih-grgd_f.asp>. Consulté le 26 août 2003.
17. On trouvera une liste donnant accès au texte complet d'une vingtaine de documents touchant ces sujets et produits dans le cadre des travaux du Chantier d'ingénierie documentaire, sur le site de l'Autoroute de l'information du Gouvernement du Québec : <www.autoroute.gouv.qc.ca/publica/pub_ingenierie.htm>.
18. Pour en savoir davantage sur ce projet, on consultera, en passant par « Internet Archive », <www.archive.org>, le site <www.sis.pitt.edu/~nhprc> qui donne accès aux documents de travail, à la liste des publications et à d'autres documents sur ces exigences fonctionnelles. Consulté le 11 septembre 2003.
19. Voir <www.interpares.org>. Consulté le 13 septembre 2003.

– par ex. : Indiana State et New York State – et en d'autres milieux – par exemple : City of Philadelphia, State Archives of Vermont. Le second, précédé par un projet, mené entre 1994 et 1997, sur la « Preservation of the Integrity of Electronic Records » et inspiré des principes de la diplomatique, porte sur les assises théoriques et méthodologiques de la gestion des archives électroniques. Ces travaux ont été et sont toujours suivis de très près par les praticiens de la gestion des documents et archives qui y sont souvent associés et qui prennent la relève dans le cadre de projets d'application d'un intérêt certain pour vous et vos collaborateurs. Ainsi, à Monash University, les Australiens, en collaboration avec les archives nationales du pays, les organes de normalisation et l'industrie ont produit, dans le cadre du projet Strategic Partnership with Industry-Research and Training, le « Australian Recordkeeping Metadata Schema ». Dans la foulée, les Archives de ce pays-continent, à la suite de l'adoption de la norme nationale de gestion des documents, travaillent maintenant, dans le cadre du projet DIRKS (Designing and Implementing Recordkeeping Systems), à la production de guides méthodologiques à l'intention des producteurs de documents[20]. Les Britanniques mènent présentement le projet EROS, ou Electronic Records in Office Systems, visant l'élaboration de directives pour l'archivage des documents électroniques produits dans les ministères et agences gouvernementales[21]. Dans les faits, c'est par dizaines que se comptent les projets du genre à travers le monde. Comme quoi vous n'êtes pas seuls confrontés aux défis qui vous attendent. Comme quoi également, il y a place pour la coopération et les partenariats dans la recherche de solutions qui vous conviennent. Comme quoi, enfin, vous avez amplement matière à puiser dans un gigantesque réservoir de connaissances, à vous appuyer sur des acquis pour bâtir vos propres stratégies.

CONCLUSION

Ceux et celles qui me suivront ce matin mettront en lumière les considérations que vous devez prendre en compte et les solutions qu'ils envisagent. Aurais-je bien préparé le terrain pour qu'ils puissent semer en terre fertile ? Il est sans doute trop tôt pour en juger. Toutefois, si je n'y étais pas tout à

20. Voir la rubrique « Managing Business Information – DIRKS » sur le site des Archives nationales d'Australie, <naa.gov.au/recordkeeping/dirks/summary.html>. Consulté le 10 septembre 2003.

21. Voir la rubrique « Electronic Records » sur le site du Public Records Office, <www.pro.gov.uk/recordsmanagement/erecords>. Consulté le 10 septembre 2003.

fait parvenu, voici quelques scénarios posés par Helen Samuels, conseillère spéciale en gestion de l'information au MIT, à l'occasion d'un colloque sur la « Preservation and Access for Electronic College and University Records » tenu en octobre 1999[22] :

- Le président de votre université doit s'adresser à la Chambre de commerce locale et faire un retour sur les divers programmes, activités et projets offerts par son institution et dont le milieu a pu tirer profit au cours des cinquante dernières années.
- Votre université est poursuivie en justice par un ex-employé et les services juridiques doivent produire les documents confirmant les évaluations de performances, les négociations de départ, les politiques de gestion des ressources humaines en vigueur au moment de l'embauche et du départ du poursuivant.
- L'École de gestion doit renouveler son accréditation, vieille de vingt-cinq ans, et il faut retourner aux objectifs et plans de cours, aux données relatives aux populations étudiantes pour chaque cours, aux rapports d'évaluation continue, etc., et ce, sur les deux dernières décennies.

Si de telles questions devaient tomber sur votre table demain matin, dans quelle mesure vos systèmes d'information permettraient-ils d'y apporter réponse dans des délais et à des coûts raisonnables ? Si demain matin l'un d'entre vous devait retracer toute la documentation administrative qui a conduit à une décision de portée stratégique contestée devant les tribunaux, questionnée par des bailleurs de fonds ou réclamée par la presse en vertu d'une demande formelle d'accès à l'information, disposeriez-vous des informations crédibles et seriez-vous en mesure de répondre dans des délais raisonnables à la commande ?

22. Helen W. Samuels, « Why Should We Care About This Stuff ? »,<www.asu.edu/it/events/ecure1999/samuels-presentation.html>. Consulté le 20 août 2003.

12

Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique*

Jacques Grimard
Professeur agrégé
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

* Ce texte constitue, pour une large part, une version abrégée du *Rapport sur la Journée de réflexion et d'échange sur les défis de la numérisation au Québec* tenue aux Archives nationales du Québec à Montréal, le 26 janvier 2006, mars 2006, 25 p.

RÉSUMÉ

Synthèse faite par Jacques Grimard des conférences et discussions d'une journée de réflexions sur la numérisation tenue sous l'égide de la BAnQ en janvier 2005. Ces conférences ont porté sur la multiplicité des institutions qui numérisent leurs documents, sur la numérisation comme telle et les sujets qu'elle soulève et sur la concertation nécessaire à ces opérations.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (2006). «Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique», *À rayons ouverts*, n° 68, p. 8-10. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Que faire, à l'âge du numérique, de l'héritage documentaire sous format analogique accumulé depuis des décennies, voire depuis des siècles ? Comment l'adapter ou le convertir de manière qu'il devienne pleinement utilisable par les citoyens du cyberespace ?

C'est à ces questions complexes et à quelques autres de même envergure que se sont intéressés le 26 janvier 2006 une centaine de participants à la Journée de réflexion et d'échange sur les défis de la numérisation au Québec à laquelle les avait conviés la présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), madame Lise Bissonnette.

Venus de multiples horizons – institutions nationales, bibliothèques publiques, universitaires ou spécialisées, musées, institutions, centres ou services d'archives, centres de recherche et autres instituts spécialisés, etc. –, ils n'en ont pas moins soulevé des questions convergentes sur l'état des lieux en matière de numérisation, sur les normes de pratique et les standards technologiques, sur les questions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, sur les défis que posent la conservation, la diffusion et l'exploitation du format numérique et sur la coordination des programmes de numérisation et infrastructures d'échange.

Ils ne sont d'ailleurs pas seuls, ces années-ci, à s'interroger sur ces questions. Ainsi, du côté européen, on s'affaire depuis 2001, dans le cadre du projet Minerva, à se donner un cadre de coopération et de discussion entre États membres de l'Union européenne en vue d'harmoniser les activités de numérisation du patrimoine culturel et scientifique. Plus récemment, au printemps de cette année, Bibliothèque et Archives Canada menait des réunions thématiques – auxquelles participaient

d'ailleurs des représentants du Québec – en vue de mettre en place une véritable stratégie pancanadienne sur l'information numérique. Quelques mois auparavant, en novembre 2005, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada lançait le projet de numérisation ouverte du Canada, un véritable « programme coordonné et permanent visant à numériser les ressources de l'information et du savoir au Canada[1] ». En avril dernier, à l'occasion d'un colloque sur la *Numérisation des archives pour les utilisateurs*, des spécialistes de Shanghai et de Montréal ont partagé leurs vues sur le contrôle de qualité, sur les techniques d'archivage, sur la diffusion et l'utilisation des documents numérisés, tous sujets proches des questions soulevées partout ailleurs dans le monde.

C'est qu'ici comme ailleurs, nous en sommes à l'heure des bilans, après une décennie d'exploration au cours de laquelle de nombreux projets de numérisation du patrimoine documentaire ont vu le jour, ainsi qu'en témoignent l'état préliminaire des lieux dressé par la Bibliothèque nationale du Québec aussi bien que les exemples mentionnés par les participants dès le début de cette journée de réflexion tenue à Montréal en janvier. C'est à un véritable exercice de reconnaissance des acquis et d'identification des voies de l'avenir que se sont livrés par la suite les conférenciers, les acteurs et les observateurs de l'événement. Retour sur leurs propos et sur ce qu'il faut en retenir.

Premier constat : jusqu'ici on a fait beaucoup dans la multiplicité tant par le nombre et la variété des organisations qui se sont investies dans la numérisation du patrimoine documentaire que par la diversité des documents numérisés. L'inventaire préliminaire réalisé par la Bibliothèque nationale du Québec et présenté par madame Lise Bissonnette confirme ce foisonnement des initiatives. Le temps est venu de tirer les leçons utiles de ces multiples expériences : de pérenniser cet inventaire et de le mettre à jour régulièrement ; de se doter d'une politique ou d'une stratégie de numérisation qui établisse les principes et les critères de choix des projets et qui en détermine le cadre d'allocation des ressources ; d'adopter des pratiques qui garantissent la cohérence de l'action dans ce vaste chantier de conversion du patrimoine documentaire ; et, enfin, d'agir en concertation.

Deuxième constat : les initiatives et essais de numérisation lancés jusqu'ici l'ont été en vertu de protocoles techniques variés et selon des exigences diverses aux plans des fonctionnalités et des critères de qualité. Pour monsieur Guy Teasdale, directeur des Services de soutien et de développement à la bibliothèque de l'Université Laval, l'établissement

1. Lire à ce sujet : Alain Roberge, « Numérisation et concertation », dans *Nouvelles de l'ASTED*, vol. 25, nº 1, janvier-mars 2006, p. 1-2. Visiter également les sites ou pages Web suivants : Minerva, <www.minervaeurope.org/> ; Bibliothèque et Archives Canada/Vers une stratégie canadienne sur l'information numérique, <www.collectionscanada.ca/scin/index-f.html> ; Association des bibliothèques de recherche du Canada, <www.carl-abrc.ca/>.

des critères de qualité d'application générale est devenu une urgente nécessité. Ici, point n'est besoin de réinventer la roue. Ces critères peuvent en effet prendre appui sur les langages, les formats et les standards existants dont il y aurait lieu par ailleurs de dresser un inventaire. Cependant, ces critères ne sauraient être définis sans qu'il soit tenu compte des attentes des utilisateurs et de leurs modes d'utilisation des documents numérisés. De plus, le foisonnement actuel et le niveau de méconnaissance en matière de technologies numériques inquiètent à juste titre les acteurs qui souhaitent ici voir Bibliothèque et Archives nationales du Québec jouer le rôle d'organisme de référence et de soutien en matière de collecte, d'analyse et de partage de l'information sur les normes technologiques et offrir des sessions de formation en ce domaine.

Troisième constat: les projets ne sont pas nécessairement menés en pleine connaissance de cause quant aux droits des créateurs des œuvres sélectionnées pour fins de numérisation. Or, rappelle maître Ghislain Roussel, secrétaire général et directeur des affaires juridiques à BAnQ, la Loi sur le droit d'auteur protège l'expression d'une œuvre et son support et accorde des droits exclusifs au créateur quant à la propriété et à l'intégrité de l'œuvre et quant à sa conservation, à sa reproduction et à sa diffusion. Il y a donc lieu d'être prudent dans le choix des œuvres à numériser et de s'assurer du respect de ces droits. L'application de la loi fait cependant problème parce qu'il est souvent difficile de retracer les détenteurs de droits et parce que la notion d'utilisation équitable – inscrite dans la loi au titre d'exception à la protection du droit des créateurs – demeure largement matière à interprétation. Nul doute que l'établissement d'un registre des ayants droit – pour peu qu'on puisse les localiser – faciliterait l'identification et le repérage des créateurs ou détenteurs de droits. Mais c'est plutôt du côté des modifications à apporter éventuellement à la loi qu'il faut regarder. Il faut en effet espérer qu'on parviendra à y définir un nouvel équilibre entre le droit légitime des créateurs à la protection de leurs travaux et ceux non moins légitimes des gardiens de ces œuvres chargés de leur conservation et de leur diffusion et des utilisateurs désireux de les connaître et d'en faire usage à des fins d'étude, de recherche ou d'enseignement.

Quatrième constat: l'Internet a tout bouleversé en matière de communication des documents et de démocratisation de l'accès à l'information. D'autant plus que les technologies de l'information et de la communication – les TIC – permettent maintenant de développer des moteurs de recherche adaptés à différents profils d'utilisateurs, capables d'explorer les textes, les images et les sons et d'y donner un accès intégré. Pour monsieur Robert Saint-Jean, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications à BAnQ, rendre une collection numérique accessible à long terme comporte un certain nombre d'exigences de base dont la numérisation elle-même ne représente qu'un aspect. Il faut aussi archiver le document numérisé sous un format de conservation approprié, y associer les métadonnées descriptives, techniques

et administratives nécessaires à l'accès, mettre en place un système de sécurité qui permette de gérer cet accès et exercer un contrôle continu sur la qualité du résultat. Or, tout cela coûte cher et exige des expertises particulières que bien peu d'organisations chargées de la gestion du patrimoine documentaire peuvent se permettre de financer – surtout quand on sait qu'il faut prévoir 20 % des ressources pour assurer le maintien, le renouvellement et l'entretien de l'infrastructure technologique. Devant l'ampleur et les coûteuses exigences du défi, la dispersion des énergies doit être évitée. C'est du côté des infrastructures communes, des partages d'expertises et de ressources, des partenariats régionaux et locaux qu'il faudra dorénavant chercher les solutions.

Cinquième constat: l'action concertée, la coordination et les partenariats ne viendront pas seuls. Il faudra une institution forte, tant par ses ressources que par son expertise, qui sache prendre le leadership d'un mouvement géré de manière stratégique. Ainsi que l'ont exprimé les participants à madame Diane Polnicky, directrice générale des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal, BAnQ semble toute désignée pour jouer ce rôle de chef de file, pour réaliser l'inventaire permanent des projets de numérisation et des collections numérisées, pour piloter la réflexion sur la normalisation des procédés et des pratiques et pour rassembler les acteurs, qu'ils viennent du monde des bibliothèques, de celui des archives ou encore de l'univers des musées.

Dans les faits, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour reprendre les termes de sa présidente-directrice générale, accueille avec confiance les demandes qui lui sont faites d'assurer la continuité de la réflexion amorcée le 26 janvier 2006 et d'assumer une forme de coordination qui reste à définir. Pour l'heure, elle prend en charge l'inventaire des actions de numérisation et prévoit dans un avenir rapproché d'autres journées de travail au cours desquelles pourront être abordées des questions cruciales parmi lesquelles les critères de choix, la validation des normes, le financement des projets et le partage des connaissances et de l'expertise.

Partie 6

La préservation

En raison notamment de ses fonctions aux Archives nationales du Canada comme directeur général du secteur Préservation et développement des archives, de 1991 à 2000, la préservation représente un thème important dans les écrits de Jacques Grimard[1]. D'autant plus qu'il sera le secrétaire du Comité directeur et président du Comité d'étude du Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien qui rendra public le rapport *Patrimoine en péril. Options stratégiques pour assurer la protection et l'accès à notre mémoire audiovisuelle* en 1995.

Trois textes produits par Jacques Grimard au cours des années 1990 permettent de rendre compte des différentes facettes de ses préoccupations en la matière. Le premier, publié en 1995, porte sur les défis que représente la préservation des documents audiovisuels. Le deuxième, paru l'année suivante, traite de la préservation à long terme des archives électroniques, un texte qui aujourd'hui avec l'importance prise par la question du numérique revêt un caractère précurseur. Enfin le troisième, publié dans les *Actes de la 34e Table ronde des archives* tenue à Budapest en 1999, examine « trois éléments constitutifs du cadre de gestion de la préservation », soit le cadre normatif, éthique et technologique.

D'emblée, lors de sa présentation à la 34e Conférence internationale de la Table ronde des archives (CITRA), Jacques Grimard tenait à rappeler qu'il était un partisan d'une « définition englobante de la préservation ». « En effet, précisait-il, la préservation n'est pas la simple addition d'actions ou d'interventions destinées à protéger l'objet archivistique. Elle constitue un ensemble d'activités hiérarchisées, planifiées et articulées de manière à assurer la durabilité de l'information. »

1. Pour d'autres textes en rapport avec cette thématique, voir la section « Préservation » dans la bibliographie thématique.

13

Le défi de l'audio-visuel

Perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence*

Jacques Grimard
Directeur général
Direction de la préservation des archives

* Texte paru dans *L'archiviste* des Archives nationales du Canada

RÉSUMÉ

Dans ce texte, l'auteur souligne l'importance d'une stratégie de préservation des documents d'archives audiovisuels. Il présente, par la suite, les valeurs de témoignage de ces archives en rappelant que ce sont des archives de plein droit qui rendent compte des avancées technologiques, qui reflètent les cultures et qui évoquent « le cours de la vie ».

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1995). « Le défi de l'audiovisuel : perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence », *L'Archiviste*, nº 110, p. 2-4. © Gouvernement du Canada (Bibliothèque et Archives Canada). Texte reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada (2008).

Avec le cinématographe, les frères Lumière nous ont donné beaucoup plus que le mouvement: ils ont offert le moyen de saisir « le cours du temps ».

Daniel PENNAC, *Monsieur Malaussène*

Les années 90 marquent le centenaire du cinéma. On nous l'a rappelé partout et souvent au cours des derniers mois par le biais de rétrospectives cinématographiques, de publicités dans les journaux ou d'articles dans les revues scientifiques ou magazines spécialisés. Cette fin de siècle nous rappelle aussi que l'enregistrement sonore constitue une technologie plus que centenaire – elle remonte à 1877 – et que la télévision fait partie de nos vies depuis bientôt un demi-siècle. Les célébrations en cours auront eu le mérite de rappeler à notre souvenir les productions les plus marquantes, les plus beaux moments de notre vie culturelle. Elles auront aussi mis en lumière la nécessité, voire l'urgence, d'agir pour protéger et assurer la pérennité de ce patrimoine documentaire et artistique généralement reconnu pour sa faible résistance aux affres du temps.

AGIR PAR LE BIAIS D'UNE STRATÉGIE ARTICULÉE

Les travaux récents du Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audio-visuel canadien ont montré que les Canadiens se sont intéressés, depuis un bon moment, à la problématique de préservation de cette fragile portion de leur héritage culturel. Des institutions ou services d'archives, des bibliothèques, des musées, des maisons de production, de diffusion et de distribution ont pris sur eux de protéger le patrimoine audiovisuel canadien et d'y donner accès. Mais la croissance exponentielle des productions, l'augmentation des coûts de préservation

et de mise en valeur et la modestie des moyens disponibles ont conduit à une remise en question des approches et des modes d'intervention en cours. La stratégie élaborée par le Groupe de travail offre à cet égard d'intéressantes perspectives. Elle suppose la coopération entre les intervenants et elle prend appui sur la nécessité de faire des choix conscients dans la constitution même du patrimoine audio-visuel et sur un partage différent, ou même un accroissement modeste, des ressources.

AGIR PARCE QUE L'AUDIO-VISUEL…

Au-delà de la stratégie proprement dite et des efforts à consentir pour sa mise en œuvre, il n'est pas inutile de s'accorder un moment de réflexion sur le pourquoi, sur l'essence même de l'action. De s'interroger sur l'originalité, sur la « valeur ajoutée » de l'audio-visuel en regard de l'ensemble du patrimoine documentaire canadien. De se demander en quoi l'enregistrement sonore, la pellicule filmique et la bande vidéo présentent des particularités telles qu'une société soit justifiée d'y investir énergie et crédits particuliers pour en assurer la pérennité.

… EST ARCHIVE

Au premier regard, il faut reconnaître que les documents audio-visuels portent, à l'instar de toutes autres formes d'archives, valeurs de preuve, de témoignage et d'information générale. En cela, ils valent sans doute d'être considérés puis retenus comme éléments du patrimoine documentaire d'une société. Par ailleurs, tout comme pour les archives textuelles et graphiques, les archivistes et les utilisateurs d'archives déplorent des pertes qui justifient également qu'on intervienne pour stopper l'hémorragie et s'assurer que des témoignages cohérents, signifiants et à portée large seront laissés en héritage. En outre, la multiplicité et la courte espérance de vie des technologies de production et d'exploitation des images mouvantes et des sons commandent des efforts coûteux de transfert, voire de normalisation, d'une information fragile par nature et d'entretien des supports et des équipements de lecture. Mais, à la limite, ces facteurs ne parviennent pas à expliquer à eux seuls l'appel de l'Unesco, les efforts du Conseil de l'Europe et les diverses initiatives des pouvoirs publics nationaux en vue de sauver d'abord, de protéger à long terme ensuite et enfin de rendre accessibles ces modes d'expression et de consignation marqués au coin de l'évanescence.

En fait, il faut transcender ces considérations familières aux archivistes pour comprendre les réactions, parfois émotives, que suscitent la disparition des premières productions cinématographiques canadiennes

ou la perte des enregistrements des premières émissions radiophoniques ou télévisuelles ; pour saisir ce qui anime, au-delà des bénéfices financiers immédiats, aussi bien les divers intervenants du monde de l'audio-visuel que le public en général dans leur volonté d'assurer une protection à long terme à ces produits culturels, à ces expressions de civilisation.

... REFLÈTE LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES DU SIÈCLE

Les particularités des technologies impliquées ne sont probablement pas étrangères à ce courant d'intérêt. En effet, avec le XXe siècle, l'humanité s'est donné le moyen de saisir le bruit et de capter le mouvement ; de les consigner sur des supports relativement stables ; et de les relire à volonté. Pour la première fois, elle a su se libérer des contraintes d'une mémoire figée et, en quelque sorte, prisonnière de la fixité des caractères, des lignes ou des images. À travers de grands et petits bonds technologiques, elle s'est donné des instruments d'enregistrement et de restitution du mouvement et de la voix de plus en plus souples, de plus en plus performants, de plus en plus accessibles qui l'ont menée aux portes de la convergence multimédia et d'avancées techniques dont on entrevoit déjà les immenses possibilités – en matière de télécommunication notamment. Ces progrès technologiques sont perçus par les sociétés du XXe siècle comme des accomplissements majeurs, à l'image de la machine à vapeur au seuil de la Révolution industrielle. On conçoit aisément qu'ils soient alors au nombre des traces que ce siècle des techniques s'attache à laisser aux sociétés futures comme témoignage de son apport au devenir de l'humanité.

... RÉVÈLE LES CULTURES

Par ailleurs, l'extraordinaire influence du cinéma, de la radio et de la télévision sur nos vies n'est pas non plus étrangère à l'attention portée à la préservation à long terme et à l'engouement que suscite la rediffusion des films, des enregistrements sonores et des émissions de radio ou de télévision. C'est que le disque aussi bien que la radio, le cinéma et la télévision ont été à la fois de remarquables creusets de créativité et de formidables vecteurs de diffusion culturelle. Parce qu'ils ont su porter la chanson, le théâtre et l'information publique, pour ne mentionner que ces exemples, jusque dans les moindres replis de nos sociétés, ils ont donné lieu à de multiples et uniques expériences de création et ils ont favorisé l'émergence de talents et de formes d'expression répondant aux attentes d'un monde nouveau et de moins en moins cloisonné, celui des communications et de la culture de masse.

Ceux et celles qui sont nés avec le XIXe siècle finissant ont vu naître le cinéma et la radio. Comme bien d'autres, ils se sont émerveillés devant ces images mouvantes projetées dans les « salles obscures » du cinéma

naissant. Durant les années 20 et 30, la radio les a rejoints dans leurs foyers, leur susurrant des chansons longtemps fredonnées par la suite, faisant écho à leur quotidien ou à leurs rêves à travers les premiers radio-romans et leur transmettant les nouvelles de leurs petits mondes et de la planète. Ma génération partage d'ailleurs le souvenir, vécu ou transmis, de grands-parents écoutant religieusement la radio, pendant la Deuxième Guerre mondiale – l'oreille collée sur l'amplificateur, particulièrement en soirée – à l'affût d'informations sur les mouvements des Alliés. Et que dire de la télévision devant laquelle les enfants de la crise des années trente et leurs enfants ont passé des milliers d'heures de leur vie et avec laquelle les enfants d'aujourd'hui ont littéralement grandi? Il suffit de rappeler l'acharnement que nous mettions à chercher sur l'écran « enneigé » nos vedettes sportives ou encore les clowns et les conteurs de nos émissions préférées pour comprendre l'extraordinaire fascination exercée par le petit écran. Il faut aussi voir combien les « baby-boomers » de la « génération lyrique » s'en sont servis pour s'ouvrir au monde, pour connaître les cultures des autres et pour projeter vers l'extérieur leurs particularités et leur devenir, pour se rapprocher de l'univers, bref, pour entrer de plain-pied dans le village global. Pour comprendre l'ampleur de l'onde de choc créée par la venue de ces médias, il faut aussi considérer les questionnements non résolus sur l'effet de réification du message télévisé, sur les nivellements culturels auxquels nous exposent les CNN et les Famous Players de ce monde et sur la qualité et l'éthique des contenus.

Dès lors, il n'est pas étonnant que les hommes et les femmes du XXe siècle veuillent laisser témoignage de ces instruments de culture de masse, de diffusion et de communication globale que constituent les produits audio-visuels. Ce sont les voix et les images animées qu'ils ont inspirées et qu'ils ont façonnées, ce sont les voix et les images animées qui ont nourri leur esprit et leurs émotions qu'ils comptent plus ou moins confusément laisser derrière eux comme témoignage – de facture unique, nouvelle et différente par rapport aux siècles précédents – de leur devenir, de leurs doutes, en somme, de leur quête du bonheur.

... ET ÉVOQUE LE COURS... DE LA VIE

Enfin, la nature et la signification même des médias sont aussi pour quelque chose dans cette persistante volonté d'en sauvegarder et d'en rendre utilisables à long terme contenus et contenants. Ici, nous abordons la notion même de « valeur ajoutée » de l'image et de la voix animées comme documents d'archives. Nous touchons à ce qu'ajoutent l'image mouvante et le son au contenu même de l'information, à ce qui fait la différence entre le document audio-visuel et l'archive écrite et graphique.

On a pu argumenter dans le passé qu'à tout prendre, l'audio-visuel ajoutait peu d'information et de sens aux portraits ou aux descriptions textuelles, pour ne retenir que ces deux exemples. Pourtant, si l'on

s'arrête à observer et à comparer, dans une démarche critique positive qui ne cherche en rien à minimiser ou à nier l'intérêt des documents plus conventionnels, la différence est là, dans toute sa visibilité et dans toute son audibilité. Car la particularité de l'enregistrement sonore, vidéo ou filmique réside dans la saisie et la reproduction des mouvements, des tons et des oscillations, dans la prolongation de l'instantanéité, dans la vie qu'elle donne en quelque sorte à l'information. En cela, les documents audio-visuels permettent d'appréhender la totalité des événements qui y sont enregistrés ; ils complètent les perceptions et les compréhensions des faits qui y sont consignés ; ils en rendent en quelque sorte la plénitude. En animant l'information, ils révèlent l'humanité telle qu'en elle-même : grouillante, bruyante, agitée, vivante ; et ils ne sont pas sans modifier, sans influencer nos perceptions et nos compréhensions de son évolution et de son devenir. C'est là un apport non négligeable que celui de consigner le mouvement et la « vie qui bat » et de permettre qu'ils reviennent à la mémoire avec toute leur puissance d'évocation initiale.

Nos sociétés contemporaines sont certainement justifiées de vouloir préserver et transmettre des témoignages aussi riches. Il y va de la qualité, de l'authenticité même de l'image, de la trace qu'elles veulent laisser d'elles-mêmes. Il y va également de la compréhension et de la perception qu'on aura d'elles dans les générations futures. À cet égard, n'a-t-on jamais imaginé ce que serait notre vision du monde romain, si la Colonne de Trajan s'animait sous nos yeux ? N'a-t-on jamais songé à ce que pourrait être notre compréhension de l'Égypte ancienne, si les secrets des pyramides nous étaient contés… de vive voix ? En contrepartie, n'a-t-on jamais imaginé notre monde contemporain sans ces images et ces cris, parfois insoutenables, des guerres qui ont marqué notre siècle ; sans *La traversée de Paris* ou sans *Cinéma Paradiso ;* sans les remarquables voix de Dee Dee Bridgewater ou de Montserrat Caballé ? Ces images et ces sons font partie intégrante de notre temps ; ils en sont des témoins et des révélateurs privilégiés. En cela, ils doivent perpétuer notre souvenir.

14

Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message*

[*Prix annuel du meilleur article de la revue* Archives *1995-1996*]

Jacques Grimard
Directeur général
Direction de la préservation des archives
Archives nationales du Canada.

* Ce titre m'est inspiré du thème d'un atelier de la conférence annuelle de la Society of American Archivists (Washington, septembre 1996). Le présent article constitue d'ailleurs une version remaniée d'un texte présenté dans le cadre de cet atelier et intitulé « Preserving electronic archives... or striving to stabilize fluidity ».

RÉSUMÉ

L'auteur invite les lecteurs à une réflexion sur l'utilisation des archives électroniques. Par ce terme, il entend toutes les archives produites et accessibles seulement par le truchement d'instruments électroniques. Il montre que le maintien de l'information doit se faire dans une démarche globalisante et qu'il faut préserver à la fois le médium et le message. Il insiste sur l'opacité de l'information électronique qui n'offre aucune structure naturelle quoique régie par un éventail de codes et de conventions, sur la multiplicité des formats et sur la mobilité et la malléabilité de cette information électronique. Il propose trois solutions pour la préservation du contenu : le transfert de support, la normalisation des formats et la conversion de l'information. En troisième partie, l'auteur se penche sur la fragilité des supports et sur la durée de vie des technologies de soutien. En guise de solutions à ce problème des contenants, l'auteur insiste sur les conditions d'entreposage, la conversion de l'information, la recherche et la normalisation. En conclusion, l'auteur nous rappelle l'importance de la conservation de la mémoire documentaire. Pour ce faire, il faut non seulement préserver le message et le médium mais il faut également intervenir tôt en prenant les décisions au bon moment.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1996). « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », *Archives*, vol. 27, nº 4, p. 21-34. Texte et résumé reproduits avec l'aimable autorisation de la revue *Archives*. Il est à noter qu'aucune modification n'a été apportée au texte et aux références lors de sa traduction en 2005 dans la revue *Archivaria* sous le titre « Managing the long-term preservation of electronic archives or preserving the medium and the message ».

voquant les questionnements du moine bénédictin allemand, Johannes Trithemius, face aux nouvelles technologies de l'imprimerie, Gordon B. Neavill écrit, citant un extrait d'un vibrant plaidoyer en faveur du travail des copistes :

> *The word written on parchment will last a thousand years. The printed word is on paper. How long will it last. The most you can expect a book on paper to survive is two hundred years. Yet, there are many who think they can entrust their words to paper. Only time will tell* (Neavill, 1991, p. 45).

Vieux de près d'un demi-millénaire, le propos peut faire sourire, maintenant que nous connaissons mieux le papier, sa résistance, ses faiblesses intrinsèques et son comportement comme porteur d'information. Pour autant, la réflexion de Trithemius ne nous est pas étrangère, à nous qui avons vu apparaître, au cours du dernier siècle, une multiplicité de nouveaux supports d'information et à qui on a maintes fois annoncé la disparition éventuelle du papier ! Le *Only time will tell* du bon abbé prend en fait une résonance tout actuelle pour nous qui devons également nous en remettre au temps pour comprendre le comportement et pour juger de la durabilité des nouveaux vecteurs de nos mémoires documentaires.

À l'instar de Trithemius et de ses contemporains, nous sommes confrontés, à l'aube de la Révolution de l'information, aux défis de la préservation et de l'accès à long terme de ce que nos sociétés auront jugé bon de conserver pour mémoire. Tout comme eux nous devons nous assurer que le médium et le message franchiront l'épreuve du temps et témoigneront pour les générations futures du devenir de notre époque. Or, le recours systématique et généralisé aux procédés automatisés de création, de consignation, de traitement et de circulation de l'information pose

aujourd'hui des défis particuliers en matière de protection et d'accessibilité à long terme à cette information dite « électronique », nouvelle à la fois dans sa forme et dans sa configuration.

Le présent article se veut un aperçu, une vue d'ensemble de la problématique, un cadre de réflexion. En un premier temps, je cernerai le sujet en en définissant les principaux termes. Puis, après avoir évoqué la complexité, la mobilité et la multiplicité de l'information électronique et indiqué des solutions possibles, je m'arrêterai au contenant, au véhicule de l'information dont la préservation ne va pas sans difficulté.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Avant d'appréhender les problématiques et d'entrevoir les solutions, il n'est probablement pas inutile de considérer les termes de la discussion et de revenir sur les mots clés de l'intitulé du présent article : « Gérer la *préservation* à long terme des *archives électroniques* ou préserver le *médium* et le *message* ».

ARCHIVES ÉLECTRONIQUES

D'abord, arrêtons-nous à l'expression *archives électroniques* dont le *Dictionnaire de terminologie archivistique* du Conseil international des archives nous dit qu'elles sont :

> […] généralement codées, lisibles uniquement par machines, enregistrées sur des supports tels que disques, tambours ou bandes magnétiques, cartes ou bandes perforées… (International Council of Archives, 1984, p. 103)

En admettant que la définition, qui ne fait aucune allusion aux technologies optique et magnéto-optique, doive être rajeunie, on peut néanmoins retenir que la caractéristique principale des *archives électroniques* réside dans le fait qu'elles sont produites et accessibles seulement par le truchement d'instruments électroniques et qu'elles sont consignées sous forme de codes – numériques ou autres – sur des supports lisibles indirectement et exclusivement par le biais d'équipements de lecture appropriés. Du point de vue de la forme, on aura ici facilement reconnu les différentes bandes, cassettes, disques et disquettes – rigides ou souples – sur lesquels sont enregistrées des quantités toujours croissantes d'information. Du point de vue de la nature de l'information, nous viennent à l'esprit les écritures textuelles et graphiques générées par les systèmes bureautiques des organisations grandes ou petites, les gigantesques et nombreuses banques et bases de données alimentées et administrées par

un ou plusieurs intervenants, les chiffriers de toutes sortes, les plans d'ingénierie ou d'architecture, les cartes géographiques de toutes natures, les dessins industriels et un nombre croissant d'œuvres d'art. Par ailleurs, bien qu'il ne soit pas habituel de les inclure dans la catégorie des *archives électroniques*, on aurait tort d'oublier que la plupart des documents audiovisuels contemporains sont aussi produits électroniquement, qu'ils sont consignés sur des supports de même facture et qu'ils ne sont également lisibles que par le biais d'équipements électroniques[1]. Sans compter qu'il y a ici des convergences que les progrès récents du multimédia et les avancées encore timides en matière d'autoroute de l'information accentueront indéniablement.

PRÉSERVATION À LONG TERME

Autre terme non moins important de notre discussion : la *préservation* qu'il faut considérer ici dans sa dimension *long terme*. Reprenant en grande partie les termes des éditions antérieures du *Dictionnaire de terminologie archivistique*, l'édition à venir, en voie de préparation, présente cette fonction archivistique comme étant :

> *The totality of processes and operations involved in the stabilization and protection of documents against damage or deterioration and in treatment of damaged or deteriorated documents*. (International Council of Archives, 1984, p. 103)

Ses auteurs ajoutent que : « *Preservation may also include the transfer of information to another medium, such as microfilm.* » Puis, définissant le terme « *Conservation* », ils écrivent : « *The component of preservation which deals with the physical or chemical treatment of documents*[2]. » S'agissant de la gestion des archives électroniques, nous parlons ici de l'ensemble des interventions professionnelles et techniques nécessaires au maintien de l'information électronique, dans ses deux dimensions physique et intellectuelle, à sa protection contre tout dommage possible à son intégrité et à la réparation des documents eux-mêmes. Nous ne parlons pas ici d'interventions ponctuelles mais bien d'une approche intégrée qui commande des actions hiérarchisées et ordonnées visant à stabiliser d'abord l'information électronique, à la mettre à l'abri de menaces à cette essentielle stabilité et, mesure ultime, à restaurer cette stabilité. Approche en un sens confirmée par le terme *gérer*, évocateur d'une démarche globalisante, visionnaire, stratégique, davantage que d'une administration pointilleuse, à la pièce et exclusivement centrée sur la tâche.

1. D'ailleurs, il est révélateur de noter que la radio et la télévision sont souvent désignés par l'appellation générique « médias électroniques ».
2. Je remercie Bjorn Lindh des Archives nationales de Suède qui a gentiment accepté de mettre ces informations à ma disposition.

Défi de taille puisque l'on parle ici du long terme qui, dans un contexte d'information électronique, à durée de vie relativement courte selon l'état de nos connaissances actuelles, prend une signification toute particulière. La préservation est affaire de transmission de l'information dans le temps, écrit en effet Gordon B. Neavill[3]. En matière d'archives électroniques, fragiles par nature, elle ne saurait être qu'affaire d'archivistes préoccupés d'assurer la perpétuation de la mémoire pour les générations futures. Elle interpelle aussi les créateurs, les utilisateurs et les gestionnaires de cette information volatile qui n'ont plus l'assurance qu'elle durera même le temps de sa valeur primaire, pour reprendre la catégorisation familière de Theodore Schellenberg. Ici, le long terme passe obligatoirement par le court et le moyen terme !

MÉDIUM ET MESSAGE

Un mot, enfin, du *médium* et du *message*, termes empruntés à la théorie des communications et dont, selon Marshall McLuhan, le premier est aussi le second ainsi qu'il l'a exprimé dans une formule mondialement connue : « The medium is the message ». Or, s'il est vrai que le *médium* n'est pas étranger au sens du *message*, il est nécessaire de rappeler, pour les fins de notre propos, que la notion contemporaine d'information trouve, entre autres choses, son origine « dans le mouvement d'idées qui vise à distinguer entre la forme et les sens » (Breton, 1987, p. 37). Le *message* c'est ici le « sens », le contenu, la signification de l'information. Le *médium*, dans notre langage archivistique, est généralement apparenté au support physique, dans sa dimension exclusivement formelle – le papier, la bande magnétique, la pellicule photographique ou filmique, etc. Or, au sens de la théorie de l'information, le *médium* c'est la forme du *message*, elle-même décomposée en *symbole* – la représentation de l'information – et *signal* – l'unité de communication de cette information. Ce qui signifie, pour les fins de notre discussion, que s'agissant de *médium*, nous devons tenir compte ici des trois dimensions de la *forme* de l'information : du *support*, du *symbole* et du *signal*.

3. « *Many of the information technologies that emerged in the nineteenth and twentieth centuries, such as telegraph, telephone, radio, and television, are concerned primarily or solely with transmission through space… Preservation is concerned with transmission of information through time rather than space* » (Neavill, 1991, p. 47).

LA PRÉSERVATION DU CONTENU

En abordant la question de la préservation du contenu des archives électroniques, on se rend vite compte que les termes qui constituent le médium et le message peuvent difficilement être dissociés les uns des autres.

OPACITÉ DE L'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

C'est que contrairement au document sur papier, le « document électronique ne possède aucune structure naturelle : il consiste en un fichier parfaitement linéaire, une suite ininterrompue de caractères qui se succèdent l'un après l'autre » (Marcoux, 1994, p. 88) dont l'être humain ne peut absolument pas discerner l'architecture ou appréhender directement l'aménagement. Ce qui ne signifie pas que l'information électronique soit désorganisée et exprime le chaos. Car si elle est « opaque », elle n'en est pas moins régie par un éventail de codes et de conventions qui lui donnent corps et sens. C'est ce qu'a fort bien illustré Jeff Rothenberg, scientifique de l'informatique senior au Département de la politique sociale de la RAND Corporation, dans son article sur la longévité des documents numériques, paru récemment dans le magazine *Scientific American*. Projetant le lecteur en 2045, dans un scénario impliquant ses futurs petits-enfants désireux de lire un disque compact produit en 1995 et comportant des informations sur la fortune de leur grand-père !, Rothenberg rappelle qu'il ne leur suffirait pas seulement de localiser les caractères sur le disque compact pour mettre la main sur le trésor de l'aïeul, qu'il leur faudrait aussi, pour interpréter ces caractères, comprendre ce qu'ils représentent et ce qui les relie et voir comment ils sont organisés et structurés. Enfin, pour procéder à cet exercice de décodage, il leur faudrait avoir accès à des instruments de réactivation de l'information – incluant équipement et logiciel – capables de saisir la programmation initiale (Rothenberg, 1995). Autrement dit, Jeff Rothenberg explique, en des termes simples, une caractéristique majeure de l'information électronique : son *opacité*.

MULTIPLICITÉ DES FORMATS

Par ailleurs, le fait que l'information électronique soit produite en une infinité de formats rend son opacité encore plus dense et plus difficile à percer. Dans un article sur « Les formats de documents électroniques en archivistique », Yves Marcoux, de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, après avoir mentionné que « l'information accessible par l'Internet se retrouve dans plus de 300 formats différents », explique qu'un format n'étant après tout qu'un ensemble de conventions, il est extrêmement facile pour

un concepteur ou pour un fabriquant de logiciels d'en développer de nouveaux. D'autant plus que la multiplication et la mise en désuétude rapides et systématiques des formats présentent d'indéniables avantages financiers comme le montrent les succès commerciaux des manufacturiers de logiciels. À la facilité technique de multiplication des formats s'ajoute l'extrême variété des besoins en termes de fonctionnalité des logiciels (Marcoux, 1994, p. 91). Comme il s'agit d'établir des codes et des conventions pour supporter des activités de création de l'information variées et variables à l'infini, il en découle nécessairement que les formats conçus pour satisfaire cette infinité d'objectifs de création vont également varier à l'infini dans leur configuration. À l'évidence, cette variété illimitée ne contribue pas à réduire l'opacité de l'information électronique. On pourrait même dire que ces différents formats constituent autant de voiles qui ajoutent à l'opacité de l'information électronique, qui en cachent, au point de les rendre souvent indiscernables, les lignes et les traits.

MOBILITÉ ET MALLÉABILITÉ DE L'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

À l'opacité et aux configurations multiples de l'information électronique, s'ajoute une autre caractéristique, à double facette, qui en détermine et en façonne encore plus directement le contenu : la mobilité et, en corollaire, la malléabilité de l'information produite électroniquement. Dans « La gestion des archives électroniques. Quelques questions-clés à considérer », Pierrette Bergeron, également de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, écrit fort justement :

> Un document d'archives électronique n'est pas un élément fini ni statique […]. (Il) peut être vu comme étant un ensemble de relations ou de morceaux d'information pouvant résider dans différents fichiers ou bases de données stockés sur différents médias dispersés dans l'organisation.[…]. Il est en effet maintenant possible de créer des archives « composées », c'est-à-dire des archives qui intègrent non seulement du texte, mais également du son, des images, des graphiques, des données numériques, etc., rendant ainsi plus complexes que jamais les archives électroniques (Bergeron, 1992, p. 53).

« Élément (non) fini ni statique », « Ensemble de relations ou de morceaux d'information » et « archives composées » : autant d'expressions ou de formules qui évoquent à la fois la mobilité et la complexité de l'information électronique. Elles rappellent que les documents qui façonnent nos savoirs ne sont plus unidimensionnels mais qu'ils sont composites en ce qu'ils intègrent l'image, le son, le texte, le graphique. Elles indiquent aussi que ces documents électroniques ont l'extraordinaire propriété de bouger, de s'adapter aux besoins ponctuels de l'utilisateur, et à partir d'un même corpus de données, de prendre des configurations différentes. Elles

montrent enfin, en contrepartie, que cette information électronique, en vertu même de sa mobilité, n'est jamais arrêtée, n'est jamais fixée matériellement, qu'elle a la possibilité, en quelque sorte d'éviter l'angoisse du définitif.

Ce qui ne va pas sans une certaine vulnérabilité ainsi que le suggère clairement Gordon B. Neavill lorsqu'il écrit à propos de la malléabilité de l'information électronique :

> *The ease with which data in magnetic digital records can be deleted, modified, updated, and rearranged in new configurations gives computer-based systems a tremendous advantage over print-based systems for the provision of current information. However, it raises serious questions about the survival of information.* [...]. *The maleability of information that is one major advantage of computer-based electronic systems has as its corollary the potential transience of information* [...] (Neavill, 1991, p. 48-49).

Point n'est besoin de disserter longuement pour comprendre ici les dangers que présentent cette mobilité/malléabilité de l'information électronique pour l'archiviste chargé de garder trace et témoignage des actions et activités humaines. Pensons seulement aux mises à jour et effacements corollaires des bases de données sur les populations ou sur les phénomènes environnementaux, qui pourraient priver les démographes ou autres scientifiques de toutes bases d'analyse sur la durée des phénomènes observés. Fort heureusement, le « gel » ponctuel de ces informations évolutives et éphémères – au moyen de transferts périodiques de l'information en des bases de préservation – permet d'éviter des pertes de mémoire irréparables.

SOLUTIONS POSSIBLES

À première vue, il semble facile de faire face au problème posé par l'opacité de l'information électronique. La préservation à long terme des clés de lecture elles-mêmes – programmes initiaux de création de l'information et documentations afférentes sur leur élaboration – semble être la solution tout indiquée. Sauf que les archivistes peuvent difficilement envisager l'application systématique d'une telle solution dans un contexte de multiplicité infinie des formats.

Transfert de support

En certains milieux, on croit que le transfert sur microfiches de l'information générée électroniquement constitue une solution viable particulièrement pour les bases de données peu complexes et dont l'utilisation est très peu fréquente. C'est, par exemple, la solution proposée par un comité spécial d'un regroupement d'universités québécoises pour la préservation à long terme de dossiers informatiques relatifs aux populations étudiantes

ou aux services qui leur sont fournis (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1994, p. 63 et suiv.). On espère, le cas échéant, pouvoir relire et réutiliser l'information à l'aide des technologies alors disponibles et ainsi se mettre à l'abri des contraintes imposées par les équipements et logiciels originels.

Normalisation des formats

Ailleurs, on met de l'espoir dans la normalisation des formats de documents structurés: SGML (Standard Generalized Markup Language, ISO 8870) et ODA (Office Document Architecture, ISO 8613) ainsi que leurs extensions respectives pour les documents hypertextuels (HyTime/Time-based Document Structuring Language, ISO 10744 et Hyper ODA). Ces formats normalisés de structuration de documents procèdent à un balisage logique des documents et en permettent une représentation structurelle – parties, chapitres, sections, etc. – fondée sur la fonction des segments d'un document donné. Ce sont «en fait des métaformats, de véritables langages […] À l'aide desquels on peut […] représenter, avec un seul et même format, des documents aussi variés qu'un mémo, un rapport hypertextuel, un dossier d'employé, une encyclopédie, etc.» (Marcoux, 1994, p. 96). L'outil apparaît intéressant pour la reconnaissance et la réactivation de l'information multiforme et multitype générée par les systèmes bureautiques de plus en plus polyvalents des organisations. On en mesure tout l'intérêt du point de vue de l'indépendance face aux équipements et aux programmations originels.

Conservation de l'information

En fait, dans les grandes institutions d'archives nationales, on semble s'entendre pour dire que:

> […] *conversion rather than preservation is the critical issue for future usability of electronic records in the long-term.* […] *that conversion from obsolescent software and hardware to media readable by standard contemporary systems would become the chief requirement for long-term retention* (Bickson et Frinking, 1993, p. 55).

Ainsi, dans son vingt-cinquième rapport, le comité américain sur les opérations gouvernementales souligne que:

> *The Archivist of United States reports that 8,000 data files have been accessioned and that none of the files is hardware dependent. Only 2 percent of the files required special processing to deal with unusual or obsolete formats. The files were processed using current high level software, and there was no need to rely on the original operating system or data base management software used to create the records.* (Committee on Government Operations, 1990, p. 18)

Pour contourner cette dépendance, la NARA (National Archives and Records Administration) a d'ailleurs établi des paramètres très précis de transfert de l'information depuis les organisations productrices. Pratique qui convenait très bien aux fichiers générés par l'outillage macro-informatique, généralement moins complexes dans leur contenu et dans leurs fonctions que ne le sont les documents produits aujourd'hui dans les réseaux de l'univers micro-informatique (Bergeron, 1992, p. 54). Comme le note le rapport mentionné plus haut, la révolution informatique des années 90 et la généralisation des ordinateurs personnels comme instruments quotidiens de travail exigent probablement des approches, qui, tout en gardant résolument le cap sur l'indépendance face au médium, tiennent davantage compte des nouveaux contextes informatiques organisationnels (Committee on Government Operations, p. 19-27). Les milieux archivistiques en sont bien conscients et reconnaissent que :

> *Future efforts to handle other material (e.g. relational databases or formatted documents) are expected to be more complex and costly. Nonetheless, these efforts are judged to be far less difficult and expansive than attempting to keep electronic records in their original state, maintaining the necessary software, hardware and expertise to use them* (Bickson et Frinking, 1993, p. 55).

En outre, il ne faut pas oublier que, du point de vue archivistique, le contexte dans lequel on a créé l'information est aussi important que sa structure. La préservation à long terme de ce contexte constitue un défi de taille comme le laissent déjà entrevoir les travaux en cours dans certains services d'archives pour garder trace des liens entre un corpus d'informations électroniques donné et d'autres sources d'information essentielles à la compréhension de sa signification et de son mode d'exploitation.

LA PRÉSERVATION DU CONTENANT

Aux difficultés posées par la gestion à la long terme de la configuration de l'information électronique, s'ajoutent celles liées à ce que nous pourrions appeler les technologies de soutien à l'information : essentiellement le support/média/porteur et les équipements de repérage/lecture/exploitation. Sujets sur lesquels on cherche et on écrit beaucoup ces temps-ci dans les milieux professionnels de la gestion de l'information ; sujets par ailleurs où beaucoup reste à faire pour ramener le degré d'ignorance et d'incertitude à un niveau acceptable.

FRAGILITÉ DU SUPPORT

La fragilité des supports compte au nombre des inquiétudes les plus fréquemment exprimées par les professionnels de l'information. Le fait est que les unités de stockage magnétiques ou optiques utilisées pour

« porter » l'information électronique sont des éléments composites de produits chimiques dont l'assemblage et la combinaison permettent l'encodage des caractères.

Ainsi, un ruban magnétique n'est pas autre chose qu'une mince couche magnétique dont les pigments sont retenus par un liant de polymère, soutenu par une base elle-même parfois renforcée par une couche dorsale (Van Bogart, 1995, p. 2-3). Le cédérom, pour ne prendre qu'un exemple parmi les supports optiques, consiste en un disque de polycarbonate dans lequel sont en quelque sorte moulées de minuscules cavités recouvertes d'une mince couche de métal, elle-même scellée par un fini plastique (Mark Arps, 1993, p. 96). Ces supports et autres porteurs apparentés sont vulnérables dans leur facture même. John Van Bogart, chercheur principal à la division des Études sur la stabilité des médias du National Media Laboratory, signale, au premier chef, pour les rubans magnétiques, la dégradation du liant – des polymères et du lubrifiant qui s'y trouvent intégrés. Il parle aussi d'instabilité des particules magnétiques, de déformation de la couche dorsale ou de la base susceptible de provoquer le déraillement des têtes de lecture (Van Bogart, 1995, p. 3-10). En somme, comme le résume bien Jonas Palm de la Upsala University Library :

> *What physically may happen with magnetic tapes and discs is a distorsion of some kind, either through handling or through environmental influences. In both cases the magnetic layer is distorted or looses from the plastic support. The polyurethane binder between magnetic layer and support deteriorates when exposed to moisture* (Palm, 1995, p. 93).

Le média étant plus jeune, nous sommes moins bien informés du comportement et de la résistance au temps du disque optique. Nous savons cependant déjà qu'il doit être manipulé avec grand soin, la moindre égratignure en compromettant la lecture. On s'accorde généralement à reconnaître que ses composantes chimiques ne sont pas moins vulnérables et imprévisibles dans leur comportement que ne le sont celles qui constituent les médias magnétiques.

DURÉE DE VIE DES TECHNOLOGIES DE SOUTIEN

À la fragilité inhérente aux supports électroniques et optiques, s'ajoute la durée de vie, présumée relativement courte, du support d'abord, mais aussi des équipements d'exploitation de l'information électronique.

Lors d'un exercice récent de réflexion sur la préservation à long terme des médias audio-visuels, trois praticiens canadiens associés au Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audio-visuel canadien ont réuni en un tableau synthèse les informations existantes sur la durée de vie des médias magnétique, optique et magnéto-optique actuellement en usage. Ce qui frappe d'abord, c'est le degré d'incertitude dans l'établissement des durées de vie de ces divers médias. Ainsi, pour le magnétique, les durées de vie des divers médias

vont d'une fourchette de 5 à 40 ans pour les RDAT et D8, par exemple, à plus ou moins 10 ou 15 ans pour les DD2…, et ce, dans les conditions environnementales favorables, soit à 18 °C et à 40% HR. Pour les CD la fourchette est de 5 à 100 ans alors que pour les WORM (Write Once Read Many), selon les alliages utilisés, certains supports vont durer vraisemblablement une décennie et d'autres un siècle…! (Zwaneveld *et al.*, 1995, Annexe E). Au mieux ces chiffres, peu sûrs à leur face même, nous aident à mieux mesurer notre marge de manœuvre dans la recherche de solutions viables pour, à tout le moins, sauvegarder l'information elle-même.

Que dire par ailleurs de l'extraordinaire variété de ces médias, des changements multiples dont ils ont été l'objet au cours des trente dernières années. S'inspirant des travaux de John C. Mallinson, du Centre for Magnetic Recording Research (La Jolla, California), Klaus Hendricks, chercheur principal à l'Institut canadien de conservation, rappelle qu'en un peu plus de trente-cinq ans les rubans magnétiques vidéo ont connu plusieurs formats différents, depuis le « Quad » deux pouces jusqu'au ruban huit millimètres. En outre, la capacité de stockage de ces multiples médias s'est considérablement accrue. Pour les rubans magnétiques d'un demi-pouce seulement on est passé, en une trentaine d'années, de 100 BPI/7-TRACK à 19,000 BPI/18 TRACK. Du coté du disque le produit IBM 350 portait, en 1957, 100 BPI et 20 TPI; en 1987, l'IBM 3380 K portait 15 000 BPI et 2050 TPI (Hendricks, 1991, p. 10-11).

Que dire enfin, au-delà de ce large éventail de supports aux capacités variées, des technologies d'utilisation ou d'exploitation de l'information électronique. De fait, on s'entend généralement pour dire que les technologies d'utilisation ou d'exploitation de l'information électronique ont une durée de vie plus courte que les porteurs d'information eux-mêmes! Les trois spécialistes canadiens mentionnés plus haut parlent de 5 à 10 ans pour la longévité des technologies d'exploitation de média dont la durée de vie peut aller jusqu'à 30 ans et plus! Point n'est d'ailleurs besoin d'être grand clerc pour voir que l'obsolescence des technologies constitue un élément des stratégies de mise en marché des manufacturiers d'équipements IT. Ces avancées en cascade, si avantageuses du point de vue de la circulation, de la communication et de la diffusion de l'information, ne vont pas sans problème lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies et de prendre des mesures pour conserver à long terme, voire au-delà de la simple durée de vie du support et des équipements.

SOLUTIONS POSSIBLES

Ici, les solutions recommandées ou mises de l'avant portent essentiellement dans trois directions et visent toutes à maintenir en vie l'information électronique pour la rendre pleinement utilisable à long, voire à très long terme. Toutes, on le notera, s'appuient sur la prémisse selon laquelle en matière d'information électronique, l'information elle-même importe

davantage que la valeur intrinsèque du document ou du système donnant forme à l'information. Une prémisse avec laquelle certains archivistes ne sont pas encore tout à fait confortables.

Conditions d'entreposage

Premier champ d'intervention : les conditions d'entreposage. Ici, bien que les tests soient toujours en cours et que la recherche reste à faire sur les supports optiques, on s'accorde généralement à penser que l'entreposage à froid et à faible taux d'humidité ralentit le processus naturel de détérioration, réduit le danger de déformation et favorise la stabilisation et le maintien en bonne condition des supports. John W.C. Van Bogart, dans *Magnetic Tape Storage and Handling*, parle pour les documents magnétiques destinés à une préservation à long terme, d'un « Temperature Set Point, Significantly lower than room ambient. As low as 40 °F (5 °C) » et d'un « Humidity Set Point. Significantly lower than room ambient. As low as 20 % RH. » avec variations n'excédant pas 7 °F/4 °C pour la température et 10 % pour le taux d'humidité (Van Bogart, 1995, p. 18). On comprendra qu'aménager des locaux qui répondent à ces conditions coûtent cher. D'où cette impérative nécessité pour les archivistes de faire des choix, de hiérarchiser les documents électroniques dont ils ont la garde et de ne réserver ce traitement maximum qu'aux témoignages documentaires jugés les plus précieux. Autrement dit par John Van Bogart :

> […] *the quality of care a magnetic tape receives should be commensurate with the perceived value of the information contained on the tape. If the information stored on the tape is of great value and must be preserved indefinitely, this could justify the cost of purchasing and maintaining the recommended archive facility* (Van Bogart, 1995, p. 18-19).

Par ailleurs, Ken Harris, de la Bibliothèque du Congrès, citant les travaux de Leslie Smith du National Institute for Standards and Technology, met en lumière un autre avantage offert par de bonnes conditions d'entreposage des documents magnétiques :

> [Leslie Smith] *observed that the tape failure occured mainly due to the polyster polyurethane binder layer, resulting in softening, embrittlement or loss of adhesion to the backing. A most significant finding of this study was that the major threat to magnetic tape is the presence of acidic atmospheric pollutants which are particularily damaging at high humidity and temperature levels. Not surprisingly, the polyester base itself was found to be highly stable under reasonable storage conditions* (Harris, 1995, p. 122).

Conversion de l'information

Deuxième champ d'intervention : la conversion, le transfert de l'information. Ici, il importe de reconnaître d'entrée de jeu qu'aucun support ne saurait durer pour l'éternité et assurer la pérennité de l'information

électronique. Même si cela était, l'obsolescence des technologies d'utilisation – équipements et logiciels – rendrait virtuellement caduque, sans signification, l'existence du support même. Il faut donc, avant que les supports ne se détériorent, prendre les mesures pour transférer, copier, reporter l'information sur un support neuf… et la migrer à nouveau au terme de la vie utile de ce support de remplacement, qu'on aura heureusement prolongé grâce à de bonnes conditions d'entreposage. Ici la démarche n'est pas simple, le choix d'un support durable – et de la technologie d'exploitation correspondante – ne constituant pas le moindre des défis. Le maintien de la qualité originelle de l'information, particulièrement pour l'image, et le niveau d'acceptabilité de la compression de l'information constituent d'autres éléments d'une problématique plutôt complexe. Tout cela implique par ailleurs des coûts et peut s'avérer très laborieux – au sens littéral du terme.

La littérature disponible suggère qu'un assez large éventail de solutions sont présentement mises en œuvre dans le réseau des services et institutions d'archives. Il est sans doute trop tôt pour juger de leur viabilité. Il est clair cependant que les solutions ouvertes sont les plus porteuses d'avenir. En 1992, le Groupe de travail sur les technologies et les normes de conservation des Archives nationales du Canada reconnaissait l'intérêt du DAT (Digital Audio Tape) et du cédérom, entrevoyait les qualités potentielles du ruban optique et suggérait de pousser plus avant l'examen de ces options, avant de prendre une décision que les implications financières risquaient de rendre irréversible. Depuis lors, en raison des progrès rapides en ce domaine, de nouvelles options se font jour et nous serons peut-être en mesure d'adopter une approche encore plus efficace et moins coûteuse que celle entrevue il y a bientôt trois ans. Entre-temps, nous nous en remettons au DAT 8 mm et au 12'' WORM Optical Disk. (National Archives of Canada, 1992, p. 26)

Par ailleurs, du côté de la gestion même de ces migrations à répétition – aux dix ans d'après la pratique la plus communément acceptée –, le développement de systèmes intégrés – informatisé et robotisé – de gestion de la préservation offre d'intéressantes perspectives. Tom Cavanagh, du département d'ingénierie de la Société Radio-Canada, Canadian Broadcasting Corporation, a étudié de près le « Library Management System » de la maison Sony, dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audio-visuel canadien. Le concept est intéressant en ce qu'il prévoit une surveillance, une inspection et un transfert entièrement informatisés et robotisés de l'information électronique (Zwaneveld *et al.*, 1995, p. 28-30).

Recherche et normalisation

Troisième champ d'intervention : la recherche et la normalisation. Il faut se réjouir des efforts en cours dans les laboratoires de recherche en vue de déterminer la durabilité des médias électroniques. Il faut cependant

souhaiter que les recherches aillent au-delà du constat de l'acquis et que les conclusions qu'on en tire servent à déterminer les normes de production de produits durables et polyvalents. Ainsi, la récente initiative prise par la SMPTE (Society of Moving Pictures and Television Engineers) en vue d'établir, en étroite collaboration avec les fabricants eux-mêmes, des normes acceptables de durabilité, doit être saluée. Les résultats de cette réflexion concertée devraient nous être livrés dans les prochains mois.

CONCLUSION

Lors même que les sociétés, les organisations, les individus en sont à l'aube de la Révolution de l'information, ceux et celles qui ont charge d'en gérer la mémoire ne peuvent ignorer les nouveaux modes de création, gestion, stockage et communication de l'information. Ils doivent les intégrer à leur préoccupation majeure. D'autant plus que l'information sous format électronique, devenue en quelque sorte le mode privilégié de consignation de notre temps, revêt des caractéristiques bien particulières. Opaque, complexe, mobile… fluide, dans sa configuration ; fragile, instable, provisoire… éphémère, dans sa forme, l'information électronique commande également des mesures de protection pour le long terme compliquées et transitoires. Malgré leurs limites et leurs imperfections, ces solutions doivent être mises à l'essai, être ajustées et modifiées au besoin… l'important étant qu'elles soient adaptables, réversibles, ouvertes… pour laisser au temps l'opportunité d'agir, de nous dire la viabilité des solutions en cours d'application et de nous offrir de nouvelles avenues à explorer.

Mais, à tous égards et quelles que soient les solutions qui émergeront de nos réflexions en cours ou de nos chantiers d'élaboration des stratégies de préservation des documents électroniques intégrées et globales, il nous faut garder à l'esprit que :

- en matière d'information électronique, la sauvegarde du message implique la protection du contexte, du contenu et de la structure ;
- « *The strategy for keeping electronic records is a migration strategy ; it's not a physical conservation strategy* » (*The Globe and Mail*, 24 octobre 1995) ;
- dans cet univers quasi immatériel de l'information électronique, il faut également intervenir tôt et avec les expertises appropriées pour s'assurer que les bonnes actions sont prises au bon moment.

Il y va de la pérennité même d'une part importante de la mémoire documentaire de notre temps. Il y va aussi de notre capacité à transmettre dans le temps des traces de nous-mêmes qui soient signifiantes et un héritage informationnel cohérent.

«Preservation of past poses problem: Archives Limited by hi-tech», *The Globe and Mail*. Toronto, October 24 1995.

ARPS, Mark (1993). «CD-ROM: Archival Considerations», *Preservation of Electronic Formats & Electronic Formats for Preservation*. Janice Mohlhenrich (dir.), Fort Atkinson, Wisconsin, Highsmith, 1993, 144 p.

BERGERON, Pierrette (1992). «La gestion des archives électroniques. Quelques questions-clés à considérer», *Archives,* 23, 3, hiver, p. 51-70.

BIKSON, T.K., E.J. FRINKING (1993). *Preserving the Present: Toward Viable Electronic Records*. The Hague, Sdu Publishers, 1993, 169 p.

BRETON, Philippe (1987). *Histoire de l'informatique*. Paris, Éditions La Découverte, coll. «Histoire des sciences», 1987, 239 p.

COMMITTEE ON GOVERNMENT OPERATIONS (1990). *Taking a Byte out of History. The Archival Preservation of Federal Computer Records*. Twenty-fifth report to the 191st Congress, Washington, Government Printing Office, 1990, 30 p.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (1994). *La gestion des archives informatiques*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, 163 p. Coll. «Gestion de l'information».

HARRIS, Ken E. (1995). «A review of recent research findings on preservation and conservation of library and archival materials». *Proceedings of the Pan-African Conference on the Preservation and Conservation of Library and Archival Materials. Nairobi, Kenya: 21-25 June 1993.* Jean-Marie Arnoult, Virginie Kremp et Musila Musembi (dir.), The Hague, IFLA Headquarters, 1995, 211 p.

HENDRIKS, Klaus (1991). «Stabilitty and preservation of archives media: Paper, photography materials and magnetic recordings». *Preprints. 7th International Congress of Restorers of Graphic Art (IADA).* Upsala, Sweden, August 1991, p. 10-11.

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES/CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (1984). *Dictionary of Archival Terminology. Dictionnaire de terminologie archivistique,* English and French with Equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish, Peter Walne (dir.), compilé par Frank B. Evans, François-J. Himly et Peter Walne, Munich, New York, Londres, Paris, K.G. Saur, 1984, 226 p.

MARCOUX, Yves (1994). «Les formats de documents électroniques en archivistique. La solution au problème des archives électroniques passe-t-elle obligatoirement par les formats normalisés de documents structurés?», *Archives*, 26, 1-2, automne, p. 85-100.

NATIONAL ARCHIVES OF CANADA (1992). *Report of the Working Group on Conservation Standards and Technologies,* 1992, p. 26.

NEAVILL, Gordon B. (1991). «Preservation of a computer-based and computer-generated records», dans Kathryn Luther Henderson and William Henderson (dir.), *Conserving and Preserving Materials in Nonbook Formats*, Urbana-Champaign (Illinois), University of Illinois, Graduate School of Library and Information Science, 1991, 105 p.

PALM, Jonas (1995). «Preservation and conservation of nonbook materials in libraries and archives», *Proceedings of the Pan-African Conference on the Preservation and Conservaion of Library and Archival Materials. Nairobi, Kenya: 21-25 June 1993.* Jean-Marie Arnoult, Virginie Kremp et Musila Musembi (dir.), The Hague, IFLA Headquarters, 1995, 211 p.

ROTHENBERG, Jeff (1995). « Ensuring the longevity of digital documents », *Scientific American,* janvier, p. 42-47.

VAN BOGART, John W.C. (1995). *Magnetic Tape Storage and Handling. A Guide for Libraries and Archives.* Washington, The commission on Preservation and Access, St Paul, National Media Laboratory, juin, 34 p.

ZWANEVELD, Ed, Roger Easton et Tom Cavanagh (1995). « The conservation of Canada's film and magnetic media heritage », *Fading away. Strategic Options to Ensure the Protection of and Access to our Audio-visual Heritage.* Ottawa, National Archives of Canada, août, Annex « E ».

15

De la gouvernance de la préservation*

Cadre légal, éthique et technologique de la gestion de la préservation

Jacques Grimard

* Conférence donnée à la 34e Table ronde des archives organisée par le Consul international des archives à Budapest en 1999.

RÉSUMÉ

Plaidoyer en faveur de la préservation des archives basé sur la définition même de la notion de préservation, sur l'étude du cadre normatif dans lequel elle se situe tant au plan international que national, soit les ententes, traités, législation archivistique, normes, etc. Le texte rend compte de la consultation des codes d'éthique des différents professionnels de la conservation (restaurateurs, conservateurs et archivistes) aux fins d'en dégager les points relatifs à la préservation. Il mène une réflexion sur la technologie au service de la préservation en faisant appel à l'expertise de spécialistes des différents supports.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (2000). « De la gouvernance de la préservation : cadre légal, éthique et technologique de gestion de la préservation », dans *Actes de la 34e Table ronde des archives*, Budapest, 1999, Paris, Conseil international des archives, p. 33-45. Texte reproduit avec l'aimable autorisation du Conseil international des archives.

Ma collègue, Helen Forde, vous a entretenus de la préservation comme composante fondamentale de la gestion stratégique des archives. Elle s'est attachée à définir les besoins auxquels répond cette fonction archivistique essentielle et à mettre en lumière les activités et interventions qu'elle commande. Elle a également rappelé le lien qui rattache la préservation à l'accès, la première agissant en support à la seconde et cette dernière fournissant sa raison d'être à la première. Ce faisant, elle a ouvert la voie à mon propos qui portera sur la gouvernance de la préservation, soit sur l'environnement juridique, éthique et technologique qui en influence la pratique.

Plus spécifiquement, je compte aborder trois éléments constitutifs du cadre de gestion de la préservation : je vous parlerai d'abord du cadre normatif, c'est-à-dire de droit et de normes ; puis, je discuterai avec prudence d'éthique et de déontologie, avant d'introduire l'environnement technologique sous l'angle de la gouvernance de cette fonction archivistique primordiale qu'est la préservation des archives.

PROLÉGOMÈNES

Mais avant d'aller plus loin, il m'apparaît nécessaire de poser quelques prémisses utiles à la compréhension de mon sujet.

D'abord, je souscris tout à fait à la définition englobante de la préservation telle qu'elle vous a été présentée par Helen Forde. En effet, la préservation n'est pas la simple addition d'actions ou d'interventions destinées à protéger l'objet archivistique. Elle constitue un ensemble d'activités hiérarchisées, planifiées et articulées de manière à assurer la durabilité de l'information. Elle recouvre tout aussi bien les interventions en matière de conditions environnementales de garde de l'information que les mesures prises en vue d'assurer la pérennité des systèmes informatiques ou encore que les actions plus pointues de réparation des documents endommagés[1]. En somme, préserver des archives, ce n'est pas réagir ou agir après ou encore réparer les dommages ; c'est, ainsi que le suggère l'origine latine du terme *praeservare,* anticiper, mettre à l'abri ou épargner du danger de perte ou de détérioration.

Ma seconde prémisse découle de cette conception englobante et anticipante de la préservation. Prenant en compte les pratiques courantes de gestion, de production et de dissémination de l'information, elle pose que la gestion de la préservation s'applique à l'ensemble du cycle de vie et de gestion de l'information[2]. Et ce me semble particulièrement vrai de l'information contenue dans les systèmes électroniques qui soutiennent les activités opérationnelles des organisations. La durée de vie des technologies de l'information est courte et commande des interventions de prévention, de maintien et de protection au moment même de la conception des systèmes. Elles exigent que nous pensions « préservation » dès l'origine du cycle de vie de l'information de manière à en garantir le maintien non seulement en prévision d'une éventuelle garde à très long terme, mais aussi et surtout en vue d'une utilisation efficace et efficiente à court et moyen terme.

Ma troisième et dernière prémisse touche la raison d'être, au sens de la préservation. Au début de la décennie, Gordon B. Neavill faisait un rapprochement intéressant entre les technologies de communication et de préservation. Il écrivait : « *Many of the information technologies that emerged in the nineteenth and twentieth centuries, such as telegraph, telephone, radio,*

1. L'édition à venir du *Dictionnaire de terminologie archivistique* définit ainsi la préservation : « *The totality of processes and operations involved in the stabilization and protection of documents against damage or deterioration and in treatment of damaged or deteriorated documents.* » Elle précise que : « *Preservation may also include the transfer of information to another medium, such as microfilm.* »
2. Au sujet de la gestion du cycle de vie de l'information, on lira avec intérêt l'article fouillé de Sue McKemmish : « Yesterday, today and tomorrow : A continuum responsibility », publié dans les *Proceedings of the Records Management of Australia, 14th National Convention,* 15-17 *September* 1997, RMAA, Perth, 1998 et accessible sur le site du Records Continuum Research Group : <www.sims. monash.edu.au/rcrg/publications/recordscontinuum/smckp2.html>. On relira également avec profit le quatrième chapitre de *Fondements de la discipline archivistique* de Jean-Yves Rousseau, Carol Couture et collaborateurs, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 95-114.

and television, are concerned primarily or solely with transmission through space. […] *Preservation is concerned with the transmission of information through time rather than space*[3]. »

Préserver, c'est donc prendre toutes les mesures pour transmettre l'information à travers les âges ; mais c'est également, en corollaire, s'assurer qu'à travers le temps cette information est transmissible, communicable dans l'espace, accessible à tous ceux qui entendent l'exploiter à des fins opérationnelles, de recherche, voire de création. Préserver, c'est aussi s'assurer que l'information transmise est authentique et fiable, que son contenu est transmis dans toute son authenticité, dans toute son intégrité et qu'on puisse s'y fier, sans crainte, lors de son utilisation. S'il ne me fallait citer que quatre mots pour définir le sens de la préservation, je retiendrais : *pérennité, accessibilité, authenticité et fiabilité.*

Ces prémisses posées, venons-en à l'encadrement normatif, éthique et technologique de la préservation.

LE CADRE NORMATIF DE LA PRÉSERVATION

Par cadre normatif, j'entends ici à la fois l'appareil juridique et l'arsenal de normes qui régissent la pratique, qui définissent les limites et les termes de cette constellation d'activités qui font la préservation. Côté juridique, je pense à la fois aux traités, protocoles ou conventions internationaux visant à garantir la protection de l'héritage culturel mondial, et aux lois nationales sur les archives et à leurs réglementations afférentes. S'agissant de normes, j'inclus dans ma réflexion autant les normes techniques de fabrication des supports et de l'équipement de préservation de l'information et les principes régissant les pratiques de préservation spécifiques – pensons ici aux *IFLA Principles for the Care and Handling of Library Material* récemment publiés par la Fédération internationale des associations de

3. Gordon B. Neavill, « Preservation of computer-based and computer-generated records », dans *Conserving and Preserving Materials in Nonbook Formats,* Kathryn Luther Henderson et William Henderson (dir.), Urbana-Champaign (Illinois), University of Illinois, Graduate School of Library and Information Science, 1991, p. 47.

bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)[4] – que les normes générales de gestion de documents comme la norme australienne en matière de *Records Management*[5].

Pour les fins de notre discussion, il n'est sans doute pas nécessaire de reprendre les réflexions et les travaux du CIA (Conseil international des archives) et de la CITRA (Conférence internationale de la Table ronde des archives) sur la protection des archives en cas de conflits armés, ou contre le vol ou le transport illicite d'archives[6]. Une relecture de nos débats sur ces questions me laisse l'impression que les archives ont, dans le passé, constitué une préoccupation importante au moment de la signature d'ententes mettant fin à des conflits nationaux ou territoriaux. Portant un regard global sur la situation antérieure à la Seconde Guerre mondiale, Jean-Pierre Wallot écrit :

> De façon générale, les pratiques en cours durant ces siècles permettent de discerner un certain nombre de règles de base [...] :
>
> i) tout traité relatif au changement de souveraineté sur un territoire comportait des clauses prévoyant des remises ou échanges d'archives ;
>
> ii) les listes des archives à transférer ou copier en vertu de tels traités étaient établies par accord particulier entre les deux parties ;
>
> iii) les documents nécessaires à la conduite des affaires courantes et à la continuité de l'administration étaient remis dans presque tous les cas, en original ou en copie, par l'État prédécesseur à l'État successeur ;
>
> iv) les archives saisies et déplacées pendant les hostilités étaient restituées après le retour de la paix ;
>
> v) les archives des autorités militaires provisoires d'occupation restaient la propriété des puissances occupantes[7].

---

4. International Federation of Library Associations and Institutions Core Programme on Preservation and Conservation, et Council on Library and Information Resources. *IFLA Principles for the Care and Handling of Library Material,* compilé et publié par Edward P. Adcock, avec la collaboration de Marie-Thérèse Varlamoff et Virginie Kremp, 1998, *International Preservation Issues,* nº 1.
5. Council of Standards Australia, Committee IT/21 Records Management, *AS 4390-1996. Australian Standard. Records Management, Part 1-6*, Homebush, Standards Australia, 1996.
6. Voir, entre autres, les *Actes de la XVIIe Conférence internationale de la Table ronde des archives, Cagliari 1977. Constitution et reconstitution des patrimoines archivistiques nationaux*. Paris, Conseil international des archives, 1980, 143 p. ; ainsi que ceux de la Conférence de Thessalonique de 1994 sur *l'Interdépendance des archives à l'ère de l'information,* parus dans International Council on Archives/Conseil international des archives, *CITRA* 1993-1995. *L'interdépendance des archives. Actes des vingt-neuvième, trentième, et trente et unième conférences internationales de la Table ronde des archives, XXIXe, Mexico,* 1993 ; *XXXe, Thessalonique,* 1994 ; *XXXIe, Washington,* 1995, Dordrecht, 1998.
7. Jean-Pierre Wallot, « Les grands principes internationaux concernant la migration des archives », *Archives,* Revue de l'Association des archivistes du Québec, 1996-1997, vol. 28, nº 2, p. 5.

Ces dispositions témoignent nettement du souci des États d'assurer le maintien, de préserver à travers le temps et les mouvements dans l'espace géopolitique l'information attestant de leurs droits.

Depuis 1945, les faits ont montré que cette préoccupation est certainement moins présente. La Convention de La Haye, établie en 1954 et entrée en vigueur en 1956, et le second protocole d'application de cette convention, adopté en mars 1999, sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé[8] témoignent pour leur part de l'intention des signataires de prendre les mesures appropriées pour préserver l'héritage culturel mondial à une époque où les parties aux conflits militaires disposent de technologies et d'armes susceptibles de causer instantanément des dommages irréparables. À première vue, les termes de la convention et des protocoles afférents semblent offrir une protection efficace. Dans les faits, nous savons, ainsi que le montrent les conflits récents ou en cours, que le patrimoine documentaire du monde demeure extrêmement vulnérable, et ce, en dépit des efforts plus que louables d'organisations comme le Comité international du Bouclier bleu. D'une part, il faut savoir qu'au 14 janvier 1999 seulement 95 pays avaient signé la Convention de 1954, et que 79 d'entre eux avaient adhéré au premier protocole d'application (les chiffres ne sont pas disponibles pour le second protocole, dont la période de signature prendra fin le 31 décembre 1999)[9]. D'autre part, nous ne savons pas avec certitude si les pays signataires ont toujours respecté leurs engagements.

Responsables entre autres de la préservation dans nos pays respectifs, nous devons maintenir ici l'effort en vue d'accroître cette protection, et à cette fin, exercer les représentations utiles pour qu'un plus grand nombre de pays adhèrent aux ententes internationales de protection des biens culturels, faire œuvre pédagogique en diffusant largement et en expliquant les termes de ces ententes aux intervenants de tous les niveaux de gouvernement, et participer aux discussions et travaux de mise en application des mesures de protection des biens culturels.

---

8. On retrouvera le texte complet de la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé,* adoptée à La Haye le 14 mai 1954, sur le site Web de l'Unesco : <www. unesco.org/culture/laws/hague/html_fr>. Quant au texte du *Protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* adopté à La Haye le 26 mars 1999, il est également accessible sur le même site. On lira avec intérêt le commentaire de Jiri Toman, *The Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict. Commentary on the Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict and its Protocol, signed on 14 May 1954 in The Hague, and on other instruments of international law concerning such protection,* Aldershot, Dartmouth Publishing Co., Paris, Unesco, 1996, XVI-525 p.

9. Unesco, *Convention* et *protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 14 mai 1954). Liste des États parties* (79 *États parties au Protocole) au 14 janvier 1999,* <www.unesco.org/culture/laws/hague/html_eng>. Voir par ailleurs l'article 40 du *Protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye,* 26 *mars* 1999, qui en détermine la période de signature, <www. unesco.org/culture/legalprotection/war/html_eng/protocol2.html>.

Par ailleurs, au plan des lois nationales sur les archives, les dispositions relatives à la préservation ne sont pas aussi explicites qu'elles le sont pour d'autres fonctions archivistiques, comme le transfert d'archives publiques ou encore la communicabilité des archives. Dans son étude intitulée *Législation et réglementation en matière d'archives et de gestion des documents,* Eric Ketelaar notait en 1986 que « L'attention portée à la conservation dans les législations en vigueur est en raison inverse de l'importance de cette fonction primordiale de l'archivistique[10] ». Marcel Lajeunesse et Carol Couture semblent abonder dans le même sens dans leur étude comparative d'impact de 1991, où ils n'ont pas jugé utile de livrer quelque interprétation ou conclusion sur la « conservation » dans les lois sur les archives qu'ils ont analysées[11]. Pourtant, ces textes ne sont pas muets en matière de préservation. En certains cas, pensons à l'Australie ou à l'Allemagne pour ne retenir que ces deux exemples, la préservation est nommément mentionnée dans le titre même de la loi créant les archives nationales ou en régissant la gestion[12]. Ailleurs, c'est le cas dans mon propre pays, la préservation constitue un élément de la formulation juridique de la mission de l'organisme et des attributions de l'établissement d'archives ou de son chef[13]. Mais, règle générale, on trouve beaucoup plus rarement dans les textes de lois des dispositions précises sur la préservation comme telle, encore qu'on en détecte fréquemment la présence derrière des termes ou expressions comme : « conservation », « garde », « sécurité », « protection », « entreposage », « authentification », « certification », « administration de dépôts intermédiaires », « reproduction d'archives », « inaliénabilité et imprescriptibilité des archives », etc. De plus, la préservation a donné lieu à l'adoption de règlements et à l'émission de nombreuses directives ou instructions spécifiques portant sur une ou plusieurs activités de préservation[14]. En outre, les *Principes directeurs pour une loi sur les archives historiques et les archives courantes,* principes élaborés par le Comité du CIA pour les questions juridiques intéressant les archives et présentés au congrès de Beijing (1996), font une place non négligeable à la préservation. Ils comportent des recommandations sur l'insaisissabi-

10. Eric Ketelaar, *Législation et réglementation en matière d'archives et de gestion des documents : une étude RAMP, accompagnée de principes directeurs,* Paris, Programme général d'information et UNISIST, 1986, p. 53.
11. Carol Couture et Marcel Lajeunesse, *Législations archivistiques et politiques nationales d'archives : étude comparative d'impact,* Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 1991, 426 p.
12. *Idem, ibidem,* p. 201, note 18. *Archival Legislation* 1981-1994. « Législation archivistique 1981-1994. Albania – Kenya », in Conseil international des archives, *Archivum,* vol. XL, Paris, Munich, New Providence, Londres, K.G. Saur, 1995, p. 212.
13. *Loi sur les Archives nationales du Canada,* article 4, 1987.
14. C'est ce qu'indique la lecture des rubriques 6 sur la « Conservation des documents » et 9 sur le « Service de référence, d'authentification et de reprographie » des analyses des quelque 30 lois d'archives étudiées par Couture et Lajeunesse dans leur chapitre intitulé « Exploitation des données » de l'étude mentionnée plus haut (voir note 11).

lité, l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des archives ; ils suggèrent que l'énoncé de mandat ou de mission des archives nationales soit exhaustif et qu'il fasse référence aux principales fonctions archivistiques ; s'agissant de gestion de documents, ils précisent : « on devrait inscrire clairement dans la loi, sous forme de droit d'inspection, le pouvoir attribué à l'établissement d'archives d'examiner les pratiques de l'administration publique en matière de création, de conservation [...][15] ».

Mais, ce qui frappe à la lecture de ces textes juridiques, de ces études et de ces Principes, c'est que la préservation semble être à la fois partout et nulle part. Il est, par exemple, révélateur de noter que les auteurs des Principes directeurs cités plus haut ont structuré une partie de leur texte autour de fonctions archivistiques familières comme l'accès, le classement et la description, la gestion de documents, sans cependant sentir la nécessité de retenir quelque chose de particulier pour cette fonction non moins fondamentale qu'est la préservation. Il y aurait peut-être lieu de pousser plus loin la réflexion, de poser une définition englobante et acceptable de la préservation, d'élaborer des modèles de dispositions législatives, de règlements ou décrets et de directives ou instructions qui traduisent la hiérarchisation des interventions depuis l'énoncé de principe dans le texte de la loi jusqu'à l'établissement de mesures plus ponctuelles dans les directives en passant par l'énoncé de normes dans les textes réglementaires de manière à donner un cadre normatif articulé à la gestion de la préservation au sein des établissements d'archives.

Mis à part les lois et leurs règlements et instructions afférents, d'autres matériaux font partie du cadre normatif qui régit les pratiques de la préservation. Ce sont d'abord les normes techniques régissant la fabrication des supports d'information ou la production de l'équipement et du matériel d'entreposage, de restauration et de reproduction[16]. Elles sont très utiles aux spécialistes dans le cours quotidien de leurs activités. Certains d'entre eux ont d'ailleurs contribué à leur élaboration et se sont assurés que les préoccupations liées à la préservation des archives soient prises en compte et couvertes. Nous devons encourager la participation de nos experts aux discussions et aux travaux de rédaction de ces normes plus techniques ou spécifiques de manière que ni la performance des équipements, ni la résistance des supports, ni la composition chimique ou organique du matériel ne viennent affecter l'authenticité et la fiabilité de l'information tout au long de son cycle de vie utile.

---

15. Conseil international des archives. Comité pour les questions juridiques intéressant les archives, *Principes directeurs pour une loi sur les archives historiques et les archives courantes,* 1996, p. 3 et 5. Document inédit.

16. Voir à ce sujet : Comité consultatif international de l'Unesco sur le programme Mémoire du Monde, Sous-comité sur la technologie, *A Guide to Standards, Recommended Practices and Reference Literature Related to the Preservation of Documents of All Kinds,* <firewall.unesco.org/webworld/mdm/administ/en/guide/guidetoc.htm>.

Par ailleurs, il me semble qu'il y a lieu de se réjouir de ce que la préservation soit au cœur de la norme plus générale, émise sous la forme d'un énoncé de principes, élaborée par nos collègues du Comité pour les documents électroniques et autres archives courantes (CIA) et faisant présentement l'objet de consultation. Fait significatif, trois des quatre principes soumis à la consultation ne font pas seulement référence à la préservation : ils en intègrent en quelque sorte les fondements et les placent au centre de la vision qu'ils expriment. Il vaut ici la peine de les relire :

> *4.1 The archives should facilitate the establishment of policies, procedures, systems, standards and practices designed to assist records creators to create and retain records which are authentic, reliable and preservable.*
>
> *4.2 The archives should be involved in the entire records life cycle (conception, creation, maintenance) to ensure both the creation and retention of records that are authentic, reliable and preservable and the capture, preservation and continued accessibility of records identified as having archivaI value.*
>
> *4.4 The archives should articulate preservation and access requirements to ensure that archivaI records remain available, accessible, and understandable*[17].

Ces principes m'apparaissent à la fois rafraîchissants et rassurants en ce qu'ils expriment une méthode de préservation qui va au-delà des traitements curatifs *post facto* auxquels malheureusement la fonction de préservation a pendant trop longtemps été réduite. En faisant en quelque sorte de la préservation, de la conservation (« rétention »), de l'authenticité, de la fiabilité, de la « préservabilité » et de l'accès des éléments la raison d'être de l'acte de création de l'information, ces principes ramènent l'éclairage à l'origine de l'information, là où il importe d'agir de manière préventive pour garantir la pérennité, l'accessibilité, l'authenticité et la fiabilité des corpus documentaires.

Autre exemple, la norme 15489, actuellement en préparation, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur le *Records Management – Requirements*[18] elle-même largement inspirée par la norme australienne *AS 4390* – 1996, *Records Management*[19]. Non seulement ces deux normes font une place précise à la préservation mais, à l'instar des

17. Conseil international des archives. Comité pour les documents électroniques et autres archives courantes, *Archives and Current Records : Principles,* p. 3, 4 et 9. Document inédit.

18. Je remercie Mme Catherine Zongora d'avoir mis à ma disposition la documentation disponible sur le projet de l'Organisation internationale de normalisation, Comité technique ISO/TC 46, Information and documentation, sous-comité SC II, *Archives/Records Management, ISO 15489 Records Management – Requirements. Part 1 : Standard. Part* 2 : *Technical Report.*

19. Council of Standards Australia, Committee IT/21, Records Management, *Australian Standard. Records Management, Part 1 – Part* 6, Homebush, NSW, Standards Australia, 1996.

principes de gestion des documents électroniques et courants évoqués précédemment, elles prennent appui sur les mêmes impératifs de maintien, d'authenticité, d'accessibilité et de fiabilité. Ainsi, la norme australienne comporte une partie spécifique sur l'entreposage des documents et la partie technique du projet de norme internationale consacre une rubrique bien documentée à la préservation. Mais au-delà de ces spécifications essentielles aux activités, il est utile de citer quelques énoncés du projet de norme générale regroupés sous la rubrique *Storage :*

> *Records should be created and maintained in media that will ensure that they will be accessible for as long as they are needed. Issues relating to the maintenance, handling and storage of records arise throughout the record's existence, not only when they become inactive.*
>
> *Records require storage conditions and handling processes that take account of their specific physical and chemical properties and values. Records of continuing value, irrespective of format, require higher quality storage and handling to preserve them for as long as that value exists.*
>
> *Systems for electronic records should be designed so that records will remain useable through any kind of system change, including migration to different software, for the entire period of their retention*[20].

Les auteurs du projet de norme ont visiblement compris l'importance des interventions préventives et ponctuelles pour qu'à tout moment de son existence, l'information soit protégée, maintenue dans toute son intégrité aussi longtemps que sa valeur d'information, de preuve et de témoignage le requiert. En cela, leur approche reflète les préoccupations de notre temps en matière de préservation. Mais on pourrait probablement aller plus loin et imaginer l'élaboration et l'adoption d'une norme générale de préservation couvrant l'ensemble des interventions requises et reflétant la démarche hiérarchisée et adaptée aux différents niveaux de besoin.

LE CADRE ÉTHIQUE

La ligne n'est pas toujours facile à tracer entre l'éthique, la déontologie – deux termes souvent confondus alors que le premier porte sur le quoi et l'autre sur le comment – les normes de pratique et les principes directeurs. Pour fins de clarification, je m'en tiendrai ici aux notions communément acceptées de « science de la morale », de *moral principles*, de *rules of conduct* et de « devoirs professionnels » que l'on retrouve d'ailleurs dans les dictionnaires usuels. Portons d'abord le regard sur les éléments du cadre éthique qui influencent la conduite des gestionnaires, professionnels et techniciens de nos établissements d'archives en matière de préservation.

20. Organisation internationale de normalisation, *ibid.*

Le Code de déontologie, adopté par l'assemblée générale du CIA en septembre 1996, au congrès de Beijing, me semble comporter trois énoncés qui appuient notre propos – en plus du paragraphe B du Préambule qui inclut dans la définition du terme « archiviste » les personnes dont la responsabilité est de conserver les archives et qui, en un sens, renforce l'idée que les établissements d'archives ne sauraient fonctionner sans la collaboration d'une alliance de professions. Ces trois énoncés se lisent comme ceci :

> 1. Les archivistes maintiennent l'intégrité des archives et garantissent ainsi qu'elles constituent un témoignage du passé durable et digne de foi.
>
> 3. Les archivistes préservent l'authenticité des documents lors des opérations de traitement, de conservation et d'exploitation.
>
> 10. Les archivistes travaillent en collaboration avec leurs collègues et les membres des professions voisines afin d'assurer universellement la conservation et l'exploitation du patrimoine[21].

« Intégrité des archives », « témoignage du passé durable et digne de foi », « authenticité des documents », voilà des formules qui nous ramènent à la raison d'être même de la préservation tout en fournissant, ainsi que le précise le Préambule du code, « un cadre éthique de conduite aux membres de la profession ». Mais ce code, de portée internationale, et dont nous ne savons pas d'ailleurs dans quelle mesure il est devenu un guide effectivement utilisé dans l'élaboration de codes déontologiques et éthiques, régionaux et nationaux, ne va pas vraiment au-delà de l'énoncé sur l'engagement à préserver et à effectuer les travaux de « conservation » requis.

À cet égard, les codes de déontologie des professionnels de la restauration ou de la conservation offrent davantage. Le code de l'American Institute for Conservation of Historic and Artistic Works (AIC) précise, d'entrée de jeu, que : « *The primary goal of conservation professionals* […] *is the preservation of cultural property* » et « *it sets forth the principles that guide conservation professionals and others who are involved in the care of cultural property* ». Le *Guide du praticien* de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels stipule pour sa part que : « Le propriétaire et le restaurateur partagent la responsabilité du soin et du traitement d'un bien culturel » et inclut dans la définition du « propriétaire » les personnes physiques ou morales détenant les droits de propriété sur le bien culturel ainsi que les professionnels ayant pour fonction de garder un bien culturel « comme un directeur de musée, un conservateur, un archiviste ou un bibliothécaire ». Ainsi les restaurateurs, du moins dans l'énoncé de leurs normes de conduite, se voient comme des partenaires de ceux et celles qui ont pour tâche d'assurer la pérennité du patrimoine. De fait, archivistes

21. Conseil international des archives, *Directory/Annuaire 1997*, Paris, Secrétariat du CIA, 1997, p. 102-104.

et spécialistes de la préservation – j'entends ici autant les restaurateurs de documents anciens que les technologues chargés d'assurer la migration ou la reproduction de l'information sans en affecter les qualités intrinsèques et les experts chargés de la gestion de l'entreposage, des conditions environnementales et autres mesures préventives plus pointues – détiennent des expertises complémentaires et essentielles au maintien à court, moyen et long terme de l'intégrité et de l'authenticité de l'information.

Par ailleurs, il est intéressant de noter ici que les conservateurs professionnels de l'AIC ont été en mesure de définir dans leur code les modalités et les limites de leur action en précisant, entre autres, que :

> *I. The conservation professional shall strive to attain the highest possible standards in all aspects of conservation, including, but not limited to, preventive conservation, examination, documentation, treatment, research, and education.*
>
> *V. While circumstances may limit the resources allocated to a particular situation, the quality of work that the conservation professional performs shall not be compromised.*
>
> *VI. The conservation professional must strive to select methods and material that, to the best of current knowledge, do not adversely affect cultural property or its future examination, scientific investigation, treatment, or function.*
>
> *VIII. The conservation professional shall recognize a responsibility for preventive conservation by endeavoring to limit damage or deterioration to cultural property, providing guidelines for continuing use and care, recommending appropriate environmental conditions for storage and exhibition, and encouraging proper procedures for handling, packing and transport.*

Leurs collègues canadiens ne disent pas différemment lorsqu'ils écrivent dans leur *Guide du praticien* que :

> 3) Le restaurateur doit viser l'excellence lorsqu'il traite un bien culturel, quelle que soit son opinion sur la valeur de ce bien. Le restaurateur peut être obligé de limiter son intervention en raison des circonstances, mais il ne doit pas transiger sur la qualité du traitement.
>
> 7) La conservation préventive, l'un des objectifs primordiaux du restaurateur, doit être envisagée avant toute autre forme d'intervention. Le restaurateur doit s'efforcer d'établir et de respecter des normes élevées en ce qui concerne les conditions de transport, de manutention et d'entreposage du bien culturel, ainsi que les conditions d'exposition et de toute autre utilisation de ce bien.
>
> 15) Le restaurateur ne doit entreprendre aucun traitement qui excède ce qui est requis. […].
>
> 16) Le restaurateur doit s'efforcer d'employer uniquement des techniques et des matériaux qui, dans l'état actuel des connaissances, ne porteront pas atteinte à l'intégrité culturelle et physique du bien culturel. [...].

> 23) Si le restaurateur et le propriétaire ne sont pas d'accord au sujet du traitement proposé ou de l'utilisation du bien culturel, ils devraient réexaminer la situation, au besoin avec d'autres spécialistes, afin que les problèmes et les conséquences anticipées du traitement ou de l'utilisation soient bien compris[22].

Certains de ces principes ont suscité des débats à la fois sur le fond et sur les champs de compétence. Ainsi, en plusieurs milieux, archivistes et conservateurs sont à la recherche d'un équilibre et d'un partage acceptable des responsabilités en matière de conservation préventive. Dans son analyse des codes d'éthique des conservateurs britanniques, canadiens, australiens et américains, Catherine Sease, responsable de la Division de la conservation, au Département d'anthropologie du Field Museum de Chicago, fait remarquer que ce champ de la préservation qu'est la conservation préventive est maintenant au cœur de la pratique professionnelle des conservateurs et qu'il s'agit probablement là du changement récent le plus marquant pour cette profession. Il en a résulté selon elle une approche toute différente dans l'exercice même des métiers de la conservation. Elle écrit :

> *Once almost exclusively restricted to bench work, conservators now spend a large percentage of their time identifying the conditions that threaten collections and then taking measures to correct them* [...]. *By reducing the factors that cause deterioration, conservators obviate the necessity for treatment*[23].

Cette nouvelle approche a de quoi réjouir les intervenants du domaine des archives parce que, confrontés au défi que pose le maintien de la masse d'information multimédia, c'est d'abord et avant tout de mesures et d'interventions préventives dont ils ont besoin. Il est rassurant de voir que les conservateurs qui détiennent des connaissances et des habiletés éprouvées et essentielles en matière de conservation ne les font plus servir exclusivement à la protection de l'objet unique. Leur profession y gagne en maturité, comme l'explique Catherine Sease[24], et les établissements d'archives en tirent avantage dans leur quête de préservation de l'authenticité, de l'intégrité et de la fiabilité de l'information.

Autre principe cher au conservateur et qui soulève des questions laissant entrevoir des modifications en cours et à venir : celui de la qualité sans compromis et du plus haut standard d'excellence à tout prix et ce, sans égard à la valeur du bien culturel. Pris au pied de la lettre, le

---

22. Voir *AIC Code of Ethics and Guidelines for Practice,* p. 3-4, <aic.stanford.edu/pubs/ethics.html>, et Association canadienne des restaurateurs professionnels, *Code de déontologie et Guide du praticien à l'intention des personnes œuvrant dans le domaine de la conservation des biens culturels au Canada,* 2e éd., Ottawa, 1989, p. 9-14.
23. Catherine Sease, « Codes of ethics for conservation », dans *International Journal for Cultural Property,* International Cultural Property Society, Oxford University Press, 1998, vol. 7, no 1, p. 104.
24. *Idem, ibidem,* p. 104-105.

principe ainsi énoncé, encore que nous sachions que les professionnels de la conservation l'ont formulé avec plus de nuances, apparaît inacceptable aux yeux des archivistes pour qui tous les documents n'ont pas une égale valeur d'information, de témoignage ou de recherche ainsi que le rappelle opportunément John Ashman de la bibliothèque universitaire de Glasgow dans son article « Ethics in Conservation » :

> *It does not help just to assume that all documents are equally valuable, as seems to be implied by a curious clause in the AIC's current code of practice which tells us that members should ignore opinion as to the value of materials and simply « adhere to the highest and most exacting standard of treatment »*[25].

Les conservateurs travaillant en milieu archivistique ont été confrontés à ces réalités au cours des dernières décennies et, tout comme leurs collègues archivistes, ils savent que certains documents sont « plus égaux que d'autres », qu'il y a une différence entre les valeurs de preuve et de témoignage d'un document constitutif d'un État et celles d'un spécimen extrait d'une série de dossiers nominatifs créés dans le cadre de l'administration d'un programme gouvernemental, et que la notoriété d'un créateur, le sujet d'une photographie, la qualité esthétique d'une œuvre graphique sont autant de facteurs qui influencent la valeur de la pièce d'archives et lui donnent son poids relatif. Sans compter qu'au-delà de la valeur de la pièce d'archives elle-même, il y a la valeur même de la masse d'information qui se mesure en kilomètres de documents textuels, en centaines de milliers d'heures d'écoute d'archives sonores et de visionnement de films, en millions de pièces graphiques, et qui force à la hiérarchisation et à la priorisation des interventions à court, moyen et long terme. Dans un tel contexte, les approches absolues n'ont aucun sens. Les conservateurs, restaurateurs et technologues s'en rendent compte et sont devenus des partenaires actifs dans la planification et dans la gestion d'une préservation englobante et hiérarchisante. Leur défi n'est plus tant de produire un chef-d'œuvre de restauration que de mettre au point des politiques et stratégies propres à faire d'une masse d'information multiforme un chef-d'œuvre de préservation.

Conservation préventive et approche orientée vers la gestion et le traitement de masse : deux réalités parmi d'autres qui donnent un tout autre sens à la démarche curative et qui font de celle-ci une initiative de dernier ressort pondérée en fonction de la valeur de l'information, de la masse à traiter et des ressources disponibles. Dans un tel contexte, le traitement curatif des documents – qu'il s'agisse de réparation, de restauration individuelle ou de stabilisation, chimique ou autre, à portée plus large – qui en touche le contenant et le contenu doit prendre en compte un certain nombre de principes qui nous ramènent tout droit à notre

25. John Ashman, « Ethics in conservation », *Journal of the Society of Archivists,* 1993, vol. 14, nº 1, p. 21.

raison d'être de la préservation, comme le souligne David Baynes-Cope, autrefois du British Museum, dans un article sur les principes et l'éthique de la réparation et de la conservation des archives. Rappelant d'abord les *Principles of archival repair* élaborés par Roger Ellis il y a maintenant un demi-siècle, David Baynes-Cope suggère de les rendre encore plus explicites en plaçant au centre de l'acte de réparation l'impérative nécessité de protéger ce que Ellis et Baynes-Cope identifient comme étant « the evidence offered by an archival document ». Ces principes enrichis et adaptés valent d'être cités :

> *No process to be used in the course of the conservation af archival documents may be undertaken wantonly.*
>
> *Each process undertaken in the course of the conservation of an archival document should offer the minimum intervention to its integrity.*
>
> *No archival document should undergo any form of conservation treatment until the evidence it presents has been ascertained.*
>
> *The processes of de-infestation and of cleaning an archival document should involve minimum interference to its integrity and present no hazards to other documents or to users.*
>
> *Process of repair should be reversible with minimum intervention to the integrity of the document.*
>
> *Chemical processes of conservation shall offer the minimum necessary intervention to the integrity of an archival document.*
>
> *No process of repair or of chemical conservation shall be used on an archival document which will affect unalterably in any way the evidence it contains.*
>
> *No process of repair or of chemical conservation should diminish in any way the aesthetic appearance of non-archival material*[26].

Je mets un peu en doute le dernier énoncé car il m'apparaît que pour certaines archives, plus particulièrement pour le patrimoine documentaire graphique, l'apparence esthétique, étroitement liée à la qualité et à l'intégrité de l'information, n'est pas un facteur négligeable et doit être prise en compte au moment des traitements de conservation. Je crois également qu'il y a matière à discussion sur cette question de la réversibilité des traitements curatifs, qui apparaît de plus en plus comme un idéal inaccessible. Dans les faits, écrit fort justement John Ashman, « *Reversibility is relative. Most paper repairs can be made easily reversible, but some present great difficulty. Cleaning operations, washing and de-acidification which precede repair might not be reversible at all*[27]. » Fait significatif, les conservateurs eux-mêmes remettent en question cet engagement face à la réversibilité et retirent graduellement ou à tout le moins atténuent les clauses afférentes

---

26. David Baynes-Cope, « Principles and ethics in archival repair and archival conservation. Part 1 : The principles of archival repair and of archival conservation », *Journal of the Society of Archivists,* 1994, vol. 15, n° l, p. 22-25.

27. John Ashman, *Art. Cit.,* p. 21.

dans leurs codes d'éthique. C'est qu'à leurs yeux, il est devenu évident que tout traitement ne peut être vraiment réversible, qu'il constitue un compromis. Comme le suggère Catherine Sease, « *In order to stabilize the condition of an object and prevent further deterioration, it may be necessary to accept some degree of undesirable changes*[28] ».

Mais, d'une manière générale je souscris tout à fait à l'idée que la preuve, l'intégrité et l'authenticité doivent être au cœur de la réflexion et de l'action dans toute initiative de protection à court, moyen ou long terme de l'information. Et je fais mienne cette phrase de David Baynes-Cope, expliquant son premier principe : « *The only acceptable reason for conserving an archival document is the necessity to preserve the evidence it bears*[29]. »

Que retenir de tout cela ? À mon avis, essentiellement deux choses. D'abord, les codes d'éthique actuels régissant les pratiques de la préservation évoluent, s'adaptent aux valeurs et conditions ambiantes et comportent des dispositions marquées du sceau de l'ouverture aux clients et collaborateurs ; en cela, ils me semblent offrir les assises nécessaires au développement des stratégies de coopération professionnelle, absolument essentielle si l'on veut faire face efficacement aux multiples et gigantesques défis que pose la préservation du patrimoine documentaire mondial. Dit autrement, seule une éthique de la responsabilité partagée[30] nous mènera quelque part. Il est à espérer que les professionnels de l'information aussi bien que les spécialistes de la préservation inscriront clairement cette ouverture, cette notion de responsabilité partagée, dans les versions révisées ou à réviser de leurs codes d'éthique respectifs.

Encore que, et c'est là mon deuxième point, ces professionnels ne sauraient agir seuls, c'est-à-dire sans le soutien et l'encadrement des institutions où ils font carrière. II est intéressant de noter, par exemple, que le Conseil international des musées (ICOM) s'est doté d'un code de déontologie professionnel comportant un chapitre intitulé « Déontologie des institutions ». Je note qu'il comporte un paragraphe sur les locaux, qui stipule : « Le conseil d'administration est tout spécialement tenu d'assurer des locaux garantissant un environnement convenable du point de vue de la sécurité et de la préservation des collections. » Je lis également à la rubrique « Personnel » :

> L'autorité de tutelle doit reconnaître la nature diversifiée de la profession muséale et le large éventail de spécialisation qu'elle couvre maintenant […]. Elle doit veiller à ce que le musée utilise la compétence de

28. Catherine Sease, *Art. Cit.* p. 104.
29. David Baynes-Cope, *Art. Cit.,* p. 22.
30. John Ashman, *Art. Cit.,* p. 21.

ces spécialistes chaque fois que c'est nécessaire et à ce que le personnel spécialisé soit reconnu comme membre de plein droit du personnel professionnel dans tous les domaines[31].

L'idée d'une éthique engageant à la fois les établissements et les professionnels eux-mêmes a été reprise récemment et appliquée au milieu de l'archivistique audiovisuelle par Ray Edmondson et les membres de l'AVAPIN (Audiovisual Archiving Philosophy Interest Network) dans leur récente publication *Une philosophie de l'archivistique audiovisuelle*[32]. II me semble qu'il y aurait ici fort peu à faire pour adapter un tel engagement au milieu archivistique. II y a peut-être lieu de lancer une réflexion sur l'intérêt de réviser éventuellement le code d'éthique du Conseil international des archives (CIA) pour y inclure des engagements d'ordre institutionnel et des dispositions intéressant la gestion de la préservation, une fonction archivistique sans laquelle l'accès à l'information contenue dans les archives n'a que peu de sens.

CADRE TECHNOLOGIQUE

Aborder la dimension technologique et limiter l'intervention à la seule gouvernance de la préservation demandent un effort de concentration un peu particulier. C'est qu'en notre milieu professionnel, nous parlons *ad nauseam* depuis une ou deux décennies des technologies de l'information ; il me semble que nous les maîtrisons nettement mieux maintenant qu'il y a vingt ans et que nous savons nettement mieux où et comment nous positionner[33] pour jouer pleinement notre rôle de professionnels et gestionnaires de l'information. Les questionnements, les réflexions, les études et les débats se poursuivent mais on a beaucoup plus rarement abordé les technologies de l'information comme élément du cadre et de l'environnement qui influence et détermine nos méthodes de préservation. En un premier temps, j'essaierai donc de présenter cet univers

31. *Code de déontologie professionnelle de l'ICOM. ICOM Code of Professional Ethics,* voir le site Web de l'ICOM : <www.icom.org/deontologie.html> ou, pour la version anglaise, <www.icom.org/ethics.html>.

32. Ray Edmondson *et al.*, *Une philosophie de l'archivistique audiovisuelle,* Paris, Unesco, Programme général d'information et UNISIST, 1998, p. 41-45.

33. Habibah Zon Yahaya et Mahfuzah Yusuf, « Défis technologiques et questions de préservation », dans International Council on Archives – Conseil international des archives, *Accès à l'information : les défis technologiques. Actes de la trente-troisième Conférence internationale de la Table ronde des archives*, Stockholm, 1998, Paris, Conseil international des archives, 1999, p. 54-72.

des technologies de l'information vu sous l'angle des impératifs et des pratiques de préservation de l'information avant de suggérer quelques pistes de réflexion.

À l'évidence, l'ordinateur fait maintenant partie de notre mode de vie : on nous parle pour très bientôt de biomatique, d'automobiles téléguidées ; nous abordons le monde fascinant du commerce et de la livraison de services électroniques ; l'« homme numérique » dont nous parlait Negroponte il y a à peine cinq ans est sur le point de dépasser le stade de l'émergence. Mais je laisse ici la parole à Pierre Lévy, théoricien du cyberespace, qui en des phrases fortes nous laisse entrevoir le sens de ce nouvel univers :

> L'ordinateur est à la fois machine à lire et machine à écrire, musée virtuel planétaire et bibliothèque mondiale, écran de toutes les images et machine à peindre, instrument de musique et chambre d'écho et de métamorphose de tous les sons. […] C'est un œil unique parfaitement sphérique dont les milliards de capteurs rétiniens couvrent progressivement la surface de la terre. C'est une oreille omnidirectionnelle tendue vers les étoiles, en laquelle résonne l'ensemble des sons de l'ensemble de la planète. C'est un cerveau dont les axones hypertextuels font communiquer toutes les pensées. Il est la ville, le marché et la bibliothèque universelle. […] Il régule désormais toutes les installations techniques, se pulvérise dans toutes les machines, tous les véhicules[34].

Voilà, défini en des formules métaphoriques, quelquefois même poétiques, l'univers qui nous attend dans le prochain millénaire. Un monde ouvert, en perpétuelle expansion informationnelle, intégrant de multiples formes d'expression de la pensée humaine, et ce, à des vitesses inimaginables encore hier, et projetant l'information, voire les savoirs, instantanément à l'échelle de la planète.

Est-ce à dire que le langage numérique essentiel à l'actualisation de cet univers hyperconnecté constitue l'armature de la préservation du patrimoine documentaire actuel et à venir ? Le débat est ouvert et il y a tout lieu de garder à l'esprit deux vérités que rappelait opportunément Alexander Stille dans un article récent du *New Yorker.* La première porte sur la relation directe entre la nouveauté d'une technologie et sa fragilité. La seconde met en lumière un aspect particulier de cette fragilité de la technologie numérique : « *Digital technology, which is based on incredibly precise mathematical coding, either works perfectly or doesn't work at all*[35]. » Dans son étude intitulée *Digital to Microfilm Conversion,* la chercheuse principale Anne R. Kenney, de la bibliothèque de l'Université Cornell, en montre bien les enjeux lorsqu'elle écrit :

---

34. Pierre Lévy, « De l'écriture à l'ordinateur », in *Le Devoir,* Montréal, 11-12 septembre 1999, p. E5.
35. Alexander Stille, « Overload », *The New Yorker,* 8 mars 1999, p. 42.

From the preservation perspective, digital technology offers important reformatting advantages over photocopy and microfilm, including its capability to create a higher quality reproduction of a deteriorating original, the ability to reproduce digital images over and over again with no loss of image quality, great flexibility in terms of output and distribution, and potential cost savings associated with storage and distribution. […] *there are drawbacks as weIl. These center on the obsolescence associated with the rapid changes occuring in the development of hardware/software system design, a lack of experience on the part of institutions and service bureaus with digital imaging for preservation, and issues of permanency and standards. Digital technology has the potential to redefine preservation reformatting, but until the concerns associated with maintaining long-term accessibility to material stored in digital image form can be resolved, many libraries and archives are loath to initiate digital projects beyond the pilot phase*[36].

La préservation de l'information numérique, y compris celle créée numériquement et les copies numériques de documents créés sur d'autres supports, pose indéniablement des défis qui ne sont cependant pas insolubles, certaines solutions étant déjà à portée de la main. Pour le *Task Force on Digital Archiving* créé conjointement par la Commission américaine de préservation et d'accès et par le Research Libraries Group, la migration de l'information numérique constitue une solution viable et raisonnable, voire « *an essential function of digital archives* » et vise « *to preserve the integrity of the digital object and to retain the ability for the clients to retrieve, display, and otherwise use them in the face of constantly changing technology* »[37]. D'autres spécialistes tablent sur la prudence et envisagent des démarches alliant les technologies du film ou du microfilm et la numérisation[38].

Du point de vue de la définition d'un environnement et d'un encadrement de l'action, il convient de reconnaître que les technologies de l'information qui caractérisent l'ère de l'information et du savoir apparaissent fragiles, éphémères et peu propres à assurer la durabilité, l'authenticité et la fiabilité à long terme de l'information. Cela pose de nouveaux défis et appelle des solutions neuves, entend-on souvent dans nos milieux. Mais ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à de tels défis. Évoquant les questionnements, au XVe siècle, du moine bénédictin

36. Anne R. Kenney, *Digital to Microfilm conversion : A Demonstration Project 1994-1996,* voir <www.library.comell.edu/preservation/pub.htm>.

37. *Preserving Digital Information. Report of the Task Force on Archiving Digital Information,* Washington, The Commission on Preservation and Access, Mountain View, The Research Libraries Group Inc., mai 1996, p. ii.

38. Lire à ce sujet Harmut Weber et Marianne Dörr, *Digitization as a Method of Preservation. Final Report of a working group of the Deutsche Forschungsgemeinschaft (German Research Association),* Washington, Commission on Preservation and Access, Amsterdam, Commission européenne pour la préservation et l'accès, octobre 1997, 24 p.

allemand, Johannes Trithemius, face aux nouvelles technologies de l'imprimerie, Gordon B. Neavill écrit, citant un extrait d'un vibrant plaidoyer en faveur du travail des copistes :

> *The word written on parchment will last a thousand years. The printed word is on paper. How long will it last? The most you can expect a book on paper to survive is two hundred years. Yet, there are many who think they can entrust their words to paper. Only time will tell*[39].

Je suppose d'ailleurs que nos lointains ancêtres égyptiens devaient éprouver les mêmes craintes et soulever les mêmes questions à l'égard de la durabilité du papyrus ! Or, n'aurions-nous pas intérêt à tirer des leçons de l'expérience de nos prédécesseurs, à explorer le potentiel des technologies moins nouvelles, en somme à effectuer des transferts technologiques à travers le temps. N'y a-t-il pas là des réservoirs de connaissances et de savoir-faire encore exploitables ? Ne peut-on pas imaginer des technologies redécouvertes, adaptées à nos réalités contemporaines par un judicieux recours à l'outillage informatique contemporain ? Ainsi, nous avons peut-être des leçons à tirer de nos pratiques et expériences heureuses ou malheureuses en matière de gestion du patrimoine audiovisuel, l'informatique et les technologies de l'audiovisuel n'étant pas des univers totalement étrangers l'un à l'autre. À l'inverse, s'agissant de transferts technologiques temporels, il y a lieu d'utiliser les technologies contemporaines, de l'informatique et du génie, pour porter plus loin les technologies anciennes et rendre leur usage plus efficace, voire plus polyvalent. Ce faisant, nous améliorerons notre capacité d'assurer l'intégrité, l'authenticité et la fiabilité de l'information appelée à circuler dans le cyberespace.

S'il est permis d'envisager par le biais de ces transferts technologiques verticaux des solutions propres à assurer la préservation du patrimoine documentaire de notre temps, il est peut-être possible de mettre un certain espoir du côté des transferts technologiques horizontaux ou « transtechnologiques ». Les Archives nationales du Canada viennent d'emménager dans un tout nouveau centre de préservation. Tous les laboratoires y ont été réunis en un concept architectural totalement ouvert. Nos spécialistes de la gestion de l'entreposage, de la restauration des livres anciens, du traitement des photographies y côtoient sur une base régulière leurs collègues experts en microfilm, en numérisation aussi bien que leurs confrères et consœurs chargés d'assurer la préservation des archives sonores, cinématographiques et télévisuelles. Après avoir travaillé pendant des années dans l'isolement, dispersés dans quatre ou cinq édifices éloignés les uns des autres, les voilà maintenant tous regroupés, échangeant les trucs de leurs métiers respectifs, des conseils et des solutions pratiques, redéfinissant au quotidien la pratique de la préservation, abordant cette pratique dans un esprit libéré des carcans professionnels étroits, plus ouvert aux démarches intégrées. Car les questions qu'ils se posent en

39. Gordon B. Neavill, *op. cit.,* p. 45.

groupe vont bien au-delà du traitement ponctuel à appliquer à une pièce, voire à un ensemble documentaire. Nous croyons que la synergie créée par ce regroupement des expertises est porteuse d'avenir. Nous voyons déjà qu'elle conduit nos spécialistes à diagnostiquer globalement les problèmes et à rechercher, dans le bassin des options offertes par leurs diverses spécialités, les solutions les mieux adaptées aux besoins parfois ponctuels et très précis qui se manifestent.

Possibles à l'échelle d'un établissement, de telles démarches trans-technologiques le sont aussi à l'échelle nationale ou régionale, voire à l'échelle internationale. Des technologies et techniques en usage dans les pays tropicaux pour la préservation de matériaux particuliers comportent peut-être un potentiel d'application dans les pays froids ou tempérés. Il faut que nous favorisions la circulation de l'information sur ces questions. Il faut offrir des forums, des tribunes – électroniques ou autres – qui permettront à ces experts de tous horizons de mettre au service des autres leurs habiletés et leur savoir.

Tentons de résumer. Nous vivons dans un univers où l'information est devenue la « condition essentielle de la créativité, de la qualité et de l'innovation[40] » et où l'informatique est devenue un mode de vie. Cet univers se caractérise aussi par une soif d'information que le savoir contemporain ne saurait à lui seul satisfaire. Cet univers n'est pas le fruit d'une génération spontanée : 100 milliards d'hommes y ont vécu ; d'innombrables alluvions documentaires s'y sont accumulées ; l'expression de la pensée humaine s'est transmise sur des centaines, voire des milliers de supports différents. Cet univers a soif de communication et de savoir. Il se trouve que nous pouvons contribuer à la satisfaction de ces besoins devenus vitaux pour le développement de l'humanité en gardant ce précieux héritage et en faisant en sorte qu'il puisse résonner jusqu'aux confins de la planète. Cependant, nous ne saurons le faire que si nous savons exploiter au maximum les technologies anciennes et nouvelles mises à notre disposition et que si nous favorisons le regroupement des expertises, le partage des responsabilités et l'action concertée tant dans nos établissements qu'aux échelles internationale, nationale et régionale.

40. Normand Baillargeon, « Omar Aktouf. Manager de long en large », *Le Devoir,* Montréal, 7 septembre 1999, p. B1.

CONCLUSION

En conclusion, on me permettra de profiter de la tribune qui m'est offerte pour inviter les professeurs, chercheurs et étudiants diplômés des écoles d'archivistique à explorer davantage les assises théoriques de la préservation. Nous avons besoin de leurs lumières pour nous aider à établir de nouveaux paradigmes, de nouvelles assises conceptuelles à nos pratiques de préservation en cette ère où la protection physique du contenant ou du support de l'information ne prend son sens qu'en rapport avec la préservation du contexte et du contenu.

D'autant plus que l'environnement normatif, éthique et technologique dans lequel évoluent nos pratiques de préservation de l'information m'apparaît favorable. Côté normatif, nous disposons des assises légales, réglementaires et normalisatrices nécessaires à l'action. Je ne retrouve en effet aucune loi, aucun règlement, aucune norme de pratique qui freine l'action. Je crois par contre qu'il faut procéder à un certain ramassage des idées et à une nouvelle articulation des dispositions relatives à la préservation, de manière à mettre en lumière cette fonction essentielle de l'archivistique et à rendre plus stratégiques et plus efficaces nos interventions. Côté éthique, il est rafraîchissant de voir évoluer les esprits, de voir s'adapter les textes aux réalités contemporaines de la gestion du patrimoine documentaire, de voir des principes jugés jusqu'ici sacro-saints remis en question et formulés de façon beaucoup plus nuancée. Il faut continuer à pousser dans le sens du partage des responsabilités, du décloisonnement de l'action professionnelle, de l'intervention mesurée en fonction de la valeur de l'information, de l'action préventive et du traitement de masse, de manière que ces impératifs trouvent leur écho dans les codes d'éthique des établissements et des corps professionnels. Enfin, côté technologique, il n'y a pas, à mon point de vue, de menace à l'horizon. Il y plutôt des occasions à saisir. Il y a des forces sur lesquelles capitaliser. Il n'y aura des faiblesses que si nous ne savons pas favoriser les échanges et transferts technologiques appropriés, que si nous ne savons pas trouver l'équilibre nécessaire entre les méthodes anciennes et les nouvelles.

Partie 7

Évaluation et gestion de service d'archives

À titre d'abord de gestionnaire aux Archives nationales du Québec et aux Archives nationales du Canada et plus particulièrement à partir de 2001 alors qu'il occupe le poste de professeur agrégé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), Jacques Grimard a été grandement intéressé par l'évaluation et la gestion de services d'archives[1]. En 2003, il dirigera en collaboration avec Louise Gagnon-Arguin la publication de l'ouvrage *La gestion d'un centre d'archives*. L'année suivante, il obtiendra du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) une subvention lui permettant d'explorer les principes et pratiques de l'évaluation de programme en milieu archivistique. Il aura ainsi l'occasion par la suite de faire paraître plusieurs articles sur la question ainsi que de diriger, en collaboration avec Carol Couture et Lucie Pagé, la publication d'un numéro thématique de la revue *Archival Science* intitulé *Archives and Program Evaluation*.

Trois textes publiés sur une période de plus de vingt ans illustrent le cheminement de Jacques Grimard quant à ces questions. « Les archives québécoises : objet, planification, concertation » est le texte d'une conférence présentée par Jacques Grimard à Kingston en 1982 au congrès national sur les archives organisé par l'Association of Canadian Archivists en collaboration avec l'Association des archivistes du Québec. Un texte qui, en plaidant la cause « d'une planification concertée de développement, n'a rien perdu encore aujourd'hui de sa pertinence. Le texte de la conférence *La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions* présentée au Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information à Tunis en 1994 est lui aussi fort intéressant. Jacques Grimard, alors directeur général de la Conservation aux Archives nationales du Canada, y présente l'approche intégrée qui a été implantée depuis plusieurs années par l'institution, notamment « l'élaboration et l'implantation des plans pluriannuels de disposition des documents » à la suite des travaux de l'archiviste Terry Cook sur la macroévaluation. Enfin, l'article « Towards Program Evaluation in Archives » publié en 2004 dans la revue *Archival Science* et dont la coauteure, Lucie Pagé, a assuré une partie de la traduction. Comme le soulignait Carol Couture, dans l'introduction de ce numéro thématique sur l'évaluation de programme dans les archives, Pagé et Grimard effectuent une revue de la littérature sur l'évaluation de programme et présentent également une vue d'ensemble des données produites par les archivistes qui pourraient s'avérer utiles dans cette perspective. « De la sorte, écrit Couture, ils explorent la capacité des archivistes à entreprendre avec succès l'évaluation de programme de manière plus systématique[2]. »

1. Pour d'autres textes en rapport avec cette thématique, voir la section « Évaluation et gestion de service d'archives » dans la bibliographie thématique.
2. Couture, C. (2004). « Introduction », *Archival Science*, vol. 4, nº 1-2, p. 3.

16

Les archives québécoises : objet, planification, concertation*

Jacques Grimard
Conservateur-adjoint
Archives nationales du Québec

* Conférence donnée au premier congrès sur les archives, tenue à Kingston (Ontario) en 1982.

RÉSUMÉ

Bilan sur l'état des archives au Québec en 1983 tant de celui des archives elles-mêmes (archives des communautés et institutions religieuses, archives de l'État, archives civiles, judiciaires et cadastrales, archives de l'administration publique décentralisée) que celui des institutions ou regroupements qui les gèrent.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1983). « Les archives québécoises : objet, planification, concertation », dans *Pour un développement planifié des archives canadiennes/Planning for Canadian Archives*, Actes du premier congrès sur les archives tenu à Kingston les 3 et 4 juin 1982, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, p. 79-87. Texte reproduit avec l'autorisation du Bureau canadien des archivistes.

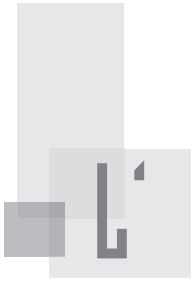

idée de planifier le développement des archives et, en corollaire, d'en organiser la gestion et de mettre l'accent sur la cohérence des actions n'est pas tout à fait neuve. Elle circule dans les milieux archivistiques depuis une bonne dizaine d'années. Plus récemment, elle s'est imposée aux membres du Groupe consultatif sur les archives canadiennes à la suite de leur enquête sur l'état des archives au Canada. Mais, signe des temps sans doute, le sujet intéresse de plus en plus les divers intervenants du monde archivistique canadien. Le climat d'instabilité socio-économique dans lequel nous vivons, aussi bien que le manque chronique de ressources dans notre secteur de l'activité documentaire expliquent sans doute pour une large part ce mouvement d'intérêt.

Par ailleurs, ce courant de pensée, tout aussi stimulant qu'il soit, comporte un danger que nous aurions tort de minimiser. En effet, sinon né à tout le moins cultivé dans un contexte de besoins aigus, ce mouvement risque de n'être qu'une mode passagère, de n'engendrer que de timides gestes de collaboration… dans l'attente de jours meilleurs, dans l'attente du retour d'une relative abondance favorable aux engagements isolés.

Pour atteindre ce « développement planifié », objet du présent colloque, il importe, à mon sens, de poser un diagnostic clair et réaliste et d'éviter d'assimiler collaboration ponctuelle, association défensive, action concertée et gestion intégrée. Sans prétendre élaborer un diagnostic complet dans le cadre de cet exposé, il est néanmoins possible de dresser un tableau sommaire de la réalité du monde archivistique québécois.

LE CORPUS DOCUMENTAIRE

D'entrée de jeu, il me faut reconnaître que nous ne disposons que de trop peu d'information pour dresser un tableau complet capable de nous montrer, preuves à l'appui, les forces et faiblesses des archives au Québec. Une telle entreprise sera bientôt possible, dès lors qu'aux Archives nationales nous aurons complété le bilan du programme d'inventaire national mené au cours des huit dernières années. Nous pourrons alors identifier clairement les gardiens d'archives, les regrouper par catégories pour déterminer l'importance de leur rôle sur la scène archivistique québécoise, reconnaître les stocks d'archives et en mesurer l'intérêt ou en évaluer la qualité.

D'ores et déjà, cependant, nous avons en main des renseignements qui nous permettent à tout le moins de cerner la réalité. C'est ainsi qu'à défaut de pouvoir les quantifier et partant mieux les qualifier, nous pouvons néanmoins distinguer les grandes catégories dans la masse des archives au Québec.

LES ARCHIVES DES COMMUNAUTÉS ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Compte tenu de la place occupée par les institutions religieuses dans la société québécoise, il tient du lieu commun que d'affirmer que les archives les plus complètes et les plus riches sont conservées dans les chancelleries diocésaines, dans les maisons des communautés religieuses et dans les paroisses.

On y retrouve des documents qui intéressent l'évolution de ces institutions et les activités de leur personnel ; mais on y rencontre également, à cause de l'engagement social de ces groupes religieux, pensons à l'éducation, à l'aide sociale sous toutes ses formes et aux services de santé, plein de témoignages révélateurs de l'évolution de nos mentalités et riches d'enseignement sur nos préoccupations culturelles et matérielles.

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

Il faut attendre 1920 pour que soit mis sur pied un organisme gouvernemental responsable de la conservation des archives au Québec. Entretemps, des lots d'archives proprement gouvernementales, identifiées comme telles dès 1790 par Lord Dorchester, ont été envoyées allègrement au nouveau Bureau des archives fédérales ainsi que le déplore Edmond

Lareau dans une série d'articles parus en 1875-1876 dans la *Revue canadienne*. Entre-temps également, ainsi que le raconte Benjamin Suite à la fin du siècle dernier, les vieux papiers de l'État ont pu servir à chauffer les poêles de l'édifice législatif de Québec ou encore ont été dispersés chez les collectionneurs. Entre-temps enfin, les archives des hommes politiques eux-mêmes ont été laissées à l'abandon de sorte que nous ne disposons maintenant que de quelques dizaines de fonds d'archives d'hommes politiques, sur les 1500 qui ont donné vie aux institutions représentatives québécoises depuis 1791. Et, bien souvent, faut-il le préciser, les fonds ou collections ont été sauvés de l'indifférence par les familles elles-mêmes plutôt que par des interventions de l'État.

Aussi, la création du Bureau des archives en 1920 a-t-elle permis d'enrayer l'hémoragie dans une certaine mesure. Des lots fragmentaires de documents remontant à l'époque de la Nouvelle-France ont été mis sous bonne garde et définitivement sauvés. Des séries de documents conservées par les organismes de l'appareil d'État québécois ont graduellement pu être confiées à la garde des Archives de la province. Mais il a fallu attendre le milieu des années 1960 pour que les Archives nationales entreprennent systématiquement de récupérer les archives des ministères et organismes gouvernementaux. À telle enseigne que nous manquons, à toutes fins utiles, complètement d'information pour l'histoire des institutions administratives et politiques québécoises entre 1760 et 1867. À telle enseigne également que, pour la période 1867 à nos jours, des pans complets de documentation publique manquent irrémédiablement. Songeons ici aux papiers du ministère de l'Agriculture disparus pour la période antérieure à 1900; pensons, par ailleurs, aux archives du Secrétariat de la Province allègrement éparpillées et perdues au gré des démembrements successifs de l'organisme ou encore aux documents des Travaux publics de 1920 au début des années 1960 irrémédiablement perdus.

On peut espérer que le raffinement des méthodes de conservation et de gestion des documents et de l'information nous permettra d'éviter, à l'avenir, de telles disparitions. Encore faudra-t-il que les autorités de l'État mettent de l'ordre dans le chassé-croisé des interventions et des intervenants et confient, pour plus de cohérence, à un seul intervenant la gestion des documents gouvernementaux à tout le moins lorsqu'ils ont atteint les phases semi-actives et inactives.

LES ARCHIVES CIVILES, JUDICIAIRES ET CADASTRALES

Conservées aux Archives nationales, dans les palais de justice ou encore dans les bureaux d'enregistrement, ces dizaines de kilomètres d'archives, actes notariés, registres d'état civil, dossiers de cours et d'enregistrement, représentent une valeur inestimable pour les historiens formés aux

méthodes de l'histoire sérielle. D'autant plus que, règle générale, les séries ont été conservées en entier pour des raisons juridiques évidentes. Mais il faut bien en convenir, les conditions physiques de conservation et d'accessibilité à l'information sont inégales, laissent souvent à désirer et ne sont pas nécessairement adaptées aux besoins des chercheurs en sciences sociales.

LES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DÉCENTRALISÉE

Si les archives des fabriques ne sont pas toujours aisément accessibles, elles sont généralement bien conservées. Il faut en savoir gré aux curés et autres détenteurs des pouvoirs religieux qui, pour le plus grand bénéfice des archives, ont confondu ici le spirituel et le matériel. Ce n'est pas dire qu'elles soient toutes ordonnées et faciles à consulter, mais à tout le moins elles sont là et peuvent être exploitées.

On ne saurait en dire autant des archives municipales et scolaires. Ici des pertes irréparables doivent être enregistrées, les documents de ces administrations locales n'ayant fait l'objet d'aucune réglementation significative jusqu'à la fin de la dernière décennie. De plus, il faut bien le reconnaître, la gestion de la paperasse inactive ou active n'a jamais constitué une préoccupation d'importance chez les édiles municipaux et conseillers scolaires. Les nouvelles réglementations en vigueur, jointes à l'action un peu exceptionnelle de certaines municipalités ou commissions scolaires, nous permettront de récupérer des lambeaux. Il est encore trop tôt pour évaluer si ces bribes suffiront à nous faire voir clairement l'évolution de nos institutions municipales et scolaires.

On l'aura compris, je n'ai indiqué ici que quelques-uns des morceaux les plus connus de l'héritage documentaire archivistique. Je ne dis rien de l'immense secteur des archives des entreprises et de celles des associations communautaires. Je me permets néanmoins d'insister sur la variété des supports et de rappeler l'extraordinaire croissance des archives non textuelles. La masse est indéniablement énorme et la gestion de ces diverses composantes présente un défi de taille, mais certainement surmontable si tant est que nous saurons « planifier, organiser et structurer » la gestion de l'ensemble et faire appel aux moyens offerts par la technologie.

LES GARDIENS D'ARCHIVES

À cet égard, des progrès significatifs ont été enregistrés au Québec au cours de la dernière quinzaine d'années. Pour un, l'expérience de régionalisation des Archives nationales du Québec arrive à point nommé dans un contexte de décentralisation des services de l'appareil d'État.

S'agissant de présenter sommairement le réseau des Archives nationales du Québec, je rappellerai que nous sommes maintenant présents sur tout le territoire québécois. En effet, entre 1970 et 1980, huit centres d'archives ont été mis sur pied dans les capitales des régions administratives du Québec et un nouvel édifice a été aménagé sur le campus de l'Université Laval pour loger les divers services du Centre des Archives nationales du Québec à Québec. Par ailleurs, hormis Québec et Montréal, deux personnes sont affectées dans chacun de ces centres. C'est évidemment un début et nul ne saurait prétendre que cela suffit à assurer le développement de services de conservation et de diffusion des archives.

Nonobstant ces entraves à un développement linéaire, la démarche régionalisante offre l'insigne avantage de nous éviter des retards irrécupérables par rapport au mouvement général de la machine gouvernementale, de prendre en charge, en régions et pour le bénéfice des populations régionales, les archives de l'État et celles des palais de justice qu'elles ont contribué à créer et qui les concernent au premier chef. De plus, cette présence des Archives nationales en régions favorise indéniablement l'exercice de notre rôle conseil au profit surtout des administrations ou institutions, privées, publiques ou parapubliques, disposant de trop peu de moyens pour s'offrir des services archivistiques même élémentaires. Notre fonctionnement régionalisé nous permet également de nous insérer beaucoup mieux dans les milieux concernés et de jouer beaucoup plus efficacement les rôles que nous confère la Loi du ministère des Affaires culturelles eu égard à la conservation et à l'exploitation/utilisation du patrimoine archivistique québécois. En somme, grâce à ces dépôts qui nous assurent une présence permanente, nous pouvons certainement mieux planifier notre propre développement et mieux organiser nos modes de coopération avec les autres intervenants impliqués dans la mise en valeur des archives québécoises.

Par ailleurs, tandis que les Archives nationales trouvaient dans la décentralisation de leurs services un moyen d'assurer leur développement, d'autres archivistes, responsables de dépôts d'archives privés ou institutionnels non gouvernementaux, ont mis au point des modes d'échange entre homologues engagés dans de semblables secteurs d'activités. On aura reconnu ici les regroupements d'archivistes dont le Regroupement des archivistes religieux, affilié à l'Association des archivistes du Québec depuis 1980 ou encore le Groupe de travail des responsables d'archives universitaires du Québec. On aura aussi songé aux fonctionnaires municipaux responsables des archives de leurs employeurs qui utilisent les canaux de leurs corporations professionnelles pour échanger sur des problèmes communs.

Ces associations, plus ou moins formelles selon le cas, ne tendent cependant pas vers l'action concertée et partant vers le développement planifié. Réunis sur la base d'activités communes en termes de contenu et de méthodes, les archivistes qui en font partie semblent plutôt y rechercher des tribunes d'échange d'information. Ils trouvent également dans ces mécanismes de collaboration de quoi satisfaire certaines attentes

que seuls ils ne sauraient combler; pensons ici aux programmes régionaux de perfectionnement en gestion des documents et archives offerts par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. De sorte que ces groupes s'apparentent davantage aux ligues pour la défense d'intérêts communs qu'ils ne constituent de véritables outils de concertation.

À côté de ces regroupements de spécialistes de la conservation et diffusion des archives, on reconnaît également d'autres groupes constitués principalement de praticiens du traitement et de l'exploitation des documents audiovisuels, sonores, filmiques, non textuels en général. Ils sont regroupés en des associations que ne fréquentent généralement pas les archivistes. Pourtant, d'ici peu, les archives non textuelles constitueront le gros de nos préoccupations. Allons-nous à nouveau réinventer la roue pour organiser cette documentation qui nous attend déjà sur les quais de réception?

Enfin, il y a tout le monde des utilisateurs. Nous en avons entendu quelques représentants hier. Mais outre les généalogistes et historiens, curieux de l'histoire ou universitaires, il y a d'autres usagers des services archivistiques; pensons aux gens des médias, à tous ceux qui travaillent dans le champ des sciences dites exactes ou appliquées, aux autres représentants de disciplines ressortissantes au domaine des sciences humaines, sociologues, littéraires, géographes, etc. Ils ont eu jusqu'ici bien peu l'occasion de se manifester pour nous dire ce qu'ils attendent de nous. Et pourtant, je suis sûr que nous avons quelque chose à leur offrir.

CONCLUSION

Au total, à regarder le paysage archivistique québécois, il serait certainement prématuré et téméraire de parler d'un système archivistique au sens où l'ont entendu les auteurs du rapport sur *Les archives canadiennes*. Nous aurions également tort de prétendre que toutes les actions ponctuelles de développement régionalisé ou de collaboration horizontale signalées plus haut vont suffire, par la seule force de l'immanence, à assurer le développement planifié de la gestion de l'énorme stock documentaire sommairement décrit en première partie de cet exposé. Il y a danger de prendre ici les vessies pour des lanternes.

Néanmoins, nous aurions tort de ne pas voir dans tous ces efforts de gestion locale planifiée et de mise en commun de certains aspects du développement des archives, d'inestimables prérequis à la planification et à la concertation. Car, le jour où nous conviendrons d'aborder les problèmes de fond, de nous arrêter aux questions d'orientation, de partage des mandats et de programmes d'activité dans un esprit de concertation, tous les mécanismes de discussion et d'action seront là. Il nous restera à les mettre en mouvement dans le sens d'une planification concertée du développement.

17

La gestion des documents administratifs
Concepts, instruments, acquisitions*

Jacques Grimard
Directeur général de la préservation
Archives nationales du Canada

* Conférence donnée dans le cadre d'un colloque international sur la législation archivistique tenu à Tunis en 1994.

RÉSUMÉ

Conférence prononcée en 1994, à Tunis, qui fournit une réflexion originale sur l'approche terminologique de la gestion des documents et du *records management*, sur la mission d'acquisition des documents qui échoit, par la suite aux institutions d'archives, dont les institutions nationales (à travers l'exemple de la démarche des Archives nationales du Canada).

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1996). « La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions », dans *Actes du Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information*, organisé en collaboration avec ACCT/BIEF, Unesco/PGI, AIAF, Tunis, 10-13 mai 1994, Ottawa, BIEF, volume 1, p. 123-131.

Mes premiers mots vont d'abord aux organisateurs de ce colloque à qui je tiens à adresser mes remerciements et ceux de l'Archiviste national du Canada. Il faut, à mon sens, leur savoir gré, d'abord de leur chaude et efficace hospitalité, mais surtout de l'opportunité qu'ils nous offrent d'échanger et de partager nos réflexions sur l'état de la législation archivistique, voire de nous questionner sur les fondements juridiques de nos activités processionnelles – sur leur signification aussi bien que sur leur impact. Nous avons tous à gagner d'un tel exercice : les uns y trouveront des réponses à des questions laissées longtemps sans réponses ; d'autres seront susceptibles d'y reconnaître des recettes applicables immédiatement à leur situation ; certains, enfin, voudront construire à partir d'expériences dont ils auront pris connaissance, pousser plus loin la réflexion et ouvrir ainsi de nouvelles voies. Pour toutes ces retombées possibles, merci donc aux organisateurs de cette rencontre.

Cela dit, mon propos sur « La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions » me semble présenter une difficulté particulière en ce qu'il porte sur la frontière entre deux mondes : entre celui, pour emprunter à une terminologie encore en usage hier, de la « gestion des documents » et celui des « archives » ; entre celui, pour reprendre des termes plus à la mode, de l'information de courte durée et celui de l'information destinée à une préservation à long terme ; entre celui des documents à valeur primaire et ceux comportant une valeur secondaire, selon le partage conceptuel imaginé par Schellenberg[1]. Or,

1. T.R. Schellenberg (1956), « The appraisal of modern public records », *Bulletin of the National Archives*, nº 8, 3 octobre, p. 6.

travailler sur une ligne de démarcation n'est jamais simple ; particulièrement lorsque les tenants des deux univers secouent leurs certitudes respectives, entrevoient leurs similitudes et se rendent compte qu'à tout prendre ils sont compagnons et compagnes de cordée : qu'ils poursuivent un même objectif mémoriel, que leurs méthodes et mode de travail sont fortement apparentés et qu'ils travaillent sur un même objet, soit sur l'information organique et consignée produite ou reçue par une personne, dans l'accomplissement d'activités découlant de sa raison d'être, quels que soient sa nature, son âge ou sa forme. J'aborde donc mon sujet bien conscient des pièges que comportent la réflexion aussi bien que le travail à la marge. C'est pourquoi il m'apparaît essentiel, en un premier temps, d'en définir les termes et concepts. Puis les termes compris et, si tant est qu'il s'agisse de comprendre ici le rapport de la constitution de la mémoire permanente à l'information, dès le moment de sa création et peut-être même dès celui de sa conception, il faut s'arrêter aux instruments d'actualisation de ce rapport ou, exprimé en des termes professionnels, plus familiers, s'intéresser aux méthodes d'intervention des services d'archives dans la « gestion des documents administratifs » et de sélection et transfert des documents à valeur permanente. On comprendra cependant qu'ici je m'en tienne, pour fins d'illustration et de référence, à l'expérience du gouvernement canadien, que je connais un peu moins mal.

TERMINOLOGIE : AMBIVALENCE ET DÉSARTICULATION

Il n'est pas inutile de nous arrêter d'abord au thème de l'exposé et aux termes qui le définissent et qui tiennent essentiellement à deux choses : la « gestion des documents administratifs » et les « acquisitions ». Voyons d'abord le premier de ces deux termes.

Michel Roberge définit les documents administratifs comme étant

> [...] soit les documents de gestion des ressources humaines, financières et matérielles que l'on retrouve dans une administration, soit des documents d'exploitation spécifiques au mandat et aux fonctions de chaque organisme[2].

Définition, on le notera, qui rappelle singulièrement celle que donne au mot français « archives » le *Dictionnaire de terminologie archivistique* qui précise qu'elles sont un

2. Michel Roberge (1983). *La gestion des documents administratifs*, La Pocatière, Documentor, coll. « Accès à l'information administrative », p. 24.

ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits et reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service d'organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité, documents soit conservés par leur créateur ou leurs successeurs pour leurs besoins propres, soit transmis à l'institution d'archives compétente en raison de leur valeur archivistique[3].

Pour l'essentiel et à la considérer de manière pratique, l'expression « documents administratifs » renvoie à l'ensemble de l'information organique et consignée – à l'exclusion des livres, magazines, journaux et autres périodiques utilisés par une organisation et mise à part également l'information orale non consignée – produite, reçue et exploitée par une organisation dans le cours quotidien de ses activités.

Quant à la « gestion des documents administratifs », à laquelle on fait souvent référence par l'expression « gestion des documents », elle désigne l'

ensemble des opérations et des techniques se rapportant à la conception, au développement, à l'implantation et à l'évaluation des systèmes administratifs requis depuis la création des documents jusqu'à leur destruction ou leur transfert aux archives[4].

Ou encore :

A field of management responsible for the systematic control of the creation, maintenance, use and disposition of records[5].

Toutes activités qui visent, selon les définitions classiques, l'économie et l'efficacité dans la création, dans la préservation et dans l'utilisation de l'information. À cet égard, la définition que donne William Benedon du *Records Management* vaut d'être citée :

The direction of a program designed to provide economy and efficiency in the creation, organization, maintenance, use and retrieval, and disposition of records, assuring that needless records will not be created or kept and valuable records will be preserved and available[6].

Deux constats semblent se dégager de ces définitions courantes. Le premier porte sur la double finalité ultime que donne Benedon du *Records Management* : éviter que l'inutile soit créé et préservé et assurer

3. *Dictionary of Archival Terminology : English and French ; with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish – Dictionnaire de terminologie archivistique*, compilé par Frank B. Evans, François-J. Himly et Peter Walne, Munich, New York, Londres, Paris, K.G. Saur, 1984, coll. « ICA Handbooks Series », p. 25.
4. Gisèle Delage (1983). *Vocabulaire de la gestion des documents administratifs (français-anglais)*, Édition provisoire, Québec, Éditeur officiel du Québec, p. 45.
5. *A Glossary for Archivists, Manuscripts Curators and Records Managers*, compilé par Lewis J. Bellardo et Lynn Lady Bellardo, Chicago, The Society of American Archivists, 1992, coll. « ICA Handbooks Series », p. 29.
6. William Benedon (1969). *Records Management*, Los Angeles, The Trident Shop, California Sate University, p. 258.

la préservation et l'accessibilité du valable. Je ne vois pas une énorme différence entre cette raison d'être et celle que se donnent les institutions chargées de la gestion de la mémoire du passé. Le deuxième constat touche la nature des activités de gestion des documents administratifs, dont la plupart recoupent celles pratiquées dans les institutions d'archives au sens classique du terme. Vu sous cet angle, le débat entre, d'une part, tenants d'une gestion des documents administratifs assujettie et tributaire des activités de gestion des archives destinées à une conservation permanente et, d'autre part, défenseurs d'une vision du *records management* réduits à la seule gestion de l'information courante sans égard à sa signification à long terme[7] apparaît plutôt sans objet. Car, en matière de traitement de l'information, l'inutile et le valable n'ont pas d'âge et requièrent tous deux des traitements professionnels aux parentés évidentes.

Venons-en maintenant au second terme de l'exposé : les « acquisitions ». Elles font essentiellement référence aux activités liées à l'évaluation, au choix et au transfert de l'information organique et consignée destinée à une conservation permanente. Traditionnellement, vues dans une perspective fonctionnelle, elles ont regroupé les activités de contrôle de l'entrée des informations dans un service ou une institution d'archives. Du point de vue terminologique, le mot « acquisition » renvoie à des termes comme : *acquisition*/accroissement, *accession*/enregistrement des accroissements, *accrual*/versement complémentaire, *accumulation*/(accumulation), *appraisal*/tri, *transfer*/versement, *records schedule*/tableau de tri, etc., dont on trouvera les définitions les plus communément admises dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique* publié par le CIA[8]. Tous termes, si on les considère isolément, qui suggèrent une sorte de rupture dans le continuum opérationnel de gestion rationnelle de l'information des organisations. Tout se passant comme s'il s'agissait d'endiguer un flot, de faire passer d'un état à un autre ou, au mieux, de détourner un courant. Or, cette cassure, si elle a pu faciliter la définition des tâches archivistiques, s'est révélée, depuis un bon moment, un frein à une pratique articulée et efficace de la gestion à la fois, pour reprendre une terminologie elle-même évocatrice de cassure ou de rupture, des « documents administratifs » et des « archives ». Car il ne s'agit pas tant, en notre âge de l'information où notre responsabilité n'est rien de moins que de « gérer la mémoire du monde[9] »,

7. Pour comprendre le sens de ce débat, on lira les premières pages du Rapport de Artel Ricks sur « La gestion des documents comme fonction des archives », dans *Techniques modernes d'administration des archives et de gestion des documents : recueil de textes*, compilés par Peter Walne avec l'aide d'un groupe de travail du Conseil international des archives pour le Programme général d'information et UNISIST, Paris, Unesco, 1985, p. 215.
8. *Ibid*.
9. Pour reprendre les termes mêmes du Secrétaire général de l'ACCT, Jean-Louis Roy, dans son exposé portant le titre « Gérer la mémoire du monde » et présenté au Congrès international des archives, à Montréal, le 7 septembre 1992.

d'ériger des cloisons manégérielles et professionnelles que d'intégrer la gestion de cette mémoire, de la moduler de manière que le courant informatif des organisations s'épure graduellement de l'insignifiant et garde toute sa puissance de génération du savoir.

INTÉGRATION DES APPROCHES AUX ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

Les Archives nationales du Canada travaillent maintenant depuis plusieurs années à l'implantation de cette approche intégrée ainsi que l'exprime d'ailleurs l'énoncé de leur mission formulée de la manière suivante dans la Loi concernant les Archives nationales du Canada et les documents des institutions fédérales du Canada :

> Les Archives nationales du Canada conservent les documents privés et publics d'importance nationale et en favorisent l'accès. Elles sont le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels. Elles facilitent la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels et appuient les milieux des archives[10].

La liste des attributions de l'Archiviste national, qui couvrent l'« acquisition » des documents aussi bien que le conseil et les services aux institutions fédérales[11], montre que les Archives nationales du Canada sont présentes partout dans le continuum de gestion de l'information gouvernementale. Dans leur enquête sur les *Législations archivistiques et politiques nationales d'archives*, les professeurs Couture et Lajeunesse confirment cet état de fait. Les tableaux 9 et 10 de leur étude indiquent que le Canada contrôle ses archives courantes, intermédiaires et définitives et qu'hormis le « recensement des archives courantes et intermédiaires », la « gestion du courrier, de la correspondance, des formulaires, rapports et arrêtés » et la « gestion de l'équipement, des fournitures et des locaux », les Archives nationales du Canada remplissent, auprès des ministères et des agences fédérales, toutes les autres « fonctions de gestion des archives courantes et intermédiaires »[12]. Le rapport national sur l'application de la législation archivistique canadienne, déposé dans le cadre du présent colloque, ne dit pas différemment[13]. Il indique que globalement les Archives nationales

10. Loi sur les Archives nationales du Canada, 1987, chapitre 1, article 4.
11. *Idem,* article 4(2).
12. Carol Couture et Marcel Lajeunesse (1991). *Législations archivistiques et politiques nationales d'archives : étude comparative d'impact*, Montréal, Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, p. 318-319.
13. Archives nationales du Canada (1994). *Rapport national/National Report*, Ottawa, mai 1994.

du Canada agissent sur l'acquisition, la préservation et l'accessibilité de l'information destinée à une conservation permanente et s'insèrent activement dans la gestion de l'information gouvernementale et ministérielle en contrôlant la disposition, en fournissant de l'expertise conseil et en participant à l'élaboration de normes et de pratiques de gestion de l'information, en offrant des services de garde des documents semi-actifs et en menant des activités (enseignement, publications, etc.) de formation et information en matière de gestion de la seconde ressource des organisations que constitue l'information organique et consignée.

En fait, en 1993-1994, les Archives nationales prévoyaient allouer 20 % de leurs ressources à la « gestion de l'information gouvernementale » contre 31 % au « Développement et gestion des fonds d'archives », la fonction acquisition représentant un peu moins du cinquième (18 %) de cette seconde catégorie et mobilisant 5 % des ressources totales de l'institution[14]. Le cap est définitivement maintenu sur cet engagement « pro-actif » des Archives nationales en amont de la fonction traditionnelle d'« acquisition », ainsi que l'indiquent les choix stratégiques de l'institution pour qui l'« amélioration » de la gestion des renseignements détenus par le gouvernement constitue l'un des six champs d'intervention prioritaires. Les *Orientations stratégiques 1992-1996* font en effet état d'un redoublement d'efforts « afin d'améliorer la gestion de l'information consignée au sein des institutions fédérales et des cabinets de ministres » ; elles évoquent la concertation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour « la mise en œuvre d'une politique globale sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement » ; elles confirment l'implication des archives dans l'élaboration de normes et règles de pratique efficaces et propres à assurer la « disponibilité de l'information nécessaire à la prise de décision » et à garantir « la bonne marche des programmes gouvernementaux » ; et, fait indéniablement significatif du point du vue du rapport de la « gestion des documents administratifs » à la fonction « acquisition », elles rappellent, dans le cadre même de cette orientation visant à améliorer la gestion de l'information gouvernementale, l'engagement des Archives à poursuivre l'implantation de plans pluriannuels de disposition des documents de l'État[15]. Dans les faits, des efforts considérables sont déployés en vue d'atteindre cette amélioration et de rendre ainsi le gouvernement du Canada plus performant dans la gestion de sa mémoire corporative.

14. Archives nationales du Canada (1993), *Budget des dépenses, 1993-1994. Partie III. Plan des dépenses*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, p. 8 et 24.

15. *Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada, 1992-1996*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1992, p. 23-24.

GÉRER L'INFORMATION OU PRÉVOIR SON COMPORTEMENT ET SA DESTINÉE

Premier cas de figure témoignant de cet effort : la gestion de la mémoire électronique du gouvernement canadien. Ici les défis sont énormes. Pour n'en évoquer que quelques-uns, mentionnons l'extraordinaire variété des systèmes (quincaillerie et logiciel inclus) de production, emmagasinage ou circulation de l'information ; l'absence de normes ; la malléabilité, le caractère éphémère, voire l'instabilité de l'information ; ou encore la fragilité des supports. Cette courte liste suggère à l'évidence que des actions proprement archivistiques doivent être entreprises bien en amont des activités d'acquisition si l'on veut garder quelque sens et cohérence à la mémoire des organisations.

C'est dans cet esprit, mais aussi avec la conviction que ce faisant elles allaient contribuer à une meilleure gestion des ressources informatives de l'État[16], que les Archives nationales se sont associées, depuis quelques années, au Secrétariat du Conseil du Trésor avec qui elles recherchent et élaborent des moyens en vue d'assurer une gestion satisfaisante et efficace de l'information. Ainsi, dès 1988-1989, dans le cadre d'un projet connu sous son acronyme anglais FOREMOST (Formal Records Management for Office Systems Technologies), une équipe de gestionnaires de documents et d'archivistes des Archives nationales et du ministère canadien des Communications, à laquelle s'était joint un représentant d'une firme privée, ont établi les exigences fonctionnelles nécessaires au soutien de la gestion des documents électroniques produits et reçus au sein de leurs organismes. La formulation de ces besoins a rapidement conduit à la production d'un logiciel prototype de gestion de l'information qui a été mis à l'essai dans le cadre du projet IMOSA (Avancement de la gestion de l'information et des systèmes bureautiques) conjointement administré par les Archives nationales et le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail[17]. Cette expérience a permis de produire, en plus des rapports sur les exigences fonctionnelles et sur la mise à l'essai du logiciel, certaines études qui ont suscité beaucoup d'intérêt chez nos partenaires gouvernementaux, dont :

16. Conviction que l'Archiviste national du Canada, Jean-Pierre Wallot, a clairement fait ressortir lors d'une allocution prononcée au Centre canadien de gestion, le 4 mai 1993, et intitulée « Gérer l'information : il faut le faire, mais pas à la légère ».

17. On lira à ce sujet le rapport intitulé *Le projet IMOSA : Avancement de la gestion de l'information et des systèmes de bureautique. Rapport de la phase 1*. Projet conjoint du ministère des Communications, du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail et des Archives nationales du Canada, et de la Direction des documents gouvernementaux, 1991.

- un document d'explication sur les normes de gestion de l'information dans les systèmes bureautiques ;
- un guide d'organisation et description des fichiers et répertoires informatiques ;
- un sondage auprès des fournisseurs de logiciels destiné à montrer dans quelle mesure l'industrie tient compte des exigences fonctionnelles établies et mises à l'épreuve dans le cadre des projets FOREMOST et IMOSA ;
- un rapport sur l'utilisation de thésaurus pour la gestion de l'information dans les systèmes de bureautique ;
- une évaluation d'une application informatisée de la gestion des documents à Revenu Canada – Impôt qui tient compte de la gestion institutionnelle des documents électroniques et des documents sur papier.

Le projet IMOSA a en fait suscité beaucoup d'intérêt, même à l'extérieur du gouvernement. Les Archives nationales ont poursuivi la discussion avec des membres du Groupe du travail sur les systèmes communs du Conseil du renouveau administratif et avec des représentants du Trésor, plus précisément des divisions des pratiques de gestion de l'information et de gestion des technologies de l'information. Il en est ressorti que plusieurs instances gouvernementales éprouvaient des besoins très semblables particulièrement en regard des systèmes de gestion des réseaux d'information. Aujourd'hui, les Archives nationales du Canada s'apprêtent, en association avec d'autres partenaires de l'État, à s'engager dans un projet visant à mettre à jour les exigences fonctionnelles définies par le projet IMOSA, à développer des systèmes propres à assurer une gestion intégrée des réseaux d'information partagés par les instances gouvernementales et à élaborer un modèle stratégique d'implantation de ces nouvelles technologies.

Ce concert d'activités n'a pas pour seul but de tenir les Archives nationales du Canada informées des progrès en matière de gestion de l'information de manière qu'elles soient éventuellement mieux en mesure d'accueillir les archives nouvelles que sont les documents informatiques. Il vise d'abord et avant tout à participer, voire à influencer et aider l'appareil gouvernemental dans son effort en vue de rationaliser sa gestion de l'information et de se donner ainsi une mémoire corporative ordonnée, articulée et gérée de façon telle que les traces qui en survivront seront rationnellement identifiables et pleinement signifiantes.

Deuxième cas de figure qui, comme le précédent, nous amène au cœur du rapport entre la gestion de l'information courante et la constitution de la mémoire permanente : l'élaboration et l'implantation des plans pluriannuels de disposition des documents.

Au cours des dernières années, les Archives nationales du Canada se sont données une nouvelle approche dans leur gestion de la constitution de la mémoire permanente du gouvernement canadien. Devant le défi posé par l'augmentation du nombre d'organismes gouvernementaux

visés par la Loi sur les Archives nationales du Canada de 1987 et par la croissance exponentielle des masses d'information, l'institution s'est mise à la recherche de solutions pratiques, respectueuses des fondements théoriques de l'archivistique et susceptibles de donner des résultats satisfaisants – tant du point de vue du processus de gestion que du contenu proprement dit – dans des délais raisonnables. Les travaux de réflexion et les essais des archivistes ont conduit à l'adoption, à la fin de 1990, du premier Plan gouvernemental de disposition des documents gouvernementaux, 1991-1996[18], qui, depuis lors, fait l'objet de mises à jour reflétant les réorganisations et changements structurels de l'appareil gouvernemental canadien.

De quoi s'agit-il ? Essentiellement d'une approche de gestion qui permette d'aller au-delà de l'élaboration de règles ou délais de conservation de séries documentaires et qui conduise d'abord à évaluer la place ou le rôle des institutions gouvernementales dans l'accomplissement de la mission du gouvernement. Dans un premier temps, on a donc procédé à un rangement, par ordre d'importance fonctionnelle, des institutions gouvernementales, en plaçant en tête de liste celles dont la mission et les programmes sont au cœur de l'activité gouvernementale canadienne et en identifiant celles dont les fonctions sont similaires, partagées ou redondantes. D'autres facteurs ont aussi été considérés au cours de cet exercice de priorisation, dont la présence régionale ou locale de l'instance visée ou encore l'état de sa mémoire permanente, pour ne citer que deux exemples parmi d'autres. Puis, d'un point de vue plus pratique, les organismes ont été regroupés en quatre catégories correspondant à des périodes d'élaboration des plans de dispositions institutionnels, les organismes à potentiel documentaire élevé par rapport à la mission fondamentale du gouvernement canadien faisant l'objet d'interventions les premiers[19].

Par la suite, des discussions sont entreprises, avec des représentants de chaque organisme inscrit au plan gouvernemental mentionné plus haut, en vue d'identifier l'information organique et consignée vouée à l'élimination et celle jugée de valeur permanente et destinée à un transfert aux Archives nationales. Ici, la démarche d'évaluation se fait en deux temps, ou mieux selon deux approches : l'une d'ordre contextuel et l'autre centrée sur les valeurs archivistiques des documents eux-mêmes. D'abord, le corpus d'information organique et consignée de chaque ministère ou agence et de chacun de leurs directions et programmes, est évalué, dans

18. National Archives of Canada/Archives nationales du Canada (1990), *Governement-Wide Plan for the Disposition of Records, 1991-1996*.

19. À propos de cette méthodologie, on lira avec intérêt l'article de Dan Moore, des Archives nationales du Canada, intitulé « Too many records, too little time, too few resources : The need for a researched based planned approach to the acquisition of government records », à paraître dans les Actes du second colloque du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, tenu à Montréal, les 8 et 9 avril 1994.

une macro-perspective, selon son potentiel documentaire par rapport aux diverses composantes ou fonctions de la mission du gouvernement canadien. Puis les blocs d'information ayant franchi l'épreuve de cette première macro-évaluation sont soumis à une analyse plus micro et plus interne fondée sur les valeurs archivistiques classiques de témoignage et d'information générale, sur la qualité physique de l'information, sur son unicité ou sa rareté, pour ne mentionner que quelques-uns des paramètres les plus utilisés.

Puis, cette double analyse complétée, les choix de préservation à long terme sont établis et font l'objet d'une entente formelle, connue sous le nom de Plan pluriannuel de disposition, entre l'archiviste national du Canada et ses interlocuteurs des ministères et agences visés[20]. Ces plans personnalisés ne comportent pas, au contraire des calendriers de conservation, de dispositions précises quant aux délais et lieux de garde des documents avant leur transfert aux Archives nationales du Canada. Ils n'en identifient pas moins l'information à valeur permanente et permettent dès le moment de sa création que les dispositions requises soient prises pour en assurer la préservation intellectuelle et physique dans le long terme.

Pour pragmatique qu'elle soit, cette approche n'en repose pas moins sur des assises théoriques. Ainsi, pour Terry Cook, des Archives nationales du Canada, l'évaluation de l'intérêt patrimonial des archives à partir seulement de leur triple rôle de preuve, témoignage et information porte en elle-même certaines limites. Inspiré par les réflexions de F. Gerald Ham sur « The Archival Edge », il parle de *macro appraisal* et propose un modèle d'évaluation plus contextuel tenant compte de :

> […] *articulations of the most important social structures, functions, records creators, and records creating processes, and their interaction, which together form a comprehensive reflection of human experience… This assumes that values are not found in records – except in rare intrinsic cases – but rather in theories of value of societal significance which archivists bring to the records*[21].

20. Au cours des dernières années, les Archives nationales du Canada ont produit plusieurs documents internes sur toute cette question de l'évaluation. On lira, entre autres, *A Revised Approach to Research in Support of Development of Multi-Year Records Disposition Plans*, June 1992 et *The Appraisal of Case Files: Sampling and Selection Guidelines for the National Archives of Canada, Draft five*, prepared by Terry Cook, Approved (as revised) by the National Archivist for the purposes of external consultation, 24 September 1992.

21. Terry Cook (1992). « Mind over matters: Towards a new theory of archival appraisal », dans Barbara L. Craig (dir.), *The Archival Imagination. Essays in Honour of Hugh A. Taylor*, Ottawa, Association of Canadian Archivists, 1992, p. 41.

Il faut donc, selon Terry Cook, partir du haut, s'intéresser aux valeurs sociales dont l'archiviste est aussi indéniablement porteur et mesurer la valeur archivistique de l'information à l'une de ces macro-valeurs plus susceptibles de faire ressortir les documents réfléchissant vraiment l'expérience humaine.

En cela, les idées de Cook reprennent aussi celles énoncées par Helen Samuels dans ses écrits récents, selon lesquels la tâche première de l'archiviste consiste à documenter l'évolution d'une organisation de manière que tous les témoignages préservés permettent de bien comprendre l'expérience humaine vécue à travers telle ou telle organisation. Critique à l'endroit d'une approche évolutive fondée sur les besoins de la recherche, elle écrit :

> […] *a broader functional understanding of institutions provides a more useful guide to what should be documented than some of the traditional values archivists have used* […] *appraisal decisions must be guided by clearer documentary objectives based on thorough understanding of the phenomenon or institution to be documented… A representative record of the full breadth of an institution is the best insurance that future researchers will be able to answer the questions they choose to ask. Functional analysis makes it possible to select such a record*[22].

Puis, s'agissant d'appliquer l'approche qu'elle propose, elle identifie les fonctions de l'université dans la société et suggère qu'elles tiennent lieu de critères de base pour la constitution d'une mémoire institutionnelle plus articulée et plus signifiante[23]. Au fond, tout comme son collègue Terry Cook, Helen Samuels recentre en quelque sorte l'évaluation, non plus sur la signification immédiate du document, mais plutôt sur son sens plus large d'expression d'un contexte, voire d'un phénomène sociétal.

Ces cas de figure, choisis parmi les diverses activités que mènent les Archives nationales du Canada en matière d'« acquisitions » et de « gestion des documents administratifs », illustrent à l'évidence que l'activité mémorielle que constitue la gestion de l'information ne saurait porter que dans une seule direction. Il faut agir sur plusieurs fronts : être avec et du côté des créateurs aussi bien que des utilisateurs d'information, prévoir pour la préservation permanente, intervenir dans l'aménagement ou l'organisation de l'information pour qu'à tous égards l'État gère toujours bien sa mémoire au plus grand bénéfice et dans le respect des droits des citoyens.

---

22. Helen Willa Samuels (1992). *Varsity Letters. Documenting Modern Colleges and Universities*, The Society of American Archivists, Metuchen, N.J. et Londres, The Scarecrow Press Inc., p. 7-8.
23. *Idem*, p. 22.

CONCLUSION

En somme, les pratiques canadiennes de gestion de l'information organique et consignée du gouvernement, tout comme celles en vigueur dans plusieurs autres pays, montrent que les frontières professionnelles entre « gestion des documents administratifs » et activités d'« acquisition » d'archives n'ont plus de raison d'être. Dans les faits, ces barrières s'estompent et disparaissent littéralement pour laisser place à un partage des activités et à une concertation des interventions et des expertises. Les travaux exploratoires en cours sur la gestion des systèmes automatisés d'information conduiront même à une intégration de certaines activités.

Certains s'inquiètent de cette évolution et craignent que l'originalité professionnelle et scientifique de l'archivistique et de la gestion de documents soit affectée. De fait, en contexte d'harmonisation, de concertation, voire d'intégration, les échanges et les transferts d'expertises sont à prévoir. Mais ces ouvertures ne sauraient représenter une menace si nous ne perdons pas de vue l'information organique et consignée elle-même et sa finalité fondamentale qui consiste à garder trace de la vie des femmes et des hommes qui sont et qui font les organisations de ce monde. Alors que, de plus en plus, ces organisations humaines transcendent les frontières – territoriales, économiques, religieuses et professionnelles – c'est, à mon sens, par une « gestion de l'information sans frontières » que nous pourrons vraiment apporter un soutien professionnel efficace à la gestion de la mémoire de cette « Terre des hommes ».

18

Vers une évaluation de programme dans les services d'archives*

Jacques Grimard
Université de Montréal
École de bibliothéconomie et
des sciences de l'information

Lucie Pagé
Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation
canadienne-française

* Article paru dans un numéro thématique sur l'évaluation de programme dans les archives de la revue *Archival Science* publiée en Angleterre.

RÉSUMÉ

Revue de la littérature en archivistique – incluant la gestion des documents – et la gestion de l'information sur l'évaluation de programme ou de projets. L'objectif de cet article est de cerner le « pourquoi », le « quoi » et le « comment » de l'évaluation. La revue couvre les ouvrages généraux, les guides d'évaluation et les articles de revues québécois, canadiens, américains, anglais et australiens. Elle est complétée par une recension des différentes données déjà recueillies par les archivistes dans le cadre de l'évaluation interne de leurs services ou celui de projets d'évaluation particuliers. L'article conclut par la nécessité de développer une méthodologie et des instruments d'évaluation adaptés au domaine archivistique.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. et L. Pagé (2004). « Towards program evaluation in archives », *Archival Science*, vol. 4, n°s 1-2, p. 99-126. Texte reproduit grâce à l'aimable autorisation de la maison d'édition Springer. Traduction de Lucie Pagé et Marie-Pierre Boucher.

Cet article présente une revue de la littérature, issue tant du milieu professionnel que du milieu de la recherche, sur les pratiques courantes en matière d'évaluation de programme dans les services d'archives, incluant les services de gestion des documents administratifs et les services de gestion de l'information. Il présente également une revue des données recueillies et compilées par les archivistes, données qui peuvent être exploitées lors d'une évaluation de programme. En ce sens, il explore la capacité des archivistes[1] à entreprendre avec succès une évaluation de programme de manière rigoureuse.

Depuis les années 1930, le concept d'évaluation de programme a évolué[2], les approches se sont multipliées[3] et les auteurs ont offert un large spectre de définitions selon les disciplines et suivant différentes perspectives. Parmi ces définitions, les trois présentées ci-dessous mettent en évidence quelques éléments clés de l'évaluation de programme.

Emil J. Posovac et Raymond G. Carey définissent la nature et l'utilité de l'évaluation de programme en ces termes :

1. Dans cet article, le mot « archiviste » désigne les professionnels qui œuvrent à la gestion des documents tout au cours de leur cycle de vie ou de leur continuum administratif. Il inclut tout aussi bien l'archiviste responsable de la gestion des archives définitives que le gestionnaire des archives courantes et intermédiaires.
2. O'Sullivan, R.G. (2004). *Practicing Evaluation. A Collaborative Approach*, Thousand Oaks, Londres, Sage Publications, p. 5-6.
3. Pawson, R. et N. Tilley (1997). *Realistic Evaluation*, Thousand Oaks, Londres, Sage Publications, p. 1-29.

Program evaluation is a collection of methods, skills and sensitivities necessary to determine whether a human service is needed and likely to be used, whether the service is sufficiently intensive to meet the unmet needs identified, whether the service is offered as planned, and whether the service does help people in need at a reasonable cost without unacceptable side effects[4].

Dans la perspective de l'objet de l'évaluation de programme, Michael Quinn Patton propose que :

Program Evaluation is the systematic collection of information about the activities, characteristics, and outcomes of programs to make judgements about the program, improve program effectiveness, and/or inform decisions about future programming[5].

D'un point de vue méthodologique, E.G. Guba et Y.S. Lincoln posent les bases « d'une quatrième génération d'évaluation » selon laquelle « *the claims, concerns, and issues of stakeholders serve as organizational foci (the basis for determining what information is needed)* […][6] ».

Ces trois perspectives complémentaires mettent en évidence le « pourquoi », le « quoi » et le « comment » d'une évaluation de programme. Pour ces auteurs, il importe de connaître les résultats attendus d'une évaluation de programme ; de fonder l'évaluation sur la collecte et l'analyse rigoureuses de données qualitatives et quantitatives ainsi que sur les habiletés et le degré de sensibilité des évaluateurs dans la cueillette de l'information appropriée auprès de tous les participants du processus d'évaluation, incluant le personnel, les utilisateurs et les gestionnaires.

Toutefois au préalable, il importe de définir le concept de « programme » et son application à la réalité archivistique. Un programme est tout simplement un « *system under which action may be take toward a goal*[7] » et se définit comme « un ensemble d'étapes à accomplir pour atteindre un objectif[8] ». Dans le contexte des bureaucraties et des organisations, le concept et le mot s'appliquent généralement à un ensemble d'activités nécessaires pour atteindre un but ou un objectif, incluant la planification, la production et la livraison d'un produit ou d'un service,

4. Posovac, E.J. et R.G. Carey (1997). *Program Evaluation. Methods and Case Studies*, Upper Saddle River, Prentice Hall, p. 2.
5. Patton, M.Q. (2002). *Qualitative Research & Evaluation Methods*, Thousand Oaks, Londres, Sage Publications, p. 10.
6. Guba, E.G. and Y.S. Lincoln (1989). *Fourth Generation Evaluation*, Newbury Park, Londres, Sage Publications, p. 50.
7. Merriam-Webster Inc., « Merriam-Webster Online Dictionary », <www.m-w.com/cgi-bin/dictionary> Consulté le 4 octobre 2004.
8. Boislandelle, H.M. de (1998). *Dictionnaire de gestion : vocabulaire, concepts et outils,* Paris, Economica, p. 347. Étymologiquement, le mot tire son origine du « grec *programma*, de *prographein*, écrire avant, réunion de *pro-* avant + *graphein* écrire », il se rapporte également au document ou au plan qui réunit une séquence et un calendrier d'opérations.

ou la performance dans la réalisation d'un projet. Dans le contexte archivistique, la notion de programme s'applique, par exemple, au programme de préservation, au programme d'accroissement ou au programme de gestion des documents administratifs. Il peut également s'appliquer à un projet spécifique, par exemple, un projet de numérisation ou un projet de construction d'un nouvel édifice.

QUE NOUS DIT LA LITTÉRATURE ARCHIVISTIQUE ?

Le terme « littérature archivistique » est utilisé ici dans un sens large et inclut les travaux sur le domaine des archives, de la gestion des documents et de la gestion de l'information. Notre exploration de la littérature archivistique au cours des trente dernières années nous amène à penser que les premières manifestations d'intérêt pour l'évaluation de programme remonte au tournant des années 1980, alors que la Society of American Archivists venait de confier à un comité *ad hoc* le mandat d'explorer la question de l'établissement de normes et de la mise en place d'un programme d'accréditation pour les services d'archives[9]. Évoquant et s'inspirant, entre autres, des conclusions du rapport Bari, James B. Rhoads[10] écrivait, dans son étude sur l'applicabilité des directives UNISIST et des normes ISO :

> *The recommendation of the Bari Report calling for development of guidelines on the evaluation of archival programs, ant the comparable recommendation in section 2.1.3.3. with respect to records management systems and services, deserve a reasonably high priority. The existing* Guidelines for the Evaluation of Information Systems and Services *will suggest ideas and techniques that may be of use.*
>
> Poursuivant sa réflexion, il ajoutait :
>
> *The proposed guidelines on the evaluation of archival programs should concentrate on how effectively an archives performs its role of stewardship – does it accession the right records, and does it take necessary measures for their security and preservation ? – and on its responsiveness to the needs of users and potential users. The guidelines on the evaluation of records management systems and services should also have a dual focus : the effectiveness of the program in helping government to (1) achieve internal*

9. Society of American Archivists, Task Force on Institutional Evaluation (1980). « Report on the task force on institutional evaluation », *Society of American Archivists Newsletter,* janvier, p. 7.
10. Rhoads, James B. (1981). *The Applicability of UNISIST Guidelines and ISO International Standards to Archives Administration and Records Management : a RAMP Study,* Paris, Unesco, p. 8.

paperwork and related economies, and (2) be responsive to, and minimally burdensome in its information requirements of, organisations and individual citizens[11].

Or, qu'en est-il depuis cette étude qui date tout de même d'un quart de siècle ? Dans quelle mesure la communauté archivistique a-t-elle réfléchi sur l'applicabilité de l'évaluation de programme en milieu archivistique ? La revue de la littérature qui suit devrait permettre d'y voir plus clair.

Dans un premier temps, nous examinerons brièvement la part réservée à l'évaluation de programme dans les ouvrages généraux d'archivistique. Puis, nous nous attarderons aux guides d'évaluation préparés et publiés pour la plupart par des associations professionnelles avant de rendre compte des articles sur le sujet parus dans différentes revues scientifiques et professionnelles. Cette dernière partie comprendra des textes d'intérêt général sur l'évaluation de programme, des articles traitant de l'évaluation par les normes, des études d'utilisateurs abordant les questions relatives à leur degré de satisfaction ainsi que des réflexions sur les relations coût-efficacité et coût-bénéfice.

LES OUVRAGES GÉNÉRAUX D'ARCHIVISTIQUE

L'évaluation de programme est peu présente dans ce que nous appellerons la littérature archivistique d'intérêt général. Nous avons consulté plus d'une trentaine de ces ouvrages et force nous est de constater que les auteurs, lorsqu'ils le font, abordent l'évaluation de programme en des termes plutôt généraux et qu'ils n'y consacrent que quelques phrases, quelques paragraphes ou au mieux une ou deux pages. Le tableau 1 donne quelques indications sur la nature des contenus repérés dans certains de ces travaux.

Pour l'essentiel, à quelques exceptions près, les auteurs de ces travaux s'en tiennent à inviter leurs lecteurs à se fixer des objectifs et à mettre en place des mécanismes de contrôle afin d'évaluer dans quelle mesure ils les ont atteints. Certains d'entre eux suggèrent par ailleurs l'usage des guides d'évaluation préparés par la Society of American Archivists, le New York's Historical Records Programs, le Georgia Historical Record Advisory Board, l'Association of British Columbia Archivists, l'Association of Manitoba Archives, la National Archives and Records Administration (NARA) des États-Unis, l'Australian Society of Archivists et la Society of Archivists de Grande-Bretagne, pour les besoins d'autoévaluation et de planification.

11. *Ibid.*, p. 13.

Tableau I

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME DANS LES OUVRAGES GÉNÉRAUX D'ARCHIVISTIQUE

Titre	Contenu d'intérêt pour l'évaluation de programme
Pederson, Ann, *Keeping Archives* (Sydney, Australian Society of Archivists, 1987).	Dans la section « Measurement and Evaluation », considérations générales sur la nécessité de mesures de performance et de recueillir des données pertinentes (p. 64-66).
Ellis, Judith, *Keeping Archives* (Port Melbourne, Thorpe in association with the Australian Society of Archivists, 1993).	« Appendix Two : An overview of the archives systems » comprend pour chacune des fonctions des statistiques ou des mesures quantitatives à comptabiliser (p. 69-73).
Bradsher, James Gregory, *Managing Archives and Archival Institutions* (Chicago, University of Chicago Press, 1989).	Dans le chapitre « Archival Management », considérations générales sur la mesure des résultats, notamment dans le domaine du traitement des archives (p. 245-248).
Wilsted, Thomas et William Nolte, *Managing Archival and Manuscript Repositories* (Chicago, The Society of American Archivist, 1991).	Dans la section « Evaluation » du chapitre « Technology and the Archival Manager », considérations sur la nécessité de mettre en place un processus d'évaluation continu à la suite de l'acceptation du système (p. 94).
Cox, Richard J., *Managing Institutional Archives : Foundations and Principles and Pratices* (New York, Greenwood Press, 1992).	Dans le chapitre « The Changing Contexts of Institutional Archives : Some Speculations », discussion sur l'autoévaluation et la planification (p. 221-223).
Maher, William J., *The Management of College and University Archives* (Metuchen et Londres, The Society of American Archivists and The Scarecrow Press, 1992).	Dans la section « Mission and Establishment », considérations sur un « academic archival program » (p. 19-33). Reproduction, à l'annexe 2, des « Guidelines for College and University Archives » (p. 371-393).

Tableau I (*suite*)

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME DANS LES OUVRAGES GÉNÉRAUX D'ARCHIVISTIQUE

Titre	Contenu d'intérêt pour l'évaluation de programme
Dearstyne, Bruce W., *The Archival Enterprise : Modern Archival Principles, Practices, and Management Techniques* (Chicago, American Library Association, 1993).	Dans la section « Guidelines for archival work », référence au « Historical Records Programs » (p. 66). Dans le chapitre « Administering Historical Records Programs », observations sur « Monitoring and Reporting » incluant une liste des statistiques de base sur les différentes fonctions archivistiques (p. 97-99).
Yakel, Elizabeth, *Starting an Archives* (New York et Londres : The Society of American Archivists and The Scarecrow Press, 1994).	Dans le chapitre « Administration », considérations sur le « Self-Evaluation and Program Assessment », incluant des références aux lignes directrices courantes (p. 23-24).
Dearstyne, Bruce W., *Managing Government Records and Information* (Prairie Village, ARMA International, 1999).	Dans le chapitre « Government Records Programs : Strategic Approaches », considérations sur « Measuring Program Performance » (p. 77-78). Reproduction à l'annexe 7 du « NARA's *Records Management Self-Evaluation Guide* » (p. 207-220).
Dearstyne, Bruce W., *Managing Historical Record Programs* (Walnut Creek, AltaMira Press, 2000).	Dans le chapitre « Leadership and Management of Historical Records Programs », discussion sur « Working with volunters », incluant un commentaire sur la nécessité d'une évaluation périodique de programme (p. 60). Reproduction à l'annexe 3 du *Self-Assessment Guide of Historical Repositories* publié par le Georgia Historial Record Advisory Board (p. 179-209).
Shepherd, Elizabeth et Geoffrey Yeo, *Managing Records : A Handbook of Principles and Practice* (Londres, Facet Publishing, 2003).	Dans le chapitre « Implementing Records Management : Practical and Managerial Issues », allusions à la nécessité pour les gestionnaires des archives courantes et intermédiaires de procéder à une « Post-implementation review » et « to monitor progress and measure success » (p. 266).

LES GUIDES D'ÉVALUATION

Entre 1979 et 1990, la Society of American Archivists (SAA) publiait ses lignes directrices à l'intention des services d'archives des collèges et des universités, les rapports de deux de ses groupes de travail, un guide d'autoévaluation, un manuel d'évaluation ainsi qu'une série d'articles sur les principes de l'évaluation institutionnelle[12]. La SAA visait ainsi à aider les archivistes à mieux servir les usagers et permettre aux services d'archives de s'évaluer en fonction des objectifs qu'ils s'étaient fixés. Elle proposait à ses membres un programme d'évaluation institutionnelle en trois volets : la collecte de statistiques et de données simples sur le service d'archives, l'autoévaluation et l'évaluation du service par des experts externes. Le guide d'autoévaluation avait pour objectif de faciliter le travail des gestionnaires dans la rédaction du rapport préalable à la visite des experts. Divisé en quatre parties, il comporte d'abord une série de questions sur le mandat, les objectifs et les ressources financières, humaines et matérielles du service d'archives ; en deuxième partie, les questions portent davantage sur la politique et les contrats d'acquisition des documents d'archives ; alors qu'en troisième et quatrième parties, elles touchent les conditions et les méthodes de conservation des documents, l'organisation et la description des documents ainsi que sur les services aux usagers et à la communauté.

En 1989, la SAA publiait *Archives Assessment and Planning Workbook*, dont l'objectif premier était « *to help you organize information about your repository, systematically evaluate it, and develop plans to improve* ». Le manuel comprend des listes de contrôle qui reprennent, avec plus de détails, les sujets développés dans le guide d'autoévaluation et il fournit en annexe les données du recensement des institutions d'archives américaines effectué en 1985. Lorsqu'il utilise cet outil, le gestionnaire peut ainsi évaluer dans quelle mesure son service d'archives satisfait aux exigences normatives minimales et établir la comparaison avec des services d'archives

12. Society of American Archivists, Committee on College and University Archives (1979). *Guidelines for College and University Archives*, Chicago, SAA, 10 p.

Society of American Archivists, Task Force on Institutional Evaluation (1980). « Report on the task force on institutional evaluation », *Society of American Archivists Newsletter,* janvier, p. 7-14.

Society of American Archivists, Task Force on Standard Reporting Practice (1982). « Draft recommendations for reporting on archives and manuscript collections », *Society of American Archivists Newsletter,* juillet, p. 11-13. Society of American Archivists, Task Force on Institutional Evaluation (1982). *Evaluation of Archival Institutions : Services, Principles and Guide to Self-study*, Chicago, SAA, 44 p. McCarthy, Paul H. (1989). *Archives Assessment and Planning Workboo,* Chicago, SAA, 89 p. Joyce, B. (1989 et 1990). « Understanding SAA's principles of institutional evaluation », *Society of American Archivists Newsletter,* mai, juillet et novembre 1989 ; juillet et novembre 1989 ; mai et septembre 1990.

similaires. De plus, les feuilles de route qui accompagnent les listes de contrôle permettent de déterminer les points forts, les points à améliorer, les actions à entreprendre, la personne responsable de ces actions et les échéances à respecter.

En 1994, le Conseil de la SAA adopte ses lignes directrices pour l'évaluation des institutions d'archives[13]. Inspirées du programme d'accréditation de l'American Association of Museums, elles comprennent dix principes ou énoncés. Les deux premiers portent sur le statut, le mandat, les liens hiérarchiques et le degré d'autonomie d'un service d'archives. Les énoncés trois à cinq portent sur les ressources financières, humaines et matérielles alors que les cinq suivants traitent des fonctions archivistiques, soit l'évaluation, l'accroissement, la préservation, l'organisation, la description, les services de référence et la diffusion. Ces principes sont présentés comme autant d'objectifs vers lequel devrait tendre un service d'archives – et dans ce contexte, l'usage du « *should* » est révélateur. Chacun des énoncés « *points to a fundamental aspect of an archives' operations and describes a basic level of resources or activity level*[14] ». En plus de fournir un cadre d'autoévaluation et d'élaboration de programme, l'objectif des lignes directrices est avant tout de regrouper les conditions impératives auxquelles doit répondre un service d'archives afin d'être dûment reconnu.

Les efforts de la SAA en matière d'évaluation de programme allaient tracer la voie à d'autres organismes. Le New York's Historical Records Programs (NYHRP) publiait en 1988 un guide d'autoévaluation à l'intention des services d'archives de l'État de New York[15]. Ce guide comprend vingt-deux questions qui reprennent les sujets traités dans le guide d'autoévaluation de la SAA. En 1988 également, l'Association of British Columbia Archivists reprenait, à la fin des chapitres de son *Manual for Small Archives*[16], des listes de questions analogues à celles du guide d'autoévaluation de la SAA, et, en 1992, l'Association of Manitoba Archives publiait pour sa part *Minimum Standards for Archives : A Self-Study*[17]. Dans la foulée des travaux de la SAA et de la NYHRP, le Georgia Historical Records Advisory Board (GHRAB) entreprenait, en 1997, la

13. Society of American Archivists (1994). « Guidelines for the evaluation of archival institutions », *Archival Outlook*, mars, p. 6-7.
14. Society of American Archivists (2003). « Guidelines for the Evaluation of Archival Institutions », <www.archivists.org/governance/guidelines/evalgui.asp>. Consulté en avril et juin 2004.
15. New York's Historical Records Programs (1988). *Strengthening New York's Historical Records Programs : A Self-Study Guide, Draft*, New York, NYHRP, 276 p. NYHRP, « Archival needs assessment guidelines and template », <www.archives.nysed.gov/a/nysaservices/ns_mhr_strard_needs.shtml >. Consulté en juin 2004.
16. Baird, Donald A. et Laura M. Coles (1988). *A Manual for Small Archives*, Vancouver, Association of British Columbia Archivists, 222 p. Revu en 1996, <www.aabc.bec.ca/aabec/msa.htm>. Consulté en juin 2004.
17. Studen, Nancy (1992). *Minimum Standards for Archives : A Self-Study*, Winnipeg, AMA, 28 p. <www.mbarchives.mb.ca/pdf/minimun%20standards%20for20%archives.pdf>. Consulté en juin 2004.

rédaction d'un guide d'autoévaluation. Publié en 1999, il comprend vingt éléments ou rubriques qui portent sur les ressources et les fonctions archivistiques[18]. En outre, la National Archives and Records Administration (NARA) publiait en 1995 un guide d'autoévaluation à l'intention des gestionnaires de documents intitulé *Records Management Self-Evaluation Guide*. Ce guide comprend des questions regroupées sous les rubriques suivantes : program management, records creation/recordkkeeping requirements, records maintenance (general), maintenance of special records (dont les documents sous forme électronique), records disposition and vital records[19].

Aux initiatives nord-américaines en matière d'évaluation de programme viennent s'ajouter les initiatives australienne et britannique. Le manuel australien d'archivistique, publié en 1987 sous la direction de Ann Pederson[20] et réédité en 1993 sous la direction de Judith Ellis, soutient que « *the only way of assessing your situation and performance is to set measures of effectiveness* » et que « *most archival work is susceptible to measurement* ». Le tableau « *An Overview of the Archives Systems* » présente, pour chacune des fonctions administratives et archivistiques, les activités ou les tâches à accomplir, les instruments de travail ou de contrôle, les statistiques ou les mesures quantitatives à comptabiliser ainsi que les informations de base à communiquer aux utilisateurs. Pour être valides, les mesures recueillies doivent être « *accurate,* […] *representative and* […] *taken for specified periods* ». Elles permettent « [*the*] *access and monitor progress* […], *if necessary, adjust priorities and resources, predict trends and plan for them* […], *justify request, analyse and report objectively, compare your organisation with others, promote and publicise the program with accuracy and confidence*[21] ».

En Grande-Bretagne, la Society of Archivists a mis sur pied, en 1990, un groupe de travail, le Working Party on Performance Indicators and Standards. Son objectif était de donner aux archivistes des indicateurs leur permettant d'évaluer leur travail et les services qu'ils offrent aux utilisateurs, à titre de complément à la British Standard 5454, *Recommendations for the Storage and Exhibition of Archival Documents*. Dans un premier temps, le Working Party a défini « *a range of approaches to the measurement of collection policy, document production, repository facilities, cataloging and indexing, outreach, user populations and satisfaction* » pour ensuite faire

18. Georgia Historical Records Advisory Board (2000). « Saving Georgia's documentary heritage : A Self-Assessment Guide for Historical Repositories », dans Bruce W. Dearstyne, *Managing Historical Records Programs : A Guide for Historical Agencies*, Walnut Creek, AltaMira Press, p. 179-209.
19. National Archives and Records Administration (2001). « Records Management self-evaluation Guide », <www.archives.gov/records_management/publications/records_management_self_evaluation_guide.html#intro>. Consulté le 29 octobre 2004.
20. Pederson, Ann (1987). *Keeping Archives*, Sydney, ASA, p. 64-65.
21. Ellis, Judith (1993). *Keeping Archives*, 2e éd., Port Melbourne, Thorpe in Association with the ASA, p. 67, 69-73.

parvenir un questionnaire à la direction des services d'archives britanniques. À partir des 119 questionnaires reçus qui «*provided evidence of best average practice*», le groupe de travail a établi des normes et des indicateurs de performance plus détaillés qui ont ensuite été validés par 16 services d'archives représentatifs de divers milieux durant une période d'un mois. En 1993, la Society of Archivist publiait *Measuring Performance: A Pratical Guide*[22]. Le guide se veut «*an aid to planning, monitoring progress and justifying resource allocation*». Il a l'avantage de définir le vocabulaire de base en matière d'évaluation, – les termes *inputs*, *outputs*, *effectiveness*, *impact* et *level* –, de proposer des unités de mesure uniformes pour la cueillette des informations ainsi que des normes et des indicateurs de performance pour les principales fonctions archivistiques.

Même si plusieurs des guides d'évaluation mettent davantage l'accent sur les intrants (les ressources) et négligent quelque peu les extrants (les services), ils offrent aux archivistes une méthodologie pour uniformiser la compilation des statistiques de base et ainsi quantifier le volume des activités. De plus, les guides leur permettent de voir dans quelle mesure leur service répond aux normes minimales, de comparer leur service à des services d'archives de même ordre et d'établir des priorités.

LES REVUES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES

La littérature périodique offre un assez large éventail d'articles traitant directement ou indirectement de l'évaluation de programme dont nous regroupons ici la présentation, pour fin de compréhension, en quatre catégories: 1) les articles d'intérêt général; 2) les articles sur l'évaluation de programme par le biais des normes; 3) les articles abordant la question sous l'angle du degré de satisfaction des utilisateurs et 4) les articles portant sur les rapports coût-efficacité et coût-bénéfice.

LES ARTICLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les auteurs d'articles de cette nature présentent généralement l'évaluation comme une activité de gestion qui permet de mesurer l'atteinte des objectifs dans un programme donné de manière à pouvoir en améliorer l'efficacité

22. Methven, Patrica *et al.* (1993). *Measuring Performance: A Practical Guide for Use in the Setting of Standards and Measurement of Collection Policy, Document Production, Repository Facilities, Cataloguing, Indexing, Outreach and User Satisfaction*, Londres, Society of Archivists, 36 p.

et l'efficience. Pour Albert Meijer[23], il faut même pouvoir anticiper, à l'étape de la planification d'un programme ou d'un projet, les besoins d'une telle vérification, tandis qu'aux yeux d'Harold Brown, il importe que les gestionnaires procèdent à l'évaluation formative en cours d'activité et à l'évaluation sommative au terme d'un projet ou programme[24].

Pour Michael Swift[25], la mise en place de systèmes de mesure (*measurement systems*) et l'évaluation de programme (*audit*) sont des éléments essentiels à la gestion d'un service d'archives. Un système de mesure doit mettre en relation les intrants et les extrants, soit permettre de quantifier les résultats (« *how much has been produced* ») et de comptabiliser ce qu'il en coûte pour les réaliser. Dans une évaluation, il importe de « *determine whether programmes are appropriate, accomplishing what they are intended to do and still required, or whether their effectiveness could be improved* ». À titre d'exemple, Swift cite les mécanismes de vérification mis en place dans les institutions gouvernementales[26], en plus de recommander aux institutions plus modestes de tenir une évaluation périodique en ayant recours à des évaluateurs externes. Pour Fraser Boyd, il importe de mettre en place un système de mesure « *with which you justify change and work to improve efficiency and effectiveness* ». Les données quantitatives et qualitatives recueillies doivent être utiles, prises de façon systématique (« *stability and consistency* »), complètes, faciles à colliger et à comprendre, et générées automatiquement[27].

En 1992, Lucie Pagé publiait un article sur les résultats de ses recherches exploratoires sur l'évaluation des services d'archives[28]. L'objectif premier de l'article était de voir dans quelle mesure le cadre théorique, les méthodes et les techniques utilisés pour l'évaluation des bibliothèques peuvent servir de base à l'élaboration d'un cadre théorique, de méthodes et de techniques pour évaluer les services d'archives. En 2003, un nouveau bilan de recherche donnait lieu à la parution d'une version revue et

23. Meijer, Albert (2000). « Anticipating accountability processes », *Archives and Manuscripts,* 28, 1, mai, p. 53-63.
24. Brown, Harold L. (1981). « Total information system design », *Records Management Quarterly*, 15, 2, avril, p. 14.
25. Swift, Michael (1985). « Management techniques and technical resources in the archives of the 1980s », *Archivaria*, 20, été, p. 98-99.
26. Pour l'expérience néerlandaise en matière de vérification du programme de gestion des documents administratifs, voir Waters, Peter M.H. et Henk Nagelhout (1995). « Revolution in records : A strategy for information resources management and Records Management », *The American Archivist*, 58 hiver, p. 74-83.
27. Boyd, Fraser (1992). « The measurement of work ». *Records Management Quarterly*, avril, p. 20-22.
28. Pagé, Lucie (1992). « Méthodes et techniques d'évaluation des services d'archives, des pistes à développer pour les documents historiques », *Archives*, 23, 4, printemps, p. 57-78.

augmentée du premier article[29]. Dans ces articles, l'auteure effectue une revue de la littérature sur l'évaluation des services d'archives depuis 1975 et définit les principaux concepts (intrants, extrants, usagers, utilisation, bénéfices, besoins d'information, transferts d'information et satisfaction des besoins d'information, objectifs, critères et indicateurs d'efficacité) ainsi que le cadre général d'une évaluation. Avec en toile de fond les méthodes et les techniques utilisées dans l'évaluation des bibliothèques, elle explore les éléments de l'évaluation des intrants (les ressources), l'évaluation par les normes, l'évaluation des extrants (les services) et l'évaluation des rapports coût-efficacité et coût-bénéfice.

D'autre part, Edwin J. Dietel[30] dresse les grandes lignes d'une évaluation pour un programme de gestion des documents administratifs. À ses yeux, toute organisation devrait périodiquement faire une vérification de son programme de gestion des documents (*records audit*) au même titre qu'une vérification financière (*financial audit*). Cette vérification devrait permettre d'évaluer « *where the company stands with its records policies, procedures and practices* […], *point to what needs improvement and what plans are needed to achieve those improvements* ». Une telle vérification de programme devrait, selon lui, permettre d'évaluer la qualité des informations consignées selon les dix critères suivants : « *acurate, complete, timely, appropriate for retention, relevant, adequate, credible, engaging, readily accessible, likely to be needed in the future* ». Elle devrait ainsi porter sur la création, la dissémination, l'organisation, l'évaluation, la préservation de l'information ainsi que sur l'administration du programme de gestion des documents au moyen d'inspection des documents et d'entrevues. Les propos de Dietel font en quelque sorte écho à ceux de Harold Brown pour qui le but d'un système d'information est de « *making the right information (up-to-date and accurate) available, at the right time, in the right order (useable format), at the right place, in order to deal with a current situation at the lowest cost, and in a manner which satisfies the user organization's needs*[31] ». Ils ne sont pas non plus totalement étrangers à ceux de Victoria Lemieux sur la gestion de la qualité totale qui, rappelle-t-elle, comprend trois éléments : la qualité qui implique « *doing the things right the first and every time* » et « *doing the right things right* », le degré de satisfaction des utilisateurs ou « *customer satisfaction* » et finalement l'amélioration constante, « *continuous process improvement* »[32].

---

29. Pagé, Lucie (2003). « Évaluer pour évoluer. Méthodes et techniques d'évaluation des centres d'archives : des pistes à explorer », dans Gagnon-Arguin, Louise et Jacques Grimard, *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon,* Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 135-166.

30. Dietel, J. Edwin (2000). « Improving corporate performance through records audits », *The Information Management Journal*, 34, 2, avril, p. 18-26.

31. Brown, Harold L. (1981). « Total information system design », *Records Management Quarterly*, 15, 2, avril, p. 9.

32. Lemieux, Victoria (1996). « The use of total quality management in a Records Management environment », *Records Management Quarterly*, 30, 3, juillet, p. 28.

Les contributions de Robert L. Sanders sur le *RIM Self-Evaluation*[33], l'exploration de Susan K. Goodman sur la valeur ajoutée des processus d'information dans les organisations[34] et l'analyse comparative (*benchmarking*) effectuée par William Saffady[35] sont également dignes de mention. Elles permettent de dégager les buts d'un programme de gestion des documents et de gestion de l'information : sécurité, accessibilité et élimination. Sanders pose les questions au cœur de toute évaluation de programme :

> *What are the inherent program strengths and weaknesses? Is the program appropriate to internal and external environment? To what extent is our program integrated into the real business of our company? Does our program fit the company's particular needs? Have we objectively evaluated our role in the organization*[36]*?*

Les auteurs intéressés par la valeur ajoutée ont principalement discuté du modèle proposé par Robert S. Taylor dans *Value-Added Processes in Information Systems*[37]. Goodman a élaboré un cadre théorique, qui selon elle, présente un instrument valide « *to describe, define, analyze and synthesize data about the operation and effects of information systems* » et « *to support decision, judgemental, analyzing and organizing processes* »[38]. En plus du cadre de réflexion développé par ces auteurs, dont les questions de Sanders, le modèle de Taylor et l'analyse de Goodman, nous avons besoin d'information additionnelle sur les critères, les mesures et les indicateurs de performance. L'analyse comparative de Saffady sur le statut du programme en gestion des documents et en gestion de l'information dans 42 compagnies industrielles nord-américaines permet de dégager les politiques et les pratiques au cœur de l'évaluation de programme, incluant des indicateurs de performance sur tous les aspects qui doivent être pris en compte lors d'une évaluation de programme. Cette étude offre ainsi la possibilité de poser les bases d'un cadre d'évaluation des services[39].

---

33. Sanders, Robert L. (1997). « RIM self-evaluation the case for truth and realism », *Records Management Quarterly*, juillet, p. 47-53.
34. Goodman, Susan K. (1994). « Measuring the value added by records and information management programs », *Records Management Quarterly*, avril, p. 3-13.
35. Saffady, William (2002). *Records and Information Management : A Benchmarking Study of Large U.S. Industrial Companies*, Lenxa, ARMA International, 74 p.
36. Sanders, Robert L. (1997). « RIM self-evaluation the case for truth and realism », *Records Management Quarterly*, juillet, p. 48.
37. Taylor, Robert S. (1986). *Value-Added Process in Information Systems*, Norwood, p. xiii-257 p.
38. Goodman, Susan K. (1994). « Measuring the value added by records and information management programs », *Records Management Quarterly*, avril, p. 5.
39. L'étude de William Saffady « *is designed to address* [...] *the current status of records and information management programs in American business* [*and to provide*] *records managers* [*with a*] *method of comparing their companies' programs, policies, and practices with those other companies* ». Saffady, William (2002). *Records and Information Management : A Benchmarking Study of Large U.S. Industrial Companies*, Lenxa, ARMA International, p. 4-9.

L'ÉVALUATION PAR LES NORMES

Pour Johanne Pelletier, l'évaluation par les normes peut se révéler un outil de gestion fort utile pour les archivistes. Dans le cadre d'une autoévaluation et en prenant les normes comme étalon de mesure, un archiviste peut cerner des besoins, fixer des objectifs et élaborer un plan d'action afin de les atteindre[40]. Pour Richard J. Cox, les normes « *enable the archival mission to be carried out, conserve limited resources, unite the profession, speak to other information disciplines and enable cooperative ventures, and provide a pillar for the viability of the archivist* ». Cox répartit les normes en trois grandes catégories : les normes techniques ; les conventions et les normes professionnelles ; les principes directeurs[41]. Les normes techniques sont précises et régularisent généralement l'utilisation et la compatibilité des équipements. Citons à titre d'exemple les différentes normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Les conventions et les normes professionnelles, par nature plus souples que les normes techniques, comprennent, entre autres, les normes en matière de terminologie et de description ainsi que les codes d'éthique professionnelle. À titre d'exemple, mentionnons ici la Norme générale et internationale de description archivistique (International Standard Archival Description, ISAD) du Conseil international des archives. Quant aux principes directeurs « *guidelines* »[42], malgré qu'ils n'atteignent pas à la précision quantitative des normes techniques, ils n'en fournissent pas moins, au dire de Richard Cox, « *a set of practice and service criteria that can be used to evaluate products, programs, or professionnal practitioners*[43] ».

En matière d'évaluation par les normes, le processus de certification ISO 9000, la norme ISO 15459 Information and Documentation – Records Management et la norme australienne AS 43900 en gestion des documents administratifs ont retenu l'attention de divers auteurs. Eugenia K. Brumm[44] examine les exigences de la norme ISO 9000 en matière de gestion des documents administratifs. Les annexes A et B de son livre *Managing Records for ISO 9000 Compliance* peuvent servir de point de départ

40. Pelletier, Johanne (1996). « Making archives management limber : A case for institutional standards development », *Off the Record*, 13, 4, p. 4.
41. Cox, Richard J. (1994). « Standardizing archival practices : A tool for the information age », *Archivum*, 39, p. 166.
42. Pensons ici, toujours à titre d'exemple, aux deux études RAMP : Thomas, D.L., *Survey on National Standards on Papers and Ink to be Used by the Administration for Records Creation : A RAMP Study with Guidelines* (1986), Paris : Unesco, 47 p. et *Study in Control of Security and Storage of Holdings : A RAMP Study* (1986). Paris, Unesco.
43. Cox, Richard J. (1994). « Standardizing archival practices : A tool for the information age », *Archivum*, 39, p. 167.
44. Brumm, Eugenia K. (1994). « Records requirement of ISO 9000 », *The Records Retrieval Report*, 10, 7, septembre, p. 1-15. Brumm, Eugenia K. (1994). « Records requirement of ISO 9000 », *The Records Retrieval Report*, 10, 8, octobre, p. 1-16. Brumm, Eugenia K. (1995). *Managing Records for ISO 9000 Compliance*, Milkwaukee, ASQC Quality Press, p. 297-310.

à une évaluation de programme. L'annexe A comprend un questionnaire d'autoévaluation et l'annexe B un relevé des principales questions posées par les vérificateurs (*quality aditors*). Dans un article, David O. Stephens présente les étapes nécessaires à franchir afin de se conformer à la norme ; parmi celles-ci, l'étape 2 permet d'évaluer de manière globale la qualité du système de gestion des documents et l'étape 3 d'inventorier et d'évaluer l'état des documents[45]. Certains auteurs, dont Robert L. Sanders, posent un regard critique sur la norme vue comme instrument d'évaluation. Pour Sanders, la norme « *does not include specific standards for products and services, nor even describe a model or standard quality assurance program*[46] ». Mais on peut raisonnablement penser que ces normes – aussi bien, peut-être, que les articles qui leur sont consacrés, encore qu'ils soient plutôt de caractère général – constituent une bonne source de renseignements pour qui veut constituer des listes de contrôle des éléments essentiels à l'évaluation d'un programme archivistique ou de l'un ou l'autre de ses composantes.

LES ÉTUDES D'UTILISATEURS ET LEUR DEGRÉ DE SATISFACTION

Depuis 1980, les études d'utilisateurs et d'utilisation des services d'archives ont occupé de plus en plus de place dans les revues professionnelles, révélant ainsi la préoccupation grandissante des praticiens pour l'accessibilité et la mise en valeur des archives. Préoccupation qu'a su d'ailleurs fort bien rendre Hugh Taylor dans une étude RAMP sur le sujet et pour qui sans les utilisateurs, les documents et l'information qu'ils contiennent n'ont qu'une « énergie potentielle », laquelle est libérée par l'interaction dynamique des hommes. Et, selon Taylor, cette interaction peut se situer sur trois plans : interaction avec le support ; interaction avec la configuration et la forme des symboles ; interaction avec l'information (le contenu)[47].

Qui sont les utilisateurs des services d'archives ? Quels sont leurs besoins ? Quelle utilisation font-ils des archives ? Quels bénéfices en retirent-ils ? Voilà autant de questions qui ont retenu l'intérêt des archivistes. Les différentes études d'utilisateurs recensées ont été effectuées au moyen de questionnaires, d'entrevues, de groupes témoins (*focus group*), d'analyses des questions de référence, d'observations d'utilisateurs, ou en faisant appel à une conjugaison de deux ou trois de ces méthodes. Citons à titre d'exemple les études de services d'archives nationaux, dont celle

45. Stephens, David O. (1996). « ISO 9000 and international Records Management », *Records Management Quarterly*, 30, 3, juillet, p. 68-69.

46. Sanders, Robert L. (1994). « Will ISO 9000 improve my Records Management program », *Records Management Quarterly*, 28, octobre, p. 47.

47. Taylor, Hugh A. (1984). *Les services d'archives et la notion d'utilisateur : une étude du RAMP*, Paris, Unesco, p. 2.

des Archives de France[48] ; l'étude de Diane L. Beattie[49] auprès des membres du Canadian Committee on Women's History de la Société historique du Canada ; celle de Paul Conway[50] dans les bibliothèques présidentielles américaines ; l'étude de David Bearman[51] portant sur les questions soumises par le public dans quinze services d'archives ; celle de Louise Gagnon-Arguin[52] sur l'analyse de questions d'utilisateurs afin d'établir une typologie des questions et des stratégies de recherche ; celle de Wendy Duff et Catherine A. Johnson[53] qui analyse des questions envoyées par courriel afin de dégager les éléments employés par les utilisateurs pour décrire leurs besoins d'information.

Ces études offrent indéniablement des points d'appui à toutes réflexions sur l'évaluation de programme en milieu archivistique. Mais il faut plus. Il faut par exemple des enquêtes à large portée sur les utilisateurs actuels et potentiels des services d'archives, sur leurs besoins et leurs attentes, sur leurs objectifs (pourquoi), stratégies et modes (comment) d'utilisation et d'exploitation des archives et sur l'importance qu'ils accordent, en termes d'expression de leur satisfaction, à des facteurs comme la rapidité de réaction aux demandes de services ou encore la précision des renseignements fournis. Tout porte à penser également que les services d'archives devront réfléchir, dans une perspective d'évaluation de la qualité des programmes et des services, sur l'intérêt des données qu'ils recueillent présentement quant au nombre d'utilisateurs, de documents consultés ou encore reproduits. Ici, les propos de Bruce Dearstyne – pour qui il importe de trouver de « *better means of measuring and interpreting of significance of research use*[54] » et de David Bearman, selon qui il faut s'appliquer « *to assess how well archival records serve as a source*

48. Ermisse, Gérard (1993). « L'étude sur les publics des Archives de France », *Coma*, 2, 3, p. 67-73.
49. Beattie, Diane L. (1989-1990). « An archival user study : Researchers in the field of women's history », *Archivaria*, 29, hiver, p. 33-50.
50. Conway, Paul (1986). « Research in Presidential libraries : A use study », *The Midwestern Archivist*, 11, 1, p. 35-56.
51. Bearman, David (1989-1990). « User presentation language in archives », *Archives and Museum Informatics*, 3, hiver, p. 3-7.
52. Gagnon-Arguin, Louise (1998). « Les questions de recherche comme matériau d'études des usagers en vue du traitement des archives », *Archivaria*, 46, automne, p. 86-102.
53. Duff, Wendy M. et C.A. Johnson (2001). « A virtual expression of need : An analysis of e-mail reference questions », *The American Archivist*, 64, printemps-été, p. 43-60.
54. Dearstyne, Bruce W. (1987). « What is the use of archives ? A challenge for the profession », *The American Archivist*, 50, 1, hiver, p. 80.

of evidence required by citizens, and how often our primary patron, the organization itself, is able to establish precedent or satisfy internal requirements for historical understanding by reference to records[55] », sont toujours d'actualité.

L'ÉVALUATION DES RAPPORTS COÛT-EFFICACITÉ ET COÛT-BÉNÉFICE

Exprimé simplement et à des fins de compréhension dans le cadre du présent article, nous dirons que l'évaluation du rapport coût-efficacité met en lumière la relation entre les ressources investies (intrants) et les résultats obtenus par un service (extrants), tandis que l'évaluation du coût-bénéfice permet de voir les avantages obtenus ou les gains réalisés (*outcomes*) par rapport aux efforts consentis. La littérature offre de fait quelques études de cas sur le calcul des coûts de l'organisation, du traitement et de la description d'un fonds d'archives ainsi que sur certains aspects de la gestion des documents administratifs.

Selon Williams J. Maher, le temps nécessaire pour organiser et traiter un pied linéaire de documents est de 5,6 heures[56]. Par ailleurs, Karen Temple Lynch évalue à 20 heures l'organisation, le traitement et la description, au niveau de l'article, d'un pied linéaire de documents d'un fonds non institutionnel[57]. En 1995, Paul Ericksen et Robert Shuster publiaient un article faisant état de la littérature en matière de coûts de traitement des archives et d'une étude de cas réalisée au Billy Graham Center Archives[58] et proposaient également un modèle pour de futures analyses de coûts. Comparant huit études effectuées entre 1976 et 1987, ils faisaient ressortir que le temps de traitement d'un pied cube de documents pouvait varier de 3,8 à 25,3 heures[59] alors qu'au Billy Graham Center Archives, en 1993, le temps de travail requis sur une même quantité d'archives atteignait les 15,1 heures de travail[60]. Par ailleurs, Ann Flowers publiait en 1999 une étude de cas sur les coûts de préservation à la Bentley Historical Library où elle comparait les coûts de désacidification,

55. Bearman, David (1995). « Archival strategies », *The American Archivist*, 58, 4, automne, p. 396.
56. Maher, Williams J. (1982). « Measuring and analysis of processing costs in academic archives », *Colleges and Research Libraries*, 43, 1, janvier, p. 61.
57. Abraham, Terry, Stephen E. Balzarini et Anne Frantilla (1985). « What is backlog is prologue: A measurement of archival processing », *The American Archivist*, 48, hiver, p. 44.
58. Ericksen, Paul et Robert Shuster (1995). « Beneficial shocks: The place of processing-cost analysis in archival administration », *The American Archivist*, 58, hiver, p. 32-52.
59. *Ibid*., p. 41.
60. *Ibid*., p. 47.

de photocopie et de microfilmage de documents d'archives[61]. Au premier regard, et surtout s'il faut en juger par les écarts dans les résultats de ces analyses, on peut penser que de tels travaux présentent moins d'intérêt pour l'évaluation de programme. Pourtant, ils sont indicatifs de la diversité des contextes et des réalités du milieu archivistique et, en cela, ils suggèrent que des modes d'évaluation adaptés, voire asymétriques, devront être inventés pour que l'évaluation de programme soit vraiment utile aux archivistes.

En matière de gestion des documents administratifs, l'Association of Records Managers and Administrators (ARMA) a publié un guide des indicateurs de coût (*cost indicators*) accompagné d'un logiciel de calcul des coûts des différentes opérations dont l'entreposage de documents actifs et inactifs sur support papier et sur microforme, les transferts de supports (papier-microforme, papier [sous forme électronique], microforme [sous forme électronique]), la destruction de documents sur support papier et sur microforme, le repérage de l'information sur support papier, microforme et sous forme électronique[62]. En complément au manuel de l'ARMA, viennent s'ajouter les travaux d'Ann Balough et de Robert N. Allerding[63].

Pour ce qui est d'évaluer si les coûts de production d'un service justifient les bénéfices retirés, Ron Lacharité[64] expose les limites et les avantages des études coût-bénéfice et examine les différents types de coûts en fonction de leur potentiel d'économies réalisables. Selon April L. Dmytrenko[65], ces études représentent des occasions de faire des économies, d'éviter ou d'éliminer des coûts. Dans une étude de cas, Eugenia K. Brumm présente les économies réalisées par l'État du Texas notamment avec l'entreposage des documents inactifs à l'extérieur des aires de bureau et avec la réduction des délais de conservation[66]. Sans aller plus loin

61. Flowers, Ann (1999). « The cost of preservation : A case study at the Bentley historical library », *Janus*, 1, p. 142-148.

62. Griffiths, José-Marie et Donald W. King (1993). *A Cost Indicators of Selected Records Management Activities. A Guide to Unit Costing for the Record Manager*, Prairie Village, KS, Arma International.

63. Balough, Ann (1990). « Designing and conducting a Records Management study », *The Records Retrieval Report*, 6, 9, novembre, p. 1-16. Balough, Ann (1990). « Quantifiying and comparing alternative solutions », *The Records Retrieval Report*, 6, 10, décembre, p. 1-16. Balough, Ann (1991). « Cost benefit analyses and preservation », *The Records Retrieval Report*, 7, 1, janvier, p. 1-16. Allerding, Robert N. (1992). « The cost of managing information », *The Records Retrieval Report*, 8, 4, avril, p. 1-12.

64. Lacharité, Ron (1991). « Spendy money to save money : The limits and potential of cost justification », *Records Management Quarterly*, octobre, p. 3-19.

65. Dmytrenko, April L. (1997). « A cost/benefit analysis », *Records Management Quarterly*, janvier, p. 16-18, 20.

66. Brumm, Eugenia K. (1993). « A cost/benefit analysis of the Records Management program in the State of Texas », *Records Management Quarterly*, 27, 2, avril, p. 30-39.

dans l'analyse de ces études, il est probablement justifié de penser que les approches quantitatives trouvent des applications utiles, voire concluantes, dans le cas de l'évaluation des programmes de gestion des documents administratifs. En corollaire, il est permis de penser que l'appréciation du rapport entre le traitement des archives définitives et la croissance de la qualité du patrimoine culturel d'une organisation ou d'une société doive reposer davantage sur un regard de nature plus qualitative.

Il est indéniable que la littérature archivistique offre plusieurs sources intéressantes d'information liées à l'évaluation de programme. Par exemple, le *Guide to Self-Study* développé par la Society of American Archivists' Task Force on Institutional Evaluation[67] offre un large éventail de questions bien adaptées au milieu archivistique et pourrait être utilisé dans un processus d'évaluation. Un autre exemple, le guide pratique *Measuring Performance* produit par la British Society for Archivists[68], offre une liste de normes et d'indicateurs de performance qui pourrait aussi être utilisé si l'on souhaite entreprendre une évaluation de programme. De même, les « *step-by-step procedures for conducting an audit of a record keeping unit* » présentées par Edwin Dietel[69] fournissent des renseignements pertinents. Toutefois, ces guides sur le processus, les normes, les critères ou les questions ne seront d'aucune utilité s'ils ne répondent pas au but et au motif de l'évaluation. Afin de s'assurer que les archivistes soient en mesure d'évaluer la valeur de leur contribution professionnelle aux organisations et aux sociétés et de démontrer leur raison d'être, la communauté archivistique doit développer son propre cadre méthodologique.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME : LA PRATIQUE ARCHIVISTIQUE JUSQU'À CE JOUR

La revue de la littérature archivistique que nous venons de voir (comprenant les services de gestion de documents administratifs et les services de gestion de l'information) montre que les archivistes ont vu et étudié, selon différentes perspectives, le concept d'évaluation de programme. Toutefois,

67. Society of American Archivists (1982), « Task force on institutional evaluation ». *Evaluation of Archival Institutions. Services, Principles, and Guide to Self-Study*, Chicago, Society of American Archivist, 44 p.

68. Methven, P. *et al.* (1993). *Measuring Performance, A Practical Guide for Use in the Setting of Standards and Measurement of Collection Policy, Document Production, Repository Facilities, Cataloguing, Indexing, Outreach and User Satisfaction*, Londres, Society of Archivists, 72 p.

69. Dietel, J.E. (2000). « Improving corporate performance through records audit », *Information Management Journal* 34, 2, avril, p. 18-26.

contrairement à leurs collègues des musées et des bibliothèques[70], l'insuffisance de la littérature sur le sujet suggère une lacune dans l'existence d'un ensemble articulé de connaissances, basé sur de solides assises théoriques et méthodologiques, afin d'évaluer les activités et les programmes archivistiques. Ceci ne signifie pas que les archivistes n'ont développé aucune connaissance pratique ou qu'ils n'ont aucune expérience pour évaluer des programmes. En fait, les archivistes, travaillant dans une institution gouvernementale, publique ou parapublique, une entreprise privée ou une organisation sans but lucratif, ont été sujets à des analyses d'évaluation régulières de la part de leur organisation. De plus, dans la plupart des institutions gouvernementales, les vérificateurs généraux ont le mandat spécifique d'évaluer la performance des programmes publics, incluant les départements et les ministères, les organismes et les autres institutions publiques. Pour illustrer ceci, nous poursuivrons notre réflexion avec des exemples d'évaluations réalisées par des archivistes.

Si on effectue des recherches dans les publications disponibles sur le site de la UK National Audit Office, on retrouve vingt références pour la requête Public Record Office et trois pour National Archives. On y retrouve des rapports d'évaluation sur les programmes, les activités et les projets dans lesquels l'institution a été impliquée[71] ou des études dans lesquelles le PRO a participé[72]. Une recherche similaire sur le site du General Accounting Office (GAO) des États-Unis montre les nombreuses études d'évaluation des activités clés accomplies par la National Archives and Record Administration. Par exemple, dans le rapport GAO de l'année 2003 sur les Records Management : National Archives and Records Adminsitration's Acquisition of Major System Faces Risk, l'Inspecteur général rapporte les résultats de cette analyse sur la capacité de la NARA à se conformer aux standards de l'industrie dans le développement et la mise en œuvre de ses politiques, intentions et pratiques en ce qui a trait à son programme d'acquisition d'un système de gestion des documents d'archives électroniques et il évalue comment cela permet de rencontrer les coûts et les

70. Voir dans ce numéro thématique (*Archival Science*, 4, 1-2, 2004), les articles « Evaluation, research and communities of practice : Program evaluation in museums » de Linda Kelly et « Program evaluation in libraries » de Danuta Nitecki.

71. National Audit Office (2003). « Unlocking the past : The 1901 census on-line. Report by the Comptroller and Auditor General. HC 1259 Session 2002-2003 : 14 November 2003 », 2003, <www.nao.org.uk/publications/nao_reports/02-03/02031259.pdf>. Consulté le 21 juin 2004.

72. National Audit Office (2003). « Improving service deliver. The role of Executive Agency. Report by the Comptroller and Auditor General, HC 525 Session 2002-2003 : 28 March 2003 », 2003. <www.nao.org.uk/publications/nao_reports/02-03/0203525pdf >. Consulté le 21 juin 2004.

échéanciers. Ce rapport, parmi d'autres[73], représente un exemple d'étude d'évaluation effectuée actuellement par les vérificateurs au gouvernement ou par les inspecteurs dans les institutions d'archives publiques.

Le gouvernement canadien offre quelques exemples à ce sujet. Une revue sommaire des rapports des vérificateurs généraux du gouvernement du Canada produits depuis 1981 démontre que les Archives publiques, et leur successeur les Archives Nationales du Canada, ont fait l'objet de vérifications à plusieurs reprises au cours des vingt dernières années. Dans le rapport de 1983, le Vérificateur général soumet ses constatations (comprenant les réponses des Archives) sur la plupart des fonctions assurées par les Archives, il met l'accent sur les forces et les faiblesses, et recommande des approches et des solutions pour améliorer des situations spécifiques. Se basant sur ces constatations, les Archives nationales ont mis en œuvre des mesures et des procédures importantes, c'est-à-dire : développer une politique d'acquisition, étudier l'efficacité d'une méthode de planification pour les documents photographiques et cartographiques, réaliser une étude d'ensemble des collections selon une perspective de préservation[74] et renforcer la gestion stratégique des ressources ainsi que des opérations. Plus explicitement, les constatations établies en 1983 par le Vérificateur général ont joué un rôle utile pour le développement d'une stratégie de préservation à long terme des Archives qui a mené à la construction, une décennie plus tard, de son Centre de préservation intégré novateur. Plus tard, en 1994, le vérificateur a critiqué le « *lack of due regard to economy in the delivery of an archival facility* » et la résolution incomplète aux demandes d'ajustement. Il a évalué, en 1997, que « *the design and construction of the National Archives of Canada's Gatineau Preservation Centre could have been achieved in a less costly building*[75] ». Plus récemment, en 2003, le vérificateur a abordé la question clé de l'efficacité du programme d'évaluation et de

73. United States General Accounting Office (2003). « Records Management : National Archives and records administration's acquisition of major system faces risk. GAO 03-880 », <www.gao.gov/new.items/d03880.pdf >. Consulté le 21 juin 2004.

74. Office of the Auditor General of Canada (1985). « Report of the Auditor General of Canada », <www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/85menu_e.html>. Consulté le 21 juin 2004.

75. Office of the Auditor General of Canada (1994). « Report of the Auditor General of Canada. National Archives of Canada and Public Works and Government Services Canada (3.45 to 3.67) », <www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/9403ce.html#0.2.L39QK2.6NA0GI.BDRJQE.X 3>. Consulté le 21 juin 2004. Office of the Auditor General of Canada (1997). « Report of the Auditor General of Canada. National Archives of Canada and Public Works and Government Services Canada (36.55 to 36.80) », <www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/ch9736e.html>. Consulté le 21 juin 2004.

disposition des documents gouvernementaux après plus d'une décennie de mise en application[76]. Ces exemples démontrent que l'évaluation de programme n'est pas un concept étranger aux archivistes.

Les exemples d'évaluation de programme que nous venons de voir ont été imposés par des sources externes, cependant les institutions archivistiques font aussi usage de programme d'évaluation à l'interne. Tel qu'indiqué dans son manuel sur la disposition des documents, la NARA fournit aux organismes fédéraux des directives sur l'évaluation périodique de leurs programmes de disposition. Ces organisations procèdent ainsi à des évaluations périodiques de leurs programmes. Les National Archives of Australia font de même mais, au lieu d'accomplir elles-mêmes l'évaluation de la tenue d'archives dans les organismes, elles aident le National Audit Office à le faire[77]. En Australie, des enquêtes d'autoévaluation sont aussi menées par les organismes gouvernementaux de manière plus systématique dans le cadre d'opérations de contrôle à caractère juridictionnel[78]. Au Canada, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale (qui ont depuis peu fusionné pour former Library and Archives Canada/ Bibliothèque et Archives Canada), ont une unité dont le mandat était de procéder à une vérification et à une évaluation des activités, des projets et des programmes internes, comprenant deux études effectuées en 2004 disponibles depuis peu sur le site Internet de l'institution[79]. D'un autre côté, l'évaluation des programmes et des activités est aussi accomplie par les services archivistiques à d'autres niveaux du gouvernement et dans les organisations non gouvernementales. Par exemple, en 2000, la North Carolina Division of Archives and History a fait une demande de proposition pour l'évaluation de son programme de gestion des documents électroniques dans laquelle le cahier des charges du rapport final incluait l'évaluation du travail se rapportant jusqu'à ce jour à la gestion des documents électroniques, une analyse comparant l'état du programme avec les standards établis et les autres programmes, et une analyse de la capacité du personnel et des recommandations pour le développement

76. Office of the Auditor General of Canada (2003). « Report of the Auditor General of Canada. Protection of Cultural Heritage in the Federal Government (6.65 to 6.93) », <www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20031106ce.html>. Consulté le 21 juin 2004.

77. National Archives of Australia and National Archives of Australia Advisory Council (2003). « Annual Reports 2002-2003 : Outcomes and Outputs », <www.naa.gov.au/Publications/corporate_ publications/ar2003/output_1_1.html>. Consulté le 22 juin 2004.

78. State Records Authority of New South Wales, « A monitoring framework for the State Records Act 1998 », <www.records.nsw.gov.au/publicsector/rk/compliance/Monitoring%20framework2.htm#Auditing>. Consulté le 16 février 2005.

79. Library and Archives Canada (2004). « *Evaluation of the Canadian Archival Information Network (CAIN)* », <www.collectionscanada.ca/04/041902_e.html>. Consulté le 22 juin 2004, Library and Archives Canada (2004). « *Evaluation of the Grants and Contributions Program* », <www.collectionscanada.ca/04/041903_e.html>. Consulté le 22 juin 2004.

futur[80]. Deux ans plus tôt, le South Carolina Department of Archives and History ont reçu un rapport sur l'évaluation de son programme de documents électroniques dans lequel on retrouvait des données sur la perception du programme, son succès et son potentiel d'amélioration[81]. Plus récemment, en février 2003, la Tavistock Institute, qui avait déjà accompli deux évaluations formatives sur le même sujet, a été accréditée par la Joint Information Systems Committe (JISC) « *to conduct a summative evaluation of the Archives Hub to investigate the value, usefulness, outcomes and impacts of the Archives Hub from the perspective of users* ». Quelques mois plus tard, elle soumettait son rapport – *Summative Evaluation of the Archives Hub (2003)* –, comprenant ses recommandations pour le développement futur du Hub[82].

Dans les universités, l'évaluation de programme est systématiquement utilisée pour évaluer l'enseignement et les activités de recherche, dont les archives, et ce, plus particulièrement lorsqu'elles sont liées à la recherche. Nous déduisons que l'évaluation de programme est moins utilisée pour l'évaluation des activités archivistiques en soi. À cet égard, l'*Évaluation globale des conditions de préservation à la division des archives de l'Université de Montréal,* entreprise en 2002[83], représente, entre autres, un exemple intéressant de pratique d'évaluation de programme à l'intérieur d'organisation non gouvernementale.

Bien que d'autres recherches soient nécessaires pour développer une compréhension en profondeur de l'ampleur et du statut de la pratique de l'évaluation de programme dans les services et les institutions archivistiques, ces exemples confirment que le concept, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation de programme sont connus des archivistes (dans les organisations publiques ou privées), et que les archivistes ont eu l'opportunité de participer, tant sur une base régulière que ponctuelle, aux projets ou aux activités liés à l'évaluation de programme. Toutefois, ces exemples suggèrent aussi une incompatibilité des approches pour l'évaluation de programme en milieu archivistique.

---

80. Simpson, Druscie, University of Florida Listserv (2000). « Memo on Records Management Contractors needed (N.C.) », 5 septembre, <www.lists.ufl.edu/cgi-bin/wa?A2=ind0009&L=recmgmt-l&F=&S=&P=7415>. Consulté le 12 mai 2004.

81. Slavin, Timothy A. (1999). « Assessment Report on Electronic Records Activities of the South Carolina Department for Archives and History to the South Carolina State Historical Records Advisory Board », 8 février, <www.state.sc.us/scdah/shrab/electric_99.htm>. Consulté le 29 octobre 2004.

82. Ramsden, Christopher, Kelleher, John, and Russell, Shirley (2002). « Formative evaluation of the archives hub (2002) », <www.archiveshub.ac.uk/tavistock2003.pdf>. Consulté le 2 février 2004. Ramsden, Christopher, Barkat Shaheen, and Kelleher, John (2003). « Summative evaluation of the archives hub 2003 », <www.archiveshub.ac.uk/tavistock2003.pdf>. Consulté le 2 février 2004.

83. Emond, Chantal (2002). *Évaluation globale des conditions de préservation à la Division des archives de l'Université de Montréal*, 81 p.

DONNÉES DE GESTION DANS LE DOMAINE DE L'ARCHIVISTIQUE

Afin d'aborder l'évaluation de programme avec rigueur et cohérence, il sera nécessaire de développer une méthodologie et des instruments d'évaluation adaptés au domaine archivistique. Il sera aussi nécessaire d'identifier des questions d'évaluation pertinentes, de déterminer des critères appropriés, de développer des instruments de mesure spécifiques et d'évaluer la pertinence, la validité et la portée des indicateurs résultant des étapes antérieures. Ceci signifie qu'une enquête et une analyse plus approfondies, des discussions et des recherches additionnelles seront nécessaires, particulièrement en ce qui concerne l'information de gestion générée sur une base continue par les services et institutions archivistiques.

SONDAGES PÉRIODIQUES ET RAPPORTS

Pour évaluer leurs programmes, les archivistes pourraient s'inspirer de leur longue tradition en tant que collectionneurs et gestionnaires de données documentant leurs diverses activités. Les archivistes sont reconnus pour leur aptitude à collecter et à compiler, sur une base régulière, de nombreuses données – surtout statistiques – sur des résultats atteints ou des services offerts. L'exemple le plus prépondérant est illustré par la publication annuelle de *L'Activité de la Direction des Archives de France et des services publics d'archives* de la Direction des Archives de France qui fournit des données sur les ressources et les activités réalisées par le réseau des dépôts d'archives des Archives de France[84]. Un autre exemple intéressant est la collecte similaire de données statistiques en Australie réalisée d'abord par l'Australian Council of Archives et, plus récemment, par le Council of Australian Archives and Records Authorities[85]. De même, les rapports annuels et les revues produites et publiées par les services et les institutions archivistiques renferment de l'information – qualitative et quantitative – précieuse sur la réalisation des buts et des objectifs visés, les ressources et les activités ou les projets réalisés. Néanmoins, ces divers rapports sont produits non seulement pour communiquer les résultats atteints mais aussi pour promouvoir l'organisation et pour publiciser ses produits et services. En général, ils mettent l'accent sur l'information factuelle et promotionnelle à propos de la mission, du mandat ou du rôle

84. Direction des Archives de France, Département du réseau institutionnel et professionnel (2003). « L'Activité de la Direction des Archives de France et des services publics d'archives en 2000 », <www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/index.html>. Consulté le 24 juin 2004.

85. Australian Council of Archives, <www.archivenet.gov.au/aca/Aca.htm>. Council of Australian Archives and Records Authorities, « Archival Statistics », <www.caara.org.au/Archival%20Statistics/statistics.htm>. Consulté le 16 février 2005.

de l'unité archivistique ou du programme ; sur l'élément clé de la planification stratégique ; sur les projets et les activités illustrant les réalisations clés ou spéciales ; sur l'usage et les communications des archives ; ou sur la distribution et la disponibilité des ressources. Cependant, l'information contenue dans ces rapports ne livre pas une évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience ou de l'impact des programmes, des projets et des autres activités.

LES DONNÉES FOURNIES AUX ORGANISATIONS EXTERNES

Les archivistes génèrent aussi un volume substantiel de données quantitatives et qualitatives dans le but de surveiller le progrès des activités, de documenter les résultats atteints ou de répondre aux diverses requêtes ou enquêtes de la part des gouvernements, des organisations parentes, des associations professionnelles et des projets de recherche académiques. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour fournir une compréhension de la nature, du but et de la signification de ces données et pour déterminer leur potentiel d'utilisation dans une perspective d'évaluation de programme. À cet égard, la recherche entreprise en 2002 au nom de *Re:*source (maintenant connue sous le nom de « The Museums, Libraries and Archives Council ») par la Liverpool University Centre for Archives Studies (LUCAS) représente un exemple pertinent de ce type de recherche qui doit être effectuée. Le rapport, livré en juin 2002, vise à fournir un *Snapshot diagnostic of the data flow in the archival domain*. Le rapport devait aider « *Re:source to obtain a coherent picture of the current provision, collection, management, and use of statistical and qualitative data in the UK archival domain* ». Plus précisément, les objectifs étaient de reconnaître la nature, le but, la fiabilité ou l'étendue de l'information collectée et d'explorer les façons « *in which data collection system might be improved*[86] ». Dans cette recherche novatrice, les auteurs ont été capables d'identifier les principaux organismes responsables de la collecte de données en Angleterre, au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord et de fournir, pour la première fois, une image articulée de la collection de données dans les environnements archivistiques suivants : les autorités locales, l'enseignement supérieur, les entreprises et les organisations à vocation commerciale ainsi que les archives « spécialisées » des organisations sans but lucratif ou du secteur public. Leurs découvertes montrent qu'il y a un « *lack of clarity of the purposes for which data is collected and thus difficulty in carrying out any meaningful analysis* » et pour le « *very little effect use* […] *made of the vast amount of data* […] *collected* »[87]. De plus, discutant

86. Williams, C. (2003). « Data collection and management in the archival domain », *Journal of the Society of Archivists,* 24, 1, p. 65-66. *Idem*, p. 7-8.

87. *Ibid*., p. 33-34.

de la fiabilité des données, les auteurs observent que certaines d'entre elles se concentrent davantage sur les apports plutôt que sur les rendements, que d'autres sont trop subjectives et que certaines sont incomplètes ou révèlent seulement un aspect de la réalité[88]. Se préoccupant de la nature des données colligées – des « données financières » à la « formation/développement », incluant, entre autres, la tenue d'archives, le traitement et la préservation[89], la plupart d'entre elles, avec les modifications, les ajouts et les améliorations appropriées, seraient pertinentes dans une perspective d'évaluation de programme. Il est probable que si l'on effectuait des vérifications similaires dans d'autres pays, elles mèneraient à des constatations, des conclusions ou des découvertes semblables.

LES DONNÉES FOURNIES POUR LA RÉGIE INTERNE

Les archivistes intéressés par l'évaluation de leurs programmes pourraient aussi trouver des informations pertinentes dans les archives administratives et de direction produites dans leurs organisations. On pourrait considérer les divers documents de planification générés périodiquement à l'intérieur des services d'archives incluant : les orientations stratégiques, les politiques opérationnelles, les plans annuels ou pluriannuels, les plans opérationnels, les instruments de contrôle, les rapports périodiques sur les activités ou les projets, les budgets estimés ou les rapports, etc. Toutefois, comme Ann Balough le fait remarquer dans une discussion sur le rôle et l'utilité des statistiques, « *The problem with other people's statistics is that we generally do not know where and how they came up with their numbers*[90]. » Les constatations de Balough s'appliquent aux archives mentionnées ci-haut. Même si elles constituent un éventail intéressant de données brutes et qu'elles incluent dans certains cas les indications des résultats obtenus et escomptés et les indicateurs utilisés, on aura certainement besoin de poursuivre les recherches et d'analyser leur structure, leur contenu, leur propos et leur signification.

Malgré leur potentiel, les archives administratives, les rapports d'enquête et les revues annuelles n'ont pas été intentionnellement créées et compilées pour l'évaluation de programme. Si la finalité première était l'évaluation, les documents auraient été intégrés aux données et à l'information créées et colligées dans le but d'évaluer la performance du programme, du projet ou des activités, incluant leurs contributions, leurs rendements et leurs résultats. En d'autres termes, il n'est pas suffisant de dépendre uniquement des données existantes et d'essayer d'accorder ces données avec une analyse évaluative. On doit définitivement générer des

88. *Ibid.*, p. 14, 16, 18.

89. *Ibid.*, p. 26.

90. Balough, A. (1999). « Statistics for records and information managers », *Records & Information Management Report* 15, 3**,** mars, p. 2.

données et créer de l'information qui répondraient à l'objectif premier de toute évaluation de programme, qui est de « *make judgement about the program*[91] » ou, en d'autres termes, de répondre à la question suivante : « *How good are we?* »

À cet égard, Stuart Strachan de la Hocken Library de la University of Otago, en Nouvelle-Zélande, amène des idées intéressantes dans sa tentative de répondre à la question suivante : « *How is it possible to know how good are the services we offer?* » Les archivistes ont toujours eu de la difficulté à répondre à cette question, et ce, notamment puisqu'ils manquent d'instruments méthodologiques pour déterminer la « question de l'évaluation », pour sélectionner les critères appropriés, pour développer les mesures les plus efficaces, et pour déterminer les indicateurs importants. Pour faciliter la réflexion, Strachan suggère premièrement de décomposer la question « *into three major components of any service : 1. Those which are directly and objectively measurable. 2. Those relating to the manner of delivery, which are of a qualitative nature and so are not objectively measurable. 3. Those relating to the* substance *of delivery, which are also of a qualitative nature and not objectively measurable*[92]. »

Cette approche aide à se concentrer sur la collecte de données et à déterminer la mesure appropriée. Mais il est nécessaire de garder en tête les mots de sagesse d'Anne-Marie Schwirtlich : « *If you do invest time and stationery in recording and collecting statistics do use them. Collate, compare and evaluate them.* […] *do not keep the findings for yourself*[93]. » Il est aussi important d'avoir une bonne compréhension de ce qui doit être mesuré et les raisons qui justifient la raison d'être d'une telle évaluation. Formulé de manière simple, évaluer l'impact d'un programme, établir des comparaisons entre différents programmes et examiner l'efficacité des activités, représentent trois approches ne pouvant pas être réalisées selon les mêmes critères, requérant différents types de mesures et se fondant sur différentes données.

91. Patton, M.Q. (2002). *Qualitative Research & Evaluation Methods,* Thousand Oaks, Londres, New Delhi, Sage Publications, p. 10.
92. Strachan, S. (1996). « How good are we ? Sketching the parameters of service evaluation », *Archifacts,* avril, p. 50.
93. Schwirtlich, A.-M. (1987). « Introducing the archival profession », dans A. Pederson (dir.), *Keeping Archives,* Sidney, Australian Society of Archivists, p. 65.

CONCLUSION

Le but de cette étude était de passer en revue la littérature archivistique sur l'évaluation de programme, incluant la gestion de documents et la gestion de l'information. Cette étude fournit aussi un exposé général ou un aperçu de l'état des connaissances et de la pratique de l'évaluation de programme dans les organisations archivistiques, avec l'intention de montrer l'intérêt et les connaissances actuelles de tels instruments de gestion dans un contexte archivistique. En se basant sur la revue de littérature professionnelle et académique, il est évident que les archivistes ont utilisé les concepts et ont mis en application l'évaluation de programme à divers degrés. Cette étude ou revue montre cependant que l'évaluation de programme n'est pas devenue une pratique courante dans le milieu archivistique. Bien que des leçons importantes peuvent être tirées des pratiques actuelles de l'évaluation de programme, dans les institutions archivistiques privées et publiques, sur le processus de gestion stratégique ou opérationnel ou le besoin de vérifier la qualité des résultats obtenus, le sujet est loin d'être épuisé. Il y a place, voire un profond besoin, pour d'autres études ou discussions, relatives particulièrement à des questions d'ordre méthodologique. Il est nécessaire d'établir un cadre méthodologique approprié et précis afin que les archivistes puissent s'appuyer sur des données et des analyses solides pour mesurer ou vérifier les progrès accomplis ou, de façon plus importante, pour évaluer et démontrer les contributions et l'impact de leurs programmes, activités, projets, produits et services.

Partie 8

Les archives et l'histoire

Historien de formation (il déposera en 1979 une thèse de doctorat sous la direction de Jean Delumeau à l'École des Hautes Études en sciences sociales à Paris), responsable des archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française à l'Université d'Ottawa (1974-1979), membre de l'équipe DOPELFO (Documents pédagogiques en langue française pour l'Ontario) et du projet de *Dictionnaire de l'Amérique française*, qui paraîtra en 1988 aux Presses de l'Université d'Ottawa, Jacques Grimard publiera entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1980 de nombreux textes en rapport avec l'histoire, dont plusieurs traiteront de la présence des francophones en Ontario[1].

Pour donner un aperçu de cette facette de sa carrière, nous avons choisi deux textes. Le premier est un article publié en 1983 dans lequel Jacques Grimard rend compte des sources d'archives qu'il a dépouillées dans le cadre de sa thèse de doctorat sur le commerce anglo-rochelais (fin XVIe et début XVIIe siècle), en particulier les *Port Books* anglais (des rapports douaniers) conservés par le Public Record Office.

Le deuxième comprend l'avant-propos et le chapitre 2 (« Une terre à parcourir ») de l'ouvrage *L'Ontario français par l'image : témoignages photographiques* publié en 1981 dans la collection « L'Ontario français ». Comme le titre l'indique, Jacques Grimard a recours à « l'image et particulièrement celle captée par l'œil de l'appareil photographique » afin de permettre à l'élève, qui est la principale clientèle visée par cette collection, de découvrir « l'homme et la femme d'expression et de culture française aux prises avec le quotidien […] ». À défaut de reproduire les illustrations du chapitre 2, nous avons placé, à la suite du texte, la liste des légendes qui les accompagnaient.

1. À ce sujet, voir les références dans la section « Histoire » dans la bibliographie thématique.

19

Les *Port Books* anglais, sources d'histoire commerciale*

Jacques Grimard

* Article tiré de ses recehrches doctorales sur l'état du commerce anglo-rochelais aux XVIe et XVIIe siècles.

RÉSUMÉ

L'auteur présente un type particulier d'archives, les cahiers portuaires, leur contenu et l'utilisation historique qui peut en être faite pour écrire l'histoire du commerce. Il s'agit du matériau dont il s'est servi dans le cadre de sa recherche doctorale sur l'état du commerce anglo-rochelais à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. L'auteur rend compte aussi des difficultés rencontrées dans la recherche de ces archives tant en France qu'en Angleterre en rappelant les particularités des régimes sous lesquels elles ont été produites.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1983). « Les *Port Books* anglais, sources d'histoire commerciale », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, vol. 18, n° 3, p. 349-378. Texte reproduit avec l'aimable autorisation des *Annales canadiennes d'histoire*.

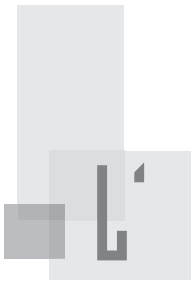

histoire du commerce européen au début des temps modernes reste, à maints égards, encore mal connue. Les thèses, ouvrages ou articles parus jusqu'ici sur la question, ne révèlent que des aspects sectoriels de la réalité et ne permettent pas encore de tracer avec assurance les lignes du tableau d'ensemble. D'autant plus que ces travaux, forcément parcellaires, ne sont pas nécessairement complémentaires, certains mettant l'accent sur les pratiques commerciales, d'autres sur l'évolution du trafic et d'autres enfin, plus orientés vers le social, sur les marchands eux-mêmes.

Il faut cependant convenir que les archives dont dispose ici le chercheur constituent souvent un handicap. Ainsi, le seiziémiste n'a pas en mains, contrairement à ses collègues préoccupés par l'histoire économique de notre temps, une documentation statistique au sens actuel du terme. Il peut difficilement compter sur les types d'enquêtes et de projections auxquels nous ont habitués les bureaucraties gouvernementales du dernier siècle. En outre, les rapports financiers et les pièces comptables des individus ou des entreprises impliqués dans le commerce international aux XVIe et XVIIe siècles sont rarement parvenus jusqu'à nous. Ce qui en reste est souvent fragmentaire et laisse de nombreuses questions sans réponses[1]. Le chercheur est donc souvent réduit à reconstruire une

1. Certaines collections de documents de marchands particulièrement bien conservés ont toutefois permis de brillantes études. Qu'on songe, par exemple, pour la France, aux travaux d'Henri Lapeyre sur les Ruiz : (1955). *Une famille de marchands : les Ruiz,* Paris ; à ceux de Gilles Caster qui, grâce entre autres aux papiers du négociant Étienne de Ferrières, a pu dresser le bilan du commerce du pastel et de l'épicerie à Toulouse, entre 1450 et 1560 : (1962). *Le commerce du pastel et de l'épicerie à Toulouse, 1450 environ à 1561,* Toulouse. Du côté anglais, les recherches

histoire commerciale à partir de sources élaborées dans une tout autre optique. Il lui faut, pour retrouver des contingents de données suffisamment éloquentes, faire appel aux méthodes de l'histoire sérielle et se livrer au long dépouillement de documents fiscaux, juridiques, voire politiques.

Nous avons particulièrement ressenti ces difficultés de saisie et d'aménagement de l'information lors de notre enquête sur l'état du commerce anglo-rochelais à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, soit depuis les premiers moments des guerres civiles et religieuses en France jusqu'au célèbre siège de La Rochelle en 1628[2]. Notre objectif consistait alors à mettre en lumière la nature, l'évolution et les orientations de ce trafic particulier; nous entendions également porter notre attention sur les artisans de ce commerce, doublement intéressant dans notre esprit du fait qu'à l'époque Anglais et Rochelais participaient d'un même idéal de réforme religieuse.

En cours de travail nous avons recherché et dépouillé des sources d'archives de provenances diverses et susceptibles de bien faire voir les composantes, l'évolution et les artisans de ce commerce.

Au départ, nous nous sommes d'abord tourné vers La Rochelle comptant faire bonne récolte de renseignements dans les comptes fiscaux, actes notariés, registres d'amirauté et archives municipales. Nos recherches n'y ont pas été fructueuses, bon nombre des papiers d'époque, notamment les comptes de taxes, ayant d'abord été transportés de La Rochelle à Paris puis détruits dans l'incendie de la Chambre des comptes au milieu du XVIIIe siècle[3]. Par ailleurs, les séries de l'Amirauté, tout comme les papiers municipaux nous sont apparus, pour notre période, très fragmentaires[4] et n'offrent pas la précision arithmétique minimale requise pour les études d'histoire commerciale. Quant aux documents notariaux[5], ils sont plutôt pauvres du point de vue quantitatif et fournissent des données incom-

---

de M. Prestwick sur Lionel Cranfield valent d'être signalées non seulement pour l'habilité avec laquelle l'auteur a su traiter ses sources mais aussi pour le caractère exceptionnel de la documentation: (1966). *Cranfield Politics and Profits under the Early Stuarts. The Career of Lionel Cranfield Earl of Middlesex,* Oxford.

2. Voir notre thèse de 3e cycle, soutenue en 1979, à l'Université de Paris I, « Le commerce entre l'Angleterre et La Rochelle à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. »
3. L.M. de Richemond (1892). *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures* à *1790, Série E Supplément (Archives communales). Ville de La Rochelle*, Paris, p. 5.
4. Les registres d'amirauté encore disponibles portent sur les années 1569, 1570, 1611, 1612 et 1616; nous avons aussi pu consulter une liasse de pièces diverses datant des années 1586 à 1618. Quant aux papiers municipaux, seuls les comptes des exercices 1580-1581 et 1598-1599 ainsi que les comptes rendus des délibérations du Corps de ville entre 1618 et 1628 ont été sauvés.
5. Pour la période 1560-1628, les chercheurs disposent des actes d'une trentaine de notaires conservés à la Bibliothèque municipale de La Rochelle et aux Archives départementales de la Charente maritime.

plètes, un grand nombre de transactions étant soit conclues verbalement ou sous seing privé, soit enregistrées dans un greffe municipal ou chez un garde du sceau royal[6]. Par contre, contenant généralement les noms, origine et occupations des parties, ils sont riches d'enseignements au plan social ; de plus, ils nous apprennent beaucoup sur les pratiques commerciales courantes[7].

Nos démarches ont été cependant plus heureuses du côté anglais. Le *Public Record Office* conserve, en effet, une impressionnante série immatriculée E 190 et composée de rapports douaniers compilés depuis 1565 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[8]. Mieux connus sous le nom de *Port Books,* ces comptes rendus découverts par Henry Atton et Hubert Hall en 1911[9] ont été répertoriés, il y a quelques années, par Neville Williams[10]. Il n'est peut-être pas inutile, avant de présenter cette volumineuse documentation et d'en montrer les forces et les faiblesses de rappeler le mode de fonctionnement de la douane anglaise à l'époque d'Elizabeth et de Jacques 1.

C'est à la suite d'une enquête menée au début du règne de Marie Tudor[11], que le Lord trésorier, le marquis de Winchester publie, le 28 mai 1558, un catalogue des tarifs douaniers ou *Book of Rates* révisé et mis à jour. Semblable dans sa présentation à la précédente éditée en 1545, la nouvelle nomenclature n'en constitue pas moins une version complètement modifiée : environ 300 articles sont ajoutés à la liste des quelque 800 produits dressée 13 ans plus tôt et la valeur fiscale des marchandises est haussée en moyenne de plus de 100 %[12]. Par ailleurs, pour assurer la

6. J.J. Bernard (1968). *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 – vers 1550),* Paris, l, 6.
7. Voir parmi d'autres, le texte d'une convention de prêt à la grosse aventure daté du 5 janvier 1599 et cité par Étienne Trocmé et Marcel Delafosse (1952). *Le commerce rochelais de la fin du XVe siècle au début du XVIIe,* Paris, p. 207-208.
8. Au XVIIIe siècle, cependant, la compilation en est graduellement abandonnée : « The last book of Chichester was returned in 1731 ; [...]. The latest books of all are those for Newcastle for the year ending Christmas 1799. » N. Williams (1960). *Descriptive List of Exchequer Queen's Remembrancer. Port Books, 1565-1700,* Londres, p. viii.
9. Jarvis, R.C. (1958-1959). *The Appointment of Ports*, dans *The Economic History Review*, 2e séries, xi, p. 455.
10. Williams, *op. cit*.
11. B. Dietz (dir.) (1972). *The Port and Trade of Early Elizabethan London Documents*, Londres, p. ix.
12. Après avoir fait état de l'existence de listes datant possiblement du Moyen-Âge, l'historien T.S. Willan fait remonter la parution du premier *Books of Rates* à 1507. À l'époque, ce cahier, comportant une liste d'environ 300 articles, est réservé à l'usage des fonctionnaires et marchands faisant affaire au port de Londres. Il en va de même de la version révisée datée de 1532. Il faut attendre l'année 1536 pour qu'un manuel général, reprenant en les ajustant les données du cahier précédent, soit mis en circulation. Neuf ans plus tard, en 1545, paraît le premier *Books of Rates* imprimé, dans lequel les marchandises importées font l'objet d'une liste distincte de celle des produits exportés. Ce livre des tarifs sera revu et mis à jour en 1558 ; T.S. Willan (dir.) (1967). *A Tudor Book of Rates*, New York, p. xix-xliii ;

perception des droits de douane, Winchester entreprend de réformer le système douanier de façon à en unifier l'administration[13] et à en assurer la supervision directe par la Couronne[14]. Après avoir procédé à une réorganisation de l'administration douanière londonienne, il étend ses réformes à tous les ports de l'île[15].

En novembre 1564, l'Échiquier fait paraître un *Book of Orders* qui fixe les nouvelles normes de perception et prévoit l'expédition, chaque année, dans chaque port et crique du royaume, de cahiers destinés à l'enregistrement des marchandises soumises à taxation : les *Queen's Original Books* ou *Port Books*[16]. En vertu des procédures prévues dans le *Book of Orders,* les fonctionnaires de chacun des havres de la côte anglaise sont désormais tenus d'inscrire scrupuleusement tout détail susceptible d'informer la Couronne au sujet du mouvement des échanges côtiers ou extérieurs[17]. Soucieux de ne rien perdre, Winchester multiplie les procédures d'enregistrement et de contrôle dans chacun des ports. Ainsi, s'agissant des importations, le maître du vaisseau doit d'abord se rendre, dès son arrivée, au bureau des douanes et indiquer verbalement ou par écrit aux officiers le nom de son bateau, son port d'attache et son tonnage ; il doit aussi produire le nom et la nationalité des propriétaires, préciser la provenance des cargaisons et fournir une description générale des marchandises. Dans certains cas cependant, le *waiter* se rend sur le bateau pour recueillir ces informations[18]. Tous ces détails sont consignés dans le *Shipper's Book Inwards*. En second lieu, les propriétaires du chargement ou leurs représentants doivent s'adresser au comptoir des douanes et énumérer en détail leurs marchandises. Ces indications sont alors notées dans les *Port Books* du *collector of customs* ou *customer* et du *controller* qui ajoutent la valeur des marchandises et le montant des droits à payer. Tout comme dans le cas des *Shipper's Books*, les *Ports Books* contiennent la fiche signalétique du navire, la liste complète des marchandises, de leurs propriétaires et des droits dus. Puis, le *controller* et le *customer* émettent un certificat en

N.S.B., Gras (1912). *Tudor « "Book of Rates" : A Chapter in the History of the English Customs »*, dans *The Quarterly Journal of Economics,* xxvi, p. 768-769 ; D.M. Loades (1979). *The Reign of Mary Tudor. Politics, Government and religion in England, 1553-1558*, Londres, p. 194-195, 416-417.

13. B. Dietz, *op. cit.,* p. x.
14. F.C. Dietz (1932). *English Public Finance, 1485-1641*, New York, Il, 308 ft.
15. B. Dietz, *op. cit.,* p. x.
16. P.R.O., Exchequer Queen's Remembrancer, Memoranda Roll, *Book of Orders*.
17. Les importations et exportations sont enregistrées dans des cahiers spéciaux portant la mention « *by way of merchandise* » ; quant aux rapports relatifs au commerce côtier, on les reconnaît à l'expression « *from port to port* » inscrite en page couverture, R.W.K. Hinton (dir.) (1956). *The Port Books of Boston, 1601-1640,* dans *Publications of The Lincolnshire Record Society,* L, xiv.
18. B, Dietz, *op. cit.,* p. xi. Le rapport portuaire du *waiter* de Bristol pour l'exercice financier 1598-1599, confirme l'affirmation du professeur Dietz (P.R.O., E *190/1132/9).*

deux copies, appelé le *warrant,* dont l'une est remise aux propriétaires des marchandises et l'autre à un troisième fonctionnaire travaillant sur le quai. Celui-ci, occupant le poste de *searcher,* vérifie la cargaison et octroie le droit de passage. Puis, il indique dans un autre cahier, les noms des détenteurs des divers certificats et les dates d'émission[19]. Enfin, il retourne ce *warrant* au bureau des douanes. Dans le cas des exportations, la même procédure s'applique : inscription des renseignements concernant le navire et sa cargaison dans le *Shipper's Book Outwards* ; enregistrement auprès des *controller* et *customer* ; puis, émission d'un certificat, appelé *cocket,* et vérification du *searcher*[20].

LES *HEAD PORTS* OU MAÎTRES-PORTS ANGLAIS AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES[21]

Peu après sa mise en place, le système connaît quelques modifications. De nouveaux postes de superviseurs et de percepteurs sont d'abord créés et ajoutés à l'organigramme. En 1567, des *general surveyors* obtiennent le privilège de surveillance des douanes sur les tissus, laines et vins. L'année suivante, Henry Ravenscroft, George Alkynton et Robert Wiltshire sont nommés *surveyors* de toutes marchandises en provenance de Venise et autres denrées coûteuses. Ils sont cependant vite renvoyés[22] ! À Londres, dès 1565, un *surveyor* est assigné à la perception d'un droit particulier :

19. Voir à titre d'exemple : P.R.O., E 190/1010/7, Plymouth, 1565-1566. Nous avons néanmoins trouvé un cas où le *waiter* assume cette fonction. P.R.O., E 190/112817, Bristol, P-M1566.

20. Hinton, *op. cit.*, p. xiv-xv.

21. En Angleterre, la régionalisation de la douane royale remonte au Moyen-Âge. Peu à peu, la croissance du commerce extérieur et l'augmentation des besoins financiers de la Couronne conduisent à la création de ports douaniers désignés, à l'établissement de comptoirs régionaux de perception et à la mise en place d'un véritable réseau de circonscriptions portuaires. Au XVIe siècle, malgré qu'il ait connu des ajustements et des améliorations, le système n'offre pas des garanties satisfaisantes d'étanchéité. C'est pourquoi dès les premières années du règne d'Elisabeth l, des mesures sont prises pour clarifier le statut des ports désignés et pour resserrer les procédures de collecte, de contrôle et de vérification des rentrées douanières, Les *head ports* se voient confirmer dans leur statut de chefs-lieux des circonscriptions portuaires de la douane anglaise. C'est là que sont situés les bureaux de l'administration douanière régionale. C'est là également que résident les officiers responsables et que, par agents interposés, ils exercent leur surveillance sur l'activité des ports secondaires relevant de leur circonscription douanière (Jarvis, *op. cit.,* p. 455-463). On trouvera la liste des maîtres ports et des ports secondaires de chacune des circonscriptions douanières dans l'inventaire préparé par Neville Williams, *op. cit.,* p. iii, 564-566. [Note de l'éditeur : cette note accompagnait une carte illustrant les maîtres-ports en Angleterre.]

22. F.C. Dietz, *op. cit.,* p. 309.

le *Petty Custom*[23]. Au début du siècle suivant, des *surveyors* supervisent encore les opérations dans la capitale britannique[24]. À la même époque un *surveyor* de Boston expédie à l'Échiquier son rapport annuel[25]. Dans la région de Newcastle, des *surveyors* sont régulièrement maintenus en exercice, entre 1592 et 1602[26]. La liste des *Port Books* conservés au *Public Record Office* indique l'emploi permanent de ces officiers à Londres, entre 1595 et 1628 ; dans les autres régions portuaires anglaises, on n'a pas recours à leurs services avant Pâques 1592 et on n'en embauche pas après la Saint-Michel 1605[27]. Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette fiscale entraîne la création de nouvelles fonctions. Ainsi, le 28 juillet 1608, le système des *Impositions* est généralisé. Tout comme celui du *Subsidy of Poundage,* leur

23. P.R.O., E 190/1/4, P1565-M1565. 28 fos. Cette taxe varie selon qu'elle s'adresse à des étrangers ou à des Britanniques, ou encore en fonction de la marchandise imposée. Ainsi, dans le cas des importations, elle est de 3 d. pour £ pour les marchandises importées par les Hanséates et les étrangers ; de £ 0.6.8 pour tout vin doux, auxquels les marchands étrangers doivent ajouter £ 0.11.4. Pour le cas des exportations, la même somme de 3 d. pour £ pèse sur tout produit exporté par les étrangers et les Britanniques. Quant aux Hanséates, ils se voient imposer, tout comme les Anglais, £ 0.6.8 par *shortcloth* alors que les étrangers doivent payer £ 0.7.3 ; enfin, 46 sh. 9 d. sont perçus sur chaque *cwt* d'étain brut, 33 sh. 4 d. par *cwt* d'étain traité et 3 d. pour £ par tonne de bière (F.C. Dietz, *op. cit.,* p. 310).
24. P.R.O., E 190/14/5, 6, N1608-N1609 ; E 190/29/1, N1625-N1626.
25. P.R.O., E 190/393/4, M1602-M1603.
26. P.R.O., E 190/185/3, 2, 7, 9, 10, 11 ; E 190/186/2, 3.
27. Williams, *op. cit., passim*. Il est vrai que de nombreux *Port Books* ont été perdus et qu'ils n'apparaissent pas tous dans cette liste. Néanmoins, cette observation confirme les propos de F.C. Dietz. À la remise, en 1590, du bail de Sir Francis Walsingham, bénéficiaire, depuis le 29 septembre 1585, du privilège d'affermage de tous droits sur les importations et exportations dans quatorze ports du royaume, Lord Burghley demande à Thomas Middleton d'examiner les livres de Walsingham et de recueillir les revenus des ports. Peu après, le 16 février 1592, il nomme Middleton, Cave et Bland « as general surveyors for the survey and government of custom causes ». Ayant autorité sur tous les ports du royaume, sauf Londres, ceux-ci chargent des receveurs de tirer l'argent collecté dans les bureaux locaux de douanes. Leur poste est aboli avec l'établissement de la Grande Ferme, le 24 décembre 1604 (F.C. Dietz, *op. cit.,* p. 322-333).

taux est fixé à 5 % de la valeur des marchandises importées et exportées[28] ! De nouveaux postes sont alors établis et des *collectors of New Impositions* entrent en fonction dans les divers ports britanniques[29].

Ces multiples procédures douanières nous ont valu un impressionnant contingent de chiffres. Pour chaque année et pour plus d'une centaine de maîtres-ports et havres des côtes anglaises, nous disposons en principe de cinq grandes catégories de rapports douaniers contenant théoriquement les mêmes informations. Ce sont d'abord, pour tous les ports et pour toute la période étudiée, les cahiers remis à l'Échiquier par les *controllers, customers* et *searchers ;* puis, pour les années 1592 à 1605 dans le cas des maîtres-ports, et 1565 à 1628 dans le cas de Londres, ceux des *surveyors :* enfin à partir de 1608, ceux des *collectors of New Impositions*[30].

À l'exception de la dernière série, qui ne fournit que des données incomplètes[31], ce corpus documentaire offre une variété d'informations d'un intérêt vital pour l'histoire du commerce ainsi qu'en témoigne cet extrait tiré du registre du *surveyor* d'Exeter[32] pour l'exercice 1599-1600 :

The Xijth November
IN THE THOMAS of Dawlish burthen XXX tonnes Thomas
Willey Mr from Rochell
The saied Mr and Company Eighteen tonnes of
Bay Salte being valewed att – – – xij 1. Sub. xij s.
In the Thomas more from Rochelle
Robert Ellacott of Exon merchant five hogshed
prunes cont ffifteen hundres wht val – vij 1. x. s. Sub. vii s.
vi d.

28. Une première imposition autorisée par Marie Tudor est levée à compter de 1554 sur les vins doux du Levant. Peu avant la parution du *Book of Rates* de 1558, de nouvelles taxes sont imposées sur les vins et marchandises sèches provenant de France et sur la bière exportée. Puis, en 1573, Elizabeth crée à son tour de nouvelles taxes sur les vins doux qui sont plus tard confirmées par Jacques 1. Soucieux d'augmenter davantage les revenus de la Couronne, celui-ci va plus loin et entre 1604 et 1607, ajoute des droits supplémentaires sur certaines marchandises dont le tabac et les vins du Rhin. À l'été de 1608, il généralise, par lettres patentes, la portée des *Impositions* à toutes les marchandises importées et exportées. N.S.B. Gras (1918). *The Early English Customs System*, Cambridge, p. 91 ; F.C, Dietz, *op. cit.* p. 208, 362-369.
29. Williams, *op. cit., passim*.
30. À quelques exceptions près, les registres des *waiters* n'ont pas été conservés, *e.g.* : P.R.O., E 190/1132/9, Bristol, M1598-M1599.
31. Le champ d'imposition du nouveau droit se rétrécit très rapidement. Dès 1609, plusieurs exemptions sont accordées et de nombreuses denrées comme le sel, les céréales et les vins français, sont affranchies (F.C. Dietz, *op. cit.,* p. 369-372). De plus, dans maints cas, les directions du trafic ne sont pas enregistrées par ces collecteurs.
32. P.A.O., E 190/937/6.

Autrefois, en dépit de son indéniable valeur de témoignage, cet exemple isolé ne saurait attester à lui seul de la qualité des informations et du degré de cohérence de l'ensemble des *Port Books*. Ici, il faut pousser plus loin l'analyse et soumettre chacun des éléments de la formule d'enregistrement à une critique minutieuse.

LA DATE

Évaluant le contenu des registres de la région de Boston, R.W.K. Hinton conclut à cet égard : « *This is not the date when the goods were shipped or landed but when the ship sailed or arrived*[33]. » Pour sa part, R.F. Dell, dans sa présentation des *Port Books* de Rye pour la période 1566-1590, croit plutôt que la date consignée dans les cahiers portuaires fait référence aux opérations de contrôle douanier ; explicitant ses tableaux, il écrit à propos de la première colonne :

> *The first gives the date on which the searcher broke out or cleared the cargo ; some time would elapse between the actual arrival and the visit of the searcher or alternatively departure could be delayed for days by adverse winds after the ship was cleared*[34].

Plusieurs exemples tirés des rapports émis par des officiers d'autres ports britanniques tendent à confirmer les observations de R.F. Dell et suggèrent que la date inscrite au début de chaque inscription correspond à celle de l'enregistrement des marchandises par leurs propriétaires. Ainsi, le 23 juin 1574, le *Flying Harte* de Londres est enregistré au départ de Portsmouth vers La Rochelle, avec à son bord une cargaison appartenant à un Rochelais ; le 30 juin suivant, deux marchands londoniens et un autre de Hampton y embarquent à leur tour divers tissus[35]. Le sens de ces dates ne fait aucun doute : le navire n'a vraisemblablement pas quitté le port à deux reprises ; il a dû lever l'ancre après l'enregistrement du dernier chargement, soit le 1er juillet ou au cours des jours suivants. D'autres cas semblables, relevés à Yarmouth et à Bristol, nous incitent à croire, à l'encontre de Hinton, que les dates consignées correspondent non pas au départ ou à l'arrivée des bateaux mais à l'enregistrement des biens et au paiement des droits[36].

33. Hinton, *op. cit.*, p. xx.
34. R.F. Dell (dir.) (1965-1966). *Rye Shipping Records, 1566-1590,* Lewes, p. 55.
35. P.R.O., E 190/814/9.
36. Autres exemples : Le *Margrett* est enregistré au départ de Yarmouth les 19 et 22 décembre 1595. Quant au *Vantage,* le *surveyor* de Bristol signale sa présence au port les 13, 15, 16 et 20 septembre 1600. P.R.O., E/190/478/22 ; E 190/1131/10.

LE NOM DU NAVIRE

L'identification des bâtiments à partir des seuls noms mentionnés par les douaniers présente souvent des difficultés. La variété des dénominations utilisées étant malgré tout assez limitée, les vaisseaux portent souvent le même nom. Des seize navires qui en 1567-1568 parcourent la ligne La Rochelle-Plymouth, nous dénombrons deux *Trinitie,* deux *Julian,* deux *John* et deux *Peter,* tous différents quant au port d'attache et à la capacité de chargement[37]. Par contre, des appellations dissemblables sont employées pour désigner un même bâtiment. Le 21 février 1625, un *surveyor* de Londres note l'arrivée depuis La Rochelle du *Francis,* commandé par Thomas Martyn ; le même jour, le même fonctionnaire signale la présence du *John and Francis* arrivant de « Sherant » sous le commandement du même maître[38]. Le nom du maître et la nature des marchandises[39] – le port d'attache et la jauge n'étant pas indiqués – donnent à penser qu'il s'agit là d'un seul et même navire.

LE PORT D'ATTACHE

Sur ce point, le manque de précision des officiers de douane brouille souvent les pistes. L'exemple suivant illustre le genre de difficultés auxquelles le chercheur doit s'attendre. Le 4 mai 1576, le *Jonas* de Hampton, commandé par M. Curey et jaugeant 26 tonneaux, appareille en direction de La Rochelle ; il en revient le 25 juin suivant. Deux semaines plus tard, le même maître s'embarque à bord d'un vaisseau portant le même nom, jaugeant 28 tonneaux, mais ayant Poole comme port d'origine ; le 15 août suivant, ce *Jonas* est à nouveau de retour à Southampton[40]. Il est impossible de savoir si Curey a réellement commandé deux navires distincts ou si le douanier a commis une erreur. Multipliées, de telles discordances risquent de fausser la réalité et de compromettre l'étude de certains aspects de la navigation commerciale. D'autant plus que nous sommes assez mal informés sur la signification attribuée par les contemporains à l'expression « port d'attache ». R.W.K. Hinton écrit à ce propos :

> *It was laid down in the orders of 1564 that ships should be designated by name, burthen and 'of whence'* […]. *On what criterion a ship 'of' one place rather than another was not stated, being presumably a matter of common knowledge*[41].

37. P.R.O., E 190/1011/7.
38. P.R.O., E 190/28/7.
39. Soit des vins français.
40. P.R.O., E 190/814/10, fos 32, 34, 42 et 45.
41. Hinton, *op. cit.,* p. xxi.

Selon R.F. Dell, « *The home port was normally that of the master or managing owner.*[42] » On peut également croire que le port d'attache ait été le havre où faisait habituellement relâche le navire au retour d'une expédition. Par ailleurs, la formule fait peut-être référence au port d'avitaillement, ce qui contribuerait à expliquer les écarts notés dans l'enregistrement de cette rubrique.

LA JAUGE

Au début des temps modernes, l'évaluation du tonnage des navires ne répond à aucune règle précise. On ne dispose d'aucun instrument capable de le déterminer[43] et le jaugeage est laissé à l'expérience des marins et des vérificateurs. Les douaniers se fient alors à la déclaration verbale ou écrite du maître, ou encore apprécient eux-mêmes *de visu* la capacité de chargement du navire. Méthode empirique s'il en est qui donne lieu à plusieurs imprécisions. Nombreux sont les cas où un même navire se voit attribuer des tonnages différents à quelques semaines d'intervalle : le 3 mai 1565, la jauge du *Julian* de Bristol est évaluée à 50 tonneaux ; quinze jours plus tard, le 18 mai, le même navire jauge, d'après le même fonctionnaire, 60 tonneaux[44] ! Par ailleurs, il faut signaler que certains douaniers n'enregistrent pas la capacité de chargement des bâtiments : au XVIIe siècle, pour ne citer qu'un exemple, le *controller* de Sandwich n'en tient aucunement compte[45].

LE NOM DU MAÎTRE

Ici la phonétisation de l'orthographe complique singulièrement l'identification des commandants de navires marchands. Il n'est pas rare de rencontrer plusieurs versions d'un même nom. Il est à peu près certain que Thomas Beversam et Thomas Beversham, tous deux maîtres d'un navire d'Aldeburgh, à deux mois d'intervalle, ne font qu'un[46]. Mais le cas de R. Brennan, commandant du *George,* de retour à Plymouth le 13 juillet 1567 après un voyage à La Rochelle, fait problème. Ce R. Brennan est-il le même que R. Bernann qui, le 1er septembre suivant, rentre aussi d'une expédition sur les côtes d'Aunis[47] ? Est-ce encore lui ce R. Brennohn qui commande le *Brave* enregistré encore à Plymouth à son arrivée de La Rochelle le

42. Dell, *op. cit.*, p. 55.
43. Bernard, *op. cit.,* p. 223.
44. P.R.O., E 190/128/5.
45. P.R.O., E 190/651/18, N1615-N1616.
46. B. Dietz, *op. cit.,* p. 2, 31.
47. P.R.O., E 190/1010/18.

13 août 1569[48] ? Nous croyons avoir affaire au même homme parce que, dans les trois cas il commande des vaisseaux attachés au même port, soit Aishe. Quant aux noms étrangers, ils sont souvent méconnaissables du fait que les douaniers ont eu tendance à les angliciser[49].

LA NATIONALITÉ DU MAÎTRE

Certains fonctionnaires de la douane ont ajouté à la suite du nom du maître, non pas son lieu de résidence mais ce qu'il convient d'appeler sa nationalité. Ils n'ont cependant pas poussé trop loin le zèle, se contentant de noter la distinction entre sujets de royaume d'Angleterre et étrangers, par les abréviations « Ind » – *indigena* – et « Al » – *alienigena*. Mais, ne représentant d'intérêt fiscal que dans la mesure où le maître agit à titre de représentant du marchand, sa nationalité ne fait pas l'objet d'un enregistrement systématique[50].

L'ORIENTATION DU COMMERCE

Cette information, qui compte parmi les plus importantes, présente de sérieuses difficultés d'interprétation. Comme le montre J.J. Bourhis, dans une étude sur le commerce de Dartmouth entre 1599 et 1641, les douaniers n'indiquent pas toutes les escales des vaisseaux qui arrivent, pas plus qu'ils n'inscrivent les destinations des navires quittant l'estuaire de la Dart. Bref, conclut notre auteur, « les *Port Books*, en simplifiant à l'extrême, ne tiennent pas compte du *tramping*[51] ». Nous ne serons jamais en mesure de savoir si les cargaisons ont vraiment atteint les destinations enregistrées ou si elles sont toutes venues des endroits mentionnés. Ainsi, le *Mayflower* de 100 tonneaux qui, le 28 août 1601, quitte Bristol avec 10 tonneaux de plomb à son bord, a certainement dû s'arrêter quelque part pour compléter son chargement avant d'atteindre l'Aunis[52]. Que penser aussi du *Bonaventure* de Barstaple, d'une capacité de chargement

48. P.R.O., E 190/1011/12.

49. Abra Jero, maître du *Jonas de La Rochelle,* se nomme probablement Abraham Giraud (P.R.O., E 190/11/3, Londres, 15 mai 1600). Quant au nom d'Adrian Brown, identifiant le pilote du *Mary de La Rochelle*, il s'agit peut-être d'une traduction littérale du nom d'Adrien Brun ou Lebrun (P.R.O., E 190/32/1, Londres, 1er octobre 1627).

50. On peut établir que règle générale, les officiers de Bristol tiennent peu compte de ce détail (P.R.O., E 190/1128/5 à E 190/1136/1 l. Par contre, cas exceptionnel, le *searcher* de cette même ville précise, pour l'année 1565-1566, le lieu de résidence de certains maîtres (P.R.O., E 190/1128/4, 8).

51. J.J. Bourhis (1972). *Le trafic de Dartmouth* 1599-1641. *Un aperçu de l'activité maritime de la Bretagne dans la première moitié du XVIIe siècle*, vol. 1, mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme d'études supérieures à la Faculté des Lettres et sciences sociales de l'Université de Bretagne occidentale, Brest, p. 6.

52. P.R.O., E 190/1084/3.

de 100 tonneaux, qui, à l'automne 1599, ne ramène de La Rochelle que 20 tonneaux de sel[53]. Une partie sans doute importante des activités de ce navire nous échappe. Dans quelques cas même, les douaniers se contredisent. Tout comme ce *customer* de Southampton qui, le 29 mars 1614, inscrit l'entrée du *Gift of God* en provenance de La Rochelle avec des marchandises, propriété de W. Baker, G. Gallop, Ph. Lamott jr et John Hersent jr[54]; par contre, son collègue, le *collector* enregistre les arrivages de Lamott et Hersent sur le même vaisseau et à la même date, mais depuis Saint-Malo[55]! A Yarmouth, le 19 novembre 1595, le *controller* et le *surveyor* inscrivent un *Gift of God* en partance pour La Rochelle; le *searcher,* quant à lui, l'oriente vers Bordeaux[56]! Au pays de Galles, les agents de la douane sont demeurés vagues sur le sujet, se contentant bien souvent, comme dans la région de Milford, de n'écrire que le nom du pays. À Sandwich, ils ne sont pas plus explicites. Nous retrouvons dans un cahier, daté de 1610 et destiné à l'enregistrement des informations relatives au commerce extérieur, huit cas où les navires arrivent *from the Road*[57]. Il est vrai que parfois nous avons droit à plus de précisions comme en témoigne la formulation suivante par le *customer* en date du 26 décembre 1617 : « *In a barke bound for the downes Road to be Reladen in a shipe bound for Rochelle*[58]. » Mais, dans le même rapport, le douanier omet d'indiquer les destinations de 14 autres bateaux[59]! Enfin, à plusieurs endroits, les directions du trafic manquent tout simplement. Dans la circonscription portuaire de Chichester, pour ne citer que l'exemple le plus patent, il faut attendre le XVIIe siècle avant de trouver ce type de renseignements[60]. Dès lors, du point de vue de l'étude d'un réseau commercial spécifique, bon nombre de dossiers sont inutilisables. De plus, de telles lacunes, sans en compromettre entièrement les résultats, n'en réduisent pas moins la portée des conclusions des travaux d'intérêt conjoncturel.

LE NOM DU MARCHAND

Quand il n'est pas tout à fait absent, comme c'est le cas à Yarmouth, en 1573 et en 1583[61], le nom des marchands soulève à l'occasion des problèmes de lecture. Ici comme ailleurs, les règles orthographiques font défaut et il arrive de rencontrer plusieurs versions d'un même nom. Le 27 avril 1601, le *controller* de New Shoreham, dans le Sussex, consigne les

53. P.R.O., E 190/937/7.
54. P.R.O., E 190/820/6.
55. P.R.O., E 190/820/4.
56. P.R.O., E 190/478/14, 17, 22.
57. P.R.O., E 190/649/11.
58. P.R.O., E 190/652/7.
59. *Ibid*.
60. Williams, *op. cit.,* p. 222-244.
61. P.R.O., E 190/473/7; E 190/475/21.

marchandises de M. Nycole Sonn ; le même jour, son collègue, le *customer* inscrit aussi le nom et les biens de M. Nicollson ; un an et demi plus tard, le *surveyor* du même endroit rend compte à son tour des arrivages de M. Nicholson[62]. Ici comme pour les maîtres, les noms d'étrangers ont été les plus déformés ; si le cas de A. Leffevar ne pose pas de problèmes de traduction[63], il en va tout autrement de M. Le Rere impossible à identifier sous cette forme[64].

Par ailleurs, selon la procédure prescrite au *Book of Orders* de 1564, les marchandises doivent être enregistrées au nom de leur propriétaire ou, en son absence, à celui de son représentant. Malheureusement, sauf exceptions, les *Port Books* ne fournissent pas d'indicateurs explicites qui permettent de reconnaître et de distinguer les marchands-propriétaires de leurs agents. On peut penser que les marchandises des propriétaires présents au moment des contrôles douaniers ont été enregistrées à leur nom. Par contre, il est concevable que les marchands anglais résidant loin des ports d'arrivée ou de départ se soient fait représenter par leurs facteurs et que ce soit précisément les noms de ces derniers qui apparaissent aux registres douaniers. Enfin, ainsi que le suggère la mention fréquente des noms de maîtres de navires étrangers au titre de propriétaires des cargaisons, on peut croire que les marchands ne résidant pas en Angleterre ont également procédé par le biais d'intermédiaires[65]. Quoi qu'il en soit et malgré l'impossibilité de dresser des fiches d'identification claires, ces belles séries de noms de contribuables rappellent l'existence de centaines d'agents commerciaux – marchands et facteurs – qui à la charnière des XVIe et XVIIe siècles tirent profit du commerce anglo-rochelais. Elles permettent d'évaluer leur participation relative. Elles autorisent l'historien à reconnaître les réseaux, au sens sociologique du terme, ou encore à reconstituer en partie la trame de ce qu'à défaut de mieux on pourrait appeler le tissu mercantile nord-européen. Si bien que dans le cadre d'un monde où le capitalisme commercial constitue le principal moteur de la croissance économique, c'est toute une société que ces données contribuent à révéler.

LA RÉSIDENCE ET LA NATIONALITÉ DES MARCHANDS

Les *Port Books* ne font pas toujours état de l'origine des propriétaires de cargaisons ou de leurs représentants. Si, à Bristol, les agents du fisc se préoccupent généralement de ce détail[66], dans la circonscription de Yarmouth,

62. P.R.O., E 190/751/10 ; E 190/752/19, 20.
63. P.R.O., E 190/873/2, N1621-N1622.
64. P.R.O., E 190/937/6, Exeter, M1599-M1600.
65. Hinton, *op. cit.,* p. xxiii-xxiv.
66. Voir par exemple, les rapports remis entre 1565 et 1616 (P.R.O., E 190/1128/5 à E 190/1134/7). À compter de 1619 jusqu'à 1630, cette information n'apparaît pas dans les cahiers bristolois (P.RO., E 190/1136/3, 11).

ils n'en tiennent pas compte[67]. En outre, la résidence des marchands étrangers est rarement indiquée. Le 16 janvier 1570, le *customer* de Bristol se donne la peine d'écrire que P. Burdon est un marchand étranger de Marennes[68]. Son collègue d'Exeter ne se donne pas autant de mal; au cours de l'année 1567-1568, alors qu'il enregistre scrupuleusement le lieu de résidence des marchands britanniques, il ne fournit aucune précision quant à celui des étrangers[69]. En fait, d'un point de vue fiscal, ce détail n'ajoute rien.

Par contre la nationalité importe davantage, les droits de douanes étant plus élevés pour les marchands étrangers[70]. Les douaniers sont donc très attentifs à noter la distinction entre *indigena* et *alienigena*. Tout comme nous l'avons remarqué au chapitre de l'enregistrement des maîtres, l'abréviation *al* suffit, en règle générale, à désigner les étrangers[71]; quant aux autochtones, les abréviations *ind* et *eng*[72], le lieu de résidence ou l'absence de toute mention[73] garantit leur identité[74]. En somme, si les cahiers portuaires comportent peu d'informations sur le lieu de résidence des marchands, ils permettent en revanche d'établir clairement la distinction entre Britanniques et étrangers.

LES MARCHANDISES

Au départ, on peut déplorer le fait qu'un certain nombre des *Port Books* disponibles ne fassent pas état de la nature et de la quantité des produits importés ou exportés. Le dépouillement systématique du contenu de cette série révèle que les cahiers remis à l'Échiquier par les *searchers* ne font

67. P.R.O., E 190/476/4 à E 190/487/6.
68. P.R.O., E 190/1128/16.
69. P.R.O., E 190/926/1.
70. Dans son article sur le port de Boston au début du XVIIe siècle, R.W.K. Hinton précise que « The reason for distinguishing between aliens and natives was that the former paid 25 per cent higher duty » (*op. cit.*, p. xxiv). Ainsi, à titre d'exemple, les marchands autochtones ne sont pas tenus de payer le *Poundage* sur les draps anglais qu'ils exportent (P.R.O., E 122/173/3, fo. 3, *The Book of New Rates* [...], 1604).
71. Sauf les cas d'exception où le lieu de résidence est nommément identifié.
72. Dans certains livres de la circonscription portuaire de Plymouth/Fowey, les agents de la douane utilisent parfois l'abréviation « eng » pour désigner la nationalité des marchands anglais. À titre d'exemple, voir les cahiers de Penryn en 1620 et de Looe en 1610 (P.R.O., E 190/1029/14; E 190/1023/15).
73. À Hull, en 1578-1579, le *searcher* n'ajoute rien à la suite du nom du marchand. La consonance bien anglaise des dénominations ne fait cependant aucun doute (P.R.O., E 190/307/12).
74. Le cas de Londres fait figure à part. Compte tenu du volume élevé du commerce, les marchandises appartenant à des étrangers sont inscrites dans des cahiers différents de ceux réservés à l'enregistrement des biens des Britanniques (P.R.O., E 190/1/4 à E 190/35/4).

généralement pas mention du chargement des navires[75]. Par contre, les comptes rendus des *surveyors* et *customers*, sont en règle générale complets sur ce point[76]. Dans la mesure où nous ne disposons que des rapports des *searchers* – comme c'est le cas pour King's Lynn[77], Exeter, Plymouth, Fowey et Barnstaple, avant 1590[78] – l'étude de la composition des échanges extérieurs est compromise. Mais dans l'ensemble, la matière est suffisamment abondante et permet de dégager les lignes de force de la structure du commerce anglo-rochelais.

Le cas des vins appelle quelques explications supplémentaires. La reconstruction des séries chiffrées se trouve compliquée par la variation des méthodes d'enregistrement non seulement d'un port à l'autre, mais aussi d'une année à l'autre et même d'un fonctionnaire à l'autre. La lecture attentive de la série E 190 révèle trois procédés différents : soit que les arrivages de vin fassent l'objet d'un chapitre particulier dans les registres portuaires[79] ; soit qu'on les inscrive dans des cahiers prévus à cet effet[80] ; soit encore, que le vin apparaisse parmi les autres marchandises[81]. Par ailleurs, certains fonctionnaires ne tiennent aucun compte des rentrées de vin[82]. Il importe donc de s'assurer de la formule employée pour éviter les erreurs d'interprétation. Ici, un rapport ne comportant aucune mention de vin ne saurait indiquer l'absence de commerce en ce domaine.

Plus graves encore que les problèmes de forme auxquels nous venons de faire allusion, sont ceux relatifs aux quantités et à la nature des marchandises inscrites par les douaniers. Il semble en effet que les chiffres du vin enregistrés dans les *Port Books* ne traduisent qu'une partie de la réalité ; d'autant plus qu'ici, le taux élevé de droits de douanes et l'octroi d'exemptions semblent avoir donné lieu à des pratiques frauduleuses

75. Les *searchers* de Southampton n'ont par contre rien négligé et ont dûment consigné quantités et produits. N'eût été de leur zèle, nous n'aurions pu reconstituer la vie commerciale de cette région au XVIe siècle (P.R.O., E 190/814/1 à 190/818/10).
76. Quelques exceptions confirment encore ici la règle. Par exemple, en 1588, le *controller* de Barnstaple ne retient aucune marchandise à l'exception des vins (P.R.O., E 190/935/9).
77. Seuls les volumes et quantités sont enregistrés par les *searchers* de King's Lynn. Isolés, ces renseignements sont malheureusement d'une faible utilité (P.R.O., E 190/425/1 à E 190/429/9).
78. P.R.O., E 190/925/14 à E 190/1015/14.
79. À Southampton, les importations de vin ont généralement été regroupées à la fin du cahier sous la rubrique *Liber vinorum* (*e.g.* : P.R.O., E 190/817/1, M1587-M1588).
80. À Londres, les entrées de vin sont enregistrées dans un livre spécifique (*e.g.*. P.R.O., E 190/9/7, M1594-M1595).
81. Voir, par exemple, le cahier portuaire d'Ipswich pour la période M1600-P1601 (P.R.O., E 190/597/8).
82. À Bristol, le *surveyor* et le *customer*, dans leurs rapports des activités du second semestre de l'année 1591-1592, ne s'attardent pas aux arrivages de vin (P.R.O., E 190/1131/2, 5, 8).

généralisées[83]. Le 28 avril 1576, le *searcher* d'Exeter note l'arrivée de 4 tonneaux de vin de Cognac sur le *Greyhound* de Topsham[84]. Or, s'il faut en croire un rapport de Gawen Carew, ce navire aurait amené non pas du vin de Cognac mais plutôt sept tonneaux de vin de La Rochelle. D'après le même enquêteur, trente tonneaux de vin de La Rochelle auraient été transportés à Topsham et Dartmouth sur le *Armywell*[85]. Pourtant, nous ne retrouvons aucune mention de ce navire dans le cahier du *controller* de Dartmouth, pour l'exercice 1576-1577[86]. Dès lors que nous sommes conscients de ces carences de la documentation, nous ne pouvons y faire appel qu'avec beaucoup de prudence. Car, si les *Port Books* fournissent, au chapitre du vin, suffisamment d'information sur le contenu de l'offre rochelaise, ils offrent beaucoup moins de garanties lorsqu'il s'agit d'analyser les mouvements et le volume du trafic. Les seuils de probabilité qu'ils permettent d'atteindre sont très fragiles.

En dehors des questions inhérentes à la nature et à la description des marchandises, la grande diversité des poids et des mesures utilisés rend parfois difficile l'appréciation globale du volume des échanges et l'analyse du comportement de certains produits. Comment, par exemple, comparer 71/2 tonneaux et 91 *cakes* de résine[87] alors que la première mesure est exprimée en termes de capacité et que la seconde fait référence à la forme du produit[88] ? Comment connaître enfin les dimensions exactes d'une *piece*[89] de tissu quand on sait qu'elles varient d'une région à l'autre[90] et que les officiers de douane ne se sont pas souciés d'indiquer les lieux de fabrication ? La signification relativement élastique des poids et mesures pose donc des obstacles à la connaissance des objets de commerce eux-mêmes. Mais elle permet tout de même d'établir des ordres de grandeur.

---

83. Willan, *op. cit.,* p. xiii. N. Williams (1959). *Contraband Cargoes. Seven Centuries of Smuggling,* Londres, p. 56.
84. P.R.O., E 190/930/13.
85. P.R.O., E 122/46/25, *Informations of Wines Brought into Topsham and not entered in the Customebooks,* février 1580.
86. P.R.O., E 190/930/23.
87. Au cours de l'exercice 1591-1592, 71/2 tonneaux de résine sont achetés à La Rochelle et transportés à Bristol. Neuf ans plus tard, 91 *cakes* du même produit sont importés depuis l'Aunis dans la capitale du Somerset (P.R.O., E 190/1131/5 ; E 190/1132/11).
88. *Cake,* dans *The Oxford English Dictionary,* vol. 2.
89. *Hundred,* dans R.E. Zupko (1968). *English Weights and Measures from Anglo-Saxon Times to the Nineteenth Century,* Madison.
90. La *piece* de *kersey* mesure généralement 16 à 18 verges de longueur (14.63 à 16.46 m.) par 1 verge de largeur (0.91 m) … sauf dans le Devon, où elle fait 12 à 14 verges (10.97 à 12.80 m.) de longueur sur 1 verge (0.91 m.) de largeur *(Piece,* dans Zupko, *op. cit.*).

LA VALEUR DES MARCHANDISES

Comme l'ont fort justement observé nombre d'historiens qui les consultent depuis le début du siècle, les *Port Books* n'ont été ni compilés, ni utilisés à des fins d'évaluation de l'état du commerce anglais ; ils ont été préparés exclusivement dans le but de vérifier et de contrôler les rentrées de droits de douanes[91]. Vue de cet angle, la valeur inscrite à la suite des inscriptions des marchandises n'a donc rien à voir avec les prix courants du marché ; fixée par l'État, elle sert exclusivement d'étalon à l'établissement des tarifs douaniers[92]. Au cours du règne d'Elizabeth, la valeur fiscale du sel de baie est maintenue à £ 1.0.0 le *wey* de 40 *bushells*[93]. Or, un réquisitoire en vue d'obtenir l'autorisation de fabriquer du sel en Angleterre nous apprend que, vers 1587, le même produit se vend £ 0.5.4 le *bushell,* c'est-à-dire £ 10.8.0 le *wey*[94]. Ces chiffres fiscaux sont de toute évidence inutilisables pour une étude de prix. Ils peuvent néanmoins servir à la comparaison des volumes annuels et régionaux des échanges.

LES DROITS

Du point de vue de l'Échiquier, préoccupé de contrôle et de vérification des rentrées fiscales, les montants des droits perçus à l'entrée et à la sortie des marchandises constituent des informations et des indicateurs de première valeur. L'importance de ces données dans la gestion du système douanier nous porte à croire qu'ici les examinateurs ont été vraisemblablement plus rigoureux dans la tenue des écritures. C'est ainsi que dans les cahiers consultés, nous retrouvons sensiblement le même ordre de présentation sur trois colonnes : dans la première, les douaniers enregistrent le *subsidy of tunnage and poundage*[95], comprenant un droit sur chaque tonne de vin importé et une taxe *ad valorem* de 5 % sur toute

91. T.S. Willan formule à cet égard l'avertissement suivant : « *Figures of exports and imports were compiled for fiscal rather than for commercial purposes* […] » (T.S. Willan ([1959]. *Studies in Elizabethan Foreign Trade,* Manchester, p. 65). J.H. Andrews va dans le même sens et écrit : « *The purpose of the books was not to furnish trade or shipping statistics, but to prevent the evasion of customs duty.* » J.H. Andrews (1956). « Two problems in the interpretation of the Port Books », dans *The Economic History Review,* 2e séries, ix, p. 119.

92. Le 28 mai 1558, un nouvel index des tarifs est publié par Marie Tudor ; l'original, contenant 26 folios, est actuellement conservé à la *British Library* (Addenda Ms., no 25097), sous le titre inexact de *Table of Customs Duties. Temp. Henry VIII.* Elizabeth adopte la politique tarifaire de sa demi-sœur en révisant quelques-uns des impôts au cours de son règne (F.C. Dietz, *op. cit.*, p. 307). Il appartient à Jacques 1 de publier, en octobre-novembre 1604, un nouveau catalogue (P.R.O., E 122/173/3*, doc. cit.).*

93. B.L., Addenda Ms., no 25097, *Doc. cit.*

94. B.L., Lansdowne Ms., 52/22, *Articles of the Offer for the Making of Salt*, 1567.

95. *E.g.* : P.R.O., E 190/1084/3, Bristol, P-M1601.

marchandise importée[96]; en second lieu, ils inscrivent la coutume versée par les marchands étrangers et représentant le quart de la taxe précédente[97]; enfin, ils réservent un dernier espace aux impositions spéciales[98]. Ici, comme dans le cas de la valeur fiscale, *customers* et *controllers* sont amenés, de par leur fonction, à noter scrupuleusement ces renseignements[99]. Quant au *searcher,* nullement concerné par la perception des droits, il en tient rarement compte[100]. À défaut d'information sur la valeur fiscales des produits, ces chiffres sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit d'apprécier la part annuelle ou régionale de tel ou tel trafic.

LES EXEMPTIONS DE DROITS

Certaines marchandises sont par ailleurs autorisées à circuler librement. Ce sont essentiellement: les pièces de tissu servant à mise en ballot des textiles[101], les provisions des navires[102], les parties de cargaisons allouées à l'équipage[103], les bagages des voyageurs, les invendus[104], les marchandises importées au nom de la Couronne et les métaux précieux, alors fondement de l'économie monétaire mondiale[105]. Ces dégrèvements fiscaux entraînent, dans une proportion impossible à déterminer, une sous-évaluation du volume des échanges. Le cas de Yarmouth est à ce sujet très éloquent. En reprenant chacune des années pour lesquelles nous disposons d'information sur les marchandises et en y relevant les importations de sel rochelais, nous remarquons qu'en moyenne 18.5% d'entre elles sont admises en franchise entre 1590 et 1602. Par la suite, entre 1605 et 1622, aucune exemption n'est notée[106]. La difficulté vient de ce que nous ne pouvons

96. N. Williams, «The London Port Books», tiré à part de *Transactions of the London and Middlesex Archeological Society,* vol. 18/1, p. 5.
97. *E.g.*: P.R.O., E 190/821/2, Southampton, N1618-N1619.
98. Notamment, pour le vinaigre et les fruits au début du XVIIe siècle, *ibid*.
99. Il se trouve des exceptions pour confirmer la règle: P.R.O., E 190/1133/9, Bristol, N1611-N1612.
100. *E.g.*: P.R.O., E 190/814/8, 10, Southampton, M1571-M1572 et M1575-M1576.
101. *E.g.*: P.R.O., E 190/941/3, Exeter, N1611-N1612.
102. Encore qu'il faille interpréter avec souplesse cette exemption. Certains produits obtiennent droit de passage au titre d'approvisionnement sans pour autant constituer la provision d'un vaisseau. Du moins, est-on justifié de la croire si l'on considère les exemptions systématiques accordées aux commandes de *devon dozens* enregistrées par le *customer* de Dartmouth en 1614-1615 (P.R.O., E 190/942/12). Par ailleurs, il semble que les marchandises visées par ce dégrèvement aient été fort variées ainsi qu'en témoigne l'éloquent exemple mentionné par T.S. Willan dans sa présentation du *Book of Rates* de 1582, p. x.
103. L'expression *pro portagio* garantit la liberté de passage de tels biens (Hinton, *op. cit.,* p. xxv).
104. *Ibid.,* p. xxvi, *e.g.*: P.R.O., E 190/941/4, Exeter, N1611-N1612.
105. Willan, *op. cit.,* p. xi.
106. Voir le tableau 1.

pas établir quand les douaniers omettent de noter les exonérations et quand celles-ci ne sont tout simplement pas accordées. Certaines entrées prêtent en effet à confusion. En 1604-1605, le *surveyor* de Yarmouth inscrit le sel de baie admis en franchise cependant que son collègue le *controller* n'en tient pas compte[107]. Il en résulte une différence de 4 *weys* entre les totaux des deux officiers[108]. Il semble qu'après le départ des *surveyors,* les douaniers de Yarmouth ne se soucient pas de respecter la réglementation de l'Échiquier en matière d'exemptions de droits[109].

À Bristol, par contre, nous ne relevons ni exemptions systématiques au XVIe siècle ni cessation brusque de l'enregistrement des produits non taxés au XVIIe siècle. Selon nos *Port Books*, aucune marchandise rochelaise ne bénéficie de dégrèvements fiscaux au XVIe siècle[110] ; mais, au début du siècle suivant, longtemps après le départ des *surveyors,* des chargements de sel sont exonérés pour des motifs non précisés[111].

Sur les rives de la Manche, les articles admis en franchise ne sont pas notés de façon régulière. À Dartmouth, les officiers de douane ne signalent aucune exemption avant 1590[112]. À compter de Noël 1590, ils les relèvent, mais occasionnellement[113]. Après 1610, la fréquence de notations augmente mais porte exclusivement sur les tissus exportés[114]. Toutefois – et ceci vaut aussi pour Exeter[115] –, nous ne remarquons pas de mentions de franchises relatives aux produits importés.

À Southampton, on ne retient pas, semble-t-il, les marchandises non taxées[116]. Est-ce à dire que les marchands n'ont bénéficié d'aucun dégrèvement ? Compte tenu de l'application des politiques fiscales dans les autres ports, il est permis d'en douter. L'attitude des douaniers face à l'enregistrement des biens non soumis à l'imposition demeure insaisissable. Mais, à coup sûr, une partie, impossible à quantifier, de l'activité commerciale britannique nous échappe. Quoi qu'il en soit, du point de vue de la méthodologie de l'histoire du commerce, le manque d'uniformité dans la pratique de l'enregistrement commande de ne pas tenir compte, dans l'élaboration des séries chiffrées, des dégrèvements consignés dans les cahiers portuaires.

---

107. P.R.O., E 190/483/2,3.
108. Voir le tableau 1.
109. Hinton, *op. cit.,* p. xxvi.
110. P.R.O., E 190/1128/5 à E 190/1132/13.
111. *E.g.* : P.A.O., E 190/1134/3, N1612-N1613.
112. P.R.O., E 190/925/5 à E 190/935/10.
113. En janvier, février et mars 1591, seuls quelques tissus d'emballage ont été signalés (P.R.O., E 190E935/15). Pourtant, ils étaient exclus du champ de taxation depuis 1558. R. Davis (1973). *English Overseas Trade, 1500-1700*, Londres, p. 17.
114. P.R.O., E 190/941/7 à P.R.O., E 190/945/10.
115. P.R.O., E 190/941/4 à P.R.O., E 190/945/8.
116. P.R.O., E 190/814/1 à E 190/822/13.

Tableau I

SEL DE BAIE ROCHELAIS ACCEPTÉ EN FRANCHISE À YARMOUTH, À TITRE DE «PORTAGE» (1590-1622)[117]

Période fiscale	Douanier	Sel taxé	Sel non taxé	Total	% de sel non taxé
25 mars-M1590	collector of customs	234	90	324	28
M1590-An.1591	collector of customs	53	23	76	30
24/06-M1591	collector of customs	208	73	281	26
M1591-M1592	searcher	554	41	295	7
M1594-M1595	searcher	431	0	431	0
M1595-M1596	controller	262	51	303	17
P-M1597	customer	166	50	216	23
M1598-M15929	controller	492	190	682	28
M1599-M1600	surveyor	417½	191	608½	31
M1600-M1601	searcher	324	0	324	0
M1601-M1602	controller	349	61	410	15
M1604-M1605	surveyor	186	4	190	2
M1604-M1605	controller	186	0	186	0
M1611-M1612	searcher	238	0	238	0
M1618-M1619	controller	153	0	153	0
M1619-M1620	customer	380	0	380	0
M1620-M1621	customer	335	0	335	0
M1621-M1622	customer	88	0	88	0

Toute l'information contenue dans les *Port Books* anglais ne sauraient donc être utilisées sans la plus grande prudence. Il importe de bien les peser et d'en saisir clairement les limites avant de procéder à quelque construction sérielle. Le sens de certaines données ne soulève pas, comme on l'a vu, de doutes sérieux. D'autres, par contre – et le sort veut qu'il s'agisse d'information vitale pour l'histoire du commerce –, éveillent des soupçons et ne peuvent être employées à l'état brut. Mais bien définies et adaptées aux exigences du traitement en série, elles permettent d'identifier les marchands et maîtres de navires, de reconnaître les structures des réseaux d'échanges et d'observer les comportements et les interactions de leurs composantes. Toutefois, les *Port Books* ne conduisent à aucune certitude arithmétique : ils mènent à des seuils de probabilité. D'autant plus qu'en dehors des carences de contenu, d'autres facteurs contribuent à en restreindre la portée.

117. Nous ne disposons d'aucun renseignement antérieur à 1590 (P.R.O., E 190/473/7 ; E 190/475/21).

Première limite : le commerce illicite. Échappant par nature à toutes formes de contrôle, les échanges illégaux ne sauraient être chiffrés. Mais plusieurs moyens mis en œuvre pour frauder la législation fiscale nous sont connus. Nous savons que des marchands parviennent à exporter des céréales sans autorisation, voire avec la complicité des douaniers, en dépit du contrôle sévère dont elles sont l'objet. Ainsi, William Burton, de Littlehampton, réussit, sans détenir de licence et sans payer de droits, à vendre à un marchand français 30 *quarters* de blé et 25 d'orge en les faisant passer par Hasting d'où ils sont transportés à l'étranger[118]. Autre exemple : Christopher Haynes et Thomas Bridger, respectivement contrôleur et receveur des douanes à Chichester, reconnaissent, lors de l'enquête du 24 octobre 1573, avoir émis un faux certificat à Richard Rose de Londres « […] *for cc quarters of whete delyved at Arrundell that in dede went over sea* […][119] ». Le commerce du vin donne aussi lieu à plusieurs irrégularités. Selon un fonctionnaire de Cornwall, de fausses déclarations quant à la qualité des vins importés permettent d'éviter les pleins effets de la taxation[120]. Un rapport anonyme, postérieur à la Saint-Michel 1577, fait aussi état d'autres moyens déployés en vue d'éviter la taxe dite de *prizage :* recours à des prête-noms bénéficiant de tarifs douaniers réduits ou déchargement d'une partie des cargaisons dans les havres où la surveillance est moins rigoureuse[121]. Les marchands réussissent d'autant plus à détourner le fisc qu'ils profitent de la complicité des agents de la douane[122] notamment attestée par la poursuite intentée au *customer* de Fowey pour avoir falsifié le nombre de peaux composant la cargaison d'un navire et pour avoir expédié durant la nuit des peaux non contrôlées[123]. Un informateur anonyme signale pour sa part avoir eu connaissance de la connivence de *searchers* fermant les yeux sur le passage de 5 *drysatts* de souliers vers la France[124]. Ces fonctionnaires complaisants se font très probablement monnayer leur intervention. C'est en tout cas ce dont est soupçonné Thomas Taylor, *customer* de Bristol, à l'automne de 1594[125].

---

118. P.R.O., E 122/196/5. fo. 17, *The Committinge of Willm Hooke and Willm Burton to the Flete for Conveyinge of Corne over Sea,* 27 October 1573.
119. P.R.O., E 122/196/5, fo. 1, *The Commiting to the Flete of Christofer Heynes* […] *Thomas Bridger* […] *for Carrying of Corne out of Sussex*, 24 October 1573.
120. P.R.O., E 306/8/17, fo. 2. Plymouth. Havener's Accounts, M1602-M1603.
121. B.L., Lansdowne Ms. nº 25, p. 88, *Instruxions t yor Honour of the Practices e Devises used and Execuled Within the Whole Realme by the Merchants to Defraude he ma^tie^ of Prizage,* 1577.
122. G.D. Ramsay, *English Overseas Trade during the Centuries of Emergence* (London. 1957), p. 173-187.
123. Wyett aurait réduit de 150 le nombre des peaux effectivement exportées (P.R.O., E 178/687, Special Commission, 1602).
124. B.L., Lansdowne Ms., nº 110, fo. 181, *Informato of the Passing of Shoes* […] *into France*, s.d.
125. B.L., Lansdowne Ms., nº 76, p. 52, […] *Depositions Between John Hopkins and Thomas Taylor Touching Abuses in his Office as Customer of Bristol,* 9 novembre 1594.

Bien qu'il soit absolument impossible de circonscrire quantitativement le commerce de contrebande, certains historiens ont avancé des hypothèses intéressantes. Neville Williams, à la fin de son étude sur les activités illicites de Francis Shaxton, marchand de King's Lynn, conclut :

> *If, as Adam Smith stated, the bulk of the trading between England and France in the eighteenth century was carried on by smugglers, then probably at least a half of the trading between the same countries in the sixteenth century was illicit*[126].

Quant à Jean Vanes, appuyant ses conclusions sur une étude faite à travers les *Memoranda RolIs*[127], elle avance un pourcentage semblable pour le commerce du blé, du cuir et du beurre[128]. Mais même s'il approche de la réalité, ce taux ne saurait être généralisé. Plusieurs facteurs contribuent en effet à le faire varier. Pour un, la proximité des bureaux gouvernementaux contribue sûrement à rendre la surveillance plus efficace à Londres : en contrepartie il est probablement plus facile d'éviter le contrôle de la douane dans les ports provinciaux[129]. Par ailleurs, il faut bien se garder de croire au statisme en ce domaine. Jean Vanes relève à Bristol, pour la période 1509-1558, 67 cas d'exportations frauduleuses de cuir ; pour le règne d'Elizabeth, elle en trouve 163. Poursuivant sa comparaison, à partir des mêmes sources et pour les mêmes périodes, elle relève 48 cas de transport illégal de blé pour la première moitié du siècle, contre 119 pour la seconde. Enfin, elle n'observe aucun cas de commerce illégal des fruits, avant 1558 alors qu'elle en enregistre 7 entre 1558 et 1603. À elles seules, les données réunies par madame Vanes ne sauraient nous permettre de conclure à une augmentation de la fraude commerciale durant la seconde moitié du XVIe siècle ; après tout, elles ne font peut-être qu'illustrer le développement d'un esprit de délation et l'efficacité du resserrement de la surveillance douanière à partir des années 1560. Néanmoins ces observations tendent à confirmer l'expansion de la fraude commerciale observée par d'autres historiens et à laquelle ne sont pas étrangers l'éclatement des structures du commerce anglo-européen au milieu du XVIe siècle, la révision à la hausse des tarifs en 1558 et la volonté manifeste de la Couronne de resserrer les contrôles douaniers et d'en tirer davantage de profits[130].

---

126. N. Williams (1951). « Francis Shaxton and the Elizabeth Port Books », dans *The English Historical Review,* Ixvi, 393.
127. Cette série de documents, conservés au P.R.O., comprend les minutes des séances tenues à l'Échiquier.
128. Nous sommes reconnaissants à madame Vanes, membre de l'*Institute of Historical Research* de l'Université de Londres, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition quelques-uns des résultats de son étude sur le commerce de Bristol.
129. T.S. Willan, *op. cit.,* p. 65.
130. Voir à cet égard les deux chapitres de N. Williams intitulés « Conspiracy to defraud, 1558-1603 » et « A recognized profession, 1603-1713 », parus dans son ouvrage sur les Contreband Cargoes, *op. cit.,* p. 28 et sq. G.D. Ramsay fournit également des

Deuxième limite : la guerre de course et la piraterie. Et, en ces temps d'instabilité politico-religieuse en France et de rupture des relations anglo-espagnoles, les détenteurs de lettres de marque et les pirates[131] opèrent sur une grande échelle. Les profits alléchants que laissent entrevoir de telles activités, incitent sans doute bon nombre de marchands et de marins à s'y engager. Sans qu'on puisse les dénombrer, plusieurs navires enregistrés en partance des ports anglais ont probablement été attaqués par les corsaires et les pirates ligueurs ou espagnols et n'ont peut-être jamais atteint leur destination. Ceux qui lèvent l'ancre en direction de La Rochelle sont peut-être plus exposés que d'autres compte tenu de l'engagement de cette « république marchande » dans les conflits politico-religieux de l'heure. Les *Port Books,* est-il besoin de le dire, ne nous permettent pas d'identifier ces bateaux. Ici, et particulièrement parce que l'étude porte sur une période d'instabilité ou de conflit entre les États, une lecture trop étroite des cahiers portuaires risque de conduire à une évaluation plus ou moins fidèle des orientations du commerce d'exportations anglais.

Troisième limite : l'affermage des douanes. Souvent pressée de trouver des fonds et d'en accélérer la rentrée, la monarchie recourt à cet expédient. La mécanique du système nous est bien connue : un ou plusieurs entrepreneurs achètent à prix fixe le privilège de collecter un ou plusieurs droits et tâchent de reprendre l'argent investi et d'en tirer profit en assurant et en contrôlant eux-mêmes les opérations de perception.

Dès 1570, Thomas Smyth obtient la ferme du *tunnage and poundage* et de toutes les coutumes, impositions et autres droits sur toutes marchandises importées à Londres et sur tout produit importé ou exporté de Sandwich et Chichester. Plus tard, en 1576, son bail est élargi à Southampton, Ipswich et Woodbridge, et ce, jusqu'en 1589. En 1585, Sir Francis Walsingham se fait concéder la ferme des douanes dans quatorze ports provinciaux britanniques ; sa veuve en abandonne les droits en 1590. Durant la dernière décennie du XVIe siècle, le gouvernement reprend la gestion des douanes. À Londres, des *surveyors* reçoivent des mandats de surveillance de la perception des droits tandis que dans le royaume, la haute administration des douanes est confiée à des « general surveyors of the survey and the government of customs causes. » Pour un temps seulement ; car des besoins d'argent frais amènent bientôt la Couronne à

précisions intéressantes aux pages 137 et suivantes de son article portant sur « The smugglers' trade : A neglected aspect of English Commercial development » et paru dans *The Transactions of the Royal Historical Society,* 5th series, II (1952).

131. Voir concernant la piraterie à l'époque des guerres de religion en France, la très belle thèse de Brian Dietz, « Privateering in North West European Waters, 1568 to 1572, » unpublished Ph. D. thesis, London, 1959, 458 p. On pourra également consulter la thèse de K.R. Andrews déposée en 1951 à l'Université de Londres et intitulée « The Economic Aspects of Elizabethan Privateering. » Du même auteur, on lira avec profit une version remaniée de cette thèse publiée sous le titre de *Elizabethan Privateering ; English Privateering during the Spanish War, 1585-1608* (Cambridge, 1964).

recourir, sans planification aucune, à l'affermage. Devant l'incohérence des pratiques douanières, Jacques 1 établit en 1604 la Grande Ferme dont le bail sera renouvelé jusqu'en 1641[132].

Théoriquement, le système des baux à ferme enlève à l'État la responsabilité de la perception des droits et de la surveillance des activités portuaires, seul important le paiement du forfait par le fermier. Dans les faits cependant les douaniers de l'Échiquier continuent de rendre compte du commerce extérieur du royaume[133]. Au moment de l'établissement de la Grande Ferme, leur rôle est revalorisé et ils sont tenus de déposer régulièrement leurs livres[134]. Reste à savoir si, au cours de la période d'expansion désordonnée des baux à ferme, ils ont manifesté beaucoup de zèle dans l'exercice de leur fonction.

Quatrième et dernière limite : le caractère fragmentaire de cette documentation. D'abord, il faut savoir que pour un port donné, aucune des collections des *Port Books* conservées au *Public Record Office* n'est complète. À Londres, par exemple, seulement 700 des 4000 cahiers portuaires qu'aurait dû recevoir l'Échiquier entre 1565 et 1697 sont parvenus jusqu'à nous. À Portsmouth, les rapports manquent jusqu'en 1613. Autre exemple : Milford, pour laquelle aucune information n'est disponible entre 1568 et 1592[135]. Qu'est-ce à dire ? On peut honnêtement prétendre qu'au cours des siècles, certains registres ont été détruits ou perdus. Mais on peut également penser que les officiers de douane ne se sont pas toujours conformés à l'obligation d'expédier annuellement leur rapport à l'Échiquier. Par ailleurs, il faut se garder de croire que tous les cahiers parvenus jusqu'à nous sont utilisables. Plusieurs ont été sérieusement endommagés par le temps au point que la lecture d'un bon nombre d'informations nous échappe[136]. D'autres ne contiennent pas nécessairement tous les renseignements mentionnés plus haut. Ainsi à Portsmouth, les données disponibles pour les années 1617, 1619 et 1627, ne concernent que les importations[137]. Ailleurs, notamment à King's Lynn, Exeter, Plymouth et Fowey, les omissions sont nombreuses en regard de la nature des marchandises[138]. Enfin, à Sandwich et dans les ports du pays de Galles et du nord-ouest, l'étude détaillée des orientations du trafic est compromise par l'absence fréquente d'indicateurs sur la provenance et la destination des

132. Sur toute cette question de l'affermage, voir F.C. Dietz. *op. cit.*, p. 315-338. Voir également les quelques pages de G.D. Ramsay, *op. cit.*, p. 147-151.

133. F.C. Dietz, *op. cit.,* p. 324.

134. *Ibid.,* p. 338.

135. Williams, *op. cit.*, p. viii, 311-315, 506.

136. Il faut par exemple renoncer à faire un usage statistique du rapport à demi effacé et rogné d'un douanier de Yarmouth pour l'exercice 1605-1606 (P.R.O., E 190/586/5).

137. P.R.O., E 190/820/10 ; E 190/821/3 ; 190/822/3.

138. P.R.O., E 190/925/1 à E 190/429/13 ; E 190/925/14 à E 190/935/12 ; P.R.O., E 190/1010/1 à E 190/1016/15.

cargaisons[139]. Au total donc, il est virtuellement impensable de prétendre reconstituer en détail le commerce extérieur anglais à la charnière des XVIe et XVIIe siècles grâce aux seuls *Port Books*. Et les informations contenues dans les séries fragmentaires des *Customs Accounts*, *Havener's Accounts*, au *Buttlerage and Prisage Accounts*[140] ne complètent pas, tant s'en faut, les cahiers portuaires. Les tableaux 2, 3 et 4 fournissent un état sommaire des comptes douaniers de l'Échiquier anglais pour la période 1565-1630 et indiquent assez les lacunes de cette documentation[141].

Les limites de ces comptes portuaires sont claires. D'abord, on l'a dit, ils portent essentiellement sur le commerce licite. En second lieu, les séries conservées au *Public Record Office* présentent de sérieuses lacunes. De plus, certaines informations vitales pour l'histoire du commerce européen – pensons ici aux directions du trafic ou encore à la composition des cargaisons – n'ont pas été enregistrées. En outre, certains renseignements n'ayant aucun intérêt fiscal – songeons au lieu de résidence des marchands et des maîtres de navires, à la capacité de chargement des transporteurs ou même à la provenance et à la destination précise des marchandises – lorsqu'ils ne sont pas tout à fait absents, n'offrent pas toutes les garanties de certitude.

Malgré ces faiblesses, les *Port Books* anglais n'en constituent pas moins une source d'information précieuse pour l'histoire commerciale. D'abord, les données qu'ils contiennent permettent, à défaut d'une connaissance quotidienne de la réalité, de dégager les composantes des

139. À Sandwich, en 1623, le *controller* se contente, pour 43 navires arrivant d'outremer, d'indiquer qu'ils viennent de la rade voisine (P.R.O., E 190/654/1)! Quant aux ports situés au nord de la Severn, on consultera par exemple les rapports de la circonscription portuaire de Cardiff pour le début du XVIIe siècle (P.R.O., E 190/1271 et 190/1272) et ceux de Chester et des ports voisins à la fin du XVIe siècle (P.R.O., E 190/1326).

140. Conçus à la fin du XIIIe siècle et comportant, à l'exception de l'orientation du trafic, sensiblement les mêmes informations que le *Port Books*, les *Customs Accounts* sont remplacés par ces derniers en 1565. Ils ne disparaissent pas tout à fait et dans certains ports on continue de les préparer en y ajoutant des renseignements sur les directions des échanges. Certaines de ces versions renouvelées et postérieures à 1565 sont parvenues jusqu'à nous et peuvent être utilisées au titre de compléments aux *Port Books*. Quant aux *Havener's Accounts*, ils comprennent quelques livres de comptes de la taxe de *prisage* et des coutumes sur les vins perçues dans les ports du Duché de Cornwall, essentiellement à Plymouth et Fowey. Enfin, les *Buttlerage and Prisage Accounts* contiennent, pour quelques années, l'énumération des droits levés au profit de la monarchie sur chaque arrivage de vins (voir E.M. Carus-Wilson et O. Coleman [1963]. *England's* Export *Trade, 1275-1547,* Oxford, p. 1-31; P.R.O., E 306, Records of the Exchequer, The Augmentation Office, Duchy of Cornwall Records.)

141. Note de l'éditeur: en raison de leur format, nous n'avons pas été en mesure de reproduire les tableaux 2 (Contenu des Cahiers portuaires: Importations anglaises depuis La Rochelle, 1565-1630), 3 (Contenu des Cahiers portuaires: Exportations anglaises vers La Rochelle, 1565-1630) et 4 (Contenu des Cahiers portuaires: Importations anglaises de vin, 1565-1630) qui sont présentés à la fin de l'article.

échanges et d'en apprécier la part relative dans les cargaisons exportées ou importées d'Angleterre. En dépit de la fragmentation des séries, elles révèlent aussi les comportements de chacun des commerces en termes de longue et de moyenne durées. Puis, grâce aux étalons de mesure que sont les prix fiscaux, les droits perçus à l'entrée et à la sortie des marchandises, ou encore les arrivages et départs de navires, il est possible de définir le rôle et la place de chacun des intervenants et de suivre l'évolution générale du trafic.

Du point de vue de l'histoire sociale, les *Port Books* offrent aussi un certain intérêt. Rappelons d'abord qu'à cet égard la documentation est relativement plus abondante du fait que bon nombre de cahiers où n'ont pas été consignés les marchandises, les valeurs et droits fiscaux et les directions du trafic n'en comportent pas moins des renseignements sur les marchands exportateurs et importateurs ou leurs facteurs et sur les maîtres de navires. Au premier niveau leurs noms permettent de les identifier, d'appréhender les liens de famille, de mesurer le degré de concentration des opérations commerciales et de situer dans le temps et dans l'espace les interventions. Puis, si l'on dispose d'information sur leur lieu de résidence, il est possible de départager les nationaux des étrangers, de reconnaître les groupes locaux et les zones d'attraction vers lesquelles ils convergent. Par ailleurs, dans la mesure où l'on peut coupler ces données avec celles se rapportant à la nature des marchandises, c'est toute l'orientation des activités de ces divers acteurs individuels ou collectifs qui se révèle à l'historien. Enfin, joints aux indications sur les directions du trafic, les noms de ceux qui composent cette « piétaille laborieuse » sont riches d'enseignement quant à leur zone d'opération ou de rayonnement.

Mais, malgré leur indéniable intérêt pour l'historien du commerce, et quelle que soit l'approche ou la méthode comptable utilisée, les cahiers portuaires ne sauraient conduire à des conclusions définitives. Dans un semblable champ d'investigation, c'est d'ordres de grandeur, d'aperçus, voire de probabilités dont l'historien doit se contenter.

20

L'Ontario français par l'image
Témoignages photographiques*

Jacques Grimard

* Extrait d'un ouvrage sur l'Ontario francophone.

RÉSUMÉ

Participation de l'auteur à un ouvrage sur l'Ontario francophone et destiné d'abord aux élèves franco-ontariens. Les textes reproduits présentent d'abord les objectifs de l'ouvrage. Ils offrent ensuite un panorama des différents aspects de la région soit les voies d'eau, les routes, le chemin de fer et concluent sur les principales raisons qui ont amené l'occupation progressive du territoire ontarien, entre autres, par des Canadiens français.

TEXTE ORIGINAL TIRÉ DE

Grimard, J. (1981). *L'Ontario français par l'image : Témoignages photographiques*, Montréal, *Études vivantes*, coll. « L'Ontario français », p. v-vi, 13-41.

AVANT-PROPOS

sont présentement plus de 700 000 francophones d'expression ou de descendance française à vivre sur le territoire de l'actuelle province d'Ontario. Sauf quelques familles de l'Essex dont les origines remontent à l'établissement de Détroit, ils ont pris racine entre l'Outaouais et les Grands Lacs depuis le milieu du siècle dernier. Venus, pour la plupart, des vieilles paroisses du Québec, leurs ancêtres se sont d'abord établis dans les terres basses des comtés de Prescott et de Russell et ont pris pied dans la capitale naissante du jeune Canada. Plus tard, à la charnière des XIXe et XXe siècles, d'autres ont poussé plus loin et se sont attaqués d'abord aux zones forestières comprises entre l'Outaouais et le lac Huron. D'autres ont entrepris la colonisation du croissant Mattawa-Hearst, ont participé à la construction du réseau ferroviaire, ouvert des terres neuves, et se sont engagés dans l'exploitation des forêts et des mines. Entre-temps, et par la suite, bon nombre ont afflué vers le sud de la province, dans les villes du Golden Horseshoe, dans le but de tirer profit de la croissance industrielle rapide.

Dans un monde culturellement différent, ces néo-ontariens se sont dotés d'institutions propres à assurer le maintien de leur francité et ils ont confié à des porte-parole le soin de défendre leur originalité culturelle. Leurs élites ont d'ailleurs laissé des témoignages écrits de leurs interventions et des luttes qu'elles ont menées. La « piétaille laborieuse », par contre, a laissé bien peu de traces de ses activités dans les archives manuscrites. Pour la saisir dans son action, voire dans son être, il nous reste cependant l'image, et particulièrement celle captée par l'œil de l'appareil photographique.

Le présent album ne constitue donc pas une galerie de nos « gloires nationales. » Il a été conçu spécifiquement dans le but de permettre à l'élève de saisir visuellement les fondements humains – non pas héroïques – de la société dans laquelle il vit. C'est l'homme et la femme d'expression et de culture françaises aux prises avec le quotidien qui nous intéressent ici. Nous avons fixé notre ligne de départ au milieu du XIXe siècle, car les liens de descendance directe entre le Franco-Ontarien d'aujourd'hui et les colons, les militaires et les voyageurs français venus dans les pays d'en Haut à l'époque de la Nouvelle-France sont quasi inexistants ; aussi parce que ceux-ci ont déjà fait ailleurs l'objet de multiples présentations ; enfin, parce que l'arrivée des ancêtres de la grande majorité des actuels Franco-Ontariens remonte à peine à plus d'un siècle. En contrepartie, les lendemains de la Seconde Guerre mondiale nous sont apparus une ligne d'arrivée commode dans la mesure où ces années ont amené les Ontariens d'expression et d'origine françaises à s'adapter aux conditions économiques, sociales et politiques d'un temps nouveau et qu'elles ont vu lentement s'estomper la société traditionnelle de l'Ontario français.

L'album comprend trois parties comptant respectivement deux, quatre et trois chapitres. En un premier temps, ont été rassemblés des documents évoquant l'Ontarien d'expression française à la conquête de son espace. En second lieu, nous le voyons tirer sa subsistance du sol, de la mine, de la forêt ou encore de l'activité manufacturière et du négoce. À la fin ont été réunis des témoignages de la vie socioculturelle des communautés françaises d'Ontario : images illustrant la vie religieuse, rappelant la question des écoles et les combats pour la survivance ou faisant état des diverses formes de loisirs culturels, sportifs ou autres.

Enfin, dans le but d'enrichir le contenu visuel et de rendre l'élève plus à même de saisir le sens du document porté à son attention, des notes explicatives, questions et suggestions de recherche – les numéros sont soulignés dans les cas les plus difficiles – ont été ajoutées, car le document photographique commande une approche pédagogique élargie en ce qu'il constitue un révélateur polyvalent du passé. Il nous renvoie souvent beaucoup plus que l'objet principal saisi par l'œil de l'appareil photographique. Il n'est pas rare que l'environnement ou le fond de scène qu'il représente soit plus riche d'enseignement sur les sociétés disparues que le sujet visé par le photographe. D'où nécessité pour l'enseignant d'amener l'élève à une lecture du document qui dépasse le premier regard, qui ne s'attarde pas seulement au qui ou au quoi, mais qui s'arrête au où, au comment et au quand.

UNE TERRE À PARCOURIR

Au milieu du XIXe siècle, alors que les francophones commencent à s'établir en Ontario, le réseau hydrographique constitue encore le système de communication le plus avantageux, d'autant plus que la construction de canaux vient d'en multiplier les possibilités. Les voies terrestres sont par contre peu développées. Le système routier, tout comme le réseau ferroviaire, reste encore à bâtir. Tous deux joueront un rôle appréciable dans la venue des francophones en terre ontarienne.

LES VOIES D'EAU

Tout au long du régime français et longtemps après que les Britanniques eurent pris possession de l'empire français d'Amérique, les agents des compagnies de fourrures, les soldats et les missionnaires empruntent essentiellement les voies d'eau. Le Haut-Saint-Laurent et les Grands Lacs donnent accès au Middle West américain (appelé Centre-Ouest par les géographes français) et au bassin hydrographique du Mississippi. Quant à l'Outaouais, il conduit au réseau fluvial de la baie d'Hudson, en passant par le lac Témiscamingue ; il constitue aussi la première étape de la route des voyageurs qui, via la Mattawa, le lac Nipissing et la rivière des Français, mène au-delà des lacs Huron, Supérieur et Michigan. Au début du XXe siècle, les lacs et les rivières sont encore les voies les plus sûres et les plus rapides dans les *régions inexplorées* du nord de la province (6, 7)[1].

Ce système de communication fluviale offre d'autant plus de possibilités que ses composantes ont graduellement été reliées les unes aux autres. Au cours des années 1820, l'Angleterre investit près d'un million de livres sterling, somme astronomique pour l'époque, dans la construction du canal Rideau. Conçu dans le but de protéger davantage les colonies anglaises nord-américaines d'éventuelles attaques de la part des États-Unis, le canal devait permettre aux bâtiments anglais d'éviter la fragile et vulnérable frontière du Haut-Saint-Laurent et de parvenir sans risques aux Grands Lacs. Corridor de défense, le canal n'en est pas moins – et très tôt – utilisé pour la navigation commerciale. Mais, vers 1860, des travaux de canalisation permettent aux navires de fret de circuler directement entre Kingston et Montréal, et la fonction commerciale du canal Rideau s'en trouve réduite.

1. Les numéros entre parenthèses font référence aux photographies qui illustrent le contenu du chapitre 2. Nous en avons établi la liste à la fin du présent texte.

Dès la fin du XVIIIe siècle, on s'était rendu compte de la nécessité de construire un système de canaux afin d'éviter les rapides du Haut-Saint-Laurent et de relier Montréal à Kingston. Objet de discussion à l'Assemblée législative ontarienne depuis 1816, le canal de Cornwall est finalement achevé en 1843. Quelques années plus tard, trois autres voies d'évitement sont complétées à la hauteur de Farron's Point, de Rapide Plat et de Galop. Le système sera amélioré à la fin du XIXe siècle, de façon à accommoder les navires à plus fort tirant d'eau. Entre 1876 et 1900, le canal de Cornwall est creusé et élargi. Quant aux trois canaux de Williamsburg, ils sont dragués à 4,25 m en 1903. Très tôt, cependant, de nouvelles conditions reportent à plus tard les travaux sur le Saint-Laurent. Réclamée depuis les années 1920 par les États-Unis, la voie maritime du Saint-Laurent est finalement achevée en 1959. Œuvre de collaboration entre les États-Unis et le Canada, elle s'étend, sur une profondeur de 8,1 m, depuis les confins du lac Supérieur jusqu'à Québec, en passant par le Haut-Saint-Laurent partiellement canalisé depuis le début du XIXe siècle.

À la hauteur des Grands Lacs, la nécessité de joindre l'une à l'autre ces mers intérieures se fait rapidement sentir. En 1829, une première version du canal Welland relie les lacs Ontario et Érié. Les promoteurs entendent ainsi faire contrepoids au canal Érié – qui relie le lac du même nom à la rivière Hudson et, donc, au grand port de New York – et assurer l'avenir économique de l'axe du Saint-Laurent. Immédiatement, l'ouvrage s'avère insuffisant. Tout au cours du siècle qui suit, il nécessite de fréquentes réparations, voire des reconstructions (8). Au début du XXe siècle, des manœuvres du Québec viennent y travailler et constituent un premier noyau de francophones dans cette région de Welland.

Enfin, autres travaux de canalisation visant à relier le bassin des Grands Lacs aux ports du Saint-Laurent : les écluses du Sault-Sainte-Marie et les canaux de la Trent. Les premières, accessibles en 1855, sont en territoire américain et relient les lacs Supérieur et Huron. Quant aux seconds, ils devaient réunir le lac Huron à la tête du lac Ontario. Les travaux ne furent pas achevés et, de toute façon, cette voie n'a, par la suite, jamais été réaménagée en fonction des nécessités de la navigation à fort tonnage.

LES ROUTES

Doublant à l'origine les voies d'eau, le système routier ontarien ne se développe que très lentement. En fait, il faut attendre la venue du véhicule à moteur pour que s'accroisse le nombre de routes et que s'améliorent les conditions du réseau routier.

Mais déjà, au milieu du XIXe siècle, les centres importants du Old Ontario sont reliés par des grands axes plus facilement carrossables en hiver et durant les jours secs de l'été. Ainsi, le chemin Yonge relie la jeune capitale de Toronto à Barrie et, de là, permet au voyageur d'atteindre Penetanguishene. Le chemin Dundas part de Dundas, au-delà de London, et rejoint une route qui mène à Sarnia. Un autre réseau, mis au point par le colonel Thomas Talbot, ouvre aussi sur le sud-ouest de la province ; on en distingue deux grandes voies : l'une menant de Fort Érié à Sandwich (Windsor) et l'autre reliant Port Talbot à London. Enfin, la route Danforth suit la rive nord du lac Ontario et réunit Kingston à Ancaster, en passant par York (Toronto).

Dans l'Est, où les francophones continuent à s'installer en grand nombre après 1850, le développement du réseau routier répond, tout comme au Sud, aux nécessités de la colonisation et du développement économique. Dès 1818, une route, pompeusement appelée le Richmond Road, relie Perth à Richmond ; de là, on atteint Brockville par une route difficile. À peine la ville de Bytown est-elle née qu'un chemin la relie à Richmond. En 1850, les habitants de ce qui va bientôt devenir la capitale du Canada-Uni atteignent le Saint-Laurent en passant par Russell ; d'autres routes terrestres les conduisent à Prescott, à Aylmer, à Fitzroy Harbour, à Pembroke, à l'Orignal, puis à Montréal.

Vers la même époque, des travaux de construction de routes sont entrepris sur les franges du Bouclier laurentien, dans le territoire compris entre l'Outaouais et le lac Huron. Une première route doit conduire de Pembroke au lac Nipissing ; une seconde doit permettre d'atteindre l'embouchure de la Magnetewan par le lac Opeongo. Simultanément, des chemins de colonisation sont ouverts dans Addington et dans Hasting. Mais le nord de la province ne sera véritablement accessible par route qu'au début du XXe siècle. Là, depuis les années 1860, et davantage peut-être que dans la région des lacs, le chemin de fer demeure le plus important moyen de communication jusqu'à ce que l'utilisation du véhicule à moteur impose la construction et l'amélioration du réseau routier. C'est ainsi que, vers 1910, on travaille à la mise en œuvre de la route menant à Porcupine (9), et que, dans les années 1920, on parvient à Cochrane et même à Hearst par la route Fergusson (10). Prolongement des routes, les ponts sont aussi jetés sur les rivières (11) pour joindre entre elles les communautés pionnières.

Tandis qu'au nord on ouvre des terres neuves et qu'on vise, au plan des chemins, à garantir le minimum, au sud, des travaux sont menés en vue d'adapter les conditions routières aux véhicules à moteur (12). En 1915, une première voie rapide en béton est complétée entre Toronto et Hamilton. Au début de la Seconde Guerre mondiale, ce Queen Elizabeth Way est prolongé jusqu'à Niagara Falls. Entre-temps, un jeune ingénieur, J.D. Millar, a innové en peignant des lignes blanches sur un tronçon de la route pavée « n° 2 », véritable armature du système routier de l'Ontario

méridional. En moins de trois ans, son procédé, conçu à l'origine pour aider les conducteurs de véhicules dans le brouillard, est répandu par toute l'Amérique.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'automobile et le camion se sont imposés sur les routes; ils ont relégué au second plan les voitures à traction animale (13, 14, 15) et ont commandé des modifications au système routier. Des énergies et des crédits considérables sont investis dans la construction de routes sur tout le territoire. L'entretien du réseau routier absorbe aussi des sommes importantes, d'autant plus que l'automobile exige des voies nettes, exigence que le déneigement manuel et sommaire effectué jusque-là dans les villes (16) ne rencontre pas. L'accent est aussi mis sur le pavage des routes – de « la 11 » et de « la 17 », composantes principales du réseau routier du nord ontarien – et sur la construction de voies de ceinture destinées à détourner des villes la circulation automobile, puis sur la mise en chantier de voies rapides comme le Macdonald-Cartier Freeway – « la 401 » – qui relie, sur une distance de 820 km, Windsor à la frontière québécoise. Travaux gigantesques, quand on pense aux 2 000 km qui séparent Ottawa de Kenora et aux 1 000 km de distance entre Windsor et Hearst.

LE CHEMIN DE FER

Tandis que s'améliorent progressivement les voies de circulation fluviales et que progresse lentement et sans plan précis la mise en place de voies routières, des énergies considérables sont investies dans l'aménagement d'un système ferroviaire, véritable révolution dans les transports terrestres.

En 1860, la première phase des grands travaux de construction, celle qu'on a appelée « l'ère du Grand Trunk », est terminée. La ligne du Grand Trunk constitue alors la pièce maîtresse du système. Elle relie Sarnia à Toronto, puis longe la rive nord du lac Ontario et du Haut-Saint-Laurent jusqu'à Montréal; de là, elle conduit à Québec puis au port maritime de Portland (Maine). Parmi les autres voies importantes alors en service, on remarque celles de la Great Western Co., reliant Sarnia et Windsor à Toronto et Niagara, en passant par London et Hamilton. Par ailleurs, le Northern Railway conduit de Toronto à Collingwood au sud du lac Huron, cependant que le Buffalo & Lake Huron va de Goderich, sur la rive est du même lac, à la tête du lac Érié. À l'est de la province, les deux chemins de fer du St. Lawrence & Ottawa et du Brockville & Ottawa réunissent la basse vallée de l'Outaouais à celle du Haut-Saint-Laurent.

En 1914, plusieurs voies ferrées ont été construites (17) et le réseau ferroviaire ontarien s'est considérablement agrandi. La compagnie du Grand Trunk a absorbé plusieurs entreprises au sud de la province et élargi sa zone d'opération (18). C'est ainsi qu'elle avait acquis les lignes déjà mentionnées du Buffalo & Lake Huron, du Great Western et du Northern Railway. Plus récemment, elle a acheté le *Canada Atlantic* qui exploitait une ligne depuis la frontière des États du Vermont et de New York jusqu'à Parry Sound, à l'est de la baie Georgienne. Puis elle a également construit une voie ferrée entre Toronto et North Bay. Par ailleurs, le Canadien Pacifique fait concurrence au *Grand Trunk* dans le sud de l'Ontario. Une des pièces maîtresses de son système traverse tout le territoire depuis Windsor, passe à Toronto puis au sud d'Ottawa et conduit au-delà de la frontière québécoise. Le C.P.R. a aussi poussé en direction du nord de la province : sa voie transcontinentale relie Ottawa et Winnipeg en passant par North Bay, Sudbury, Port Arthur et Fort William. De son côté, le premier ministre Wilfrid Laurier verra sous peu son rêve se concrétiser ; les travaux de construction du National Transcontinental en sont à leur phase finale (19, 20) ; bientôt, une voie relie Moncton à Winnipeg en passant par le nord des provinces de Québec et d'Ontario. Enfin, tout juste avant la Première Guerre, l'Algoma Central a construit une ligne entre Hearst et le nouveau centre industriel de Sault-Sainte-Marie ; et, depuis North Bay, le Temiscaming and Northern Ontario Railway (TNO) atteint maintenant Cochrane, sur la ligne du National Transcontinental.

Dans les villes, avant que le véhicule à moteur ne vienne lui ravir sa place, le rail apparaît comme le moyen de transport le plus rapide. Quelques villes importantes, dont Ottawa et Toronto, investissent alors dans l'établissement de réseaux de tramways (21).

En 1914, l'époque des grandes constructions et des projets nouveaux est bel et bien terminée. Bientôt, une entreprise du gouvernement fédéral, le Canadien National, absorbe, entre autres compagnies déficitaires, celles du Grand Trunk, du National Transcontinental et, plus tard, du Canadian Northern. Le C.P.R., entreprise privée, continue encore aujourd'hui à desservir l'Ontario et les autres provinces canadiennes.

UN PAYS À HABITER

La lente mise en place de ces trois réseaux de communication, auxquels viennent s'ajouter durant le second quart du XXe siècle les transports aériens, encourage les migrations internes et favorise le déplacement des biens et des personnes. C'est ainsi que la construction du canal Rideau amène la naissance de Bytown/Ottawa. Bientôt, des ouvriers puis des travailleurs forestiers, attirés par le potentiel de la basse vallée de

l'Outaouais, y affluent. Parmi eux, on reconnaît les Canadiens français qui, avec les années, se regroupent peu à peu dans la Basse-Ville (22). Pôle de croissance, la jeune ville d'Ottawa amène d'autres Canadiens français à mettre en valeur le sol des régions avoisinantes et à donner naissance à de nouvelles localités comme Alfred, Casselman, Saint-Isidore ou Vankleek Hill (23).

La croissance industrielle des grands centres du Old Ontario attire un grand nombre de nouveaux venus. À Toronto (24), les francophones viennent en nombre significatif à compter de 1860. Par la suite, le développement de l'industrie automobile à Détroit et à Windsor et du secteur pétrochimique à Sarnia en amène d'autres (25). Ils y viendront en plus grand nombre encore après la Seconde Guerre mondiale.

Au tournant du siècle, la mise en valeur du riche potentiel forestier du nord de la province ainsi que les immenses possibilités qu'offre l'exploitation du sous-sol exercent un attrait puissant chez les investisseurs canadiens et étrangers et chez les ouvriers du sud ontarien et de la vallée de l'Outaouais. Comme beaucoup d'autres, les Canadiens français y viendront pour la coupe du bois, pour l'extraction du minerai mais beaucoup et surtout pour la colonisation agricole. Il s'en trouve qui prennent racine dans l'axe Mattawa – Sudbury, dans ce qu'on appelle le Moyen-Nord (26, 27, 28). D'autres montent plus au nord pour profiter des découvertes minières, ou de la construction des voies ferrées, ou encore de la reconnaissance des prometteuses terres d'argile : ils s'établissent le long de la ligne North Bay – Hearst, à Cobalt (29) ou à Haileybury, à Norembega (30), dans le voisinage de Cochrane, (31) ou encore à Val Gagné (32).

CONCLUSION

Au cours du XIXe siècle, l'Ontario connaît une remarquable période de croissance et de développement. Encore inexploité à la fin du XVIIIe siècle, le territoire est peu à peu colonisé, des voies de communication sont établies et témoignent de l'avance graduelle de l'homme, depuis le voisinage immédiat des Grands Lacs et du Haut-Saint-Laurent jusqu'au Grand Clay Belt.

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

6. Transport des marchandises dans le nord de l'Ontario, 1926. Archives publiques du Canada.
7. Camp d'explorateurs sur la rivière Porcupine, 1910. Archives publiques du Canada.
8. Construction du canal Welland. Vue de l'écluse nº 8, depuis le pont nº 19, 30 mars 1928. Archives publiques du Canada.
9. Construction de la route menant à Porcupine, 1910. S.A. Pain, *The Way North*.
10. La route Ferguson, Cochrane, 1927. Mme Lucien Labelle (Cochrane).
11. Pont sur la rivière Mattawishkwia, 1920. *Album-souvenir*, Hearst.
12. La *Chevrolet* familiale, Embrun, 1928. Centre Sainte-Famille (Rockland).
13. Le transport du courrier entre Hearst et Lac-Sainte-Thérèse, Hearst, 1939. Lucie Cantin-Verreault (Hearst).
14. La *sleigh* d'Alfred Saint-Jean devant la boutique d'A. Fortier, Lefaivre, env. 1920. Centre Sainte-Famille (Rockland).
15. Voiture fine… voiture d'été, Hearst, s.d. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF).
16. Enlèvement de la neige, Ottawa, env. 1930. Archives publiques du Canada.
17. Ouvriers affectés à la construction du chemin de fer, Treadwell, 1900. Centre Sainte-Famille (Rockland).
18. La gare du *Grand Trunk*, Limoges, 1892. Centre Sainte-Famille (Rockland).
19. Ouvriers du *National Transcontinental*, près de Hearst, 1911. Archives publiques du Canada.
20. Pont ferroviaire sur la rivière Frederickhouse, env. 1913. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF).
21. Tramways desservant les passagers de la rue Saint-Patrice, Ottawa, env. 1900. Archives publiques du Canada.
22. Le marché By sur la rue York, Ottawa, env. 1905. Archives publiques du Canada.
23. La rue Principale, Vankleek Hill, 1908. Archives publiques du Canada.
24. *Don Esplanade* à la hauteur de la rue Gerrard, Toronto, 1904. Archives publiques du Canada.
25. Vue aérienne du parc industriel de Sarnia, 1923. Archives publiques du Canada.
26. Mattawa, 1906. Archives publiques du Canada.
27. Sturgeon Falls, env. 1900. Société historique du Nouvel-Ontario (SHNO), « Documents historiques », nº 12.
28. Sudbury, 1888. Archives publiques du Canada.
29. Cobalt, 1906. Archives publiques du Canada.
30. Habitation et four à pain de Joseph Côté, Norembega, 1917. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF).
31. Maison de la famille de Gédéon Bradette, Cochrane, env. 1910. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF).
32. Val Gagné, 1916. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF).

Bibliographie

Publications, communications et autres documents

Yvon Lemay et Aïda Chebbi

La bibliographie de Jacques Grimard comprend les publications, les communications et les autres documents qu'il a produits entre 1970 et 2007, c'est-à-dire depuis ses études en histoire à l'Université de Sherbrooke jusqu'à la fin des ses activités comme professeur agrégé en archivistique à l'EBSI.

L'élaboration de cette bibliographie s'est déroulée en trois étapes. Dans un premier temps, nous avons dépouillé : les différentes versions de son curriculum vitæ depuis son entrée en fonction à l'EBSI en 2001, les mises à jour de son dossier de professeur à des fins de promotion à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, les listes de publications et de conférences qu'il a établies en 2001 et en 2003 ainsi que le site Web < http://www.ebsi.umontreal.ca/grimardj/ > qu'il élaborait lorsque la maladie l'a obligé à interrompre son projet en décembre 2006. En somme, nous avons refait d'abord ce que Jacques Grimard avait entrepris lui-même comme démarche lors de la réalisation de son site Web. Deuxièmement, nous avons consulté différentes sources bibliographiques afin de vérifier et de compléter les résultats dont nous disposions. Parmi les principales, mentionnons la « Bibliographie archivistique » dans la revue *Archives*, les banques de données *Repère* et *Biblio branchée*, la bibliographie du Portail International Archivistique Francophone (PIAF), les catalogues *Amicus* de Bibliothèque et Archives Canada et *Iris* de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la base de données du CRCCF. Nous avons également dépouillé le bulletin annuel, *En direct de l'EBSI*, pour la période de 2001 à 2007. Troisièmement, nous avons examiné les documents dans les archives de Jacques Grimard, tout particulièrement les documents électroniques réunis par Lucie Carmel, ce qui nous a permis de préciser certaines références, voire d'en ajouter de nouvelles.

Compte tenu du regroupement des textes de Jacques Grimard en fonction de différents thèmes, il nous est apparu utile de compléter la bibliographie par ordre alphabétique par une autre version des mêmes références selon un ordre thématique qui correspond aux parties deux à huit de l'ouvrage. La présentation des références dans la bibliographie par ordre alphabétique suit les règles de la méthode auteur-date (soit dans l'ordre : auteur, date, titre)[11]. Par contre dans la bibliographie thématique, elles sont présentées selon un ordre numérique croissant de manière à faciliter les correspondances entre les deux versions. D'où la présence d'un numéro qui accompagne chacune d'entre elles. Il est à noter que plusieurs références dans la bibliographie thématique sont répétées à plus d'une reprise en raison du contenu de plusieurs textes recoupant plus d'un thème. D'ailleurs, nous sommes persuadés que le lecteur ne manquera à son tour d'enrichir ce découpage initial qui, il faut le souligner à nouveau, ne constitue qu'un point de départ dans l'exploration de la pensée de Jacques Grimard.

1. Il est à noter que tous les documents répertoriés dans la bibliographie n'étaient pas disponibles dans les archives conservées par Jacques Grimard à l'EBSI. Par ailleurs, faute de pouvoir en retrouver la trace, nous n'avons pas inclus les références suivantes : Grimard, J. (1995). « Rapport sur l'état des archives canadiennes », présenté dans le cadre de la *Conférence interrégionale sur le développement des archives*, Conseil international des archives, 16-20 mai, Tunis ; Grimard, J. (1989-1992). « Résultats des premiers travaux canadiens sur la normalisation de la description des archives », communication dans le cadre d'une rencontre du Groupe de travail sur les archives littéraires et artistiques du Conseil international des Archives, Helsinki ; Grimard, J. (1985). « Le système québécois d'archives », présentation d'une étude de cas dans le cadre de la *Conférence européenne des archives sur la création et l'organisation des documents contemporains*, Conseil International des archives, Budapest.

BIBLIOGRAPHIE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

(1). Bergeron, Y., L. Dusseault-Letocha et J. Grimard (2006). « Chapitre 3 : Cadre juridique de l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives », dans S. Bernier (dir.), *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Cahier 1 : Premier regard, p. 29-32, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>.

(2). Bergeron, Y., L. Dusseault-Letocha et J. Grimard (2006). « Chapitre 2 : Regard historique sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives », dans S. Bernier (dir.), *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Cahier 1 : Premier regard, p. 21-27, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>.

(3). Boucher, J., J. Grimard et J.-C. Robert (1992). « Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec », dans C. Couture (dir.) avec la collaboration de F. Brochu, *La normalisation en archivistique : un pas de plus dans l'évolution d'une discipline : mélanges Jacques Ducharme*, Québec, Documentor et AAQ, p. 77-103.

(4). Couture, C. et J. Grimard (2003). « Aspects généraux et particuliers de l'administration d'un service d'archives », dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Caron*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 57-82.

(5). Dion, I. et al. (2003). « Archives et administrateurs. Le point de vue de gestionnaires. Entrevues avec Michel Lespérance, Claire McNicoll et Jean-Pierre Côté », dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 209-222.

(6). Gagnon-Arguin, L. et J. Grimard (2003). *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

(7). Grimard, J. (2007). « Avant-propos : Les archives universitaires : la perspective québécoise », *Archives*, vol. 38, nº 2, p. 5-6.

(8). Grimard, J. et B. Makhlouf (2007). « L'évaluation archivistique : prévenir ou se prémunir contre l'erreur de jugement », *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes : Actes de la 7e Journée des Archives*, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 20-21 avril.

(9). Grimard, J. (2006). « Archives et monde documentaire », « Archives et bibliothèques : contexte social et politique, volets 1 et 2 », « Archives et bibliothèques : paysage institutionnel international : regard canadien », « Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information : convergences, divergences, émergences », « Archivistique : objet, méthodes, terminologie et outils » et « Le rôle politique et social des archives : considérations canadiennes », *Conférences dans le cadre du Module 1a : Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information, Programme de formation continue en archivistique et sciences de l'information*, Université de Berne, 25-28 octobre, présentations PowerPoint.

(10). Grimard, J. (2006). « La numérisation pour les utilisateurs. Le temps de la gestion », *Conférence dans le cadre du Colloque Montréal-Shanghai*, Shanghai, 10-11 avril, présentation PowerPoint.

(11). Grimard, J. (2006). « Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique », *À rayons ouverts*, nº 68, p. 8-10. <www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/a_rayons_ouverts/ARO_68.pdf>.

(12). Grimard, J. (2006). « Les archives gouvernementales à Québec et à Ottawa : Processus d'acquisition et de transfert », *Conférence dans le cadre d'une formation sur l'évaluation des archives, Université libanaise, Faculté de l'information et de la documentation*, Beyrouth, Liban, 15-20 mai, présentation PowerPoint.

(13). Grimard, J. (dir.) et A. Chebbi (2006). *Guide de gestion et d'archivage des dossiers judiciaires, dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion et de l'archivage des dossiers judiciaires en République démocratique du Congo*, Londres, International Records Management Trust, 50 p.

(14). Grimard, J. *et al.* (2006). « Chapitre 6 : Archives », dans S. Bernier (dir.), *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Cahier 1 : Premier regard, p. 55-61, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>.

(15). Grimard, J. (2005-2006). « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique », *Archives*, vol. 37, nº 1, p. 59-87, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol37_1/37_1_grimard.pdf>.

(16). Grimard, J. (2005-2006). « L'évaluation de programme : modèles multiples et caractéristiques souhaitables pour une application en milieu archivistique », *Archives*, vol. 37, nº 2, p. 73-98.

(17). Grimard, J. (2005). « Gérer la croissance du secteur Archives », *Conférence d'ouverture au colloque Au jour le jour … la gestion d'un service d'archives, Réseau des services d'archives du Québec*, Montréal, 5 octobre, présentation PowerPoint.

(18). Grimard, J. (2005). « Managing the Long-term Preservation of Electronic Archives or Preserving the Medium and the Message », *Archivaria*, nº 59, p. 153-167.

(19). Grimard, J. (2004). « Archives et démocratie à la canadienne », *Revue des archives fédérales suisses*, série « Études et sources », vol. 30, p. 273-296.

(20). Grimard, J. (2004). « Archives : Valorisation et communication » et « Le réseau des archives canadiennes à l'orée du 3e millénaire », *Conférences à l'Université de Berne et à l'Université de Lausanne*, 20-21 novembre, présentations PowerPoint.

(21). Grimard, J. (2004). « Compte rendu du Premier colloque EBSI-ENSSIB sur « Le numérique : impact sur le cycle de vie du document » tenu à Montréal du 13 au 15 octobre 2004 », *Argus*, vol. 33, nº 3, p. 43-44.

(22). Grimard, J. (2004). « Conférence d'ouverture : Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire », *Actes du 33e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Sainte-Adèle, 27-29 mai, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 63-91.

(23). Grimard, J. (2004). « Développement et implantation du volet Enseignement & Recherche du Portail international archivistique francophone (PIAF) », *Conférence dans le cadre de la Réunion des membres du comité directeur du projet PIAF*, Berne, 19 mars, présentation PowerPoint.

(24). Grimard, J. (2004). « Program Evaluation and Archives : Appraising Archival Work and Achievements », *Archivaria*, nº 57, p. 69-87.

(25). Grimard, J. et L. Pagé (2004). « Towards Program Evaluation in Archives », *Archival Science*, vol. 4, nº 1-2, p. 99-126.

(26). Grimard, J. et M. Cardin (dir.) (2004). *Portail international archivistique francophone : Volet Enseignement et Recherche*, Rapport d'expérimentation présenté au comité directeur, 79 p.

(27). Grimard, J. et P. Lajeunesse (2004). *Registre électronique des services d'archives du Québec, rapport final et base de données Rés@q présentés à l'Observatoire de la culture et des communications et aux Archives nationales du Québec*, Montréal, 19 p.

(28). Grimard, J. (2003). « Communication et valorisation des produits et services d'archives », *Séminaire précongrès dans le cadre de, Les archivistes donnent la parole aux utilisateurs, 32e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Trois-Rivières, 12 juin, présentation PowerPoint.

(29). Grimard, J. (2003). « Coup d'œil sur le Rés@q 2003 », *Conférence dans le cadre de, Les archivistes donnent la parole aux utilisateurs, 32e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Trois-Rivières, 14 juin, présentation PowerPoint.

(30). Grimard, J. (2003). « La gestion des ressources : le défi de l'équilibre », dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 109-134.

(31). Grimard, J. (2003). « Maintenir la qualité de la ressource informationnelle à travers le temps », *Conférence d'ouverture, Journée d'études ASGEU - CREPUQ*, Rimouski, 3 octobre, 12 p.

(32). Grimard, J. (2003). *Registre électronique des services d'archives du Québec, rapport final et base de données Rés@q présentés à l'Observatoire de la culture et des communications et aux Archives nationales du Québec*, Montréal, 24 p.

(33). Grimard, J. (2002-2003). « Un regard sur le monde archivistique : particularismes et similitudes », *Archives*, vol. 34, nº 1-2, p. 5-8, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol34_1-2/34-1&2-Grimard.pdf>.

(34). Grimard, J. (2002). « Archives : valorisation et communication », « Le système d'archives canadien » et « Archives et écriture de l'histoire », *Conférences dans le cadre du séminaire Fondements théoriques de l'archivistique, Université de Lausanne*, 29-30 novembre, présentations PowerPoint.

(35). Grimard, J. (2002). « Conclusion du symposium : sommaire des présentations et exposés », *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ? Actes du 4e Symposium du GIRA*, Montréal, Archives nationales du Québec, 22 mars, Montréal, GIRA, p. 138-143, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_2002.pdf>.

(36). Grimard, J. (2002). « Introduction », *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ? Actes du 4e Symposium du GIRA*, Montréal, Archives nationales du Québec, 22 mars, Montréal, GIRA, p. 9-10, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_2002.pdf>.

(37). Grimard, J. (2002). « L'évaluation de programme : un outil de gestion au service des archives », *Conférence dans le cadre de Réussir le changement : savoir gérer et gérer le savoir, 31e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Gatineau, 7 juin.

(38). Grimard, J. (dir.) (2002). *Résumés d'articles en langue française sur l'accès à la documentation, préparés pour les Archives Nationales du Canada dans le cadre du projet Accès 2008*, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, 33 p.

(39). Grimard, J. et M. Caya (2002). *La mémoire de l'avenir. Les Archives nationales du Québec. Réflexion pour un cadre de gouvernance renouvelé, rapport présenté au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des communications du gouvernement du Québec*, Montréal, 28 juin, 71 p.

(40). Grimard, J. (2001). « Archiving Learning Material in the Digital Age », *Conférence dans le cadre de Good Manufacturing Practices Training and Education Association (GMP TEA), Biannual Conference 2001 : French Odyssey*, Montréal, 11 septembre.

(41). Grimard, J. (2001). « Numérisation et univers numérique. Tendances et enjeux archivistiques », *Conférence dans le cadre du colloque Tendances et enjeux. De la numérisation à la gestion de l'information dans le nouveau cadre juridique, Réseau des archives du Québec*, Québec, 18 octobre, présentation PowerPoint.

(42). Grimard, J. (2000). « De la gouvernance de la préservation : cadre légal, éthique et technologique de gestion de la préservation/On the governance of Preservation : the Legal, Ethical and Technological Framework for the Management of Preservation », *Actes de la 34e Table ronde des archives*, Budapest, 1999, Paris, Conseil international des archives, p. 33-45 / p. 31-44, version fr. <old.ica.org/citra/citra.budapest.1999/grimard.pdf>, version ang. <old.ica.org/citra/citra.budapest.1999.eng/grimard.pdf>.

(43). Grimard, J. (1999-2000). « Avant-propos : Défis pour un nouveau millénaire », *Archives*, vol. 31, nº 3, p. 3-6, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol31_3/31-3-Grimard.pdf>.

(44). Grimard, J. et C. Ouellet (1999). « La planification de la gestion des archives courantes et intermédiaires aux Archives nationales du Canada », *Actes du Colloque sur la gestion des archives courantes et intermédiaires : politiques et pratiques, organisé par l'Association internationale des archives francophones (AIAF) et la Direction des Archives du Sénégal en collaboration avec la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)*, Dakar, 15 au 19 juin 1998, Ottawa, BIEF, p. 45-58a.

(45). Grimard, J. (1997). « Le Centre de préservation à Gatineau : un lieu de mémoire/The Gatineau Preservation Centre : A Site devoted to Memory », *L'Archiviste/The Archivist*, nº 114, p. 7, 9/6, 8.

(46). Grimard, J. (1996). « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », *Archives*, vol. 27, nº 4, p. 21-34, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_4/27-4-Grimard.pdf>.

(47). Grimard, J. (1996). « La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions », *Actes du Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information, organisé en collaboration avec ACCT/BIEF, Unesco/PGI, AIAF*, Tunis, 10-13 mai 1994, Ottawa, BIEF, volume 1, p. 123-131.

(48). Grimard, J. (1996). « Présentation de la stratégie nationale en matière d'audiovisuel », *Concertation et partenariat : Actes du 25e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Rimouski, 12-14 juin, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 106-108.

(49). Grimard, J. (1996). « Preserving Electronic Archives : Striving to Stabilize Fluidity », *Communication présentée à la conférence annuelle de la Society of American Archivists*, Washington, septembre, 13 p.

(50). Grimard, J. (1996). « Stratégie du Conseil international des archives en matière de développement de la profession et des institutions d'archives », *Conférence dans le cadre de la séance plénière ayant pour thème The Last Frontier : an Archival World without Boundaries du congrès annuel de l'Association of Canadian Archivists*, Whitehorse, mai.

(51). Grimard, J. (1996). « The challenge of audiovisual : Preserving the evocative power of the ephemeral », *ACARM Newsletter*, nº 16, p. 23-25.

(52). Grimard, J. (1995). « Compte rendu du livre « Les fondements de la discipline archivistique » de J.-Y. Rousseau et C. Couture », *Archives*, vol. 27, nº 1, p. 91-94.

(53). Grimard, J. (1995). « Le défi de l'audiovisuel : perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence/The challenge of the audio-visual : Preserving the evocative power of the ephemeral », *L'Archiviste/The Archivist*, nº 110, p. 2-4/2-4.

(54). Grimard, J. (1995). « Le groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien », *Sélection Préservation : Des choix rentables pour aujourd'hui et pour demain : Actes du 24e congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Montréal, 6-9 juin, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 177-178.

(55). Grimard, J. (1995). « Mass Deacidification : Universel Cure or Limited Solution ? », *The American Archivist*, vol. 57, nº 4, p. 674-679.

(56). Grimard, J. (1994). « Book Reviews : L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960. Louise Gagnon-Arguin. Québec : Presses de 1'Université du Québec, 1992 », *Archivaria*, nº 37, p. 160, <journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/11998/1296>.

(57). Grimard, J. (1994). « La place du calendrier de conservation dans une approche intégrée de l'archivistique », *Actes du 12e Congrès international des archives*, Montréal, 6-11 septembre 1992, *Archivum*, vol. 39, p. 33.

(58). Grimard, J. (1994). « La valeur de témoignage : laisser des traces significatives », *Les valeurs archivistiques : théorie et pratique, Actes du colloque organisé par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval,* Québec, 11 novembre 1993, Québec, Université Laval, p. 77-86.

(59). Grimard, J. (1994). « Mémoire et archives : les choix des témoignages », *Actes du séminaire : L'Objet contemporain*, Québec, 14-15 mars, Québec, Musée de la civilisation, p. 59-70.

(60). Grimard, J. (1994). « Synthèse et commentaires sur les séances IV et V », *La mission de l'archiviste dans la société : Actes du 2e symposium en archivistique organisé par le GIRA*, Université de Montréal, 8-9 avril, Montréal, GIRA, p. 235-240, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_1994.pdf>.

(61). Grimard, J. (1993). « La pratique archivistique a trouvé une identité : l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle », *Archives*, vol. 24, nº 3, p. 3-12.

(62). Grimard, J. (1993). « Réflexions sur l'ère de l'information et ses défis », *Présentation devant les étudiants de la School of Library and Information Sciences et du Département d'histoire,* University of British Columbia, Vancouver, novembre, 12 p.

(63). Grimard, J. (1991). *Les dossiers « chauds » aux Archives nationales du Canada*, Ottawa, Centre canadien de gestion, 4 p.

(64). Grimard, J. (1990). « Acquérir des archives ou constituer la mémoire de nos sociétés/Gathering archives or constituting our society's long-term memory », *L'Archiviste/The Archivist*, vol. 17, nº 6, p. 12-14 /12-14.

(65). Grimard, J. (1990). « Pour l'enrichissement de l'archivistique », *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche : Actes du 1er symposium en archivistique organisé par le GIRA,* Archives nationales du Québec à Montréal, 2-3 février, Montréal, GIRA, p. 231-245, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_1990.pdf>.

(66). Grimard, J. (1989). « Université Laval : les programmes de formation en archivistique ; philosophie et développement », *Archives*, vol. 20, nº 3, p. 11-18.

(67). Grimard, J. (1988). « La normalisation … pour mieux décrire les archives », *Archives*, vol. 20, nº 1, p. 63-69.

(68). Grimard, J. (en collaboration) (1988). *Dictionnaire de l'Amérique française. Francophonie nord-américaine hors Québec*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 386 p.

(69). Grimard, J. et G. Vallières (1986). *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, Montréal, Études vivantes, 231 p.

(70). Grimard, J. (en collaboration) (1986). *Les normes de description en archivistique : une nécessité, rapport et recommandations du groupe de travail sur les normes de description en archivistique*, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, 203 p.

(71). Grimard, J. (1983). « Le bulletin de l'Union Saint-Joseph », dans P. Savard (dir.), *Aspects de la civilisation canadienne-française*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 157-160.

(72). Grimard, J. (1983). « Les archives québécoises : objet, planification, concertation », *Pour un développement planifié des archives canadiennes /Planning for Canadian Archives : Actes du premier Congrès sur les archives*, Kingston, 3-4 juin 1982, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, p. 79-87.

(73). Grimard, J. (1983). « Les Port Books anglais, sources d'histoire commerciale », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, vol. 18, nº 3, p. 349-378.

(74). Grimard, J. (1982). « Les archives canadiennes », *Présentation d'un point de vue dans le cadre d'une table ronde sur le Rapport du Groupe consultatif sur les archives canadiennes organisée par la section Archives historiques de la région de Québec de l'Association des archivistes du Québec*, Québec, 9 mars, 6 p.

(75). Grimard, J. (1981). *L'Ontario français par l'image : Témoignages photographiques*, Montréal, Études vivantes, 257 p.

(76). Grimard, J. et G. Vallières (1981). *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978 : Esquisse historique et ressources documentaires*, Toronto, Ministère de l'Éducation, 160 p.

(77). Grimard, J. (1980). « L'Hôpital général de Montréal au XVIIIe siècle », *exposé dans le cadre du Séminaire de recherche sur l'histoire de la médecine au Québec*, Université McGill, Montréal, 21 novembre.

(78). Grimard, J. (1980). « L'Hôpital général de Montréal sous l'administration des Frères Charon, 1692-1747 », *Communication devant les membres de la Société historique de Montréal*, Montréal, 24 novembre, 20 p.

(79). Grimard, J. (1980). « Pour une prospective en archivistique et en histoire », *Conférence et participation à une table ronde, Section des Archives historiques de la région de Montréal de l'Association des archivistes du Québec*, Montréal, 29 février, 6 p.

(80). Grimard, J. (1980). « Un monument du régime français : l'Hôpital général de Montréal », *Cahiers Gén-Histo*, nº 3, p. 19-24.

(81). Grimard, J. (1979). *Le commerce entre l'Angleterre et la Rochelle à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle*, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, Thèse de doctorat dirigé par J. Delumeau, 3 volumes.

(82). Grimard, J. (1979). « Le feu de 1900 », *Asticou*, nº 21, p. 4-8.

(83). Grimard, J. et G. Vallières (1979). « L'Ontario français : guide bibliographique », *Cahiers de géographie du Québec*, nº 58, p. 165-178.

(84). Grimard, J., P. Gosselin et R. Desaulniers (1979). « Le Canada par le livre », *Canadian Bibliographies/Bibliographies des études canadiennes*, 1re éd., Ottawa, Ministère des Affaires extérieures, 138 p.

(85). Grimard, J. (1978). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 17, p. 21-23.

(86). Grimard, J. (1978). « Culture, traditions et enseignement », *Conférence et atelier dans le cadre d'une journée pédagogique sur Les traditions canadiennes-françaises organisée par l'Association des professeurs de français du Conseil scolaire d'Ottawa*, Montebello, 28 avril, 9 p.

(87). Grimard, J. *et al.* (1978). *Inventaire des documents de l'Association canadienne-française de l 'Ontario, volume II,* Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, « Documents de travail du CRCCF, nº 6 », 170 p.

(88). Grimard, J. (1977). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 15, p. 23.

(89). Grimard, J. (1977). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 14, p. 31.

(90). Grimard, J. (1977). « Focus : French-Canadian archives outside Quebec : The Cases of Moncton, Sudbury and Ottawa », *Archivaria*, nº 4, p. 198-201, <journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/10530/11372>.

(91). Grimard, J. (1977). « Les Archives du CRCCF et la recherche historique québécoise », *Conférence dans le cadre du colloque, L'état des archives et la situation de la recherche historique au Québec, organisé par les Archives nationales du Québec*, Québec, 5 et 6 mai, 17 p.

(92). Grimard, J. et P. Savard (1977). « Le Canada, L'Ontario et l'Ouest canadien », dans A. Reboullet et M. Têtu (dir.), *Guide culturel : Civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, p. 156-162.

(93). Grimard, J. (1976). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 13, p. 25.

(94). Grimard, J. (1976). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 12, p. 26.

(95). Grimard, J. (1976). *Introduction au Canada français : bibliographie sélective*, 2e éd. revue et augmentée, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 60 f.

(96). Grimard, J. (1976). *Inventaire des documents de l'Association canadienne-française d'Ontario, volume I,* Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, « Documents de travail du CRCCF, nº 4 », 204 p.

(97). Grimard, J. (1976). « La France et les francophones d'Ontario », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 13, p. 6-7.

(98). Grimard, J. (1976). « Le bulletin de l'Union Saint-Joseph », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 12, p. 19-22.

(99). Grimard, J. (1976). « Le problème des sources dans l'étude du commerce franco-britannique. Le cas anglo-rochelais, à la fin du XVIe siècle », *Communication au 44e Congrès de l'ACFAS*, Sherbrooke, 13 mai.

(100). Grimard, J. (1976). *Livres conservés au Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, « Documents de travail du CRCCF, nº 3 », 19 p.

(101). Grimard, J. (1975). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 11, p. 23.

(102). Grimard, J. (1975). « La Naissance de l'A.C.F.O. », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 11, p. 17-20.

(103). Grimard, J. (1975). « La Nouvelle-France : âge d'hommes ou âge d'or », *Conférence présentée lors d'une tournée dans les institutions suivantes : Collège Saint-Boniface, University of Manitoba ; Collège Saint-Jean, University of Alberta ; Centre*

d'études bilingues, University of Regina et Programmes d'études canadiennes-françaises, University of Saskatchewan, Winnipeg, Edmonton, Regina et Saskatoon, 14 au 17 janvier, 30 p.

(104). Grimard, J. (1974). « Jeantot (Jantot), Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, volume III (de 1741 à 1770), p. 338, <www.biographi.ca/FR/index.html>.

(105). Grimard, J. (1970). *La faillite financière des Hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph dits Frères Charon, 1692-1747*, Département d'histoire, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Mémoire dirigé par A. Lachance, 275 f.

(106). Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien (1995), *Patrimoine en péril. Options stratégiques pour assurer la protection et l'accès à notre mémoire audio-visuelle*, < www.collectionscanada.ca/04/0417/docs/peril.pdf>. J. Grimard est secrétaire du Comité directeur et président du Comité d'étude.

(107). Vallières, G. et Équipe DOPELFO (1980). *L'Ontario français par les documents*, Montréal, Études vivantes, 280 p.

(108). Wallot, J.-P. et J. Grimard (1996). « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 27, nº 3, p. 3-9, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_3/27-3-Wallot.pdf>.

BIBLIOGRAPHIE PAR ORDRE THÉMATIQUE

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

(8). Grimard, J. et B. Makhlouf (2007). « L'évaluation archivistique : prévenir ou se prémunir contre l'erreur de jugement », *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes : Actes de la 7e Journée des Archives*, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 20-21 avril.

(9). Grimard, J. (2006). « Archives et monde documentaire », « Archives et bibliothèques : contexte social et politique, volets 1 et 2 », « Archives et bibliothèques : paysage institutionnel international : regard canadien », « Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information : convergences, divergences, émergences », « Archivistique : objet, méthodes, terminologie et outils » et « Le rôle politique et social des archives : considérations canadiennes », *Conférences dans le cadre du Module 1a : Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information, Programme de formation continue en archivistique et sciences de l'information*, Université de Berne, 25-28 octobre, présentations PowerPoint.

(10). Grimard, J. (2006). « La numérisation pour les utilisateurs. Le temps de la gestion », *Conférence dans le cadre du Colloque Montréal-Shanghai*, Shanghai, 10-11 avril, présentation PowerPoint.

(19). Grimard, J. (2004). « Archives et démocratie à la canadienne », *Revue des archives fédérales suisses*, série « Études et sources », vol. 30, p. 273-296.

(20). Grimard, J. (2004). « Archives : Valorisation et communication » et « Le réseau des archives canadiennes à l'orée du 3e millénaire », *Conférences à l'Université de Berne et à l'Université de Lausanne*, 20-21 novembre, présentations PowerPoint.

(23). Grimard, J. (2004). « Développement et implantation du volet Enseignement & Recherche du Portail international archivistique francophone (PIAF) », *Conférence dans le cadre de la Réunion des membres du comité directeur du projet PIAF*, Berne, 19 mars, présentation PowerPoint.

(26). Grimard, J. et M. Cardin (dir.) (2004). *Portail international archivistique francophone : Volet Enseignement et Recherche*, Rapport d'expérimentation présenté au comité directeur, 79 p.

(34). Grimard, J. (2002). « Archives : valorisation et communication », « Le système d'archives canadien » et « Archives et écriture de l'histoire », *Conférences dans le cadre du séminaire Fondements théoriques de l'archivistique, Université de Lausanne*, 29-30 novembre, présentations PowerPoint.

(44). Grimard, J. et C. Ouellet (1999). « La planification de la gestion des archives courantes et intermédiaires aux Archives nationales du Canada », *Actes du Colloque sur la gestion des archives courantes et intermédiaires : politiques et pratiques, organisé par l'Association internationale des archives francophones (AIAF) et la Direction des Archives du Sénégal en collaboration avec la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)*, Dakar, 15 au 19 juin 1998, Ottawa, BIEF, p. 45-58a.

(47). Grimard, J. (1996). « La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions », *Actes du Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information, organisé en collaboration avec ACCT/BIEF, Unesco/PGI, AIAF*, Tunis, 10-13 mai 1994, Ottawa, BIEF, volume 1, p. 123-131.

(50). Grimard, J. (1996). « Stratégie du Conseil international des archives en matière de développement de la profession et des institutions d'archives », *Conférence dans le cadre de la séance plénière ayant pour thème The Last Frontier : an Archival World without Boundaries du congrès annuel de l'Association of Canadian Archivists*, Whitehorse, mai.

(51). Grimard, J. (1996). « The challenge of audiovisual : Preserving the evocative power of the ephemeral », *ACARM Newsletter*, nº 16, p. 23-25.

(55). Grimard, J. (1995). « Mass Deacidification : Universel Cure or Limited Solution ? », *The American Archivist*, vol. 57, nº 4, p. 674-679.

(57). Grimard, J. (1994). « La place du calendrier de conservation dans une approche intégrée de l'archivistique », *Actes du 12e Congrès international des archives*, Montréal, 6-11 septembre 1992, *Archivum*, vol. 39, p. 33.

(108). Wallot, J.-P. et J. Grimard (1996). « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 27, nº 3, p. 3-9, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_3/27-3-Wallot.pdf>.

ARCHIVISTE ET ARCHIVISTIQUE

(3). Boucher, J., J. Grimard et J.-C. Robert (1992). « Les apports du droit et de l'histoire au développement de la normalisation en archivistique au Québec », dans C. Couture (dir.) avec la collaboration de F. Brochu, *La normalisation en archivistique : un pas de plus dans l'évolution d'une discipline : mélanges Jacques Ducharme*, Québec, Documentor et AAQ, p. 77-103.

(9). Grimard, J. (2006). « Archives et monde documentaire », « Archives et bibliothèques : contexte social et politique, volets 1 et 2 », « Archives et bibliothèques : paysage institutionnel international : regard canadien », « Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information : convergences, divergences,

émergences », « Archivistique : objet, méthodes, terminologie et outils » et « Le rôle politique et social des archives : considérations canadiennes », *Conférences dans le cadre du Module 1a : Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information, Programme de formation continue en archivistique et sciences de l'information*, Université de Berne, 25-28 octobre, présentations PowerPoint.

(15). Grimard, J. (2005-2006). « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique », *Archives*, vol. 37, nº 1, p. 59-87, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol37_1/37_1_grimard.pdf>.

(22). Grimard, J. (2004). « Conférence d'ouverture : Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire », *Actes du 33e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Sainte-Adèle, 27-29 mai, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 63-91.

(33). Grimard, J. (2002-2003). « Un regard sur le monde archivistique : particularismes et similitudes », *Archives*, vol. 34, nº 1-2, p. 5-8, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol34_1-2/34-1&2-Grimard.pdf>.

(43). Grimard, J. (1999-2000). « Avant-propos : Défis pour un nouveau millénaire », *Archives*, vol. 31, nº 3, p. 3-6, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol31_3/31-3-Grimard.pdf >.

(52). Grimard, J. (1995). « Compte rendu du livre *Les fondements de la discipline archivistique* de J.-Y. Rousseau et C. Couture », *Archives*, vol. 27, nº 1, p. 91-94.

(56). Grimard, J. (1994). « Book Reviews : L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960. Louise Gagnon-Arguin. Québec : Presses de 1'Université du Québec, 1992 », *Archivaria*, nº 37, p. 160, <journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/11998/1296>.

(57). Grimard, J. (1994). « La place du calendrier de conservation dans une approche intégrée de l'archivistique », *Actes du 12e Congrès international des archives*, Montréal, 6-11 septembre 1992, *Archivum*, vol. 39, p. 33.

(60). Grimard, J. (1994). « Synthèse et commentaires sur les séances IV et V », *La mission de l'archiviste dans la société : Actes du 2e Symposium en archivistique organisé par le GIRA*, Université de Montréal, 8-9 avril, Montréal, GIRA, p. 235-240, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_1994.pdf>.

(61). Grimard, J. (1993). « La pratique archivistique a trouvé une identité : l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle », *Archives*, vol. 24, nº 3, p. 3-12.

(65). Grimard, J. (1990). « Pour l'enrichissement de l'archivistique », *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche : Actes du 1er Symposium en archivistique organisé par le GIRA*, Archives nationales du Québec à Montréal, 2-3 février, Montréal, GIRA, p. 231-245, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_1990.pdf>.

(66). Grimard, J. (1989). « Université Laval : les programmes de formation en archivistique ; philosophie et développement », *Archives*, vol. 20, nº 3, p. 11-18.

(79). Grimard, J. (1980). « Pour une prospective en archivistique et en histoire », *Conférence et participation à une table ronde, Section des Archives historiques de la région de Montréal de l'Association des archivistes du Québec*, Montréal, 29 février, 6 p.

ARCHIVES

(2). Bergeron, Y., L. Dusseault-Letocha et J. Grimard (2006). « Chapitre 2 : Regard historique sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives », dans S. Bernier (dir.), *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Cahier 1 : Premier regard, p. 21-27, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>.

(7). Grimard, J. (2007). « Avant-propos : Les archives universitaires : la perspective québécoise », *Archives*, vol. 38, nº 2, p. 5-6.

(8). Grimard, J. et B. Makhlouf (2007). « L'évaluation archivistique : prévenir ou se prémunir contre l'erreur de jugement », *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes : Actes de la 7e Journée des Archives*, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 20-21 avril.

(9). Grimard, J. (2006). « Archives et monde documentaire », « Archives et bibliothèques : contexte social et politique, volets 1 et 2 », « Archives et bibliothèques : paysage institutionnel international : regard canadien », « Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information : convergences, divergences, émergences », « Archivistique : objet, méthodes, terminologie et outils » et « Le rôle politique et social des archives : considérations canadiennes », *Conférences dans le cadre du Module 1a : Archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information, Programme de formation continue en archivistique et sciences de l'information*, Université de Berne, 25-28 octobre, présentations PowerPoint.

(12). Grimard, J. (2006). « Les archives gouvernementales à Québec et à Ottawa : Processus d'acquisition et de transfert », *Conférence dans le cadre d'une formation sur L'évaluation des archives, Université libanaise, Faculté de l'information et de la documentation*, Beyrouth, Liban, 15-20 mai, présentation PowerPoint.

(13). Grimard, J. (dir.) et A. Chebbi (2006). *Guide de gestion et d'archivage des dossiers judiciaires, dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion et de l'archivage des dossiers judiciaires en République démocratique du Congo*, Londres, International Records Management Trust, 50 p.

(14). Grimard, J. *et al.* (2006). « Chapitre 6 : Archives », dans S. Bernier (dir.), *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Cahier 1 : Premier regard, p. 55-61, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>.

(19). Grimard, J. (2004). « Archives et démocratie à la canadienne », *Revue des archives fédérales suisses*, série « Études et sources », vol. 30, p. 273-296.

(20). Grimard, J. (2004). « Archives : Valorisation et communication » et « Le réseau des archives canadiennes à l'orée du 3e millénaire », *Conférences à l'Université de Berne et à l'Université de Lausanne*, 20-21 novembre, présentations PowerPoint.

(27). Grimard, J. et P. Lajeunesse (2004). *Registre électronique des services d'archives du Québec, rapport final et base de données Rés@q présentés à l'Observatoire de la culture et des communications et aux Archives nationales du Québec*, Montréal, 19 p.

(28). Grimard, J. (2003). « Communication et valorisation des produits et services d'archives », *Séminaire précongrès dans le cadre de, Les archivistes donnent la parole aux utilisateurs, 32e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Trois-Rivières, 12 juin, présentation PowerPoint.

(29). Grimard, J. (2003). « Coup d'œil sur le Rés@q 2003 », *Conférence dans le cadre de, Les archivistes donnent la parole aux utilisateurs, 32e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Trois-Rivières, 14 juin, présentation PowerPoint.

(32). Grimard, J. (2003). *Registre électronique des services d'archives du Québec, rapport final et base de données Rés@q présentés à l'Observatoire de la culture et des communications et aux Archives nationales du Québec*, Montréal, 24 p.

(34). Grimard, J. (2002). « Archives : valorisation et communication », « Le système d'archives canadien » et « Archives et écriture de l'histoire », *Conférences dans le cadre du séminaire Fondements théoriques de l'archivistique, Université de Lausanne*, 29-30 novembre, présentations PowerPoint.

(38). Grimard, J. (dir.) (2002). *Résumés d'articles en langue française sur l'accès à la documentation, préparés pour les Archives Nationales du Canada dans le cadre du projet Accès 2008*, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, 33 p.

(39). Grimard, J. et M. Caya (2002). *La mémoire de l'avenir. Les Archives nationales du Québec. Réflexion pour un cadre de gouvernance renouvelé, rapport présenté au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des communications du gouvernement du Québec*, Montréal, 28 juin, 71 p.

(58). Grimard, J. (1994). « La valeur de témoignage : laisser des traces significatives », *Les valeurs archivistiques : théorie et pratique, Actes du colloque organisé par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval*, Québec, 11 novembre 1993, p. 77-86.

(59). Grimard, J. (1994). « Mémoire et archives : les choix des témoignages », *Actes du séminaire : L'Objet contemporain*, Québec, 14-15 mars, Québec, Musée de la civilisation, p. 59-70.

(64). Grimard, J. (1990). « Acquérir des archives ou constituer la mémoire de nos sociétés/Gathering archives or constituting our society's long-term memory », *L'Archiviste/The Archivist*, vol. 17, nº 6, p. 12-14/12-14.

(67). Grimard, J. (1988). « La normalisation… pour mieux décrire les archives », *Archives*, vol. 20, nº 1, p. 63-69.

(69). Grimard, J. et G. Vallières (1986). *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, Montréal, Études vivantes, 231 p.

(70). Grimard, J. (en collaboration) (1986). *Les normes de description en archivistique : une nécessité, rapport et recommandations du groupe de travail sur les normes de description en archivistique*, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, 203 p.

(72). Grimard, J. (1983). « Les archives québécoises : objet, planification, concertation », *Pour un développement planifié des archives canadiennes / Planning for Canadian Archives : Actes du premier congrès sur les archives*, Kingston, 3-4 juin 1982, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, p. 79-87.

(74). Grimard, J. (1982). « Les archives canadiennes », *Présentation d'un point de vue dans le cadre d'une Table ronde sur le Rapport du Groupe consultatif sur les archives canadiennes organisée par la section Archives historiques de la région de Québec de l'Association des archivistes du Québec*, Québec, 9 mars, 6 p.

(75). Grimard, J. (1981). *L'Ontario français par l'image : Témoignages photographiques*, Montréal, Études vivantes, 257 p.

(76). Grimard, J. et G. Vallières (1981). *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978 : Esquisse historique et ressources documentaires*, Toronto, Ministère de l'Éducation, 160 p.

(85). Grimard, J. (1978). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 17, p. 21-23.

(87). Grimard, J. et et al. (1978). *Inventaire des documents de l'Association canadienne-française de l 'Ontario, volume II*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, « Documents de travail du CRCCF, nº 6 », 170 p.

(88). Grimard, J. (1977). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 15, p. 23.

(89). Grimard, J. (1977). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 14, p. 31.

(90). Grimard, J. (1977). « Focus : French-Canadian Archives Outside Quebec : The Cases of Moncton, Sudbury and Ottawa », *Archivaria*, nº 4, p. 198-201, <journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/10530/11372>.

(91). Grimard, J. (1977). « Les Archives du CRCCF et la recherche historique québécoise », *Conférence dans le cadre du colloque L'état des archives et la situation de la recherche historique au Québec, organisé par les Archives nationales du Québec*, Québec, 5 et 6 mai, 17 p.

(93). Grimard, J. (1976). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 13, p. 25.

(94). Grimard, J. (1976). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 12, p. 26.

(96). Grimard, J. (1976). *Inventaire des documents de l'Association canadienne-française de l'Ontario, volume I*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, « Documents de travail du CRCCF, nº 4 », 204 p.

(101). Grimard, J. (1975). « Chroniques des archives », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 11, p. 23.

(107). Vallières, G. et Équipe DOPELFO (1980). *L'Ontario français par les documents*, Montréal, Études vivantes, 280 p.

(108). Wallot, J.-P. et J. Grimard (1996). « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 27, nº 3, p. 3-9, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_3/27-3-Wallot.pdf>.

ARCHIVES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

(10). Grimard, J. (2006). « La numérisation pour les utilisateurs. Le temps de la gestion », *Conférence dans le cadre du Colloque Montréal-Shanghai*, Shanghai, 10-11 avril, présentation PowerPoint.

(11). Grimard, J. (2006). « Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique », *À rayons ouverts*, nº 68, p. 8-10. <www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/a_rayons_ouverts/ARO_68.pdf>.

(15). Grimard, J. (2005-2006). « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique », *Archives*, vol. 37, nº 1, p. 59-87, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol37_1/37_1_grimard.pdf>.

(18). Grimard, J. (2005). « Managing the Long-term Preservation of Electronic Archives or Preserving the Medium and the Message », *Archivaria*, nº 59, p. 153-167.

(21). Grimard, J. (2004). « Compte rendu du Premier colloque EBSI-ENSSIB sur « Le numérique : impact sur le cycle de vie du document » tenu à Montréal du 13 au 15 octobre 2004 », *Argus*, vol. 33, nº 3, p. 43-44.

(22). Grimard, J. (2004). « Conférence d'ouverture : Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire », *Actes du 33e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Sainte-Adèle, 27-29 mai, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 63-91.

(31). Grimard, J. (2003). « Maintenir la qualité de la ressource informationnelle à travers le temps », *Conférence d'ouverture, Journée d'études ASGEU - CREPUQ*, Rimouski, 3 octobre, 12 p.

(35). Grimard, J. (2002). « Conclusion du symposium : sommaire des présentations et exposés », *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ? Actes du 4e Symposium du GIRA*, Montréal, Archives nationales du Québec, 22 mars, Montréal, GIRA, p. 138-143, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_2002.pdf>.

(36). Grimard, J. (2002). « Introduction », *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ? Actes du 4e Symposium du GIRA*, Montréal, Archives nationales du Québec, 22 mars, Montréal, GIRA, p. 9-10, <www.gira-archives.org/documents/GIRA_2002.pdf>.

(40). Grimard, J. (2001). « Archiving Learning Material in the Digital Age », *Conférence dans le cadre de Good Manufacturing Practices Training and Education Association (GMP TEA), Biannual Conference 2001 : French Odyssey*, Montréal, 11 septembre.

(41). Grimard, J. (2001). « Numérisation et univers numérique. Tendances et enjeux archivistiques », *Conférence dans le cadre du colloque Tendances et enjeux. De la numérisation à la gestion de l'information dans le nouveau cadre juridique, Réseau des archives du Québec*, Québec, 18 octobre, présentation PowerPoint.

(46). Grimard, J. (1996). « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », *Archives*, vol. 27, nº 4, p. 21-34, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_4/27-4-Grimard.pdf>.

(62). Grimard, J. (1993). « Réflexions sur l'ère de l'information et ses défis », *Présentation devant les étudiants de la School of Library and Information Sciences et du Département d'histoire*, University of British Columbia, Vancouver, novembre, 12 p.

PRÉSERVATION

(18). Grimard, J. (2005). « Managing the Long-term Preservation of Electronic Archives or Preserving the Medium and the Message », *Archivaria*, nº 59, p. 153-167.

(40). Grimard, J. (2001). « Archiving Learning Material in the Digital Age », *Conférence dans le cadre de Good Manufacturing Practices Training and Education Association (GMP TEA), Biannual Conference 2001 : French Odyssey*, Montréal, 11 septembre.

(42). Grimard, J. (2000). « De la gouvernance de la préservation : cadre légal, éthique et technologique de gestion de la préservation/On the governance of Preservation : the Legal, Ethical and Technological Framework for the Management of Preservation », *Actes de la 34e Table ronde des archives*, Budapest, 1999, Paris, Conseil international des archives, p. 33-45 / p. 31-44, version fr. <old.ica.org/citra/citra.budapest.1999/grimard.pdf>, version ang. <old.ica.org/citra/citra.budapest.1999.eng/grimard.pdf>.

(45). Grimard, J. (1997). « Le Centre de préservation à Gatineau : un lieu de mémoire/The Gatineau Preservation Centre : A Site devoted to Memory », *L'Archiviste/The Archivist*, nº 114, p. 7-9/6-8.

(46). Grimard, J. (1996). « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », *Archives*, vol. 27, nº 4, p. 21-34, <www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_4/27-4-Grimard.pdf>.

(48). Grimard, J. (1996). « Présentation de la stratégie nationale en matière d'audiovisuel », *Concertation et partenariat : Actes du 25e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Rimouski, 12-14 juin, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 106-108.

(49). Grimard, J. (1996). « Preserving Electronic Archives : Striving to Stabilize Fluidity », *Communication présentée à la conférence annuelle de la Society of American Archivists*, Washington, septembre, 13 p.

(51). Grimard, J. (1996). « The challenge of audiovisual : Preserving the evocative power of the ephemeral », *ACARM Newsletter*, nº 16, p. 23-25.

(53). Grimard, J. (1995). « Le défi de l'audiovisuel : perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence/The challenge of the audio-visual : Preserving the evocative power of the ephemeral », *L'Archiviste/The Archivist*, nº 110, p. 2-4/2-4.

(54). Grimard, J. (1995). « Le groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien », *Sélection Préservation : Des choix rentables pour aujourd'hui et pour demain : Actes du 24e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Montréal, 6-9 juin, Sillery, Association des archivistes du Québec, p. 177-178.

(55). Grimard, J. (1995). « Mass Deacidification : Universel Cure or Limited Solution ? », *The American Archivist*, vol. 57, nº 4, p. 674-679.

(106). Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien (1995), *Patrimoine en péril. Options stratégiques pour assurer la protection et l'accès à notre mémoire audio-visuelle*, < www.collectionscanada.ca/04/0417/docs/peril.pdf>. J. Grimard est secrétaire du Comité directeur et président du Comité d'étude.

ÉVALUATION ET GESTION DE SERVICE D'ARCHIVES

(1). Bergeron, Y., L. Dusseault-Letocha et J. Grimard (2006). « Chapitre 3 : Cadre juridique de l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives », dans S. Bernier (dir.), *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Cahier 1 : Premier regard, p. 29-32, <www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf>.

(4). Couture, C. et J. Grimard (2003). « Aspects généraux et particuliers de l'administration d'un service d'archives », dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 57-82.

(5). Dion, I. et al. (2003). « Archives et administrateurs. Le point de vue de gestionnaires. Entrevues avec Michel Lespérance, Claire McNicoll et Jean-Pierre Côté », dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 209-222.

(6). Gagnon-Arguin, L. et J. Grimard (2003). *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

(16). Grimard, J. (2005-2006). « L'évaluation de programme : modèles multiples et caractéristiques souhaitables pour une application en milieu archivistique », *Archives*, vol. 37, nº 2, p. 73-98.

(17). Grimard, J. (2005). « Gérer la croissance du secteur Archives », *Conférence d'ouverture au colloque Au jour le jour… la gestion d'un service d'archives, Réseau des services d'archives du Québec*, Montréal, 5 octobre, présentation PowerPoint.

(24). Grimard, J. (2004). « Program Evaluation and Archives : Appraising Archival Work and Achievements », *Archivaria*, n° 57, p. 69-87.

(25). Grimard, J. et L. Pagé (2004). « Towards Program Evaluation in Archives », *Archival Science*, vol. 4, n°s 1-2, p. 99-126.

(27). Grimard, J. et P. Lajeunesse (2004). *Registre électronique des services d'archives du Québec, rapport final et base de données Rés@q présentés à l'Observatoire de la culture et des communications et aux Archives nationales du Québec*, Montréal, 19 p.

(28). Grimard, J. (2003). « Communication et valorisation des produits et services d'archives », *Séminaire précongrès dans le cadre de, Les archivistes donnent la parole aux utilisateurs, 32e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Trois-Rivières, 12 juin, présentation PowerPoint.

(29). Grimard, J. (2003). « Coup d'œil sur le Rés@q 2003 », *Conférence dans le cadre de, Les archivistes donnent la parole aux utilisateurs, 32e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Trois-Rivières, 14 juin, présentation PowerPoint.

(30). Grimard, J. (2003). « La gestion des ressources : le défi de l'équilibre », dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 109-134.

(32). Grimard, J. (2003). *Registre électronique des services d'archives du Québec, rapport final et base de données Rés@q présentés à l'Observatoire de la culture et des communications et aux Archives nationales du Québec*, Montréal, 24 p.

(37). Grimard, J. (2002). « L'évaluation de programme : un outil de gestion au service des archives », *Conférence dans le cadre de Réussir le changement : savoir gérer et gérer le savoir, 31e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, Gatineau, 7 juin.

(39). Grimard, J. et M. Caya (2002). *La mémoire de l'avenir. Les Archives nationales du Québec. Réflexion pour un cadre de gouvernance renouvelé, rapport présenté au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des communications du gouvernement du Québec*, Montréal, 28 juin, 71 p.

(44). Grimard, J. et C. Ouellet (1999). « La planification de la gestion des archives courantes et intermédiaires aux Archives nationales du Canada », *Actes du Colloque sur la gestion des archives courantes et intermédiaires : politiques et pratiques, organisé par l'Association internationale des archives francophones (AIAF) et la Direction des Archives du Sénégal en collaboration avec la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)*, Dakar, 15 au 19 juin 1998, Ottawa, BIEF, p. 45-58a.

(47). Grimard, J. (1996). « La gestion des documents administratifs : concepts, instruments, acquisitions », *Actes du Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information, organisé en collaboration avec ACCT/BIEF, Unesco/PGI, AIAF*, Tunis, 10-13 mai 1994, Ottawa, BIEF, p. 123-131.

(63). Grimard, J. (1991). *Les dossiers « chauds » aux Archives nationales du Canada*, Ottawa, Centre canadien de gestion, 4 p.

HISTOIRE

(68). Grimard, J. (en collaboration) (1988). *Dictionnaire de l'Amérique française. Francophonie nord-américaine hors Québec*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 386 p.

(69). Grimard, J. et G. Vallières (1986). *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, Montréal, Études vivantes, 231 p.

(71). Grimard, J. (1983). « Le bulletin de l'Union Saint-Joseph », dans P. Savard (dir.), *Aspects de la civilisation canadienne-française*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 157-160.

(73). Grimard, J. (1983). « Les Port Books anglais, sources d'histoire commerciale », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, vol. 18, nº 3, p. 349-378.

(75). Grimard, J. (1981). *L'Ontario français par l'image : Témoignages photographiques*, Montréal, Études vivantes, 257 p.

(76). Grimard, J. et G. Vallières (1981). *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978 : Esquisse historique et ressources documentaires*, Toronto, Ministère de l'Éducation, 160 p.

(77). Grimard, J. (1980). « L'Hôpital général de Montréal au XVIIIe siècle », *Exposé dans le cadre du Séminaire de recherche sur l'histoire de la médecine au Québec*, Université McGill, Montréal, 21 novembre.

(78). Grimard, J. (1980). « L'Hôpital général de Montréal sous l'administration des Frères Charon, 1692-1747 », *Communication devant les membres de la Société historique de Montréal*, Montréal, 24 novembre, 20 p.

(79). Grimard, J. (1980). « Pour une prospective en archivistique et en histoire », *Conférence et participation à une table ronde, Section des Archives historiques de la région de Montréal de l'Association des archivistes du Québec*, Montréal, 29 février, 6 p.

(80). Grimard, J. (1980). « Un monument du régime français : l'Hôpital général de Montréal », *Cahiers Gén-Histo*, nº 3, p. 19-24.

(81). Grimard, J. (1979). *Le commerce entre l'Angleterre et la Rochelle à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle*, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, Thèse de doctorat dirigée par J. Delumeau, 3 volumes.

(82). Grimard, J. (1979). « Le feu de 1900 », *Asticou*, nº 21, p. 4-8.

(83). Grimard, J. et G. Vallières (1979). « L'Ontario français : guide bibliographique », *Cahiers de géographie du Québec*, nº 58, p. 165-178.

(84). Grimard, J., P. Gosselin et R. Desaulniers (1979). « Le Canada par le livre », *Canadian Bibliographies/Bibliographies des études canadiennes*, 2e éd., Ottawa, Ministère des Affaires extérieures, 138 p.

(86). Grimard, J. (1978). « Culture, traditions et enseignement », *Conférence et atelier dans le cadre d'une journée pédagogique sur Les traditions canadiennes-françaises organisée par l'Association des professeurs de français du Conseil scolaire d'Ottawa*, Montebello, 28 avril, 9 p.

(91). Grimard, J. (1977). « Les Archives du CRCCF et la recherche historique québécoise », *Conférence dans le cadre du colloque L'état des archives et la situation de la recherche historique au Québec, organisé par les Archives nationales du Québec*, Québec, 5 et 6 mai, 17 p.

(92). Grimard, J. et P. Savard (1977). « Le Canada, l'Ontario et l'Ouest canadien », dans A. Reboullet et M. Têtu (dir.), *Guide culturel : Civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, p. 156-162.

(95). Grimard, J. (1976). *Introduction au Canada français : bibliographie sélective*, 2e éd. revue et augmentée, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 60 f.

(97). Grimard, J. (1976). « La France et les francophones d'Ontario », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 13, p. 6-7.

(98). Grimard, J. (1976). « Le bulletin de l'Union Saint-Joseph », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 12, p. 19-22.

(99). Grimard, J. (1976). « Le problème des sources dans l'étude du commerce franco-britannique. Le cas anglo-rochelais, à la fin du XVIe siècle », *Communication au 44e Congrès de l'ACFAS*, Sherbrooke, 13 mai.

(100). Grimard, J. (1976). *Livres conservés au Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, « Documents de travail du CRCCF, nº 3 », 19 p.

(102). Grimard, J. (1975). « La Naissance de l'A.C.F.O. », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, nº 11, p. 17-20.

(103). Grimard, J. (1975). « La Nouvelle-France : âge d'hommes ou âge d'or », *Conférence présentée lors d'une tournée dans les institutions suivantes : Collège Saint-Boniface, University of Manitoba ; Collège Saint-Jean, University of Alberta ; Centre d'études bilingues, University of Regina et Programmes d'études canadiennes-françaises, University of Saskatchewan*, Winnipeg, Edmonton, Regina et Saskatoon, 14 au 17 janvier, 30 p.

(104). Grimard, J. (1974). « Jeantot (Jantot), Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, volume III (de 1741 à 1770), p. 338, <www.biographi.ca/FR/index.html>.

(105). Grimard, J. (1970). *La faillite financière des Hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph dits Frères Charon, 1692-1747*, Département d'histoire, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Mémoire dirigé par A. Lachance, 275 f.

(107). Vallières, G. et Équipe DOPELFO (1980). *L'Ontario français par les documents*, Montréal, Études vivantes, 280 p.

Collection
Gestion de l'information

Dirigée par
Carol Couture et
Marcel Lajeunesse

Marketing des systèmes et services d'information et de documentation
Traité pour l'enseignement et la pratique du marketing de l'information
Nozha Ibnlkhayat
2005, ISBN 978-2-7605-1285-6, 492 pages

Lecture publique et culture au Québec
XIXe et XXe siècles
Marcel Lajeunesse
2004, ISBN 2-7605-1298-3, 244 pages

La gestion d'un centre d'archives
Mélanges en l'honneur de Robert Garon
Sous la direction de Louise Gagnon Arguin et Jacques Grimard
2003, ISBN 2-7605-1188-X, 360 pages

La gestion des archives photographiques
Sous la direction de Normand Charbonneau et Mario Robert
2001, ISBN 2-7605-1068-9, 326 pages

Veille stratégique et PME
Comparaison des politiques gouvernementales de soutien
Pierrette Bergeron
2000, ISBN 2-7605-1067-0, 462 pages

Les fonctions de l'archivistique contemporaine
Sous la direction de Carol Couture
1999, ISBN 2-7605-0941-9, 588 pages

Typologie des documents des organisations
De la création à la conservation
Louise Gagnon-Arguin avec la collaboration d'Hélène Vien
1998, ISBN 2-7605-0943-5, 448 pages

Images en mouvement
Stockage • Repérage • Indexation
James M. Turner
1998, ISBN 2-7605-0993-1, 116 pages

Une histoire de l'archivistique
Paul Delsalle
1998, ISBN 2-7605-0898-6, 280 pages

Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur
Bertrand Calenge, Silvie Delorme, Jean-Michel Salaün et Réjean Savard
1995, ISBN 2-7605-0870-6, 496 pages

La gestion des archives informatiques
Sous la direction de Jean-Yves Rousseau
1994, ISBN 2-7605-0793-9, 170 pages

Les fondements de la discipline archivistique
Jean-Yves Rousseau, Carol Couture et collaborateurs
1994, ISBN 2-7605-0781-5, 370 pages

L'archivistique
Son histoire, ses acteurs depuis 1960
Louise Gagnon Arguin
1992, ISBN 2-7605-0692-4, 250 pages

Collection
Gestion de l'information

Les archivistes sont des professionnels œuvrant sur des ressources documentaires uniques, les archives, dont les problématiques évoluent dans le temps. Jacques Grimard est l'un de ceux qui a participé activement au développement de ce domaine tant au Québec qu'à l'étranger.

C'est pour que l'on se rappelle de lui, de sa pensée et de son rôle que nous avons cru bon lui rendre hommage en compilant certains des textes les plus marquants de sa production écrite tant en regard de son cheminement professionnel que par rapport à la discipline archivistique et à son développement.

Afin de retracer son parcours professionnel, nous avons fait appel aux témoignages d'archivistes qui ont travaillé avec lui à différents titres et avons regroupé ses recherches et ses réflexions selon différentes thématiques, dont les archives elles-mêmes, la profession d'archiviste, la préservation, l'évaluation et la gestion des services d'archives. Ses travaux d'historien, entre autres ceux sur l'histoire des Canadiens français en Ontario, sont également rapportés.

Par cet ouvrage, nous désirons témoigner de la pensée novatrice de Jacques Grimard sur les changements que subit le monde de l'information et sur le rôle social de l'archiviste face à ces nouveaux défis.

YVON LEMAY est titulaire d'un Ph. D. en histoire de l'Université Laval. Il est professeur adjoint à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal et y enseigne l'archivistique. Il a aussi été professeur en gestion de l'information à l'Université de Moncton.

LOUISE GAGNON-ARGUIN est titulaire d'un Ph. D. en histoire de l'Université Laval. Ses travaux de recherche et ses publications ont porté sur différents aspects de l'archivistique. Elle est professeure associée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Collaborateurs
Jacques Boucher • Aïda Chebbi • Carol Couture • Christoph Graf
Yvon Lemay • Lucie Pagé • Jean-Claude Robert • Jean-Pierre Therrien
Jean-Pierre Wallot

ISBN 978-2-7605-1604-5

9 782760 516045

www.puq.ca